



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

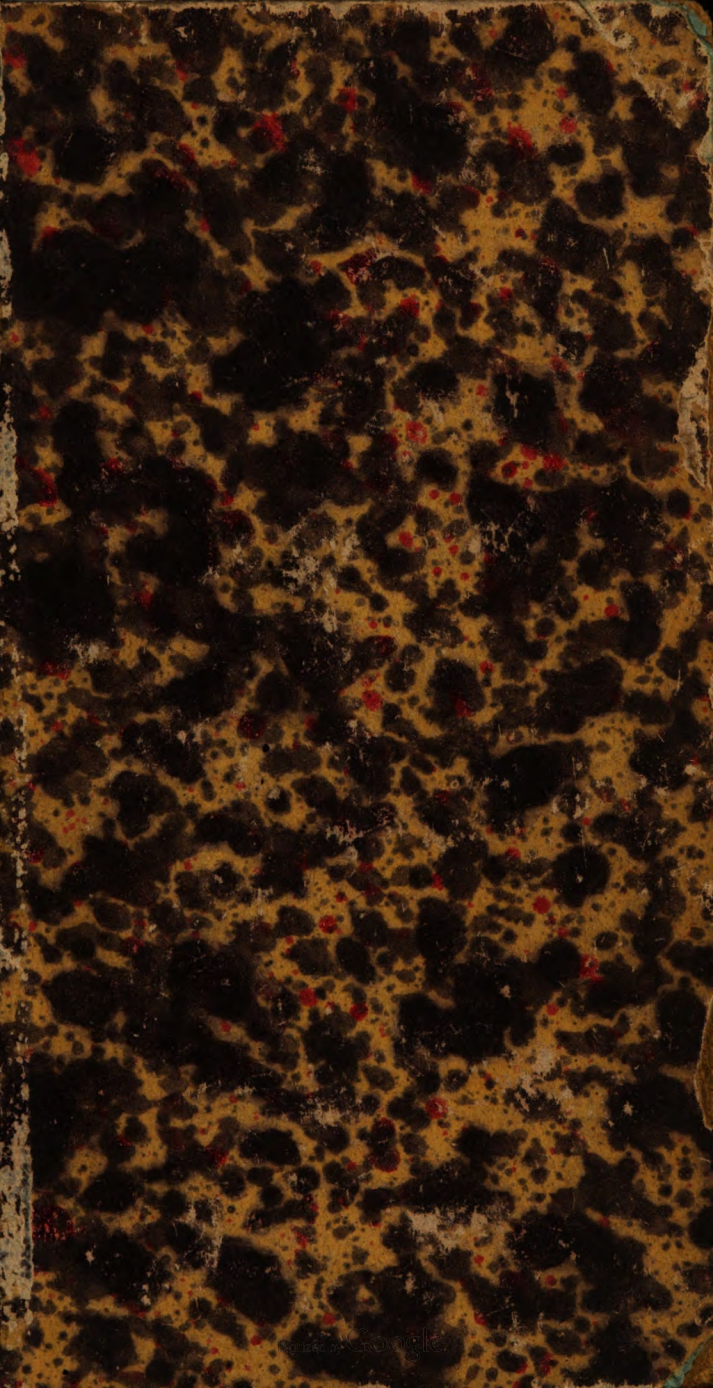
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



**Bibliothèque de la Faculté
de Théologie**

Les Fontaines - CHANTILLY

S 53/532



THÉOLOGIE
DU CATÉCHISTE

Propriété de l'Éditeur

Cobray

IMPRIMERIE EUGÈNE HEUTTE ET C^o, A SAINT-GERMAIN.

THÉOLOGIE DU CATÉCHISTE

DOCTRINE ET VIE CHRÉTIENNE

PAR

M. L'ABBÉ LE CLERCQ

PRÊTRE DE SAINT-SULPICE, DIRECTEUR AU GRAND SÉMINAIRE D'ORLÉANS

Septième édition, augmentée.

~~~~~  
TOME SECOND  
~~~~~

BIBLIOTHÈQUE S. J.

Les Fontaines
60 - CHANTILLY

PARIS

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH

TOLRA, LIBRAIRE-ÉDITEUR

68, RUE BONAPARTE, 68

—
1873

Droits de reproduction et de traduction réservés.

THÉOLOGIE DU CATÉCHISTE

TROISIÈME PARTIE.

SECTION SECONDE.

DES COMMANDEMENTS DE DIEU ET DE L'ÉGLISE.

PREMIÈRE LEÇON.

DU PREMIER COMMANDEMENT DE DIEU.

1. *A quelles marques pouvons-nous connaître que nous aimons Dieu par-dessus toutes choses ? — La principale marque est quand nous observons ses commandements et ceux de son Église.*

A quelles marques un fils connaîtra-t-il qu'il aime son père, un ami qu'il aime son ami ? Aux sentiments qu'il éprouve pour lui, aux protestations d'obéissance et de dévouement qu'il lui prodigue ? peut-être, pourvu que la main ne vienne pas démentir la langue et le cœur. Car, c'est la volonté qui commande à la main, c'est du cœur que sortent les œuvres ; et s'il n'y a point d'œuvres, c'est qu'il n'y a rien dans le cœur ; si le bras est oisif, c'est qu'il n'y a point de volonté pour le mouvoir. L'amour est dans le cœur

comme une racine dans le sol : si elle est vivace, elle poussera au dehors une tige qui rendra sa présence et sa vie certaines, quoique invisibles : s'il ne sort rien de terre, c'est que la racine est morte, et il n'est pas besoin de fouiller le sol pour s'en assurer. L'observation des commandements de Dieu, qui renferment l'obéissance à l'Église, est la tige, le fruit, la preuve sensible de notre amour pour Dieu. Ce n'est pas celui qui dit dévotement *Seigneur! Seigneur!* qui est sur le chemin du ciel et y entrera par la charité, mais celui qui fait la volonté du Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en pratiquant sa loi. Il y a des âmes craintives qui appréhendent toujours de ne pas aimer Dieu, il y a des âmes présomptueuses qui croient toujours sentir en elles l'amour de Dieu. Aux unes comme aux autres on peut dire : Regardez vos mains, c'est là qu'est pour vous le signe de vie ou le signe de mort. Si elles sont pleines d'œuvres, de toutes les œuvres prescrites, rassurez-vous, vous vivez et vous vivrez. Si elles sont vides, ou s'il y manque l'observation d'un seul commandement, en vain croyez-vous vivre, vous êtes mort, vous n'avez pas la charité, vous êtes sous le coup de la mort éternelle.

2. *Dites les commandements de Dieu?* — Un seul Dieu tu adoreras...

Le *Décatalogue*, ainsi appelé à cause des dix paroles ou commandements qu'il renferme, est la loi que Dieu donna aux Juifs par le ministère de Moïse sur le mont Sinaï, au milieu d'un appareil formidable d'éclairs et de tonnerres, pour frapper d'une religieuse terreur le peuple réuni au pied de la montagne. On l'a nommée la *Loi écrite*, parce qu'elle fut gravée sur deux tables de pierre portant, l'une les trois premiers préceptes qui regardent Dieu, l'autre les sept derniers qui regardent le prochain. Car, bien que nous ne soyons débiteurs qu'à Dieu, nous avons deux manières de nous acquitter envers lui; tantôt en payant directe-

ment à sa divine majesté, tantôt en payant à la personne du prochain à qui Dieu transfère ses droits. Cette loi, écrite seulement vers l'an deux mille cinq cents du monde, quinze cents ans avant Jésus-Christ, avait été gravée dès l'origine dans le cœur de l'homme par la lumière que Dieu avait répandue et comme imprimée sur son front. Caïn avait péché avant qu'il fût écrit : « Vous ne tuerez point. » Avant qu'il fût dit : « Vous ne forniquerez pas, » la corruption du genre humain était inexcusable, et avait mérité son châtiment par le déluge. Les païens, qui n'avaient pas et n'ont pas encore entendu parler du Sinaï, ne sont pas sans loi, et la lumière naturelle de leur conscience, ses reproches, ses menaces, sont les éclairs et les tonnerres intérieurs qui les avertissent de ne pas offenser le Dieu terrible et vengeur du crime. Mais, les passions ayant obscurci et comme étouffé cette lumière et cette voix divine de la conscience, Dieu la fit retentir aux oreilles et briller aux yeux des hommes ; il écrivit sur la pierre ce qu'ils ne voulaient plus lire dans leur cœur.

Jésus-Christ est venu continuer et développer l'œuvre du grand législateur du Sinaï. Il a aboli les cérémonies de la loi mosaïque, parce qu'il était le Messie qu'elles figuraient, et que l'ombre devait disparaître devant la vérité : mais, loin de toucher aux dix préceptes, il les a confirmés par son enseignement et ses exemples. « Je ne suis point venu détruire la loi, mais l'accomplir. » Un jeune homme lui demande : Que ferai-je pour gagner la vie éternelle ? Il lui répond : Observez les commandements. — Lesquels ? — Le Décalogue. Tout ce qu'il reproche si fortement aux Scribes et aux Pharisiens, c'est d'avoir altéré et violé cette loi sacrée : il en rétablit le sens, et déclare que si nous ne la pratiquons pas mieux que ces docteurs relâchés, si nous n'avons pas une justice plus abondante, nous n'entrerons pas dans le royaume des cieux.

Quel respect donc et quelle soumission ne devons-nous

pas à une loi si sainte, gravée en nous par notre Créateur comme l'empreinte de sa main sur son ouvrage, publiée avec tant de solennité, renouvelée et confirmée par Jésus-Christ notre Seigneur et Maître! Avant de la rappeler aux Juifs, Dieu dit : « Écoute, Israël, je suis le Seigneur ton Dieu, qui t'ai tiré de la maison de servitude. » Ne nous parle-t-il pas encore de même? n'est-il pas notre Dieu, notre Créateur, notre Maître absolu et sans rival? Ne nous a-t-il pas tirés d'un esclavage plus dur que celui d'Égypte, de l'esclavage du démon, non pas une fois, mais autant de fois qu'après avoir péché nous avons voulu revenir à lui? combien de fois donc et à combien de titres ne lui appartenons-nous pas? Certes, si son autorité était aussi pesante qu'elle est légitime, il faudrait encore nous courber sous le joug : mais il commande moins en maître qu'en père, et que commande-t-il? l'amour, rien que l'amour. Aimons-le, aimons-nous les uns les autres sur son sein, c'est là toute sa loi : Aimez Dieu, et faites ce que vous voudrez, dit saint Augustin. Ce maître donne tout à ses sujets et ne lève sur eux que le tribut de l'amour : se peut-il une loi plus juste, plus douce et plus aimable?

Les Juifs l'ont trouvée onéreuse, parce qu'ils avaient le cœur dur et incirconcis, esclaves plutôt qu'enfants, et ne recevant qu'avec mesure la grâce qui était le fruit anticipé du sang de Jésus-Christ. Mais, depuis que ce sang a coulé à flots sur le monde, la grâce coule avec lui dans les cœurs, que la confiance et la charité dilatent : la loi de crainte est devenue une loi d'amour, la loi de servitude une loi de liberté, la lettre qui tuait une loi de grâce et de vie. Elle est encore un joug, puisqu'il en faut un à la nature : où irait-elle sans ce lien glorieux et salutaire qui la rattache à Dieu? Ne serions-nous pas les plus malheureux et les plus méprisables des êtres, si Dieu, par impossible, après nous avoir créés, nous avait abandonnés à nous-mêmes sans daigner s'occuper de nous, nous laissant errer sans règle et sans

but au gré de nos instincts vils ou cruels, « comme l'ongre du désert? » Notre gloire, comme notre bonheur, est d'être sous la main de Dieu, empreints de sa marque, attachés à son joug : mais joug suave, fardeau facile à porter, parce que la grâce l'adoucit et l'allège, en versant dans nos cœurs la charité qui fortifie contre la peine, en même temps qu'elle la fait disparaître ou la rend aimable.

Disons donc avec Notre-Seigneur, au premier moment de sa vie sur la terre : « O Dieu, votre loi est au milieu de mon cœur, me voici prêt à faire votre volonté. » Oui, sa volonté, toute sa volonté, sans distinction des points graves et des points moins graves : n'est-ce pas toujours un désordre grave que de désobéir à Dieu ? D'ailleurs, qui viendra nous faire cette distinction, où souvent les plus habiles se trompent ? qui nous assurera que notre passion, érigée par nous en juge de cette question délicate, ne nous séduit pas ? Et quand elle serait capable de juger, le serait-elle de s'arrêter, elle qui est encore plus emportée qu'aveugle ? La loi, toute la loi, c'est le seul parti sûr. C'est aussi le seul heureux, par la sécurité et la confiance plus grandes qu'il nous donne, par les consolations plus abondantes d'un Dieu qui nous rend cent pour un aussitôt que nous le servons généreusement, par la paix plus délicieuse d'un cœur qui n'est plus partagé entre deux maîtres inconciliables, par l'apaisement sensible de passions dont le foyer non entretenu va s'éteignant de jour en jour. Qui entend-on se plaindre de la loi de Dieu, de la pesanteur de son joug ? les tièdes qui le traînent et ne le portent qu'à demi. Au contraire, qui vante toujours les douceurs du service du Seigneur ? le chrétien fervent qui le sert avec amour et fidélité.

Donc, pour l'honneur de Dieu et pour notre bonheur, courons dans la voie des commandements, parcourons-la tout entière, allant partout où Dieu nous appelle. En récitant tous les jours notre *Un seul Dieu*, appuyons sur chaque

précepte avec attention et fermeté, comme sur une résolution que nous prendrions à l'instant même. Étudions avec soin l'explication détaillée que nous en commençons ; elle servira de miroir à notre conscience, et lui montrera ce qu'elle est par ce qu'elle doit être, ce qui lui manque par ce qu'elle doit avoir. Dieu avait ordonné aux Juifs d'écrire sur les portes de leurs maisons, et même sur leurs habits, des sentences de la loi pour ne pas l'oublier : faisons de même et mieux : méditons sans cesse sa loi, ayons-la devant les yeux pour la bien connaître, dans le cœur pour l'aimer, dans les mains pour l'accomplir.

3. *Que nous ordonne le premier commandement de Dieu : Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement? — Il nous ordonne de l'adorer, de ne servir que lui seul et de l'aimer de tout notre cœur.*

Le premier commandement nous ordonne d'honorer ou d'adorer Dieu, et de n'adorer que lui : le second et le troisième ne sont que des applications du premier, le second en défendant toute parole qui déshonore Dieu, le troisième en fixant un jour spécialement consacré à son honneur. Honneur, culte et service divins, adoration, religion, prière même, sont des mots pris souvent l'un pour l'autre et dans le même sens. Ils désignent alors indistinctement toute espèce d'actes pieux, d'actes extérieurs ou seulement intérieurs faits pour Dieu et rapportés à sa gloire : ils renferment les actes des trois vertus théologales, et toutes les pratiques de piété et de dévotion. Honorer et adorer Dieu comme le prescrit le premier commandement, c'est donc d'abord honorer sa vérité par la soumission de notre foi, honorer sa fidélité et sa plénitude par les désirs de notre espérance, honorer son amabilité infinie par les ardeurs de notre charité : puis honorer ses autres attributs ou perfections par des sentiments et des actions qui y correspondent, sa puissance créatrice par l'humble aveu de notre néant devant

lui, sa providence par un abandon filial à sa conduite, sa souveraineté par une prompte obéissance, sa justice par la pénitence et une sainte terreur de ses jugements. En un mot, reconnaître et confesser par notre esprit les perfections de Dieu, l'aimer par notre cœur et le servir par toutes nos puissances comme il doit et veut être aimé et servi, voilà honorer Dieu et remplir le premier précepte. Et comme ce serait le déshonorer que de lui donner un rival, que d'égaliser la créature à Dieu en lui rendant des honneurs divins, le premier commandement nous prescrit, non-seulement d'adorer Dieu, mais de n'adorer que lui : Un seul Dieu tu adoreras.

4. *Pourquoi faut-il adorer Dieu, ne servir que lui seul et l'aimer de tout notre cœur ?—Parce qu'il est le Seigneur notre Dieu, qu'il est souverainement aimable, et qu'il prépare des biens éternels à ceux qui le servent.*

Tout ce que nous sommes, tout ce que nous espérons devenir, tout ce qu'est Dieu en lui-même, tout ce qu'il a fait et fera encore pour nous ; autant de voix qui nous crient que nous n'avons qu'une fin, qu'une obligation, qu'un bonheur, qui est de connaître, d'aimer et de servir Dieu. Tous ses titres, Dieu, Créateur, Sauveur, expriment ses droits imprescriptibles et absolus sur nous : tous nos titres, créature, mortel, chrétien, pécheur, expriment nos devoirs envers lui, devoirs sacrés, écrits jusqu'au plus profond de notre être. Pour les effacer, il faudrait nous anéantir nous-mêmes : tant qu'il restera quelque chose de nous, la marque, le droit de Dieu s'y reconnaîtra toujours. Nos crimes, nos oublis, nos dénégations ne le feront pas disparaître ; le feu de l'enfer ne le rend que plus visible. Tout ce que nous avons dit jusqu'ici nous dispense d'insister sur ce point fondamental, qui est le premier élément de la doctrine chrétienne.

5. *Qu'est-ce qu'adorer Dieu ? — C'est le reconnaître et l'honorer comme notre souverain Maître.*

Adorer signifie littéralement baiser, baiser sa propre main, baiser la robe ou les pieds de quelqu'un, baiser la terre, en témoignage d'honneur et de vénération, selon l'usage des Orientaux, souvent mentionné dans l'Écriture. Adorer a donc d'abord voulu dire honorer, respecter, saluer, et on le prend encore quelquefois, bien que très-rarement, dans ce sens ¹. Le langage chrétien a réservé ce nom pour Dieu : l'*adoration* ou *latrie* est l'honneur par excellence, le culte suprême, qui n'est dû qu'à Dieu et qu'on ne peut rendre qu'à lui. Tantôt, entendue largement, elle exprime toute espèce d'honneur divin : croire en Dieu c'est l'adorer comme vrai, espérer en Dieu c'est l'adorer comme notre félicité, obéir à Dieu c'est l'adorer comme notre Maître : c'est en ce sens que Notre-Seigneur dit que les vrais adorateurs de Dieu l'adorent, c'est-à-dire l'aiment, le servent, l'honorent en esprit et en vérité. Tantôt, prise dans un sens plus propre et plus restreint, l'adoration exprime cet honneur spécial que nous rendons à Dieu lorsque, le reconnaissant comme notre Créateur et comme le principe de tout ce que nous sommes, nous lui en renvoyons la gloire, nous confessons notre néant à ses pieds, et lui consacrons tout ce que nous tenons de lui, prêts à le lui rendre, s'il le fallait, pour témoigner qu'il en conserve toujours la propriété et le souverain domaine. De là l'*acte d'adoration*, qui entre dans notre prière de chaque jour, et que nous devons réciter avec un respect infini, parce qu'il est le fondement et le point de départ de tous nos devoirs, l'hymne même et la

1. Il est dit dans la Bible qu'Abraham *adora* le peuple d'Hébron, que la Sunamite *adora* Élisée, prophète du Seigneur, qui venait de ressusciter son enfant. Aujourd'hui on appelle encore *adoration* l'hommage que les cardinaux rendent au Pape nouvellement élu, en se prosternant à ses pieds pour lui jurer foi et fidélité.

reconnaissance de la création, le premier sentiment qui a dû jaillir du cœur d'Adam sortant des mains de Dieu, le premier qui a rempli l'âme du Verbe Incarné : *Mon Dieu, je vous adore et vous reconnais pour mon Créateur et mon souverain Seigneur, je m'humilie profondément devant vous !*

6. *Comment honorons-nous Dieu? — Nous honorons Dieu intérieurement par la foi, l'espérance et la charité, et extérieurement par les actes extérieurs de la religion.*

Nous l'avons vu, le premier commandement nous ordonne d'honorer Dieu, de l'adorer, dans le sens large du mot, par les actes des vertus théologales et par les autres exercices de piété et de dévotion, tels que la prière, la reconnaissance, le respect, l'adoration proprement dite : tel est l'honneur, le culte, la religion que nous devons à Dieu. Assurément, c'est du fond de l'âme qu'il faut lui rendre hommage, il ne peut être adoré en vérité qu'autant qu'il l'est en esprit, ce qui ne vient pas du cœur n'est d'aucun prix à ses yeux, et les lèvres qui l'invoquent pendant que le cœur est loin, ne l'honorent pas. C'est donc la religion intérieure qu'il demande avant tout : sans elle la religion extérieure est un corps sans âme, et ne plaît pas plus à Dieu qu'une statue inclinée ou agenouillée devant l'autel.

Mais de là faut-il passer à l'autre extrême, nous borner au culte tout intérieur des Anges, comme l'ont rêvé de prétendus philosophes, qui n'étaient pourtant pas des anges? Restons hommes, pour ne pas tomber au-dessous de nous-mêmes en croyant nous élever au-dessus. Tous les peuples qui ont honoré Dieu, l'ont honoré en hommes, ils ont ployé le genou devant la Divinité, ils lui ont offert de l'encens et des sacrifices, et tous ceux qui se sont dispensés de ces hommages extérieurs, le genre humain ne les a pas appelés des dévots raffinés, mais des impies. Comment, en effet, ressentir en soi-même et exprimer à Dieu les profonds sentiments d'adoration, de crainte et d'amour que nous lui de-

vons, sans qu'il y paraisse au dehors, sans que notre corps en éprouve le contre-coup ? L'âme est distincte, mais non séparée du corps : il est triste, abattu, joyeux avec elle. Ce fils qui, sur la tombe d'une mère, n'a ni larmes dans les yeux, ni consternation sur le visage, ni tristesse dans son air et dans ses paroles, croirez-vous qu'il en a beaucoup dans le cœur ? *Mon cœur et ma chair ont tressailli en Dieu*, dit David : la religion qui ne paraît jamais n'est pas.

Ne faut-il pas d'ailleurs qu'elle paraisse pour se maintenir et se conserver ? n'a-t-elle pas besoin de moyens, de secours, d'excitations extérieures ? Le calme, le silence, l'isolement ne sont-ils pas très-favorables à la prière ? Prions-nous facilement sur la place publique ? Est-il bon que nos regards égarés viennent ajouter aux égarements de notre imagination ? Nos genoux pliés, nos mains jointes, nos yeux fermés ou fixés sur un crucifix, ne sont-ils pas propres à nous rappeler pourquoi nous sommes là, qui nous sommes, et devant qui nous sommes ? La beauté des offices, la majesté du temple, la pieuse et sainte gravité des cérémonies, ne disposent-elles pas notre âme à prier, ne l'emportent-elles pas jusque dans le ciel ? Les splendeurs du culte catholique, si efficaces pour élever les peuples vers Dieu, sont une des gloires de l'Église : elle a compris que le cœur humain ne peut se passer de manifestations extérieures, soit pour épancher, soit pour entretenir et provoquer ses sentiments religieux. Imitons-la, partageons et augmentons par notre présence la solennité et l'édification de ses prières publiques. Dans nos prières privées, servons-

1. Clovis, le premier de nos rois chrétiens, entrant dans l'église de Reims, ornée et illuminée pour la cérémonie de son baptême, fut si frappé à cet aspect éblouissant et imprévu de nos pompes sacrées, qu'il s'écria, s'adressant à saint Remi : Mon père, est-ce là ce beau ciel que vous m'avez promis quand je serais converti à votre sainte foi ? — Non, mon fils, ce n'en est pas même l'ombre ; mais c'est ici que vous allez recevoir le caractère qui y donne droit.

nous de nos sens, qui nous éloignent si souvent de Dieu, pour nous recueillir en Dieu, offrons-lui ensemble l'hommage de notre âme et de notre corps, qu'il a faits l'un et l'autre pour sa gloire. « Jésus, fléchissant le genou, priait : « il leva les yeux au ciel et dit : Mon Père, je vous adore « et vous rends grâces ; il se prosterna et pria la face contre terre. »

7. *Qui sont ceux qui pèchent contre ce premier commandement ?*

— *Ceux qui pèchent contre la foi, l'espérance, la charité, et contre la vertu de religion :*

On viole le premier commandement, aussi bien que tous les autres, par omission ou par commission. Par omission, lorsqu'on néglige ses devoirs de religion, qu'on n'est jamais prêt à les accomplir et qu'on les remet sans cesse, qu'on fait passer tous les maîtres et tous les caprices avant de répondre à l'appel du premier Maître, qu'on laisse écouler des journées et des semaines entières sans faire acte de culte chrétien et sans prier : ou lorsqu'on ne prie que des lèvres, par un reste d'habitude qui plie encore quelquefois le corps devant Dieu, mais n'incline plus l'âme, et se borne à quelques rapides formules récitées sans attention et sans respect, écorces vides d'onction et de fruit, qu'on se hâte de jeter comme un tribut dérisoire aux pieds du souverain Seigneur de toutes personnes et de toutes choses. Hélas ! que de mauvais payeurs de la première et de la plus sacrée des dettes, sans compter tant d'autres qui ne la payent plus et attendent stupidement les terribles revendications de la seule justice qu'on ne trompe pas, et qui se fera inévitablement payer en douleurs ce qu'on n'aura pas voulu payer en amour ! Il n'y aura de sécurité contre elle que pour les débiteurs fidèles qui, reconnaissant chaque jour leur dette et l'acquittant en partie par cette reconnaissance même, l'acquittent ensuite plus largement, selon les pres-

criptions et l'esprit de l'Église, au jour que le Seigneur s'est consacré.

Outre les omissions, par lesquelles on viole le premier précepte en ne faisant pas ce qu'il commande, il y a les actes qui le violent plus directement, en faisant ce qu'il défend : ce sont toutes les pensées, les paroles et les actions contraires à la foi, l'espérance et la charité, dont nous avons parlé en traitant de chacune de ces trois vertus théologiques ; et en général tous les actes opposés à la vertu de religion, dont nous allons maintenant parler.

DEUXIÈME LEÇON.

SUITE DU PREMIER COMMANDEMENT.

DE LA VERTU DE RELIGION.

1. *Qu'est-ce que la vertu de religion ? — C'est une vertu par laquelle nous rendons à Dieu le culte qui lui est dû.*

La religion, ou le lien qui nous rattache à Dieu, se considère tantôt hors de l'âme et tantôt dans l'âme. Hors de l'âme, elle est cet ensemble de vérités et de préceptes que Dieu nous oblige à croire et à pratiquer ; c'est ainsi qu'on dit : La religion chrétienne est sainte, elle est consolante, elle est persécutée... Dans l'âme, la religion est une vertu, une disposition de la volonté, une inclination de l'esprit et du cœur, qui nous porte à rendre à Dieu le culte ou l'honneur qui lui est dû. C'est la vertu même de justice appliquée à Dieu, et qui manque aux devoirs qu'elle prescrit est véritablement un voleur du bien de Dieu : car, n'appartiens-je pas plus à Dieu que mon champ et les fruits de mon champ ne m'appartiennent ? ai-je plus de droit à ma réputation que Dieu n'en a à son honneur et à sa gloire ? L'objet de cette vertu, c'est donc le droit de Dieu, les actes

et les devoirs dus à Dieu. Elle n'atteint pas et n'embrasse pas Dieu directement et immédiatement comme les vertus théologiques ; elle s'arrête devant l'Être divin, elle se prosterne et s'anéantit à ses pieds, elle l'admire et l'adore en rentrant dans son néant, elle loue ses perfections et sollicite ses grâces, elle révere ses ordres, elle tient l'âme dans un saint tremblement devant sa majesté infinie, elle proscriit toute irrévérence et toute attitude irrespectueuse en sa présence.

De plus, elle ordonne à la foi de le croire, à l'espérance de le désirer, à la charité de l'aimer, parce que cela est équitable et juste, de même qu'à son tour la foi et la charité l'excitent et l'animent à ne blesser en rien les droits du Dieu très-grand et très-bon : soutien des vertus théologiques et soutenue par elles, après elles la plus noble des vertus, la première des vertus morales, réglant tous nos devoirs envers Dieu comme les autres règlent nos devoirs envers nous-mêmes et nos semblables. Si Dieu avait voulu donner un titre à la première table, le mot qu'il eût écrit en tête, comme la résumant tout entière, eût été : *Religion*. La piété n'est qu'une religion plus affectueuse et plus tendre, la dévotion une religion plus prompte et plus active. Combien il nous importe de multiplier les actes de religion, et de développer par l'exercice cette vertu infuse en nous avec la grâce ! car c'est elle qui, à parler strictement, nous rend justes devant Dieu, en nous rendant justes et irréprochables envers Dieu.

2. *Qui sont ceux qui pèchent contre la vertu de religion ? — Ceux qui tombent dans l'idolâtrie, dans le sacrilège ou dans la superstition.*

Tous les péchés contre les trois premiers commandements sont des péchés contre la vertu de religion, des oublis et des omissions, ou des pratiques et des actions qui la blessent. Nous avons déjà parlé des péchés d'omission,

dont l'habitude constitue le vice d'irréligion, cette maladie de l'âme qui rend possibles toutes les autres, et que saint François de Sales appelait pour cela un huitième péché capital, le plus grave de tous ; car, en nous faisant vivre comme des païens, il supprime la religion, qui est à la fois la condamnation et le remède de toutes nos infirmités morales et spirituelles.

D'où viennent en effet à l'âme ses vraies lumières, ses forces les plus sûres, ses consolations, ses encouragements ? de la religion. Otez-lui la religion, qui lui montrera l'horreur du péché et les puissants motifs qu'elle a de le fuir ? qui lui enseignera les moyens de l'éviter, et d'en sortir quand elle y sera tombée ? Si elle est abattue et découragée, si les calamités du dehors et les tristesses du dedans la navrent d'amertumes, qui la relèvera, qui l'arrêtera sur la pente du désespoir, ou sur la pente du crime lorsqu'elle croira pouvoir s'arracher aux étreintes du malheur par un crime impuni devant les hommes ? L'histoire atteste que, quand la religion s'affaiblit chez un peuple, tout s'affaiblit et s'affaisse avec elle : le lien religieux retient tous les autres ; s'il se relâche, l'âme qui n'est plus soutenue d'en haut peut tomber en proie à tous les vices. C'est là le malheur de beaucoup de contrées aujourd'hui : on y rencontre des crimes et une perversion inconnus autrefois,

1. • Pendant notre séjour à Port-Saïd, je me rendis, avec deux officiers de l'armée française, à bord du *Forbin* pour visiter Abd-el-Kader. La conversation s'engagea par interprète, ... et l'un de nous demanda à l'émir s'il était vrai que certain jour, en Afrique, il eût refusé d'ajouter foi à la parole d'un de nos officiers généraux. — Le fait est tel que tu le dis, répondit Abd-el-Kader. C'était à la Tafna. Le maréchal Bugeaud me jurait devant Dieu d'observer nos conventions. Je lui dis : Quel est ton Dieu ? Je ne te vois jamais le prier. Tu as un prêtre dans ta suite (l'abbé Dupuch, depuis évêque d'Alger) : je me fierai à sa parole, car celui-là seul qui prie Dieu peut être fidèle à son engagement. — Quelle leçon profonde nous donnait ce fils du prophète, à nous Parisiens indifférents et railleurs ! Nous sommes encore fiers du vieil honneur français, et nous ne songeons pas que l'oubli de Dieu en tarit la source. •

parce qu'on y voit moins de religion. On a donné à ce mal un nom bien adouci, en l'appelant *l'indifférence religieuse* : on aurait dû l'appeler la léthargie, le mortel engourdissement, la peste des âmes. La religion est sur l'homme comme le ciel sur les plantes, elle le rafraîchit, l'éclaire et le vivifie : quand elle s'éloigne ou disparaît, c'est le froid, c'est l'ombre, c'est la nuit, heure sinistre, où tous les êtres malfaisants errent en-liberté.

3. *Qu'est-ce que l'idolâtrie ? — C'est l'adoration qu'on rend à autre chose qu'à Dieu.*

L'idolâtrie, latrerie d'idoles, c'est-à-dire adoration de figures, est le crime et l'erreur des païens, qui se prosternent devant une créature comme devant le Créateur, et transportent à des êtres misérables ou imaginaires, aux démons, les honneurs et le nom incommunicable de Dieu. Tel a été l'aveuglement de presque toute l'antiquité, et de beaucoup de peuples assis encore aujourd'hui à l'ombre de la mort. Cette dégradation, dont on est surpris de rencontrer de loin en loin d'affligeants exemples dans quelques quartiers sauvages et abandonnés, est très-rare parmi les peuples qu'a éclairés et régénérés la religion chrétienne : l'idolâtrie d'esprit et de croyance leur est devenue impossible en face de la grande lumière qui s'est levée sur le monde avec Jésus-Christ. Mais le paganisme reparait dans les mœurs, l'idolâtrie du cœur revient, dans les pays et les sociétés d'où la foi se retire et où la religion perd de sa force. On a abattu les statues et les autels du dieu des voleurs, du dieu des avares, du dieu des ivrognes, d'autres dieux plus infâmes : mais on les relève dans son âme, quand on y laisse dominer l'injustice, l'avarice, la haine, la sensualité et toute autre passion que l'on préfère à Dieu. « Chassez les faux dieux du milieu de vous, » exterminez du milieu de votre cœur, où elles se sont réfugiées, ces abominables idoles dont votre raison rougit et qui n'osent plus affron-

ter le grand jour : *Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement !*

4. *Qu'est-ce que le sacrilège ? — Le sacrilège est la profanation d'une chose sainte ou consacrée à Dieu.*

Une chose ou une personne est sainte ou sacrée, lorsqu'elle est dédiée et dévouée à Dieu par une donation, un vœu ou une bénédiction, qui la sépare et la détache des autres créatures, la soustrait aux usages et aux occupations ordinaires de la vie, l'engage et la consacre exclusivement à Dieu et au service de Dieu ; elle lui appartient dès lors à un double titre, non plus seulement parce qu'il l'a créée, mais parce qu'elle lui a été donnée et réservée. Commettre un sacrilège, profaner, *désacrer* un objet, c'est le traiter comme s'il n'était point sacré, comme s'il était encore commun ou *profane*, c'est méconnaître le sceau de Dieu dont il est marqué : le sacrilège serait plus grand s'il prenait la forme du mépris et de l'outrage, plus grand encore si on se servait d'une chose sainte pour pécher, faisant de ce qui est consacré au culte de Dieu un instrument d'iniquité contre Dieu. Il va d'ailleurs de soi que, plus saint est l'objet, plus criminelle en est la profanation : ainsi, les sacrements étant saints de leur nature, non pas sanctifiés mais sanctifiants, la profanation de ces sources de sainteté, et surtout du corps et du sang de Jésus-Christ, serait un sacrilège horrible.

Le sacrilège est *personnel* ou *réel*, selon qu'on profane une personne ou une chose. Le sacrilège de personne a lieu lorsqu'on outrage de paroles méprisantes ou calomnieuses des personnes sacrées ou consacrées à Dieu par un sacrement, comme les évêques et les prêtres, ou par un vœu, comme les religieux et les religieuses. Le sacrilège est plus coupable si on les *frappe à l'instigation du démon*, comme parle l'Église, qui alors le punit par l'excommunication : il est à son comble lorsqu'on les souille par le péché en le

commettant avec elles. Le sacrilège de choses se commet contre les choses saintes, soit qu'elles soient saintes et touchent à Dieu par elles-mêmes, comme les sacrements qui renferment sa grâce, la sainte Écriture, qui est sa propre parole, et les reliques des Saints qui ont été le temple du Saint-Esprit : soit qu'elles aient été sanctifiées et bénites par l'Église, comme les vases et les ornements sacrés, les saintes huiles, l'eau et le pain bénits; comme les lieux saints, les églises, les chapelles, les cimetières, qu'on profane par des irrévérences, des discours impies, et d'autres crimes. Quand ces crimes sont graves, comme péchés honteux, meurtre ou effusion de sang, le saint lieu est souillé et pollué, il reste interdit et fermé aux fidèles, jusqu'à ce que l'Église en deuil l'ait purifié et réconcilié au culte par des cérémonies expiatoires et lugubres.

5. *Qu'est-ce que la superstition? — La superstition est un culte ou une observance vaine ou dangereuse.*

6. *Donnez-nous quelques exemples du péché de superstition? — Par exemple, pour découvrir l'avenir ou les choses cachées, avoir recours aux devins; pour découvrir les bornes des propriétés ou les choses perdues, faire tourner la baguette; dire ou se faire dire la bonne aventure; prétendre guérir les maladies par certaines paroles, par certains billets; observer les jours heureux et malheureux; expliquer les songes ou y ajouter foi témérement, etc...*

On peut distinguer trois sortes de superstitions, la superstition abusive, la superstition profane, la superstition diabolique. 1. La superstition abusive est une crédulité qui ajoute à l'enseignement de l'Église de vaines croyances et des pratiques capricieuses, ou bien tire de la vraie doctrine de fausses conséquences, en y attachant des craintes excessives ou des espérances illusoire et sans fondement¹. On

1. Par exemple, attacher le salut à certaines dévotions et négliger les autres devoirs : croire que, pour obtenir une grâce, il faut prier à telle

conçoit que les grandes vérités de la religion, que la grande idée de Dieu, qui dépasse infiniment l'intelligence humaine et y est toujours entourée de mystères terribles, troublent certains esprits et les portent à quelques exagérations : la rouille s'attache au fer, la mousse à la pierre, la superstition à la religion. Et en général, quelque excès et quelque trouble se mêle toujours à tout grand et noble sentiment qui s'empare fortement de l'homme : le dévouement, l'amour de la patrie, l'amour de la famille, n'ont-ils pas leurs superstitions ? Le remède à cette superstition, la plus inoffensive et la moins dangereuse de toutes, quoique les incrédules la reprochent avec une amertume pharisaïque aux chrétiens simples et ignorants, c'est une grande docilité à l'Église, notre mère et la colonne de la vérité, et la défiance de toute pratique ou croyance qui n'est pas autorisée ni ouvertement enseignée par elle.

2. La superstition profane, qu'on peut appeler ainsi parce qu'elle est moins un abus direct de la vraie religion qu'une faiblesse d'esprit qui peut se rencontrer et se rencontrer même surtout chez ceux qui n'ont pas de religion ¹,

heure, avec telle attitude, tourné vers l'Orient : mêler telles oraisons ensemble, y ajouter telles paroles de la sainte Écriture, les dire en commençant par la fin... Attribuer l'efficacité de la prière à ces circonstances puériles et autres semblables, c'est superstition. — Un curé de l'ouest de la France, pressé un jour par des paysans de leur chanter une messe à rebours pour obtenir la fin d'une longue sécheresse et *renverser le temps*, leur dit : « Soit, mais il faudra que tout soit à l'envers : vos esprits l'étant déjà, il ne restera plus qu'à y mettre vos corps, en vous tenant à ce bel office la tête en bas et les pieds en l'air ! » Ils comprirent, remercièrent en riant leur curé, et lui promirent de plus croire désormais ses instructions que les contes populaires.

1. Les siècles et les pays les moins religieux ont toujours été les plus follement superstitieux. Nous ne pouvons supprimer le mystère et l'inconnu qui nous entoure : quand une âme ne se soutient plus sur la vérité, sa propre faiblesse la précipite à toutes les erreurs : dans la nuit où elle s'égare, tous les fantômes lui font peur ; ne craignant plus Dieu, elle craint tout. Les noms qui suivent sont des noms de philosophes et d'incrédulés : Marc-Aurèle, un des dix persécuteurs du christianisme

est une observance vaine, qui attribue ou demande des effets extraordinaires à une cause incapable de les produire. Il y en a d'autant d'espèces que l'esprit humain peut avoir de maladies¹. Dieu permet ces restes des folies païennes, pour montrer ce que nous serions sans la lumière et la grâce du christianisme. On les trouve, non-seulement dans les campagnes et chez des ignorants faciles à tromper, mais dans les grandes villes et parmi les classes riches et élevées :

naissant, avait une grande foi dans les songes; Diderot et d'Alembert croyaient à toute espèce de sortilèges; Hobbes n'admettait pas seulement la très-réelle possibilité des revenants, il en avait une peur effroyable, d'Argens ne supportait pas d'être treize à table; Frédéric, roi de Prusse, redoutait comme un présage de malheur de voir les couteaux et les fourchettes en croix, et les dérangeait aussitôt lui-même!... Voilà les esprits forts qui ne croyaient pas à la Bible! *Les incrédules, les plus crédules*, a dit Pascal.

1. Observance des jours et des mois heureux et malheureux, renouvelée des païens qui les appelaient jours *fastes* et jours *néfastes*. Observance des mots cabalistiques qui, écrits ou prononcés de certaine façon, préserveraient de malheur, arrêteraient le feu mieux que les pompiers. Observance dite des santés, remèdes ridicules et bizarres, comme une feuille cueillie tel jour, par telle main, avant le lever du soleil, pour guérir les hommes et les animaux. Observance des rencontres; d'un mariage avec un enterrement, d'un oiseau réputé de mauvais augure. Observance des talismans et des amulettes, petites figures intéressantes qui arrêtent ou chassent les *sorts*, écartent toute catastrophe, font gagner au jeu et à la loterie. Observance des astres ou astrologie, non l'astrologie naturelle des almanachs, qui prédit le beau temps du fond d'un atelier d'imprimeur et qui ne trompe personne, mais l'astrologie judiciaire, qui vous dira sérieusement *que votre astre en naissant vous a formé poète*, vous a donné talent, vertu et bonheur, tandis qu'un autre, né à côté de vous, et à la même heure, devra s'en prendre au même astre s'il est méchant, sot et malheureux. Observance des signes prétendus révélateurs de l'avenir; on le voit écrit dans les plis de la main, dans les mouvements de la flamme, dans la couleur de l'eau, et c'est la *chiromancie*, la *pyromancie*, l'*hydromancie*, sciences admirables, qui ne sont égales que par la *cartomancie*, qui apprend l'avenir aux tireuses de cartes, par la *nécromancie*, qui va le chercher dans les tombeaux en évoquant les morts, empressés sans doute de quitter le ciel ou l'enfer pour venir répondre à une pythonisse, et lui dire si le stupide consultant fera un bon mariage ou mourra de la gravelle...

les équipages qu'on a vus stationner aux portes des tireuses de cartes et des diseuses de bonne aventure, n'appartenaient pas à des pauvres. Il y a souvent plus de sottise que de crime dans les dupes qui pratiquent et payent ces superstitions, et c'est ce qui peut les excuser de péché grave : par elles-mêmes, cependant, elles peuvent être et sont quelquefois des offenses mortelles, parce qu'elles reconnaissent des influences occultes et mystérieuses en dehors de la Providence, et partagent ainsi l'empire unique et universel de la Divinité : c'est ce qui les rapproche plus ou moins des superstitions diaboliques.

3. Celles-ci sont des pactes tacites ou formels, mais toujours abominables, avec le démon : ceux qui les font sont appelés devins, magiciens, jeteurs de maléfices ou de sorts ; de là le nom de sorciers. Il est indubitable, et l'histoire profane, comme l'histoire sainte, en fait foi, que les démons ont sur l'homme et sur la nature une action réelle, bien que très-restreinte et toujours soumise à la permission de Dieu, qui retient ou déchaîne ces êtres malfaisants selon ses desseins. L'Écriture nous parle des magiciens de Pharaon, de Simon le magicien, des prodiges qu'opérera l'Antechrist, le dernier et le plus terrible des séducteurs ; et le Rituel contient des prières pour chasser les mauvais esprits et exorciser les personnes et les choses. Mais le vulgaire est à cet égard beaucoup trop crédule : son imagination, échauffée par les contes des soirées de village, peuple tout de fantômes, et veut que chaque pays ait son devin. On rencontre plus d'un fripon tout disposé à se prêter à ces croyances, et à jouer ce rôle assez lucratif, tant que la police ne vient pas mettre la main et jeter son jour sur ses gains ténébreux, profits payés à la supercherie par la bêtise et la simplicité. Tous les prétendus magiciens, de quelque nom qu'on les appelle, ne sont le plus souvent que des misérables qui exploitent ou effrayent les sots, ou de pauvres hères qui ne méritent ni la haine injuste dont on les

poursuit, ni la peur qu'on daigne avoir d'eux. Les maléfices qu'on leur attribue sont ordinairement des accidents naturels, ou des châtiments qu'ont attirés nos péchés, les seuls maléficiers qu'il faille craindre et pour l'âme et pour le corps, et malheureusement les seuls que nous ne craignons pas.

On s'occupe beaucoup aujourd'hui, surtout dans le monde des curieux et des désœuvrés, de deux autres pratiques, que les uns regardent comme des opérations naturelles, d'autres comme des superstitions diaboliques : ce sont le magnétisme et les tables tournantes, dont l'exposition, inutile si on les connaît, serait ici trop longue pour qui ne les connaît pas ¹. Qu'il nous suffise de savoir, pour nous tenir sur

1. Le *magnétisme* est un état de sommeil artificiel, produit par des passes, des attouchements ou même par la seule volonté du magnétiseur, et qui, en endormant les sens de la personne magnétisée, paraît donner à son âme une lucidité et des connaissances extraordinaires, dont elle ne garde ensuite aucun souvenir, pas même celui qui reste des songes. Les *tables* ou *meubles tournants*, et même écrivains et parlants, sont mis en mouvement par une chaîne ou plutôt un cercle de mains touchant le meuble et se touchant entre elles. Peut-être les forces de la nature et certain fluide ou électricité nerveuse, inexpliqués eux-mêmes, peuvent expliquer et rendre possible quelque soubresaut de la table. Mais, si elle donne des signes d'intelligence, si elle parle, répond ou écrit, si les fantômes et les apparitions se montrent, alors la griffe du démon est là : et c'est pourquoi un grand nombre d'évêques ont proscrit et condamné cette pratique. Les corps savants, pour des raisons à eux connues, ne croient pas à la réalité de ces faits, et n'y voient qu'illusions ou jongleries : il paraît cependant difficile de tout contester. L'Église, plus prudente, ne nie rien de parti pris, se bornant à condamner ce qui est répréhensible, soit dans la réalité, soit dans l'imagination des opérateurs. D'ailleurs, elle n'a aucun intérêt à nier d'avance : quand tous les faits qu'on allègue seraient avérés et constants, qu'en peut-elle redouter pour elle-même ? Les plus crédules prôneurs des cures et des prodiges du magnétisme et des tables tournantes n'ont pas encore dit, et ils ne l'espèrent sans doute pas, qu'ils puissent jamais multiplier les pains ou faire tomber la manne du ciel, rendre la vue aux aveugles et l'ouïe aux sourds, ressusciter les morts, changer des ignorants en apôtres qui éclairent le monde, et prophétiser avec certitude les révolutions libres des siècles futurs.

nos gardes et dans la réserve et même la fuite commandées par la prudence chrétienne : 1^o que l'Église, si elle n'a pas encore condamné toutes ces pratiques d'une manière absolue et pour tous les cas, les a déclarées illicites dans plusieurs cas qui ont été soumis à sa décision : 2^o qu'en effet il s'y passe des phénomènes qui, s'ils sont vrais et réels, ne peuvent provenir que d'une intervention diabolique : 3^o qu'elles sont toujours très-dangereuses pour la santé et pour les mœurs, par l'excitation nerveuse, l'exaltation de l'imagination, les rêves insensés et les curiosités malsaines qu'elles provoquent.

7. *Ne péchons-nous pas contre la vertu de religion, en honorant la sainte Vierge et les Saints? — Non, parce que nous ne les honorons pas comme Dieu.*

Le premier commandement nous ordonne d'adorer Dieu et de n'adorer que lui, de lui rendre les honneurs divins et de ne les rendre qu'à lui : il prescrit le culte, comme le précepte de la charité prescrit l'amour. Or, la charité ne défend pas d'aimer quelqu'un en dehors de Dieu, mais de l'aimer autant ou plus que Dieu. Est-ce qu'un prince qui dirait à ses sujets: Je suis votre seul roi, et vous n'en reconnaissez ni n'en servez point d'autre que moi, prétendrait par là interdire tout hommage, toute marque de respect et de confiance envers ses ministres et les personnes de sa cour? Ce qu'il proscriit, et ce que Dieu proscriit, ce ne sont pas des honneurs inférieurs rendus à cause de lui à ceux qui l'entourent et qui les lui renvoient, c'est l'honneur suprême rendu à un rival qui se l'approprie, et lui ravit le service de ses sujets et le cœur de ses enfants.

8. *Quelle différence y a-t-il entre l'honneur que nous rendons à Dieu et celui que nous rendons à la sainte Vierge et aux Saints? — C'est que nous regardons Dieu comme le souverain Seigneur des Anges, des Saints, et de toutes les créatures, au lieu que nous ne regardons les Saints que comme des amis de Dieu.*

Le culte est une humble reconnaissance des perfections et de l'excellence de l'objet auquel nous adressons nos hommages. Cette excellence peut être incréée, infinie, indépendante, comme en Dieu ; ou créée, finie et communiquée, comme dans les Saints. A la première, nous rendons un culte *d'adoration* ou *de latrie*, nous humiliant profondément devant Dieu comme devant l'Être suprême, Père de tous les êtres, Créateur et Maître souverain du ciel et de la terre. A la seconde, nous rendons un culte de simple *vénération* ou *de dulia*, vénérant dans les Saints, dans les Anges et dans la reine des Anges, les amis de Dieu, ses créatures les plus parfaites et les plus ornées de ses dons. Seulement, comme Marie occupe un rang à part parmi les Anges et les Saints, à cause de sa plénitude de grâces et de l'incomparable privilège de sa maternité divine, nous lui offrons aussi un culte à part, un culte de *plus grande vénération* ou *d'hyperdulia*, qui du reste ne diffère du culte des autres Saints que par le degré et non par la nature, et demeure toujours infiniment au-dessous du culte de latrie et d'adoration, qui n'appartient qu'à Dieu.

Voilà pourquoi le sacrifice, qui est l'acte extérieur par excellence de l'adoration, n'est jamais offert aux Saints, mais à Dieu seul¹ ; pourquoi un temple et un autel ne sont jamais élevés qu'à Dieu, bien qu'ils puissent être mis sous le nom d'un Saint qu'on y invoque spécialement : pourquoi on ne fait de vœu qu'à Dieu et non pas aux Saints : tout ce qui est une expression extérieure du culte intérieur de latrie va toujours droit à Dieu, et nous ne l'adres-

1. N'y a-t-il pas les messes des Saints ? Ne dit-on pas : *Messe de la sainte Vierge, messe de saint Jean, messe de saint Martin* ?... — Oui, mais cela ne signifie autre chose sinon que, dans ces messes, on fait mémoire des Saints, priant Dieu qui les a sanctifiés de nous accorder ses grâces par leur intercession et de nous sanctifier comme eux. L'Église ne permet de célébrer le saint sacrifice que sur un autel surmonté d'une croix, pour rappeler visiblement que l'autel est un calvaire, où un Dieu s'offre à un Dieu.

sons qu'à lui. Il est bien vrai que certaines cérémonies, comme génuflexions, encensements, prostrations, sont employées indifféremment et à l'égard de Dieu et à l'égard des Saints : c'est que ces cérémonies ne sont, par elles-mêmes, que des marques de respect qu'on pourrait donner même à des hommes, qu'elles deviennent des signes d'adoration ou restent de simples témoignages d'honneur selon l'intention de celui qui les pratique, et que l'Église, en les offrant à un Saint, n'entend pas du tout l'adorer, mais seulement l'honorer du culte inférieur de dulia ou d'hyperdulia.

Ce culte comprend principalement quatre actes. Nous vénérons Marie et les Saints ; leur vertu ne les rend-elle pas vénérables ? La vertu sera-t-elle la seule grandeur qui n'aura pas nos hommages ? Nous les aimons ; ne nous aiment-ils pas et ne sont-ils pas aimables ? Nous les imitons ; ne sont-ils pas de beaux et sûrs modèles ? « Soyez mes imitateurs comme je le suis moi-même de Jésus-Christ, » disait saint Paul encore sur la terre : ne nous le redit-il pas, et tous les Saints avec lui, du haut du ciel ? Enfin, nous les invoquons : manquent-ils de crédit, ou de bonne volonté pour leurs frères ?

Mais nous ne les invoquons pas comme nous invoquons Dieu. A Dieu, nous disons : Donnez-nous la grâce, dont vous êtes la source, ayez pitié de nous, et nous sommes sauvés : *Miserere nobis*. Aux Saints, nous disons, non de nous donner la grâce, mais de nous l'obtenir de Dieu ; nous les prions de prier pour nous : *Ora pro nobis*. Encore reconnaissons-nous que leurs prières seraient impuissantes par elles-mêmes, si elles n'étaient unies à la prière de Jésus-Christ notre grand Pontife, qui seul mérite d'être exaucé à cause de la révérence due à la dignité infinie de sa personne. En honorant les Saints, nous n'oublions donc pas qu'ils n'ont rien que ce qu'ils ont reçu, et ne peuvent rien pour nous qu'en demandant, comme l'Église, par Jésus-

Christ Notre-Seigneur. Le tribut d'hommages que nous leur payons remonte à Dieu, seul « admirable dans ses Saints ; » loin de déroger à sa gloire, il l'augmente, parce que nous le louons alors dans les chefs-d'œuvre de sa puissance et de sa bonté, et que nous proclamons plus hautement notre indignité et sa grandeur lorsque, n'osant pas paraître seuls devant lui, nous ne le prions que par la prière des célestes adorateurs qui entourent son trône.

9. *Doit-on honorer les corps et les reliques des Saints ? — Oui, parce que les Saints sont les amis de Dieu, et que leurs corps ont été les temples du Saint-Esprit.*

Vénérer les reliques des Saints, c'est-à-dire ce qui reste d'eux, leur corps, leurs ossements, les objets qui ont été à leur usage, c'est un sentiment naturel que la religion trouve dans le cœur de l'homme, et qu'elle ne fait que sanctifier. On honore la dépouille mortelle d'un parent, son cœur, une mèche de ses cheveux : on conserve précieusement l'épée, les insignes d'un illustre capitaine, les plumes qui ont signé des traités fameux, les livres qui ont appartenu à un savant. Et nous ne vénérerions pas les corps des Saints, qui ont été les temples du Saint-Esprit, les membres vivants de Jésus-Christ, des victimes offertes à Dieu par le martyre du sang, ou par le long martyre de la mortification et de la pénitence ! L'esprit de Dieu, qui les a habités pour les sanctifier et les immoler avec Jésus-Christ, les reprendra pour les ressusciter et les glorifier avec lui ; ces froides cendres se ranimeront et brilleront comme des astres dans la gloire éternelle où nous les verrons. En attendant, Dieu ne les perd pas de vue, sa vertu ne les a pas quittés, et les miracles les plus authentiques, opérés dans tous les siècles au tombeau et par les reliques des Saints, sont la consécration divine du culte que l'Église leur a toujours rendu. ¹

1. Vigilance, ancien cabaretier de Calahorra, le premier hérésiarque qu'aient enfanté les Gaules, observe saint Jérôme au ^v^e siècle, réprouvait

Les premiers fidèles, sous les menaces et la hache même des bourreaux de leurs frères, se précipitaient dans l'arène pour recueillir les restes inanimés des martyrs et imbiber des linges de leur sang généreux. Ils les renfermaient dans des chasses précieuses, se dépouillaient de leurs richesses pour les orner, érigeaient des églises sur les lieux où ils avaient souffert, et offraient le divin sacrifice sur les pierres de leurs tombeaux : touchant usage, qui montrait l'unité du sacrifice des martyrs avec celui de Jésus-Christ, et que nous avons conservé en insérant toujours des reliques dans les autels ou pierres d'autel sur lesquels descend et s'immole la sainte victime. Adorons donc le Fils de Dieu, qui est mort pour nous ; mais vénérons les corps de ses imitateurs, qui ont vécu et sont morts pour lui : la vue de Jésus-Christ nous dit tout ce que nous lui devons, la vue des reliques tout ce que les Saints ont fait et tout ce que nous avons à faire nous-mêmes pour reconnaître son amour. L'Évangile tout entier est comme écrit sur ces sacrés ossements, qui nous en rappellent la pratique, les bé-

l'invocation des Saints et le culte des saintes reliques. Sur quoi saint Jérôme : « Ce cabaretier se souvient trop de sa première profession, il mêle de l'eau avec le vin, ses songeries avec la vérité. Il prétend que les saints encore vivants peuvent intercéder utilement pour leurs frères, mais que, une fois reçus au ciel, ils ne le peuvent plus. Ainsi saint Paul, sur un navire en perdition, prie et obtient la vie de deux cent soixantedix passagers qui allaient périr avec lui : et au ciel, où il est aujourd'hui, il n'osera plus ouvrir la bouche en faveur des milliers de fidèles qui, dans l'univers entier, ont cru à son Évangile ! et Vigilance, ce chien vivant, vaudra mieux que ce lion mort !... Pourquoi, nous demande-t-il, pourquoi baiser et adorer un peu de poussière enveloppée d'un linge ? Ô l'insensé personnage ! qui a jamais adoré les martyrs ou leurs reliques ?... » — La tactique est vieille, on le voit, d'imputer des absurdités à l'Église pour la mieux combattre ensuite. L'odieux le dispute au faux : n'importe, l'hérésie fait son jeu. Sans doute elle perd d'un côté et se décrie auprès des personnes équitables ; elle gagne auprès des esprits ignorants et superficiels, qui font toujours le grand nombre. Elle n'a pas attendu l'ère des élections et du suffrage universel pour savoir qu'on peut tout faire croire, excepté peut-être quand on essaye de se justifier après la calomnie.

nédictions et les promesses. En y collant nos lèvres, en les portant sur notre poitrine, en les honorant dans nos temples, où ils sont exposés à notre vénération, aspirons la vertu de Dieu et la bonne odeur de Jésus-Christ dont ils sont remplis.

10. *Quel honneur l'Église rend-elle aux images ? — Un honneur qui se rapporte à l'objet qu'elles représentent.*

Il n'y a rien de si simple que le culte des images, un enfant ne s'y tromperait pas. Présentez-lui le portrait de sa mère absente, il le baisera avec attendrissement, il le regardera avec amour, il le traitera avec respect, il le placera dans un lieu honorable et apparent, pour que ses yeux viennent souvent raviver le souvenir et les pieux sentiments de son cœur. Si on insultait ce portrait, si on l'outrageait, sur qui croirait-il que retombe l'outrage ? ne s'indignerait-il pas d'être insulté dans la personne de sa mère ? Et pourtant, il sait bien qu'elle n'est pas là, et qu'il n'a devant lui qu'une toile inanimée et des couleurs sans vie : mais il rapporte à l'original aimé et vénéré les égards ou les mépris qu'on témoigne à son image. Tel est le sens, l'esprit et l'utilité du culte des statues ou des images dans l'Église. Nous n'honorons pas la représentation en elle-même, nous pouvons même la trouver fort mal faite ; et fût-elle une merveille de l'art¹, notre culte ne s'y arrête pas davan- tage, il va droit à Jésus-Christ ou au Saint qu'elle repré- sente. Nous ne lui attribuons aucune vertu, et si on parle quelquefois de statues ou de médailles miraculeuses, les

1. La peinture est, après la poésie, le premier des beaux-arts. Elle a utilement servi la religion, qui le lui a bien rendu, non-seulement par ses encouragements et ses libéralités, mais par ses grands sujets, qui inspirent et élèvent les artistes. L'art vit du Beau et le cherche partout, et nulle part il ne le trouve comme autour de Jésus, la beauté incarnée. Les tableaux les plus célèbres sont des tableaux religieux. Les sujets religieux étaient malheureusement rares à l'exposition de 1855 ; et pourtant, sur dix grands prix d'honneur, ils en ont remporté sept.

fidèles n'ignorent pas que ce n'est pas de ces pieux objets que sortent les miracles, mais de la seule puissance de Dieu touché par notre confiance, et par la prière des Saints dont nous avons réclamé l'intercession. En un mot, les images religieuses sont pour nous des portraits de famille, qui nous rappellent nos ancêtres et nos modèles dans la foi, nous racontent leurs belles actions et leurs vertus, et, dans un langage qui parle aux yeux, rendent sensibles à tous les sublimes enseignements de la piété et des mystères chrétiens. Les images sont le livre des ignorants, dans lequel les savants eux-mêmes aiment toujours à lire, parce qu'il s'adresse tout ensemble à l'esprit, à l'imagination et au cœur ¹.

1. Le culte des images est aussi ancien que le christianisme : c'est de souvenir que paraît avoir été peinte à l'origine l'adorable figure de Notre-Seigneur, et on attribue à l'évangéliste saint Luc le premier portrait de la très-sainte Vierge. Les parois des catacombes, ces souterrains où les chrétiens de Rome ensevelissaient les martyrs et se réunissaient pour prier pendant les persécutions, sont couvertes de peintures représentant, ou de saintes figures, ou des emblèmes pieux, ou les principaux mystères, surtout l'Eucharistie. L'Eglise a condamné, au huitième siècle, l'hérésie des Iconoclastes ou briseurs d'images. Un empereur, fauteur de cette hérésie, demandait à un saint abbé : Craignez-vous donc de blesser Jésus-Christ en brisant son image? — Puis-je, répondit l'abbé, jeter à terre et fouler aux pieds l'effigie de l'empereur? — Crime de lèse-majesté et digne de mort, se hâtent de dire les courtisans. — Aveugles! c'est un crime de profaner l'image d'un prince de la terre, et ce n'en est pas un de détruire et de brûler l'image du Roi du ciel! — Mais Dieu, objectent les protestants, n'a-t-il pas défendu aux Juifs de se faire des figures peintes ou sculptées? Oui, « pour les adorer, » ajoute le texte sacré, comme ils adorèrent le veau d'or. Car Dieu leur ordonna lui-même de faire les deux statues de Chérubins qui couvraient de leurs ailes l'arche d'alliance. D'ailleurs, que de choses interdites aux Juifs grossiers et enclins à l'idolâtrie, et qui ne le sont pas aux chrétiens, comme d'user de certaines viandes, de se mêler aux nations voisines... Veut-on nous ramener aux pratiques judaïques, dont Jésus-Christ nous a affranchis en nous apportant une loi plus douce et plus parfaite?

11. *Qu'est-ce qu'on entend quand on dit qu'on adore la croix ? — Cela signifie qu'on adore Jésus-Christ souffrant sur la croix pour le salut des hommes.*

Il a été parlé ailleurs de la dévotion à la croix. Nous savons qu'en vénérant la croix, même la *Vraie Croix*, en la baisant avec amour, en l'adorant avec un profond respect, ce n'est pas le bois insensible que nous adorons, mais le Dieu qui est mort pour nous entre ses bras. Quand d'impies révolutionnaires¹, imitant l'exemple des protestants², abattaient, brûlaient, traînaient les croix dans la boue, était-ce au bois ou au métal qu'en voulait leur haine sacrilège ? Eh bien ! notre religion va où allait leur fureur, nous bénissons celui qu'ils maudissaient, nous adorons celui qu'ils insultaient, le Dieu que la croix rappelle et dont elle est devenue l'étendard. Nous aimons cette croix qui a racheté le monde, nous en traçons sur nous le signe vénéré et béni³, nous la contemplons avec attendrissement et révérence, nous l'étudions comme un livre divin, qui nous apprend combien et comment Dieu nous a aimés, combien et comment nous devons l'aimer. Et quand la douleur, sous quelque forme qu'elle se présente, vient frapper notre âme ou nos membres, nous l'appelons une croix, une par-

1. On sait qu'en 1848, au pillage des Tuileries, la croix et les vases sacrés de la chapelle furent portés avec religion au milieu des émeutiers attendris et respectueusement découverts, jusqu'à l'église voisine, où ils furent reçus par le curé, qui bénit le peuple. Cette révolution fut moins sanglante que ses devancières, parce qu'elle fut moins impie.

2. Dans plusieurs pays, les protestants ont rougi des excès de leurs pères, et comprenant enfin que la croix est le vrai signe du chrétien, ils commencent à l'arborer de nouveau sur leurs temples. Puisse la croix les attirer tout à fait à elle ! puissent-ils, dans cette voie de retour, ne s'arrêter qu'à la vérité, et, en abjurant l'apostasie de pères coupables, revenir enfin à leurs véritables ancêtres !

3. Pie IX, par un bref du 28 juillet 1863, a accordé à tous les fidèles une indulgence de cinquante jours applicable aux âmes du purgatoire, toutes les fois, que contrits de cœur, ils feront le signe de la croix avec l'invocation de la sainte Trinité : *Au nom du Père*, etc...

tiicipation aux souffrances de Jésus-Christ, une parcelle de sa grande croix, et ce nom, ce souvenir du Calvaire adoucit tous nos chagrins, et rend notre résignation plus facile et plus méritoire. Tout cela n'a pas besoin d'être justifié, ni prouvé à quiconque reconnaît qu'il est né de la croix : quant aux autres quine le comprennent pas ou le critiquent amèrement, sont-ils chrétiens ?

TROISIÈME LEÇON.

DU SECOND COMMANDEMENT.

1. *Que nous défend le second commandement de Dieu : Dieu en vain tu ne jureras, ni autre chose également ? — Il nous défend de jurer en vain son saint nom.*

Le premier commandement nous défend tout ce qui est contraire à la vertu de religion ; le second n'en est donc qu'une partie, et proscriit spécialement les péchés d'irréligion qui se commettent par la langue, comme les jurements, les blasphèmes, les imprécations... Ce n'est pas assez d'honorer Dieu dans son cœur, il faut le respecter et l'honorer encore par ses paroles : la bouche de l'homme, dit un Père, est comme l'encensoir de la Divinité, il ne doit s'en exhiler vers elle que des expressions pénétrées de la plus profonde révérence. Le nom du Seigneur est saint et terrible, et toute lèvre doit trembler en le prononçant, comme, lorsqu'on l'entend, tout front devrait s'incliner et tout genou fléchir. Dieu avait d'abord caché son nom aux Juifs, de peur qu'ils ne le profanassent, et quand il le leur eut révélé, ils n'osaient se le répéter entre eux, et le grand prêtre seul le prononçait pendant le sacrifice. *Sanctificetur nomen tuum !* par cette première demande du *Pater*, nous demandons d'abord et avant tout de ne pas pécher contre le se-

cond commandement, et de révéler toujours nous-mêmes le très-saint nom de Dieu.

2. *Qu'est-ce que jurer ? — C'est prendre Dieu à témoin de ce que nous disons ou promettons.*

Le *jurement* est la même chose que le serment : par où l'on voit qu'il ne faut le confondre, ni avec ces mots malhonnêtes et ces grossiers propos, qui accusent plus de mauvaise éducation et d'indélicatesse que de perversité, et salissent plus la bouche que le cœur, ni avec les blasphèmes, qu'on appelle vulgairement *jurons*, et qui sont des paroles injurieuses à Dieu ou à ses Saints. Jurer, faire serment, c'est prendre Dieu à témoin de la vérité de ce qu'on dit ou de la sincérité des promesses que l'on fait. Si les hommes étaient toujours croyables et leur parole jamais trompeuse, le jurement serait inutile, leur caractère loyal jurerait pour eux, c'est-à-dire donnerait toute la sécurité du serment. Ce n'est que pour ajouter à leur affirmation le poids et la garantie qu'elle n'a pas, qu'ils en appellent à Dieu, témoin infailible et incorruptible, et le font garant de la vérité de leur parole.

On peut jurer en plusieurs manières : 1^o D'une manière expresse et directe, quand le témoignage de Dieu est formellement invoqué : *Dieu m'en est témoin, j'en atteste le Seigneur, je jure par le Tout-Puissant.* 2^o Indirectement, en attestant les créatures de Dieu : car, puisqu'elles ne peuvent répondre elles-mêmes, c'est à leur auteur à répondre pour elles, et c'est réellement lui qu'on interpelle quand on dit : *J'en jure par le ciel, par la terre, par l'Évangile, par la croix, par les Saints.* Jurer par le ciel, dit Jésus-Christ, c'est jurer par le trône de Dieu et par Dieu qui y est assis. 3^o Tacitement, lorsqu'on fait un signe convenu et indicatif du serment, comme lever la main devant un crucifix, la poser sur les saints Évangiles... 4^o Par imprécation, ce qui est alors le jurement exécutoire, le plus grave de tous : *Que je*

meure sur place, que je perde ma part de paradis..., si ce que je dis n'est pas vrai. Sur quoi il faut observer : 1^o qu'il y a des formules de serment grossières et irrespectueuses envers Dieu, qu'il n'est jamais permis d'employer, parce qu'elles sont blasphématoires : 2^o que certaines formules ambiguës et douteuses sont ou ne sont pas des serments selon l'intention qui les prononce : *Dieu le sait, Dieu voit ma conscience, je l'affirme devant lui...* : 3^o que d'autres paroles, approchant du serment, ne sont pourtant que des affirmations plus énergiques, comme : *En conscience, en vérité, foi de chrétien, aussi vrai que le soleil luit...*

3. *Quand est-il permis de jurer? — Quand la chose que nous jurons est véritable, juste et nécessaire, et que nous jurons avec révérence.*

Le serment est par lui-même un acte de religion, un appel et un hommage à la véracité divine qui connaît et aime la vérité, qui déteste et punira la fraude et le mensonge. Jurer par Dieu, appuyer notre témoignage suspecté de son irréfragable témoignage, c'est l'honorer en Dieu, c'est consacrer notre parole par la sienne, et en faire une parole sacrée qui ne peut plus servir à l'iniquité sans profanation. Dieu lui-même a juré pour nous inspirer plus de confiance : « J'en jure par moi-même, » dit le Seigneur. Saint Paul jure plusieurs fois dans ses Épîtres, et prend Dieu à témoin de la vérité de sa doctrine et de sa tendresse pour ses chers disciples. Ce n'est pas de jurer que Dieu nous défend, mais de jurer en vain : et quand Notre-Seigneur nous dit de ne pas jurer du tout, il n'exclut pas les cas de nécessité ou d'utilité, il condamne seulement l'irrévérencieuse habitude qu'avaient les Juifs de jurer fréquemment et sans raison, et de faire intervenir à tout propos l'autorité et le nom redoutable de son Père. Voilà pourquoi, bien que sa mission soit de sanctifier le nom de Dieu, l'Église

permet le serment, d'accord en cela avec tous les peuples ¹, qui en ont toujours regardé la prestation comme un acte religieux, et la violation comme un sacrilège. Il est donc permis de jurer, mais à quatre conditions, savoir : que la chose affirmée, et confirmée ensuite par le sceau du serment, soit vraie et certaine ; qu'elle soit juste et qu'il nous soit permis de la dire ou de la faire ; qu'elle soit importante et mérite qu'on adjure le saint nom de Dieu pour l'attester ; enfin, que cette autorité soit invoquée avec le souverain respect qui lui est toujours dû.

4. *Qui pèche contre ce commandement ? — Celui qui jure contre la vérité, contre la justice, sans nécessité ou sans respect.*

Le jurement qui manque d'une seule de ces quatre conditions est de sa nature un péché grave. 1^o Jurer contre sa pensée, appeler Dieu en confirmation du mensonge, le lui faire souscrire pour ainsi dire et le mettre sous son nom, n'est-ce pas une insulte et un outrage à sa vérité ? Oserions-nous proposer à un honnête homme d'appuyer nos mensonges et de les garantir sur son honneur ? et nous nous permettrions ce jeu impie contre Dieu, qui l'a souvent puni de mort subite ² pour protester contre un si insolent appel à son témoignage, un si indigne abus de la confiance qu'il inspire ! 2^o Jurer contre la justice, c'est

1. Excepté les *Quakers* ou *Amis*, une des mille branches du protestantisme. Tout à l'opposé des Juifs, ils prennent l'interdiction de jurer dans un sens si rigoureusement absolu, qu'ils refusent le serment même en justice : et dans beaucoup de pays, les tribunaux les en dispensent.

2. L'histoire en rapporte plusieurs exemples certains : nous n'en citerons qu'un seul, attesté par un monument public encore subsistant en Angleterre. Une femme avait acheté quelques légumes, et comme elle ne payait pas, on lui réclamait la modique somme dont elle était redevable. Que Dieu me frappe de mort, dit-elle, si je n'ai pas payé : et elle tombe aussitôt sans mouvement et sans vie. Les magistrats avertis arrivent, et trouvent dans la main de cette malheureuse l'argent qu'elle avait juré avoir donné. L'État fit élever un monument sur le lieu même du crime et du châtement, pour servir de leçon à la postérité.

dire à Dieu : Je sais que vous me défendez cette action, mais je vous prends à témoin que je la ferai : je le jure en votre nom aux hommes, attestez vous-même [votre dés-honneur ! 3^o Jurer sans un motif sérieux, pour des choses futiles, pour des affaires graves peut-être, mais où le serment est inutile, c'est proprement jurer en vain, c'est manquer de respect à la Majesté suprême, en l'appelant à terminer des différends et des jeux d'enfant, c'est l'avilir en la mêlant sans cesse à des bagatelles. 4^o Jurer est donc une chose redoutable et sainte. Interpeller Dieu, se couvrir du grand nom de Dieu, ne demande pas moins de réflexion et de gravité que de toucher à un vase sacré et au corps même de Jésus-Christ, et nous devons toujours craindre que cet acte de religion ne dégénère en une irrévérence sacrilège.

5. *Qu'est-ce que jurer contre la vérité ? — C'est assurer avec serment une chose qu'on sait être ou douteuse ou fausse ; ou bien faire avec serment une promesse qu'on ne veut pas tenir.*

On peut jurer contre la vérité de trois manières. 1^o Lorsqu'on affirme avec serment une chose qu'on sait être fausse, ou qu'on croit telle, quand même elle serait vraie. 2^o Lorsqu'on jure une chose douteuse : car l'assurer, n'est-ce pas dire qu'elle vous paraît certaine, ce qui n'est pas ? et si vous confirmez cela par un serment, ne mettez-vous pas à la fois sous la garantie de Dieu, et un mensonge, et une fausseté peut-être ? Il ne faut jurer que ce qui est à nos yeux absolument certain : de là cette manière ordinaire de parler : Je le crois, mais je n'en jurerais pas. 3^o Lorsqu'on promet sous la foi du serment ce qu'on ne veut pas, ou ce que peut-être on ne pourra pas tenir : car, l'homme qui reçoit votre promesse jurée est en droit de croire que vous avez l'intention et que vous prévoyez la possibilité d'y être fidèle ; sans l'une ou l'autre de ces deux conditions, vous le trompez au nom de Dieu. Tous ces cas où, en jurant, on blesse la religion après avoir blessé la vérité, nous montrent de plus en plus quelles précautions exige le serment,

et combien on doit se garder de le prêter témérairement et à la légère.

6. *Comment appelez-vous un jurement fait contre la vérité? — On l'appelle un parjure.*

On appelle *parjure*, soit le crime de jurer contre la vérité, soit l'auteur même du crime : vous êtes parjure quand vous commettez un parjure, quand vous vous parjurez. Ce péché est toujours très-grave, tant à cause du sanglant outrage qu'il fait à Dieu, qu'à cause du préjudice qu'il porte à la société en brisant le dernier gage et le lien le plus sacré de la bonne foi parmi les hommes. « Vous ne jurerez pas fausement en mon nom, et vous ne souillerez pas le nom de votre Dieu ; je suis le Seigneur. » Outre les trois manières indiquées plus haut, on charge encore sa conscience de parjure : 1^o En le provoquant, en subordonnant de faux témoins, en poussant des domestiques ou des enfants à protester avec serment de leur innocence lorsqu'on les sait coupables, et d'ailleurs assez faibles pour se parjurer. 2^o C'est aussi une espèce de parjure que de manquer, sans raison grave et par mauvaise foi, à une promesse jurée même avec intention de la remplir. Le serment prêté subsiste toujours, notre parole reste liée et engagée avec le témoignage de Dieu que nous avons pris pour garant ; la retirer, c'est faire garantir à Dieu ce que nous ne voulons plus tenir : n'est-ce pas là le caractère du parjure ?

Quoique le parjure soit aussi opposé à l'honneur qu'à la religion, puisqu'il renferme toujours un mensonge, ou du moins un manque de parole, et un sacrilège, il s'en faut qu'il soit aussi rare qu'il est odieux. On se parjure par cupidité ou par complaisance, en déposant faussement devant la justice : on se parjure par mauvaise honte, en jurant qu'on n'a pas commis des fautes pour lesquelles on est menacé de quelque réprimande : on se parjure pour un vil et modique intérêt, en jurant pour tromper sur le prix et la

qualité d'une marchandise : on se parjure honteusement par passion, en violant la fidélité et l'amour qu'on s'est solennellement jurés au pied des autels. Dans un temps où l'antique loyauté de nos pères va s'affaiblissant chaque jour, il n'y a de remède toujours efficace contre le parjure que dans un profond sentiment de religion, qui seul peut nous inspirer toute l'horreur que mérite ce crime détestable.

7. Quand jure-t-on contre la justice ? — Quand on promet avec serment une chose mauvaise.

Jurer contre la justice, c'est s'engager avec serment, par promesse ou par menace, à faire une chose contraire à la loi de Dieu : par exemple, à tirer vengeance d'une injure, à mentir, à favoriser des desseins criminels, à conspirer contre la religion et l'Etat, comme les initiés des Frans-Maçons¹ et d'autres sociétés secrètes et ténébreuses, qui croient se lier au crime et à la révolte par les serments les plus affreux et les plus exécrables. Mais il est évident que jurer de faire un mal, pour grave ou pour léger qu'il soit, ne peut jamais obliger à le commettre : le serment est un lien religieux et non un lien d'iniquité : on ne peut être tenu d'offenser Dieu parce que l'on a eu l'insolente audace de le prendre à témoin qu'on l'offenserait. De pareils jugements veulent être pleurés et non exécutés : les faire est déjà un péché énorme, les accomplir en serait un autre. David, qui avait juré de se venger de Nabal, son ennemi, fit très-bien de lui pardonner ensuite à la prière d'Abigail; Hérode, qui avait fait le téméraire serment de donner à la danseuse Hérodiade tout ce qu'elle demanderait, fit très-mal de lui accorder la tête de Jean-Baptiste.

1. Les catholiques se souviendront que Sa Sainteté Pie IX a renouvelé de nos jours l'excommunication et toutes les condamnations anciennes portées contre cette secte : avis aux dupes, qui, trompées par de mensongères apparences, s'affilient à des mystères abominables qu'on leur cache soigneusement.

8. *Est-ce un péché que de jurer pour la vérité, lorsqu'on jure sans nécessité ? — Oui, c'est toujours un péché que de jurer sans nécessité.*

Il y a nécessité et par conséquent il est permis de jurer :
 1^o Si les supérieurs le commandent, comme lorsqu'on est appelé à témoigner en justice, ou à remplir une fonction de confiance qui ne se donne qu'à des personnes assermentées.
 2^o Si, ayant à rendre un témoignage grave et important pour la gloire de Dieu, nos intérêts ou la réputation du prochain, nous ne pouvions être crus que sur serment. Hors de là, on jure en vain, c'est-à-dire sans motif, et c'est toujours un péché plus ou moins grave, parce que la facilité à jurer en amène l'habitude, qui est irrévérencieuse envers Dieu, offensive des oreilles pies qui nous entendent, exposant à des serments irréfléchis et téméraires, comme celui d'Hérode, et à de fréquents parjures. « Que votre bouche ne s'habitue pas aux jurements, beaucoup y ont trouvé la mort ; le jureur sera rempli d'iniquités. » En sortant de l'église, dit saint Chrysostome aux jureurs, emportez chacun chez vous la tête encore toute sanglante de saint Jean-Baptiste, voyez ces yeux animés contre le serment, entendez cette voix qui semble vous dire : Fuyez le serment ; il a mêlé mon sang au vin de la débauche.

9. *Que faut-il faire pour ne pas tomber dans ce péché ? — Il faut se contenter de dire, comme Notre-Seigneur l'ordonne : Cela est, ou : Cela n'est pas.*

Les Juifs avaient mal interprété le précepte : « Vous ne prendrez pas le nom de Dieu en vain. » *En vain*, selon eux, ne signifiait que *fausseté*, et pourvu qu'ils ne se parjurassent pas, ils juraient sans nécessité et sans scrupule. Notre-Seigneur, après avoir rétabli le vrai sens de la loi, ajoute : « Bornez-vous donc à dire : Cela est, cela n'est pas ; ce que vous dites en plus vient du mal. » De

quel mal ? sans doute de la facilité des hommes à mentir et à se tromper les uns les autres, ce qui rend quelquefois nécessaire l'appellation d'une autorité infaillible pour fortifier leur fragile parole. Mais vous, semble-t-il dire à ses disciples, soyez tellement droits et simples que votre parole, expression toujours sincère de votre pensée, n'ait besoin, comme la vérité, que d'un mot pour s'affirmer et se soutenir : « Oui, non ; c'est ainsi, ce n'est pas ainsi. » Le serment, dit saint Thomas, est un remède, une garantie divine contre la faiblesse humaine : comme les remèdes, il ne doit être pris que par besoin, et le mieux serait de n'en avoir pas besoin. Les Saints, les vrais fidèles, ne jurent jamais ; les en croit-on moins que les jureurs ? En appeler souvent au témoignage de Dieu, c'est éveiller la défiance contre son propre témoignage. Si je ne puis me fier à votre parole, pourquoi me fierais-je à votre serment ? Si vous n'êtes pas un honnête homme, comment seriez-vous un homme religieux ?

10. *Quels sont les autres péchés défendus par le second commandement ? — Ce sont les blasphèmes et les malédictions ou imprécations.*

Le second commandement défend toute espèce de parole proférée ou violée contre la vertu de religion ; ce qui, outre le serment dont nous avons parlé, comprend encore les blasphèmes, les malédictions, la violation des vœux, dont il nous reste à parler.

11. *Qu'est-ce que le blasphème ? — Le blasphème est une parole injurieuse à Dieu ou aux Saints,*

Le blasphème est une parole injurieuse contre Dieu, ou contre la religion et les Saints, qui touchent de si près à

1. Un fripon reconnu jurant un jour sur sa part de paradis, quelqu'un dit : Il ne s'aventure pas beaucoup, car il y a longtemps qu'il l'a perdue ou gravement compromise.

Dieu. Comme on peut parler par geste, il y a aussi des blasphèmes de geste : il y a même des blasphèmes intérieurs ou de pensée ; car notre pensée est une parole que Dieu entend toujours. On blasphème contre les Saints, en raillant le culte dont les honore l'Église, en jetant le mépris ou des doutes sur leur pouvoir ou sur leurs vertus, en attaquant les privilèges de l'auguste Mère de notre Sauveur, la plus sainte des créatures de Dieu, et aussi, hélas ! la plus exposée avec son divin Fils aux outrages des bouches impies. Nous ne lisons pas qu'à la Passion les Juifs aient insulté la mère de douleurs : cet excès d'infamie était-il réservé à des chrétiens ? Une des hontes des protestants, ce sont les ignobles blasphèmes qu'ils n'ont pas rougi de vomir contre la mère de leur Dieu. On blasphème la religion en tournant ses dogmes en dérision, en la combattant, en disant que toutes les religions sont bonnes... : toute parole contre la foi est un blasphème.

On blasphème Dieu directement, soit en lui égalant dans le délire de la passion une vile créature, à qui on prostitue son cœur et ses adorations ; soit en niant ses perfections, sa justice, sa sainteté, sa sagesse, sa providence : soit en l'appelant injuste, tyran, cruel, qualifications aussi absurdes que révoltantes ; soit en prononçant son très-saint et très-sacré nom avec colère, mépris et impiété ; soit en lui reprochant avec outrage les adorables faiblesses et les titres humains dont il a daigné se revêtir pour nous, comme fit Julien l'Apostat quand il lança contre le ciel le sang de sa blessure en s'écriant : *Tu as vaincu, Galiléen* ! double et horrible blasphème de parole et d'action. Quoique tous ne soient pas aussi exécrables, et que l'irréflexion et une détestable habitude, qu'il faut travailler sans relâche à extirper, en puissent atténuer la gravité, le blasphème est de sa nature un très-grand péché, puisqu'il s'en prend directement à Dieu qu'il attaque de front. C'est un péché de pure malice, où la faiblesse humaine n'entre pour rien, le péché

propre des démons, qui encore ne blasphèment que sous le coup de ses vengeances le Dieu qu'on ose blasphémer sur la terre parmi ses bienfaits ¹ : le blasphème est la langue de l'enfer, c'est pourquoi on ne peut l'entendre sans frémir d'horreur ².

12. *Qu'entendez-vous par malédictions ou imprécations ? — J'entends des paroles par lesquelles on dit ou on désire du mal au prochain ou à quelque créature.*

Exécrer ou maudire, c'est souhaiter du mal, comme bénir est souhaiter du bien : les malédictions, exécérations ou imprécations sont des souhaits mauvais, les bénédictions sont de bons souhaits. Les imprécations sont donc filles de la haine et de la colère : comme ces deux passions, on doit les juger plus ou moins criminelles selon la gravité du mal qu'elles veulent, et selon le degré de réflexion et de liberté qui les accompagne. Parfois c'est l'impiété qui les profère ; elles s'adressent à Dieu et aux choses saintes, et sont alors des blasphèmes exécutoires. D'autres fois elles sont dirigées contre des animaux ou des êtres sans vie, et n'ajoutent guère que la grossièreté et la folie au péché de colère

1. Saint Polycarpe, menacé d'être brûlé vif s'il ne maudissait et ne blasphémait Jésus-Christ, répondit : Il y a quatre-vingt-six ans que je le sers, et il ne m'a jamais fait que du bien : comment pourrais-je insulter le Sauveur en qui seul j'espère ?

2. Dans l'ancienne loi, Dieu avait ordonné de lapider, c'est-à-dire de tuer à coups de pierre les blasphémateurs. Un édit du roi saint Louis prescrivait de leur marquer la langue avec un fer rouge. Aujourd'hui, les larmes et les réparations des fidèles peuvent seules les arrêter, et conjurer les malédictions qu'ils attirent sur la société et sur les familles. Pie IX a enrichi de nombreuses indulgences l'*Archiconfrérie réparatrice des blasphèmes et de la violation du dimanche*, répandue dans plusieurs diocèses, dont voici la prière :

Soit à jamais loué, béni, aimé, glorifié le très-saint, très-sacré, très-adorable nom du Seigneur notre Dieu, au ciel et sur la terre, par toutes les créatures sorties de ses mains, et par le sacré Cœur de Jésus au très-saint Sacrement de l'autel. Ainsi soit-il.

qui les produit. Il en est à peu près de même des malédictions qu'on appelle sur sa propre tête. Ce sont des formes et des expressions de la colère, et à la colère elles empruntent le plus odieux de leur malice : il est rare, en effet, qu'elles soient autrement réfléchies et sérieuses : qui voudrait être pris au mot, quand il demande que la foudre l'écrase, que la mort ou le démon l'emporte ? Les imprécations sont plus dangereuses quand elles ont le prochain en vue, parce que la haine et la colère, ennemies de la charité, sont vite entraînées jusqu'à souhaiter réellement le mal que la langue prononce, des accidents, des revers, la mort, et même, imprécation toute diabolique, la damnation éternelle.

Les parents surtout doivent craindre de jamais maudire leurs enfants, autant que ceux-ci doivent éviter de provoquer la malédiction de leurs parents : depuis Noé, dont la malédiction sur Cham est encore visible, Dieu a souvent exaucé ces vœux impies¹, pour punir à la fois ceux qui les font et ceux qui les attirent². Maudire n'est-ce pas l'occupation des démons, qui maudissent Dieu, qui se maudissent eux-mêmes, qui maudissent toutes les créatures ? Les mots *maudit*, *sacré* ou *anathème*, répondent sans cesse à leurs sombres et méchantes pensées : des chrétiens voudront-ils parler cette langue, et se joindre, quoique de bouche plus

1. Témoin ces deux enfants de Césarée en Cappadoce, Paul et Pallade, qui, ayant été maudits par leur mère qu'ils avaient outragée, furent à l'instant même saisis d'un tremblement horrible de tous les membres, et condamnés à parcourir la terre, errants et vagabonds, pendant plusieurs années. Ils furent guéris par l'intercession de saint Étienne, à Hippone, en Afrique, sous les yeux de saint Augustin, qui raconte ce fait dans son beau livre de la *Cité de Dieu*.

2. Autre raison pour laquelle ces vœux sont si tristement efficaces. Le père est la plus vive représentation de l'autorité divine sur ses enfants. Quand il les bénit, Dieu les bénit ; quand il les maudit, quoiqu'il ait tort, Dieu écoute encore la voix de son représentant, et il n'est pas rare qu'il réalise ses imprécations. Si le père est obligé à pardonner l'ingratitude et la révolte, Dieu ne l'est pas.

que de cœur sans doute, à cet infernal concert ? Ah ! laissons nos péchés crier seuls vengeance vers le ciel, et loin de nous unir à cette voix de malheur, étouffons-la plutôt en demandant toujours, pour nous et pour les autres, grâce, pardon et miséricorde.

13. *Pèche-t-on contre ce commandement quand on n'accomplit pas les vœux que l'on a faits ? — Oui.*

On pèche contre la vertu de religion et contre le second commandement lorsqu'on viole, qu'on n'accomplit pas un vœu : car le vœu est une promesse obligatoire, et une espèce de serment que l'on fait à Dieu. « David a juré au Seigneur, il a fait vœu au Dieu de Jacob de lui bâtir un temple. »

14. *Qu'est-ce que le vœu ? — Le vœu est une promesse délibérée d'un plus grand bien, faite à Dieu dans l'intention de s'obliger.*

Le vœu est la promesse libre et réfléchie d'un plus grand bien, faite à Dieu avec intention de s'obliger. *Le vœu est une promesse*, un véritable engagement de notre parole à Dieu, une donation non encore exécutée, mais assurée ; et par là il diffère de la résolution, du ferme propos, que l'on prend vis-à-vis de soi-même ou devant Dieu, et qui n'oblige pas. Cette promesse doit être *parfaitement libre*. Si elle était extorquée par la violence ou par la crainte, si elle échappait à nos lèvres par irréflexion, si elle était surprise à l'enfance ou à l'ignorance, elle serait nulle et de nul effet : Dieu est un bon maître, qui ne veut rien par force ou par erreur, et ne maintient son droit que sur les dons spontanés et délibérés du cœur. Ces dons doivent être *un bien* ; soit un bien déjà commandé, qui lui sera alors doublement dû, à titre de dette et à titre d'offrande, soit un bien conseillé, comme la virginité, la pauvreté volontaire, une prière, une aumône... : sans cela, comment Dieu les agréerait-il, et comment oserions-nous les lui offrir ?

C'est à Dieu seul que nous les offrons, parce qu'ils font partie du culte de latrie, ils sont le sacrifice d'une portion de notre liberté, que nous ne devons sacrifier qu'à Dieu. Un vœu peut se faire en l'honneur de Marie et des Saints, pour obtenir une grâce par leur intercession, mais il ne se fait qu'à Dieu, envers qui seul nous restons obligés. Telle est, telle doit être l'intention de quiconque fait un vœu, et s'il n'a la volonté formelle de s'obliger, son vœu n'en est pas un, ce n'est qu'une bonne intention qui ne le lie pas :

Mais, une fois cette volonté posée, elle est aussitôt acceptée et ratifiée par Dieu, et il y a contrat entre lui et nous : ce que nous lui avons promis ne nous appartient plus, et nous ne pouvons le lui reprendre sans un péché qui serait un sacrilège. Retirer notre parole, ne serait-ce pas nous moquer de Dieu ? Une promesse librement et sérieusement faite à un homme oblige, et la promesse faite à Dieu n'obligerait pas ! « Quand vous aurez fait un vœu au Seigneur votre Dieu, si vous tardez à l'accomplir, il vous sera imputé à péché. » C'est l'auteur du vœu qui seul est obligé par le vœu : il n'a pu lier que sa volonté, que lui-même et non un autre : un enfant que ses parents auraient voué à la vie religieuse n'y serait en aucune façon engagé. Ni ma personne, ni mon bien ne peuvent être consacrés à Dieu sans mon consentement : tout vœu qui blesse les droits d'un tiers est nul ; un père et un maître sont toujours libres de ratifier ou de casser des engagements contraires à ce qui leur est dû par leurs serviteurs et leurs enfants. Il n'y a que l'héritier qui soit tenu d'acquitter les aumônes ou les dons pieux voués par le parent ou le testateur dont il hérite, parce que, acceptant un héritage, il se charge des dettes dont il est grevé vis-à-vis de Dieu comme vis-à-vis des hommes.

On distingue plusieurs espèces de vœux. Il y a : 1^o Le vœu absolu, qui oblige par lui-même sans dépendre d'aucun événement, et le vœu conditionnel ou suspensif, qui

n'oblige qu'à la condition, par exemple, d'une guérison ou de toute autre faveur à obtenir. 2^o Le vœu temporaire, limité à un temps, et le vœu perpétuel qui est pour toute la vie. 3^o Le vœu personnel, qui a pour objet une bonne action, un jeûne, une prière..., et le vœu réel, qui a pour objet un don à faire à l'Église ou aux pauvres ; la chose votée porte aussi le nom de vœu ou d'*ex-voto*. 4^o Les vœux simples ou privés, qu'on fait en particulier ou dans une communauté non reconnue comme ordre religieux par l'Église, et les vœux solennels qui se prononcent dans les grands Ordres ordinairement gouvernés par des abbés ou des abbeses. Les vœux les plus célèbres sont les trois vœux d'obéissance, de chasteté et de pauvreté, appelés *vœux de religion*, parce qu'ils sont prononcés par les religieux et les religieuses après une ou plusieurs années de réflexion et d'épreuve, pendant lesquelles ils font leur apprentissage ou *noviciat*.

15. *Doit-on faire témérairement des vœux? — On ne doit faire des vœux qu'avec conseil et maturité, et il faut être fidèle à accomplir ceux qu'on a faits.*

S'obliger à une bonne œuvre, en faire à Dieu la promesse sacrée et inviolable, lui sacrifier la liberté et la permission qu'il nous laisse de faire ce qui est moins bien, et s'engager à faire ce qui est mieux, n'est-ce pas un acte évidemment bon et religieux ? Celui qui donne une aumône promise par vœu pratique deux vertus, la religion et la charité ; il en a le double mérite, il en recueillera donc la double récompense. Faut-il donc multiplier nos vœux pour multiplier nos mérites ? Tous les Saints nous disent, au contraire, de nous en bien garder : car nos dangers croîtraient avec nos obligations, dangers de pécher en les violant, dangers de nous troubler la conscience sur la manière de les accomplir.

En général, les engagements sacrés du baptême et nos devoirs d'état, et nos croix et nos épreuves personnelles,

pèsent assez sur nos faibles épaules, et il y aurait témérité à nous imposer d'autres fardeaux. Dans certains moments de ferveur, devant un malheur qui nous menace, ou en vue d'une faveur que nous voulons comme arracher à Dieu, rien ne nous coûte à promettre : nous sommes comme des enfants, qui croient vouloir et pouvoir toujours ce qu'ils veulent un moment. Défions-nous de cette illusion, qui en a séduit plusieurs : ne faisons jamais un vœu sans y avoir longtemps réfléchi ni sans prendre conseil d'une personne grave et prudente, qui le plus souvent nous le dissuadera. Saint François de Sales avait fait vœu de réciter chaque jour son chapelet, et bien que ce joug dût paraître assez léger à un si grand saint, il convenait qu'il en avait été gêné quelquefois, et ne conseillait à personne de suivre en cela son exemple. Si nous avons eu l'imprudence de nous charger d'un vœu téméraire, ou qu'un changement de circonstances vint ajouter à une obligation sagement contractée des difficultés imprévues, il faudrait alors recourir aux ministres de l'Église. Représentant Jésus-Christ sur la terre, interprète de ses volontés et de ses droits, l'Église a reçu, dans le pouvoir général de lier et de délier, le pouvoir particulier de dispenser des vœux ou de les commuer, c'est-à-dire d'en relâcher totalement le lien, ou de le remplacer par un autre plus facile ou plus utile à porter.

QUATRIÈME LEÇON.

DU TROISIÈME COMMANDEMENT.

1. *Que nous ordonne le troisième commandement : Les dimanches tu garderas en servant Dieu dévotement ? — Il nous ordonne de sanctifier le dimanche ou le jour du Seigneur.*

Quand faut-il rendre à Dieu le culte qui lui est dû et qui

est prescrit par le premier commandement? Toujours, si nous le pouvions; car toute notre vie et tous les instants de notre vie appartiennent à Dieu, il n'en est aucun qu'il ne nous donne avec les bienfaits qui le remplissent, il n'en est aucun qui ne doive lui être rendu par l'adoration et la reconnaissance. Mais les soucis temporels, la nécessité de pourvoir aux besoins de notre existence nous empêchent de payer continuellement à Dieu notre dette continuellement renouvelée. C'est pourquoi il nous permet de vaquer aux occupations du temps et de travailler aux choses de la terre pendant six jours : mais il s'est expressément réservé le septième, sur lequel il a des droits d'autant plus sacrés qu'ils sont, pour ainsi dire, les droits accumulés de la semaine entière.

Dans l'ancienne loi, ce jour était le samedi ou *sabbat*, qui signifie *repos*, en mémoire du repos mystérieux du Créateur après l'œuvre des six jours. Dans la loi nouvelle, les Apôtres, par l'autorité de Dieu, ont substitué au dernier jour de la semaine le premier, au sabbat le *dimanche*, *jour dominical ou du Seigneur*, parce que c'est en ce jour que Jésus-Christ ressuscité d'entre les morts est entré dans son repos éternel, et que le Saint-Esprit descendu au Cénacle a commencé à renouveler la terre par une création plus merveilleuse que la première, la création de la vie surnaturelle, la sanctification des âmes par la grâce, la fondation définitive et la dispersion de l'Église dans le monde. Le dimanche rappelle donc le premier jour de la création, celui de la Résurrection, celui de la Pentecôte : c'est un jour trois fois saint, consacré au Dieu Créateur, au Dieu Sauveur, au Dieu Sanctificateur, aux trois personnes de l'adorable Trinité.

2. *Que faut-il faire pour sanctifier le dimanche? — Il faut s'abstenir des œuvres serviles et employer ce jour à des œuvres de religion.*

Sanctifier le dimanche, c'est en faire un jour saint, c'est-

à-dire un jour consacré à Dieu, c'est-à-dire encore, un jour vide d'œuvres ordinaires et profanes et plein d'œuvres chrétiennes et pieuses : de même que, nous l'avons vu, on sanctifie un objet en le retirant des usages communs de la vie pour le dédier à Dieu et ne l'employer plus qu'à son service. La sanctification du dimanche comprend donc deux parties, l'abstention des œuvres serviles qui nous appliquent à la terre, et la pratique des exercices de religion et de piété qui nous relèvent vers Dieu ; le dimanche n'est pas un jour d'oisiveté, mais de repos, de repos terrestre et d'occupations célestes.

Les travaux défendus le dimanche sont les *œuvres serviles*, qui occupent principalement le corps et où l'esprit a peu de part, comme le travail des champs, des arts mécaniques, de l'aiguille, et en général tout ce que font les gens de métier pour gagner leur vie : et les œuvres *quasi serviles* qui, bien que moins matérielles, absorbent et dissipent l'esprit et sont difficilement compatibles avec la sanctification du dimanche, comme se livrer aux diverses opérations du négoce, rendre la justice ou plaider devant les tribunaux... Ce genre d'occupations, tenant le milieu entre les occupations libérales ou intellectuelles, certainement permises, et les occupations serviles certainement défendues, il en est qui sont autorisées, soit par l'usage, soit à raison de leur nature même : mais il ne faut pas prendre les abus pour des usages légitimes, et dans le doute on doit consulter les supérieurs ecclésiastiques.

Les œuvres serviles elles-mêmes cessent quelquefois d'être interdites le dimanche pour des motifs graves de piété, de charité ou de toute autre nécessité : par exemple, préparer ce qui est requis pour le culte, comme Notre-Seigneur le rappelle aux Pharisiens¹, travailler à un sauvetage, soustraire son propre bien ou le bien du prochain

1. Le précepte de s'abstenir des œuvres serviles était beaucoup plus rigoureux pour les Juifs qu'il ne l'est pour les chrétiens. La distance du

à une perte probable, une moisson à l'orage, une maison à l'inondation ou à l'incendie, gagner son pain du jour dans un cas de nécessité extrême... Hors ces cas de vrai besoin, qu'il faut apprécier de bonne foi et avec un respect sincère de la loi de Dieu, il y a toujours péché à travailler le dimanche, et péché grave si le travail se prolonge plusieurs heures. Peu importe, d'ailleurs, que l'on s'occupe pour soi ou pour autrui, par intérêt ou pour son plaisir; c'est l'œuvre servile et non le gain qui est défendu. Les maîtres et patrons qui la font faire par leurs employés ou leurs domestiques pèchent doublement, puisque, à la transgression de la loi dont ils sont cause, ils ajoutent le scandale et un révoltant abus d'autorité, et détournent du service de Dieu des hommes qu'ils devraient y ramener par un ascendant légitime et salutaire.

Respectons le saint dimanche. Ce n'est pas seulement le jour que le Seigneur a fait, mais le jour qu'il s'est réservé et consacré comme les prémices de nos semaines. C'est le jour du chrétien, de sa religion et de sa foi, proclamée et rendue visible par ses magasins fermés, ses ateliers silencieux, ses champs sans travailleurs et ses bêtes au repos, comme au temps de l'innocence primitive. C'est le jour de la famille, qui se retrouve réunie tout entière au pied

mont des Oliviers à Jérusalem est d'environ mille pas : les Actes l'appellent *sabbati iter*, le chemin permis un jour de sabbat. Tout autre voyage plus long était donc défendu aux Juifs : ils ne pouvaient atteler ni bœuf, ni âne, ni cheval, ni allumer du feu, ni apprêter leur nourriture. C'est pour cela que le vendredi était appelé *parasceve* ou *préparation*, parce qu'on y préparait les vivres pour le sabbat du lendemain. Plusieurs même, exagérant la loi par une interprétation plus littérale que sensée, s'interdisaient les occupations les plus urgentes et les plus nécessaires : sous les Machabées, un bataillon s'était laissé égorger par l'ennemi pour ne pas violer le sabbat en se défendant : les Apôtres, pressés par la faim, ayant froissé quelques épis pour en manger les grains, les Pharisiens se récrièrent qu'ils n'observaient pas le sabbat, et ils se scandalisaient de voir des malades guéris ce jour-là par Jésus-Christ, et emportant joyeusement leur couche de douleur.

des autels, dans les honnêtes délasséments du foyer domestique et le doux entretien de relations plus faciles. C'est le jour du pauvre, le jour qui suspend pour lui la rude loi du travail, qui relève son front sans cesse courbé sur l'ouvrage, et le convoque avec le riche à la table commune du Père de famille, pour nourrir son âme et lui rappeler sa dignité, ses devoirs et ses espérances immortelles. C'est un jour de fête, fête et gloire pour Dieu qui y est honoré, fête et joie pour l'homme sur qui l'hommage du repos et des prières qu'il adresse au ciel retombe en bénédictions spirituelles et temporelles. Aveugle et malheureux l'ouvrier qui vole à Dieu son jour, qui prétend travailler et s'enrichir en offensant le souverain arbitre des événements, le dispensateur de la vie et de la santé; qui espère féconder la terre par ses sueurs, et se moque du Maître du ciel qui commande au soleil et à la pluie, à la grêle et aux orages ! *Travail du dimanche n'enrichit pas*, dit un vieux proverbe toujours vrai : recueillir la colère de Dieu avec le gain ou le salaire d'une journée, c'est recueillir la malédiction, qui n'est pas toujours une cause de ruine immédiate, mais qui éclatera tôt ou tard en quelque malheur ¹.

1. Les ouvriers qui seraient tentés de se plaindre du repos du dimanche, ou de se laisser prendre aux déclamations de *ces hypocrites d'humanité*, qui défendent bien plus la cause des patrons avides que celle des pauvres, et verraient sans regret le bienfaisant délassément du jour du Seigneur remplacé par les excès de l'ignoble *lundi* ; ces ouvriers voudront-ils se bien souvenir de ces quatre points ? 1° Que c'est par compassion pour eux, plus assurément que pour les riches, que Dieu a prescrit le repos du septième jour. 2° Que dans les pays où cette prescription divine est strictement observée, ils sont plus heureux, et moins heureux dans les autres. 3° Que là où le chômage du dimanche est érigé en loi civile, comme en Angleterre et ailleurs, l'industrie est plus prospère et les fruits du travail plus abondants. 4° Si Dieu veut que nous ne travaillions que six jours sur sept, sa providence a dû pourvoir à ce que cela suffît : l'a-t-elle fait ? Oui, répond la science économique : un travail sans relâche abrutirait les esprits, détruirait les forces physiques, multiplierait les produits au delà des besoins, et par contre-coup les avilirait et abaisserait les salaires : trois causes de ruine pour les travailleurs, et de malaise pour tous.

3. *Quelles sont les œuvres auxquelles on doit employer le dimanche ?*
— *L'assistance à la sainte messe, aux instructions de la paroisse et aux offices de l'Église, la prière, la lecture et autres bonnes actions.*

1. Il ne suffit pas de se reposer le dimanche, il faut le sanctifier; le repos du corps n'est exigé que comme un moyen pour l'âme de mieux honorer Dieu, et les œuvres serviles ne cessent que pour être remplacées par des œuvres de piété et de religion. La première de toutes, et qui nous est expressément commandée, c'est l'assistance au divin sacrifice de nos autels ou à la sainte messe. L'Église nous la prescrit avant toutes les autres, parce qu'il n'y en a pas pour nous de plus sanctifiante ni de plus glorieuse pour Dieu, Jésus-Christ renouvelant sous nos yeux à l'autel le sacrifice même de la croix, et nous invitant à nous présenter avec lui devant son Père pour adorer sa suprême majesté, satisfaire à sa justice et implorer les grâces qui sont le prix toujours dû de son sang toujours offert. Assister à la messe, c'est donc assister et s'unir extérieurement et intérieurement, de corps, d'esprit et de cœur, à la grande expiation et réparation du Calvaire.

Il suit de là que nous devons l'entendre : 1^o Entièrement, la messe étant un tout unique et un seul sacrifice auquel l'Église veut que nous soyons présents : il y aurait péché à en omettre sans raison quelque partie, et péché grave à n'y arriver qu'après l'Évangile ou l'Offrande, ou à s'en retirer avant la Communion. 2^o Respectueusement : avec une attitude religieuse et recueillie, comme nous eussions été au pied de la croix, où certainement nous n'aurions pas voulu ressembler aux oisifs et aux curieux, moins encore aux insulteurs de Jésus mourant. 3^o Attentivement : occupant notre esprit et nos yeux de saintes prières, ou de la considération réfléchi des augustes cérémonies qui expriment et représentent le sacrifice sanglant qu'elles renouvellent

d'une manière non sanglante. 1^o Dévotement : rester froid devant un Dieu qui meurt pour nous, ne rien trouver à lui dire, ne lui réciter du bout des lèvres que des paroles et des formules où le cœur n'a point de part, ne point détester nos péchés qui l'ont cloué à la croix, ne pas recueillir avidement le sang divin qui coule sur notre âme pour la purifier et la guérir, est-ce là assister en disciple croyant et aimant au sacrifice de notre Rédemption? Nous aurons occasion de revenir sur cet important sujet; mais il nous est facile de voir dès maintenant que, de toutes les pratiques de la religion, la plus nécessaire est d'entendre et de bien entendre la sainte messe.

Aussi l'Église nous en fait-elle un précepte grave, interprète sûre de la volonté de Dieu, qui n'a pas pu vouloir que son Fils s'immolât sans cesse pour des ingrats toujours absents, et qu'il restât solitaire sur ses autels déserts, sur son Calvaire abandonné. L'impuissance seule ou la quasi-impuissance, comme la maladie, le soin nécessaire d'un infirme ou d'un enfant, en un mot, une difficulté sérieuse peut nous délier de l'obligation sacrée d'accompagner à sa mort notre adorable victime. La voix de la cloche qui nous y convie est comme sa voix, et c'est à la conscience du chrétien à examiner s'il ne lui oppose pas de futilles prétextes, qu'il n'osera lui répéter alors que la croix, apparaissant non plus sur l'autel pour nous sauver, mais dans les airs pour nous juger, éclairera et dissipera toutes les vaines excuses.

2. Est-ce assez d'entendre la messe pour sanctifier le dimanche, c'est-à-dire pour en faire un jour saint, véritablement consacré à Dieu et employé pour Dieu? Est-ce pour nous borner à une demi-heure ou à une heure de culte, qu'on nous ordonne le repos du corps pendant la journée entière? En accomplissant le précepte ecclésiastique de l'audition de la messe, avons-nous accompli le précepte divin toujours subsistant de la sanctification d'un

jour de la semaine? Le catholique qui, se contentant de la messe dominicale, néglige ensuite tout exercice religieux et toute bonne œuvre, les pratiquera-t-il en un autre temps? Et s'il est à peu près certain qu'il n'y pensera même pas, peut-il se dire vraiment serviteur de Dieu, fait-il de son salut sa grande affaire, connaît-il sa religion, se connaît-il lui-même et l'état de sa conscience? Sa foi peut-elle éclairer et diriger sa conduite, soutenir sa vertu contre les tentations, et le faire vivre en chrétien? Non, s'il veut sérieusement servir Dieu et se sauver, il ne croira jamais qu'il lui suffise pour cela d'une messe entendue à la hâte une fois tous les sept jours, et, sans omettre ses pieuses pratiques quotidiennes, il les multipliera surtout le dimanche, afin que ce jour ne soit pas en vain appelé le jour du Seigneur, et vienne heureusement régler et solder les comptes de la semaine avec le Maître souverain, qui inscrit pour les peser et les comparer toutes les journées qu'il nous accorde, et le service qu'il en retire pour sa gloire.

3. Les meilleures œuvres à pratiquer le dimanche sont les exercices publics de religion, les *Vêpres*, les *Saluts*, les *Instructions*, où nous édifions nos frères, où nous participons à toutes les grâces de la prière en commun, où nous apprenons la plus sublime et la plus nécessaire de toutes les sciences, la doctrine chrétienne. Les pieuses lectures, notamment celle de la vie des Saints, qui est la morale chrétienne en actions, les réunions où préside et s'entretient la charité, l'assistance de quelque malheureux, la visite d'un malade ou plutôt de Jésus-Christ lui-même dans un de ses membres souffrants, telles sont les occupations variées qui remplissent le dimanche du vrai fidèle, nourrissent sa foi et sa piété, relèvent et consolent son âme, et répandent dans son cœur un parfum de grâce qui l'aidera à sanctifier les travaux du lendemain. A tout cela il peut mêler quelque délassement honnête, un jeu innocent, une agréable promenade : mais les jeux passionnés et dangereux, la

société bruyante des gens querelleurs, les asiles de l'intempérance et de la débauche où l'on boit, en une soirée, le travail et les sueurs d'une semaine¹, il les évite avec soin et n'y pense qu'avec tristesse, parce qu'ils font du plus saint des jours le jour le plus chargé de crimes, changent le jour du Seigneur en jour de Satan, et le chœur de pures louanges qui devaient monter vers lui en un chœur de blasphèmes et de voix licencieuses. « Je vous rejeterai à la face la souillure et les immondices de vos solennités. » Cette menace de Dieu aux profanateurs du sabbat ne retombe-t-elle pas de tout son poids sur les profanateurs du saint dimanche? C'est aux bons chrétiens d'en arrêter les effets terribles, en priant pour eux-mêmes et pour leurs frères qui ne prient pas : ils préviennent ainsi, sans le savoir, plus d'un fléau de Dieu et plus d'un malheur public. La sanctification parfaite du jour dominical les rend comme les anges protecteurs de la terre, en même temps qu'elle est pour eux un essai, un avant-goût de la fête éternelle.

1. Il y a des lois de police qui défendent de tenir les cabarets ouverts et d'y donner à boire le dimanche pendant les offices : les hommes publics, placés à la tête du peuple pour son bien, ne devraient-ils pas veiller à l'observation de lois si salutaires, et plus morales encore que religieuses? Serait-ce un si grand mal que de soutenir le faible contre lui-même, et de mettre un frein à l'amour du lucre qui l'exploite? N'y aurait-il rien à imiter dans cette ordonnance, nullement comminatoire pour le délinquant, qui a été promulguée de nos jours dans quelques parties de l'Allemagne? *Toute personne qui, le dimanche ou un jour de fête, boira dans un cabaret pendant le service divin, est autorisée à sortir sans payer.*

CINQUIÈME LEÇON.

DU QUATRIÈME COMMANDEMENT.

1. *Que nous ordonne le quatrième commandement : Tes père et mère honoreras afin de vivre longuement? — Il nous ordonne d'aimer notre père et notre mère, de les respecter, de leur obéir et de les assister dans leurs besoins.*

En tête de la seconde table de la loi était gravé ce précepte : « Honore ton père et ta mère, et tu vivras longtemps sur la terre. » Ainsi, après Dieu nos parents, après les devoirs de la religion les devoirs de la famille. Les noms de père et de mère sont, en effet, après le nom seul adorable, les plus vénérables et les plus augustes : ils ont quelque chose de sacré, l'honneur qui leur est rendu tient du culte, et on dit, dans un langage que l'Eglise approuve, la piété filiale, la piété envers les parents, comme on dit la piété envers Dieu. Nos parents sont pour nous, non-seulement les images de Dieu et les dépositaires de son autorité, mais ses coopérateurs et ses aides dans les trois grands bienfaits de l'existence, de la conservation et de l'éducation, que nous devons réellement, quoique inégalement, aux auteurs de nos jours comme à notre Créateur. Si on a pu dire des souverains qu'ils sont la seconde Majesté et les dieux de la terre, nos parents ne sont-ils pas notre seconde providence et les représentants immédiats de Dieu dans la famille ? Aussi, nos devoirs envers eux sont-ils tout sem-

1. Mais voici le plus éclatant témoignage de la puissance paternelle, ce qui en exprime plus sensiblement ici-bas le caractère divin. Le père bénit, et il peut maudire aussi, comme Dieu. On sollicite, on reçoit avec religion, à genoux, la bénédiction d'un père, on s'incline sous sa main comme sous la main de Dieu. Les magistrats ne bénissent pas ; ils vengent la justice, ils condamnent à mort ; ils n'ont pas le droit de maudire. Le prince ne bénit pas : la bénédiction est le propre de la majesté divine et de la majesté paternelle. Qu'est-ce donc que bénir ? c'est faire œuvre

blables à nos devoirs envers Dieu, et forment-ils comme une religion domestique.

Nous devons : 1^o Les aimer comme nos premiers bien-faiteurs, comme les sources de la vie qui nous anime et du sang qui circule dans nos veines. 2^o Les respecter comme les ministres du Créateur, qui s'est servi d'eux pour nous tirer du néant. 3^o Leur obéir comme à l'autorité sous laquelle nous naissons nécessairement, et qui est une participation évidente à l'autorité de Dieu sur nous. 4^o Quand, à notre tour, nous avons le bonheur de pouvoir leur être utiles, les aider alors et les assister avec quelque chose des sentiments de Marie offrant et prodiguant ses services au Dieu de qui elle avait tout reçu. Heureux les enfants chrétiens qui ne perdent jamais de vue ces grands principes, qui voient et honorent toujours Dieu dans leurs parents, qui unissent la piété divine et la piété filiale : la voix de la religion fortifie et consacre en eux la voix de la nature, leur conscience parle en même temps que leur cœur, c'est

de puissance et d'amour, c'est souhaiter du bien et le communiquer. Les paroles des hommes sincères disent ce qu'elles font, la parole de Dieu fait ce qu'elle dit. Et voilà pourquoi il n'y a que Dieu, auteur de la vie, qui bénisse par lui-même ou par ses ministres ; et après Dieu, les pères dans leurs familles. De là le haut prix que les enfants des anciens patriarches attachaient à être bénis par eux : et qui ne plaint l'orphelin qui n'a pu recevoir la dernière bénédiction d'un père mourant ! Car en ce moment solennel où le père lève ses mains et les pose sur la tête de son fils, il sent que Dieu est avec lui pour protéger et garder la vie qu'il n'a pu donner qu'avec Dieu. « Honore ton père et ta mère, afin que leur bénédiction demeure sur toi, et que ta vie soit longue et bonne sur la terre. » La vie qu'ils nous ont transmise en nous engendrant, ils peuvent donc la prolonger en nous bénissant ! Aussi, quelle émotion dans le père qui bénit ses enfants ! L'émotion est plus vive encore chez ceux qui se sentent moins dignes d'une fonction si pure : la chose divine qu'ils font les remue jusque dans ces dernières retraites de l'âme où se fait le contact du cœur avec Dieu. J'en ai vu me refuser obstinément de bénir leur fils, s'écriant : *Je ne puis pas ! je ne puis pas !* Puis, après cette bénédiction enfin donnée, j'ai vu couler de leurs yeux des larmes qui ne pouvaient plus tarir. (Mgr Dupanloup, dans son beau livre *De l'éducation*.)

une double lumière qui les dirige, une double force qui les soutient dans tout le détail de leurs devoirs, et en rend la pratique plus facile et plus méritoire.

1. L'enfant chrétien aime ses père et mère qui, après Dieu, ont sur son cœur le premier droit. Comme la piété incline à la reconnaissance et à la bonté, il est attendri des soins dont ils ont entouré son enfance, de cet amour dévoué et généreux qui ne compte pas les privations et les sacrifices et s'épanche toujours, comme la source divine de toute paternité à laquelle il s'alimente. Il a entendu dire que l'amour descend plus qu'il ne remonte, qu'un père et une mère, nouveau trait de ressemblance entre eux et Dieu, aiment plus qu'ils ne sont aimés ; c'est ce qui l'excite à aimer à son tour sans mesure, et à reconnaître autant qu'il peut une affection qu'il n'égallera jamais. Son regard, sa voix, son attitude expriment son amour ; il y a dans tout ce qu'il fait et dit à ses parents comme un accent, une intonation filiale : il ne lui échappe rien de ce qu'il sait devoir leur déplaire ou les contrister, à moins d'une de ces surprises qu'on peut appeler heureuses, tant elles sont vite et noblement réparées. Il se trouve bien avec eux, nulle compagnie n'a pour lui autant de charmes ; les services qu'il leur rend sont affectueux et empressés ; un sourire de leurs lèvres, une joie de leur âme est sa plus douce récompense. S'il y a de mauvais fils, des enfants sans cœur ; s'il a vu quelqu'un de ces malheureux fuir ses parents, éviter de leur parler, faire couler leurs larmes au lieu de partager tous leurs chagrins, aller jusqu'à leur souhaiter du mal ; il le plaint profondément d'ignorer les pures joies du foyer, et de perdre son premier bonheur en violant un de ses premiers et de ses plus saints devoirs.

2. Le véritable amour est toujours respectueux, et c'est sous ce nom de respect et d'honneur que Dieu désigne tous les devoirs d'un bon fils, comme nous désignons tous nos devoirs envers lui sous le nom de religion. On n'a pas tou-

jours occasion d'assister ses parents ; il est des cas extrêmes où il faut leur désobéir, mais il n'en est pas qui permette de leur manquer d'amour et d'égard, et la désobéissance, même quand Dieu l'exige, doit être amoureusement triste et respectueuse. Ce respect, s'il est chrétien et sincère, n'est pas une feinte cérémonie, une affaire de convenance et de politesse, mais il procède du cœur, et se fonde sur les titres augustes de père et de mère, que ne peuvent ôter à nos parents ni leurs défauts, ni surtout notre prétendue élévation au-dessus d'eux ¹. Joseph, si glorieux dans toute l'Égypte sauvée par lui, accourt embrasser son vieux père Jacob, simple pasteur, qu'il s'honore de présenter au roi Pharaon : Salomon descend de son trône pour aller au-devant de sa mère et l'y faire asseoir à ses côtés : le Fils éternel de Dieu se montre le fils respectueux et soumis de la plus humble des vierges. Quel exemple ! il confondra à jamais tous ces enfants irrévérencieux, qu'un saint Docteur appelle irréligieux et sacrilèges, qui rougissent stupidement du sang qu'ils portent dans leurs veines, qui n'ont que des airs de mépris, des réponses dures et insolentes, des égards de commande suivis d'oublis affectés et blessants, des plaintes et des murmures, des impertinences et des colères contre ceux qui les ont enfantés, nourris, élevés et supportés avec un si patient amour. Comment se trouve-t-il des êtres assez dénaturés pour se faire un odieux plaisir d'épier, de tourner en ridicule et de révéler les infirmités et les misères de leurs vieux parents ? Comment y aurait-il paix et bonheur pour l'impie et l'ingrat qui déshonore les cheveux blancs d'un père, et abreuve d'amertume le cœur qui n'a pas son pareil ici-bas, le cœur d'une

1. Un personnage éminent, qui avait coutume de dîner tous les samedis chez sa mère, fut pressé un samedi par le ministre Cambacérés de rester à sa table. — Excellence, je ne puis, je suis invité et attendu aujourd'hui. — Chez qui donc ? chez l'Empereur ! — Non, chez ma mère ! — Ah ! c'est bien.

mère ? il déchire et révolte contre lui les entrailles qui l'ont porté, la nature outragée dans sa loi la plus sacrée crie vengeance, et Dieu l'entendra. « Que l'œil qui insulte
« à son père soit arraché par les corbeaux du torrent, que
« les petits de l'aigle en fassent leur pâture. Mais le fils qui
« honore son père et sa mère amasse un trésor : Dieu le
« bénira dans ses enfants, et l'exaucera au jour de sa
« prière. »

3. L'obéissance est la vraie marque, la vraie pierre de touche du respect et de l'amour, la grande vertu des enfants, la vertu qui assure toutes les autres, la plus méritoire et la plus bénie de Dieu et des hommes. C'est aussi la plus naturelle et la plus nécessaire ; si nous sommes tous créés pour obéir à Dieu, l'enfant n'est-il pas né évidemment pour obéir à ses parents ? n'est-il pas évidemment incapable de se diriger et de se conduire lui-même ? En le faisant naître faible, ignorant, dépourvu de toute expérience, la nature ou plutôt Dieu lui dit : Obéis à ton père et à ta mère qui, t'ayant par ma puissance donné une existence imparfaite et à demi formée, sont chargés par moi d'achever leur œuvre, d'élever et de développer ton corps et ton âme : je suis avec eux pour te commander et t'instruire comme j'étais avec eux pour te créer : leur volonté sur toi est la mienne, et tu ne peux y résister sans désobéir à ton Créateur. Si cette voix divine n'est pas assez claire au fond de votre conscience, enfants, ouvrez les yeux ; voici Jésus soumis et obéissant à Marie et à Joseph jusqu'à l'âge de trente ans, pour réprimer vos précoces désirs d'indépendance, pour vous montrer le chemin de la vraie sagesse et vous en mériter le don. Obéissez donc comme lui, pour faire de vos maisons des maisons d'ordre et de paix, des images de la sainte famille. Obéissez promptement et de bonne grâce, dociles au premier signal qui commande, sans provoquer ni attendre la colère qui menace. Obéissez avec foi et amour, non comme à des hom-

mes dont on peut tromper le regard, mais comme à Dieu dont le regard nous suit et nous bénit partout. Obéissez en tout temps : l'âge de l'obéissance continuelle et universelle peut passer ; mais jamais ne passe l'âge de prendre avec respect, et de suivre avec déférence, des conseils inspirés et souvent éclairés par le plus grand amour qu'on nous porte sur la terre.

Quant aux cas malheureux où des parents seraient assez aveugles et assez coupables pour violenter la conscience d'un enfant, en le forçant à transgresser une loi de Dieu ou de l'Église, en lui imposant une vocation religieuse ou mondaine qui ne serait pas la sienne, la règle est formelle : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. » Il n'y a pas de droit contre le droit ; qui commande contre Dieu commande sans droit. On doit donc résister avec fermeté, mais aussi avec respect et avec prudence, en s'éclairant des avis de son confesseur ou d'une personne grave et chrétienne. Prier alors pour ses parents, redoubler de zèle et de fidélité pour leur complaire en tout ce qui est légitime, a été souvent un moyen efficace et béni du ciel pour briser leur volonté déraisonnable et les ramener à Dieu ¹.

4. Assister, soulager, consoler nos parents dans leurs besoins, leur pauvreté, leurs maladies, leurs chagrins, leur vieillesse, quel doux et sacré devoir, quelle triste et à la fois heureuse occasion de payer l'immense dette de notre reconnaissance ! « Mon fils, dit l'Esprit-Saint, soutenez la

1. Entre mille exemples, on peut citer celui-ci : Un enfant, maltraité par un père brutal pour avoir refusé de violer la loi de l'abstinence, avait dû plusieurs fois se retirer à jeun dans sa chambre. Le père, l'ayant un jour suivi et observé en secret, le vit à genoux au pied de son crucifix et l'entendit faire cette prière : « O doux Sauveur, je suis bien aise d'avoir part à votre calice d'amertume. Mais, en souffrant, vous avez gagné des âmes, et je veux aussi ma part de ce bonheur : vous qui avez prié pour vos bourreaux, n'exaucez-vous pas la prière d'un enfant pour son père bien-aimé ? » Il n'y tint plus, il embrassa son fils avec une profonde émotion, et lui prouva que sa prière était exaucée.

« vieillesse de votre père, et n'oubliez pas les gémissements
 « de votre mère, » ni les gémissements qu'autrefois son
 amour pour vous lui a coûtés, ni les gémissements de sa
 tristesse présente : faites-leur comme ils vous ont fait : vous
 ne leur rendrez jamais tout ce qu'ils vous ont donné, puis-
 qu'avec la vie vous leur devez tout. Mais c'est dans leurs
 nécessités spirituelles que notre piété, notre reconnaissance
 filiale aimera surtout à se montrer. Est-il une âme qui
 nous soit plus chère que leur âme ? pour qui prierons-
 nous, si nous ne prions pour eux sans cesse, heureux
 d'avoir sous notre main le trésor des bénédictions célestes
 pour les répandre sur leur tête vénérée et chérie ? S'ils
 avaient le malheur de ne pas marcher dans la voie de la
 vérité et du salut, ah ! que notre douleur s'épanche devant
 Dieu en longues prières, et devant eux quelquefois en tris-
 tesse silencieuse, en délicates et discrètes insinuations, en
 sollicitations pressantes et amoureuses, selon notre âge et
 la mesure de notre influence. Sommes-nous menacés de les
 perdre ? ne négligeons rien pour les aider à se sauver,
 pour appeler et introduire le seul médecin nécessaire, le
 seul utile peut-être alors ; n'ayons pas la barbare tendresse
 de leur cacher leur état, ne nous préparons pas l'unique
 regret qui soit inconsolable sur la terre, celui d'entendre
 leur âme nous crier éternellement : Pourquoi m'avez-vous
 laissée tomber entre les mains de Dieu sans m'avertir ?

1. Léopold I^{er}, roi des Belges, un protestant, allait expirer, et personne
 autour de lui ne se sentait assez de foi ni assez de courage pour l'en
 avertir. Témoin de cette triste défaillance du sens moral et chrétien, la
 reine actuelle des Belges, sa belle-fille, catholique de race, s'avance
 résolument vers le lit funèbre, malgré tous les bras tendus pour l'arrê-
 ter. — *Puisque personne ne l'ose, ce sera moi, car il le faut !* — Alors ses
 yeux, ses sanglots, son cœur parlèrent avec ses lèvres. Le mourant l'é-
 coute, la comprit, la remercia avec effusion : et ses actes de piété vin-
 rent, dans l'âme de sa fille, ajouter l'espérance à la fortifiante satisfac-
 tion d'avoir accompli le plus douloureux peut-être, et certainement
 le plus sacré des devoirs.

Suivons-les au delà de la tombe, dans les régions désolées où ils languissent sans secours ; nos prières, nos aumônes, nos peines chrétiennement supportées, le sang de Jésus-Christ surtout, sont la rosée dont il nous sera facile et doux de les rafraîchir. Et n'oublions pas que, même avant ces offices indispensables de charité, il y a la dette suprême de la justice, qui est d'exécuter sans retard, intégralement et loyalement, leurs dernières volontés.

2. *Ne sommes-nous obligés d'honorer que notre père et notre mère ?*

— *Nous devons encore honorer tous ceux qui sont au-dessus de nous, comme sont les pasteurs, les ministres de l'Église, les rois, les princes, les magistrats, les vieillards et nos maîtres.*

1. Ce respect, cet amour, cette obéissance dus à nos père et mère, nous les devons aussi, selon les degrés de la parenté, à nos autres parents, à un aïeul, à un oncle, à une tante : la chaîne de ces devoirs se relâche en s'étendant, mais elle ne se brise pas, et relie saintement tous les membres d'une même famille. Mais, outre la famille du sang, Dieu a fondé deux autres familles dont il veut que nous respections aussi le lien et que nous honorions les chefs. Notre-Seigneur Jésus-Christ est le chef et le fondateur de la famille religieuse, le vrai père de nos âmes régénérées et nourries de son sang ; mais il a aussi des vicaires de sa charité et de son autorité adorables, chargés de nous aimer et de nous gouverner en son nom, de nous éclairer par sa doctrine, de nous régénérer et de nous nourrir par les sacrements. Comme le Créateur se sert de nos parents selon la chair pour nous créer et nous élever, le Rédempteur, pour nous communiquer et nous conserver la vie surnaturelle, se sert de son Église, que nous appelons notre sainte mère, et de ses prêtres, que nous appelons nos pères spirituels, les pères de nos âmes. Si grands donc et si saints que soient nos devoirs envers les premiers, qui nous

ont engendrés pour la terre, les ministres de la grâce qui nous engendrent et nous forment pour le ciel méritent-ils de moindres hommages ! Ont-ils moins droit à nos respects, à notre amour, à notre obéissance et, au besoin, à notre dévouement et à nos services ? Quand, pour nous garder intact le dépôt de la vérité, notre patrimoine commun, ils soulèvent contre eux toutes les passions, toutes les persécutions de la langue et de l'épée, pouvons-nous rester neutres et indifférents ? Une telle conduite à l'égard de nos pères en Adam outragés et calomniés ferait de nous de mauvais fils : à l'égard de nos pères en Jésus-Christ, ne nous mérite-t-elle pas le nom de mauvais chrétiens ?

2. La société civile est une autre famille qui a aussi Dieu pour auteur, et dont les chefs gouvernent par une émanation de son autorité. « Par moi règnent les rois, par moi les princes rendent la justice. Tout pouvoir vient de Dieu ; qui résiste au pouvoir résiste à l'ordre de Dieu » et encourt une juste condamnation : soumettez-vous donc, non par crainte seulement, mais par conscience. « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu, » dit Jésus-Christ, le Roi des rois, qui met ainsi leurs droits à côté et sous la sauvegarde des siens. Cette autorité des souverains est d'ailleurs, comme l'autorité paternelle, comme l'autorité sacerdotale, moins pour leur

1. Parmi les traits sublimes et touchants qui consolent des horreurs de la Révolution, on n'a pas oublié le zèle et l'empressement des fidèles à venir au secours de leurs prêtres dépouillés et persécutés, à braver tous les dangers pour les cacher et les soustraire à la mort. Dieu a visiblement béni plusieurs de ces généreuses et chrétiennes familles. Il bénira aussi tous les cœurs catholiques qui, serrés autour de Pie IX à demi découronné de son diadème temporel, lui font par toute la terre cette magnifique défense qui a surpris et déconcerté ses ennemis : le *Denier de saint Pierre*, ce libre tribut de la piété, comme toutes les dettes payées à Dieu, enrichira plus les cœurs qui le donnent que la main sacrée qui le reçoit pour le répandre ensuite avec ses bénédictions sur le monde.

avantage que pour l'avantage du peuple, toujours victime des révolutions, qu'il paye de son pain et de son sang. Les meneurs qui lui soufflent la révolte et le mépris des lois sont des séducteurs qui l'abusent et le corrompent, des suppôts du tentateur qui fit perdre à Ève le paradis terrestre en lui promettant mieux. Honorons donc et respectons tous les dépositaires d'un pouvoir dont la source est divine : c'est la loi de l'ordre et de la raison, de l'Évangile et de l'Église : un mauvais citoyen ne sera jamais un homme honorable ni un bon chrétien.

3. Si nous avons bien compris que Dieu seul est le principe, la raison et la règle de tous ces devoirs, qu'ils sont une espèce de culte rendu à ses images et à ses représentants, nous les pratiquerons à la fois avec religion et dignité, ne nous soumettant jamais à un homme par intérêt, par bassesse servile, mais lui obéissant parce qu'il nous commande au nom de Dieu, et que servir Dieu c'est régner. L'obéissance chrétienne honore autant l'inférieur qui la rend que le supérieur qui la reçoit : le chrétien est toujours respectueux et respectable, et c'est de lui qu'on aurait pu tirer cette maxime de morale religieuse et sociale : *Si vous voulez être respecté, respectez ; le mépris engendre le mépris.* Serviteurs, aimez et honorez Dieu dans vos maîtres, soyez-leur fidèles comme à Dieu : c'est l'unique mais sûr moyen d'adoucir et de sanctifier les peines de votre état, d'en comprendre et d'en aimer le rôle providentiel, d'égaliser ou de surpasser par le cœur, par la vertu, qui est la seule grandeur vraie, les hommes que vous servez. Écoliers, Dieu vous a confiés à vos parents, qui vous ont confiés aux maîtres qui vous instruisent : aimez donc et honorez Dieu dans vos instituteurs, les pères de votre intelligence : leur affection sera votre première récompense, les bénédictions de Dieu seront sur vos études et sur vous, votre vertu et votre bonheur croîtront avec vos années, la discipline vous paraîtra une règle aimée qui forme, et non un joug détesté

qui écrase¹. Jeunes gens, honorez et respectez les vieillards parce que l'Esprit-Saint vous ordonne de vous lever, de vous taire ou de ne parler qu'avec réserve devant eux, parce que les cheveux blancs sont une couronne et la vieillesse une majesté, la majesté de la sagesse, la majesté de la faiblesse, la majesté de l'expérience de la vie qui s'en va et de la mort qui approche.

3. *Les pères et mères n'ont-ils pas aussi des devoirs à remplir envers leurs enfants ? — Oui, ils doivent aimer leurs enfants, leur fournir les choses nécessaires à la vie et les établir selon leur état.*

C'est en tremblant que les parents, comme tous ceux qui portent un titre d'honneur, doivent entendre la religion parler de leurs droits : car ces droits sacrés leur imposent des devoirs qui ne le sont pas moins. Toute dignité est une charge, et c'est un fardeau encore plus redoutable qu'honorable que d'avoir à représenter Dieu et à tenir sa place devant les hommes. Pères et mères, votre grandeur est d'être associés à Dieu dans la création, la conservation, le gouvernement de ses créatures raisonnables : votre devoir est de comprendre ce rôle sublime, de n'en pas déchoir, et de rester toujours les associés de Dieu, en accomplissant son œuvre avec lui selon ses desseins. Et comme tout ce que Dieu fait pour ses créatures il le fait par amour, l'amour de vos enfants est aussi votre premier devoir, la raison et la règle de tous les autres. Mais il ne faut pas qu'il demeure à l'état d'instinct naturel et charnel ; le sentir de la sorte n'est pas un mérite, ne pas le sentir serait une monstruosité : il ne devient vertu qu'en se réglant sur son type et son modèle

1. L'empereur Théodose étant un jour entré dans le lieu où ses fils recevaient les leçons d'Arsène, leur précepteur, fut surpris de les trouver assis, tandis qu'Arsène enseignait debout. Il les dépouilla pour un temps des marques de leur dignité, et ordonna qu'à l'avenir ils seraient toujours levés pendant la leçon du maître assis et respecté.

divin. Dieu aime vos enfants, il veut leur bonheur, il ne se réserve pour lui-même que la gloire de les rendre heureux; est-ce ainsi que vous les aimez, [pour eux plus que pour vous? êtes-vous disposés à sacrifier les complaisances de votre tendresse à leur vrai bonheur? n'y a-t-il pas dans votre affection plus d'égoïsme que de dévouement? Dieu aime vos enfants comme il aime ses Anges, pour être à son tour aimé et glorifié par tous ces cœurs qu'il a formés : êtes-vous fidèles à reconnaître son droit, dirigez-vous vers lui l'amour naissant de vos enfants, n'oubliez-vous pas qu'il vous les a confiés et non donnés, qu'ils lui appartiennent toujours, qu'il peut toujours disposer d'eux, soit pour une vie meilleure, soit ici-bas pour une vocation plus sainte? Si vous les aimez, comme Dieu, d'un amour saint et fort, d'un amour égal et vrai, votre amour, comme l'amour de Dieu, sera sur eux un soleil de vie, et leur assurera l'accomplissement de tous vos autres devoirs, soit temporels, soit spirituels.

Dans l'ordre temporel, les parents doivent : 1^o Veiller à la garde de leurs enfants, dont ils sont les protecteurs nés; écarter d'eux tous les accidents, toutes les causes d'insalubrité qui pourraient déformer leurs membres, altérer leur constitution, vicier leur tempérament, compromettre leur vie. La Providence vient en aide aux parents, mais ne les remplace pas; ils peuvent et doivent compter sur elle quand ils ont fait ce qu'ils ont pu, mais elle n'a pas promis de prévenir ou de réparer les suites de leur négligence coupable. 2^o Les nourrir et les habiller convenablement : le trop et le trop peu nuisent également à ces jeunes corps, mais l'excès amène de plus la mollesse, et le vice capital de la gourmandise. On doit se borner à vêtir les enfants, puisque Dieu lui-même s'est chargé de leur parure, en les ornant de leur grâce naturelle et de leur innocence : pour-quoi habiller ces anges en poupées et se presser de les gâter par la vanité? 3^o Leur apprendre un état ou les former

à une occupation qui leur permette d'accomplir la grande et nécessaire loi du travail, et les arrache à toutes les tentations d'une oisiveté corruptrice et dégradante. Tous ont besoin de savoir travailler et employer utilement leur temps, ceux-ci pour vivre, ceux-là pour vivre dignement et chrétiennement. 4^o Les établir selon leur condition et selon l'ordre de Dieu : les établir quand l'heure est venue où la famille doit se perpétuer en se renouvelant, où l'essaim doit sortir de la ruche, où la branche doit devenir tronc à son tour. Les enfants ne sont pas la propriété inaliénable des parents : ceux-ci, comme on l'a dit des bons maîtres, ont dû travailler à se rendre inutiles, ou du moins non nécessaires : la religion et la nature condamnent d'une commune voix, et la fausse tendresse qui sacrifie l'avenir d'un enfant au plaisir de l'embrasser, et l'avarice qui, après s'être couverte du prétexte de thésauriser pour lui, ne trouve jamais qu'il soit temps de lui rien donner. Autant il est téméraire et imprudent de se dépouiller de tout et de se mettre à la merci de ses enfants, autant serait peu digne de son nom le père qui ne les traiterait qu'en héritiers, et ne leur ferait du bien qu'après sa mort.

Les établir selon leur condition, c'est le plus sage : faire descendre ses enfants est odieux et contre nature; les faire monter est une ambition dangereuse, souvent suivie d'amères déceptions. Les positions les plus modestes sont tout à la fois les plus sûres, les plus honnêtes et les plus heureuses : une des plaies de la société est aujourd'hui la tourbe des aspirants déclassés, qui poursuivent en vain au-dessus d'eux un bonheur qu'ils auraient rencontré sous le toit et dans les champs paternels; presque toujours la classe où l'on est né est celle pour laquelle on est né. Les établir selon l'ordre de Dieu, dont la Providence se manifeste par les circonstances, les occasions, les aptitudes et les dispositions des enfants, leurs goûts et leurs attraits. C'est aux parents, dont le conseil doit toujours être demandé, à

éclairer et à guider le choix de l'enfant : mais qu'ils se gardent bien de lui imposer le leur, par violence ou par contrainte morale, soit en le retenant dans le monde si Dieu l'appelle à un état plus saint, soit en le précipitant dans le sanctuaire ou dans le cloître si Dieu l'en exclut. En agissant ainsi, ils usurpent audacieusement les droits du Créateur, seul dispensateur des vocations; ils violent la liberté la plus sacrée de leurs enfants, en les poussant à leur malheur temporel et éternel, et ils les auront pour accusateurs au tribunal de Dieu, qui leur demandera compte de cette tyrannie barbare et sacrilège.

4. *Quels sont les autres principaux devoirs des pères et mères ? —*

Les autres principaux devoirs des pères et mères sont d'instruire leurs enfants, de les surveiller, de les corriger, de leur donner de bons exemples et de prier pour eux.

Les devoirs temporels, relatifs à la vie présente des enfants, ne sont ni les plus graves ni les plus difficiles. Former ces tendres cœurs à la vertu, les élever, c'est-à-dire les dresser vers le ciel comme de jeunes plantes trop faibles pour se tenir seules dans l'air et la lumière, préserver leur pureté et leur innocence, réprimer ou diriger vers le bien leurs passions naissantes, faire des chrétiens forts de ces anges gracieux, mais faciles à séduire, c'est la seconde et sainte obligation des parents. Elle leur rappelle que la paternité est comme un sacerdoce à charge d'âmes, et le foyer domestique un premier sanctuaire où l'on commence à connaître, aimer et servir Dieu. Ah ! s'ils ne le désertaient pas si souvent ce temple de la famille, s'ils ne le profanaient pas et ne le laissaient pas profaner si facilement, eux qui en ont été établis comme les prêtres ! Le Catéchisme ramène à cinq tous leurs devoirs spirituels.

1. Instruire ou faire instruire leurs enfants selon le rang qui les attend dans la société. Et comme, avant tout, ils sont appelés à être des chrétiens, les instruire avant tout

de la religion : saisir en eux les premières lueurs de la raison pour leur parler du Père qu'ils ont dans le ciel, leur en faire prononcer le nom terrible et doux avec les aimables noms de Jésus et de Marie, être leurs premiers catéchistes, les conduire et les accompagner aux instructions, répéter et commenter à la maison les belles vérités et les fortes maximes entendues à l'église, pénétrer dans ces petits esprits par leurs sens éveillés et leur cœur sensible, et y graver pour la vie ces admirables sentences, ces principes de foi, qui sont comme le baptême et la transformation surnaturelle de l'intelligence humaine, lui offrant dans la conduite quotidienne des flambeaux toujours allumés et des forces toujours présentes : *Que sert à l'homme de gagner l'univers, s'il perd son âme ? Ne craignez pas les hommes, mais Dieu, qui peut perdre l'âme avec le corps : la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse. Dieu nous voit, nous aime et nous juge toujours : son royaume est dans le cœur du fidèle : il se plaît à converser avec les simples. Il n'y a de vrai mal que le péché, de vrai danger que de le commettre, de vrais ennemis que les tentateurs. O mon fils, disent souvent les mères chrétiennes après la reine Blanche, Dieu sait si vous m'êtes cher ! et pourtant j'aimerais mieux vous voir mort que souillé d'un péché mortel : je ne veux pas avoir pour fils un damné, ni que le démon vous ravisse à Dieu et à moi...* La paix et le bonheur habitent toujours avec la vertu dans les maisons où l'Évangile est ainsi devenu comme un code de famille, le monde les envie, Dieu les bénit, et sa majesté invisible protège et consacre la majesté visible du père et de la mère qui commandent sous lui et en son nom.

2. Ils doivent faire marcher de front la surveillance avec l'instruction : ils sont, dit saint Augustin, les évêques de leurs enfants et comme leur seconde conscience, rappelant à ces esprits légers l'œil de Dieu toujours ouvert sur leurs actions. La surveillance prévient la correction en prévenant le mal ; le regard qui veille est plus utile que la verge qui frappe. L'enfant a besoin de sentir constamment sur

lui ce regard qui le contient, qu'il aime quand il le sait bienveillant, et attentif à lui épargner des fautes plutôt qu'à les punir. Il lui reconnaît sans peine le droit de suivre et de contrôler sa conduite religieuse, son exactitude et sa tenue respectueuse aux divins offices et aux catéchismes, sa fidélité à fréquenter les sacrements, jusqu'à ce qu'il s'en soit fait une heureuse habitude¹ : comme le peuple, l'enfant veut être gouverné, et quelquefois malgré lui. Mais pardessus tout, on doit veiller à écarter des enfants tout ce qui blesserait leur foi tendre et leur délicate pudeur, bannir toute image et tout livre dangereux, choisir avec sévérité les amis et les serviteurs qui les approchent, arrêter avec autorité et sans ménagement pour qui que ce soit un discours déplacé : le téméraire qui s'oublie jusqu'à se le permettre devant un enfant, outrage les parents, et la leçon immédiate et bien méritée qu'il reçoit d'eux les honore aux yeux de tous. Pourquoi faut-il qu'ils soient souvent forcés de se décharger sur d'autres de ce grand devoir de la surveillance ? Qu'alors, du moins, ils examinent mûrement devant Dieu à quels maîtres et à quelles maisons ils confient ce qu'ils ont de plus cher, et qu'ils n'aillent pas, pour un peu de grammaire, vendre à des empoisonneurs l'innocence et la vertu, la foi, le cœur et l'âme de leurs enfants.

3. La surveillance n'est efficace qu'autant qu'elle laisse entrevoir la correction. Plus douce ou plus sévère, plus rare ou plus fréquente, selon leur caractère, la correction est nécessaire à tous les enfants ; ne pas savoir la leur

1. Une mère, dont quelque lecture malsaine avait sans doute troublé la tête, dit un jour à son fils, un enfant de quinze ans : « Voici venir Pâques ; vois ce que tu dois faire : tu as l'âge et tu es libre. » Dix ans après, la pauvre mère, mandée en toute hâte auprès d'un lit de mort, pressait ce fils de se confesser. « Ma mère, vous savez : J'ai l'âge, n'est-ce pas ? » Et les larmes de l'imprudente coulèrent en vain sur cet endurci.

administrer, c'est n'être pas digne du nom auguste de père et de mère. Comme ce devoir suppose tous les autres, l'Écriture le rappelle souvent. « Celui qui ménage la verge
« hait son fils : qui aime son fils ne manque pas de le châ-
« tier : qui aime bien châtie bien... » La correction paternelle est donc synonyme de l'amour paternel, et ne pas châtier les enfants c'est ce que l'Écriture sainte appelle les haïr. On ne peut en effet leur faire un plus grand tort, ni les rendre plus sûrement vicieux et malheureux : leur âme est un champ d'où il faut sans cesse arracher quelque mauvaise racine, une plante qui se déforme si on ne l'émonde, qui pousse de travers si on ne la redresse d'une main ferme, si on ne la *corrige* ; car corriger veut dire redresser. D'où il suit que la fermeté et la constance sont les qualités essentielles de la correction : la volonté des parents doit être le tuteur et la règle inflexible de la volonté des enfants. Elle est leur loi ; elle sera respectée comme la loi, si elle est raisonnable et juste, impartiale et sans passion, immuable et sans faiblesse comme la loi. Une correction peut être violente et brutale, et point efficace : une autre aura tout son effet, quoique douce et bénigne. Il y a des parents qui grondent toujours, qui frappent toujours, et n'obtiennent rien : d'autres grondent rarement, frappent plus rarement encore, et sont toujours obéis : ceux-ci ont un caractère doux et fort, ceux-là un caractère violent et faible : les premiers sont de vrais tuteurs, de vrais correcteurs ; les seconds sont comme des ouragans, qui brisent quelquefois et ne redressent jamais ¹.

1. A l'âge de trois ans, l'enfant qui fut plus tard saint François de Sales avait commis un léger détournement au préjudice d'un ouvrier. Dès la première question, il reconnut ingénument qu'il était le coupable, et demanda grâce avec des larmes qui faisaient pleurer les assistants eux-mêmes : mais M. de Boisv, son père, redoutant les conséquences d'une première faute de ce genre, si elle restait impunie, se montra inexorable, et lui infligea la peine du fouet devant toute l'assemblée. Cette

4. Mais le plus grand devoir des parents envers leurs enfants, la meilleure éducation qu'ils puissent leur donner, celle qui se grave le plus profondément dans leur jeune cœur, c'est le bon exemple. L'exemple est un discours abrégé, toujours compris, toujours puissant : la parole indique ce que vous pensez, l'exemple le montre : la parole parle aux oreilles, l'exemple parle aux yeux : on peut suspecter la sincérité de la parole, on ne se défie pas de l'exemple : le langage des œuvres est le langage de l'âme même, il sort de nos convictions et de nos affections les plus intimes, il sort du cœur, et c'est pour cela qu'il entraîne les cœurs. Car l'homme à tout âge, mais surtout l'enfant, est imitateur : nous sommes tous nés pour l'imitation, pour imiter notre Père céleste et ceux qui nous tiennent sa place.

Voilà pourquoi notre grande loi, l'Évangile, n'est pas simplement un recueil de préceptes, mais un divin mélange de leçons et d'exemples donnés par la Sagesse éternelle parlant et agissant devant nous. Faites de même, pères et mères, établis de Dieu pour être les législateurs de vos familles : songez que vos enfants vous regardent plus souvent et plus attentivement qu'ils ne vous écoutent, que votre vie est pour eux une longue leçon en exemples. Agissez bien et parlez peu, vous aurez bien élevé vos enfants : mais si, vos actions démentant vos paroles, vous faites ce que vous leur défendez et ne faites pas ce que vous leur commandez, quel respect voulez-vous qu'ils aient pour vos

correction, la première et la dernière, fut si profitable à l'enfant, qu'il ne lui arriva plus de rien prendre sans permission, pas même un fruit dans le jardin de son père.

Madame de Cheverus, la mère du cardinal, ne fut jamais désobéie une seule fois par ses nombreux enfants : elle en était arrivée à leur faire redouter comme le plus grand châtiment l'exclusion de la prière commune, qui se faisait chaque soir en famille. Le coupable était condamné à prier seul, comme un petit excommunié, et cette crainte les tenait tous dans le devoir.

ordres et même pour votre personne ? Comment vous obéiraient-ils quand ils vous voient désobéir à Dieu, prieraient-ils quand ils vous voient ne pas prier, vous honorerait-ils quand ils ne voient entre vous ni respect, ni égards, ni amour ? S'ils croient que la sagesse n'est bonne que pour le jeune âge, s'ils n'aspirent qu'à secouer votre joug, pour pouvoir enfin vous imiter, est-ce leur faute ou la vôtre ? Heureux les parents qui font revivre autour d'eux, avec leur sang, la piété et la noblesse de leur âme ! plus heureux les enfants qui, pour toute vertu, n'ont qu'à suivre l'inclination naturelle qui les porte à copier ces modèles aimés et vénérés ! Mais malheur aux uns et aux autres, quand la famille est une école d'irrégion, d'oubli de Dieu et bientôt de vices ; quand les pères du corps sont les bourreaux de l'âme ; quand de pauvres enfants en sont réduits à se fermer les yeux devant la conduite de leurs parents, et qu'on pourrait leur souhaiter de ne les avoir jamais connus !

5. Le dernier, mais non le moins important devoir du père et de la mère est de prier, de beaucoup prier pour leurs enfants, afin que Dieu, qui a créé ces enfants avec eux, soit encore avec eux pour les conserver, les élever et les diriger. S'ils ont besoin de s'entendre, de combiner leurs vues et d'agir toujours de concert pour l'éducation de leur fruit commun, combien plus est-il nécessaire qu'ils s'assurent la coopération de Dieu ? Tous leurs soins seront vains, tous leurs efforts stériles, s'ils ne sont fécondés et bénis par le premier Père. Et puis, tous ces soins, peuvent-ils compter qu'ils les ont pris ? La charge de père et de mère est si difficile, elle exige un amour à la fois si tendre et si vigilant, si ferme et si patient, si désintéressé et si chrétien ! n'y ont-ils jamais manqué, au grave préjudice de leurs enfants, remplis peut-être de défauts et même de vices qu'aurait prévenus une éducation plus attentive et plus prudente ? Qu'ils prient donc Dieu de suppléer à leurs omissions, de corriger leurs maladresses, de réparer leurs

fautes, le conjurant avec larmes de ne pas les faire retomber sur ces têtes précieuses et trop aveuglément chéries.

La prière des parents pour leurs enfants est un devoir d'état, ils en ont reçu la grâce, avec celle de les élever chrétiennement, dans le sacrement du mariage. Il n'est sans doute pas de prière plus agréable à Dieu ni qui parle plus efficacement à son cœur de Père et de Créateur : il n'en est pas de plus constamment douce aux parents, soit qu'ils prient auprès d'un berceau où dort l'innocence, soit qu'ils prient plus tard lorsque les passions menacent de la ravir, soit que, devenus par l'âge incapables de se dévouer autrement, ils prient encore pour les enfants et les petits-enfants qui couronnent leur vieillesse. Un fils qui sait que sa mère, que son vieux père prient pour lui, peut-il ne pas espérer ou ne pas vouloir bien faire ? Job, tandis que ses enfants se visitaient les uns les autres, offrait à Dieu un sacrifice pour expier les fautes qui auraient pu se mêler à leurs joies de famille : sainte Monique, à force de prières et de larmes, ramenait à Dieu et enfantait à la vie de la grâce son fils Augustin, qui l'appelait deux fois sa mère.

5. *Quels sont les devoirs des supérieurs envers leurs inférieurs ?*

— *Les supérieurs doivent aimer leurs inférieurs, et procurer leur bonheur spirituel et temporel autant qu'ils le peuvent.*

Tous les supérieurs, spirituels ou temporels, les maîtres qui ont des élèves comme les maîtres qui ont des serviteurs, tiennent la place de Dieu : on les appelle souvent les pères de leurs inférieurs, et la supériorité est en effet une espèce de paternité, qui tient ses droits et reçoit ses règles du ciel. Qu'ils soient donc pères, et ils auront rempli toute justice. Comme un père, ils doivent : 1^o Commander avec force et fermeté, et se bien souvenir que le maintien de leur autorité est moins utile encore à eux-mêmes qu'aux subordonnés qu'ils gouvernent. 2^o Commander avec bonté, et aimer leurs inférieurs comme une famille, parce que la

bonté seule gagne les cœurs, parce que la bonté est le devoir que Dieu met à côté de la puissance, parce que la force sans bonté est souvent injuste et tyrannique, et toujours odieuse. 3^o Commander avec zèle, avec dévouement aux véritables intérêts de la communauté ou de la société qui leur est soumise, procurer son avantage spirituel et temporel dans la mesure et selon la nature de leur pouvoir. Toute autorité est établie pour le bien : elle manque à sa mission quand elle ne l'accomplit pas ; si grande ou si petite qu'elle soit, Dieu ne l'a élevée que pour le bonheur des hommes et pour sa gloire.

6. *Quelle est la récompense que Dieu promet à ceux qui accompliront ce commandement ? — Cette récompense est la vie éternelle, et quelquefois même les bénédictions temporelles.*

Le quatrième commandement est le premier de la seconde table : c'est aussi le premier, remarque saint Paul, auquel Dieu ait attaché une récompense temporelle. Dieu attend l'éternité pour punir ou récompenser ce qui est fait directement à lui-même : on dirait qu'il est moins patient quand il s'agit des devoirs de famille, et qu'il a hâte d'en châtier les transgresseurs et d'en bénir visiblement les observateurs exacts. Sa providence éclate souvent en vengeances terribles sur les mauvais fils et sur les mauvais pères, en bénédictions sensibles sur les maisons où l'éducation chrétienne est aussi docilement reçue que fidèlement donnée. Même en dehors de ces coups de Providence, où rencontre-t-on plus de chagrins, plus d'ennuis, plus de luites, plus de scènes désolantes, plus de causes de ruine et de déshonneur, que sous un toit habité par des enfants mal élevés, soit par suite de leur nature incorrigible et perverse, soit, et ceci est plus ordinaire, par la négligence ou la mollesse de parents indignes de ce nom, et que saint Paul appelle pires que des infidèles ?

Au contraire, que les principes chrétiens de l'éducation

soient enseignés et pratiqués dans une famille, que l'autorité de Dieu, saintement exercée par les parents, y soit religieusement honorée, obéie et aimée par les enfants : n'y voyez-vous pas entrer avec elle la paix, la joie, le bonheur, les consolations prodiguées à toutes les peines, les encouragements réciproques, les sacrifices de chacun contribuant au bien-être de tous, les dilapidations prévenues, l'aisance et quelquefois la prospérité assurées, l'amour exécutant les ordres donnés par l'amour, le père et la mère souriant à leur famille heureuse, gage certain du sourire des Anges et des bénédictions de Dieu sur cette image du ciel ? Oui, le quatrième commandement est vraiment le premier récompensé, et la longue vie, longue plus encore par les grâces que par les années qui la remplissent, n'a pas été promise en vain aux religieux observateurs de la morale domestique.

SIXIÈME LEÇON.

DU CINQUIÈME COMMANDEMENT.

1. *Que nous défend le cinquième commandement : Homicide point ne seras, de fait ni volontairement ? — Il nous défend d'ôter la vie à notre prochain.*

Dieu seul est le maître de la vie et de la mort. Tuer son prochain, c'est donc attenter aux droits du Créateur, c'est l'attaquer lui-même en détruisant son image. Il n'y a pas de crime qui inspire une plus profonde et plus juste horreur, et l'assassin est en exécution devant Dieu et devant les hommes. Le sang qu'il a versé crie vengeance contre lui, Dieu le maudit comme le fratricide Caïn, et la justice humaine, au nom de la justice divine, a le droit et le devoir d'en délivrer la terre. La société fuit et repousse

en lui son plus grand ennemi : comme une bête féroce, il tue et déchire le corps et ôte à son frère le premier des biens naturels, qui est la vie : comme un démon, il tue l'âme, quand il la jette subitement en état de péché devant son juge : on ne brise pas plus méchamment les deux liens de la société établie par Dieu entre les hommes, la charité et la justice.

On peut tuer dans une guerre juste, sur le champ de bataille, on peut tuer un agresseur contre lequel on n'aurait pas d'autre moyen de défendre sa vie ou sa vertu : on peut porter ou exécuter une sentence de mort au nom de la puissance publique ¹. Hors ces trois cas, l'homicide est un grand crime, de quelque manière qu'on le commette, soit par une intention directe et cruelle, soit par une négligence et une ignorance coupable, lorsque la vie du prochain est confiée à nos soins, soit par une imprudence grave, que Dieu n'acquitte pas aussi facilement que les juges de la terre, soit par les mains d'autrui, en soudoyant un sicaire, en attisant des haines et des colères qu'on peut croire mortelles ². Quoique la nature s'unisse à la religion

1. Le droit de mort, que la société exerce contre les assassins, est autorisé et reconnu par la religion, par toute l'antiquité, par la plus saine raison : c'est à la fois un droit de justice et un droit de protection et de défense nécessaire : que deviendraient les gens paisibles, si les méchants n'étaient plus intimidés par la peine de mort, qui déjà ne les arrête pas toujours ? Les furieux que n'effraye pas l'échafaud s'effrayeraient-ils de la prison ? Cependant de nos jours on crie beaucoup contre la peine de mort : nous assistons à une explosion de charité vraiment inattendue et dont l'Évangile ne dit pas un mot : les meurtriers, les empoisonneurs, les parricides sont devenus tout à fait intéressants, et on s'apitoie avec un touchant concert sur leur triste sort. Sur dix personnes assassinées, à peine trois meurtriers sont punis du dernier supplice : n'importe, ce sont eux que l'on plaint et non pas leurs victimes. A la société de voir si elle veut se défendre : nous n'avons ici qu'une chose à affirmer, c'est que la religion lui en donne le droit. Quelqu'un a dit : « Moi aussi, je suis pour l'abolition de la peine de mort..., à la condition que MM. les assassins commencent. »

2. La voix publique imputa à Henri II, roi d'Angleterre, l'assassinat de

pour condamner et exécuter le meurtre, sa voix reste faible quand elle est seule contre les passions sanguinaires de l'avarice, de la jalousie, de la vengeance. Les époques d'impiété ont toujours été des époques de sang, la *Terreur* règne sur les autels abattus, les crimes abondent dans les pays où l'esprit religieux diminue, tandis que nos provinces les plus foncièrement chrétiennes sont celles qui envoient le moins de misérables aux cours d'assises¹. L'antiquité païenne était aussi cruelle que corrompue : presque toutes les fausses religions sacrifiaient des victimes humaines ; les Juifs eux-mêmes, quand ils abandonnaient le vrai Dieu, immolaient leurs enfants à Moloch. Le démon était homicide dès le commencement, dit Notre Seigneur : en attendant les âmes, il prend plaisir à s'enivrer du sang. Ses suppôts qui, comme lui, n'aiment pas Dieu, n'ont pas plus d'amour pour les hommes, dont la vie perd à leurs yeux son principal prix et son principal protecteur. « Les entraillures des impies sont cruelles. »

2. *Quelle est cette vie que Dieu nous défend d'ôter au prochain ?*
— *C'est la vie du corps, et encore plus la vie de l'âme.*

S. Thomas Becket, il se le reprocha lui-même et en fit pénitence, parce que, bien qu'il ne l'eût pas commandé directement, ses menaces et ses violences avaient donné lieu de croire à quelques scélérats de sa suite qu'ils lui feraient leur cour en le débarrassant de ce personnage incommode, inflexible défenseur des droits de l'Église.

1. Sans doute la foi, qui laisse l'homme libre, ne prévient pas tous les crimes qu'elle défend et condamne. On a toujours vu et on verra toujours des populations arriérées, aux mœurs rudes, aux fortes passions, à la police imparfaite, rougir de sang une terre chrétienne. Mais qu'on veuille bien dire ce que seraient ces peuples, sans la foi qui les contient à demi et ne les adoucit qu'à la longue : qu'on veuille bien voir ce que sont, à côté d'eux, des races aussi incultes, mais moins croyantes. Les superstitions cruelles des Francs, nos farouches ancêtres, ont été noyées dans le baptistère de Clovis ; mais ce n'est que peu à peu qu'ils ont dépouillé leur barbarie et leur rudesse, et il a fallu des siècles à la grâce du christianisme pour en faire des Français. *La France est un royaume fait par les évêques*, a dit un éminent historien protestant.

Si c'est un crime détestable que d'ôter au prochain la vie du corps, que sera-ce de lui ravir la vie de l'âme en le faisant pécher? nous y reviendrons tout à l'heure, à la question du scandale. Mais, outre l'homicide par violence ou par surprise, il y a l'homicide par convention ou le *duel* : outre l'homicide du prochain, il y a l'homicide de soi-même ou le *suicide* : deux attentats défendus aussi par le cinquième commandement.

Le duel, ou combat à deux, est une coutume des peuples barbares du nord et des forêts de la Germanie, qui a passé jusqu'à nous malgré les édits répétés de nos rois et les anathèmes de l'Eglise. L'Eglise excommunie ceux qui se battent en duel et les témoins qui les assistent, et prive de la sépulture en terre sainte les victimes de ce combat impie et déraisonnable. De quel droit, en effet, le duelliste attaque-t-il la vie de son adversaire? de quel droit expose-t-il la sienne? ces deux vies appartiennent à Dieu. S'il tue, il envoie une âme en enfer, et s'il est tué, il y descend lui-même, mourant ou faisant mourir un homme dans l'acte même du péché mortel. Et pourquoi encourir un si grand malheur? pour une parole inconsiderée, un geste de mépris, un prétendu outrage. Mais que peut faire à cela du sang répandu? si vous battez votre ennemi, aurez-vous montré qu'il avait tort? s'il vous bat, est-ce une preuve qu'il avait raison? — Mais l'honneur exige que je me batte. — Quoi! Dieu, le maître de votre vie, vous le défend, la loi vous le défend, votre raison d'accord avec votre conscience vous le défend, et l'honneur l'exige! Quel est donc ce point d'honneur, qui n'est ni l'honneur du chrétien, ni celui du citoyen, ni celui de l'honnête homme? l'honneur sauvage de tuer ou d'être tué pour une bagatelle, qui disparaîtrait si l'un des deux combattants tendait le premier la main à l'autre. — Eh bien, je ne provoquerai personne en duel, mais je ne puis refuser d'aller sur le terrain sans passer pour lâche. — Aux yeux de quelques insensés, peut-être :

mais tous les gens de cœur, qui se connaissent en courage vous estimeront de savoir braver une risée pour faire votre devoir ; où est donc le manque de cœur, sinon à reculer devant des rieurs qu'on méprise ? Encore ces rieurs, si vous êtes un soldat de Jésus-Christ hautement déclaré, connu pour également brave devant l'ennemi du salut et devant les ennemis de la patrie, ou ne vous proposeront pas un duel refusé d'avance, ou n'auront pas lieu de se vanter de votre refus ¹. Vestige des temps barbares, ruine des corps et des âmes, folie criminelle et sanglante, montre de bravoure qui ne sert qu'aux lâches, voilà le duel.

Un mal plus affreux encore et plus sombre, c'est le suicide, la mort par désespoir, le dernier des crimes, le seul irrémédiable. La vue d'un suicidé fait frémir, il n'est pas de spectacle plus désolant, c'est le malheur sans remède, le péché sans pardon, le triomphe et la marque visible du démon sur un homme, et comme une apparition de l'enfer. Nier la providence de Dieu, désespérer de sa bonté, l'accuser d'accabler sa créature, son enfant, de chagrins au-dessus de ses forces pour le voir sans pitié se débattre avec l'infortune ; regarder une dernière fois la terre, une dernière fois le ciel, n'en rien attendre, et les maudire ; rentrer dans sa conscience pour en étouffer l'appel et le cri suprême, usurper les droits du « Maître de la vie et de la « mort, » quitter lâchement le poste assigné par le Créateur

1. Le général de Gondl, qui venait d'entendre la messe de saint Vincent de Paul, vit tout à coup ce saint prêtre à ses pieds, le conjurant de ne pas se rendre à un duel qu'il avait provoqué, et le menaçant de la colère de Dieu sur lui et sa postérité s'il se battait. Il ne se battit pas, et n'en fut que plus admiré. Il y a une multitude de semblables traits. M. Olier avait fondé une association de gentilshommes, les plus braves du royaume, qui s'engageaient par serment à ne jamais se battre ni assister personne en duel, et aucun ne s'avisa de douter de leur courage. On commence enfin à reconnaître aujourd'hui qu'un homme qui ne croit pas pouvoir en conscience accepter un duel, a droit de le refuser, et que le lui proposer serait le fait d'un bravache ridicule et impertinent.

et lui rejeter à la face, comme un fardeau intolérable, le bienfait de l'existence ou l'épreuve passagère qu'il aurait sitôt couronnée; entendre sous ses pieds mugir le sombre abîme et vouloir s'y précipiter stupidement et tête baissée, jeter un regard farouche sur l'eau, sur la corde, sur l'arme ou le brasier qui va tout finir ici-bas, dire comme Judas : Mon crime ou mon malheur est trop grand; et tomber avec lui en enfer, en laissant sur la terre une mémoire infâme, une famille sans consolation dans sa honte, un cadavre sur lequel l'Église ne répand ni une bénédiction, ni une prière, qu'elle repousse de la terre des Saints, parce qu'il ne doit ressusciter qu'avec les maudits et les réprouvés : quelle fin, quel crime, quel malheur ? On n'a point de larmes pour le pleurer, il excite l'épouvante plus que la compassion, et les chrétiens ne l'apprennent jamais qu'avec une morne stupeur. En voyant où mènent trop souvent, hélas ! des passions mal combattues, ils comprennent mieux que le péché et le malheur sont frères, et que le démon est toujours homicide comme au commencement.

3. *Ne pèche-t-on contre ce commandement que quand on ôte la vie au prochain ? — On pèche encore contre ce commandement quand on le frappe, quand on le blesse, quand on le maudit quand on l'injurie, quand on le querelle, quand on se met en colère contre lui.*

« Vous ne tuerez pas. » Ne tuer ni soi ni autrui, c'est la lettre du précepte ; mais Dieu dans l'Ancien Testament, et Jésus-Christ dans le Nouveau, l'expliquent et le développent. Ainsi, il est défendu, non-seulement de s'ôter la vie à soi-même, mais encore de s'exposer à la perdre, de l'abrégier par un genre d'occupation ou de nourriture propres à hâter la mort, de se mutiler ou de se retrancher un membre, sans une raison proportionnée au danger couru et au mal subi : notre vie appartient à Dieu tout entière, et telle qu'il nous l'a donnée. Il en est de même de la vie du

prochain; elle est son bien, garanti par Dieu : nous ne pouvons le gêner dans la jouissance de ce bien, lui rendre la vie ennuyeuse, pénible, douloureuse, sans violer son droit et le droit de Dieu. C'est un péché qui attaque à la fois les deux vertus de charité et de justice, et qui augmente avec la gravité du tort et de la peine que nous causons au prochain, avec le caractère de sa personne et les relations de parenté ou autres qui nous unissent à lui, avec le degré de réflexion et de malice que nous mettons dans nos mauvais procédés. Lever la main sur un père ou sur une mère, frapper une épouse, injurier un vieillard, maudire un bienfaiteur, tous ces péchés ne sont-ils pas aggravés à raison de la personne qui en est l'objet ?

Du reste, que nous fassions le mal, ou que nous le rendions, que notre injure soit une attaque ou une défense, que l'outrage soit lancé ou renvoyé, nous sommes toujours coupables : le tort qui commence est moins excusable, sans doute; mais le tort rendu n'est pas pour cela innocent, il reste toujours tort. L'Évangile ne distingue pas entre la provocation et la réponse, il dit simplement : « Qui « traite son frère de fou et d'insensé sera condamné à la « géhenne. » Il défend absolument de rendre le mal pour le mal, coup pour coup, dent pour dent, malédiction pour malédiction : il nous ordonne au contraire de faire du bien à nos persécuteurs, de prier pour eux, de les bénir. Par là, ajoute-t-il, vous vaincrez le mal par le bien, vous l'étoufferez sous vos bienfaits. Oh ! la belle philosophie, que vient confirmer et vérifier l'expérience de chaque jour. Oui, contre ceux qui nous offensent nous avons deux forces irrésistibles : la première est la patience, qui très-souvent les désarme, les décourage, les fait rougir d'eux-mêmes : la seconde, plus puissante encore, c'est la charité, qui jette des charbons sur leur tête, comme dit saint Paul, et les force à nous aimer. Sur la foi de l'Évangile tentons ces deux moyens, et nous verrons que, loin d'enhardir nos

ennemis, comme le prétend le monde, ils nous en feront presque toujours des amis¹. Sans doute, il est des caractères avec lesquels on ne gagne rien, qu'il faut reprendre sévèrement et remettre à leur place avec fermeté, quelquefois même par un appel aux tribunaux. Mais, outre que ces cas sont très-rares, rappelons-nous que la charité est souvent en deuil quand la justice plaide, et n'oublions jamais les deux grands principes : *Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'il te fasse : Fais-lui comme tu veux qu'il te soit fait.*

4. *Pourquoi, après avoir dit qu'il ne faut pas être homicide de fait, ajoute-t-on : Ni volontairement ? — Pour nous apprendre que la seule volonté de nuire au prochain nous rend criminels devant Dieu, quand même nous ne l'exécuterions pas.*
5. *La haine, l'envie, les désirs de vengeance sont-ils défendus par ce commandement ? — Oui, Dieu nous défend par ce commandement la haine, l'envie et les désirs de vengeance.*

C'est du cœur, on s'en souvient, que sortent tous les péchés ; la main et la langue ne sont que des instruments par eux-mêmes irresponsables. La volonté est le siège de tout vice ainsi que de toute vertu ; ce qu'elle veut, Dieu le répute comme fait : ce que nos membres feraient sans elle, Dieu et les hommes le regarderaient comme non avenu. Qui hait son frère est homicide, dit saint Jean, s'il le hait jusqu'à vouloir sa mort, lors même qu'il n'exécuterait pas ce vœu homicide. L'envie, les haines, les désirs de vengeance, tous les sentiments de malveillance contre le prochain, sont des péchés intérieurs défendus, aussi bien que les péchés extérieurs dont ils sont la source maudite, par le cinquième commandement. C'est à la racine du mal que s'applique la loi de Dieu, c'est la conscience qu'elle règle et que nous devons aussi régler et examiner d'après elle ; c'est le dedans,

1. On s'étonnait un jour devant Sigismond, empereur d'Allemagne, de ce qu'il épargnait et comblait même de grâces ses ennemis vaincus. *Ne fais-je pas mourir mes ennemis, répondit-il, en les rendant mes amis ?*

et non pas seulement le dehors du vase, que Notre-Seigneur nous ordonne de purifier, et il servira peu de n'avoir que les mains nettes quand on paraîtra devant le Juge qui scrute les reins et les cœurs.

6. *Comment fait-on perdre au prochain la vie de l'âme ? — Par le scandale, qui fait perdre au prochain la vie de la grâce, en le portant au péché.*

Il est presque infini le nombre d'âmes qui périssent par le scandale. Ce n'est pas de seule faiblesse que nous tombons : le plus souvent nos chutes sont déterminées par des accidents extérieurs, un lieu, ou un objet dangereux, une personne, une occasion qui nous pousse et nous fait glisser dans le mal. Sans doute les tentateurs sont eux-mêmes les premiers pécheurs : mais nous péchons après eux, si nous cédon lâchement à l'entraînement de leurs paroles ou de leurs exemples. Nul ne pèche qui ne veuille pécher : Dieu nous a faits libres, et sa grâce nous fait toujours forts contre les scandales, pièges visibles où ne se prennent que les imprudents et les aveugles volontaires, sollicitations impuissantes qui ne forcent jamais le retranchement de notre liberté. Fuir donc et écarter le scandale, éviter les compagnies et les lieux où notre piété et notre vertu auraient à redouter quelque atteinte, briser toutes les relations et tous les liens qui menacent de devenir pour nous des liens d'iniquité, « arracher notre œil et couper notre pied, » c'est-à-dire, renoncer aux objets les plus chers et en apparence les plus nécessaires, dès qu'ils compromettent notre salut, c'est notre premier devoir.

Le second, car il faudrait sortir de ce monde pour éviter tous les scandales, c'est de résister avec prudence et courage à l'ennemi qu'on n'a pu fuir, de s'armer contre lui de toutes pièces, de la prière, de la vigilance, des maximes de la foi, qui sont les armes du grand combat de la vie chrétienne. Quand le scandale vient des choses, n'user de ces

choses qu'avec circonspection, défiance, et retenue, dans la mesure de la nécessité, qui n'est alors que la volonté de Dieu portant toujours sa grâce avec elle. Quand il vient des paroles, des fausses maximes, nous rappeler que l'Évangile est notre seule vérité et notre seule loi, que tout ce qui le contredit est erreur et mensonge. Quand il vient des exemples, prenons d'abord garde de scruter les intentions, qu'il ne faut pas juger témérairement, sous peine de pécher nous-mêmes contre la justice et de multiplier à plaisir les scandales sous nos pas : puis, si nous apercevons un mal évident, opposons à ces exemples de relâchement et de corruption les exemples contraires de Jésus-Christ et des Saints ; souvenons-nous que, suivre la foule, c'est s'engager avec elle dans la voie large qui mène à l'abîme, et que saint Augustin, après Notre-Seigneur, dit anathème à ce fleuve perfide de la coutume humaine qui charrie doucement les âmes en enfer. Tenons ferme contre ce maudit courant : s'il y a quelqu'un qui sache vivre par soi-même, s'appartenir et rester son maître, « boire de l'eau de sa propre citerne, » c'est-à-dire marcher simplement à la lumière de sa raison et de sa conscience, sans se laisser attirer dans les voies perdues qu'on suit autour de lui, celui-là a presque assuré son salut.

7. *Qu'est-ce que le scandale ? — Le scandale est une parole, une action, ou une omission, qui, étant mauvaise, ou paraissant l'être, porte le prochain à offenser Dieu, ou, du moins, est capable de l'y porter.*

Scandale veut dire pierre d'achoppement, obstacle placé dans le chemin du salut et propre à y arrêter une âme ou à l'en détourner. Telle est notre fragilité, et notre penchant à l'imitation, et notre désir d'autoriser notre lâcheté par des exemples, que toute faute ou apparence de faute peut devenir une occasion de péché, un scandale pour qui en est témoin. 1^o On scandalise donc à peu près comme on pèche

extérieurement : par paroles offensant la religion ou la pudeur, raillant la piété ou les personnes pieuses, encourageant ou flattant une passion, une colère, une vengeance... : par action, comme prêter un livre dangereux, porter une parure immodeste, partager ou favoriser le péché d'autrui... : par omission, en négligeant ouvertement ses devoirs, surtout les devoirs religieux, et donnant ainsi autour de soi l'exemple de l'impiété pratique. 2° Le scandale est direct ou indirect : indirect, lorsque sans y penser, et même contre sa volonté, l'on dit ou l'on fait une chose qui devient pour les autres une occasion de péché : direct, lorsqu'on a l'intention formelle d'induire au mal, non pour que Dieu en soit offensé, ce qui serait diabolique, mais parce que le mal nous plaît : tous les mauvais conseils, toute connivence à un désordre que, par état, on doit prévenir, toutes les manières de tenter, sont des scandales directs.

Le Catéchisme dit que le scandale est une action mauvaise ou paraissant telle, portant le prochain à offenser Dieu ou pouvant l'y porter. Que le prochain, en effet, cède à la funeste impulsion que nous lui donnons ou qu'il y résiste, que son âme soit blessée ou non par notre choc, notre péché n'en est ni diminué ni augmenté : nous avons manqué notre coup, la victime a échappé à notre arme meurtrière, mais nous sommes aussi coupables que si elle avait été atteinte. De même, il importe assez peu avec quelle arme nous la frappions, si elle en est blessée. L'action que vous faites est bonne, mais les circonstances ou l'ignorance de votre frère la lui présentent sous un faux jour, et vous savez qu'il s'en scandalisera et y trouvera une pierre d'achoppement : abstenez-vous : ce qui produit l'offense de Dieu n'est plus innocent.

Mais faudra-t-il donc m'abstenir sans cesse, pour complaire à ces esprits mal faits qui ont le mal dans l'œil et le voient partout ? La morale que nous a enseignée la divine Sagesse ne connaît pas de ces excès. Jésus-Christ lui-même,

tout en instruisant les simples pour prévenir leur scandale, n'avait aucun égard au scandale des Pharisiens qui s'offensaient de sa doctrine et de ses œuvres les plus saintes. Faites comme lui : pratiquez le bien en laissant crier les méchants : il n'y aura jamais de vertu ni de piété à leur goût. Quant aux faibles, qui se scandalisent par infirmité et ignorance, traitons-les comme des malades, les prévenant et les éclairant selon notre pouvoir, omettant quelquefois ou différant un bien dans l'intérêt d'un plus grand, sans pourtant jamais violer nos devoirs ni pécher nous-mêmes pour leur ôter une cause de péché. Et s'il s'agit de choses indifférentes, que nous puissions omettre sans gêner notablement notre liberté, faisons-en le sacrifice à la charité, à l'âme de notre frère et à la gloire de Dieu. Je sais, dit saint Paul, que la chair des victimes immolées et offertes aux idoles n'en est nullement souillée, car l'idole n'est rien : mais, si un chrétien se scandalise de m'en voir manger, je n'y toucherai plus, je renoncerai à mon droit, je ne veux pas faire périr par ma science un frère pour qui Jésus-Christ est mort : tout ce qui est permis n'est pas expédient, ce qui est autorisé par la justice ne l'est pas toujours par la charité. X

8. *Est-ce un grand péché que de causer du scandale? — Oui : le scandale est un si grand péché, que Notre-Seigneur a dit qu'il vaudrait mieux être jeté avec une pierre au cou au fond de la mer, que de scandaliser le moindre des fidèles.*

« Malheur à l'homme par qui le scandale arrive! mieux vaudrait pour lui être précipité avec une meule au cou dans le fond de la mer. » Sans doute tous les péchés de scandale ne sont pas mortels, il y a des degrés dans les torts que l'on fait à la vie surnaturelle du prochain comme dans les torts qui attaquent la vie de son corps ; il y a des influences plus ou moins pernicieuses, des crimes qui repoussent au lieu de séduire, des âmes que la vue du mal

contriste mais n'ébranle pas. Le scandale n'en est pas moins de sa nature et très-souvent un péché énorme, celui que l'Écriture appelle le grand péché. Il anéantit l'œuvre de la Rédemption, blesse et tue les âmes que Jésus-Christ est venu sauver et guérir, les arrache à son amour pour les jeter encore toutes couvertes de son sang entre les bras de Satan dont il est l'apôtre, comme lui meurtrier et ravisseur, non d'une vie qui périt, mais d'une vie sans terme. Le scandaleux est un véritable antechrist : en étouffant la foi, en diminuant la crainte de Dieu autour de lui, il fait, sans y songer peut-être, l'œuvre du démon, il est le plus grand ennemi de Dieu et de ses frères : les assassins du corps sont moins à craindre et plus rares que les empoisonneurs d'âmes. Car, hélas ! le monde n'est qu'une école de scandales, et c'est pour cela que Notre-Seigneur l'a maudit. Le démon serait infiniment moins puissant, s'il n'avait pas parmi nous des suppôts qui travaillent avec lui à peupler l'enfer. Malheur au monde, à cause des scandales ! Malheur surtout à ces pères, à ces mères, à ces notables de ville ou de village, qui retournent contre Dieu l'autorité que Dieu leur a donnée, et ne semblent dominer que pour affaiblir son règne, désertier ou combattre son Église : astres errants, dit l'Écriture, qui égarent au lieu de conduire, montagnes empestées qui corrompent toute la terre.

Craignons tous cette malédiction : en quelque humble état que la Providence nous ait placés, il y a toujours près de nous des âmes auxquelles nos paroles et nos exemples peuvent faire et ont sans doute fait beaucoup de mal : car le scandale est une contagion qui se communique et se prend facilement. Si nous avons eu ce malheur, si nous avons été une cause de relâchement et de corruption pour plusieurs, qui ont peut-être transmis de proche en proche le venin dont nous avons rempli leurs oreilles et leurs yeux : ah ! pleurons d'avoir à répondre de tant de péchés, d'avoir mis des âmes sur le chemin de l'enfer, où plus d'une peut-

être, perdue éternellement par notre faute, nous maudit et crie vengeance contre nous. Prions, prions instamment pour que Dieu daigne réparer par sa grâce ce qui n'est pas encore irréparable : réparons-le nous-mêmes par nos bons exemples, édifions après avoir scandalisé, priant Dieu encore de tirer sa gloire de nos bonnes œuvres, et de les faire luire sur les âmes égarées par nous comme une douce lumière qui attire et ramène à lui. Le précepte du bon exemple oblige tous les chrétiens, c'est en le remplissant qu'ils sont le sel de la terre et l'empêchent d'être tout à fait corrompue par tous les scandales du monde : mais il nous oblige deux fois quand nous avons donné de mauvais exemples, et qui n'en a pas donné? Il est alors pour nous un précepte de réparation et d'édification.

SEPTIÈME LEÇON.

DU SIXIÈME COMMANDEMENT.

1. *Que nous défend le sixième commandement : Luxurieux point ne seras, de corps ni de consentement? — Il nous défend le péché d'impureté et tout ce qui peut nous porter à le commettre.*

Par le sixième et le neuvième commandements, Dieu nous défend le troisième des péchés capitaux, et nous prescrit l'angélique vertu de chasteté qui lui est opposée : nous n'ajouterons donc presque rien ici à ce que nous en avons dit plus haut.

2. *Qu'est-ce que l'impureté? — C'est un péché qui déshonore nos corps, qui sont les temples du Saint-Esprit, et dont les chrétiens doivent avoir tant d'horreur, qu'ils ne doivent pas même le connaître.*

Après l'âme du chrétien, ce qu'il y a de plus saint ici-bas c'est son corps, sanctifié par les sacrements, touché par la chair adorable de Jésus-Christ, habité par le Saint-Esprit, destiné à devenir une pierre vivante de la Jérusalem céleste; à tout instant de notre vie, il doit être trouvé assez pur pour entrer dans la composition de ce temple éternel : le souiller, le profaner est un plus grand péché que de profaner une église.

3. *En combien de manières peut-on tomber dans le péché d'impureté? — On peut y tomber par pensées, par désirs, par regards, par paroles et par actions.*

Il en est de ce péché comme de tous les autres : ce ne sont pas seulement nos membres et nos sens qu'il faut en préserver, mais nos désirs et même nos pensées : rien ne souille le corps que ce qui a d'abord passé par l'âme : tout mal extérieur vient d'un mal intérieur, comme les plaies qui apparaissent au dehors viennent de la corruption du sang.

4. *Comment tombe-t-on dans ce péché par actions? — Quand on fait des actions ou des attouchements déshonnêtes, étant seul ou avec d'autres.*

Puisque nos corps sont saints et que Dieu lui-même y habite, nous ne devons donc les toucher et les laisser toucher que saintement et avec un religieux respect, presque comme des vases sacrés. Tout ce qui ferait rougir un Ange doit faire rougir un chrétien : il n'oublie jamais que Dieu le voit, et craindrait de forcer son Ange Gardien à se voiler la face devant ses actions. Ce qu'il aurait honte de dire à sa mère, ce qu'il ne dirait qu'avec confusion à son confesseur, il ne veut pas que Dieu et sa conscience aient à le lui reprocher : sa conscience est le premier témoin qu'il redoute.

5. *Comment y tombe-t-on par paroles? — Quand on dit, quand on chante, quand on lit, quand on écoute des choses déshonnêtes.*

Quand on dit, quand on chante. C'est sur notre langue que Notre-Seigneur vient se placer d'abord avant de descendre dans notre cœur : c'est avec la langue que nous parlons à Dieu dans nos prières, c'est elle qui chante ses louanges et prononce si souvent les très-saints et très-chastes noms de Jésus et de Marie. Oserions-nous la profaner par ces ignobles paroles, ces chansons licencieuses, qui n'ont pas le droit de se faire entendre dans les maisons honnêtes, et qu'on renvoie aux bas lieux, aux cabarets et aux tavernes où elles sont nées? *Quand on lit.* Mélange de bons et de méchants, de poisons et d'aliments sains, mélange inégal comme celui des élus et des réprouvés, où les ouvrages malfaisants l'emportent toujours en nombre sur les ouvrages utiles, voilà la masse des livres. Prenons garde de nous engager dans une de ces lectures qu'on commence innocent et qu'on finit coupable : ce danger est grand, dans la licence aujourd'hui laissée à chacun d'écrire toutes sortes de mensonges, de turpitudes et d'impiétés qui se vendent à vil prix : n'ouvrons jamais un volume sans savoir d'une personne grave si nous le pouvons lire impunément. D'ailleurs, en tout genre, les bons livres répondent partout aux mauvais : on n'a donc jamais de motifs suffisants de lire un livre, un roman, un journal dangereux, et quiconque le lit ou le fait lire est inexcusable. *Quand on écoute.* Les mauvais discours corrompent les bonnes mœurs, dit saint Paul ; ils perdent la jeunesse et tuent l'innocence. Fuyons les hommes flétris et pervers qui nous les tiennent ; leur langue est chargée de venin comme la langue de l'aspic, et le distille goutte à goutte dans l'oreille curieuse qui le boit avec une coupable avidité. Quand une parole alarme notre pudeur, quand on nous la dit à demi-voix, redoutant d'être entendu de nos

parents ou de nos maîtres, c'est alors le moment de partir ; car le serpent approche et se glisse dans l'ombre.

6. *Comment y tombe-t-on par regards ? — Quand on arrête sa vue sans nécessité et avec plaisir sur des personnes ou sur des choses qu'on ne peut regarder sans danger.*

Les yeux sont les fenêtres de l'âme, et c'est par là que la mort y est souvent entrée. J'ai fait un pacte avec mes yeux, dit Job, pour ne jamais regarder la tentation en face. C'est à la fois par les yeux et par les oreilles qu'Ève a été tentée : elle a regardé le fruit défendu et l'a convoité : elle a écouté le serpent et a été séduite. Toutes les fois qu'une indécence, une image ou un tableau peu honnêtes frappent nos regards, détournons-les aussitôt avec dégoût pour les porter ailleurs : faisons comme l'oiseau posé à terre ; quand il rencontre la boue, il étend ses ailes et s'envole.

7. *Comment y tombe-t-on par désirs ? — Quand on souhaite de se procurer quelques plaisirs déshonnêtes, quoiqu'on ne se les procure pas en effet.*

Le désir du mal est le mal même, quand il est pleinement volontaire et délibéré : de ce désir à l'action il n'y a que la main, qui obéit mais ne commande pas, qui exécute le péché mais ne le commet pas.

8. *Comment y tombe-t-on par pensées ? — Quand on s'arrête, avec réflexion et avec plaisir, à des choses déshonnêtes, au lieu d'y renoncer aussitôt qu'on s'en aperçoit.*

La pensée est le regard de l'âme. De même donc qu'il est défendu de regarder des yeux du corps, volontairement et avec complaisance, un objet dangereux, il n'est pas plus permis de le regarder des yeux de l'âme, c'est-à-dire d'y arrêter sa pensée, de se le représenter par l'imagination. Car se le représenter, c'est le rendre présent à l'esprit : les mauvaises pensées enfantent les mauvais désirs, qui enfantent

les mauvaises actions. Écarter, aussitôt qu'on s'en aperçoit, les imaginations honteuses, en pensant à autre chose, à Dieu qui nous voit ou à notre travail, c'est couper le mal par la racine, c'est le premier et le plus facile de nos devoirs, et qui rend ensuite faciles tous les autres ; c'est chasser le péché au moment où il se pose sur l'âme, comme on chasse du miel un insecte immonde avant qu'il ait eu le temps de s'y enfoncer et de le corrompre. Voici un oiseau, et même un enfant, qui se trouve tout à coup en face d'un serpent : s'il le regarde, au lieu de détourner sa vue et de s'enfuir, bientôt il n'en peut plus détacher ses yeux, il tremble, il s'agite, il veut fuir et reste à la même place, la bouche béante, le regard fixé sur la bête qui le fascine et qui finit par le dévorer : tel est le mal impur, il fascine et tue les âmes imprudentes qui n'ont cru que s'amuser en le regardant.

9. *Les personnes qui font, qui lisent, qui prêtent, qui vendent, qui gardent de mauvais livres, de mauvais tableaux ; les filles et les femmes qui sont vêtues immodestement, -se rendent-elles coupables de ce péché ? — Oui, parce que toutes ces personnes donnent occasion à un grand nombre de dérèglements.*

C'est là, en effet, la source d'une multitude de désordres : le scandale n'est jamais aussi dangereux qu'en ces matières, parce que la chair est faible, comme nous en avertit Notre-Seigneur, et que la corruption du péché, comme la corruption des maladies, la gagne facilement, depuis qu'elle a cessé d'être tout à la fois soumise à l'âme et immortelle. Laissons les romanciers et les peintres vendus à l'immoralité exercer leur infâme métier de corrupteurs publics : mais préservons-nous avec soin de leurs œuvres empestées, et que le seuil de nos demeures leur soit toujours sévèrement interdit. Est-ce une maison habitée par des chrétiens, celle où l'on trouve des gravures plus que profanes et pas un crucifix, des livres suspects et pas un Évangile ou un

ouvrage de piété ? Pour ce qui est du luxe, l'expérience de tous les jours répète douloureusement dans l'intérieur des familles l'enseignement donné à l'église, qu'il est la ruine des maisons comme des bonnes mœurs. Quand est-ce donc qu'on l'écouterà, cette Église qui ne trompe jamais, pour ne plus écouter le monde qui nous trompe toujours ? Quand voudra-t-on comprendre que, après la modestie et la simplicité de la vierge chrétienne, rien n'est plus beau, rien ne plaît tant aux yeux des hommes et des Anges, que la simplicité et la modestie de la mère chrétienne ?

10. *Quelles sont les causes les plus ordinaires de l'impureté ? —*

Ce sont principalement l'oisiveté, les lectures dangereuses, les excès dans le boire ou dans le manger, les danses et la trop grande familiarité avec les personnes de différent sexe.

Les causes du péché doivent être évitées comme le péché, puisqu'elles le produisent et en sont pour ainsi dire toutes pleines. Les principales et les plus dangereuses ennemies de la chasteté sont : 1^o L'oisiveté, mère de tous les vices, comme nous l'avons déjà vu. Ne penser à rien, c'est être bien près de penser au mal, et qui ne fait rien n'est pas loin de mal faire. Que toujours les ennemis du salut vous trouvent occupé, disent les saints Pères : pour un qui attaque l'homme appliqué au travail, dix tourmentent et ravagent l'âme de l'oisif et du paresseux. 2^o Les lectures dangereuses, où toujours quelque démon parle à l'âme, comme on a dit avec vérité que Dieu lui parle dans les bonnes lectures. 3^o L'intempérance dans le boire et dans le manger, qui alimente le foyer de la concupiscence, qui révolte le corps contre l'âme, l'esclave insolent contre sa reine abrutie. 4^o Les danses, les bals, les spectacles, où la liberté dégénère si vite en licence, où l'âme dissipée ne surveille plus les sens excités, où la modestie chrétienne paraît une vertu ridicule et déplacée, et d'où aussi elle se bannit volontairement elle-même : qu'irait-elle faire là où il lui faut se voi-

ler ou périr? 5° La trop grande familiarité avec les personnes de différent sexe, où le respect mutuel s'éteint, où se perd la sainte réserve que la religion et la nature prescrivent ensemble, où les cœurs s'amollissent, où la paille et le feu se rapprochent et s'enflamment, où l'absence inexcusable des parents est remplacée par le tentateur, qui veille toujours pour leur chagrin et leur déshonneur.

11. *Quels sont les remèdes contre cet infâme péché? — La fuite des occasions, la prière, la mortification, la sobriété dans le boire et le manger, la dévotion à la sainte Vierge et la sainte fréquentation des sacrements.*

1° La fuite des occasions, parce que fuir le danger est la plus sûre manière de n'y pas succomber : le chrétien qui dit tous les jours dans le *Pater* : « Ne nous induisez pas en « tentation, » ne s'oblige-t-il pas à éviter lui-même toute tentation évitable? Nous ne sommes forts qu'avec Dieu, et Dieu n'est pas avec nous quand nous exposons contre sa volonté la plus belle des vertus : dans ce combat, la victoire est aux poltrons, et fuir est avoir vaincu. 2° La prière et la mortification ; « Ce genre de démon ne se chasse que « par la prière et le jeûne. » 3° La sobriété et la gourmandise sont deux ennemies qui se combattent, et la chasteté sera le prix du vainqueur : la sobriété la conservera, la gourmandise la souillera et l'entraînera avec elle dans la fange. 4° La dévotion à la Reine des vierges est la plus chère et la plus efficace dévotion des âmes pures, comme nous l'avons dit ailleurs. La Vierge mère, qui, à trois ans, avait déjà voué au Seigneur sa virginité, est la protectrice vigilante, la fidèle gardienne de la chasteté de tous les âges : le démon impur frémit et s'enfuit quand nous prononçons son nom avec foi et confiance. 5° Il en est de même et mieux encore de la digne et fréquente participation aux sacrements, où, après avoir été guéris, purifiés et fortifiés dans le sang de l'Agneau sans tache, nous sommes ensuite

abreuvés de ce même sang divin et nourris du pain des Anges.

Soyons exacts à l'emploi de tous ces sages et pieux moyens, prévenons et faisons disparaître les causes qui peuvent menacer et flétrir l'aimable et angélique vertu, conservons toujours pour le vice contraire cette salutaire frayeur, cette répulsion instinctive, cette sainte pudeur qui en garantit nos âmes comme les cils protègent les yeux, comme le duvet protège les fruits : Dieu, sa mère et ses Anges veilleront sur nous, et, comme des enfants à la fois dociles et bien gardés, nous aurons le bonheur d'échapper aux dangers que nous apercevrons, et à bien d'autres que nous ne reconnaitrons pas.

HUITIÈME LEÇON.

DU SEPTIÈME COMMANDEMENT.

Les trois grands biens naturels de l'homme sont sa vie, ses propriétés et son honneur. Dieu les a tous pris sous sa sauvegarde, et c'est lui plus que nous qu'on offense en nous les ravissant. Le cinquième commandement protège notre vie, le huitième notre honneur et le septième nos propriétés : cette protection divine est le fondement de nos droits, dont nous n'avons que la part que Dieu a daigné nous faire ; mais elle est en même temps la règle de nos devoirs envers le prochain, qui a les mêmes droits que nous, et ces préceptes nous doivent être aussi sacrés qu'ils nous sont utiles.

1. Que nous défend le septième commandement : Le bien d'autrui tu ne prendras, ni retiendras injustement? — *Il nous défend de prendre ou de retenir injustement le bien d'autrui.*

Le septième commandement nous défend d'un mot quatre choses. Ne pas attenter au bien d'autrui, voir et res-

pecter toujours sur le bien d'autrui l'ordre sacré de n'y pas toucher, c'est le précepte général : il se divise en quatre branches, pour atteindre les quatre manières dont on peut attaquer injustement la propriété du prochain, savoir, en la prenant, en la retenant, en l'endommageant, en participant avec un autre à quelque-une de ces trois injustices.

Ces ramifications, ces formes diverses que revêt la violation du septième précepte, nous annoncent qu'elle n'est pas moins commune que variée. Nulle classe de la société n'en est exempte, elle pénètre partout sur les pas de l'avarice sa mère, et beaucoup sont honorés devant le monde, qui sont de vrais larrons aux yeux de Dieu. Ce n'est pas que le monde ne se montre sévère, trop sévère quelquefois, vis-à-vis de certains voleurs maladroits et sans art. Lui, si lâchement tolérant pour les plus honteux désordres, sera souvent impitoyable contre l'injustice, plus sensible à ses intérêts menacés qu'à la transgression de la loi divine, seule règle pourtant et seule mesure du bien et du mal ; ou bien on le verra ouvrir ses salons à des hommes tarés et s'empresser auprès de grands escrocs, tandis qu'il n'aura pas assez de flétrissures pour l'auteur d'un simple larcin. L'Église, interprète impartiale de la loi éternelle, régulatrice infaillible des mœurs, n'est ni si indulgente ni si dure. Elle proclame toute espèce de vol un péché, un péché bas et honteux, mais qui cependant a ses degrés, et naturellement croît et décroît avec la valeur de l'objet volé, avec le tort fait au prochain. Dérober un ou deux francs est une faute légère, à moins qu'on ne les prenne à un pauvre ; dérober dix francs, même à un riche, est une faute grave. Mais, en cette matière comme en toute autre, la limite précise qui sépare le véniel du mortel reste cachée : utile ignorance, si nous sommes sages. Elle ne peut qu'augmenter notre répugnance instinctive pour un vice qui, la fleur délicate de la probité une fois flétrie, nous mènerait vite des petits larcins aux grands, et nous aurait déjà entraînés au fond de

l'abîme lorsque nous croirions encore jouer follement sur le bord.

2. *Quelle est la première partie du septième commandement? — C'est celle qui nous défend de prendre le bien d'autrui.*

On le prend injustement par vol, par rapine, par fraude, par contrat illicite. — Le *vol* proprement dit est une soustraction faite au prochain à son insu et contre sa volonté raisonnable et présumée. Sont donc voleurs, non-seulement les filous, les coupeurs de bourse, les maraudeurs; mais les héritiers qui cachent une partie de la succession au préjudice des copartageants ou des créanciers; les enfants qui dérobent à leurs parents, prenant pour un droit l'espérance d'un droit, qu'ils ne peuvent entrevoir, hélas ! qu'à travers la mort : les commis, les employés de commerce qui s'adjugent une part sur la marchandise ou sur le produit de la vente : les domestiques qui se font des amis aux frais de la maison, ou retiennent une partie de l'argent qu'ils ont reçu pour faire les achats. Ils s'excusent quelquefois sur la modicité de leur salaire, peu en rapport, disent-ils, avec les fatigues de leur service : il est si naturel de trouver qu'on ne gagne pas assez et qu'on travaille trop ! Mais quand ce prétexte serait aussi vrai qu'il est souvent faux, ne s'est-on pas engagé librement, le contrat n'oblige-t-il pas les deux parties ? et si le maître, qu'on vole en secret sous ombre de compensation, prétendait se compenser aussi en diminuant un salaire qu'il croit mal gagné, de quel nom l'appellerait-on ? Il est vrai que la compensation ou le dédommagement occulte n'est pas toujours injuste ; si, par exemple, le tort étant avéré et la réparation ouverte impossible, on se compense équitablement, sans scandale, et uniquement aux dépens de qui nous a nui ; mais il est toujours dangereux de se faire justice soi-même, et la prudence veut qu'on n'agisse pas alors sans conseil.

La *rapine* est le vol avec violence : non pas seulement la violence des brigands qui attaquent et pillent voyageurs et maisons, la menace à la bouche et les armes à la main, mais aussi la violence non moins irrésistible du fort contre le faible, du puissant qui ne paye qu'avec des injures, de l'homme en place qui opprime, du mauvais voisin qui intente des procès sans raison¹... La *fraude*, la duplicité, la fourberie fait moins de bruit, mais va plus loin et se glisse partout, dans tous les états, depuis les plus élevés jusqu'aux plus humbles : dans les pauvres qui font de leur pauvreté même un métier lucratif, affichant une misère qu'ils n'ont pas, trompant les âmes charitables et volant par là les vrais pauvres : dans les ouvriers, qui fabriquent mal et gâtent l'ouvrage, ou ne livrent pas l'étoffe et la matière convenues, ou ne travaillent que sous l'œil du maître, et lui dérobent par la paresse des heures qui sont à lui, puisqu'il les paye. Les *contrats* les plus ordinaires, et aussi le plus souvent entachés d'injustice, sont les achats et les ventes, où vendeurs et acheteurs s'abordent plus en ennemis qu'en frères, et font du commerce, qui est un échange de services et un lien de confiance, un échange d'escroqueries et une guerre de ruses.

Pour vendre et acheter honnêtement, trois conditions sont nécessaires : 1^o Il faut que le vendeur ne vende que son bien et ait le droit de le vendre : on ne peut donc acheter, ni d'un voleur qui cherche à se défaire à vil prix du larcin qui le compromet ; ni des mineurs, des enfants et des domestiques suspects, sans le consentement de ceux dont ils dépendent : ce qui passe ainsi entre les mains d'un

1. Comme Achab, roi d'Israël, qui, à l'instigation de l'impie Jézabel, sa femme, fit juger, condamner et mettre à mort le pauvre Naboth, pour avoir refusé de lui céder sa vigne, héritage de ses ancêtres, que la loi lui défendait d'aliéner. Mais la vengeance céleste éclata bientôt sur ces injustes époux : les chiens burent leur sang et leurs corps furent jetés à la voirie.

acheteur de mauvaise foi ou de foi douteuse n'est pas à lui, la chose crie toujours vers son maître. 2^o Il faut que l'objet offert ait la qualité, le poids, la mesure annoncée ou marquée : donner comme sans défaut une marchandise tarée, un rebut, un animal vicieux ou malade, c'est commettre l'injustice dont on ne manquerait pas de se plaindre si on se voyait payé en fausse monnaie ou en pièces qui n'ont plus cours. — Mais, si j'ai été moi-même le premier lésé, ne puis-je pas passer le dommage à un autre ? — Pas plus que lui passer un mensonge que vous auriez d'abord accepté comme une vérité, pas plus que payer vingt francs avec du cuivre que vous auriez reçu pour de l'or, pas plus que voler à Pierre après avoir été volé par Paul : s'être laissé tromper ne sera jamais une raison de se faire trompeur. — Quant aux faux poids et aux fausses mesures, ils sont condamnés par toutes les lois divines et humaines : « La balance menteuse est une abomination devant Dieu. » Sans doute, pour chaque pesée, la fraude est peu notable et pourrait, prise à part, n'être que vénielle : mais est-ce ainsi que la prend le vendeur malhonnête ? en altérant ses poids, ne vise-t-il qu'à un mince profit ? ne veut-il pas d'un seul coup de volonté tous ses larcins successifs ? dès lors ils sont dans son cœur, comme ils seront plus tard dans ses mains, une grosse et mortelle iniquité. 3^o Enfin il faut se renfermer dans les limites d'un juste prix, honorablement fixé et loyalement débattu ; tromper sa partie, profiter de son ignorance pour élever ou abaisser démesurément le prix, abuser de sa détresse et la prendre comme à la gorge pour lui imposer un marché ruineux, c'est violer le grand principe qui défend de faire aux autres ce que raisonnablement nous ne voudrions pas qu'on nous fit à nous-mêmes. Vendre le plus cher et acheter le moins cher possible est une bonne règle de commerce, mais à la condition que la justice l'appliquera, et non la cupidité. On vend toujours trop bon marché quand on vend sa con-

science, et ce qui est souillé d'une iniquité, ce qu'on paye du prix de son âme, est toujours acheté trop cher.

3. *Quelle est la seconde partie du septième commandement?* — Le bien d'autrui tu ne retiendras à ton escient.

Cette seconde partie du précepte est distincte de la première; car on a souvent entre les mains des choses qui n'ont pas été prises et que pourtant il faut rendre; mais elle repose sur le même fondement; car retenir injustement la chose d'autrui c'est l'en priver, c'est lui ravir un droit qu'il a toujours, c'est le voler continuellement. Le péché du vol est commis en un instant, le péché de la détention injuste dure jusqu'à ce qu'on restitue, et il se renouvelle autant de fois que, la restitution étant possible, on s'y refuse : à chaque fois la conscience est blessée : le bien du prochain est sur la conscience comme un poison dans les entrailles qu'il ravage de plus en plus, comme un charbon ardent sur la brûlure qu'il creuse, comme un fer retourné dans la plaie qu'il élargit.

Retiennent injustement le bien d'autrui : 1^o Les détenteurs des choses perdues qui se les approprient après les avoir trouvées, avec l'intention de ne les pas rendre, et sans faire les recherches convenables, selon la valeur de l'objet, pour en découvrir le propriétaire. 2^o Les contractants qui profitent sciemment d'une erreur de compte, en payant moins qu'ils ne doivent ou recevant plus que leur dû ¹. 3^o Les héritiers de biens mal acquis qui les gardent : en succédant aux droits du défunt vous succédez à ses obligations. Vous acquitterez sans doute ses dettes, s'il en a

1. On se rappelle ici notre roi saint Louis, qui fit reporter aux Sarrasins plus de dix mille livres (somme dont ils s'étaient trompés à leur préjudice en comptant l'énorme rançon qu'ils avaient exigée de lui), bien qu'ils eussent déjà manqué plusieurs fois aux clauses du traité juré entre eux et le *plus fier des Francs*, comme ils appelaient leur royal prisonnier.

laissé : mais cet argent, entré par violence ou par fraude dans son trésor, ne le devait-il pas, n'était-ce pas une dette ? 4^o Les dépositaires qui retiennent un dépôt confié à leur bonne foi, les emprunteurs qui ne rendent que tard ou jamais ; les tuteurs, les curateurs et les interdits infidèles ; les exécuteurs d'un testament qui n'en remplissent pas les clauses de piété, de charité ou de justice, trahissent la confiance sacrée d'un père ou d'un ami mourant, et n'écoutent ni sa dernière volonté ni le cri et les gémissements de son âme. 5^o Les débiteurs qui renient leurs dettes ou en ajournent indéfiniment le payement, qui n'en acquittent pas au moins ce qu'ils peuvent, qui font des banqueroutes frauduleuses ; qui risquent témérairement les biens d'un tiers, et se précipitent tête baissée dans ces autres banqueroutes que les lois humaines ne châtent pas, mais que Dieu juge, et condamne souvent ; qui allèguent de prétendues impuissances de payer, tout en ne se gênant en rien et vivant au large sous les yeux et avec l'argent de leurs créanciers qu'ils exaspèrent ; ils assument sur eux tous les péchés de malédiction et de colère dont ils sont la cause injuste.

Mais la dette la plus sacrée est le salaire dû aux domestiques et aux ouvriers : c'est leur sang, leur sueur, le pain d'une famille : le leur faire seulement attendre par négligence est déjà une injustice et une dureté : que serait-ce de

1. Le général baron Higonet, qui avait fait les guerres du premier Empire et de la Restauration, qui avait été à Moscou, en Espagne, en Grèce, a laissé dans sa vie privée un rare exemple de probité et de délicatesse de conscience. Prévoyant qu'il trouverait un jour dans son patrimoine une partie des biens d'un émigré, cette perspective d'une responsabilité qui ne pesait pas encore sur lui le troublait. Il ne capitula pas, en vrai soldat chrétien il alla noblement au-devant de son devoir, comme au-devant de l'ennemi. Le revenu de cette propriété, qui ne lui appartenait pas encore, était de cinq cents francs : il les fit offrir annuellement à la famille dépossédée, et lui remit intégralement le fonds quand il lui fut échu.

le contester ou de l'amoindrir par mauvaise foi ? « Celui qui verse le sang et celui qui trompe le mercenaire sont frères : le pain du pauvre est sa vie, le lui ôter est se rendre coupable de son sang. Payez le travailleur le jour même, pour qu'il vive du fruit de ses mains : si quel- qu'un travaille pour vous, payez-le sans délai et que son salaire ne demeure jamais sous votre toit. »

4. *A quoi sont obligés ceux qui ont pris ou qui retiennent injustement le bien d'autrui ? — Ils sont obligés de le restituer, de se confesser et de faire pénitence de leur péché.*

Se confesser, faire pénitence, est la réparation obligée de tout péché grave, qui reste sur le cœur comme un venin mortel, s'il n'en est détaché par la contrition et expulsé par la confession : douleur et aveu, cela suffit à Dieu pour les fautes qui ne blessent que son droit. Mais l'injustice blesse de plus les droits du prochain, et celui-ci ne se contente pas du simple repentir : il ne regarde pas dans le cœur, mais dans les mains ; quand il y voit son bien, il le réclame, et Dieu, protecteur de son droit, le réclame avec lui. C'est une loi immuable de l'éternelle justice, du premier propriétaire de toutes choses, c'est un axiome de l'enseignement chrétien, que *l'injustice n'est pas pardonnée si le bien ravi n'est restitué et le dommage réparé*, parce qu'il n'est pas possible d'être vraiment contristé d'avoir pris ce qu'on ne veut pas rendre, et que, pleurer son vol et le garder, ce n'est pas faire mais feindre la pénitence. D'ailleurs, quel encouragement à voler, si le ravisseur pouvait retenir justement ce qu'il a une fois pris injustement ! Le précepte de rendre est donc le complément nécessaire du précepte de ne pas prendre, et les deux ne font qu'une seule loi : en volant on commence, en ne restituant pas on continue l'usurpation du bien d'autrui : Dieu peut-il permettre l'un plutôt que l'autre ? Aussi l'Église, qui a reçu tous les pouvoirs de Jésus-Christ et peut, en déliant d'un vœu, dispenser de rendre même ce

qui appartient à Dieu, ne peut pas dispenser de rendre ce qui appartient aux hommes : elle a le pouvoir d'absoudre des plus effroyables crimes, elle n'a pas mission d'absoudre d'un tort qui n'est pas réparé au moins en désir. Tous les évêques du monde, Pierre à leur tête, assisteraient un moribond obstiné à ne pas restituer, qu'ils ne pourraient que lui dire avec larmes : Restituez, restituez ; ou la restitution ou l'enfer !

L'avarice ne manque pas de prétextes pour essayer d'échapper à cette redoutable alternative : elle a bientôt dit : *Je ne puis pas !* Si véritablement vous ne pouvez pas restituer, Dieu n'ordonne pas l'impossible. Mais le voulez-vous sincèrement ? cette volonté toujours possible est toujours commandée : l'avez-vous ? la montrez-vous par quelques efforts, quelques retranchements sur vos dépenses ? l'entretenez-vous fidèlement au fond de votre cœur pour l'accomplir plus tard, si Dieu vous fait revoir l'abondance ? — *Il me faudrait déchoir de mon état !* Mais n'êtes-vous plus chrétien ? n'est-ce pas là votre première profession, votre premier état ? Et puis, comment osez-vous appeler *votre* un état qui n'est pas à vous, un état usurpé, soutenu d'un bien usurpé ? — *Ma famille sera réduite à la misère !* Lien terrible, que le démon du lucre avait bien prévu quand il vous a tenté du bien d'autrui, et qui a traîné une infinité d'âmes dans la mort. Voulez-vous les y suivre ? voulez-vous y être suivi de vos enfants, que vous enchaînez à votre crime en leur laissant comme une malédiction vos trésors d'iniquité ? Eux-mêmes veulent-ils que vous vous damniez pour eux et avec eux ? S'ils y consentent, quels monstres sont-ils

1. Les feuilles publiques citent parfois avec éloge les noms de certains faillis qui, après avoir composé avec leurs créanciers pour ne payer qu'une partie de leur dette, ont ensuite repris les affaires, prospéré, et demandé à purger leur faillite et à éteindre leur dette entière. C'est beau, c'est plus que la loi civile n'exige, mais ce n'est que l'accomplissement rigoureux de la loi divine, ce n'est que le devoir d'un chrétien, et même d'un honnête homme.

donc, et comme ils méritent bien que vous alliez brûler pour leur plaisir dans le feu qui ne s'éteint pas, brûler éternellement pour leur procurer quelques jours d'un injuste bien-être! S'ils protestent avec horreur contre un amour si aveugle et si insensé, pourquoi les désoler en perdant votre âme? pourquoi assombrir le reste de leur vie par ce cruel souvenir, amer comme un remords, et dont des enfants chrétiens ne se consolent pas? Pourquoi, si vous les aimez, vous séparer d'eux à jamais pour l'éternité?

Quoi donc qu'il en puisse coûter, la justice est inflexible, et si on le peut, il faut restituer. 1^o Restituer promptement, parce que ce devoir oblige toujours tant qu'il n'est pas rempli, parce que chaque jour augmente et aggrave le tort fait au prochain, qui a droit de jouir chaque jour du bien que vous lui retenez injustement, parce que plus vous

1. Un financier s'était enrichi par des opérations injustes : Dieu néanmoins l'avait béni, en lui donnant dans ses deux filles deux anges de piété et de dévouement. Il tomba malade, et un prêtre vint le visiter et l'entretenir plusieurs fois. Cependant les pieuses filles priaient, étonnées d'abord, puis inquiètes de n'entendre pas parler de sacrements. Le vrai amour n'est pas timide en pareil cas : elles avertissent et pressent leur père, qui ne répond rien : leur tendresse alarmée insiste, et celui-ci s'écrie enfin : Mes enfants, mes chers enfants, je ne veux pas vous déshonorer et vous réduire à l'aumône : s'il me faut, pour être réconcilié à Dieu, restituer plus de la moitié de ma fortune, j'aime mieux mourir sans sacrements! — O père, nous ne voulons pas du bien d'autrui; rendez-le; il nous restera encore une modeste aisance. Et puis, ne nous vaut-il pas mieux être les filles pauvres d'un prédestiné que les filles riches d'un damné...? O père, sauvez votre âme... Nous jouirions d'un bien maudit pour lequel vous seriez en enfer!... Non, non, si vous ne le rendez, nous-mêmes nous le rendrons aux créanciers ou le donnerons aux pauvres, nous ne toucherons pas à cet argent de malheur... Malheureux père! aimez-nous donc véritablement comme nous voulons être aimées...: malheureuses filles, ô Dieu!... Il venait de mourir, désespéré, tué par le déchirement de son cœur et de sa conscience. Ses enfants firent comme elles avaient dit, s'enveloppèrent dans une retraite profonde, et elles portent peut-être encore le poids de leur désolation et de leur deuil, le double deuil de la mort temporelle et de la mort éternelle de leur père : car cette scène se passait dans les environs de la ville de Lyon, il n'y a pas quarante ans.

différez sans raison légitime, plus vous courez risque de ne pouvoir rendre plus tard, plus vous vous habituez à un bien qui ne vous appartient pas, plus votre iniquité s'attache à votre âme. 2^o Restituer intégralement; c'est là le sens du mot restitution, qui suppose réparation, restauration complète : donc rétablir le prochain dans l'état où il serait sans notre injustice, le constituer indemne et sans perte, c'est-à-dire lui remettre d'abord toute sa chose, et de plus le dédommager de ce qu'il a souffert ou n'a pas gagné pour en avoir été injustement privé. Vous m'avez soustrait un outil, de l'argent, un titre sans lequel je perds un procès : rendez-moi mon argent, et l'intérêt que j'en aurais retiré : rendez-moi ma pièce, et subissez les conséquences du procès perdu : rendez-moi mon outil, et le prix du travail que je n'ai pu faire. 3^o Restituer à la personne lésée, ou après elle à ses héritiers : restituer n'est pas donner au premier venu, mais rendre à qui on a pris : c'est sur le membre blessé qu'on applique le remède. Combien donc se tromperait grossièrement le prétendu habile homme qui, arrivé à la mort après avoir joui toute sa vie du bénéfice de son péché, croit décharger son âme de ses injustices par quelque legs pieux comme si on achetait le ciel avec des rapines ! comme si Dieu était un juge qu'on pût corrompre par des présents. Ce n'est que dans le cas où le propriétaire du bien volé est inconnu ou introuvable, qu'on peut offrir ce bien à Dieu vivant dans ses pauvres et son Église : et alors on le doit strictement. Ce bien, en effet, a deux maîtres, Dieu et le prochain : en l'usurpant nous avons violé deux droits : n'est-il pas juste de le rendre à celui des deux maîtres que nous connaissons, de réparer celui des deux droits qui est réparable ? peut-il être permis de s'approprier le fruit de son crime et de s'engraisser de sa propre iniquité ? Heureux l'homme qui peut lever au ciel des mains nettes et pures, où ne se voit pas une tache, pas une obole du bien d'autrui !

5. *Est-il aussi défendu par ce commandement de causer quelque dommage au prochain ? — Oui, il est défendu de causer aucun dommage à son prochain, et si on lui en a causé quelqu'un, on est obligé de le réparer.*

Au fond, c'est là tout ce qui est défendu par le septième commandement : prendre et retenir seraient permis s'ils n'entraînaient un dommage injuste. Qu'importe, en effet, au prochain ce que devient le bien dont nous le privons ? détruit ou conservé, inutile ou profitable pour nous, il n'en est pas moins perdu pour lui, et c'est là le mal qu'il ne faut pas commettre, qu'il faut réparer quand on l'a commis. Car la grande voix de la justice crie *réparez*, comme elle crie *restituez* : la restitution est-elle autre chose qu'une réparation ? A cette troisième partie du septième précepte s'applique tout naturellement ce qui a été dit des deux premières. Ajoutons seulement que, toutes choses égales d'ailleurs, endommager le bien d'autrui est un mal pire que de le prendre ou le retenir ; nous n'avons pas alors l'excuse, si frivole soit-elle, de la convoitise, nous péchons sans profit, par pure malice. Et puis, quand le prochain aura été lésé, comment l'indemniser ? Ce n'est pas, cette fois, en lui rendant son bien détruit par nous, ce ne peut être qu'en prenant du nôtre. Si la simple restitution, qui laisse notre bien intact, est déjà si pénible et si rare, que penser de la réparation, qui l'entame ? qu'il faut éviter avec le plus grand soin la cause qui la rend aussi difficile que nécessaire.

Tout dommage n'est pas injuste. Si mon action est innocente, et ne devient dommageable que par accident et malgré moi : si je ne fais qu'user de mon droit, qui limite le droit des autres ; par exemple, en leur faisant une concurrence loyale dans le commerce, en les devançant dans un marché ou un fermage avantageux ; alors je pourrai avoir nui même très-gravement au prochain, l'avoir

supplanté ou ruiné, sans être tenu à aucune espèce de réparation. Comment aurais-je lésé injustement mon frère, si je n'ai pas offensé Dieu, qui est toujours entre mon frère et moi ? Ici la justice humaine, qui ne lit pas dans les cœurs, est parfois plus sévère que la justice divine : elle impose bien des responsabilités que celle-ci n'imposerait pas. Mais le dommage est injuste, il doit être réparé, lorsqu'il provient d'une action ou même d'une omission coupable et contraire au droit d'autrui. En voici des exemples. Pour me venger ou ne me pas gêner, je foule aux pieds ses blés, je détériore sa maison, ses meubles : par mes rapports téméraires ou calomnieux, cet employé est privé de sa place, ce marchand de la confiance et du crédit dont il vivait : avocat, je conseille un procès désespéré qu'on perdra, ou j'en fais perdre un excellent par ma négligence : juge ou confesseur ignorant, je prononce une sentence mal fondée, je vous condamne à restituer ce que vous ne devez pas, ou je vous exempte d'une restitution à laquelle autrui a droit : notaire, je rédige un acte défectueux et nul : médecin, j'ordonne un remède nuisible : serviteur, je ne veille pas sur les biens de mon maître ou je les dilapide en prodigue...

6. *N'y a-t-il que ceux qui ont pris ou retiennent injustement le bien d'autrui, ou qui lui ont causé eux-mêmes quelque dommage, qui soient obligés à restituer ou à réparer le dommage ? — Tous ceux qui ont coopéré à une injustice sont encore obligés à restituer, ou à réparer le dommage causé au prochain, le plus tôt qu'ils le peuvent.*

Tel est le poids du péché, qu'on ne l'allège pas en le portant à deux : on peut bien partager les fruits d'une iniquité, mais l'iniquité reste tout entière à chacun de ses auteurs. Beaucoup font, par d'autres ou avec d'autres, ce qu'ils n'oseraient faire eux-mêmes et seuls, et se cachent derrière des coopérateurs et des instruments : voile gros-

sier, qui peut bien les dérober aux regards des hommes, mais ne les soustrait pas à l'œil vigilant qui garde la propriété, au bras puissant qui venge les droits lésés du prochain. On concourt de bien des manières à cette violation : 1^o Par commandement ou par conseil, en donnant l'ordre, en insinuant la facilité, en suggérant les moyens d'accomplir une fraude, d'échapper à une restitution, de nuire à un adversaire. 2^o Par aide et par protection, en recélant un larcin, en acceptant et cachant des dépôts soustraits par des héritiers à la masse du partage, par des commerçants en faillite à leurs créanciers... 3^o Par participation, soit au vol lui-même, en y jouant son rôle, donnant des avertissements, fournissant des moyens ; soit aux biens volés, qu'on se partage, dont on profite, dont on feint d'ignorer la provenance¹... : 4^o Par abstention, lorsque, obligé de prévenir un dommage, on ne le prévient pas, comme si un domestique laissait prendre le bien de son maître sans s'y opposer ou sans l'avertir...

Tous ces modes de coopération ne sont pas également odieux : on ne confondra pas les recéleurs de profession, *sans lesquels il n'y aurait pas de voleurs*, avec la faiblesse ou la très-fausse charité qui ne dénonce pas un coupable, ou cache quelques débris de fortune à la prière d'un homme ruiné : mais ils sont toujours injustes, obligeant toujours à restitution ; car ces deux idées ne se séparent plus pour nous. L'injustice est une plaie toujours béante, tant que la réparation ne l'a point fermée : le tort causé par elle à notre âme ne disparaît qu'avec le tort causé au prochain,

1. Tobie, aveugle et tombé dans la misère, nous offre un bel exemple de probité délicate et timorée. Entendant un jour bêler un chevreau que sa femme, à son retour du travail, avait amené dans sa pauvre maison : Prenez garde, dit-il, qu'il n'ait été volé, car il ne nous est pas permis de manger ce qui a été pris injustement. Sa femme, irritée de son observation, s'emporta jusqu'à lui reprocher ses anciennes aumônes et son indigence présente : mais le saint vieillard la laissa dire, et Dieu ne tarda pas à récompenser sa scrupuleuse et exemplaire fidélité.

dont Dieu, en nous pardonnant, ne fait pour ainsi dire que contresigner la quittance. Tous les complices d'une injustice sont donc tenus à la réparer, et tenus solidairement, c'est-à-dire l'un au défaut de l'autre. D'abord, à chacun sa part de réparation, et ensuite la part même des autres qui ne peuvent ou ne veulent réparer : le prochain a droit à une indemnité complète, et lorsque ayant trouvé des aides pour lui faire tort, vous n'en trouvez plus pour le dédommager, est-ce à lui d'en souffrir ? Si les auteurs multiples du délit n'y ont pas concouru ensemble et également, il doit être réparé dans l'ordre où il a été commis, d'abord par celui qui l'a commandé, puis par celui qui l'a exécuté, puis par celui qui ne l'a pas empêché... et toujours solidairement. Il faut l'avouer, cette responsabilité solidaire et collective, ces liens d'iniquité se compliquent quelquefois et s'emmêlent d'une façon presque inextricable : mais une conscience droite, éclairée par sa propre rectitude et au besoin par un guide désintéressé, échappera sans peine à tous ces filets où ne sont retenus que ceux qui veulent périr.

7. *Pourquoi devons-nous éviter de faire tort à notre prochain ? — Parce que Dieu nous le défend, et que nous ne devons pas faire aux autres ce que nous ne voulons pas qu'ils nous fassent.*

Il n'y aurait pas de pécheurs, nous dit l'Esprit-Saint, si on réfléchissait : il n'y a de voleurs, sous les quatre formes que nous venons de parcourir, que parce qu'on ne pense pas sérieusement à la nature et aux suites du vol ou du tort fait au prochain. 1^o Ce péché s'attaque à Dieu avec une malice particulière : il ne lui désobéit pas seulement, il s'en prend à son domaine suprême et à sa paternelle providence ; c'est comme propriétaire et maître de toutes choses, c'est comme père qu'il l'outrage, en ravissant ou détruisant sous sa main et à sa face la part de bien qu'il a distribuée à ses enfants.

2^o Par là il brise tous les liens et tous les devoirs qui

unissent les hommes entre eux, il va déchirer au fond de la conscience cette règle primordiale d'éternelle justice qu'y a gravée la main du Créateur, qu'y ont toujours reconnue les peuples même les plus barbares, qui distingue l'homme des bêtes se disputant et s'arrachant leur proie : *Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'il te fasse*. Et ce principe une fois renversé, que peut devenir la charité, qui le suppose toujours, qui, non-seulement ne dérobe pas, mais donne ? Sans la justice il n'y a donc plus de lien, plus de fraternité entre les hommes, plus même de société.

3^e Aussi la société, fondée sur la justice et établie pour la faire régner, punit-elle le vol comme son premier ennemi, comme un attentat antisocial. Les hommes mêmes qui le commettent en rougissent, et le méprisent dans les autres ; il n'y a pas d'épithète plus ignominieuse que le nom détesté de voleur, et rappelons-nous que ce n'est pas le nom ni la manière, mais la chose même qui est vile et détestable. Que si l'injustice avilit et flétrit l'homme, combien plus n'en serait pas dégradé un chrétien ! il ferait la honte de la religion. On reconnaissait les premiers fidèles à leur charité ; qu'on nous reconnaisse du moins à une justice incorruptible : être un parfait honnête homme, ce n'est que commencer à être chrétien.

4^e Outre que ce péché est un des plus déshonorants, un des plus tristement féconds, comme l'avarice et l'envie d'où il procède tour à tour, il est encore le plus incurable. Pour l'effacer de l'âme, il ne suffit pas, ce qui demande déjà un grand courage, de s'avouer à soi-même sa honte en se confessant voleur, d'être sincèrement fâché des profits illicites qu'on a faits et des torts qu'on a causés ; il faut rendre ce bien d'autrui qui s'est collé aux mains et les assalies comme une poix, il faut prendre du sien, se saigner soi-même en quelque sorte pour guérir avec son propre sang les blessures injustes qu'on a ouvertes. Oh ! combien

arrivent au tribunal de la grande Justice avant d'avoir purifié leurs mains et déchargé leur conscience ! combien de victimes de l'enfer y ont été entraînées et y sont tourmentées par le bien d'autrui ! Combien ? le plus grand nombre peut-être. Le monde croit à l'irréremédiable bassesse du voleur, et pas du tout à son changement radical : erreur très-concevable en qui oublie les merveilleuses réhabilitations, les divines transformations de la grâce. Car, sans la grâce, il ne serait peut-être pas faux de dire que la justice est *comme une île escarpée et sans bords, qu'on n'y peut plus rentrer dès qu'on en est dehors*.

5^e Et pourquoi en sortir ? pour se noyer en nageant après une ombre. Car ce bien du prochain nous rendra-t-il heureux, quand le bien même que nous possédons légitimement ne le peut pas faire ? L'expérience des siècles ne nous a-t-elle pas appris que *le bien mal acquis ne profite pas* ? Nombreux sont les faits visibles qui ont manifesté et confirmé tous les jours cette proverbiale vérité ; plus nombreuses encore les vengeances invisibles dont une juste Providence, s'attachant aux pas du malfaiteur, le poursuit dans sa personne ou dans ses biens, dans sa santé ou dans son bonheur intime¹. N'est-ce pas folie que de chercher le bonheur en luttant contre le plus puissant des maîtres et le meilleur des pères ? tout fruit défendu est un fruit em-

1. Après son exaltation à Venise, le pape Pie VII pressa beaucoup l'Autriche de lui rendre trois provinces qu'elle détenait et qui appartenaient au Saint-Siège. Voyant que ses prières et ses instances n'aboutissaient à rien, il dit un jour au marquis Ghislieri, envoyé extraordinaire : « Après tout ce que nous avons dit et écrit à l'empereur, votre maître, nous ne savons plus ni que dire ni que faire. Il ne veut pas restituer ; viendra un temps où il se repentira de ne l'avoir pas fait. L'empereur met dans sa garde-robe des habits qui, non-seulement se corroderont bientôt, mais encore communiqueront un ver rongeur à ses propres vêtements. » — Deux mois après, ces paroles mémorables s'accomplissaient : la bataille de Marengo justifiait la prophétie, l'Autriche perdait, outre les trois provinces injustement retenues, la Vénétie et toutes ses anciennes possessions en Italie.

poisonné, et c'est par bonté, non moins que par justice, que Dieu a écrit dessus : *N'y touchez pas !*

6^e Tous ces motifs d'honnêteté, toujours si graves, deviennent encore plus pressants aujourd'hui, où la soif de l'or semble croître à mesure qu'on en trouve ; où la fièvre des jouissances matérielles obscurcit de plus en plus les notions du juste et de l'injuste, de mien et de tien ; où le droit de propriété, ce droit sacré que nous tenons de Dieu et qui par là est au-dessus de toute loi humaine, est attaqué dans des livres qui essayent de légitimer le vol, tandis que le père laborieux ne pourra pas jouir librement du fruit de ses sueurs et de son industrie, ni le transmettre à ses enfants ; où deux camps menacent de se former et la guerre d'éclater entre ceux qui ont et ceux qui n'ont pas ¹ ; où les scandales donnés en haut descendent et produisent leur effet en bas, les affamés commençant à se compter comme les voleurs avant l'attaque, et ne trouvant pas que les propriétés privées et publiques doivent être plus inviolables pour eux, que ne l'ont été et ne le sont encore pour leurs gouvernants les propriétés de l'Église et des sociétés créées par elle et vivant sous son ombre². Aux vrais chré-

1. C'est ce qu'on appelle de nos jours la question ou le *problème social*, qui consiste à faire vivre en paix les différentes couches de la société, à réconcilier le capital et le travail, les classes qui possèdent et les classes qui n'ont que leurs bras. Ici, haine jalouse et convoitise, rêves de refonte sociale, qui serait bientôt de la spoliation ; là, défiance et peur, comme chez les païens, rêves de compression, qui serait bientôt de l'oppression ; toutes solutions contraires à la justice, à la charité, à la raison. Sans la modération des désirs, le respect et la résignation d'un côté ; sans la modération des jouissances, la bonté et l'humilité de l'autre, jamais les membres divisés et ennemis ne se rapprocheront. On en convient assez : n'est-ce pas convenir que le retour à la foi de nos pères serait le remède au mal qui nous dévore ? Montesquieu a dit que la religion, qui semble n'avoir pour fin que la félicité de l'autre vie, nous donne encore le bonheur en celle-ci. On peut retourner sa pensée : L'irréligion, qui semble ne préparer que le malheur de l'autre vie, cause encore tous nos troubles en celle-ci.

2. Il y a des hommes qui ont besoin qu'on leur dise que prendre à

tiens donc de se tenir serrés autour de leur mère, et attentifs à sa voix, dans ce tumulte d'erreurs et d'ardentes convoitises; de sauver encore, comme jadis, la raison par la foi, la probité naturelle par la sainteté, et la société par l'Église; d'être la lumière du monde et le sel de la terre, se défendant eux-mêmes et défendant l'humanité contre sa propre corruption et ses propres ténèbres; de montrer enfin, dans tous leurs rapports d'intérêt avec leurs frères, que la conscience chrétienne, tendre asile de la vraie charité, est aussi le rempart inexpugnable de la justice ¹.

plusieurs, à un corps, à une société, n'est pas plus permis que de prendre à un seul; que dépouiller l'Église est un sacrilège, qui ne cesse pas d'être un vol, de même que tuer son père serait un parricide qui ne cesserait sans doute pas d'être un homicide: la circonstance aggravante d'un crime n'en saurait détruire le fond. Le vol sacrilège, lui aussi, oblige donc à restitution, à moins que l'Église ne fasse remise de cette obligation au spoliateur, pour le bien de son âme, comme font quelquefois les personnes charitables, afin de rendre plus facile la conversion du voleur, comme font souvent les pères à leurs enfants fripons. Si, au lieu d'une remise entière, elle stipule un léger dédommagement imposé aux ravisseurs et consenti par eux, n'est-il pas évident qu'ils devront le payer avec reconnaissance? L'Église a été spoliée en France par la Révolution: pour ne pas perpétuer un état de damnation dans les acquéreurs de ses biens, elle en a fait l'abandon par le Concordat, à la condition d'une indemnité convenable pour l'entretien de ses ministres. C'est le traitement qui leur est servi par l'État, et qui n'est, comme on le voit, ni une faveur, ni un bienfait qu'on puisse suspendre ou retirer à volonté, mais une dette de justice stricte et rigoureuse qu'on ne renie pas.

1. Saint Éloi, ayant achevé les bâtiments de son monastère à Paris sur un terrain que lui avait concédé le roi Dagobert, s'aperçut qu'on en avait pris un pied de trop. Pénétré de douleur, il vint se jeter aux pieds du roi et lui demanda pardon avec larmes. Dagobert, surpris et édifié, récompensa une vertu si délicate en doublant sa donation, puis il dit à ses courtisans: « Voyez combien sont exacts et fidèles les vrais disciples de Jésus-Christ. Mes officiers et mes gouverneurs m'enlèvent sans scrupule des terres entières, et voici qu'Éloi tremble d'avoir un pouce de terrain à moi. »

NEUVIÈME LEÇON.

DU HUITIÈME COMMANDEMENT.

1. *Que nous défend le huitième commandement : Faux témoignage ne diras, ni mentiras aucunement ? — Il nous défend principalement le faux témoignage en justice.*

Il a été parlé du faux témoignage au deuxième commandement, et la gravité évidente de ce crime ne demande pas qu'on s'y arrête longtemps. C'est tout à la fois un parjure exécrable, comme nous l'avons vu ; un audacieux mensonge, puisqu'il ment à la plus sainte des autorités humaines, au moment où elle nous adjure solennellement de lui dire la vérité qu'elle a plus que personne droit de connaître ; enfin une injustice révoltante, soit contre l'innocente victime indignement livrée à la rigueur des lois et au mépris public, soit du moins contre la société qu'on trompe en lui dérobant un coupable qu'elle a le droit de punir. Celui dont la justice invoque le témoignage lui doit donc la vérité, toute la vérité, et rien que la vérité, comme, en levant la main, il jure de la dire : devoir austère parfois, et qui coûte à la bonté, à l'intérêt qu'inspire un malheureux. Ce peut être une raison d'être prudent, de ne pas s'immiscer dans les mauvaises affaires, de savoir tenir sa curiosité et sa langue devant un public toujours friand de scandale. Mais une fois en présence du juge, il faut parler : vous êtes alors investi de la confiance de la société, vous êtes assermenté pour la cause, vous faites partie de la justice, votre parole et votre silence entreront dans ses arrêts.

2. *Que nous défend encore le huitième commandement ? — Il nous défend encore le mensonge, les équivoques, la calomnie, la médisance, la flatterie et le jugement téméraire.*

L'objet propre et direct de ce précepte, c'est la vérité,

c'est d'honorer la vérité, qui est Dieu même. Or, on la dés-honore lorsqu'on la nie simplement, et c'est le mensonge officieux ou joyeux, quelquefois enveloppé dans une équivoque; lorsqu'on la nie avec serment; et c'est le mensonge sacrilège, le parjure; lorsqu'on la nie au préjudice du prochain, et c'est le mensonge pernicieux, calomnie, flatterie, jugement téméraire : lors même qu'on la dit, mais sans droit, et encore avec dommage, et c'est la médisance. Voilà pourquoi tous ces péchés sont défendus plus ou moins directement par le huitième commandement de Dieu.

3. *Qu'est-ce que mentir ? — Mentir, c'est parler autrement qu'on ne pense.*

Mentir, c'est parler contre sa pensée, avec l'intention de tromper. Deux conditions sont donc nécessaires : 1^o Parler, s'exprimer, soit avec la langue, soit avec la plume, soit par signes et par gestes, car tout cela peut exprimer notre pensée. Mais tout cela peut aussi faire entendre le contraire, comme une étiquette, qui est vraie ou fausse. La parole est l'étiquette, le signe sensible de notre pensée : elle est vraie si elle la manifeste, fausse et mensongère si elle signifie et fait croire autre chose. D'où il suit que je puis mentir en disant une vérité, si je ne la crois pas, et ne pas mentir en affirmant une erreur que je crois. Le mensonge n'est pas entre les choses et nous, il est tout entier en nous, entre une pensée et une parole qui sont en désaccord, entre l'esprit qui pense *oui* et les lèvres qui disent *non*.

2^o Pour qu'il y ait mensonge, il faut vouloir tromper. Si quelqu'un, seul et pour lui seul, avait la fantaisie de dire ou d'écrire ce qu'il ne pense pas, mentirait-il ? Il ne mentira pas davantage en société, s'il est visible qu'il ne compte pas être pris au sérieux, s'il amuse et s'amuse avec des faussetés reconnues ou des impossibilités manifestes, s'il enveloppe un refus dans une formule polie ou gracieuse, s'il amplifie des sentiments très-ordinaires dans des

protestations magnifiques qui ne trompent personne. De telles paroles ne sont pas toujours conformes à la simplicité chrétienne, elles ne plaisaient pas aux Saints, qui en regrettaient l'usage. Ce sont moins, il est vrai, des déguisements que des voiles transparents de la pensée ; mais la simplicité n'a pas de ces voiles. *On n'y est pas*, pour un visiteur importun ; *on n'a pas d'argent*, pour un emprunteur prodigue ; *on ne peut pas*, pour un solliciteur indiscret ; *on ne sait pas*, pour un questionneur trop curieux : n'est-ce pas assez clair ? Quant aux *très-humbles serviteurs*, aux *dévouements sans bornes*, aux *considérations hautes et très-distinguées*, on sait de reste qu'on ne les rencontre guère que sur le papier au bas des lettres¹.

4. *N'est-il jamais permis de mentir ? — Non, parce que tout mensonge est péché.*

Il pervertit l'usage de la parole, qui nous a été donnée pour communiquer nos pensées ; il trompe le prochain, qui croit saisir une vérité et n'embrasse qu'une ombre ; il brise et fausse le premier et le plus nécessaire lien de la société. Contraire par essence à la vérité, c'est-à-dire à Dieu même, il en est essentiellement haï et détesté : « Vous perdrez, Seigneur, tous les artisans de mensonge : la bouche qui ment tue l'âme. Qui se reposera sur la sainte montagne à l'ombre de vos tabernacles ? L'homme qui dit la vérité qu'il a dans le cœur, et ne ruse pas avec sa langue : car la sagesse déteste les voies perverses et les langues doubles. » Les hommes aussi les détestent et les méprisent : menteur, fourbe, trompeur, ne sont de beaux noms dans aucun pays, ils ne sont pas bien loin de vouloir dire vil, bas et lâche. *Celui qui ment ne craint pas Dieu et craint les*

1. Et les marchands qui vous vendent à perte, parce que c'est vous ; qui les croit ? quelques simples peut-être encore. Du moins l'espèrent-ils et le veulent-ils ; aussi ne sont-ils pas toujours innocents de mensonge en parlant ainsi.

hommes, dit un proverbe espagnol. Pourquoi voit-on le menteur lui-même hésiter, balbutier, rougir? Pourquoi, douter seulement de la parole d'un homme, est-ce lui faire injure? Pourquoi est-ce une grossièreté que de lui dire qu'il a menti? Pourquoi un démenti donné en face est-il pire qu'un soufflet? Le mensonge est donc un mal.

L'est-il toujours? oui, sans doute, le mensonge pernicieux, qui blesse à la fois la vérité et le prochain, qui est mensonge et injustice. Oui, encore, le mensonge joyeux, que rien ne légitime : rire et faire rire, plaire et intéresser, changer une grave histoire en un récit agréable, ne sont pas choses assez importantes pour trahir la vérité, pour s'habituer au mensonge, pour repaître de chimères les intelligences qui nous écoutent : on veut bien le reconnaître. Mais le mensonge officieux, qui rend de si bons offices, qui peut nous tirer, nous et le prochain, de tant de mauvais pas, qui est tout pénétré pour ainsi dire d'utilité et de charité, est-il donc toujours défendu? Toujours. Ce qui est mal en soit ne saurait devenir bien : le poison dans le sucre est toujours du poison : il pourra n'être pas mortel, s'il y est fort délayé; mais il sera toujours nuisible, et gâtera tout le mélange. Il n'est jamais permis de faire un mal pour un bien, dit saint Paul : si grand que soit ce bien, il cesse de l'être, comme la charité faite de la chose et contre le droit d'autrui n'est plus charité, mais vol. Or, la vérité a aussi ses droits, droits imprescriptibles, immuables et inviolables comme elle. Oserions-nous mentir à Dieu? Dieu lui-même pourrait-il mentir? Le penser serait un blasphème : pourquoi? sinon parce que la sainteté et le mensonge sont incompatibles, et que mentir est de sa nature un mal.

Ce mal, il est vrai, n'est pas toujours mortel. Quand le mensonge ne blesse ni la vertu de religion, ni la vertu de justice; quand, n'étant ni sacrilège ni pernicieux, il ne fait tort qu'à nous-mêmes, il n'est que péché véniel. Mais, si véniels que soient les mensonges officieux et joyeux, ils

sont toujours une offense de Dieu et une tache sur notre âme. Que ces épithètes adoucies et elles-mêmes presque mensongères ne nous abusent donc pas : ce que nous appelons gai ou joyeux, utile ou officieux, est plus triste et plus nuisible que tous les maux de ce monde. Et puis ces mensonges, si on n'y prend garde, se multiplient sans nombre et altèrent la sincérité de tous nos discours. Ils altèrent aussi, avec la pureté de l'âme, sa franchise, sa loyauté, sa noblesse; ils l'habituent aux déguisements et aux ténèbres, et les ténèbres sont mauvaises conseillères : un péché que l'on est décidé d'avance à voiler d'un mensonge, à envelopper d'un autre péché, sera bientôt commis. Quiconque fait mal hait la lumière, dit Notre-Seigneur : et on peut dire aussi : Quiconque hait la lumière aime à faire le mal : ses mensonges l'avilissent à ses propres yeux, et se croire vil, c'est presque l'être.

Détestons donc et méprisons le mensonge : ce n'est pas l'abri des prudents, c'est la retraite des lâches. Enfants, ayons la droiture et la candeur de notre âge, ayons l'âme ouverte et transparente comme la figure : un jeune homme menteur est sur la voie de devenir un jeune homme vicieux. Pères et mères, inspirons à nos enfants la salutaire et noble horreur du mensonge; ne les y exposons jamais en voulant leur extorquer des aveux trop pénibles, châtions-le en eux, avec cette fermeté sévère qui prévient les rechutes, sachant d'ailleurs récompenser la sincérité, et montrer qu'à nos yeux, comme aux yeux du Père qui est dans le ciel, une faute courageusement confessée est à moitié pardonnée.

5. *Qu'entendez-vous par les équivoques ? — Ce sont des paroles qui ont deux sens, et que l'on emploie pour tromper le prochain.*

L'équivoque est donc un alliage, un composé bâtard de vrai et de faux, qui est l'un ou l'autre à volonté, et selon le côté d'où on le regarde. Comme il y a plus d'idées dans

notre esprit que de mots dans la langue, un même mot sert souvent de signe à plusieurs idées : de là des phrases équivoques et à deux faces, faisant double emploi et pour ainsi dire double service. Quand l'équivoque est grossière, offrant d'abord le sens contraire à notre pensée, et permettant à peine d'en soupçonner un autre, elle équivaut à un mensonge et en a tout l'odieux devant Dieu et devant les hommes ¹. Si elle est mieux réussie, présentant comme de front deux sens également naturels, elle sera alors, selon les circonstances et les personnes, ou un mensonge, ou un expédient et une échappatoire permis. Car, il y a des secrets sacrés, il y en a qui nous sont plus chers que la vie; toute question brutale ou insidieuse faite pour nous les ravir, est une attaque que nous pouvons repousser par toutes sortes de voies, sauf l'injustice et le mensonge. Si je parle à un homme simple, qui ne peut voir, des deux sens de mon équivoque, que le sens qui n'est pas vrai, je mens, c'est moi qui le trompe : c'est l'auditeur, au contraire, qui se trompe lui-même, quand par inadvertance et irréflexion il s'arrête au sens faux et décevant. Les équivoques sont la ressource des gens d'esprit, qui par là peuvent éluder maintes questions captieuses, tourner maintes situations embarrassantes, sans se trahir et sans mentir ² : elles sont aussi leur

1. Quelquefois l'équivoque résulte d'une phrase incomplète, pouvant s'achever en deux sens fort différents : elle s'appelle alors *restriction mentale*, arme dangereuse, dont on peut bien ou mal user, comme de l'équivoque. — Avez-vous payé vos impôts? Oui... (l'an passé.) — Je cherche un animal égaré : l'avez-vous vu *passer*? Non... (je l'ai arrêté et séquestré.) — Mon bien vaut tant... (moins mes dettes.) — On a dit ceci, je l'ai entendu dire... (par moi.) Il est palpable que ces prétendues suppressions de la vérité n'en sont souvent que la négation impudente; mais il n'en est pas toujours ainsi. Plus nous avons droit et intérêt à garder un secret, que notre silence embarrassé trahirait comme un aveu, plus l'interrogateur est averti de se tenir sur ses gardes; plus par conséquent il est permis d'épaissir le bandeau de l'équivoque.

2. M. Emery, dit-on, était à Paris caché chez une pieuse famille, lorsqu'on frappa tout à coup à la porte. Il va lui-même ouvrir, déguisé en

danger ; leur habileté tourne facilement à la ruse, et la vérité court souvent risque d'être étouffée et blessée par les adroits qui la cachent si bien.

6. *Qui se rend coupable du péché de calomnie ? — Celui qui impute un faux crime à son prochain, ou qui exagère un crime véritable.*

Le plus odieux mensonge, après le parjure, c'est la calomnie ; elle attaque à la fois la vérité, la charité et la justice. *La vérité*, puisqu'elle forge des imputations fausses et mal fondées, noircissant dans l'esprit des autres ce qu'est sans tache, souillant de sa bave ce qui est pur. *La charité* : car la calomnie est fille de la haine et de l'envie, elle est méchante : elle n'est pas seulement basse et rampante comme le mensonge, elle se traîne pour mordre dans l'ombre, sans bruit,

valet, et se trouve en face des sicaire qui le traquaient. — N'y a-t-il pas un prêtre dans cette maison ? lui dit l'un d'eux. — Entre, citoyen, cherche, et trouve si tu peux. — Mais, ne serait-ce pas toi, le prêtre ? — Moi ? je n'en suis pas digne. — Ils entrèrent, bouleversèrent tout, et finirent par s'en aller sans avoir rien découvert.

Saint Athanase en fuite vogue sur le Nil. On vient lui annoncer que ses ennemis gagnent sur lui de vitesse et vont l'atteindre. Il ordonne de faire retourner la barque et de marcher droit à eux. La rencontre a bientôt lieu, et on crie du bateau ennemi : Avez-vous vu Athanase ? — Oui, répond le saint, il est passé ici même il y a peu de temps, et il n'est pas loin. — Et il continue de descendre le fleuve pendant que les autres le remontent.

Un bavard, après avoir trop parlé, demande le secret auquel il n'a plus droit : — Oui, oui, soyez tranquille, je serai aussi discret que vous.

Ne seriez-vous pas Thomas, crient au saint archevêque de Cantorbéry les agents du roi d'Angleterre lancés à sa poursuite ? — Qui, moi, Thomas ! voyez donc le bel équipage pour un archevêque ! — Et ils rient ensemble, lui poursuivant sa route sur sa pauvre monture.

Un élève de Rubens l'avait subitement quitté. Plusieurs années après, le grand peintre voyageait en Espagne. On lui montre, dans un monastère, une galerie de tableaux splendides, où il croit reconnaître sa propre manière. Qui a fait ces chefs-d'œuvre ? peut-on le voir ? demande-t-il au moine qui le conduisait. — Non, il a quitté ce misérable monde, répond celui-ci, qui était son ancien élève et l'auteur qu'il cherchait.

comme le serpent. « Ses lèvres distillent le venin des aspics, sa langue est une flèche qui blesse cruellement, haïe de Dieu, abhorrée des hommes, » dont les lois poursuivent le calomniateur pour lui infliger châtimement et flétrissure. *La justice* : notre réputation est le meilleur de notre bien, *bonne renommée valant mieux que ceinture dorée* ; le calomniateur nous ravit ce trésor, notre unique trésor si nous sommes pauvres ; il nous le ravit, non par cupidité pour en jouir, mais par malice pour le détruire ; c'est le pire des voleurs. C'est un assassin, qui tue notre honneur plus précieux que la vie, et quelquefois d'un seul coup l'honneur de toute une famille. Le plus douloureux martyr des Saints a été la calomnie : Job supporte sans se plaindre la perte de ses biens, la mort de ses enfants, les ulcères qui couvrent son corps : mais quand il voit ses amis (ils sont connus, ces amis de Job !) calomnier son infortune, et le consoler en disant qu'il l'a bien méritée, il n'y tient plus, et sa douleur s'exhale en plaintes amères. Sous la main de Dieu, on se tait ; sous la dent venimeuse de la calomnie, on rugit, comme si on se sentait alors mordu par le démon, « l'accusateur et le calomniateur de ses frères. »

Il y a trois manières de calomnier. 1^o Inventer des crimes, des vices, des défauts contre le prochain ; ou bien les recevoir tout inventés, les propager et les colporter sans y croire. 2^o Y croire légèrement, sur de simples apparences, sur des rapports peu sûrs, sur des indices souvent trompeurs, et divulguer comme certains et démontrés, des torts présumés avec malice et crus avec témérité. La diffamation sans bonnes preuves est une calomnie, comme la condamnation à mort d'un accusé non convaincu serait un meurtre. 3^o Exagérer des torts réels, travestir les faits, transformer un péché d'un moment en vice habituel, ajouter des circonstances pour embellir le récit en aggravant la faute, empoisonner les intentions, supposer des projets, des calculs suivis de perversité. Sous quelque forme que se soit

produite la calomnie, le calomniateur est toujours tenu en stricte justice à réparer le mal qu'il a fait, à arracher les mauvaises herbes qu'il a semées, à rétracter ses imputations mensongères, en sauvant s'il le peut, mais aussi en sacrifiant s'il le faut son propre honneur, pour guérir les blessures injustes qu'il a faites à l'honneur d'autrui. Hélas ! le voudra-t-il ? le pourra-t-il ? les blessures de la langue se referment moins vite que celles de l'épée. Très-souvent, devant les hommes, avoir été soupçonné et accusé, même à faux, ce n'est plus être innocent ; la marque de la calomnie se voit toujours. La calomnie est un charbon, qui noircit quand il ne brûle pas.

Ils le savaient ces impies du dernier siècle, si bien imités encore aujourd'hui, qui, pour couvrir la religion de leur propre honte, se renvoyaient les uns aux autres cet infâme mot d'ordre : *Mentez, calomniez ; il en reste toujours quelque chose*. Il en est resté quelque chose sur la Sainteté incarnée elle-même, que la calomnie a fait mourir du supplice des scélérats. Il en reste quelque chose sur la sainte Église, calomniée, elle aussi, avant d'être garrottée et crucifiée, et recevant sur sa face les crachats et les soufflets adressés à « l'Homme de douleur » qu'elle représente : elle en est méconnaissable pour les étrangers, qui passent près de son calvaire en branlant la tête ; elle en est souvent moins belle aux yeux de beaucoup de ses propres enfants. Ah ! craignons jusqu'à l'ombre de la calomnie dans nos discours, mais n'en soyons point ébranlés lorsqu'elle tombe sur nous et sur notre mère : elle lui a été préliste ; et si elle est une des rudes épreuves de la vie privée, en même temps qu'une des grandes douleurs du catholique fidèle, elle est aussi le triomphe de la charité et du courage qui la supportent avec patience, et c'est à cette patience qu'est promise la huitième béatitude : « Bienheureux êtes-vous, si on vous calomnie à cause de moi : votre récompense sera grande, comme celle des Prophètes calomniés avant vous. »

7. Qui sont ceux qui se rendent coupables de médisance? — Ceux qui découvrent sans nécessité les fautes ou les défauts de leur prochain.

Otez de la calomnie le mensonge, vous avez la médisance. La médisance ne serait donc pas un péché, s'il suffisait de dire vrai pour être juste et charitable, si indiscretion et bavardage étaient la même chose que loyauté et franchise, si toute vérité était toujours bonne à dire, si elle n'était jamais qu'une arme inoffensive qui ne pût blesser ni nous ni le prochain. Mais il s'en faut : cette arme de la vérité a pour garde la prudence, la charité et la justice, et s'il n'est pas permis de la briser par le mensonge, ce n'est pas une raison de la dégainer à l'aveugle et sans discernement, La simplicité chrétienne a sa réserve et ses secrets, elle n'est pas nue pour n'avoir point de masque, et elle ne dit pas toujours tout ce qu'elle pense, bien qu'elle pense toujours ce qu'elle dit.

Fuyons la médisance avec plus de soin peut-être que la calomnie. 1^o La calomnie directe répugne aux âmes honnêtes ; la médisance les y conduit par une pente insensible : quand on aime à dire tout le mal que l'on sait, aisément on le croit, plus aisément on le grossit en le racontant ; le pas est glissant de la simple médisance à la médisance calomnieuse. 2^o Quel droit avez-vous à diffamer cet homme, à changer un pécheur secret en pécheur public, à lui faire perdre sa réputation après qu'il a eu le malheur de perdre son innocence, à punir par le déshonneur, la plus grave des peines, un péché dont vous n'êtes pas juge et que vous ne pourriez pas frapper de la plus légère amende? Vous êtes donc injuste comme le calomniateur, et d'une manière plus irréparable. Le calomnié peut nier hautement, la personne dont vous avez médit ne le peut pas : le calomniateur peut se rétracter, vous ne le pouvez pas. Réparez du moins votre tort comme vous le pouvez, disant du bien de

qui vous avez dit du mal, montrant ses bonnes qualités après ses défauts, lui faisant ce que vous voudriez que vous fissent vos détracteurs, lui rendant estime publique pour mépris public. 3^e Car vous avez à son égard violé la sainte charité : jugez-en par ce que vous ressentez quand il vous arrive de passer par les langues. Leurs traits ne sont-ils pas d'autant plus cruels qu'ils portent plus juste ? Le médisant, a-t-on dit, commet ordinairement trois meurtres : il tue l'honneur de sa victime, son âme à lui, et l'âme du curieux qui l'écoute : car trop souvent les oreilles boivent avec plaisir ce poison perfide de la médisance, qui passe ainsi sur la langue pour être de nouveau communiqué et propagé sans fin. 4^e De là une série de péchés, « une roue
« d'iniquité, mise en branle par la mauvaise langue, mem-
« bre bien petit mais plein de venin et de toutes sortes de
« malices, mal inquiet, indomptable, qui ne supporte ni
« frein ni gouvernail. » De là tant de scandales publics, qui diminuent l'horreur du vice par la divulgation même du vice. De là les querelles, les représailles, les vengeances et l'origine de la plupart des divisions parmi les hommes. *Langue maldisante langue malfaisante*, disait le vieux français. Pensons-y bien ; ce mal est aussi commun qu'il est souvent grave, il se mêle à bien des vertus qu'il corrompt, à bien des piétés qu'il fausse ; car il est incompatible avec la charité, qui efface nos péchés et couvre ceux d'autrui. « Si
« donc vous avez entendu un mot contre votre prochain,
« qu'il meure en vous, » comme dans un tombeau scellé par la justice et la charité.

La plus noire des médisances, c'est le rapport. Redire à quelqu'un ce qu'un autre a dit ou fait contre lui, c'est être bien méchant ou bien imprudent. Qu'il parle par indiscretion ou par intérêt, par flatterie ou par vengeance, le rapporteur est un être vil et odieux, la peste des amis, un tison de discorde, et l'Esprit-Saint nous déclare que, entre tous les pécheurs, il déteste particulièrement le semeur de

zizanie, qui trouble la paix et foment les divisions parmi les frères. Que d'amitiés, en effet, changées en haines, que de liens de famille brisés et rompus par la langue indiscrète, souvent jalouse et perfide, du rapporteur ? *Diviser pour régner* est une maxime diabolique qui ne réussit jamais mieux que par le moyen d'astucieux rapports. On a vu des époux longtemps désunis, et jusqu'à des pères longtemps aigris contre les héritiers de leur nom et de leurs biens : quand enfin avait lieu l'explication, c'est un rapporteur intéressé qu'on trouvait à l'origine du mal ¹. La charité et la prudence chrétiennes, qui sont ici plus sœurs que jamais, n'attendront pas si tard pour se tenir sur leur garde, pour couper la parole ou du moins refuser toute créance au destructeur inconsideré ou méchant de l'union fraternelle parmi les enfants de Dieu.

La révélation des fautes d'autrui n'est pas, comme le mensonge et la calomnie, toujours un mal : quelquefois notre droit nous la permet, quelquefois même le devoir l'ordonne. Si elle est avantageuse au pécheur lui-même, et faite avec discrétion au supérieur chargé de le corriger ; si elle est demandée par les magistrats, ou exigée par le bien

1. La belle-mère de sainte Monique, excitée et trompée par des rapports d'esclaves, lui rendait la vie insupportable. Désarmée à la fin par l'angélique douceur, l'inaltérable et respectueux dévouement de la mère d'Augustin, elle soupçonna la cause de ces longues injustices, puis la révéla à son fils Patrice, qui, n'entendant pas plaisanterie, fit fustiger les servantes. Ensuite elle leur dit : Attendez-vous à la même récompense toutes les fois que vous viendrez me dire du mal de ma fille. — Dieu, ajoute saint Augustin, pour récompenser la patience de ma mère, lui accorda un don bien précieux, le don de pacifier les dissensions. Devenue la confidente de tout le voisinage, elle calmait toutes les irritations, écoutait toutes les plaintes sans rien redire que ce qui pouvait rapprocher, ensevelissant le reste au fond de son âme comme dans un puits profond d'où rien ne sort. Je ne crois pas la louer d'une vertu insignifiante, car une triste expérience m'a appris combien attisent le feu de la discorde au lieu de l'éteindre par de bonnes paroles, ainsi qu'en usait ma mère, instruite par vous, ô mon Dieu, dans la secrète école de son cœur.

public ; si elle est le seul moyen d'écarter une accusation ou un préjudice injuste ; alors on peut user du droit de légitime défense, on peut et souvent on doit parler. Il a toujours été permis de crier au voleur, d'arracher au loup sa peau de brebis, de soulever le manteau de vertu trompeuse sous lequel l'hypocrite se cache pour perdre les âmes. Les saints Pères nous en ont laissé d'énergiques exemples ; ils n'ont pas craint de décréditer les séducteurs publics en leur jetant publiquement à la face leurs hontes secrètes, et toute la charité de Notre-Seigneur lui-même ne l'a pas empêché de démasquer les Pharisiens et d'entr'ouvrir ces sépulcres blanchis. Mais il faut alors, comme ce divin Sauveur, parler par devoir et non par vengeance, aimer toujours le coupable qu'on ne blesse que pour un bien, et le blesser le moins possible, ne dévoilant que le mal utile à connaître, et à ceux-là seuls qui ont droit de le connaître ; comme le médecin ne coupe et ne tranche qu'autant qu'il est nécessaire pour arrêter la contagion d'une plaie et en assurer la guérison.

On ne porte au marché que ce qu'on espère y vendre : le marché de la médisance, qui se tient, hélas ! partout, serait-il aussi abondamment pourvu, si le poison qui s'y débite, mal accueilli et mal prisé, ne rencontrait que la défiance et la répulsion qui lui sont dues ? Il est des personnes graves et vertueuses devant qui on n'ose pas médire ; il est des maisons où l'on médit toujours : ce sont les auditeurs curieux et peu charitables qui font les malins parleurs, et sans eux il n'y aurait pas de médisance. Ils pèchent donc contre la justice quand ils la provoquent par des questions indiscrètes, ou par cette attention encourageante qui est une provocation : *Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'il te fasse*¹. Ils pèchent contre la charité, quand ils lais-

1. On sait que saint Augustin avait écrit sur sa table deux vers latins, dont le sens était : *Si quelqu'un se plaint à déchirer la conduite des absents, il n'a pas de place ici*. La reine Hortense ne tolérât pas qu'on

sent déchirer un absent sans le défendre avec autorité, s'ils en ont assez pour arrêter la mauvaise langue, avec habileté et adresse s'ils le peuvent, ou du moins avec la désapprobation facilement comprise du silence : *Fais à autrui comme tu veux qu'il te fasse*. Entendre dire du mal du prochain est donc presque aussi dangereux que d'en mal parler ; il faut fuir à la fois la médisance et, autant que possible, les médisants. Même lorsque le mal est notoire, et qu'ainsi il n'y a plus lieu à médire en le racontant, craignons encore de nous en occuper avec ce malin plaisir que la charité réproouve, et d'avoir pris pour une notoriété sans appel des bruits trompeurs : les bruits publics le sont souvent. « Mettez, Seigneur, une garde à mes lèvres et comme une haie d'épines à mes oreilles, » afin que jamais je ne sois ni auteur ni complice de la médisance.

8. *Qui sont ceux qui se rendent coupables de flatterie ? — Ceux qui approuvent par des louanges les mauvaises actions de leur prochain.*

La calomnie et la médisance n'attaquent ordinairement que des absents. Il y a deux autres péchés qui blessent l'honneur et la vérité dus au prochain, mais qui se commettent le plus souvent en sa présence, savoir, la contumélie et la flatterie.

médit devant elle. Une dame l'ayant un jour essayé, elle l'arrêta court : « Madame, j'aime à penser du bien de tout le monde ; je n'éprouve d'impression défavorable que de ceux qui disent du mal des autres. » — Attaquer un absent, c'est frapper par derrière ; il y a lâcheté même à l'approuver. Dans une société d'amis chrétiens, on avait établi d'office un *avocat des absents*. — A un médisant satisfait de sa tirade : « Monsieur, vous venez de plaider contre : qui doit plaider pour ? Vous ne voulez sans doute pas que nous jugions après n'avoir entendu que l'accusateur. » — C'est ce qu'on appelle réserver une oreille pour l'accusé, en souvenir peut-être du fait d'Alexandre, qui se mettait la main sur une oreille quand il écoutait un rapport, afin de montrer qu'elle restait libre, prête à recevoir la justification de l'accusé, qu'il ne voulait pas juger sans l'avoir entendu.

1. La *contumélie* (outrage, affront, insulte, dérision) est une violation du cinquième commandement, quand elle n'a pas d'autre témoin que la personne offensée. Mais elle tombe aussi sous la défense du huitième, elle contracte une malice nouvelle, lorsqu'elle est plus ou moins publique. Outrager, mépriser quelqu'un devant moi, n'est-ce pas me faire entendre qu'il est méprisable, qu'il est au-dessous de l'estime et des égards qu'on accorde aux hommes de son rang ? n'est-ce pas là médire ou calomnier ?

2. La *flatterie* est un péché tout opposé, qui encense au lieu d'insulter. Si elle n'encensait que des perfections, des mérites réels, elle pourrait n'être que basse, intéressée, sottise et coupable comme la vaine gloire dont elle est l'aliment et l'écho, répétant à l'oreille d'un homme de bien ce que sa vanité lui a déjà dit, et mieux dit sans doute. Mais, si elle excuse et atténue le crime, caresse des défauts, encourage et applaudit des désordres, justifie des inimitiés et des vengeances, elle est alors une tromperie funeste, un scandale, une voix de Satan directement opposée à la voix de la conscience, qui est la voix de Dieu même. L'adulateur empêche la vérité d'arriver à l'oreille qu'il flatte : c'est comme une fausse conscience qui prévient ou étouffe de trop justes remords, un faux miroir où la laideur même se voit en beau, un faux écho qui change en bruits agréables les plaintes et les censures publiques. « Malheur à vous, « qui appelez bien le mal et mal le bien. » Si le sot ne trouve jamais qu'un plus sot qui l'admire, flatter le vice, n'est-ce pas se mettre au-dessous du vice même ?

Évitons à tous ses degrés cette criminelle bassesse, ne louons jamais le mal ; c'est bien assez qu'il faille souvent nous taire devant lui. Ne louons même le bien en face qu'avec réserve, et autant qu'il a besoin d'être encouragé : la louange excite, mais elle enivre, et il est également téméraire d'en trop prendre et d'en trop servir. Fuyons donc les flatteurs comme la flatterie ; ils sont la peste des grands,

et on est presque toujours grand pour quelqu'un. Leur encens grossier fait brouillard autour de nous ; il est aussi malsain à respirer que nuisible au discernement de nos vrais intérêts. Nous n'avons déjà que trop de flatteurs au dedans de nous, dans toutes les passions qui conspirent à nous tromper ; décourageons donc et écartons les flatteurs du dehors, dont le moindre mal est de vivre aux dépens du naïf qui les écoute.

9. *Qui sont ceux qui font des jugements téméraires ? — Ceux qui, sur de légères apparences, jugent mal des actions de leur prochain.*

Le jugement téméraire est comme un faux témoignage porté dans notre esprit contre le prochain, une détraction mentale qui le prive injustement de notre estime à laquelle il a droit. C'est un péché aussi répandu dans le monde que la vraie charité y est rare ; la charité ne pense pas le mal, dit saint Paul, mais la malice le pense naturellement. Les bons ont le regard bon, ils voient et interprètent tout en bien : l'œil du méchant est mauvais et lui noircit tout ce qu'il voit ; le verre à travers lequel nous regardons les objets leur donne sa couleur.

Autre chose est le doute, autre le soupçon, autre le jugement. Douter d'une personne ou d'une action, c'est rester comme en équilibre entre les pensées qui l'accusent et les pensées qui la défendent, et ne la déclarer ni innocente ni coupable : la soupçonner, c'est incliner à la croire coupable, mais en reconnaissant que peut-être elle ne l'est pas : la juger, c'est faire tomber tout à fait la balance contre elle, c'est la condamner. Il ne faut pas confondre ces trois degrés bien différents : ce qui suffit pour justifier le doute ne justifie pas le soupçon, et une raison de soupçonner n'est pas une raison de juger : d'un autre côté, le doute est moins offensant que le soupçon, et le soupçon moins que le jugement et la condamnation. Les consciences

timorées s'alarment ici mal à propos : souvent elles prennent pour jugements téméraires, des doutes, des soupçons que les apparences légitiment, qui traversent l'esprit sans permission ni consentement de la volonté. Mais, plus grave, plus commune est l'erreur de ces consciences larges qui, prenant leurs libertés avec le prochain comme avec Dieu, doutent sans raison, soupçonnent sans fondement, jugent sans preuve. Esprits malveillants, ils traitent le genre humain comme un prévenu ; ils appellent crime un simple délit, et vice habituel une faute qui échappe ; ils ne voient que le mauvais côté d'une action, toujours mauvaise à leurs yeux dès qu'elle peut l'être ; et les intentions, qui excusent et justifient souvent ce qui paraît mal, ils ne les scrutent que pour incriminer même ce qui est bien. Ils ressemblent à des juges terribles qui ne monteraient sur leur siège que pour condamner, et oublieraient que la justice tremble bien plus de frapper un innocent que d'absoudre dix coupables.

Ces juges téméraires sont donc injustes, ils usurpent le droit que Dieu s'est spécialement réservé, le droit de juger les hommes, parce que seul il voit et interroge les reins et les cœurs. N'imitons donc pas leur témérité ; car nous serions, comme eux, jugés sans miséricorde. Et même, lorsqu'il s'agit de personnes qui ne nous regardent pas, et de faits qui ne sont pas évidents, abstenons-nous aussi du doute et du soupçon, occupés de nos fautes plus que des torts du prochain ¹, évitant de juger pour n'être pas jugés

¹ *Ne jugez pas, dit l'Évangile : précepte bien simple, là où il n'y a pas d'innocents pour juger les coupables.* La personne qui a si bien dit ne se souvenait-elle pas alors que les Pharisiens, qui avaient amené la femme adultère à Notre-Seigneur, n'osèrent plus l'accuser malgré son crime flagrant et s'en allèrent tous à la file, après que ce Juge des juges, s'inclinant et écrivant sur le sable, leur eut rappelé sans doute leurs propres péchés ? Si nous regardions, avant de juger si sévèrement nos frères, non plus sur le sable, mais sur le grand livre où nos iniquités sont écrites, nous leur dirions aussi, avec plus de raisons que Jésus-

nous-mêmes, selon la belle promesse de Notre-Seigneur. Ayons l'œil simple et droit : c'est encore lui qui voit mieux et trompe moins. Oui, ces inquisiteurs impitoyables des défauts d'autrui, qui se croient habiles et ne sont que méchants, se trompent plus souvent que les bonnes âmes ; ils imputent à leurs frères plus de torts supposés que celles-ci ne leur prêtent de qualités imaginaires. Que la charité soit donc la règle de nos jugements, et elle deviendra aussi la règle de nos paroles ; car, si les jugements téméraires sont la source principale des calomnies et des médisances, juger avec prudence et réserve en sera le meilleur préservatif. Les paroles sont des jugements parlés, que la bouche reçoit tout formés de l'abondance du cœur.

DIXIÈME LEÇON.

DU NEUVIÈME ET DU DIXIÈME COMMANDEMENTS.

1. *Que nous défendent les deux derniers commandements ? — Ils nous défendent tous les mauvais désirs.*

Le neuvième précepte est le complément du sixième, et nous défend de désirer tout ce que celui-ci nous défend de faire : le dixième achève le septième, et nous interdit, non plus seulement de prendre, mais de convoiter le bien d'autrui. Mais on peut dire aussi que ces deux commandements défendent, non deux espèces, mais toute espèce de mauvaises pensées et de mauvais désirs ; que, venant après tous les autres, ils les expliquent et les complètent, en les couronnant par cette importante et magnifique conclusion : « Tout ce que Dieu vous a ordonné, c'est avec le cœur plus

Christ ne le dit à la pécheresse confuse : « Ce n'est pas moi qui vous condamnerai. »

encore qu'avec les mains qu'il faut le faire ; tout ce qu'il a proscrit, c'est avec le cœur qu'il faut le fuir. Adorez-le, servez-le en esprit et en vérité, et puisqu'il vous a faits hommes, corps et âme, rapportez-lui son œuvre tout entière, offrez-lui une âme pure dans un corps pur. » C'est là, en partie, ce qui fait l'excellence et la supériorité de la loi divine sur toutes les lois des hommes, du législateur éternel sur les législateurs temporels. Ceux-ci règlent l'extérieur, ils commandent au corps, les intentions leur échappent, et il n'y a de bien ou de mal pour eux que ce qui se voit : les desseins les plus pervers, les plus abominables projets, ils ne savent ni les châtier ni les flétrir, pas plus qu'honorer les plus nobles sentiments, tant qu'ils sont le secret de l'âme ou de la vie privée. Tout ce que n'atteint pas l'œil de la police ou le bras du gendarme, reste en dehors de leur action, et on pourrait être un très-méchant et très-misérable homme, sans avoir violé une seule loi de son pays¹.

2. Pourquoi Dieu défend-il les mauvais désirs? — Parce qu'ils sont péchés et cause de péchés.

Dieu, qui est le roi des cœurs et des âmes, règle jusqu'à nos plus secrètes pensées : 1^o Parce que, d'une part, il les voit, étant la lumière qui les éclaire et les révèle à elles-mêmes, et qu'ainsi il peut les juger, les récompenser ou les punir : d'autre part, elles sont la cause et le principe de tout ce qui s'exécute au dehors : « C'est du cœur que sortent les adultères, les homicides, les vols. » Dieu pouvait-il se borner, comme les hommes ; à rejeter ces eaux empoisonnées sans en condamner la source, à couper les branches sans aller à la racine ?

1. En voyant le grand empire que l'Église, au nom de Dieu, exerce sur les consciences, Napoléon s'écriait un jour, dans un accès de despotique humeur : « Ils prennent les âmes, et ne me jettent que les cadavres ! »

2^o Le désir du mal est un mal, un péché intérieur qui offense Dieu et que Dieu doit punir, comme l'intention du bien, si elle est sincère, est un bien qu'il répute pour le fait. De quoi les hommes eux-mêmes s'offensent-ils, sinon du dessein qu'on a de leur nuire, qu'il passe ou non jusqu'à l'effet? De quoi s'honore et se réjouit un père, sinon de l'amour et de la profonde affection de ses enfants? sans le cœur, que lui font les soumissions et les grimaces extérieures? Et Dieu se contenterait de ce culte hypocrite? et il ne repousserait pas la volonté qui le repousse et conçoit tous les crimes! et il suffirait pour lui plaire de purifier le dehors du vase, sans vider la pourriture qu'il renferme, sans se détacher de l'affection au mal, qui seule souille véritablement l'homme!

3^o En effet, les désirs criminels sont, non-seulement un mal, mais le mal même, tout le mal. Le mal est une révolte contre Dieu, un abus de notre liberté; et toute révolte, tout acte libre se conçoit dans la volonté. Les membres ne sont que des machines que la volonté met en branle, qui ne produisent rien de bon ou de mauvais, rien de louable ou de blâmable, qui ne soit volontaire. Sans doute on flétrit justement les crimes extérieurs, on les punit même plus sévèrement que le désir du crime, parce que la volonté les a commandés, et qu'elle a dû persévérer et se fortifier dans sa malice pour les accomplir : mais d'elle vient toute leur noirceur, comme toute flamme vient du feu, tout mouvement du moteur, tout ruisseau de sa source. Et c'est cette source de corruption que Dieu déteste, qu'il nous ordonne avant tout d'arrêter et de tarir en nous-mêmes, comme il aime et bénit avant tout, dans les cœurs purs, les saintes et droites intentions qui donnent vie, beauté et mérite à toutes leurs œuvres.

3. *Pourquoi devons-nous éviter avec soin les péchés intérieurs? —
A cause de la grande facilité que nous avons à les commettre.*

Fuyons donc aussi avant tout les péchés intérieurs, unique racine de tous les péchés extérieurs : racine deux fois maudite, et pour ses rejetons, et pour elle-même, puisque, même sans pousser au dehors, elle suffirait seule pour étouffer notre âme. Car, aussi souvent mortels que les autres, les péchés purement intérieurs sont, en outre, et plus faciles, et plus nombreux, et plus difficiles à reconnaître. Pour les péchés d'action, l'occasion peut manquer, le temps, le lieu ne sont pas toujours propices; la honte, la crainte du châtement, la pauvreté, le défaut de force ou d'audace en retiennent un grand nombre. Rien de tout cela n'enchaîne un mauvais désir; l'impuissance et les obstacles ne font que l'irriter, le jour pour lui vaut la nuit, et la foule lui est un désert : car il n'a pour témoins que Dieu et la conscience, qu'il ne craint plus. De là la prompte et rapide multiplication de ces péchés; ils pullulent dans l'âme corrompue, et chaque vice auquel elle s'est une fois livrée les engendre par mille. Pour un vol commis, que de pensées, que de projets, que de coups manqués, que de déterminations à voler ! Pour un acte de vengeance accompli, que de sentiments d'aigreur, de rancune, de colère, de desseins arrêtés de se venger ! Le péché extérieur n'est donc souvent qu'un corps à plusieurs têtes; il pourrait dire comme ce possédé de l'Évangile : Je m'appelle *légion*, car nous sommes une multitude.

Comment, en effet, les compter ? ils sont entrés comme ces armes affilées et meurtrières, qui ne laissent sur le corps presque pas de traces de leur passage. Comment s'en souvenir ? ils se sont glissés sans éclat et sans bruit, et la conscience les a à peine remarqués. Comment les effacer par la contrition ? ils inspirent peu de honte, font beaucoup moins d'horreur que les péchés extérieurs, qui ont un corps déjà hideux par lui-même; et souvent on ne les a pris que pour de simples tentations qui ont tout au plus effleuré l'âme, comme le soldat frappé à mort alors qu'il ne s'est

pas senti blessé. — Donc, garde continuelle de notre cœur pour en surveiller tous les mouvements; pratique du recueillement, et de cette vigilance chrétienne qui tient toujours son âme dans ses mains; fréquent souvenir de la présence de Dieu, dont le regard est toujours sur nous; examens, revues sérieuses de notre conscience, afin d'en découvrir et d'en rejeter les moindres souillures. « Purifie ton cœur, ô Jérusalem, et le surveille sans relâche. Les hommes ne voient que la face, moi je regarde le cœur, je le scruterai la lampe à la main. Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu! »

4. *Dans quels sentiments devons-nous réciter notre Un seul Dieu, ou le Décalogue? — Nous devons le réciter avec religion, soumission et reconnaissance.*

1. *Avec religion*, abaissés profondément devant Dieu qui nous donne ses ordres, les recevant avec respect et tremblement, comme nous eussions fait au Sinaï si nous avions été à côté de Moïse sur cette montagne de feu pour y entendre la grande voix du Tout-Puissant. Car Dieu nous parle toujours et avec la même autorité au fond de nos consciences, où il proclame sa loi par une parole d'autant plus forte qu'elle est en même temps la sienne et la nôtre, qu'elle éclate du milieu de nous comme la revendication du maître sur sa chose, ou comme le cri de la chose vers son maître, de la créature vers son Créateur. D'ailleurs sa main divine est reconnaissable dans cette loi sainte, ses traces y sont plus visibles que sur la pierre où elle fut d'abord gravée. Jamais les législateurs ou les moralistes antiques ont-ils rien trouvé de si fort et de si précis, de si simple et de si populaire, de si profond et de si élevé, de si sage et de si pratique, de si complet et de si pur? Tous leurs livres de morale pâlissent devant ces dix mots qu'un Dieu seul pouvait dicter, et qui suffisent, pour tous les temps et

pour tous les lieux, à assurer le gouvernement, la paix et la prospérité des nations dociles et fidèles à ce code divin ¹.

2. Avec *soumission*, heureux et empressés d'incliner notre volonté sous la volonté de notre Créateur, confessant tous ses droits à notre obéissance entière, et lui disant avec Jésus-Christ à son entrée dans le monde : « Les holocaustes ne vous ont pas plu, voici que je viens pour faire votre volonté, et votre loi est au plus intime de mon cœur. » Jésus *très-obéissant*, comme nous l'appelons dans ses litanies, a de nouveau exprimé la même disposition après la Cène et dans son agonie, en face de la croix, pour nous apprendre qu'il faut se retourner vers la loi de Dieu et s'y attacher plus fortement quand elle est plus difficile et que la tentation menace de nous en détacher, comme on affirme avec insistance une vérité injustement contestée. *Un seul Dieu tu adoreras*, etc... Qui me dit cela ? Le même qui a dit, en me montrant le fruit défendu : « Si tu en manges, tu mourras de mort : » le même qui a dit, en me montrant la loi : « Fais ainsi, et tu vivras. » Créateur,

1. Dans un ouvrage où l'on trouve accumulées plus d'observations pratiques, plus de vérités expérimentales, plus de maximes de bon sens que dans tous les livres modernes sur le même sujet, dans sa *Réforme sociale*, M. Le Play prouve et montre par mille exemples constatés sur place dans tous les pays, que plus un peuple est moral plus il est heureux, et que plus il est religieux plus il est moral. La prospérité sous toutes ses formes, force, aisance, santé, harmonie sociale, croît ou décroît avec la pratique du Décalogue. Cette démonstration en grand, fruit de longs voyages et d'enquêtes sévères, a été aussi remarquée qu'elle est remarquable : il y a là, en effet, de quoi donner à penser à plusieurs. Voilà ce que dit l'expérience, loyalement interrogée pendant trente ans. La philosophie pourrait en donner la raison ; car elle sait ou doit savoir que, par la nature des choses, les lois morales se vengent de leurs transgresseurs, qu'on ne se heurte pas contre Dieu sans se briser : « Qui lui a résisté et a pu avoir la paix ? » Mais un enfant du catéchisme l'aurait deviné, puisqu'on lui a d'abord appris que Dieu nous a tirés du néant pour notre bonheur comme pour sa gloire, que, Créateur par bonté, c'est aussi par bonté qu'il est législateur, sa loi ne pouvant tendre qu'à obtenir la fin de sa création.

conservateur, sauveur, sanctificateur, et de plus rémunérateur magnifique ou vengeur terrible; voilà ses titres. Il est impossible de commander à meilleur droit et avec plus de puissance. « O notre Père qui êtes dans les cieux, que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel. »

3. *Avec reconnaissance.* Parce que cette divine loi m'honore en se proposant, sans s'imposer de force, à ma liberté; en m'appelant à la dignité d'un service libre et d'une coopération consentie aux desseins du Créateur; en me reconnaissant le pouvoir étonnant d'ajouter quelque chose à sa gloire; en me donnant l'inestimable faculté de mériter, quoi ? le ciel, le ciel éternel que je pourrai réclamer comme une dette, et où j'entrerais, non en coupable gracié, mais en vainqueur couronné. Reconnaissance encore, parce que dès maintenant obéir à Dieu est ce qui me rapproche le plus de Dieu, de sa béatitude comme de sa grandeur, l'obéissance me donnant avec Dieu même volonté, même jugement, mêmes aspirations. « Qui adhère au Seigneur devient un même esprit avec lui. » Reconnaissance enfin, parce que cette loi de l'infinie Sagesse proclame mes droits non moins que mes devoirs, me rend plus qu'elle ne me prend, fait que je suis le premier intéressé à la voir accomplie et respectée.

Tu aimeras le Seigneur ton Dieu. Mais, demander l'amour, c'est le promettre : on ne tient pas à l'amour de celui qu'on ne veut pas aimer : Dieu qui m'ordonne de l'aimer m'aime donc ou m'aimera : à qui profite le plus ce précepte ? *Tes père et mère honoreras.* Oui, mais cette divine loi m'a déjà valu tout leur amour et tout leur dévouement, et ici encore je gagne plus que je ne perds, si je perds quelque chose au quatrième commandement. *Tu ne tueras pas, tu ne forniqueras pas, tu ne voleras pas.* Ah ! tout cela n'est pas un joug bien dur, un bon et honnête cœur ne s'en plaindra pas : mais que d'injustices violentes ou cachées, que de mauvais coups de langue ou de main, que de regards avides ou criminels,

que de séductions et de périls ont été écartés de moi par la voix céleste qui, a fait retentir ces préceptes au fond des consciences ! Il en est ainsi du reste de la loi : elle fait de mon droit le devoir des autres ; ses prescriptions sont plutôt des assurances que des exigences ; ses sacrées limites, tracées par la main qui a créé et porte le monde, me resserrent moins qu'elles ne me gardent, défenses vraiment divines, où ce qui est interdit à un seul devient la protection de tous.

Récitons chaque matin la loi de Dieu dans ces sentiments ; à mesure que les mots en passeront sur nos lèvres, l'intelligence et l'amour en descendront dans notre âme, avec la grâce de l'accomplir, et nous finirons notre prière vocalé comme les chrétiens plus parfaits finissent leur oraison mentale, animés de résolutions généreuses, prêts à les pratiquer dès le jour même, et décidés pour jamais à « marcher sans tache, à courir avec dilatation de cœur » dans la voie des commandements du Seigneur. »

ONZIÈME LEÇON.

COMMANDEMENTS DE L'ÉGLISE.

1. *Dites les commandements de l'Église.* — Les fêtes tu sanctifieras, etc...

En passant des commandements de Dieu aux commandements de l'Église, il y en a qui croient descendre, et tomber sous un joug nouveau et plus dur, moins respectable et moins saint : c'est une triple erreur. 1^o Les commandements de Dieu sont des devoirs naturels, ils s'imposent à tout être raisonnable, juif, gentil ou chrétien ; on pourrait les avoir accomplis exactement, et n'être encore qu'un honnête homme. Les préceptes de l'Église sont des

devoirs surnaturels, imposés, non plus aux simples créatures, mais aux enfants de Dieu; c'est par eux qu'on vit en chrétien et qu'on se sanctifie pour le ciel: le Décalogue, commun à tous, est aux lois de l'Église ce que les devoirs de la société sont à nos devoirs de famille.

2° C'est là un joug nouveau, si l'on veut, mais doux à porter: qui s'en plaint, sinon celui qui a déjà rejeté le premier? A-t-on jamais vu un parfait observateur de la loi de Dieu être un contempteur des lois de l'Église? Faciles et peu nombreuses pour les fidèles, ces lois de liberté sont encore aussi flexibles que sanctifiantes, elles pressent et redressent sans briser, elles se plient aux diverses exigences des temps et des lieux divers, auxquels l'Église s'accommode toujours: mère indulgente ou sévère à propos, qui ne veut que réprimer les passions et jamais écraser la faiblesse, qui enseigne elle-même que ses préceptes cessent d'être obligatoires dans le cas où ils seraient trop onéreux, et s'en rapporte à la religion de ses enfants pour prononcer s'ils peuvent, sans grave dommage, assister à ses offices ou pratiquer ses jeûnes. Quelle législation fut jamais plus bénigne? L'enseignement de la foi est immuable comme la vérité, il peut et doit être cru toujours: le Décalogue est également immuable, comme la nature sur laquelle il est fondé, et de plus il ne reconnaît pas de difficultés qui puissent dispenser, par exemple, d'être chaste, d'être juste, d'être amoureux respectueux envers Dieu et les parents: double rigueur que n'offre pas, par sa condescendance aux faiblesses des temps et des personnes, la discipline maternelle de l'Église.

Et encore, que commande-t-elle si doucement? presque rien qui ne soit déjà prescrit dans l'Évangile. Jésus-Christ a dit: « Cherchez avant tout le royaume de Dieu, priez sans relâche; » l'Église dit: *Les fêtes tu sanctifieras, le dimanche messe ouïras*. Jésus-Christ a dit: « Si vous ne mangez ma chair vous n'aurez pas la vie en vous: » il l'a dit

aux pécheurs eux-mêmes, en laissant pour eux le bain qui purifie avant la table qui nourrit : l'Église dit : *Tous tes péchés confesseras, ton Créateur tu recevras.* « Faites pénitence, « renoncez-vous, prenez votre croix et venez à ma suite, » dit Jésus-Christ : et l'Église : *Quatre-temps, vigiles jeûneras.* En vérité, qu'a-t-elle ajouté aux ordres de son Maître ? elle a déterminé le temps et la manière de les accomplir, pour éclairer et presser les lâches qui croiraient toujours en avoir assez fait, pour rassurer les timides qui se fussent crus obligés à en trop faire. Que les admirateurs de la morale de l'Évangile admirent donc aussi les lois de l'Église.

3^e Mais, surtout, qu'ils les admirent et les respectent en les observant. Nous venons de le voir, ce que Jésus-Christ a dit, l'Église le redit, et elle le redit en son nom et avec une autorité divine, comme nous l'avons longuement établi ailleurs. Ici donc il est deux fois vrai que, qui écoute l'Église écoute Jésus-Christ, qui la méprise méprise celui qui l'a envoyée. Disons donc, avec la double obéissance du jugement et de la volonté : « Jésus-Christ a enseigné, l'Église a interprété, et c'est la foi : Jésus-Christ a ordonné, l'Église a appliqué la lettre à l'esprit de sa morale, et c'est la loi. »

2. *A quoi nous oblige le premier commandement de l'Église : Les fêtes tu sanctifieras ? — A sanctifier les fêtes commandées par l'Église, comme on est obligé de sanctifier le dimanche.*

Toute société, toute famille a ses fêtes, qui sont ordinairement des souvenirs, des anniversaires de joie ou de douleur. Outre le sabbat, la Synagogue avait des fêtes pour perpétuer la mémoire de quelques grâces signalées de Dieu : l'Église a-t-elle reçu moins de grâces, ou s'en montrera-t-elle moins reconnaissante ? La première série de ses souvenirs et de ses fêtes la reporte naturellement à son fondateur, à tout ce qu'il a fait pour elle, depuis son incarnation jusqu'à son ascension au sein de l'adorable Trinité. La se-

conde série vient se mêler à la première, comme l'histoire d'une mère à celle de son fils : elle comprend les principales circonstances de la vie de Marie, qui sont souvent en même temps des circonstances de la vie de Jésus, ce qui en fait des fêtes doublement chères à la piété, des fêtes à la fois de Notre-Seigneur et de Notre-Dame, comme l'Incarnation du Verbe ou l'Annonciation de Marie le 25 mars, la Présentation de Jésus ou la Purification de Marie le 2 février. La troisième série renferme les fêtes des Saints, martyrs, vierges, docteurs, justes de tout état, tous la joie et l'honneur de l'Église, tous modèles parfaits et protecteurs puissants.

Mais il s'en faut que ces nombreuses solennités aient été toujours et partout chômées et sanctifiées comme le dimanche. L'Église laissait souvent faire la libre piété de ses enfants : une fête était d'obligation dans un pays, à dévotion dans un autre : ici on la chôrait toute la journée, ailleurs jusqu'à midi. Après la Révolution, pour faciliter le rétablissement du culte en France, le pape Pie VII consentit, quoiqu'à regret, à diminuer beaucoup le nombre des fêtes d'obligation. Onze furent supprimées¹, c'est-à-dire, déclarées de simple dévotion : cinq furent transférées au dimanche² : quatre seulement furent conservées, Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint. Ce sont les seules qui restent obligatoires parmi nous, avec les fêtes qui tombent toujours le dimanche, comme Pâques et la Pentecôte.

La règle est de les sanctifier comme le jour du Seigneur,

1. Ce sont, outre la Circoncision, qui est conservée comme fête de famille, à cause du premier jour de l'an : la Purification et l'Annonciation de la sainte Vierge, les lundi et mardi de Pâques, le lundi de la Pentecôte, la Nativité de saint Jean-Baptiste, la Nativité de la sainte Vierge, la Commémoration des morts, l'Immaculée Conception et la fête de saint Étienne.

2. L'Épiphanie, la Fête-Dieu, la fête de saint Pierre et de saint Paul, la fête patronale du diocèse, la fête du patron de chaque paroisse.

par l'audition de la sainte messe, l'abstention des œuvres serviles, la pratique des œuvres de piété ou de charité : nous n'y manquerons certainement pas; c'est le dernier devoir religieux que beaucoup remplissent encore après s'être affranchis de tous les autres. Mais la perfection serait de bien comprendre ces fêtes, d'en pénétrer l'esprit et d'en recueillir les grâces. Les fêtes des Saints ont évidemment pour but de nous faire honorer leur sainteté, admirer leurs vertus, demander et obtenir par leur intercession la grâce de les imiter. Ce but est plus clair encore dans les fêtes de Notre-Seigneur et de la très-sainte Vierge. Pourquoi l'année chrétienne est-elle comme un cercle qui les ramène périodiquement, comme un pèlerinage que nous faisons aux Saints-Lieux sur les pas du Fils et de la mère, de l'Incarnation du Verbe à la descente du Saint-Esprit, du berceau de Marie à son tombeau, vide et glorieux comme celui de son fils? n'est-ce pas afin de nous unir de plus en plus à eux, de nous attacher pour ainsi dire à leurs traces, de nous rendre les contemporains et les témoins du grand et long mystère de notre Rédemption?

Or, chacun des actes particuliers dont se compose l'histoire de notre salut, et que nous fêtons successivement, renferme trois parties : 1^o un fait extérieur, qu'il faut se rappeler pieusement dans tous ses détails : 2^o un exemple, une leçon, et comme une voix de Jésus et de Marie nous invitant à les suivre et à les imiter : 3^o une grâce qu'ils nous y ont méritée, qui y reste déposée pour nous comme dans un sacrement, et qui n'attend pour s'épancher que le désir et l'aspiration de nos cœurs, surtout aux fêtes qui en renouvellent la mémoire et les heureux effets dans les âmes : c'est pour cela, nous l'avons vu, qu'on les appelle des *mystères*. Heureux les fidèles qui en comprennent le sens, et en goûtent la manne cachée aux esprits irréfléchis et profanes. De fête en fête ils vont de progrès en progrès; ils se gardent bien d'en manquer une seule, même lorsqu'ils n'y

sont qu'invités, sans y être mandés sous peine de péché ; leurs années sont pleines et bénies, leur piété se renouvelle comme les saisons, apportant ses fruits nouveaux et toujours les mêmes, ils vivent de la vraie vie chrétienne, de la vraie vie de l'Église toujours attachée et incorporée à son divin chef.

3. *A quoi nous oblige le second commandement de l'Église : Les dimanches messe ouïras, et les fêtes pareillement ? — A assister dévotement à la messe les dimanches et fêtes.*

Voici l'un des plus graves préceptes de l'Église. 1^o Il est manifestement divin, et ne fait que nous transmettre l'ordre et l'appel de Jésus-Christ s'immolant sur nos autels : peut-on supposer que, venant dans une paroisse renouveler son sacrifice pour elle et au milieu d'elle, il n'exige pas qu'elle assiste, au jour du saint repos, à cette rénovation étonnante du mystère qui l'a rachetée, à cette solennelle distribution de grâces qui la sanctifie, à ce grand pardon offert à tous les pécheurs ? 2^o Quoi de plus important pour nous ? quel acte de religion plus avantageux ? Où trouverons-nous plus de lumières sur Dieu et sur nous-mêmes ? où plus de motifs de l'aimer et de fuir le péché ? où plus de grâces et de consolation ? Cesse le soleil d'éclairer la terre, plutôt que le sang mystiquement répandu sur nos autels cesse de l'arroser, plutôt que les hommes aveugles et ingrats cessent de venir l'y recueillir. Pour n'être pas privés de ce bonheur, les premiers fidèles bravaient tous les dangers ; car l'obligation d'entendre la messe est aussi ancienne que le dimanche et que l'Église elle-même : les persécuteurs, qui les surprisent souvent dans les maisons, les bois, les souterrains et les catacombes, ne purent jamais interrompre longtemps les réunions où se faisait alors la périlleuse *fraction du pain*.

Et nos pères, pendant des jours sinistres, n'ont-ils pas donné partout des exemples dignes de cette courageuse et

primitive ferveur, et mêlé plus d'une fois leur sang au sang de la sainte victime, de nouveau réduite à se cacher des hommes en mourant pour eux? Que penseraient-ils de tant de leurs fils dégénérés, qui transgressent sans excuse une loi si grave et d'un accomplissement si facile? Que penseraient-ils de nous, qui nous en dispensons si légèrement? L'Église, sans doute, ne nous oblige pas à être des chrétiens héroïques comme eux : mais elle nous oblige à être des chrétiens sérieux, qui traitent sérieusement ses lois et les intérêts de leur salut. Quand donc une difficulté vient nous arrêter sur le chemin de la maison de Dieu, sur le chemin du Calvaire, examinons-la en face : et si elle n'est pas manifestement notable, si notre conscience hésite, prenons le parti qu'auraient pris indubitablement nos ancêtres, prenons parti pour notre âme et pour Jésus-Christ.

4. *Quelle messe doit-on entendre? — On doit entendre la messe de paroisse, à moins qu'on n'ait quelque cause juste et légitime pour s'en dispenser.*

La messe de paroisse, dite aussi messe du prône, est la messe principale, la grand'messe, qui se dit pour les paroissiens, et où se font les instructions et les annonces. Tous ces noms laissent assez pressentir pourquoi l'Église ne voit qu'avec peine ses fils indévots courir aux messes basses, pourquoi elle les exhorte fortement, sans toutefois aujourd'hui les y obliger, à entendre habituellement la messe paroissiale. C'est la messe de famille, les frères s'y voient ensemble, s'y édifient mutuellement, prient en commun avec le pasteur pour les besoins communs. En effet, cette messe se dit pour la paroisse, tous les fruits en retombent sur la paroisse; n'est-il pas juste qu'elle soit là pour les recevoir, pour s'unir à son père, son ministre, son médiateur et son prêtre, qui la présente à Dieu avec tous ses besoins à satisfaire, toutes ses offenses à pardonner, tous ses pécheurs à convertir? C'est alors que ce père

parle à ses enfants qu'il connaît, et nulle autre parole ne remplace la sienne, nulle ne porte avec elle autant de grâce. Enfin, c'est là que sont annoncées les obligations de la semaine, les quatre-temps, les fêtes, les instructions et les ordonnances du premier pasteur : obligations dont une ignorance facile à prévenir ne nous exempterait pas. Allons donc à notre messe, à la messe qui se dit pour nous et en notre nom : ayons l'esprit paroissial, aimons la paroisse, cette petite unité qui nous rattache à l'unité plus grande du diocèse, par laquelle nous rentrons dans la vaste unité de l'Église universelle. C'est par son régiment, qu'il aime, que le militaire tient à l'armée; le drapeau lui refait une patrie : le clocher est le signe de ralliement du fidèle, il combat à son ombre, à son ombre il reposera dans l'espérance de la résurrection.

5. *Ceux qui, pendant la sainte messe, s'amuse à regarder tout ce qui se fait autour d'eux, ou qui sont volontairement distraits, satisfont-ils au précepte de l'Église? — Non : car, pour satisfaire au précepte de l'Église, il faut prier et s'occuper de quelques salutaires pensées.*

Assister seulement de corps à la messe, ce n'est pas remplir le précepte ecclésiastique, qui demande un acte religieux, un acte propre à honorer Dieu et à nous sanctifier. Que faisaient à Jésus mourant les indifférents et les curieux présents à son supplice? Ce n'est pas de pareils témoins que doit être entouré l'autel, son second calvaire : le sacrifice qui s'y accomplit, à la face du ciel, incliné et réconcilié avec la terre, mérite bien que, du commencement à la fin, nous courbions nos fronts et ouvrons nos cœurs pour en recevoir et nous en appliquer les fruits. Nous avons parlé ailleurs (troisième commandement de Dieu) de cette assistance *entière* quant à la durée, *respectueuse* quant au corps, *pieuse* quant à l'âme : nous verrons plus bas (leçon sur le sacrifice) de quelles pensées on peut s'occuper,

et quelle méthode on peut suivre, pour entendre dévotement la sainte messe.

6. *A quoi nous oblige le Commandement de l'Église* : Tous tes péchés confesseras, à tout le moins une fois l'an? — *A nous confesser au moins une fois l'an.*

Tous tes péchés confesseras. Qui dit cela? est-ce l'Église, ou Dieu-qui a eu l'immense bonté d'établir des tribunaux secrets, des juges et des médecins pour les pauvres pécheurs, pour les guérir et leur pardonner en son nom? Ce précepte a donc été divin avant d'être ecclésiastique, et les chrétiens des premiers siècles l'accomplissaient, comme le précepte de la messe, comme le précepte de la communion, sans attendre les prescriptions de l'Église : de même qu'ils croyaient toute la doctrine révélée sans attendre ses définitions et ses anathèmes. Cette ferveur, qui prévient l'ordre et la menace du surveillant quand elle sait la volonté du maître, se ralentit peu à peu, et les pasteurs se virent forcés à presser les retardataires : Noël, Pâques et la Pentecôte, ces trois grandes dates de l'année chrétienne, furent déclarées trois époques de communion obligatoire, et évidemment aussi de confession pour les pécheurs. Mais le relâchement s'étendant toujours, pour ne pas multiplier les prévaricateurs et conserver des membres qui pouvaient vivre encore, l'Église porta l'indulgence à sa dernière limite, au delà de laquelle elle ne reculera certainement plus : le quatrième concile de Latran en 1215 décréta que tout fidèle devrait se confesser *au moins* une fois l'an, et communier *au moins* à Pâques.

Si quelqu'un voulait se montrer surpris de ces adoucissements successifs aux lois de l'Église, voudra-t-il bien aussi se souvenir que l'Église est mère, mère désintéressée de tout, excepté des âmes, et que condescendre aux faibles pour leur réel avantage n'est pas faiblesse? On ne gouverne pas longtemps, même une simple maison, sans ap-

prendre que le mieux est souvent l'ennemi du bien : le médecin ne laisse-t-il pas quelquefois un remède meilleur qui serait refusé, pour un moins bon qui sera accepté ?

Mais nous, qui sommes le malade, prenons ce qui nous est meilleur, ce qui, non-seulement empêche de mourir, mais donne vigueur et santé. La confession, la pénitence, est moins une dette annuelle, qu'un moyen d'effacer nos dettes aussitôt qu'elles ont été contractées. Ce n'est pas un fruit d'une seule saison, c'est un remède toujours offert contre le mal toujours possible : l'époque d'aller à ces eaux qui purifient et guérissent, n'est-ce pas après qu'on s'est souillé et blessé ? Est-il sage et chrétien, quand on a eu le malheur d'offenser Dieu, de consentir à demeurer son ennemi une année ou des mois entiers ? de garder si longtemps dans son cœur un péché qui s'y enfonce par son propre poids, et y étouffe en germe tout mérite ? de dormir avec ce mortel ennemi, et de ne pas rayer son nom inscrit, au livre de la justice, sur la colonne des noms que réclame l'enfer ? Comme les fidèles fervents, qui tous les mois recourent à la divine piscine pour y laver leurs taches récentes, et y cicatriser de plus en plus leurs anciennes blessures ; ou du moins, comme les bons chrétiens qui gardent l'antique usage de s'en approcher aux cinq grandes fêtes¹, *aux bonnes fêtes*, disait-on jadis, acceptons le conseil avec le précepte, et comprenons tout entière cette parole de l'Église, voix de maîtresse et de mère, qui commande et qui prie : Tous tes péchés confesseras, *à tout le moins* une fois l'an.

On voit que ce commandement ne prescrit aucune époque pour la confession : mais la coutume universelle, et la

1. Ce sont, avec Noël, Pâques et la Pentecôte, l'Assomption et la Toussaint : elles partagent assez bien l'année civile, et parfaitement l'année ecclésiastique. Dans beaucoup de familles, qui ne se donnent point comme pieuses, mais qui tiennent à rester solidement chrétiennes, la communion, ces jours-là, est une tradition sacrée et immémoriale.

nécessité de recevoir dans un cœur pur le corps du Sauveur ressuscité, rapprochent beaucoup l'accomplissement de ces deux devoirs, la confession annuelle et la communion pascale. Les âmes se purifient avec le sang de Jésus-Christ vers la Passion, alors qu'il le verse pour elles, et elles s'en nourrissent pour la vie éternelle, alors qu'il le reprend immortel : ainsi est complète leur participation au double mystère de la mort et de la résurrection du Rédempteur. C'est donc alors, en ces jours de grâce et de pardon, que nous confesserons avec repentir *tous nos péchés* ; tous nos péchés mortels au moins, qui ne sont remis qu'à cette condition de vouloir les rejeter de notre cœur par un aveu sincère ; et même, pour plus de sûreté et pour le mieux, nos péchés véniels, bien qu'ils puissent être autrement pardonnés : puisque nous sommes à la source qui efface tout, pourquoi n'y laisserions-nous pas toutes nos taches ?

7. *A qui faut-il faire sa confession annuelle et commandée ? —*

A son propre pasteur, ou, avec sa permission, à un autre confesseur approuvé.

8. *Qui est le propre pasteur ? — C'est l'évêque, le curé, ou celui qui tient lieu de curé.*

Le confesseur est un juge. Mais un juge ne peut juger ni de tout ni partout, ni toute espèce de causes, ni toute espèce de personnes ; sa juridiction a son ressort et sa compétence déterminés, et en dehors de cette double limite son pouvoir expire. Ainsi en est-il dans l'Église. Le confesseur a été envoyé ou approuvé par l'évêque, l'évêque institué par le Pape : l'évêque n'a juridiction que dans son diocèse, le confesseur que sur les personnes et le territoire qui lui ont été assignés. De plus, sauf nécessité, il y a des crimes graves dont l'évêque ne peut pas absoudre, et qui sont des *cas réservés au Pape* : il y en a d'autres que l'évêque s'est réservés à lui-même et dont les confesseurs ordinaires ne sont pas juges. Cet ordre se retrouve dans toute société

où la justice est sagement organisée, et l'Église a toute raison d'y tenir : mais elle tient plus encore au salut de ses enfants, et plus ils s'éloignent des sources de la vie, plus elle leur en facilite l'accès. Les fidèles ont donc à peu près partout, aujourd'hui, liberté entière de s'adresser à tout prêtre approuvé par l'évêque. Du reste, c'est principalement au confesseur de voir qui et quand il peut délier ; le pénitent n'a qu'à le choisir dans la droiture de son cœur, et pour le plus grand bien de son âme.

9. *A quoi nous oblige le quatrième commandement de l'Église :*

Ton Créateur tu recevras, au moins à Pâques humblement ? — *A communier au moins dans le temps pascal, et dans l'église paroissiale, ou dans celle qui en tient lieu.*

Ton Créateur tu recevras. Quel commandement ! et qui peut l'entendre sans être troublé comme Marie, lorsque l'Ange lui annonça qu'elle allait porter en elle le Saint des Saints ! Jamais l'Église n'aurait osé nous le faire d'elle-même, si Notre-Seigneur ne l'avait envoyée, comme le Père avait envoyé l'ange Gabriel, pour déclarer aux hommes de sa part : « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme » et ne buvez son sang, la vie ne sera pas en vous. » C'est donc le précepte le plus divin, en même temps que le plus auguste, le plus redoutable et le plus aimable. C'est à nous mettre et à nous tenir en état de le dignement remplir, que doivent tendre tous nos efforts. La fidélité à ce saint devoir est la garantie de notre fidélité à tous les autres, elle en répare ou en prévient l'oubli, et les chrétiens qu'elle honore sont appelés avec raison des chrétiens *pratiquants*, c'est-à-dire de vrais chrétiens, comme on appelle vrai ouvrier celui qui travaille, vrai soldat celui qui ne fuit pas à l'heure du danger. Les disciples d'Emmaüs reconnurent Jésus-Christ « à la fraction du pain : » c'est aussi à la fraction du pain qu'il reconnaît les siens, comme c'est à la table de famille que se reconnaissent les enfants. Si quel-

qu'un, par mépris ou par mauvaise conscience, s'obstinait à n'y plus vouloir paraître, ne s'exclurait-il pas lui-même de la famille, et le père ne serait-il pas en droit de le chasser de sa maison ? C'est ce qu'a fait l'Église au quatrième concile de Latran : elle a menacé d'excommunier les fugitifs qui s'excommuniaient déjà en partie eux-mêmes, et de les priver de la sépulture ecclésiastique, de la consolation de reposer en terre sainte à côté de leurs frères, puisque, refusant le gage de la glorieuse immortalité, ils ne voulaient pas ressusciter avec leurs frères.

Au moins à Pâques, c'est-à-dire dans la quinzaine ou dans le mois de Pâques, selon les diocèses. Ainsi, le précepte est comme double, prescrivant l'acte à faire et le temps de le faire ; il faut l'accomplir dans ses deux parties, et dans la partie possible quand l'autre ne l'est pas. Si on a communie avant Pâques, on communiera encore à Pâques : si, avec ou sans motifs, on n'a pas rempli à temps ce grand devoir, il reste dû toute l'année : si même on prévoit qu'on ne pourra l'acquitter pendant ou après les fêtes pascales, on doit prévenir l'échéance de cette dette sacrée. Avant tout, ce tribut est annuel : payons-le à notre Créateur la veille ou le lendemain, si nous ne pouvons le lui offrir au jour fixé par son Église.

A moins de raisons sérieuses, ou de la permission expresse ou présumée du curé, la communion pascale se fait à l'église paroissiale. C'est là que, pour la première fois, le pain des Anges est devenu notre pain, c'est là que nous avons reçu le don de la foi, c'est là que nous devons la professer hautement, pour l'édification de nos frères et la consolation de notre pasteur, qui a bien droit à connaître les fidèles, puisqu'il a le devoir de connaître, de pleurer et de chercher à ramener les ingrats.

Humblement, c'est-à-dire en état de grâce et avec toutes les dispositions saintes qui seront traitées ailleurs, et dont l'humilité est la première et la plus souvent rappelée :

« *Domine, non sum dignus* ; Seigneur, je ne suis pas digne. » Qui peut douter que l'Église, en nous ordonnant de communier, ne nous ordonne par là même de communier saintement ? Faire une confession volontairement nulle et une mauvaise communion ensuite, ce ne serait pas lui obéir, mais l'insulter ; elle ne commande pas les sacrilèges. Le malheureux qui les ont commis doivent d'abord les pleurer, et accomplir enfin sa loi.

10. *Est-ce l'intention de l'Église que les fidèles se contentent de se confesser et de communier une fois l'an ? — Non : elle désire qu'ils s'approchent souvent de ces deux sacrements.*

Les sept sacrements sont les grandes sources de grâce qui coulent sur les âmes, et comme les canaux du jardin de l'Église. Et cependant, trois ne se donnent qu'une fois : deux autres, l'extrême-onction et le mariage, ont été institués pour des circonstances rares, et il est à désirer qu'on n'ait aussi à les recevoir en sa vie qu'une seule fois. Restent donc seulement deux sources toujours ouvertes, la pénitence et l'Eucharistie, par lesquelles se distribue principalement la grâce : ne devrait-on pas y voir accourir sans cesse tous les chrétiens ? La communion fréquente, qui suppose la fréquente confession dont nous avons déjà dit un mot, ne nous est-elle pas recommandée, et par l'institution même de l'Eucharistie, dans un repas, et sous les espèces du pain et du vin, pour nous montrer qu'elle n'est pas un remède, qu'on prend rarement, mais un aliment qu'on prend toujours ? et par les paroles de Notre-Seigneur, qui nous invite si souvent à venir à lui pour refaire nos âmes en mangeant le pain descendu du ciel ? et par la vie, la sainteté, les grâces que nous nous incorporons avec l'auteur même de la grâce ? et par notre faiblesse même et notre tiédeur qui, loin de nous éloigner du Dieu fort, n'en ont que plus besoin d'être fortifiées en mangeant sa chair divine, réchauffées en buvant son sang réparateur ? et par les dé-

sirs pressants de l'Église, qui nous offre perpétuellement cette manne céleste, dont elle est la distributrice; qui a condamné les rigoristes outrant, pour nous en écarter, les dispositions qu'elle exige; qui souhaiterait nous voir assez purs pour participer, comme le prêtre, à la victime sainte, toutes les fois que nous l'offrons avec lui? Préservatif contre le péché mortel, antidote des péchés quotidiens, comme l'appelle le saint concile de Trente, l'Eucharistie peut-elle n'être pas aimée et ardemment désirée de quiconque aime son âme et désire son salut? Bienheureuses les âmes qui, ayant faim et soif de la justice, vont la puiser et s'en rassasier à sa source !

DOUZIÈME LEÇON.

SUITÉ DES COMMANDEMENTS DE L'ÉGLISE.

Les six principaux commandements de l'Église se rapportent à deux vertus : à la vertu de religion, dont les quatre premiers nous prescrivent quatre grands actes, la sanctification des fêtes, l'audition de la messe, la communion et la confession : à la vertu de pénitence, dont le jeûne et l'abstinence sont les deux pratiques les plus universelles et les plus anciennes.

1. *A quoi nous oblige le cinquième commandement de l'Église : Quatre-temps, vigiles jeûneras, et le carême entièrement ? — A jeûner le carême, les quatre-temps et les vigiles commandées par l'Église.*

A quoi le précepte du jeûne oblige-t-il ? Qui oblige-t-il ? Quand oblige-t-il ?

1. Jeûner, c'est ne faire qu'un repas par jour, et en maigre : unité de repas, abstinence d'aliments gras, telles sont

les deux parties du jeûne. Comme elles sont séparables, et qu'on peut être obligé à l'une et pas à l'autre, on les considère souvent à part, et alors la première prend pour elle le nom commun de jeûne, la seconde retenant son nom d'abstinence. — *Jeûne ou unité de repas.* Ce repas n'avait d'abord lieu que le soir, après le coucher du soleil : c'était là vraiment jeûner un jour¹. On l'avança ensuite peu à peu, à trois heures du soir, puis à midi. Mais alors il devint plus difficile d'attendre, sans manger, le repas du lendemain, et une légère réfection ou collation fut tolérée vers le soir : telle est la forme adoucie du jeûne aujourd'hui. Il n'y aurait plus de jeûne si la collation était un vrai repas, eu égard à la quantité ou à la qualité des aliments. La quantité est variable, selon les besoins : elle peut atteindre, mais ne devrait pas dépasser le but de la collation elle-même, qui est de gagner le repas suivant, non pas assurément sans faim, mais sans dommage sérieux pour le travail ou la santé. La qualité ou la nature des mets exclut la viande, le poisson, les œufs, et le lait et le beurre inégalement suivant les diocèses. Pour un motif raisonnable on peut, en renvoyant le repas dans la soirée, placer cette collation vers dix ou onze heures du matin : elle est alors un double adoucissement au jeûne, et rend vraiment excusables les lâches chrétiens qui en transgressent la loi.

Abstinence. Elle accompagne toujours le jeûne, à moins de dispense, quoique le jeûne ne l'accompagne pas toujours. L'abstinence des jeûnes ordinaires est comme celle des vendredi et samedi, interdisant la chair des animaux qui

1. Charlemagne, les jours de jeûne, se mettait à table vers quatre heures après midi. Des rigoristes trouvèrent que c'était trop tôt et l'en blâmèrent. Faites réflexion, leur dit ce sage prince, que mes officiers dînent après moi, et après mes officiers les autres gens de service de mon palais, qui ne sont pas toujours à table à huit heures du soir. A quelle heure mangeraient-ils, si je ne commençais moi-même qu'après le coucher du soleil ?

vivent sur la terre ou qui volent dans l'air, et même généralement des amphibiens à sang chaud, sauf coutume contraire. L'abstinence du grand jeûne quadragésimal s'étend de plus aux œufs et au laitage¹, produit animal qui n'est pas de la chair, mais qui en vient, et en a retenu en partie la force nutritive. Si quelque chrétien s'étonnait de ces prohibitions, il faudrait le renvoyer aux Juifs et à la Bible, où il en trouverait bien d'autres, et même jusqu'au paradis terrestre, où il pourrait lire sur l'arbre de la science du bien et du mal ce premier précepte d'abstinence : « Tu n'en mangeras pas ! » Que s'il n'est pas chrétien et ne nous oppose que sa raison, nous lui demanderons alors s'il n'est pas raisonnable de brider les appétits de « l'homme animal, » de lui rappeler au nom de Dieu qu'il est dans l'empire de Dieu et non pas chez lui, de l'habituer, par l'abstention de ce qui serait en soi licite, à s'abstenir des choses illicites, de lui mettre des barrières en avant de l'abîme, de l'exercer à la grande guerre par des combats faciles et fortifiants ? S'il hésite à répondre, les philosophes païens ont déjà répondu pour lui.

2. Tous les enfants de l'Église sont soumis à ses lois : elle nous oblige à l'abstinence aussitôt que, ayant atteint l'âge de raison, nous pouvons lui obéir avec discernement et mérite : mais ce n'est qu'à l'âge de vingt et un ans que nous est imposé le joug plus lourd de la loi du jeûne, bien qu'il ne soit plus que l'ombre de ce qu'il a été. Et encore, combien en sont exemptés ! 1^o Les vieillards que les années

1. Les évêques dispensent ordinairement de ce second degré d'abstinence ; et même souvent du premier, de l'abstinence de viande, pour quatre jours de la semaine, à la condition d'une ou deux aumônes : cette condition est obligatoire pour qui peut la remplir. On voit à Rouen, à droite du grand portail de la cathédrale, une fort belle tour, percée à jour, haute de deux cent trente pieds, qu'on appelle la *Tour de Beurre*, parce qu'elle a été bâtie des deniers donnés par les fidèles pour la permission que leur octroya le pape Innocent VIII d'user de lait et de beurre en carême.

ont affaiblis ; mais il n'y a point d'époque fixe pour finir le jeûne, comme il y en a une pour le commencer : ce n'est pas le nombre, c'est le poids des années qui en dispense. 2^o Les travailleurs qui gagnent leur pain à la sueur de leur front, et tous ceux que leur état ou la charité applique à des travaux épuisants. 3^o Toutes les santés et toutes les fonctions délicates auxquelles le jeûne serait manifestement préjudiciable, ou défendu par un médecin grave qui ne se moque pas des saintes lois de l'Église. 4^o Les fidèles qui, pour une incommodité légère ou douteuse, demandent et obtiennent de leur curé ou de leur confesseur une dispense sincèrement motivée, et ne l'étendent pas au delà des motifs qui la légitiment. La dispense nous délie d'une obligation qui subsisterait sans elle : plus elle est indulgente, plus nous devons mettre de sincérité à l'éclairer et de réserve à ne pas la dépasser. Vouloir tromper l'Église, c'est oublier qu'on ne trompe jamais Dieu, c'est se tromper soi-même sottement et croire qu'on se cache en se fermant les yeux : les nuages qui montent de la conscience ne la dérobent pas au regard de Dieu qui voit tout.

3. *Quatre-temps, vigiles jeûneras, et le carême entièrement.* L'Église nous fait jeûner : 1^o Aux quatre-temps, c'est-à-dire aux trois premiers jours des quatre saisons, pour reconnaître qu'elles appartiennent à Dieu et les lui consacrer, pour réparer au moins en partie par ces douze jeûnes les péchés des douze mois de l'année, pour bénir la main qui nous a donné ou nous conserve les fruits de la terre, pour lui demander, à cette époque des ordinations, un don plus précieux encore, le plus précieux de ses dons, de saints prêtres. 2^o A certaines *vigiles, veilles* ou *veillées*, ainsi appelées parce qu'autrefois les fidèles veillaient et priaient dans les églises la nuit qui précédait les principales fêtes, De cette ferveur, il ne reste que le jeûne : ce jeûne, en nous purifiant, nous prépare à goûter les joies spirituelles du lendemain, à mieux comprendre le mystère qui va se

célébrer, à en retirer plus de grâces. 3^o *Le carême entièrement*, pour calmer le sang qui bouillonne, pour amortir la concupiscence qui fermente et se réveille au printemps avec toute la nature ¹, pour honorer le jeûne de Jésus-Christ au désert, pour refaire avec lui le chemin douloureux de la croix, pour obtenir, avec notre entière conversion, le retour de tant de pécheurs que l'Église enfante alors de nouveau dans les gémissements et les larmes ; enfin, pour mourir de plus en plus à nos passions charnelles avec Jésus mourant, renaître et ressusciter avec lui et le recevoir dans un cœur vraiment renouvelé par sa grâce.

2. *Pourquoi l'Église nous oblige-t-elle de jeûner ? — C'est pour nous engager à mortifier notre corps et à satisfaire à Dieu par la pénitence.*

O Dieu, par le jeûne vous comprimez les vices, vous élevez l'âme, vous lui donnez la vertu avec ses récompenses, dit la Préface quadragésimale. 1^o Le jeûne réprime les vices, en diminuant le principal foyer de la concupiscence et du péché, qui est dans nos membres. La chair est notre premier ennemi, et celui-là une fois terrassé, les autres ne tiendraient pas longtemps. Or, le moyen de calmer un cheval fougueux et rétif, dit saint Augustin, c'est de lui ménager la nourriture. 2^o L'Évangile nous apprend qu'il y a un genre de passions et de démons domestiques qu'on ne peut vaincre et chasser que par le jeûne et la prière. Non-seulement il prévient le péché, mais il expie le péché commis, il le répare et il a toujours été un des grands moyens d'apaiser la colère de Dieu. Tous les pécheurs, toutes les villes coupables et repentantes dont parle l'Écriture, n'ont trouvé leur pardon que dans la pénitence, qui était avant tout un

1. Les médecins conviennent que la sobriété et quelques privations sagement réglées sont particulièrement utiles à cette époque de l'année.

jeûne, la cendre et le cilice pouvant n'en être que l'ostentation, dont Notre-Seigneur nous ordonne d'éviter jusqu'à l'apparence ¹. 3^o Le jeûne élève l'âme, il la dégage des pensées sensuelles qui l'offusquent, il allège le poids du corps qui l'attire en bas. La méditation des choses célestes, si facile aux Saints, qui se nourrissaient à peine, est impossible aux chrétiens qui n'ont pas appris à maîtriser leurs appétits. « Cette sagesse ne se trouve pas parmi les « viveurs délicats : l'homme animal n'entend rien aux « choses de l'Esprit de Dieu. » Même à parler naturellement, les esprits élevés sont peu sensuels, les esprits sensuels sont peu élevés. 4^o La vertu est un effort, une force d'âme : lutter contre son corps, cet esclave révolté avec lequel il faut vivre en le domptant, ce cher ennemi qu'il faut à la fois haïr et aimer, parce qu'il *est bon serviteur et mauvais maître*, n'est-ce pas le premier et le plus continuel exercice de la vertu ? exercice méritoire, qui nous fait faire la guerre à nos dépens, et nous assure ainsi les plus libérales récompenses du Roi que nous servons.

Ajoutons que le jeûne modéré, tel que le commande l'Église, est l'ami de la santé, comme le montre l'expérience, et comme le proclament les juges les plus compétents ; qu'il a prévenu infiniment plus de maladies qu'il n'a causé d'inconvénients ; qu'il serait plus utile à ceux qui y répugnent le plus, rappelant leur âme à sa dignité immatérielle, et détruisant dans leur corps ces germes corrupteurs qui amènent les subites catastrophes ou les vieillesses malsaines. Sachons donc admirer la profonde

1. N'est-il pas étonnant de voir des présidents, des reines, des rois protestants, qui se sont faits les chefs spirituels de leurs peuples, leur ordonner dans les nécessités publiques *un jour de jeûne, d'humiliation et de prière* ! Toute prière sincère est respectable, et une nation entière abaissée devant Dieu est un grand spectacle : mais quelle justification de l'Église, quelle répudiation des pères du protestantisme par leurs fils, qui continuent cependant leur apostasie !

sagesse de l'Église, respecter et faire respecter ses lois au lieu de les violer effrontément ou d'en rougir lâchement. Souvenons-nous que la nature humaine n'a pas changé, et que tombée d'abord par un péché de gourmandise, elle a encore besoin d'être soutenue et relevée tous les jours de cet humiliant côté. Nous sommes exilés du paradis, dit un saint Père, parce que nous n'avons pas su jeûner.

3. *Que doivent faire ceux qui ne peuvent pas jeûner ? — Ils doivent réparer, selon leur pouvoir, le défaut du jeûne, par la prière, l'aumône ou d'autres bonnes œuvres.*

Le jeûne, pour produire tous ses salutaires effets, doit être pénétré de l'esprit du précepte dont il observe la lettre. Seul, il ne serait qu'un corps sans âme, une pénitence extérieure, qui sert peu sans la pénitence intérieure. Celle-ci comprend : 1^o l'humiliation de l'esprit portant devant Dieu la honte de son péché, et s'abaissant comme le publicain, pour ne pas être rejetée avec son jeûne comme l'orgueilleux pharisien ; 2^o la douleur, la componction et le regret d'un cœur que rien ne peut consoler d'avoir offensé son Dieu ; 3^o la fuite des plaisirs, qui sont toujours la trompeuse amorce du péché, et l'acceptation soumise et empressée de toutes les peines que Dieu nous envoie pour l'expier. La pénitence intérieure, ou l'esprit de pénitence, fait ainsi du jeûne de la bouche un jeûne universel, jeûne des yeux, jeûne de la langue, jeûne de la curiosité, jeûne de la volonté propre, jeûne de toutes les passions de l'âme et du corps.

S'il est recommandé de sanctifier ainsi le jeûne, ne doit-on pas attendre davantage encore des délicats qui ne peuvent pas jeûner ? Sans doute le précepte ecclésiastique du jeûne ne les atteint pas : mais le précepte divin de la pénitence, qui les en a exemptés ? Qu'ils fassent donc tout ce qu'ils peuvent, et ils peuvent beaucoup : tous les jeûnes ne leur sont-ils pas possibles, hormis un seul ? ils supplée-

ront à celui-là par tous les autres. Ils y suppléeront aussi par l'aumône et la prière, ces deux sœurs du jeûne, qui le complètent, mais au besoin aussi le remplacent. Si le jeûne expie les péchés, l'aumône les rachète, surtout l'aumône pénitente, recueillie de nos privations et de nos retranchements : si le jeûne satisfait à Dieu, la prière le désarme. Tous les Saints n'ont pas été des *Jean le Jeûneur*, mais tous ont été pénitents, charitables et hommes de prières, et c'est par ces vertus possibles à tous qu'ils se sont sanctifiés.

4. *Que nous défend le sixième commandement de l'Église : Vendredi chair ne mangeras ni le samedi même ? — Il nous défend de manger de la viande le vendredi et le samedi de chaque semaine.*

Il reste peu de chose à dire sur l'abstinence du vendredi et du samedi, toute semblable à celle des jours de jeûne ordinaire, interdisant et permettant la même espèce d'aliments, et fondée sur les mêmes motifs de sagesse et de pénitence : l'abstinence est comme un demi-jeûne. Dès les temps apostoliques, elle s'observait le vendredi. On l'étendit ensuite au samedi, mais peu à peu, et souvent par voie de conseil plus que de précepte : ce n'est que depuis le onzième siècle, et en Occident seulement, qu'elle est devenue loi générale et obligatoire pour ce jour-là. Cette loi du samedi a été, surtout de nos jours, l'écueil des chrétiens relâchés : la lâcheté aidant le préjugé, ils se sont obstinés à croire faussement que l'abstinence obligeait moins le second jour que le premier, et beaucoup la violaient et la violent encore sans scrupule le samedi, qui auraient horreur de toucher à la chair le vendredi ; comme si l'autorité sainte qui nous gouverne pouvait avoir ses éclipses, et n'était pas toujours également respectable ! De là des péchés et des scandales sans nombre, qui ont porté plusieurs évêques à solliciter et le Saint-Siège à accorder,

dans certains diocèses où le mal était plus grand, le pouvoir d'exempter de l'abstinence du samedi les fidèles qui en feraient la demande. Plus heureux les pays plus chrétiens où il n'a pas fallu arracher ces concessions à l'Église, qui ne les accorde qu'en gémissant ! Ne vouloir plus supporter les lois sages, et obliger les législateurs à les adoucir, est un signe de décadence. Arrêtons-nous du moins sur cette pente ; si nous n'en sommes pas dispensés, ou par la nécessité, qui n'a pas de loi, ou par une raison grave et certaine de santé, ou par des liens de dépendance, de domesticité ou de famille que nous ne pouvons pas briser, observons fidèlement le précepte de l'abstinence, retenons pieusement ce reste de l'austérité de nos pères, pour conserver encore quelque christianisme dans nos mœurs, quelque frein à la sensualité païenne qui nous envahit par le dedans et par le dehors. Laissons les lâches et les révoltés aller dans leur voie large et spacieuse ; elle n'est la voie ni de la paix ni du bonheur ; et un maître qui ne trompe pas nous a dit où elle aboutit. Pensons sérieusement, si nous n'avons pas tout à fait renoncé à l'Évangile, que les lois de l'Église sont la sauvegarde et la seule interprétation sûre de la morale évangélique, la barrière posée le long de ce chemin étroit et montant ; les passions qui la franchissent ne peuvent mener qu'à la perdition.

5. *Pourquoi l'Église nous oblige-t-elle à l'abstinence ces jours-là ?*
 — *C'est pour honorer la mort et la sépulture de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et nous préparer, par la mortification, à sanctifier le dimanche.*

Ces raisons se comprennent d'elles-mêmes, le cœur les sent, le chrétien enfant de la croix ne les oublie pas. Le seul nom de vendredi parle à son âme, lui parle de sa rédemption, du Calvaire, du tombeau. Ces grands souvenirs au moins aperçus, sinon médités, lui rendent l'abstinence aussi facile que méritoire, et il n'est pas à craindre qu'il

en rougisse jamais devant les hommes ; il rougirait plutôt devant Dieu de faire si peu et si mal pour son Sauveur, qui lui a donné tout son sang et tout son cœur¹.

Tels sont les principaux commandements de l'Église, ceux qui obligent tous les fidèles et doivent être la règle ordinaire de leur vie. Car il y a bien d'autres lois ecclésiastiques, mais d'une pratique moins habituelle et moins commune, faites seulement pour certaines circonstances ou certaines classes de personnes, comme le clergé et les religieux. Dans quelques pays on récite, tournés en vers comme les six premiers, ici neuf, ailleurs dix commandements de l'Église. La liste en pourrait être allongée encore ; mais il n'est pas nécessaire qu'ils soient rimés pour subsister, et obliger quand il y a lieu les personnes qu'ils concernent.

Le septième est la défense de célébrer des mariages en carême et en avent, application du pouvoir législatif de l'Église sur le contrat dont Jésus-Christ a fait un sacrement. Le huitième est la défense de communiquer avec les excommuniés, la mère des chrétiens ayant autorité, non-

1. Louis XVI avait réformé l'abus, introduit vers la fin du règne de son prédécesseur, de servir la cour en gras et en maigre les jours d'abstinence, lorsqu'il y avait eu chasse. Un vieil officier, qui goûtait peu cette réforme, ayant dit à ce sujet *que ce qui entre dans la bouche ne souille pas l'âme* : Non, monsieur, reprit le roi avec véhémence, ce n'est pas précisément de manger de la viande qui souille l'âme et fait le péché, mais c'est de se révolter contre une autorité légitime, et d'enfreindre son précepte formel. Jésus-Christ a-t-il donné, oui ou non, à l'Église le pouvoir de nous commander, et à nous l'ordre de lui obéir ? tout se réduit à cela. Vous qui nous alléguiez l'Évangile, vous auriez dû y voir que « quiconque n'écoute pas l'Église doit être regardé comme un païen, » et je m'en tiens là.

Le même monarque, devenu le jouet de ses persécuteurs, fut mis à toutes sortes d'épreuves. Ses bourreaux, pour tyranniser sa conscience après lui avoir ravi la liberté et à la veille de lui ravir la vie, lui servirent du gras un jour de vendredi. Sans articuler aucune plainte, il prit un verre d'eau, y trempa un peu de pain, et dit en souriant : *Voilà mon dîner*.

seulement pour chasser de sa maison les enfants rebelles, mais encore pour interdire à ses autres enfants la fréquentation des expulsés. Le neuvième est l'ordre donné à ces bannis de se mettre en mesure de rentrer au plus tôt dans son giron : car elle n'a pas perdu son autorité sur eux, elle ne les a pas abandonnés à jamais, elle ne les a chassés insoumis que pour les recevoir repentants. Le dixième, enfin, rappelle plutôt qu'il n'impose (car c'est Dieu qui l'a imposée, et les Apôtres ont été envoyés avec ce droit, dit saint Paul) l'obligation manifeste où sont les fidèles de soutenir l'Église, c'est-à-dire de nourrir ses ministres, d'entretenir son culte, de bâtir ou de réparer ses temples.

Tout préjugé contraire viendrait de passions qui ne veulent écouter que le bruit qu'elles font, et pas la voix du simple bon sens. Est-ce que vos juges vous jugent à leurs dépens ? Est-ce que vos soldats vous défendent à leurs frais ? Est-ce que vous ne payez pas vos chefs d'État, de quelque nom que vous les décoriez ? Y a-t-il une société quelconque qui puisse vivre autrement que par la contribution de ses membres ? L'État, qui paraît si riche, est plus pauvre que vous, il n'a rien que ce qu'il vous prend par les impôts. L'Église non plus n'a rien, Jésus-Christ ne l'a dotée que de richesses spirituelles ; comme sa mission est de les distribuer sur la terre, il faut bien qu'elle s'y appuie et qu'elle y vive. Mais elle ne prend rien par force, elle mendie, cette céleste étrangère, sur le chemin du ciel par où elle conduit ses enfants, se bornant à leur rappeler qui l'a envoyée, qui ils repousseraient en la repoussant. Aussi, partout elle ne vit que de leurs dons volontaires, soit des dons de simple entretien, qui sont son aumône de chaque jour, soit de dons moins précaires, de fondations établies, qui assurent mieux sa légitime indépendance. Quand l'État lui a volé ou laissé voler ces propriétés deux fois sacrées, elle peut consentir à recevoir de lui des dédommagements : mais elle voit bien qu'ils sont encore pris à ses enfants par

une main moins douce que la sienne, et qu'en faisant ce détour pour arriver à elle, ils ne se sont ni acrus ni purifiés.

6. *Les commandements de l'Église obligent-ils sous peine de péché?*

— *Oui : car Jésus-Christ a dit que celui qui n'obéit pas à l'Église doit être regardé comme un païen et un publicain.*

Nous l'avons rappelé au début de cette leçon, et vu longuement en son lieu ; le pouvoir législatif de l'Église n'est pas moins sacré que son pouvoir doctrinal, Jésus-Christ nous gouverne comme il nous enseigne par elle, il l'a faite reine et maîtresse dans son royaume. Elle ne nous commande que des choses faciles, déjà prescrites pour le fond par Jésus-Christ lui-même, et c'est en ce nom adorable qu'elle nous les commande¹. Lui désobéir est donc désobéir à Dieu : péché d'autant plus grave qu'il est, ordinairement, moins excusé par l'empchement de la passion qu'aggravé

¹ Peu de temps après 1830, Louis-Philippe réunissait à un grand dîner toutes les notabilités civiles et militaires. Quoique ce fût un vendredi, on n'avait servi que du gras ; c'était le bon ton d'alors. A la droite de la Reine était placé le général Brun de Villeret, qui devait cet honneur à la loyauté universellement admirée de son caractère, et au brillant courage dont il avait fait preuve pendant toutes les guerres de l'Empire ; dans l'île de Lobau, à la tête d'une poignée de braves, sans vivres ni secours, il avait tenu en échec tous les efforts de l'ennemi pendant trois jours, jusqu'à ce que l'armée française pût venir le dégager. Une fois à table, il laisse passer devant lui le potage et quelques autres plats, s'efforçant de dissimuler son jeûne par son empressement et ses attentions à prévenir les moindres désirs de la reine. — Mais, général, lui dit-elle enfin, vous n'acceptez donc rien ? — Madame, répondit-il en souriant, c'est aujourd'hui vendredi, et j'attends qu'on apporte du maigre. L'embarras de la reine fut extrême. Pour l'en tirer, le maréchal Soult, qui était en face à côté du roi, et avait tout entendu, essaya de plaisanter son vieux compagnon d'armes sur ses scrupules étonnants. — Comment ! cela t'étonne ? reprend à haute voix le général provoqué ; tu me connais cependant bien, et tu sais que de ma vie je n'ai fait gras le vendredi, si ce n'est à l'île de Lobau, où je n'eus à manger que de la tête de mon cheval.

par l'esprit de révolte. Renier l'Église, c'est renier Jésus-Christ; rougir de l'Église, c'est rougir de Jésus-Christ. Mépris impie ou lâche respect humain, les chrétiens qui s'en rendent coupables et méconnaissent leur mère, entendront Jésus-Christ leur dire devant son Père et devant ses Anges :
« Je ne vous connais pas ! »

QUATRIÈME PARTIE.

De la grâce et des sacrements.

C'est ici la partie vraiment rassurante de la doctrine chrétienne. La première partie nous proposait à croire des vérités magnifiques, sans doute, mais souvent mystérieuses; et quoique notre esprit ne puisse échapper au mystère, qui l'enveloppe et le circonscrit de toutes parts, il ne l'aime pas, il se sent fait pour voir; c'est le mérite, et aussi la difficulté de sa foi. La troisième nous a exposé une morale admirable, belle et attrayante comme la vertu dont elle trace partout les règles, mais ardue et austère comme elle. La deuxième partie a bien relevé notre espérance, en nous promettant, pour penser, agir et vivre en chrétiens, des secours abondants et infaillibles; elle ne nous les a pas donnés. Les voici enfin, ces grâces promises, ces moyens de sainteté et de salut : les voici, non plus distribués avec mesure et proportionnés au mérite de nos prières toujours languissantes, mais puisés à la source, et s'épanchant sans mesure par les sacrements, comme le sang du Sauveur du monde s'écoulait tout entier par ses plaies.

PREMIÈRE LEÇON.

DE LA GRACE.

1. *Pouvons-nous par nos propres forces observer les commandements de Dieu et de l'Église ? — Non ; nous ne le pouvons pas sans la grâce de Dieu.*

Ne rougissons pas de l'avouer à côté du restaurateur de notre nature tombée : non, depuis notre chute, nous n'avons plus assez de force pour observer les commandements de Dieu, et surtout les commandements de Jésus-Christ et de son Église. La loi naturelle seule, renfermée dans le Décalogue, nous est déjà un trop pesant fardeau : faite pour une nature saine et intègre, elle écrase les enfants dégénérés d'Adam. Non qu'ils aient perdu toute force et toute liberté de faire le bien : il y a eu, il peut y avoir encore chez les infidèles de belles actions et même des vertus ; le nier serait se mettre en opposition avec l'histoire, avec la raison qui s'affirme et se sent libre, et avec l'Église. Mais ces trois voix toujours d'accord, après avoir flétri l'immorale erreur de Luther et de Calvin, qui justifiaient tous les crimes en les proclamant inévitables, s'unissent encore pour reconnaître que notre liberté a été blessée, affaiblie, inclinée au mal. Qui ne le sent en soi, et par les tristes défaites de sa conscience, et même par ce que lui coûtent ses victoires ? Qui ne le voit autour de soi, malgré les dignes opposées par la religion au débordement des passions ? Qui ne l'a vu surtout, s'il en sait les mœurs, par l'affreuse corruption du monde païen, qui paraît toujours plus repoussant et plus cruel à qui pénètre davantage ses honteux secrets : cloaque de sang et de boue, recouvert à peine de quelques fleurs ? L'hérésie pélagienne se trompait donc, à l'inverse de l'hérésie protestante, en répétant ce mot d'un orgueilleux misérable : *Que Dieu me donne vie et richesses ; la*

vertu, je la trouverai en moi ! Entre les deux, la vérité dit avec l'Église : Ni si haut, ni si bas ; vous pouvez quelque chose, mais vous ne pouvez pas tout.

A plus forte raison, laissés à nous-mêmes, ne pouvons-nous accomplir les préceptes de l'Évangile et de l'Église : joug nouveau pour lequel la pure nature n'est pas faite, et qui achèverait de l'abattre, s'il ne lui apportait plus de force que de charge, comme les ailes, quoiqu'elles alourdissent l'oiseau, lui donnent l'élan qui l'enlève dans les airs. Encore moins pourrions-nous pratiquer cette loi chrétienne d'une manière méritoire, surnaturelle, utile à notre salut. Ainsi donc cette sublime morale, avec les grands dogmes qui l'appuient et la sanctionnent, cette vérité descendue du ciel, annoncée à la terre par le Verbe incarné, transmise intacte par l'Église à travers le feu croisé des erreurs les plus contraires : elle ne serait pour nous qu'un objet de stérile et impuissante admiration, un but insaisissable à notre espérance, une loi de mort, sans la grâce.

2. *Qu'est-ce que la grâce de Dieu ? — C'est un don ou un secours surnaturel et intérieur, que Dieu nous donne pour faire notre salut.*

Nous avons souvent parlé de la grâce, qui se mêle à tout dans le christianisme : pas d'idée chrétienne qui ne la suppose, pas d'acte chrétien dont elle ne soit le principe : on pourrait appeler la religion chrétienne la religion de la grâce. Aussi, dès la leçon préliminaire, il nous a fallu en donner une première notion pour expliquer les vertus *surnaturelles* : nous y sommes revenus spécialement à la leçon du Saint-Esprit. Voici le moment d'approfondir ce consolant mystère. On peut le définir d'un seul mot : *Vie de Dieu dans l'homme et de l'homme en Dieu, participation à la vie intime des trois personnes divines, communion à la Trinité tout entière.* Mais, qui comprend bien ce mot, et « connaît assez le don

de Dieu ? » Essayons d'aller pas à pas vers cette connaissance : elle est profonde, mais le chrétien ne doit-il entendre que des mots, quand il répète ou qu'on lui répète si souvent qu'il vit de la vie de Jésus-Christ ? D'ailleurs, la grâce qui est en lui se fait elle-même comprendre à lui, et il n'en est plus à demander ce qu'il ne sait pas, lorsqu'il dit comme la Samaritaine à Jésus : « Seigneur, donnez-moi cette eau. »

1. La grâce est un *don de Dieu* : mais tout don de Dieu n'est pas la grâce. Dieu ne nous devant absolument rien, il ne nous accorde rien qui ne soit, en un sens, une *grâce*, une faveur gratuite qu'il nous fait. Ainsi la vie, la santé, la faculté de voir, de juger, de choisir librement ; tout ce qui orne et relève le bienfait de la vie, la beauté, la réputation, les richesses, les événements heureux ; la pénétration de l'esprit, la promptitude et la fidélité de la mémoire, la noblesse du cœur, toutes les qualités natives de l'âme et du corps : voilà autant de *grâces*, mais de *grâces naturelles* comme les dons qui en sont l'objet. Or, la grâce proprement dite, *grâce surnaturelle*, n'est rien de tout cela, elle s'en distingue comme la flamme de la cendre, comme l'esprit de la matière, comme le ciel de la terre.

La grâce n'est donc pas un don naturel, un de ces dons que Dieu répand indistinctement, comme la lumière du soleil, sur les justes et sur les pécheurs, et quelquefois plus sur ses ennemis que sur ses amis. La grâce est un don *surnaturel*, qui ne perfectionne pas seulement notre nature, mais qui la transforme en l'élevant au-dessus d'elle-même, comme la greffe transforme la sève du pied, et la couronne de fleurs et de fruits qu'elle n'était pas destinée à produire. Mais entendons bien la comparaison. Ces fruits ne sont, après tout, que des fruits d'arbre, étrangers à une espèce d'arbres, poussant naturellement sur une autre espèce, d'où la greffe elle-même a été prise. En est-il ainsi de la grâce ? ne nous fait-elle produire que des œuvres à nous

impossibles, mais possibles à d'autres créatures ? Elle-même n'est-elle qu'un emprunt fait à ces créatures supérieures, aux Anges, par exemple ? ne le croyons pas. Nous pourrions être rendus intelligents comme ces esprits célestes, immortels comme Adam, voyant l'avenir comme les Prophètes, puissants en œuvre comme les thaumaturges, et n'avoir encore aucun degré de grâce : il y aurait en nous miracle et pouvoir de faire des miracles : mais le miraculeux n'est pas le surnaturel, quoiqu'il en porte souvent le nom pour être au-dessus des lois de la nature. La greffe insérée en nous par la grâce, c'est une greffe toute divine, qui n'est que l'action et l'infusion de la vie de Dieu en nous.

2. Mais, quelle vie de Dieu ? Car, de même qu'en l'homme on distingue une vie extérieure par laquelle il agit, commande et exécute au dehors, et une vie intérieure par laquelle il pense, veut et sent au dedans de lui ; on distingue aussi en Dieu la vie par laquelle il agit comme en dehors de lui, créant, conservant et gouvernant le monde, et la vie plus intime et plus profonde par laquelle il se connaît et s'aime lui-même : connaissance éternelle qui engendre le Verbe éternel, amour éternel et infini qui a pour terme le Saint-Esprit, égal et coéternel à son principe. La vie extérieure de Dieu nous est connue par la raison, qui la voit briller dans ses œuvres ; toute créature y participe selon sa nature, « tout homme venant en ce monde est illuminé par la vraie lumière, qui est le Verbe. » La vie intime des personnes divines ne nous est révélée que par la foi, ses traces au dehors sont trop faibles pour que la raison les y découvre : ni les hommes ni les Anges n'y sont associés par nature, elle reste le secret et le trésor du cœur de Dieu. Or, c'est à cette vie intime et personnelle, à cette vie proprement et exclusivement divine, c'est à Dieu Père, Fils et Saint-Esprit que nous sommes élevés et associés, que nous participons et communions par la grâce. Cette grâce est donc comme une seconde création,

une *transcréation*, comme disent quelquefois les Pères, qui nous fait enfants de Dieu de simples serviteurs que nous étions, nous reprend en quelque sorte et nous retire du monde où nous avons été jetés en dehors de Dieu, pour nous attirer sur son cœur, et nous faire entrer en société avec son Fils, par l'infusion de sa propre vie, la participation à sa nature, la communication de son Esprit, comme parlent saint Pierre, saint Paul et saint Jean.

3. Cette vie surnaturelle et divine, cette puissance d'agir divinement, qui nous la donne ? Dieu seul manifestement. Ni les Saints, ni la Reine des Saints, que nous prions de nous l'obtenir, ne peuvent nous la donner eux-mêmes, et le prêtre, qui nous la transmet par les sacrements, n'est qu'un canal et un véhicule par où Dieu la fait passer. C'est que cette vie de Dieu ne se sépare pas de Dieu, ce don par excellence ne se sépare pas du donateur, pas plus que l'action ne se sépare du bras, l'amour du cœur, la lumière de son foyer. Dieu vient donc en nous avec sa grâce, qui n'est que son action, sa lumière, son amour, sa vie en nous : l'Écriture le dit en cent endroits. Il y vient faire sa demeure comme dans son temple ; il y vient pour agir, pour exciter et diviniser nos pensées, nos volontés et nos sentiments, pour être à notre âme, dit saint Augustin, ce que notre âme est à notre corps, un principe de vie, d'action et de grandeur divines.¹ Cette présence active de Dieu à

1. Nous avons déjà vu, à la leçon du Saint-Esprit, cette précieuse et trop oubliée conséquence du mystère de la grâce, l'habitation de Dieu dans l'Âme justifiée. Les premiers chrétiens et les martyrs ne l'oubliaient pas. Écoutons plutôt ce dialogue entre l'empereur Trajan et saint Ignace, un disciple de saint Pierre, fait par lui évêque d'Antioche vers l'an 68, et martyrisé en 107. — Trajan dès qu'il aperçoit Ignace : C'est donc toi, misérable qui, tel qu'un mauvais démon, séduis les citoyens ? — Ignace : Personne n'a encore donné le nom de démon à Théophore, qui met les démons en fuite. — Trajan : Et qui est ce Théophore ? — C'est celui qui a dans le cœur Jésus-Christ, vrai fils de Dieu. — Par ce Fils de Dieu, n'entends-tu pas Jésus crucifié à Jérusalem par sentence de Ponce-Pilate ? — Lui-même ; mais il a crucifié avec lui le péché et

notre âme, et cette transformation qu'il y opère, nous ne les sentons pas : est-ce une raison de les nier ? Ce ne sont pas les philosophes qui le diront, eux que l'observation a forcés d'admettre deux ordres de faits dans l'âme, les uns dont elle a conscience et sentiment, les autres qui se perdent inaperçus dans ses profondeurs. Et puis, à moins d'être athée, il faut bien reconnaître une action naturelle de Dieu sur nous, et nous ne la sentons pas : pourquoi sentirions-nous davantage son action surnaturelle ? D'ailleurs, l'expérience ne nous apprend-elle pas tous les jours qu'il y a dans notre âme des connaissances, des souvenirs que nous n'y voyons pas, qui même refusent de paraître à notre appel, pour se présenter un instant après sans être appelés, et quelquefois malgré nous ? Notre âme est comme notre corps, connue à la surface, inconnue au fond : il se passe dans l'une et dans l'autre, sous les phénomènes apparents et sensibles, des faits mystérieux qui ne sont ni vus ni sentis.

4. Mais cette influence latente, insensible et surnaturelle de Dieu sur nous, elle éclatera un jour en lumière et en félicité ; car la grâce est la semence de la gloire, comme la gloire est l'épanouissement de la grâce. Le chrétien en état de grâce porte le ciel dans son cœur, il croit ce qu'on voit au ciel, il possède en lui le Dieu du ciel, il l'aime et en est aimé du même amour dont l'aiment et dont sont aimés les Saints au ciel. La grâce est donc en lui un gage, un germe de vie éternelle, et ce germe n'est pas mort : la grâce guérit et fortifie la nature en même temps qu'elle la surnaturalise :

le démon auteur du péché. — Tu fais donc gloire de porter le crucifié dans ton cœur ? — Je m'estime heureux d'être compté parmi les hommes dont il est écrit aux livres divins : « J'habiterai au milieu d'eux et reposeraï dans leur cœur. » Trajan finit par prononcer cette sentence : Nous ordonnons qu'Ignace, qui se vante de porter en lui le Crucifié, soit mis aux fers et conduit à la grande Rome, pour y être donné en spectacle au peuple et en proie aux bêtes !

comme remède, elle s'applique à l'esprit et au cœur pour en dissiper les ignorances et en soutenir les faiblesses, double cause de tous nos péchés : comme principe d'une vie nouvelle, elle produit des œuvres méritoires de la vie éternelle, parce que Dieu les fait en nous et avec nous. Jésus-Christ est la source dont l'eau rejaillit, en celui qui la boit, jusqu'à la vie éternelle : il est la vigne, et toute branche qui demeure en lui et reçoit sa sève porte fruit pour le ciel.

Telle est donc la grâce : *un don surnaturel, une participation à la vie intime de Dieu présent en nous et opérant avec nous des fruits de salut.* Elle est le fondement d'un ordre nouveau, infiniment au-dessus de l'ordre naturel, « créant une nouvelle terre et de nouveaux cieux, » élevant le chrétien au-dessus de l'homme, autant que l'homme est au-dessus de la bête et la raison au-dessus de l'instinct. De là les noms magnifiques que lui donnent l'Écriture et les Pères : *Semence divine, adoption divine, vie divine, gage de l'héritage céleste : lumière de Dieu nous pénétrant de sa clarté, comme le soleil illumine l'air de ses rayons : flamme divine, qui nous embrase de ses ardeurs, et nous fait ressembler à Dieu comme le fer rougi au feu semble du feu : sceau et cachet du Père, gravant tous ses traits sur notre âme transfigurée et déiforme.* De là l'incomparable beauté de cette âme en état de grâce, beauté tout intérieure comme la grâce qui l'embellit, que les hommes ne voient pas, mais que Dieu contemple avec amour et qu'il montre aux Anges pour sa gloire. « Vous êtes toute belle, ô ma bien-aimée, et il n'y a pas de tache en vous. » De là la grandeur trop méconnue ou trop oubliée du chrétien ; du chrétien fils du Père, fils adoptif il est vrai, mais d'une adoption efficace et non purement nominale, d'une adoption qui lui donne, avec le nom et les sentiments, la ressemblance et la nature d'un fils de Dieu ; du chrétien frère de Jésus-Christ, cohéritier de Jésus-Christ, membre de Jésus-Christ, un autre Jésus-Christ, ou plutôt un seul Christ avec Jésus-Christ : du chrétien temple vivant du Saint-

Esprit, orné de tous ses dons, comme il convient au sanctuaire de la Divinité, inspiré et animé par son souffle comme par une âme divine, recevant dans son cœur dilaté cette charité incréée qui est en lui, comme dans l'éternité, le lien adorable du Père et du Fils.

Reconnais et admire, ô chrétien, ta dignité, mais ne t'en étonne pas, ou bien étonne-toi de toute ta religion : car elle aboutit par tous ses points à cette sublimité du mystère de la grâce, qui n'en est qu'une conséquence forcée. Pour ne rappeler ici que nos trois grands dogmes et nos trois premiers sacrements, pourquoi Dieu nous obligerait-il à croire l'insondable secret de sa vie en trois personnes, si nous devons toujours y rester étrangers, sans espérance de changer jamais notre foi en vision et le mérite de croire au bonheur de voir ? Pourquoi le prodigieux abaissement de l'Incarnation, si nous ne devons pas y être exaltés autant qu'un Dieu y est humilié, participer à sa grandeur comme il participe à nos misères, devenir véritablement ses frères par ce qu'il nous donne non moins que par ce qu'il prend de nous ? Pourquoi l'amour plus étonnant encore d'un Dieu mourant, si son sang ne doit pas retomber sur nos âmes, et les faire vivre de la vie même qu'il sacrifie pour elles ? Le baptême n'a-t-il pour effet que de nous purifier ? ne nous *régénère-t-il* pas, ne fait-il pas de nous des *hommes nouveaux*, des *enfants* de Dieu ? La confirmation nous donne le Saint-Esprit ; tout est dans ce mot, et il n'y a pas de merveille de la grâce qu'il ne renferme. L'Eucharistie met dans notre poitrine le corps et le sang de Jésus-Christ ; que mettra-t-elle dans nos âmes, sinon une grâce divine ? la chair d'un Dieu ne peut pas servir d'aliment à une vie tout humaine, la nourriture ne doit pas valoir plus que la vie. Tout ce qui est grand et beau dans la religion l'est moins que la grâce, qui en est l'achèvement et le terme : Dieu a tout fait pour sa gloire et pour ses élus, et c'est par la grâce qu'il les sauve et se glorifie en eux.

3. *Qu'est-ce que la grâce habituelle ? — La grâce habituelle est une grâce qui demeure dans notre âme, et la rend sainte et agréable aux yeux de Dieu.*

On distingue plusieurs espèces de grâce, mais principalement la grâce habituelle et la grâce actuelle. — La grâce habituelle ou sanctifiante est la grâce dans sa pleine acception, telle que nous venons de l'expliquer. C'est elle qui est proprement cette vie surnaturelle dont parle saint Paul : « Je vis, non plus moi, mais Jésus-Christ en moi. » C'est elle qui nous rend saints et amis de Dieu, détruit le péché et le fait fuir comme les ténèbres devant la lumière ; d'où son nom de grâce *sanctifiante*, et encore de *justification* ou *grâce justifiante*, quand on la considère à son commencement, alors que de pécheurs elle nous fait justes. C'est elle qui donne à l'âme cette beauté qui la ferait prendre pour un Dieu, si on ne savait qu'elle n'est que le rejaillissement de la beauté même de Dieu ; c'est elle qui attire et retient les trois personnes divines dans le cœur du chrétien *théophore*. Car elle est *habituelle*, adhérant à l'âme comme une qualité à son sujet, durable et permanente comme une habitude et une vertu, et plus fixe même que la vie du corps, puisque Dieu ne nous l'ôte jamais, et qu'on ne la perd que par un suicide spirituel et une mort volontaire.

4. *Pouvons-nous augmenter en nous la grâce sanctifiante ? — Oui, nous le pouvons par les sacrements, par la prière et par nos bonnes œuvres.*

La grâce sanctifiante n'est pas égale en tous, et il a fallu l'aveugle emportement d'un Luther, pour mentir à l'évidence au point de soutenir que nous sommes tous également saints, ou plutôt également pervers ; car il n'admettait pas de sainteté intérieure et véritable. Mais en tous la grâce est susceptible d'accroissement, et les derniers peuvent devenir les premiers, pourvu qu'ils suivent l'impulsion

de cette force divine qui, comme toute vie, tend en avant et a pour vraie loi le progrès. « Le juste marche dans sa voie, il s'avance et monte comme un astre vers son midi. » Croissez donc de plus en plus dans la grâce de Jésus-Christ Notre-Seigneur : juste, justifiez-vous encore ; saint, allez vous sanctifiant toujours. » La grâce s'accroît par les sacrements et par la prière (nous en parlons ailleurs), et par nos œuvres surnaturelles et méritoires. Rappelons-nous qu'une œuvre surnaturelle est celle dont le principe et le motif sont surnaturels. Le principe, qui est une grâce actuelle, ne nous manque jamais : mais le motif dépend de nous, et le motif, ne l'oublions pas, imprime son caractère et sa couleur à l'action entière. « L'œil net éclaire tout le corps, l'œil mauvais le rend tout ténébreux. » Si j'ai une intention coupable, mon action est coupable : si je me conduis par une fin honnête, par décence, par un sentiment d'ordre et de justice, par le mouvement d'un cœur bon et sensible, je ferai une bonne action naturelle, comme en pouvaient faire les païens. Mais pour agir surnaturellement, il faut que je m'élève au-dessus de l'honnête païen : il faut que quelque chose de chrétien entre dans mon œuvre et vienne, pour ainsi dire, la baptiser, il faut que mon œil s'ouvre sur le monde de la foi et que j'y aie mon but ; par exemple, pratiquer une vertu évangélique, obéir à mon Dieu et à son Église, imiter Jésus-Christ mon modèle ou craindre en lui mon juge... C'est là faire acte de chrétien.

Or, cette action, qui ne serait qu'une œuvre *morte* si j'étais mort moi-même par le péché, devient une œuvre *vivante* quand je vis par la grâce, et elle a un double contre-coup : en moi, elle augmente la grâce habituelle par l'addition de la grâce actuelle dont elle est le bon usage, comme la nourriture bien digérée s'ajoute et s'assimile au sang : dans le ciel, elle est inscrite au livre de vie comme un titre à un nouveau degré de gloire, nos droits au ciel

étant fondés sur la grâce sanctifiante et s'augmentant avec elle. Voilà le mérite, et il est assuré au juste par la moindre de ses œuvres chrétiennes : un verre d'eau froide qu'il donne pour Jésus-Christ ne perdra pas sa récompense. Mais cette récompense infinie peut-elle être rigoureusement due à des œuvres si chétives ? Évidemment nos meilleurs titres ne sont que des promesses ; la parole et le sang de Jésus-Christ qui les a signées font tout notre droit. Ainsi, promesse gratuite de Dieu, état de grâce qui est un don gratuit, action sainte procédant d'une grâce actuelle gratuite, telles sont les trois conditions du mérite. L'humilité chrétienne ne se trompe donc pas en le rapportant tout à Dieu ; le juste juge n'est débiteur qu'envers sa propre bonté, il ne nous doit que ce qu'elle nous a promis, et dans nos mérites il ne trouve à couronner que ses propres dons.

5. *Pouvons-nous perdre la grâce sanctifiante ? — Oui, et un seul péché mortel suffit pour nous en priver.*

Solide et stable du côté de Dieu, la grâce sanctifiante ne tient à nous que par notre mobile volonté : nous portons ce trésor dans un vase d'argile qu'un choc peut toujours briser, et un seul péché mortel amène ce malheur. Les anges rebelles par une pensée, Adam par une seule désobéissance, David par un regard perdirent la grâce. Calvin avait imaginé un système plus rassurant : selon lui, la grâce, la justice n'est pas en nous ; elle reste tout entière en Jésus-Christ, et il nous suffit de croire qu'il est saint pour l'être nous-mêmes ; non pas au fond de l'âme, qui est toujours souillée, mais aux yeux de Dieu, qui veut bien ne pas voir nos iniquités, ou nous aimer comme s'il ne les voyait pas. Ainsi, nous pouvons les multiplier à plaisir, sans crainte d'encourir sa disgrâce et de jamais perdre son amitié, pourvu que nous demeurions fermes en la foi que Jésus-Christ est mort pour nous. Erreur monstrueuse, qui fait de la mort d'un Dieu un encouragement à l'offenser,

de son sang un voile protecteur à tous les crimes, et que le sens commun et le sens religieux révoltés avaient condamnée avant les anathèmes de l'Église. Il faut donc croire cette vérité, que la grâce n'est pas inamissible et ne peut que trop facilement se perdre : mais surtout il faut la craindre, et nous défier continuellement de nous-mêmes, puisque nous sommes nos plus dangereux ennemis, seuls et toujours capables de nous ravir la plus précieuse des vies. Encore si nous étions sûrs d'être avertis de ce malheur, il serait aussitôt réparable par le sacrement de pénitence, qui est le sacrement même de la justification. Mais quelquefois le serpent est dans notre cœur sans que nous l'ayons senti s'y glisser : « Vous vous comptez parmi les vivants, et vous « êtes mort : personne ne sait s'il est digne d'amour ou de « haine. » C'est la plus cruelle des incertitudes ici-bas, et que Dieu nous a laissée, non pour nous troubler ni nous décourager, mais pour rabattre notre présomption, pour nous obliger à avoir l'œil toujours ouvert sur notre conscience, de peur qu'elle ne s'endorme dans de funestes illusions ; enfin pour exciter notre courage et notre fidélité, les plus courageux et les plus fidèles ayant toujours moins à craindre sur l'état de leur âme et sur leur salut.

6. *Qu'est-ce que la grâce actuelle ? — La grâce actuelle est un secours du moment, par lequel Dieu éclaire notre esprit, et touche notre cœur, pour nous exciter et nous aider à faire le bien et à éviter le mal.*

1. C'est un *secours surnaturel*, un mouvement du Saint-Esprit habitant en nous ou frappant à la porte de notre cœur pour y entrer ; car elle se donne aux justes et aux pécheurs, elle soutient et dirige ceux qui sont debout, elle aide ceux qui sont tombés à se relever et à ne pas tomber plus bas. *Secours du moment*, *grâce actuelle* ou pour l'acte présent, elle passe avec lui, mais se renouvelle d'action en action, comme les avis et l'assistance d'une mère toujours

attachée aux pas de son enfant. *Par lequel Dieu éclaire notre esprit et touche notre cœur.* C'est Dieu lui-même et non pas un Ange conducteur, qui nous mène ainsi par la main ; la voix qui parle à notre conscience est sa voix, l'attrait qui nous sollicite est son attrait et comme sa touche : y pense-t-on assez, et réfléchit-on que suivre, comme on dit vulgairement, son idée et son inclination, quand elle a pour objet un bien surnaturel, un bien manifestement commandé ou conseillé, c'est suivre la grâce de Dieu, c'est suivre Dieu ? Il éclaire alors notre esprit, dissipe ses ténèbres, écarte les nuages dont l'offusquent les passions, lui découvre la perfidie de ces conseillères d'iniquité. Il touche le cœur, lui présente le bien sous sa véritable face, qui est toujours aimable, et le mal sous sa vraie laideur : il corrige ses goûts dépravés, et ne lui laisse de ses répugnances déraisonnables que ce qu'il peut surmonter avec mérite.

■ *Pour nous exciter et nous aider. Excités*, nous le sommes par là même que notre esprit a été éclairé et notre cœur touché : mais combien voient le bien à faire et font le mal ! Leur volonté est faible, il faudrait la soulever et l'emporter, et la soutenir ensuite jusqu'au bout, pour prévenir l'inconstance après avoir triomphé de l'irrésolution et de la mollesse. C'est ce que ne peut faire aucun orateur, si puissant qu'il soit ; c'est ce que fait la grâce, du commencement à la fin de nos œuvres, en fortifiant notre volonté. Marche, dit à cette pauvre blessée la vaine philosophie. Marchons ensemble, appuie-toi sur moi, aide-toi et le ciel t'aidera, lui dit la grâce : c'est toujours la parole efficace de Jésus disant au paralytique : Lève-toi, et va-t'en dans ta maison consoler ton père qui t'attend, et annoncer à tes frères étonnés le Sauveur qui t'a guéri. *A faire le bien et à éviter le mal.* Ce mal est le péché, toute espèce de péché, qui seul est un mal : ce bien c'est tout acte de vertu, de soumission à la volonté de Dieu, qui seule est un bien : le reste mérite à peine que l'on s'en occupe, et la grâce ne s'en oc-

cupe pas. Surnaturelle, elle ne nous est donnée que pour nous conduire à notre fin surnaturelle : viatique du ciel, elle dédaigne tout ce qui, sur le chemin, ne rapproche pas ou n'écarte pas de ce grand but. « Cherchez d'abord le « royaume de Dieu, et le reste vous sera surajouté » par la Providence.

2. Les grâces actuelles sont, les unes intérieures et les autres extérieures, selon que Dieu nous aide à parvenir au ciel en agissant au dedans de nous par lui-même, ou au dehors de nous par ses créatures. Les premières, grâces d'intelligence et de volonté, de lumière et de force, nous venons d'en exposer la nature et l'action. Les secondes comprennent tous ces secours extérieurs que Dieu multiplie sous nos pas, afin de nous ramener, de nous fixer, de nous faire avancer dans la voie du salut ; comme les bons exemples, les avis charitables, l'éducation chrétienne, la prédication évangélique, les pieuses lectures, ou même les adversités, qui nous détachent du monde en le détachant de nous. Mais il est évident que ce ne sont pas là des grâces proprement dites : tous ces secours n'ont par eux-mêmes rien de surnaturel, rien qui nous unisse à Dieu et le fasse descendre en nous ; seuls, ils ne feront jamais produire un acte surnaturel. « Celui qui plante n'est rien, celui qui arrose n'est rien : tout vient de Dieu qui donne l'accroissement : » et dans l'ordre chrétien, tout vient de la grâce intérieure, qui seule arrive à l'âme et la fait croître en Dieu.

Néanmoins, ces moyens extérieurs de salut, s'ils ne sont pas la vraie grâce, en sont ordinairement l'enveloppe et comme le corps, et c'est pourquoi ils en portent le nom. Quand le bon livre parle à nos yeux, Dieu parle à notre âme : quand un père et une mère me donnent des leçons et des exemples de vertu, la grâce incline mon cœur à les croire et à les imiter : quand la mort vien met frapper dans mes affections, Jésus est là qui s'offre à consoler et à sanctifier ma douleur : surtout quand sa parole m'est annoncée

en son nom, il est le prédicateur intérieur qui la porte à mon âme. Sur la terre, lorsqu'il évangélisait, sa grâce accompagnait ses discours : lorsqu'il donnait ses admirables exemples de sainteté et de patience, il ne les montrait aux yeux que pour les imprimer dans les cœurs, et le bon larron l'a heureusement éprouvé. Ainsi fait-il encore tous les jours quand il nous édifie, nous instruit ou nous corrige par ses créatures : la grâce intérieure se cache dans les grâces extérieures, une liqueur divine est dans ces vases aux formes diverses, et sous toutes ces apparences, c'est toujours Jésus-Christ qui passe. Heureux qui sait le reconnaître, comme Zachée, et le recevoir chez lui ! « Le salut est entré aujourd'hui dans cette maison. »

7. *Pouvons-nous mériter cette grâce par nos propres forces ? —*

Non : quand Dieu nous la donne, c'est un effet de sa miséricorde, et c'est pour cela qu'elle est appelée grâce.

La grâce étant le principe de tout mérite, il n'est pas plus possible de la mériter, quand on ne l'a pas, que de penser sans esprit et de voler sans ailes. Elle ne serait plus grâce si Dieu la devait à quelque créature : elle est elle-même, c'est-à-dire, essentiellement gratuite en tous ceux qui l'ont reçue. Elle est gratuite dans les Anges, et ces sublimes intelligences n'avaient pas plus que nous le droit ni le pouvoir naturel de plonger leurs regards dans le sein de l'indivisible Trinité. Elle était gratuite en Adam, que Dieu pouvait créer et laisser dans l'état de *nature pure*, avec ses simples facultés d'homme, sans l'élever à la dignité de l'état surnaturel et à l'espérance de la vision intuitive. Moins encore, s'il y a moins que rien, Dieu la devait-il à la nature *tombée* et déchue par la faute de son chef : elle est donc deux fois gratuite dans la *nature réparée* par elle, et tout enfant d'Adam revêtu de cette robe nuptiale, qui donne entrée aux noces éternelles de l'Agneau, en était d'abord indigne et comme homme et comme pécheur. Mais, dès que son âme en a été

couverte, pénétrée et vivifiée, dès que la grâce l'a associé au Fils de Dieu toujours exaucé, il devient capable de mériter en lui et par lui de nouveaux degrés de grâce, fondements de nouveaux degrés de gloire : c'est alors « grâce pour grâce, » c'est-à-dire grâce méritée par la grâce, mais jamais par la nature. Pour qui comprend l'infinie distance qui sépare Dieu de l'homme, pour qui se rappelle ce que c'est que la grâce, n'est-il pas évident qu'une créature ne peut prétendre à l'honneur divin d'appeler Dieu son père, de reposer sur son cœur comme saint Jean à la Cène, d'en contempler tous les secrets et d'en ressentir tous les battements avec « le Fils unique qui est éternellement dans le sein du Père ? Le serviteur ne connaît pas les pensées de son maître : mais je vous ai appelés mes amis, et vous ai révélé tout ce que j'ai appris de mon Père. »

8. Par les mérites de qui Dieu nous donne-t-il la grâce ? — Par les mérites de Jésus-Christ.

Il est très-permis de croire et très-beau de penser, avec plusieurs grands docteurs, que la grâce même des Anges et d'Adam innocent ne leur a été donnée qu'en prévision des mérites de Jésus-Christ; et qu'ainsi l'Incarnation, décréée absolument et en première ligne, quoi qu'il dût arriver, aurait encore eu lieu même sans la chute de l'homme; Dieu ayant, avant tout, voulu établir son Fils chef de la nature angélique et de la nature humaine, chef universel de toutes choses, médiateur à la fois humain et divin, récapitulante en lui et reliant par lui toute créature au Créateur.

Jésus-Christ est le premier-né, l'aîné de toutes les créatures intelligentes, dit saint Paul : donc les Anges comme les hommes sont de sa race, sont ses frères. Jésus-Christ est le chef de toute l'Église : donc les Anges, qui appartiennent à l'Église du ciel, sont ses membres vivifiés par lui. La grâce fait des enfants de Dieu, des fils de Dieu, et

elle est dans les esprits célestes comme dans les hommes : mais on ne devient des fils adoptifs de Dieu que par communion à son Fils unique et consubstantiel. Enfin, nous le chantons à la Préface de la messe, c'est par Jésus-Christ que les Dominations et les Puissances louent en tremblant la Majesté trois fois sainte : comment serait-il leur médiateur de gloire, s'il n'avait été leur médiateur de mérite et de combat? Aimons donc, bien que l'Église ne nous l'impose pas, cette magnifique conception du Verbe médiateur universel, préservateur des Anges et rédempteur des hommes, auteur de toute grâce et consommateur de toute gloire.

Mais pour la *grâce médicinale*, ainsi appelée par opposition à la *grâce de santé* donnée d'abord au premier homme (quoique l'une et l'autre fassent plus que guérir ou embellir la nature, puisqu'elles la transforment et la divinisent), il est de foi que nous la devons tout entière et uniquement aux mérites de notre divin Réparateur : on n'a pas oublié ce premier point à retenir du mystère de la Rédemption. C'est en lui que la *vie* ou la *grâce* a été déposée en plénitude, c'est de lui qu'elle coule sur nous avec son sang. De là tous les titres si souvent exposés, qui expriment l'union du fidèle avec Jésus-Christ, et qui se résument pour Jésus-Christ en celui de chef, pour nous en celui de membres : de là toute la sublime profondeur du nom de chrétien, qui veut dire *christianisé, fait Christ*. Mon bras est un bras humain parce qu'il vit de ma vie d'homme et m'obéit ; de même un homme est chrétien parce qu'il reçoit la forme, la vie et le mouvement de Jésus-Christ.

9. *Ne pouvons-nous rien faire pour notre salut sans la grâce de Dieu? — Non : sans la grâce de Dieu, nous ne pouvons avoir la volonté ni la pensée de notre salut.*

On peut exagérer la nécessité de la grâce dans l'ordre naturel, et nous avons vu l'Église réclamer et protester, en

favor de la liberté malade mais vivante encore, contre ces sombres docteurs qui la déclaraient morte et incapable de tout bien. Mais on n'exagérera jamais la nécessité de la grâce dans l'ordre surnaturel du salut : « Sans moi vous ne pouvez rien faire : comme la branche séparée de la vigne ne porte aucun fruit, ainsi serez-vous stériles si vous ne demeurez en moi » pour vous nourrir de la sève de ma vie divine.

Cette nécessité de la grâce n'est encore qu'une conséquence de sa nature, longuement traitée plus haut parce qu'on y trouve résolue d'avance toute question qui se rapporte à la grâce. La grâce est en nous une nouvelle lumière et une nouvelle vie, qui nous est donnée pour nous faire voir, désirer et mériter la récompense surnaturelle du ciel : il est donc impossible sans elle de faire un pas vers le ciel et vers le salut, comme il est impossible à un animal sans raison de s'avancer vers la vérité, qu'il ne soupçonne pas et pour laquelle il n'est point fait. Un acte surnaturel n'étant qu'un acte produit par la grâce, éclairé et motivé par la foi, qui est encore une grâce, on retrouve la grâce dans tout acte utile au salut, comme on retrouve la raison dans tout acte raisonnable ; elle est nécessaire à tous et toujours. Nécessaire aux pécheurs, puisque la résurrection de ces morts spirituels n'est que l'infusion même de la grâce sanctifiante, et qu'ils ne peuvent s'y préparer que par des actes de foi, d'espérance et de contrition, actes surnaturels et dès lors inspirés par la grâce actuelle. Nécessaire aux justes eux-mêmes pour faire le bien et y persévérer, pour marcher dans la voie du ciel et y parvenir. Il est vrai que la grâce habituelle les a déjà mis sur ce bienheureux chemin : mais ils n'y avancent que par l'impulsion d'une grâce actuelle : pour voir, l'œil le plus sain a besoin d'être touché par la lumière : pour passer à l'action, la vie la plus pleine a besoin d'être excitée ; pour porter des fruits, la sève la plus abondante a besoin d'être poussée par les suc qui montent

de la terre et activée par le soleil; sinon elle n'est plus qu'une sève dormante, une sève d'hiver.

Mais, la grâce surtout nécessaire aux justes, c'est la grâce de la persévérance finale ou d'une sainte mort. Elle est manifestement la plus importante et la plus précieuse de toutes, puisqu'elle met le comble et le sceau à toutes les autres, en nous donnant, non plus des moyens d'arriver au ciel, toujours fragiles entre nos mains, mais le ciel même qui ne se perd plus. Aussi, est-il impossible de la mériter, si fidèle et si saint qu'on soit; Dieu ne la doit à personne. Il doit la vie éternelle aux chrétiens qui sont morts dans son amour; mais il ne leur devait pas de les y confirmer à jamais, en les appelant à lui si à propos et à leur heure, en leur abrégeant une épreuve où ils pouvaient toujours faillir. Et toutefois, quoique cette grâce des grâces soit au-dessus de tout mérite, l'obtient néanmoins qui veut. Passons chacun de nos jours sans pécher mortellement; nous le pouvons, nous le devons chaque jour: il faudra bien qu'un de ces jours soit le dernier, et ce jour-là sera celui de notre persévérance finale, qui n'a ainsi pas d'autre difficulté ni de plus sûre garantie que la persévérance quotidienne.

10. *Pouvons-nous résister à la grâce? — Oui: et il n'arrive que trop souvent que nous y résistions.*

La grâce est la volonté toute-puissante de Dieu, on ne lui résiste jamais. — « Têtes dures, cœurs incirconcis, vous résistez « toujours au Saint-Esprit; je vous ai appelés et vous avez « méprisé ma voix. Qu'ai-je dû faire pour ma vigne que je « n'aie point fait? et voilà qu'elle ne m'a donné que des « grappes sauvages. » — De ces deux voix si discordantes, de l'hérésie ou de l'Écriture, laquelle croirons-nous? N'avons-nous pas le sentiment indestructible de notre liberté, la conviction que la grâce nous laisse toujours dans la main de notre conseil? Tous les jours n'avons-nous pas à gémir

de lui avoir résisté, d'avoir omis une bonne œuvre, un office de charité, une parole de paix qu'elle nous conseillait? d'avoir violé un devoir, un commandement de Dieu ou de l'Église, malgré les bonnes raisons qu'elle opposait à nos passions, et les réclamations énergiques qu'elle faisait entendre à notre conscience? Lors même qu'elle était la plus forte et que nous cédions à son doux empire, n'étions-nous pas des sujets libres, pouvant nous révolter toujours, et comptant bien mériter quelque chose par notre soumission volontaire?

La grâce, après avoir fait les premières avances, après nous avoir prévenus, excités, pressés, ne continue donc plus qu'avec nous, ne fait donc plus rien sans nous : c'est un ami qui aide et non pas un tyran qui opprime, et la responsabilité de nos œuvres nous reste tout entière. Nous pouvons résister à la grâce que nous suivons, et c'est là notre mérite : nous pouvons suivre la grâce à laquelle nous résistons, et c'est notre infidélité ou notre péché, suivant que la grâce nous donnait un conseil ou un ordre, un secours pour faire le mieux ou pour ne pas faire le mal. La grâce avec laquelle nous avons coopéré, en la suivant jusqu'au bout, a porté son fruit, elle a fait ce qu'elle voulait faire en nous, elle a été *efficace*. La grâce que nous avons délaissée lâchement, qui suffisait pour nous conduire au bien, qui nous en donnait le plein pouvoir, à laquelle il n'a rien manqué que notre concours; cette grâce, rendue inutile et inefficace par nous, était donc en elle-même *suffisante* ¹.

Résister à la grâce du précepte lorsque, par exemple, il nous appelle à l'église, à notre devoir, ou nous retient devant le droit d'autrui, c'est un péché, dont la nature de la

1. Pascal, qui s'est tant moqué de la grâce suffisante, a donc eu le malheur d'insulter une vérité de foi et de bon sens : c'est le triste tribut que ce grand génie a payé à l'hérésie Janséniste dont il s'était laissé infecter, peut-être de bonne foi.

grâce nous fait comprendre de plus en plus la malice et l'indignité. Résister à la grâce des bons conseils, intérieurs ou extérieurs, n'est pas de soi un péché; mais c'est toujours une perte, un mal et un danger pour nous. Cette grâce est une voix de Dieu, qui nous prie au lieu de nous commander, et nous la méprisons! « Ne contristez pas l'Esprit-Saint, « envoyé dans votre cœur pour crier vers Dieu : Père, Père, » mais aussi pour vous crier à vous-mêmes d'être des enfants fidèles. Cette grâce est une goutte du sang de Jésus-Christ qu'il veut appliquer lui-même sur votre âme, et vous la laisseriez tomber à vos pieds avec indifférence! Cette grâce, docilement reçue, vous mériterait un degré de gloire éternelle, et vous en faites peu de cas, et vous consentez sans regret à une perte que la possession de la terre entière ne compenserait pas! Cette grâce, pénétrant en vous, vous fortifierait; profitant à votre âme, elle engagerait Dieu à vous en accorder de nouvelles : et vous aimeriez mieux décourager sa bonté par l'abus de ses dons! Prenez garde : sa libéralité n'est pas inépuisable : « la terre qui boit souvent « la pluie du ciel et ne produit rien, n'est pas loin d'être « maudite : » de l'abus des grâces à la diminution des grâces, de cette diminution à la faiblesse, de la faiblesse à la mort, la pente est insensible pour qui marche sans réflexion. La rupture d'un câble peut commencer par le relâchement des fils les plus délicats, la maladie la plus grave par un malaise : ordinairement on ne se précipite pas, on glisse peu à peu du sein de Dieu : l'habitude des *imperfections volontaires*, ou des résistances à la grâce des conseils, conduit à l'habitude du péché véniel, qui conduit au mortel. Craignez Jésus qui passe sans s'arrêter, dit un docteur, c'est-à-dire, la grâce qui tombe sur votre âme et n'y entre pas, parce que vous ne lui ouvrez pas votre volonté rebelle.

11. *Dieu donne-t-il le secours de la grâce actuelle à toutes sortes de personnes? — Oui : en considération des mérites de Jésus-Christ,*

Dieu ne refuse à personne les grâces nécessaires et suffisantes pour pouvoir accomplir ce qu'il commande.

Dieu est juste et bon : comme Créateur, il est au moins un maître équitable; comme Rédempteur, il est père, et père d'une paternité divine et surnaturelle, nous aimant non-seulement comme ses œuvres, mais comme ses vrais enfants « qui sont dans son vrai Fils. » Or, ces enfants doivent être tous les hommes sans exception : il les a tous rachetés; il les veut tous sauver. Son sang n'est pas une pluie locale, mais un déluge universel de grâces, qui ne s'imposent pas à tous comme la justice vengeresse, mais s'offrent à tous comme il convient à la bonté : nous l'avons vu au mystère de la Rédemption. Pour ne parler ici que des chrétiens, ils sont les fils de la promesse, ils ont été adoptés et régénérés au baptême; la croix ne les ombrage pas seulement, elle les a touchés et marqués du caractère du salut. Il est donc évident que Dieu ne leur refuse jamais les grâces dont ils ont besoin pour ne pas pécher, puisqu'il n'y a pas de péché nécessaire, et qu'un mal inévitable n'est plus un mal, aux yeux mêmes de la plus vulgaire justice ¹.

1. Un jeune homme, droit et honnête encore, avait perdu ou prétendait avoir perdu la foi. Pressé de reprendre ses pratiques religieuses : — Je ne puis plus; dit-il, la foi me manque. — Malheureux, seriez-vous à ce point criminel? — Mais la foi est un don de Dieu : dépend-elle de moi? — Voulez-vous l'avoir et en prendre les moyens? — Je ferai pour cela tout ce que vous me proposerez de raisonnable. — Eh bien ! faites chaque soir, mais sérieusement, cette simple et, à votre sens, très-raisonnable prière : « Dieu de mon enfance et de ma jeunesse, c'est avec regret, mais très-sincèrement que je vous renie. Car j'ai, pour ne plus croire en vous d'aussi bonnes raisons que mon père, ma mère, votre Église et tous les chrétiens en ont de vous croire et de vous adorer. S'il n'en était pas ainsi, si vous êtes réellement le Christ Sauveur, sauveur des hommes de bonne volonté, je me dévoue aux châtimens éternels dont vous menacez les renégats; je m'y dévoue si ma négligence, ou ma légèreté, ou quelque passion mal avouée est cause que je ne crois plus ! » — Le jeune homme promit : le soir il essaya sa prière. Mais il

Dire le contraire, faire de Dieu, avec les hérétiques protestants et jansénistes, un tyran inique et cruel, exigeant de sa pauvre créature plus qu'il ne lui a donné et qu'elle ne peut lui rendre, et la châtiant de l'impuissance où il la laisse, n'est-ce pas une absurdité impie que l'Église a dû flétrir avec horreur ? Ah ! la sainte Église de Dieu ! il lui faut vraiment la patience de Dieu pour surmonter le dégoût de tant d'erreurs, honteuses ou blasphématoires, vomies contre la vérité dont elle est la gardienne ; et il suffirait de voir tous ces serpents écrasés ou se tordant de rage sous son pied victorieux, pour comprendre que c'est l'enfer qui lui fait la guerre, et qu'elle vient donc du ciel.

Écoutons-la donc, nous enseignant après saint Paul que Jésus-Christ, Sauveur de tout le genre humain, l'est principalement des fidèles ; que les justes sont toujours sous ses yeux, puisqu'il est dans leur cœur ; que les pécheurs ordinaires, sans cesse rappelés et poursuivis par les ministres du salut, le sont bien plus encore par l'Esprit-Saint qu'ils ont chassé de leur âme. Car il ne s'en est pas allé, il reste à la porte, frappant toujours par les remords, les regrets, les amertumes, tous les ingénieux moyens d'un ami qui ne veut pas rompre sans retour. Quant aux grands pécheurs, les Pharaon et les Antiochus de tout rang et de toute condition, qui causent à l'Église de plus cruelles alarmes, elle ne les abandonne pourtant jamais, elle ne veut ni désespérer ni permettre qu'on désespère de leur salut, elle sait que plus d'un larron lui est revenu jusque d'entre les bras de la mort, elle prie et veut qu'on prie

fondait en larmes avant de l'avoir achevée, et le lendemain il allait accuser, non plus Dieu ni sa grâce, mais lui-même et son infidélité. — Ce qui est dit ici de la grâce de la foi peut s'appliquer à la grâce de toute vertu chrétienne. Jamais pécheur, après un devoir omis, n'osera dire à Dieu de sang-froid : « Mon Dieu, vous me l'ordonniez, mais vous voyiez bien que je ne pouvais pas : j'ai plutôt droit de me plaindre de vous que vous de moi ! »

toujours pour eux, elle étonne et scandalise quelquefois les hommes par ses espérances de mère obstinée. Qui lui met au cœur cette invincible persévérance à conjurer Dieu de ne pas frapper les endurcis, à se suspendre pour ainsi dire à son bras, tant qu'il n'est encore que levé et menaçant ? Dieu lui-même, Dieu toujours père et une seule fois juge, Dieu qui n'a certainement pas donné à l'Église une miséricorde et une longanimité qu'il n'aurait pas eue le premier pour les misérables pécheurs.

Voilà ce qui se passe tous les jours sur la terre : la grâce constamment placée à côté du précepte constamment possible, les hommes se sauvant ou se perdant librement, méritant le ciel comme une récompense, méritant l'enfer comme un châtiment, toujours libres de choisir entre l'un et l'autre, et n'ayant l'un ou l'autre que parce qu'ils l'ont voulu. Ce qui s'accomplit ainsi dans le temps a donc été prévu et décrété ainsi dans l'éternité. Le mystère de la prédestination, mystère en lui-même aussi obscur pour les grands esprits, qui ne l'ont jamais expliqué et s'y sont souvent égarés, que pour les simples qui avouent plus sagement n'y rien comprendre ; ce mystère est donc là sous nos yeux, exécuté, réalisé, visible et palpable à tous. La lettre, l'écriture du décret éternel est illisible ; l'accomplissement exact qui s'en fait n'en est-il pas une traduction assez claire ? Je ne vois pas le modèle que regarde le peintre, mais sa toile est sous mes yeux ; je ne connais pas le plan de l'architecte, mais l'édifice est sorti de terre et monte tous les jours : si l'architecte et le peintre sont infailibles comme Dieu, et ne font ni plus, ni moins, ni autrement qu'ils n'ont voulu, n'ai-je pas vu se dérouler toute leur pensée ? Il y a des hommes qui se sauvent ; donc Dieu a décrété qu'ils se sauveraient : il y en a qui se damnent en lui résistant ; donc il a décrété qu'il les laisserait se damner. Ils se sauvent ou se perdent librement, et ils le sentent bien : Dieu n'a donc pas décrété qu'il les for-

cerait à l'un ou à l'autre. Il ne donne pas le ciel ou l'enfer au hasard, mais seulement à qui le mérite : s'il fait ainsi, c'est qu'il l'a ainsi décrété : je ne puis pas lire partout dans ses œuvres, liberté, mérite, démérite, récompense, châtiement, si ces mots ne se retrouvent partout dans le dessein et le décret de l'ouvrier divin. J'ai beau me retourner sans cesse dans mon malaise, et me heurter à des *pourquoi* et des *comment* qui m'échappent ; je ne verrai jamais que cela, qui suffit à ma calme raison.

Du reste, la prévision, la prédestination de Dieu s'étend à tout, et il faut bien qu'en tout ma liberté s'accommode avec elle. Il a prévu et décrété que je serais riche ou que je serais pauvre, que je m'instruirais ou que je resterais ignorant, que je perdrais ou que je conserverais cet ami, que mon champ porterait récolte ou serait stérile. Est-ce que mon action en est troublée ou arrêtée ? est-ce que je compte que mes efforts ne doivent entrer pour rien dans ce qui m'arrivera ? est-ce que je m'avise jamais de ce beau raisonnement : Dieu a prévu et décrété que je guérirais ou que je mourrais de ce mal, que je gagnerais ou que je perdrais ce procès ; or ce que Dieu a prévu et décrété arrivera infailliblement (et tout seul sans doute !) : inutiles donc avocats et médecins, démarches et remèdes ! C'est un peu ainsi, dit-on, que raisonnent les Turcs. Personne n'osera sans doute transporter sérieusement cette puérilité, vieille comme la sottise humaine, à la grave affaire du salut, pour laquelle seule notre liberté nous a été donnée, et où seulement elle est entière. Car nous pouvons peu, même avec nos efforts, dans la plupart des événements qui nous intéressent, tandis que le salut dépend entièrement de nous ; « nous y pouvons tout avec celui qui nous fortifie, » et qui ne nous manque jamais. Nous pouvons tout dans le temps : nous pouvons tout dans l'éternité de l'avenir, qui sera heureuse ou malheureuse à notre choix : nous pouvons tout même dans l'éternité du passé. Vivons chrétiennement,

et Dieu nous aura prédestinés au salut, tandis que si nous abusons toujours de ses grâces, il a prévu que nous serons damnés, et nous le serons infailliblement.

Courage donc, et confiance : si nombreux que soient nos ennemis, si fortes et opiniâtres que soient nos tentations, si déplorables que soient nos chutes passées et notre faiblesse présente, Dieu est toujours avec nous et pour nous. Nous ne lisons pas dans l'Évangile qu'il y ait eu un malade ni même un mort, fût-il de quatre jours, que Jésus n'ait pas pu ou n'ait pas voulu guérir ou ressusciter. Ce n'est là que l'image de sa puissance et de sa bonté envers nos âmes; car c'est pour elles et non pour les corps qu'il a été envoyé, et s'il en était une seule qu'il délaissât, il perdrait son nom, il ne serait plus Jésus, il ne serait plus Sauveur. Confiance inébranlable, parce qu'à tout instant nous pouvons tout avec sa grâce; humilité profonde, parce que nous ne pouvons rien sans elle; fidélité vigilante et courageuse à coopérer à son action, qui ne peut rien sans la nôtre : qu'il nous fasse la grâce, et soyons-y fidèles, de bien garder au fond du cœur ces trois vérités pratiques sur sa divine grâce.

*12. Par quel moyen obtenons-nous ordinairement la grâce? —
Par la prière et les sacrements.*

L'eau se puise quelquefois avec effort, et quelquefois tombe d'elle-même, reçue du ciel sans travail : ainsi de l'eau de la grâce. Par la grâce et par les bonnes œuvres, nous la tirons avec quelque peine du cœur de Notre-Seigneur, qui nous la donne alors en proportion de nos mérites. D'autres fois elle s'épanche d'elle-même du sein surabondant de sa miséricorde, prévenant nos désirs, et surprenant heureusement notre volonté changée et fortifiée tout à coup sans s'y attendre : « l'Esprit souffle où il veut » et quand il veut. C'est encore à peu près d'elle-même qu'elle coule par les sacrements, fontaines sacrées que nous

n'avons qu'à ouvrir pour en faire jaillir des flots de vie. Prières, œuvres saintes, qui prient pour nous, libre et habituelle dispensation de Dieu, sacrements : la grâce a ces quatre voies pour venir visiter les âmes.

DEUXIÈME LEÇON.

DES SACREMENTS EN GÉNÉRAL.

1. *Qu'est-ce qu'un sacrement ? — Un sacrement est un signe établi par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour nous sanctifier.*

1^o *Un sacrement.* Ce mot, qui signifie une chose sacrée et sainte, mystérieuse et cachée, a toujours été pris dans un sens religieux, même par les auteurs profanes, pour exprimer tantôt un serment, le serment militaire surtout, tantôt un dépôt placé dans les temples sous la protection et la garde de la Divinité, tantôt un signe et comme une enveloppe cachant et indiquant à la fois quelque mystère. Les sacrements sont une des deux parties essentielles de la religion, un des deux liens qui rattachent le ciel à la terre et la terre au ciel : par ses actes pieux l'homme essaye de se rapprocher de Dieu, par les sacrements Dieu se rapproche de l'homme : nous montons par le culte, il descend par les sacrements, la rencontre et la réunion s'opèrent, et c'est la religion.

2^o *Un signe sensible,* comme il sera expliqué plus bas. Si nous étions des Anges, voyant Dieu face à face, nous n'aurions aucun besoin de signe pour savoir quand Dieu nous bénit et se communique à notre âme : mais, à des enfants coupables condamnés à ne le voir jamais ici-bas, ne devait-il pas quelque gage sensible de son pardon et de sa présence ? Les ayant visiblement rachetés, ne convenait-il

pas qu'il leur fit une application visible des fruits de la Rédemption?

3^o *Établi par Notre-Seigneur Jésus-Christ.* Déjà dans l'ancienne loi Dieu avait établi des sacrements, comme la circoncision, la consécration des prêtres, figures du baptême et de l'ordre; la manducation de l'Agneau pascal, des pains de proposition et des victimes, figures de l'Eucharistie; la purification et les ablutions, figures de la pénitence. Mais ces sacrements annonçaient la grâce plus qu'ils ne la produisaient : pauvres et infirmes éléments, comme les appelle saint Paul, ils ne donnaient qu'une sainteté légale et tout extérieure, ils n'allaient pas jusqu'à l'âme, ils n'agissaient sur elle qu'en excitant sa foi et sa religion, ils lui donnaient occasion de mériter et ne la récompensaient que selon ses mérites. La *loi de grâce* a complété et vérifié toutes ces figures : nos sacrements ne sont plus de simples signes, ils sont efficaces et vivants, ils produisent la grâce qu'ils signifient. Comment cela est-il possible? D'où vient à l'eau cette vertu, dit saint Augustin, de laver le cœur en coulant sur le corps? De Dieu lui-même, et de Dieu seul, qui est la vertu immanente des sacrements, et pénètre jusqu'à l'âme pendant que le rite sacramentel s'accomplit au dehors. Seul auteur de la grâce, pouvant seul l'attacher à des choses manifestement incapables de la produire par elles-mêmes, Notre-Seigneur est donc aussi nécessairement le seul instituteur des sacrements : l'Église n'en est que la dispensatrice et la gardienne. Les cérémonies saintes qu'elle y a ajoutées, pour les administrer et nous les faire recevoir avec plus de respect, n'en sont pas l'essence, et peuvent être retranchées, abrégées en cas de nécessité, sans en diminuer l'efficacité. Les sacrements sont comme des papiers sans valeur par eux-mêmes : signés de Dieu, ils donnent tout ce qu'ils expriment; ornés par l'Église, ils nous inspirent plus de religion sans nous conférer plus de droits.

4^o *Pour nous sanctifier.* Nous le comprenons maintenant : ce ne sont pas des signes vides et nus, mais des signes pleins de la chose signifiée, la montrant au dehors, la renfermant au dedans, comme une noble figure annonce et cache un noble esprit. Le cœur de Jésus est le grand réservoir, l'immense océan de la grâce : les sacrements sont les canaux toujours remplis qui la font dériver sur nous, avec une abondance qui n'a d'autre mesure que la libéralité et l'amour sans mesure qui les a établis : le canal donne ses eaux, non selon l'aspiration de la terre qu'il arrose, mais selon sa propre largeur, selon la force et l'élévation de la source à laquelle il s'alimente. Immédiatement appliqués aux plaies sacrées du Rédempteur, ils amènent son sang à notre âme, c'est-à-dire, sa grâce, sa vie divine, qui vaut mieux que son sang : et nous le recevons sans autre mérite que de nous en être approchés : grâce gratuite, qui dépasse infiniment nos mérites passés, et devient le principe de nos mérites futurs. Les hommes vont chercher au loin et à grands frais des sources pour guérir ou distraire les maladies du corps : voici, mises à notre portée, les sources de la vraie santé et de la vraie vie, et il dépend de notre volonté seule de n'en pas arrêter l'écoulement et l'efficacité. Allons donc « puiser avec joie dans les « fontaines du Sauveur. Si quelqu'un a soif, qu'il vienne « à moi et se désaltère, » nous crie le Sauveur lui-même : et sa grâce est déjà dans notre cœur, pour y exciter cette soif plus grande des sacrements, soif salutaire et sainte, qui n'est que l'amour de Dieu et l'amour de nous-mêmes confondus dans un même amour.

2. *Qu'entendez-vous par un signe sensible ? — J'entends une chose que nous voyons et qui nous en fait connaître une autre que nous ne voyons pas.*
3. *Comment les sacrements sont-ils des signes sensibles ? — C'est, que ce sont des actions ou des choses qui tombent sous les sens,*

et qui nous font connaître la grâce invisible qu'ils nous confèrent pour sanctifier nos âmes.

A qui apprendra-t-on ce que c'est qu'un signe ? N'en faisons-nous pas, n'en comprenons-nous pas tous les jours ? car il n'est presque point un objet qui n'en rappelle ou n'en fasse connaître un autre. Toutes les professions ont leur signe, toutes les dignités leurs insignes ; nos physionomies et nos vêtements sont souvent des signes du deuil ou de la joie que nous avons dans l'âme : fumée est signe de feu, et l'homme des champs sait reconnaître les signes du temps. Les sacrements seront des signes de la grâce, s'ils se composent d'actions, de paroles et de choses tombant sous nos sens, et suggérant à notre esprit la pensée de cette grâce invisible qu'ils confèrent ; comme les baisers, les bonnes paroles, les services, sont signes parmi les hommes de l'amitié cachée au fond de leur cœur.

4. *Expliquez-nous cela par un exemple. — Voici un exemple : L'eau que l'on voit verser dans le baptême sur la tête de l'enfant, est un signe qui représente la grâce invisible par laquelle son âme est purifiée du péché.*

Avec cette eau versée sur la tête du baptisé, versée en invoquant solennellement la très-sainte Trinité, qu'on n'appelle pas sans doute à présider une simple ablution du corps, versée en souvenir des ordres et des promesses de Notre-Seigneur « de naître dans l'eau et le Saint-Esprit, » qui peut s'y méprendre ? et à moins de se faire matériellement visible, la grâce pouvait-elle se montrer davantage et sous des traits plus reconnaissables ? Il en est de même, nous le verrons, pour tous les sacrements, qui sont ainsi comme une langue de signes admirablement claire et naturelle. Pour qu'elle fût mieux comprise, Notre-Seigneur l'a composée des signes les plus usités parmi les hommes, les remplissant de grâce sans en changer le sens, les rendant

effectifs et puissants comme la parole divine, tout en les laissant expressifs comme la parole humaine.

Ainsi, d'un côté, tout naît dans l'élément humide : de l'autre, le rapport entre la netteté du corps et la netteté de l'âme est si frappant, qu'on a toujours fait des ablutions religieuses : dès lors l'application de l'eau n'était-elle pas indiquée comme le sacrement, le signe naturel de la régénération et de la purification de l'âme ? L'huile fortifie et adoucit, elle a toujours été un symbole de douceur et de force : Notre-Seigneur en oindra ses soldats, s'ils combattent pendant la vie, par la confirmation, s'ils combattent le suprême combat de l'agonie, par l'extrême-onction. L'autorité et la puissance sont presque partout conférées par l'imposition des mains, qui semble ne faire de l' élu qui reçoit le pouvoir qu'un prolongement et comme le bras de l'instituteur qui le donne : voyant cela, Notre-Seigneur transmettra son divin pouvoir à ses prêtres par l'imposition des mains. Participer ensemble à la chair des victimes a toujours été regardé comme un signe sacré d'union fraternelle et de réconciliation avec le ciel : qui l'eût pu penser ? Notre-Seigneur adoptera ce signe, il fera communier les chrétiens à la chair de leur sacrifice, principe de vie divine, gage adorable de la charité qui ne les unit à Dieu qu'à la condition de les unir entre eux. Quoi de plus solennel que la Justice parmi les hommes ? Notre-Seigneur en prend les formes essentielles, et en fait le signe du jugement de miséricorde qu'il exercera sur les âmes en la personne de ses prêtres. Pour exprimer la grâce d'amour, de force, de dévouement et de support mutuel dont ont besoin les époux, quel signe plus parlant et plus expressif que leur union même à son premier jour, et le don qu'ils se font l'un à l'autre de toute leur personne ? Eh bien ! c'est cette union, c'est le mariage même que Notre-Seigneur a choisi pour être le signe de la grâce du mariage, en l'élevant à la dignité de sacrement, en le pénétrant de grâce,

en faisant d'un contrat déjà naturellement saint un contrat surnaturellement sanctifiant, mais aussi à jamais inviolable.

Telle est la vraie et facile notion des signes sacramentels : ils se ressemblent, mais comme les mots d'une même langue, dont chacun a son sens propre. Ils ont cela de commun qu'ils sont des signes sensibles de la grâce ; mais ils sont aussi divers que puissent l'être des signes choisis pour des fins diverses. Nous verrons de même qu'ils n'ont qu'un effet commun, la grâce, mais que cette grâce est spéciale dans chacun d'eux.

5. *Qui a institué les sacrements ? — C'est Notre-Seigneur Jésus-Christ qui a institué les sacrements.*

Nous savons déjà que Jésus-Christ est le seul instituteur des sacrements : il n'y a qu'un Dieu qui puisse donner la grâce, et la donner par des signes naturellement plus impuissants à la produire que la matière à produire la pensée. Notre-Seigneur a institué le baptême quand il a envoyé ses disciples baptiser en son nom. Il a institué l'ordre et l'Eucharistie à la Cène, lorsque après avoir dit sur le pain et le vin : « Ceci est mon corps, ceci est mon sang, » il dit aux Apôtres : « Faites ceci en mémoire de moi. » Il a institué la pénitence quand il a soufflé sur ses Apôtres en leur disant : « Recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à qui vous les remettrez. » Il a institué les trois autres sacrements après sa résurrection, lorsqu'il donnait ses dernières instructions à ses disciples, « les entretenant du royaume de Dieu, » qui est ici-bas son Église. Il est vrai que l'Évangile ne fournit aucun texte explicite sur la confirmation, l'extrême-onction et le mariage : mais il en est fait mention dans les autres livres du Nouveau-Testament. Et quand même ils ne nous en diraient rien, ignorons-nous encore que l'Écriture est loin de contenir toute la doctrine et toutes les institutions de Notre-

Seigneur, qui n'a pas écrit mais parlé, qui n'a pas laissé un livre mais une société pour le remplacer, nous instruire, nous gouverner et nous sanctifier en son nom ?

6. *Pourquoi Notre-Seigneur a-t-il institué les sacrements ? — Jésus-Christ a institué les sacrements, principalement pour sanctifier les hommes en leur donnant la grâce.*

Soit erreur, soit faiblesse, ce que font les hommes n'est pas toujours ce qu'ils veulent faire. Mais, quand la puissance infinie exécute ce qu'a conçu l'infinie sagesse, les moyens atteignent infailliblement la fin ; on sait toujours ce que Dieu a voulu faire en regardant ce qu'il a fait. Les sacrements sont un lien extérieur de religion entre les chrétiens : c'est donc d'abord pour cette fin que Dieu les a institués. Néanmoins ils sont principalement des sources de grâce ; ils ont donc été établis avant tout pour nous sanctifier. Ils nous sanctifient présentement, ils nous aident à nous sanctifier dans l'avenir ; ils sont à la fois une grâce et un droit à la grâce.

1. Ils apportent avec eux la grâce sanctifiante, ou s'ils la trouvent déjà en nous, ils l'augmentent et l'accroissent autant de fois que nous les recevons ; c'est vie sur vie, trésor nouveau sur trésor ancien. Tout sacrement tombe sur l'âme bien disposée, ou comme un souffle de l'Esprit créateur qui la ressuscite, ou comme un souffle de l'Esprit sanctificateur, qui la dilate et la fortifie par un surcroît d'énergie capable à lui seul de la ranimer, si elle était morte. « Je suis venu » pour qu'ils aient la vie, et qu'ils l'aient plus abondamment. » C'est pourquoi la digne fréquentation des sacrements est la voie rapide et facile du progrès spirituel et de la perfection, chaque sacrement déposant en nous un degré de charité et de grâce habituelle plus grand que ne feraient peut-être des mois entiers d'efforts répétés sous l'impulsion de la grâce actuelle.

2. D'ailleurs, c'est encore et surtout par les sacrements que

nous est assurée la grâce actuelle, puisqu'ils nous y donnent droit. Ce droit, qu'on appelle *grâce sacramentelle*, n'est plus, comme la grâce sanctifiante, un effet uniforme de tous les sacrements : il est spécial et propre à chacun d'eux. Le baptême nous donne droit aux grâces nécessaires pour vivre en enfants de Dieu et surmonter les tentations ordinaires de la vie chrétienne : les tentations extraordinaires, qui demandent plus de forces, seront surmontées par la grâce sacramentelle de la confirmation. L'Eucharistie nous assure des grâces de croissance, la pénitence des grâces de préservation contre les rechutes, l'extrême-onction des grâces de patience et de confiance courageuse, l'ordre des grâces de perfection et de zèle, le mariage toutes les grâces qui sanctifient la famille et font les époux et les parents chrétiens. Grâce commune, grâce spéciale : grâce présente et sanctifiante, grâce sacramentelle ou droit aux grâces actuelles de l'avenir : vie divine immédiatement donnée, ou ranimée ou redoublée, promesse de garantie contre tous les besoins et tous les dangers du chemin : voilà donc, ô divin Instituteur des sacrements, les célestes vertus que vous y avez attachées. Comment les peuvent-ils contenir, sinon parce que vous les avez remplis de votre sang, sinon parce que c'est vous-même qui vivez et donnez la vie sous ces signes ? Je veux ne jamais l'oublier, toutes les fois que j'en approcherai mon âme avide et tremblante.

Ces précieux effets sont produits par les sacrements mêmes, et point du tout par les dispositions du sujet qui les reçoit ou du ministre qui les confère ; ils sont produits dans un enfant, qui ne peut y apporter de préparation d'aucune sorte. Pour l'adulte, il suffit qu'il n'y mette point obstacle par son péché ou son affection au péché, comme il suffit d'ouvrir ou de ne pas fermer les volets d'un appartement, pour que d'elle-même la lumière s'y précipite et le remplisse. Sans doute Dieu a des bénédictions de choix réservées aux nobles cœurs qui, en allant puiser la vie à ses

sacrements, s'efforcent de mériter autant qu'ils peuvent ses libéralités : comme l'huile miraculeuse du Prophète, qui coula tant qu'il y eut des vases vides pour la recevoir, la grâce remplit tous les vides que l'âme lui fait par ses aspirations et ses désirs. Mais la grâce essentielle et surabondante du sacrement ne dépend pas de ces fervents désirs, elle coule d'elle-même dès qu'on ne l'arrête pas. C'est moins pour se l'assurer que pour en profiter ensuite, qu'il est si désirable de la recevoir avec ferveur : car une triste expérience prouve que fréquenter les sacrements sans foi vive est un jeu dangereux et peu profitable. La force latente qu'ils déposent en nous ne fait rien sans nous, elle appelle nos actes en les excitant, et quand nous persistons dans notre lâcheté à les lui refuser, c'est la grâce sacramentelle que nous nous habituons à mépriser et à fouler aux pieds.

Quant aux ministres des sacrements, ils savent avec quel respect et quelle sainteté ils doivent traiter les choses saintes; mais les fidèles ont peu à s'en inquiéter. Notre-Seigneur, qui a établi pour eux ces sources de salut, n'en a pas attaché l'efficacité à la netteté des mains qui les ouvriraient. Ce n'est pas en son nom, c'est au nom de Jésus-Christ, que parle et agit le prêtre, de même qu'un juge parle au nom du souverain, et rend la justice sans être pour cela lui-même toujours juste. Instrument, et non agent, le prêtre n'est pas même le canal de la grâce, il n'est que la main qui le dirige sur les âmes; il peut leur donner ce qu'il n'a pas, il peut, hélas! les faire vivre en se tuant lui-même.

7. *Combien y a-t-il de sacrements? — Il y a sept sacrements, savoir : le baptême, la confirmation, l'Eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage.*

« La Sagesse s'est bâti une maison, elle a taillé sept colonnes. » Les sept sacrements sont, en effet, comme les

sept colonnes sur lesquelles repose la maison de Dieu, puisque la force divine et les grâces qui soutiennent l'Église lui arrivent surtout par les sacrements. Notre-Seigneur aurait pu sans doute en instituer un nombre moindre ou plus grand : mais il est facile de voir pourquoi sa sagesse s'est arrêtée à ce nombre précis, qui suit et reproduit, dans l'ordre surnaturel de la grâce, le développement et le progrès de la vie naturelle. Dans l'ordre de la nature, on naît, on grandit, on se nourrit : le baptême nous donne la naissance, la confirmation la force, l'Eucharistie la nourriture spirituelle. Nos corps sont exposés aux blessures et aux maladies, avant la lutte suprême où ils succomberont, et la science leur a cherché des remèdes et des soulagements : nos âmes n'ont ni moins d'ennemis à combattre ni moins de maux à redouter ; la pénitence est un remède toujours offert et toujours efficace pour les guérir, et l'extrême-onction les attend pour les fortifier au passage critique d'où elles s'envoleront au ciel ou tomberont en enfer. Enfin les individus, isolés et mortels, sont réunis en société par le pouvoir et perpétués dans leur espèce par le mariage : les chrétiens forment aussi une société immortelle ; le sacrement de l'ordre lui donne des chefs, le sacrement de mariage sanctifie l'origine et assure l'incessant renouvellement de ses membres.

La vie surnaturelle est donc aidée, garantie, protégée à toutes ses époques et dans tous ses besoins, et l'auteur de la grâce n'a pas eu une providence moins attentive que l'auteur de la nature. Aux nécessités de tous les jours répondent des sacrements qu'on peut recevoir tous les jours ; aux circonstances exceptionnelles et rares, des sacrements pleins d'une grâce particulière et spéciale. Du berceau à la tombe, ou plutôt du baptistère au ciel, le chemin est partout protégé et approvisionné, et nulle part nous ne périrons que par notre faute ; « mais, pourquoi voudriez-vous « mourir, maison d'Israël ? »

8. *Quels sont les sacrements qu'on appelle sacrements des morts ?*
 — *Le baptême et la pénitence.*
9. *Pourquoi les appelle-t-on ordinairement sacrements des morts ?*
 — *Parce qu'ils ont été institués pour donner ou rendre la vie de la grâce à ceux qui sont morts par le péché.*

L'âme n'est pas toujours morte à la vie de la grâce quand elle reçoit ces deux sacrements : un infidèle adulte qui se prépare au baptême peut, avec la foi et l'espérance, s'élever jusqu'à la charité qui le justifie avant le sacrement : le pécheur qui s'excite à la douleur de ses péchés peut arriver à la contrition parfaite, charité pénitente qui le réconcilie avec Dieu avant l'absolution ; le fidèle qui n'apporte au sacré tribunal que des fautes légères n'y vient pas chercher sa résurrection, mais sa guérison avec de nouvelles forces. Dans ces cas, néanmoins, le baptême et la pénitence ne perdent aucun de leurs salutaires effets. Ils produisent la même grâce sanctifiante, qui ne fait pas revivre, il est vrai, des âmes qui vivent déjà, mais qui s'ajoute à leur vie : ils produisent la même grâce sacramentelle, le même droit aux grâces nécessaires pour remplir les obligations de ces deux sacrements et en conserver les fruits, c'est-à-dire, pour vivre en chrétien et en pénitent. Heureux les amis de Dieu, qui se confondent dans la foule de ses ennemis repentants pour tomber avec eux à ses pieds, et leur confesser comme des crimes leurs fragilités de chaque jour ! Dieu ne les relève et ne les embrasse qu'avec plus d'amour ; il leur donne en faveur ce qu'il leur eût donné en pardon, en vigueur et en beauté ce qui n'eût été que simple vie, en place plus élevée dans le ciel ce qui n'en eût été que l'entrée.

10. *Quels sont les sacrements des vivants ?* — *Ce sont les autres sacrements.*
11. *Pourquoi les appelez-vous sacrements des vivants ?* — *Parce qu'il faut être en état de grâce pour les recevoir avec fruit.*

« Ne donnez pas le saint aux chiens, ne jetez pas les perles aux pourceaux, » ne forcez pas Dieu qui vient, dans ces sacrements des vivants, pour embrasser un ami orné de sa grâce, à ne rencontrer que les lèvres d'un ennemi, d'un cadavre défiguré par le péché et en exhalant la repoussante odeur. Le sacrilège est la profanation d'une chose sainte : quoi de plus saint que les sacrements, vases remplis de la grâce sanctifiante, vases sacrés renfermant, avec la grâce, l'auteur de la grâce, qui ne s'en sépare jamais ? Profaner les sacrements est donc l'abus le plus criminel, et le plus grave des sacrilèges : celui qui s'en rend coupable change les sources de la vie en sources de mort, le sang rédempteur en sang qui crie vengeance. « Au lieu de la bénédiction, c'est la malédiction qu'il a revêtue, et elle pé-
« nétrera jusqu'à ses os. »

Mais ces menaces ne s'adressent pas aux âmes droites qui s'approchent des sacrements avec une sainte frayeur et une conscience sincère : le péché que, de bonne foi, elles n'auraient ni aperçu, ni suffisamment détesté, et qu'elles porteraient encore caché à leur insu au fond du cœur, ne les rendrait pas sacrilèges. Bien plus, car telle est l'infinie bonté de notre Sauveur, on peut croire et espérer qu'un sacrement des vivants pourrait alors accidentellement devenir pour elles un sacrement des morts, achever de les convertir et les justifier par son contact. Ce serait toutefois à une condition, celle d'apporter à la table sainte, par exemple, la contrition requise au sacré tribunal, c'est-à-dire, l'amour intéressé mais souverain de Dieu. Car l'affection au péché repousse la grâce ; on ne devient pas l'ami de Dieu en voulant rester son ennemi, et il n'entre jamais dans un cœur où ne l'attend pas la première place.

12. *Les sacrements ne produisent-ils dans l'âme que la grâce ? —*

Il y en a trois qui produisent dans l'âme un caractère qui ne peut être effacé, et c'est pour cela qu'on ne les reçoit qu'une fois.

13. *Quels sont les sacrements qui impriment ce caractère ? — Ce sont le baptême, la confirmation et l'ordre.*

« Vous avez été marqués du sceau de Dieu, scellés du « sceau du Saint-Esprit : » son caractère, son cachet, son empreinte est sur vous ; votre âme en porte la marque profonde, comme le Juif charnel portait la marque de la circoncision sur son corps. Cette empreinte spirituelle fait comme la physionomie du chrétien aux yeux des Anges, qui le reconnaissent par là dans la mêlée et combattent pour lui, disent les Pères. Elle est indélébile et ineffaçable, le péché mortel ne l'efface pas sur la terre, la gloire ne l'absorbera pas dans le ciel, et elle se verra encore en enfer sur l'âme du réprouvé pour son éternelle confusion. C'est pourquoi les sacrements qui impriment ce caractère ne se donnent qu'une seule fois et ne se réitérent jamais : le ministre qui les renouvellerait par une coupable inadvertance a été frappé d'interdit par l'Eglise. Une fois pour toutes ils confèrent une surabondance de grâce sanctifiante, et toute la vie ils assurent des grâces actuelles pour remplir les devoirs du baptême, de la confirmation et de l'ordre.

Mais, qu'est-ce que ce caractère dont ils empreignent les âmes ? Ce ne peut être quelque chose de physique ou de matériel : l'âme spirituelle ne reçoit et ne garde que des modifications spirituelles : spirituel donc sera tout ce qui l'affecte, et la tache du péché, et la beauté de la grâce, et la marque du caractère sacramentel. Dieu lui-même ne pourrait fixer sur l'âme rien de corporel, pas plus qu'il ne pourrait fixer une pensée ou une douleur sur une pierre. S'il n'est pas matière, le caractère imprimé par les sacrements n'est pas non plus une grâce, puisqu'il précède quelquefois la grâce et trop souvent lui survit¹. Qu'est-il donc ?

1. Si un adulte, attaché à son péché, reçoit en cet état ou le baptême, ou la confirmation, ou l'ordre, le caractère précède alors la grâce, il est donné et imprimé sans la grâce : il lui survit lorsque, après avoir reçu dignement l'un de ces trois sacrements, on a le malheur d'offenser Dieu mortellement.

une consécration, une dédicace de notre âme à Dieu et à son service; une espèce de circoncision intérieure qui nous fait débiteurs de toute la loi; le droit de Dieu inscrit sur nous, son droit de propriété sur nos actes, corrélatif de la grâce sacramentelle qui nous donne droit aux secours de Dieu. Si maintenant on se rappelle que le chrétien n'est plus une simple créature de Dieu, qu'il est entré dans la vie intime des trois personnes divines, et a sans doute par là quelque relation spéciale avec chacune d'elles, on comprendra peut-être comment de grands docteurs ont pu dire ceci : « Le baptême, qui nous fait enfants de Dieu, nous consacre spécialement au Père : la confirmation, qui nous donne la plénitude de la force et de l'amour, nous marque du sceau spécial du Saint-Esprit; l'ordre, qui étend le sacerdoce de Jésus-Christ dans les prêtres et les fait tous un seul prêtre avec lui, les dédie spécialement au Fils, au Pontife éternel qui glorifie la Trinité adorable dans les siècles des siècles et dans l'éternité. »

14. Tous ceux qui reçoivent les sacrements reçoivent-ils aussi l'effet des sacrements? — La grâce des sacrements n'est conférée qu'à ceux qui les reçoivent dignement; mais le caractère est imprimé dans tous ceux qui reçoivent, même indignement, le baptême, la confirmation et l'ordre.

Les pécheurs qui ont le malheur d'approcher indignement d'un sacrement, nous l'avons vu, n'en reçoivent pas la grâce; et si ce sacrement est un des quatre qui n'impriment pas caractère, ils n'en touchent que le signe extérieur et n'en retirent que leur condamnation : « Vos prêtres vous béniront, et moi je vous maudirai. » Mais le caractère n'étant pas une grâce, il peut sans elle s'imprimer sur l'âme, qui est saisie par le droit de Dieu, qui reste la débitrice de Dieu après avoir sacrilègement repoussé ses dons, non moins que si elle les avait acceptés et reçus saintement. Triste et dure condition que s'est faite cette âme :

elle est marquée du sceau divin, elle a contracté des obligations graves et redoutables par le baptême, la confirmation, l'ordination peut-être, et elle n'en a pas reçu les grâces, profanées par un horrible sacrilège : la voilà retombée sous la loi de crainte, sous un joug plus lourd que celui du peuple esclave, et n'ayant pour l'aider à le porter qu'une circoncision sans grâce. Qu'elle rentre donc en elle-même, qu'elle réfléchisse sur la voie impraticable où elle s'est engagée, qu'elle revienne au commencement pour pleurer et réparer son péché, et Dieu réparera sans doute son malheur. Ainsi l'espèrent et l'enseignent nos docteurs, présumant de l'infinie bonté qu'elle fera revivre alors le sacrement, c'est-à-dire qu'elle en réunira la grâce au caractère et les secours aux obligations. N'est-il pas digne d'elle, en pardonnant la profanation du sacrement qui ne se donne qu'une fois, d'en rendre les grâces nécessaires ? En pardonnant un péché, refusera-t-elle d'en supprimer la conséquence la plus terrible et la plus féconde en nouveaux péchés ? Cette raison s'applique aussi au mariage qui, bien que sans caractère sacramentel, ne peut se réitérer du vivant des deux mariés ; les époux qui auraient eu le malheur de s'y engager par un sacrilège peuvent toujours espérer en recouvrer la grâce par une conversion sincère. C'est la miséricorde de Dieu, qu'il n'y ait pas pour les âmes de mal irréparable ici-bas ; c'est sa sainteté d'exiger qu'au moins nous voulions le réparer.

— La ressemblance du nom, bien plus que des effets, a établi l'usage de traiter des *sacramentaux* après les sacrements ; car, quand nous en aurons compris la nature, nous verrons qu'ils ne sont, comme les indulgences, qu'une application du dogme si consolant de la communion des Saints.

L'Église n'a pas, comme Dieu, la grâce entre les mains, et en dehors des sacrements, qui sont sa grande richesse, elle est réduite, ainsi que chacun de nous, à la mériter péniblement par ses œuvres et à la solliciter par ses prières.

Mais ses supplications sont puissantes sur le cœur de son Époux, et quand nous prions avec elle, quand sa voix porte notre voix, nous prions mieux et nous obtenons plus, nous sommes forts et confiants comme l'enfant avec sa mère. Or, notre prière est ainsi doublée de celle de l'Église : 1^o Quand nous prions formellement et simultanément avec elle, en assistant à ses offices, aux cérémonies dont elle entoure l'administration des sacrements, en récitant le bréviaire et autres formules d'obligation ou de dévotion qui se disent en son nom dans le monde entier. 2^o Quand nous prions après elle, nous aidant des objets qu'elle a bénis et sanctifiés en intercédant d'avance pour nous qui devons en user pieusement : car ses bénédictions ne sont que des prières, et ce n'est assurément pas sur la matière de l'objet béni qu'elles tombent, mais sur le fidèle qui en fera un saint usage. *O Dieu, dit-elle, quiconque entrera dans ce temple, touchera de cette eau, mangera de ce pain, baisera cette image de son Sauveur..., qu'il soit exaucé, béni, sanctifié, préservé des embûches du malin, esprit.* 3^o Quand nous la laissons prier pour nous et sur nous, courbant nos fronts respectueux sous les bénédictions qu'elle nous donne avec l'adorable sacrement, ou avec l'instrument de notre salut, ou par la main consacrée de ses prêtres.

On appelle *sacramental* toute prière ainsi faite par l'Église avec nous et sur nous, et aussi tout objet béni par elle, c'est-à-dire béni pour nous et nous transmettant sa bénédiction. Les sacramentaux sont donc des espèces de sacrements ecclésiastiques, puisque nous y trouvons aussi des secours pour notre faiblesse, mais infiniment au-dessous des sacrements divins, puisqu'ils ne produisent ni la grâce sanctifiante ni la grâce actuelle, et ne font que prier Dieu avec nous de nous l'accorder. Notre-Seigneur a mis dans ses sacrements ce qu'il a dans son cœur, la grâce : l'Église a mis dans ses sacramentaux ce qu'elle a dans son cœur de mère, d'ardentes prières. Mais ces prières vont au cœur de

Dieu, et en attirent la grâce. Aussi le vrai fidèle s'y unit avec foi et les recueille avec avidité, dans les lieux saints et sur les objets bénits où elles l'attendent, où elles ont été comme déposées à son intention et pour son usage : ce sont des ailes qu'il donne à ses propres supplications en les adressant au ciel ¹.

1. Les deux sacramentaux les plus usuels sont l'eau bénite et le pain bénit.

Exorciser et bénir l'eau, pour en faire des aspersions sur les fidèles et sur les choses qui sont à leur usage, est une coutume si ancienne et si universelle dans l'Église, que plusieurs Pères la regardent comme une tradition apostolique : on la retrouve chez les Orientaux, séparés de nous depuis plus de treize cents ans. Par cet emploi fréquent de l'eau sanctifiée, les premiers chrétiens protestaient contre les superstitions païennes, la magie, les sortilèges, qui avaient fasciné tous les esprits et comme infecté toute la nature extérieure. Ils entendaient aussi se purifier intérieurement de leurs péchés, non assurément par la vertu de l'eau elle-même, mais par la pénitence dont ils faisaient profession en s'en servant, et par la grâce que l'Église avait demandée pour eux en la bénissant. L'eau est le symbole de la pureté du cœur, aussi bien que le sel, qui préserve de la corruption. Le prêtre, avant de les bénir et de les mêler ensemble, commence par les exorciser, par commander au démon, au nom et par la puissance de Jésus-Christ, de ne point user de ces éléments pour nuire aux fidèles dans leur âme, dans leur corps et dans leurs biens. Il récite ensuite des prières qui expriment et assurent les effets de cette eau sainte, attirer les bénédictions de Dieu, détourner ses fléaux, écarter les embûches de l'ennemi de notre salut. L'aspersion de l'eau bénite, qui se fait avant la messe paroissiale sur l'autel, le clergé et le peuple, a pour but de nous inspirer l'esprit de componction et de pénitence, de nous humilier au souvenir des taches qui défigurent notre âme, et de la disposer à mieux recevoir l'effusion du sang divin pendant le saint sacrifice. L'eau bénite que nous prenons en entrant à l'église nous rappelle que nous sommes indignes de pénétrer dans le saint lieu, et nous invite à paraître dans ce sentiment aux regards de celui qui trouve des taches jusque dans les Anges. Tous les pieux chrétiens ont de l'eau bénite dans leur maison, et beaucoup s'en signent le matin à leur lever et le soir en se couchant. Quand le tonnerre retentit sur nos têtes, comme la voix du ciel irrité par les crimes de la terre, ils conjurent ses coups par l'aspersion de l'eau bénite, qu'ils répandent sur eux et sur leurs appartements, en disant la grande parole, source de toutes les grâces et de tous les pardons : *Et Verbum caro factum est : Et le Verbe s'est fait chair, et il a*

TROISIÈME LEÇON.

DU BAPTÊME.

1. *Qu'est-ce que le baptême ? — Le baptême est un sacrement qui efface le péché originel et nous fait enfants de Dieu et de l'Église.*

Baptême veut dire ablution, purification, et par suite sanctification : baptiser signifie laver, immerger. Le baptême est un sacrement, le premier de tous, et celui dont le signe est le plus intelligible et le plus expressif. Il produit, comme tous les sacrements, la grâce sanctifiante et la grâce sacramentelle : mais il produit en même temps d'autres effets qui lui sont propres : il imprime un caractère, remet le péché originel, nous fait enfants de Dieu et de l'Église. Commençons par la rémission du péché originel, et pour la comprendre, rappelons-nous en quel état malheureux nous avons tous fait notre entrée dans la vie.

Le péché originel est un vice, une plaie, une tache héréditaire, l'état d'Adam pécheur transmis à sa race. Par le baptême, cet état est réformé ; ce vice ou cette pente au mal est redressé par des vertus contraires qui lui font contre-poids ; cette faiblesse est soutenue et cette plaie fermée par une nouvelle affluence de vie : cette tache de l'âme, de l'âme adhérent à la créature qui la souille, et ne pouvant s'en détacher ni par l'amour naturel, ni par l'amour surnaturel de Dieu, elle est lavée par l'infusion de la divine charité, charité infuse, qui arrache la volonté, actuelle dans l'adulte, habituelle ou virtuelle dans l'enfant, à ses tendances déréglées, la relève comme un tuteur supporte une plante traînante, l'applique à Dieu de toutes les forces de la nature

habité parmi nous. Nos pères n'avaient point d'autre paratonnerre, et il n'est pas prouvé que ce ne soit pas plus efficace que toutes les inventions de la science auprès du Maître du tonnerre.

Nous parlerons du pain béni en traitant de la sainte Eucharistie.

réparée et de la grâce recouvrée, et le lui fait aimer d'un amour de serviteur et de fils, comme son Créateur et comme son Père. En un mot, le péché originel est la privation de la grâce répandue en Adam et destinée à ses descendants, avec l'impuissance d'aimer Dieu pour lui-même par-dessus tout : le baptême le fait disparaître en ôtant cette impuissance et nous donnant la grâce. Il ne nous rétablit pas dans tous les privilèges perdus par la première faute ; il nous laisse, pour la lutte et l'épreuve, la mortalité qui tourmente et abat notre corps, la concupiscence qui tourmente notre âme et la porte au mal. C'est l'innocence réparée, ce n'est pas l'innocence primitive : elle est née entourée d'ennemis, mais elle a été d'avance fortifiée contre eux : elle n'est pas fille du paradis terrestre et n'en a pas les douceurs et la sécurité, elle est fille du Calvaire et en aura les combats et le mérite.

2. *Le baptême n'efface-t-il que le péché originel ? — Il efface aussi tous les autres péchés commis avant le baptême, quelque énormes qu'ils soient.*

« Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé. » Quelque énormes donc, quelque nombreux que soient les péchés commis dans l'infidélité, le baptême les efface tous : il est une régénération et une seconde naissance, et la vie qu'il donne chasse nécessairement la mort soit involontaire, soit volontaire, le péché soit originel, soit actuel qui l'a précédé. D'ailleurs, les péchés antérieurs au baptême n'étant pas soumis au pouvoir des clefs, l'infidèle qui se convertit n'étant pas plus tenu de les confesser que le prêtre ne peut l'en absoudre, quand seraient-ils effacés, s'ils ne l'étaient pas avec le péché originel ? Et puis enfin, le péché originel est assurément mortel pour l'âme ; et les péchés mortels ne se remettent pas les uns sans les autres. Mais il faut que l'adulte, aspirant à ce double bienfait du baptême, y apporte une vraie contrition : si grande et si gratuite que soit la

grâce baptismale, elle est toujours sainte, ennemie du péché qu'elle vient détruire en s'unissant à notre volonté, incompatible par conséquent avec l'affection au péché.

3. *Le baptême ne remet-il pas aussi la peine due aux péchés ? —*

Oui : le baptême ne laisse rien dans l'âme qui puisse l'empêcher d'entrer aussitôt dans le ciel.

Il n'y a rien à condamner ni à punir dans les néophytes récemment baptisés et insérés en Jésus-Christ, rien ne peut plus retarder leur entrée au ciel : non-seulement l'enfant, mais l'adulte sortant d'une vie de crimes, qui mourrait aussitôt après son baptême, serait immédiatement admis dans le sein de Dieu avec ses Anges. Telle est l'efficacité du sang réparateur, quand on n'en a pas encore abusé, telle la libéralité sans réserve et comme la divine joie de notre Père céleste, quand il nous reçoit et nous embrasse pour la première fois à notre naissance surnaturelle. Aussi l'Eglise n'a-t-elle jamais imposé d'œuvres satisfactoires aux adultes qu'elle baptisait ¹ : elle ne leur prescrivait pas d'autre pénitence que la vie chrétienne à laquelle ils s'engageaient, et qui allait les obliger à combattre désormais, avec la concupiscence originelle, toutes les mauvaises habitudes dont ils l'avaient accrue. Car, nous l'avons déjà dit, le baptême, premier sacrement des morts, comme la pénitence qui est le second, nous rend la vie, mais non la pleine santé : il nous donne le principe de la force plutôt que la force même,

1. En vue de cette véritable indulgence plénière que porte avec lui le baptême, et pour pouvoir pécher plus librement, plusieurs, dans les premiers siècles, différaient longtemps de le recevoir, quelquefois même jusqu'à l'article de la mort : moins ils avaient de temps pour pécher après le baptême, moins ils devaient avoir de pénitence à faire et de purgatoire à craindre. L'Eglise a toujours condamné ce lâche et dangereux calcul, qui risquait la grâce principale pour la grâce secondaire, qui se privait de tous les mérites et se soustrayait à tous les devoirs de la vie chrétienne, et refusait d'être enfant de Dieu sur la terre sous prétexte de l'être plus tôt dans le ciel.

et nous astreint au régime des convalescents pour la développer. Il tue le péché dans notre âme, mais en laisse dans nos membres le cadavre toujours prêt à revivre ; il nous ressuscite sur le champ de bataille où nous sommes tombés, et où nous retrouvons toujours les mêmes ennemis.

4. Pourquoi dites-vous que le baptême nous fait enfants de Dieu et de l'Église ? — Parce que ceux qui sont baptisés ont droit au ciel et à tous les biens spirituels de l'Église.

Nous continuons l'exposition des effets du baptême. Ils sont nombreux : caractère, rémission du péché originel, des péchés actuels, de toute peine satisfactoire : infusion de la grâce sanctifiante, droit aux secours nécessaires pour vivre chrétiennement jusqu'à la mort, adoption et filiation divine, affiliation à l'Église et insertion dans ce corps vivant de Jésus-Christ. Tous ces merveilleux effets, très-réels et très-distincts, dont quelques uns même peuvent se séparer des autres (comme le caractère et l'union au corps de l'Église, opérés seuls dans l'adulte mal disposé), sont produits tous ensemble dans le sujet qui n'oppose aucun obstacle à l'efficacité du sacrement. On les énonce en deux mots, en disant que le baptême nous fait mourir à la vie d'Adam et vivre à la vie de Jésus-Christ : mourir au péché et vivre à la grâce, mourir avec Jésus-Christ par la vertu de sa mort, pour ressusciter avec lui par la vertu de sa résurrection. Car ce sacrement est une vraie communion au double mystère de la mort et de la résurrection du Sauveur : il nous ensevelit avec lui dans son sépulcre, il nous en retire hommes nouveaux, transformés par la grâce pour vivre d'une vie nouvelle.

C'est ce qu'exprimait très-bien, en le rendant sensible aux yeux, le baptême administré autrefois par immersion : plongé encore païen dans le vaste bassin du baptistère, le catéchumène disparu et comme mort au monde reparaissait chrétien, sortant de ces eaux à la fois mortelles et vivifiantes

comme le grain sort de la terre, comme Notre-Seigneur sortit du tombeau. C'est ce qu'enseigne admirablement saint Paul dans plusieurs passages de ses divines Épîtres, entre autres celui-ci : « Ne savez-vous pas que nous tous, baptisés en Jésus-Christ, c'est en sa mort que nous avons été baptisés ? Par le baptême nous avons été ensevelis avec lui pour mourir au péché, afin que comme Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts, ainsi nous marchions dans une vie nouvelle. Car si l'empreinte et la greffe de sa mort est en nous, nous recevrons aussi la sève de sa résurrection, sachant que notre vieil homme a été crucifié avec lui pour détruire le corps du péché. »

Qui rapprochera de cette belle et profonde doctrine ce que nous avons dit sur la grâce, que le baptême nous communique en plénitude, comprendra sans peine comment ce sacrement nous fait enfants de Dieu. Quoique issus de parents chrétiens, nous naissons tous infidèles, non pas enfants, mais œuvres informes, créatures souillées, images défigurées de notre Créateur. Ces tristes ébauches sont plongées dans l'eau régénératrice, et elles en sortent toutes pénétrées du sang de Jésus-Christ, vivant de sa vie divine, « créatures nouvelles, » à qui un nouveau nom est donné dans le ciel en même temps qu'on leur donne sur la terre le nom d'un saint, d'un protecteur, d'un frère du ciel. Les cieux se sont ouverts, en effet, comme au baptême du Sauveur, « l'ainé de plusieurs frères : » le Saint-Esprit est descendu, et le Père s'est écrié : « Celui-ci est mon fils bien-aimé, « puisqu'il est dans mon vrai Fils, qu'il est son corps, son membre, sa plénitude. »

Voilà notre véritable naissance, sachons nous en souvenir : la première avait mis dans nos veines le sang corrompu d'Adam ; celle-ci fait circuler dans nos âmes la grâce de Jésus-Christ : la première nous excluait de l'héritage céleste, celle-ci nous y donne le droit d'un héritier naturel. La première, faisant de nous des hommes, nous distinguait

parmi les hommes d'une distinction aussi vaine que celle qui peut s'établir dans une prison entre de malheureux condamnés; celle-ci nous fait enfants de Dieu, nous donne rang parmi les *saints*¹, et nous assigne notre place dans le corps de Jésus-Christ. La première nous menait au péché et à la mort, celle-ci à la sainteté et à l'immortalité. Par la première, saint Louis était né roi de France dans le palais de ses pères : par celle-ci, il était né enfant de Dieu dans le baptistère de pierre de Poissy, qui se voit encore ; et plus fier et plus reconnaissant envers Dieu de la couronne qu'il attendait au ciel que du diadème qu'il portait sur la terre, préférant son titre de chrétien à son titre de roi, il signait *Louis de Poissy*².

Mais qui nous a enfantés à cette seconde vie ? qui, avec Dieu, nous a faits des fils de Dieu ? A qui a-t-il été dit : Allez et baptisez, c'est-à-dire, allez, et soyez d'une fécon-

1. On sait que le Nouveau-Testament appelle *saints*, non-seulement les Bienheureux déjà glorifiés dans le ciel avec Jésus-Christ, mais tous les chrétiens régénérés en Jésus-Christ qui n'ont pas perdu ou qui ont recouvré la grâce de leur baptême. Ce beau nom, ils le portent à double titre, et parce qu'ils sont actuellement justes, et que la justice surnaturelle est la sainteté même, et parce que leur vocation, leur *état* est de travailler toute leur vie à conserver cette sainteté et à la développer. Les Saints que l'Eglise honore n'ont été que plus saints parmi leurs frères invités à les prendre pour modèles; et il faut bien qu'il en soit ainsi, puisqu'il n'entre que des saints dans le ciel notre commune patrie. La volonté de Dieu est que vous soyez et vous fassiez de plus en plus saints, dit saint Paul à tous les chrétiens.

2. Un descendant de ce saint roi, le Dauphin, père de Louis XVI, rappela un jour cette même vérité à deux de ses fils. Ils avaient été seulement onduvés au moment de leur naissance. Lorsque, après sept ou huit ans, on suppléa les cérémonies du baptême, ce prince se fit apporter les registres de la paroisse où leurs noms étaient inscrits ; immédiatement avant eux se lisait le nom du fils d'un pauvre artisan. « Vous le voyez, mes enfants, dit-il en leur montrant, au regard de Dieu, toutes les conditions sont égales, et il n'y a de distinctions que celles qui s'acquèrent par la foi et par la vertu. Vous serez un jour plus grands que cet enfant aux yeux du monde; mais lui-même sera plus grand que vous devant Dieu, s'il est plus vertueux. »

dité divine, allez, et donnez des enfants à Dieu ? L'Église est donc la véritable mère de tous ceux qui ont Dieu pour père. Elle n'est pas la mère des infidèles, malgré ses efforts pour les amener à la vie, et aussi Dieu, leur créateur, n'est-il point proprement leur père. Elle est la mère méconnue de tous les hérétiques, et Dieu est aussi leur père, père aimant tant qu'ils restent dans sa grâce et n'outragent pas leur mère sciemment et avec malice. Dieu a donné son Fils au monde par Marie : il lui donne encore tous les jours d'autres christes par l'Église : Marie est mère du chef, l'Église mère des membres. Marie a pour fils le Fils même de Dieu ; l'Église, épouse de Jésus-Christ, a pour enfants les enfants de Dieu. Marie est la dispensatrice des grâces, et c'est l'Église qui les applique. Marie est toute belle, et il n'y a pas de nœud sur cette tige de Jessé : l'Église aussi est la bien-aimée, toujours immaculée et sans tache, toujours jeune et sans ride. Nos offices sont pleins de ces figures et de ces titres, qui vont également bien à l'Église et à Marie, l'une et l'autre mère et reine, l'Ève du second Adam, sa coopératrice pour le salut du monde.

Mais nous enfanter n'est que le commencement de son amour : dès lors tous ses biens, tout son cœur sont à nous : tous ses sacrements sont à nous, et le baptême en est appelé la porte, parce qu'avant le baptême aucun sacrement ne peut être reçu efficacement, le corps même du Sauveur restant sans effet et sans grâce dans l'homme non baptisé, comme dans les vases sacrés qui le renferment : toutes ses prières sont pour nous, toutes ses expiations nous sont communiquées par la communion des Saints : tous ses soins, toute sa vigilance, toutes ses luttes au dehors, toutes ses lois au dedans sont pour garder et défendre la vie surnaturelle qu'elle a mise en nous, la défendre contre nous-mêmes d'abord, la défendre ensuite contre nos ennemis, quelquefois malgré leurs clameurs, leurs scandales et leur rage pour nous ravir la vie que nous tenons d'elle.

Enfants et sujets de l'Église, aimons et respectons notre mère, aidons et secondons notre protectrice, soumettons notre jugement et notre volonté à la reine de nos âmes. En nous engendrant par elle, Dieu nous a laissés à elle : il n'y a pas deux autorités dans sa maison : renier la mère sur la terre, c'est se faire renier par le Père qui est dans les cieux.

5. *Comment donne-t-on le sacrement de baptême ? — On verse de l'eau naturelle, en forme de croix, sur la tête de la personne que l'on baptise, et on dit en même temps ces paroles : Je te baptise au nom du Père †, et du Fils †, et du Saint-Esprit †.*

1^o *On verse.* Le baptême par immersion n'est plus en usage dans l'Église, sauf un vestige qui en reste à Milan, où l'on plonge dans l'eau sainte le haut de la tête : le baptême par aspersion ne l'a jamais été, et on n'en cite que des cas rares et exceptionnels : on doit donc se conformer à la discipline actuelle et baptiser par infusion. Du reste, tout mode d'application de l'eau est valide, pourvu qu'elle coule sur le baptisé : il y a alors vrai baptême, c'est-à-dire vraie ablution.

2^o *On verse de l'eau naturelle ;* bénite si on le peut, et au besoin toute espèce d'eau, quelles qu'en soient la provenance et les qualités natives : l'eau est connue de tout le monde, et c'est ce que le langage de tout le monde appelle eau, vraie eau, que Notre-Seigneur a choisi pour en faire sur nos corps le signe efficace et infaillible de la purification de nos âmes⁴.

3^o *En forme de croix, et par trois fois.* Tel est l'usage, non nécessaire, mais respectable et saint : il rappelle aux yeux,

1. Ne vaudraient donc pas toutes ces *eaux artificielles* que l'industrie fabrique et vend sous différents noms : ces produits ne sont pas de l'eau et n'en ont que la dénomination. Quant à l'eau que la science a trouvé le moyen de faire dans ses laboratoires, et qui est moins de l'eau artificielle en elle-même, que de l'eau artificiellement produite, puisqu'elle renferme dans leur proportion naturelle les deux éléments de l'eau, n'est-ce pas de l'eau véritable, comme celle qui sort des grands laboratoires de la nature ?

et la source de la grâce baptismale, et les trois divines personnes au nom desquelles on la confère. 4^o *Sur la tête*, qui est le siège de tous les sens, l'organe de l'intelligence, et représente l'homme tout entier : mais il est nécessaire que l'eau touche et mouille réellement la tête, et si quelque chose s'y opposait, il faudrait l'écarter et appliquer l'eau avec les doigts. Si l'eau ne pouvait atteindre la tête, on devrait la verser sur une autre partie du corps : mais le baptême serait alors douteux, et à réitérer plus tard sous condition. 5^o *Et on dit en même temps*. C'est la même personne qui verse l'eau et qui prononce les paroles : sans cela, comment pourrait-on dire : Je te baptise ? le signe serait brisé, inexpressif et très-probablement inefficace. A plus forte raison le serait-il si les paroles, précédant ou suivant de trop loin l'action, ne formaient pas avec elle un seul tout, composé de deux parties manifestement unies et rattachées l'une à l'autre, de paroles exprimant l'action présente et de l'action vérifiant les paroles. 6^o *Je te baptise au nom du Père....* Ces mots sacrés, les plus grands et les plus puissants qui puissent sortir de la bouche d'un homme, avec les formules sacrées de la consécration et de l'absolution, doivent être dits exactement et entièrement, sans aucune inversion ni suppression : l'adorable Trinité veut être invoquée tout entière, et dans l'ordre éternel et immuable de ses personnes : car si elle n'était pas appelée comme l'appelle et la croit l'Église, elle ne viendrait pas, et nul serait le baptême, qui nous consacre et nous associe aux trois divines personnes, nous fait entrer en elles avec et par Jésus-Christ.

Tel est ce rite si simple, qui produit de si prodigieux effets et transforme une âme par une opération plus que créatrice : quand nous en serons les acteurs ou les témoins, ne nous arrêtons pas à ce qui frappe nos sens, comprenons, suivons le signe et comme le doigt qui nous montre le ciel, réveillons notre foi : n'est-elle pas la foi aux grandeurs

cachées ? Un Dieu se cache sous une figure humaine, un Dieu-Homme se cache sous une apparence de pain, la grâce se cache sous une eau qui coule.

6. *Quelle intention doit avoir celui qui baptise ? — Il doit avoir l'intention de faire ce que l'Église fait en baptisant.*

Puisqu'il agit au nom de l'Église, puisqu'il fait un acte religieux, puisqu'il fait ce que font les chrétiens, il doit vouloir le faire, le faire en homme qui veut ce qu'il fait, et non pas en automate ou en comédien : singer le baptême, n'en être qu'un instrument machinal, ne serait pas baptiser.

7. *N'y a-t-il que les prêtres et les ministres de l'Église qui puissent donner le baptême ? — Tout homme, sans distinction de sexe ni de religion, peut baptiser en cas de nécessité.*

Pour administrer le baptême non solennel, pour *ondoyer* un enfant ou *l'assurer*, un ministre de l'Église présent doit passer avant un laïque, un catholique avant un hérétique, et une personne spécialement formée et habituée à baptiser avant tout autre. Mais ce n'est là qu'une question d'ordre et de convenance : quiconque applique bien le rite sacré baptise valablement ; Dieu ayant étendu à tous le pouvoir de donner au nom de l'Église un sacrement si nécessaire, et ne voulant pas qu'un homme périsse à côté d'un homme qui aurait pu lui ouvrir le ciel¹. Aussi l'Église a-t-elle tou-

1. Peu de temps après la canonisation des *Martyrs du Japon*, est arrivée en Europe une nouvelle aussi consolante qu'extraordinaire, qui offre un remarquable exemple de la fécondité et de la grâce puissante du baptême. Depuis près de deux cents ans, on n'avait plus entendu parler de chrétiens au Japon. Sans doute l'Église de ce malheureux pays, ravagé par ces longues et atroces persécutions qui firent tant de martyrs au dix-septième siècle, avait été complètement anéantie et noyée dans son sang. Mais voici que tout récemment un missionnaire, marchant à la Providence, a découvert dans une vallée reculée une chrétienté de plus de deux cent mille Japonais qui, sans prêtres et sans évêques, s'étaient

jours admis et reconnu la validité du baptême des hérétiques, quand il a été constant pour elle que l'institution de Jésus-Christ était religieusement observée. Elle a rebaptisé les hérétiques antitrinitaires parce qu'ils avaient altéré les paroles du baptême pour y insérer leurs erreurs sur la sainte Trinité; elle rebaptise aujourd'hui sous condition la plupart des protestants qui reviennent à leur vraie mère, parce qu'elle a acquis de tristes preuves de la sacrilège légèreté qui profane et annule souvent chez eux le sacrement qui fait les chrétiens : mais elle ne réitérerait pas un baptême donné par un infidèle, s'il était avéré qu'il a fait et eu l'intention de faire ce qu'elle fait elle-même.

8. *Le baptême est-il absolument nécessaire pour être sauvé? — Oui : parce que Jésus-Christ a dit que si quelqu'un n'est régénéré par l'eau et le Saint-Esprit, il n'entrera jamais dans le royaume des Cieux.*

« *Il ne peut pas y entrer,* » dit formellement et absolument Notre-Seigneur. Le baptême seul nous fait enfants de Dieu et de l'Eglise, et l'héritage n'est que pour les enfants : le baptême seul nous crée à la vie de la grâce, et la gloire n'est que la grâce consommée, comme la grâce est la gloire commencée : il est aussi impossible d'arriver au ciel sans la grâce que de grandir sans être né, que de sortir de terre

perpétués par le seul sacrement du baptême qu'ils s'administraient entre eux, et par l'enseignement oral et les traditions du catéchuménat. Grandes furent, de part et d'autre, la joie, l'admiration et les actions de grâces. Pourtant ils ne se livrèrent point à l'envoyé du ciel sans lui avoir d'abord posé trois questions : — As-tu une femme ? — Pries-tu en roulant quelque chose dans tes doigts ? — Y a-t-il encore et connais-tu une ville nommée Rome, ou doit être le père de tous les chrétiens ?

Ceci nous a été raconté dans une séance de catéchisme par M. Petitjean, missionnaire, aujourd'hui évêque *in partibus* de Myriophile, et il le racontait avec une émotion et des larmes partagées ; car il était lui-même l'heureux pasteur qui avait trouvé sans y penser ce troupeau tout formé et si merveilleusement conservé.

sans avoir germé en terre. De là l'empressement de l'Église à nous donner la seconde naissance aussitôt que nous avons reçu la première, à nous faire « fils du royaume, » d'enfants de colère que nous étions nés, à nous réclamer dès que nous sommes au monde : au troisième jour, elle ne presse plus seulement, elle oblige sous peine de péché l'inexcusable négligence des parents. C'est une douleur dont une mère chrétienne ne se console pas, de se voir arracher pour l'éternité, et sans aucune espérance de le retrouver au ciel, l'enfant à peine détaché d'elle-même¹ : l'Église partage et prévient autant qu'elle peut cette douleur : puissent toutes les mères être aussi mères² !

9. *N'y a-t-il point quelques moyens qui suppléent au défaut du baptême ? — Il peut être suppléé par le désir de recevoir le baptême ou par le martyre. Le premier s'appelle baptême de désir ou de volonté, le second baptême de sang.*

De ces deux moyens, le martyre (mort ou peine mortelle endurée pour rendre témoignage à Jésus-Christ) est celui qui ressemble le plus au baptême ; il est bien appelé *baptême*

1. Cela, et cela seul est de foi. Mais, entre l'hérésie qui promettait le ciel aux enfants morts sans baptême, et la sombre erreur qui les condamnerait, comme les damnés personnellement coupables, à la peine même adoucie du feu, il y a place pour bien des opinions. Ces opinions ne sont tenues qu'à être raisonnables, et la raison nous dit que Dieu est juste, que la vie est un don de sa bonté, et que ce don ne peut devenir un malheur pour qui n'en a pas abusé. N'est-ce pas déjà un grand malheur que d'être privé du souverain bonheur ? C'en est assez pour exciter la vigilance des parents, pas assez pour révolter et désespérer leur cœur.

2. Puissent-elles aussi assurer de plus en plus, sur des êtres qui leur sont si chers, les effets de leur tendresse, en les étendant à d'autres plus abandonnés ! Mères, refuseront-elles à nos religieuses et à nos missionnaires l'obole du cœur maternel, qui les aide à baptiser les enfants infidèles en danger de mort, et à envoyer au ciel les prémices de ces régions désolées que le baptême n'a pas encore régénérées ? Sainte Monique recueillait et élevait des orphelins, pour obtenir de Dieu qu'il ressuscitât à la grâce et lui rendît son Augustin.

*du sang*¹. Comme le baptême, il sanctifie l'enfant qui le subit passivement, aussi bien que l'adulte qui l'accepte avec liberté, et nous avons nos martyrs *innocents*. Comme le baptême, il remet avec le péché toute la peine due au péché, et les martyrs, ces héros de l'Église militante, ne passent pas par l'Église souffrante. Leur triomphe suit immédiatement leur victoire, du sein de la mort ils s'envolent droit au ciel, dont l'espérance immédiate a tant soutenu leur courage : au milieu des tourments, ils ont pu dire avec Étienne le premier couronné : « Je vois les cieux ouverts, et Jésus se »
« tenant à la droite de Dieu. » Cependant, comme il n'y a qu'une foi, il n'y a qu'un baptême, dit saint Paul ; le martyr n'est pas une forme du sacrement de baptême, il n'en imprime pas le caractère ; et si un athlète de la foi, laissé pour mort, revenait à la vie, comme saint Sébastien, il devrait être baptisé pour être inséré au corps de l'Église et avoir droit à ses sacrements.

Quant au *baptême de désir*, plus improprement encore porte-t-il ce nom. Outre l'absence de tout caractère gravé dans l'âme, il ne peut se rencontrer évidemment que dans un adulte, il n'entraîne pas la rémission des peines temporelles du péché ; et le péché, il le remet moins par le désir du baptême, qui peut être ignoré, que par la charité parfaite. Il est au sacrement du baptême ce qu'est au sacrement de pénitence la contrition, qu'on pourrait bien aussi appeler

1. Gennade, savant prêtre de Marseille au ^v^e siècle, fait une belle comparaison du baptême avec le martyr. — « Le catéchumène qu'on doit baptiser confesse sa foi devant le prêtre, le martyr la confesse devant le persécuteur. Celui-là, après sa confession, est plongé dans l'eau, ou l'on jette de l'eau sur lui ; celui-ci après la sienne est baigné de son sang ou bien il est jeté dans le feu. Le baptisé reçoit le Saint-Esprit par l'imposition des mains de l'évêque, le martyr devient l'organe de l'Esprit-Saint qui parle en lui. Le baptisé reçoit l'Eucharistie et fait par là mémoire de la mort de Jésus-Christ, le martyr meurt avec Jésus-Christ. Le baptisé renonce au monde, et le martyr à la vie. Tous les péchés sont remis par le baptême, ils sont éteints dans le martyr. »

pénitence de désir. L'un et l'autre justifient par la charité qui précède le sacrement, qui en suppose toujours le vœu au moins implicite, mais qui n'en dépend pas nécessairement. Les sacrements ne sont une cause de mort pour personne; ils n'ont pas épuisé le cœur de Dieu, où il reste toujours assez de grâce pour sauver tout homme qui voudrait, mais ne pourrait pas les recevoir¹.

10. *Quelles sont les promesses que l'on fait au baptême? — On promet de renoncer à Satan, à ses pompes et à ses œuvres, pour s'attacher à Jésus-Christ.*

Renoncez-vous à Satan? — J'y renonce. — Renoncez-vous à ses pompes? — J'y renonce. — Renoncez-vous à ses œuvres? — J'y renonce. — A qui voulez-vous appartenir? — A Jésus-Christ. Ces vœux et ces promesses du baptême sont renfermés dans le baptême même, et l'Église ne nous les a fait prononcer explicitement que pour nous mieux rappeler à quoi nous engage notre titre de baptisé ou de chrétien. Tout être naît soumis à une loi conforme à son existence, et qu'il n'a pas

1. Saint Ambroise s'exprime ainsi dans l'éloge funèbre du jeune empereur Valentinien, qui l'avait mandé de Milan à Vienne (en Dauphiné) pour être baptisé de ses mains, et qui avait été étranglé par Arbogaste avant d'avoir reçu le baptême : « Vous vous déssolez de ce que, prévenu par une mort cruelle, il n'a pu être admis au sacrement. Mais dites-moi, quelle autre chose dépend de nous, que de vouloir et de demander ? Or, depuis longtemps, son désir était d'être initié, et il m'avait appelé principalement pour cela. Accordez donc, Seigneur, à votre serviteur Valentinien la grâce qu'il a souhaitée, qu'il a demandée en pleine santé. Sans doute, les mystères n'ont pas été solennellement célébrés; mais les martyrs perdent-ils leur couronne, lorsqu'ils meurent n'étant encore que catéchumènes ? Ils sont purifiés dans leur sang, Valentinien l'a été par sa piété. Il n'a pas craint de déplaire aux gentils en se déclarant disciple de Jésus-Christ : plein de l'esprit de Jésus-Christ, comment serait-il privé de sa grâce ? Faisons donc nos oblations, offrons le sacrifice avec confiance pour cette chère âme. Je ne jetterai point de fleurs sur son tombeau, mais je réjouirai son esprit par l'odeur du sang de notre Sauveur, dont il portait en lui la ressemblance et l'image. »

plus choisie que son existence même : l'homme, en naissant, apporte gravée dans sa conscience la loi naturelle, ainsi appelée parce qu'elle est inséparable de sa nature d'homme raisonnable et lui en impose les devoirs. Que cet homme renaisse à une vie nouvelle : une seconde loi sera gravée dans son cœur, loi inséparable de sa transformation en fils de Dieu, loi qui lui en imposera les devoirs. C'est en quelque sorte la loi naturelle du chrétien ; elle s'ajoute à la première sans la contrarier, comme la grâce s'ajoute à la nature sans la détruire. Et qu'il ne dise pas qu'il n'a rien promis lui-même, qu'il n'a pas voulu cette dignité sublime et qu'il n'en accepte pas les charges : a-t-il voulu être homme, et peut-il en rejeter les obligations ? Ira-t-il dire à ses parents, pauvres ou riches, petits ou grands dans le monde, qu'il n'a pas voulu naître d'eux et qu'il ne leur doit rien ? De quel front viendrait-il le dire à Dieu ? Non, il ne le dira ni au père qui lui a transmis son nom et son sang, ni au Créateur qui l'a fait homme sur la terre, ni au Rédempteur qui l'a fait chrétien pour le ciel.

Quels sont donc ces sacrés engagements que nous avons contractés sans le savoir ? Ils correspondent aux titres et aux grâces que nous avons reçus également sans le savoir : ce qu'est un chrétien nous dit ce qu'il doit être ; car il n'a qu'à rester chrétien, à vivre en chrétien, pour être fidèle à son baptême. Le baptême nous a faits enfants du Père céleste : ayons donc pour lui un cœur d'enfant, foi, confiance, amour, obéissance : par là nous renoncerons toujours aux œuvres de Satan, qui sont les péchés, c'est-à-dire des désobéissances à Dieu. Le baptême nous a faits frères et membres de Jésus-Christ : conservons dans nos veines le sang de notre frère, soyons des membres dociles de cette grande âme qui vit en nous, qui règle sur les siens nos jugements et nos désirs ; par là nous aurons renoncé aux pompes de Satan, c'est-à-dire au monde. Non pas à ce monde où il faut vivre, à la société des chrétiens et des gens honnêtes, aux

biens permis et aux jouissances modérées que Dieu a mis sur la route du ciel et qui n'en détournent pas : mais au monde corrupteur de la vérité et des mœurs chrétiennes, à ce monde tant haï et si souvent maudit par Notre-Seigneur, pour sa fausse sagesse, pour ses maximes qui contredisent tous les versets de l'Évangile, pour ses scandales : si « nous » avons le sens de Jésus-Christ, » nous condamnerons et réprouverons ce monde avec Jésus-Christ. Enfin, le baptême nous a faits les temples du Saint-Esprit : portons-le donc en nous, respectons le sanctuaire qu'il daigne habiter, ne l'en chassons par aucune souillure du corps ou de l'âme, soyons *saints* ; c'est notre premier nom, notre titre inaliénable, que nul ne peut nous ôter que nous-mêmes, et nous n'avons pas ce droit de nous dégrader de nos propres mains : par là notre renonciation à Satan sera complète, il n'aura rien en nous ; ses suggestions et son souffle tentateur n'y seront pas reçus, ses pompes et ses séductions du dehors en seront écartées, ses œuvres n'y entreront pas ; nous vivrons de notre vie chrétienne, de notre vie de baptisés, au nom, par la grâce et par la vie du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Nous pouvons maintenant comprendre toute la valeur de ce signe de la croix et du chrétien, de ce signe de la Trinité et de notre baptême que nous reproduisons si souvent ; combien profondément il nous désigne, combien profondément il se grave dans les âmes qui en ont l'intelligence et l'amour.

11. *Faut-il renouveler souvent les promesses que l'on a faites à Dieu dans le baptême ? — Oui : il est bon de les renouveler souvent, mais surtout lorsqu'on a atteint l'âge de raison, le jour de la confirmation, de la première communion, et le jour anniversaire de son baptême.*

La grâce du baptême, donnée pour toute la vie, est toujours vivante ou prête à revivre, comme le feu sous la cendre : car nous en avons toujours besoin pour accomplir les

obligations de notre ineffaçable caractère. Il nous importe donc de l'exciter et de la raviver sans cesse, comme on entretient la chaleur par l'exercice : or, l'exercice que demande de nous la grâce baptismale, c'est de garder nos promesses baptismales, et pour les garder dans nos œuvres, il faut nous les rappeler et les répéter souvent de bouche et du fond du cœur. Les renouveler, c'est en renouveler aussi la grâce qui les suit toujours : c'est renouveler notre baptême tout entier, nous replonger aux sources de la vie pour en sortir avec une vigueur rajeunie. Je vous avertis, dit saint Paul, de ranimer et de ressusciter la grâce qui est en vous par l'imposition des mains. Il parle là de la grâce de l'ordre, qui ne se donne aussi qu'une fois, et c'est en souvenir de cet avis que se font ces belles rénovations des promesses cléricales, si édifiantes pour les fidèles qui en sont témoins. Ayons donc aussi, pour les mêmes raisons d'utilité et de reconnaissance, nos rénovations des promesses baptismales : redisons souvent des serments faciles à oublier, et qu'il faut tenir toujours.

Il est bon de faire ce renouvellement : 1^o Quand arrive l'usage de la raison, pour en prévenir l'abus en la consacrant à Dieu, qui nous demande alors de commencer à vivre en chrétien et à faire fructifier ses immenses bienfaits, dont il n'a encore rien retiré. 2^o A la confirmation, qui complète à la fois les grâces et les devoirs du baptême : rallumons le feu ancien au contact du feu nouveau. 3^o A la première communion, pour que notre vie ranimée s'assimile mieux la divine nourriture qui vient la fortifier, pour montrer qu'une fois admis à la table du Père de famille, nous ne serons plus seulement des enfants aimables et innocents, mais des hommes vertueux et utiles à son service. 4^o Au jour anniversaire de notre baptême, le premier et le plus grand de nos jours, notre plus grande fête annuelle, date éternellement chère de notre inscription sur le livre de vie. Enfin renouvelons nos saintes promesses toutes les fois

que nous nous sentirons pressés par quelque violente tentation de les violer : la pensée de notre glorieux baptême nous sera alors une lumière et une force, et nous répondrons au tentateur comme nos pères à leurs persécuteurs : *Je suis chrétien.*

Les cérémonies du baptême, établies par l'Église pour en rendre sensibles les admirables effets, nous paraîtront désormais aussi belles que faciles à comprendre. *Avant le baptême*, nous sommes présentés à l'Église par un parrain et une marraine, qui sont comme nos père et mère à notre seconde génération, répondant pour nous, répondant de nous, et s'engageant à protéger notre enfance spirituelle au défaut de nos parents selon la nature. On nous arrête à la porte du saint lieu, non comme des excommuniés qui en auraient été expulsés, mais comme des profanes encore indignes d'y entrer. Le prêtre, ou le diacre, qui a le premier degré du sacerdoce, souffle sur notre visage en forme de croix ; symbole de l'esprit de Dieu qui va bientôt mettre le démon en fuite par la vertu de la croix, et rappelle en le surpassant le souffle du Créateur qui fit d'Adam un vivant. Nous sommes ensuite tout marqués de croix, sur la bouche, les narines, les yeux, le front, les épaules, le cœur : on nous en met plus sur nous que le prêtre n'en porte sur ses ornements à l'autel, pour nous faire souvenir que nous avons été régénérés complètement par la croix, sanctifiés dans tous nos sens et dans notre âme par la croix, ennoblis dans toute notre personne, pour n'en jamais rougir, de la noblesse divine puisée au sang de la croix.

Viennent ensuite les *exorcismes* ou *adjurations*, ordres intimés au démon de sortir de nous avec le péché originel qui nous soumet à lui, prières adressées à Dieu de chasser cet usurpateur et cette idole de son temple : le sel, symbole de sagesse et principe d'incorruptibilité, que l'on met sur la langue, organe du goût, pour signifier que, pleins du goût des choses célestes, nos discours devront toujours

être assaisonnés et châtiés par la sagesse chrétienne : la salive sur les narines et sur les oreilles, pour les ouvrir aux vérités et à la bonne odeur de l'Évangile ; c'est une imitation de Jésus-Christ guérissant ainsi un sourd-muet possédé du démon, en lui disant : *Epheta, ouvrez-vous* : l'onction avec l'huile des catéchumènes sur la poitrine et entre les épaules, pour disposer à recevoir avec joie le joug de Jésus-Christ et à le porter avec courage par le secours et l'onction de sa grâce. Pendant ces cérémonies, le prêtre porte l'étole violette, couleur de tristesse et de deuil qui convient au mort spirituel qu'il n'a pas encore ressuscité : il revêt l'étole blanche de la joie en arrivant aux fonts pour baptiser.

Après le baptême, il fait sur le front du nouveau chrétien l'onction du saint chrême, onction royale et sacerdotale qui marque notre participation à la royauté et au sacerdoce de Jésus-Christ notre chef. Le chrêmeau qu'il lui place ensuite sur la tête tient lieu de la robe blanche que les baptisés portaient autrefois pendant huit jours¹, image de

1. Un saint diacre, nommé Muritta, ayant tenu sur les fonts sacrés un jeune homme appelé Elpidophore, garda les vêtements blancs qu'il lui avait mis dans la cérémonie du baptême. Plus tard, celui-ci eut le malheur d'apostasier, et se fit même persécuteur des chrétiens. Pendant qu'il siégeait sur son tribunal, parut tout à coup Muritta, portant dans les mains les habits de baptême de son filleul, à qui il dit en les lui montrant : « Voilà les témoins de ton apostasie. Cette robe blanche demandera vengeance contre toi, elle se changera en robe de feu et de flammes qui te dévoreront durant l'éternité. » L'apostat, couvert de confusion, se sentit troublé et interdit jusqu'au fond de l'âme. Faible image de la confusion qui attend les profanateurs de leur baptême quand ils paraîtront devant Dieu.

Que plus heureux fut ce pauvre sauvage dont il est parlé dans les annales des Missions ! Revoyant, après plusieurs années, le prêtre qui l'avait baptisé, et invité par lui à se confesser, pour recevoir l'Eucharistie, des péchés mortels qu'il pouvait avoir commis : « Quoi ! mon père, s'écria-t-il, il y aurait des chrétiens assez ingrats pour offenser Dieu et outrager mortellement Jésus-Christ après avoir été baptisés dans son sang ! » Et il accusa, avec une profonde douleur, quelques fautes de fragilité.

la robe d'innocence dont le baptême avait revêtu leur âme, devenue sœur des Anges, aussi pure qu'eux et ornée de la même grâce dans un corps mortel. Elle devra donc vivre comme eux, et le cierge qu'on lui présente annonce d'avance l'éclat de ses œuvres et l'édification que répandra parmi ses frères cet enfant de lumière. Car l'Évangile sera son code et sa loi, et c'est pour cela qu'on le lui lit, l'étole sur la tête, à la fois comme une instruction et une bénédiction, comme une règle et un principe de vie. Les cloches peuvent maintenant commencer leurs airs joyeux : il y a un saint de plus sur la terre, un nom de plus dans le ciel, un enfant pour l'Église, un ange pour la famille, à qui on dira ces mots qui, bien compris, lui rappelleront la profonde transformation qui vient de s'accomplir : *Nous vous avons pris un païen, nous vous rendons un chrétien*¹.

1. On a remarqué ces paroles de M. de Sacy, répondant à M. de Champagny, récipiendaire à l'Académie en 1870 : « Le calcul serait long des vices réformés, des scandales prévenus, des douleurs épargnées aux faibles, des existences même sauvées par ces institutions chrétiennes dont nous jouissons sans y penser. Qui ne sait, pour n'en citer qu'un exemple, le peu de prix que les lois attachaient à un enfant nouveau-né chez les nations païennes les plus policées, et le prix immense que lui donne chez nous le christianisme par l'institution du baptême ? J'en appelle à toutes les mères ! qu'elles nous disent ce qu'elles ressentent de joie sur leur lit de douleur quand on leur rapporte leur enfant baptisé ! Ce n'est plus seulement le doux fardeau qu'elles ont porté pendant neuf mois dans leur sein, c'est quelque chose de sacré : l'enfant de l'homme est devenu l'enfant de Dieu !... Supprimez, avec le baptême, le temps qu'il donne à la réflexion, le scrupule qu'il oppose aux premières suggestions de l'égoïsme ou de la débauche, et bientôt peut-être on sera aussi barbare à Paris qu'on l'était à Rome, et qu'on l'est encore à Pékin... Ne soyons pas trop fiers : rien de plus trompeur que les dehors de la civilisation. Rome n'a jamais été plus civilisée qu'aux jours de sa décadence. Nous avons des poètes, des orateurs : Rome vieillie en regorgeait. Les élégances de la vie ne sont pas plus recherchées à Paris qu'elles ne l'étaient à Rome à la veille de l'invasion des barbares. Notre humanité même est un fruit du christianisme qui tomberait avec l'arbre qui le porte. »

QUATRIÈME LEÇON.

DE LA CONFIRMATION.

1. *Qu'est-ce que la confirmation ? — La confirmation est un sacrement qui nous donne le Saint-Esprit avec l'abondance de ses grâces pour nous rendre parfaits chrétiens.*

Confirmation veut dire affermisement. La confirmation est un sacrement, puisqu'au dehors elle est un signe sensible institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ, une imposition des mains et une onction très-significatives ; et qu'au dedans elle produit la grâce qu'elle signifie, en nous donnant le Saint-Esprit. Nous savons par les Actes des Apôtres, qu'à cette époque de miracles nécessaires et éclatants, le Saint-Esprit, appelé par le sacrement, descendait souvent visiblement sur les âmes comme à la Pentecôte. Le signe était alors doublé, les chrétiens étaient avertis deux fois de l'arrivée de Dieu, par la parole qu'il leur en avait donnée et par son action sensible : mais l'ébranlement extérieur n'augmentait pas la grâce, et la confirmation est encore aujourd'hui, comme autrefois, notre véritable et très-efficace Pentecôte.

Elle nous donne le Saint-Esprit comme tous les autres sacrements, qui ne nous communiquent la grâce qu'en nous communiquant la vie et la présence des trois adorables personnes : mais elle nous le donne d'une manière qui lui est propre, puisque nous avons vu que le caractère qu'elle imprime en nous paraît être le sceau spécial et la marque distinctive du Saint-Esprit. Elle nous donne ce divin Esprit avec l'abondance de ses grâces : grâce sanctifiante et sacramentelle, grâce présentement donnée, grâce infailliblement garantie pour l'avenir. Mais ce don et cette promesse, qui en déterminera la mesure, qui assignera des limites à cette

seconde libéralité de Dieu voulant se surpasser lui-même, et « s'épancher abondamment par Jésus-Christ » dans une âme qu'avec tant d'amour déjà il a « créée pour les bonnes œuvres en Jésus-Christ ? » Rappelons-nous ici les merveilles de grâce accomplies par le Saint-Esprit à la Pentecôte, qui a été comme la première confirmation : combien les Apôtres étaient faibles en entrant au Cénacle, combien forts ils en sortirent, agneaux changés en lions, enfants transformés en soldats invincibles ; et nous comprendrons sans peine que le second sacrement nous fasse parfaits chrétiens.

2. *Comment la confirmation nous rend-elle parfaits chrétiens ? —*

La confirmation nous rend parfaits chrétiens en augmentant en nous la grâce du baptême, et en nous donnant la force de confesser librement la foi de Jésus-Christ, même au péril de notre vie.

La confirmation est proprement le sacrement de la force et de la virilité chrétienne, comme le mot l'indique : elle confirme, elle consolide en les développant tous les effets du baptême, dont elle est comme le redoublement : on est libre d'y prendre un nouveau nom et un nouveau patron, ce qui marque bien qu'on entre alors dans une phase nouvelle de la vie. Le baptême nous a fait naître ; elle nous fait croître, non par une progression lente et insensible, mais subitement et par un coup puissant de la grâce, qui nous transporte sans transition de l'enfance chrétienne « à la mesure de l'âge parfait en Jésus-Christ. » Le baptisé est un enfant, le confirmé est un homme : le baptisé est revêtu de la robe d'innocence ; on peut dire du confirmé qu'il a reçu la robe virile qui le fait membre actif et militant de la république dont Notre-Seigneur est le chef : le baptisé a assurément la vie saine et entière, mais il est frêle et délicat, et Dieu lui ménage la tentation ou l'y soutient, comme un père donne la main à son enfant et le

porte même parfois dans les passages dangereux; le confirmé est devenu grand et fort, il est armé pour le combat et aguerri contre les périls.

Qu'il marche donc sans peur, et lutte sans défaillance : son père ne l'abandonnera pas ni ne le perdra un instant de vue; mais il exige qu'il déploie sa force et fasse usage de son armure, « du bouclier de la foi et du casque du salut. » Trempé deux fois dans le sang de Jésus-Christ, le chrétien confirmé y prend une force de héros, et Dieu, qui ne veut pas qu'il s'amollisse dans une trop longue paix, le met souvent à l'épreuve : toutes les grandes tentations de la vie, les assauts de la chair, les séductions du monde, les ruses du démon, l'entraînement des mauvais exemples, les railleries et les sarcasmes contre sa piété ou sa foi, sont des exercices pour son courage et des matières à ses triomphes. La confirmation a mis en lui la grâce du martyr, il en pourrait avoir la constance, et si Dieu l'y soumettait, il serait prêt pour cette lutte suprême : combien plus l'est-il pour les luttes moindres que lui livrent le respect humain, la fausse honte, la pusillanimité et la mollesse ? Il est parfait chrétien, et pour être un chrétien parfait rien ne lui manque du côté de Dieu, qui attend sa correspondance, mais ne la lui donnera pas malgré lui, parce qu'en le faisant fort il ne lui ôte pas la liberté d'être lâche.

3. *Comment appelez-vous les grâces que le Saint-Esprit répand dans nos âmes quand nous sommes confirmés ? — On les appelle les dons du Saint-Esprit.*

Les grâces de la confirmation sont ce que nous venons de voir. Toute grâce sanctifiante pénètre au fond de l'âme, la transforme, la fortifie, et s'applique ensuite ou plutôt en même temps à toutes ses puissances, comme la vie du corps se répand dans tous les membres. Considérée dans cette application à nos diverses facultés, elle semble se diviser; la grâce devient des grâces, le don de Dieu des dons de

Dieu, et, dans la confirmation, des dons du Saint-Esprit, qui nous est spécialement donné par ce sacrement. Du reste, de quelque manière qu'on les entende, ces dons divins n'en sont pas moins assurés au confirmé.

4. *Combien y a-t-il de dons du Saint-Esprit ? — Il y a sept dons du Saint-Esprit : la sagesse, l'intelligence, le conseil, la science, la piété et la crainte de Dieu.*

La Sagesse, qui se place en tête des sept dons du Saint-Esprit, est le seul don que Salomon demanda à Dieu ; et il semble en effet qu'il suffise, résumant et renfermant tous les autres. Ceux-ci s'appliquent, trois à l'esprit et trois au cœur : la sagesse s'applique à l'âme tout entière. Son nom (*sapere*) nous dit qu'elle est un goût : or le goût ne sert pas seulement à discerner les aliments, il attire et sollicite vers les bons, il éloigne et repousse des mauvais. La sagesse est donc comme un organe et un sens divin, « le sens de Jésus-Christ, » qui nous montre ce qui est utile à notre âme et nous en donne l'attrait, qui nous montre ce qui lui est nuisible et nous en inspire le dégoût. Une âme dépourvue de toute sagesse serait, dans le monde spirituel, comme un corps privé de tous les sens qui ouvrent devant lui le monde physique et l'y font vivre ; ce serait l'insensibilité et la stupidité absolue. C'est, avec des degrés et des nuances diverses, l'état de ceux que l'Écriture appelle *les insensés*, parce que, habiles et sages peut-être en tout le reste, ils ont perdu ou dépravé ce sens exquis, ce goût délicat du bien et du mal que le Créateur et surtout la grâce du baptême avaient mis dans leur âme.

Les trois dons qui viennent orner et éclairer notre esprit dans la confirmation, sont l'intelligence, la science et le conseil. *Intelligence*, qui est l'esprit lui-même développé et surnaturalisé par l'Esprit de Dieu, et qui le rend apte à comprendre les vérités de la foi, à pénétrer à fond ce qu'elles ont de plus sublime, aussi bien qu'à descendre et à

suivre leurs conséquences les plus pratiques. *Science*, qui remplit l'esprit que l'intelligence a préparé et ouvert à la vérité, qui la lui fait apercevoir et découvrir en tout, lui révèle les œuvres de Dieu et ses desseins dans ses œuvres, avec la manière de nous en servir pour atteindre notre fin propre et personnelle dans l'ensemble de la création. *Conseil*, discernement, prudence, qui est la pratique et l'application de la science, qui la dirige dans les cas particuliers et l'aide à apprécier sainement les personnes et les choses, qui prévient ou dissipe les préjugés ou les illusions, et règle sûrement notre marche dans ces circonstances douteuses et critiques où, quelquefois, il n'est pas moins difficile de connaître son devoir que de le remplir. L'esprit excité, dilaté, fortifié par le don d'intelligence, éclairé et illuminé d'en haut par le don de science, guidé et conduit comme pas à pas par le don de conseil, que lui manque-t-il pour être un esprit sage ?

Savoir et bien voir n'est que la première et la moindre partie de bien vivre : il faut faire le bien que l'on voit, et pour le faire il est indispensable de s'y porter et de le vouloir. La sagesse, pour être complète, doit donc se répandre de l'esprit dans la volonté, et elle y arrive par les dons de force, de piété et de crainte de Dieu. *Crainte de Dieu*, sainte terreur de ses jugements et de ses vengeances, qui se mêle à notre confiance la plus filiale, comme le sel aux aliments doux, pour la maintenir dans ses vraies limites et lui conserver son vrai caractère, alors qu'elle pourrait tourner à la négligence et à la présomption. La crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse : elle entre dans les desseins de Dieu créant l'enfer pour effrayer les pécheurs et les retirer ou les préserver du péché : elle s'éclaire à ces sombres flammes, et nous prépare à l'amour du bien par l'horreur du mal et de ses suites terribles. La *Piété* s'ajoute heureusement à la crainte : celle-ci nous fait fuir l'enfer, celle-là nous attire vers le ciel et vers les choses du ciel :

celle-ci nous donne la première impulsion qui nous retire de l'abîme, celle-là continue à nous pousser dans le même sens jusque dans le sein de Dieu. La piété s'attache à Dieu comme l'enfant à sa mère, elle aime son culte et tout ce qui le lui rappelle, elle en pratique les exercices avec joie et fidélité, et lors même qu'elle n'est pas sensible et tendre, il y a toujours une certaine onction du cœur qui ne la quitte jamais. Comme Pierre sur le Thabor, elle se dit dans ses longues prières : « Il m'est bon d'être ici, » et elle le sait si bien, elle en est si profondément convaincue, qu'il lui importe peu de le sentir. La *Force* achève l'œuvre de la piété et de la crainte : elle répare la faiblesse naturelle du caractère, elle trempe la volonté, elle la fixe dans le bien, elle lui donne part à la constance qui éclate dans les martyrs, et qui lui est souvent nécessaire dans le grand combat de la vie chrétienne. « Esprit aux sept dons, promesse fidèle du Père, Esprit d'intelligence, de science et de conseil, éclairez-nous de vos lumières; Esprit de crainte, de piété et de force, embrasez-nous de vos ardeurs, soutenez la fragilité de nos sens par une vertu qui ne défaille point. »

5. *Peut-on recevoir plusieurs fois le sacrement de confirmation?*
 — Non ; on ne peut le recevoir qu'une seule fois, parce qu'il imprime un caractère ineffaçable, aussi bien que le baptême.

C'est un puissant motif de le bien recevoir, puisque nous y sommes armés en soldats chrétiens une fois pour toute la vie. Si tant de lâches désertent ou font mollement leur devoir dans l'armée du Seigneur, souvent sans doute c'est qu'ils sont infidèles à la grâce de la confirmation; mais ne serait-ce pas aussi qu'ils l'ont mal reçue, et se sont par là réduits à combattre sans toutes leurs armes? N'imitons pas leur coupable imprudence, et apportons à ce sacrement la préparation et les dispositions que nous verrons plus bas : s'il était trop tard, rappelons-nous qu'il n'est jamais trop tard avec Dieu : revenons à lui, il nous rendra, avec son

amour, les dons du Saint-Esprit dont nous nous étions privés par un sacrilège. Conservons-les alors précieusement, ranimons souvent la grâce de notre confirmation comme la grâce de notre baptême, en renouvelant à la fois nos promesses baptismales et le serment qui nous a enrôlés dans la milice sacrée de Jésus-Christ.

6. *Le sacrement de confirmation est-il absolument nécessaire ?*

— Non : mais ce serait un grand péché que de négliger de le recevoir.

Notre-Seigneur, en nous préparant un si puissant moyen de salut, a-t-il pu nous permettre de le dédaigner ? C'est la perfection de sa bonté de nous obliger à accepter ses bienfaits, et un père n'est bon qu'à demi quand il n'impose pas à son fils malavisé le bien nécessaire qu'il veut lui faire. Sans doute la confirmation n'est pas absolument nécessaire pour être sauvé : mais plusieurs, faute de l'avoir reçue, ne seront pas sauvés. Pour vivre, il n'est pas nécessaire d'être fort ; mais il y a certaines crises où les faibles succombent toujours, et dont ne se tirent que les tempéraments robustes. Négliger et surtout mépriser le sacrement des forts, serait donc un péché grave et une cause de faiblesse et de péché : jeter ses armes n'est pas seulement une félonie, c'est un péril.

7. *Qui peut donner le sacrement de confirmation ? — Les seuls évêques.*

Les évêques seuls en sont les ministres *ordinaires*, comme successeurs des Apôtres, que l'on voit seuls dans les Actes imposer les mains aux nouveaux baptisés pour leur donner le Saint-Esprit. A qui appartient-il de faire des parfaits chrétiens, sinon à celui qui a la plénitude du sacerdoce ? Néanmoins un simple prêtre, avec une délégation spéciale du Souverain Pontife, et en se servant d'huile bénite par un évêque, pourrait être ministre *extraordinaire* de la confir-

mation. C'est ce qui se pratique en Orient, et s'est vu quelquefois dans les missions des pays lointains, où la persécution qui tuait les évêques rendait plus nécessaire le sacrement qui contient la grâce des martyrs.

8. *Comment l'évêque donne-t-il le sacrement de confirmation ? — L'évêque donne le sacrement de confirmation par l'imposition des mains jointe à la prière, et par l'onction du saint-chrême jointe aux paroles qui l'accompagnent.*

La confirmation est appelée, tantôt *imposition des mains*, tantôt *onction* ou *chrême* : ce qui suppose qu'elle a deux parties, ou plutôt deux signes extérieurs qu'il faut recevoir sur soi, pour en recevoir en soi le caractère et la grâce intérieure. Le premier signe est cette solennelle et majestueuse imposition des mains que le pontife fait sur tous les confirmands lorsque, les bras étendus, et placé pour ainsi dire entre eux et l'Esprit aux sept dons qu'il appelle sur eux, il adresse au ciel cette magnifique invocation à laquelle Dieu a attaché irrévocablement sa grâce : *Dieu tout-puissant et éternel, qui avez daigné régénérer par l'eau et le Saint-Esprit vos serviteurs ici présents, envoyez sur eux du haut du ciel votre Esprit saint et consolateur pour les enrichir de ses sept dons ; l'Esprit de sagesse et d'intelligence, l'Esprit de conseil et de force, l'Esprit,...* etc... Le confirmand doit donc, non-seulement être arrivé alors, mais se tenir à genoux dans un profond recueillement, humblement et amoureusement incliné sous les cieux ouverts, livrant son âme à l'Esprit sanctificateur qui descend en lui.

Le second signe, qu'il faut recevoir avec un respect égal, s'applique plus immédiatement à chacun : c'est la main de l'évêque sur la tête du confirmand, le marquant au front du signe de la croix, et le confirmant par le chrême du salut, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Le saint-chrême est de l'huile d'olive, mêlée de baume, que l'évêque a consacrée à la messe solennelle le jeudi-saint. Le baume,

à son odeur agréable, joint la propriété de préserver de la corruption : pendant qu'il est appliqué sur le front, l'âme du confirmé est tout embaumée par le Saint-Esprit, qui la sanctifie et l'orne de toutes les vertus infuses dont la suave odeur devra réjouir et attirer les fidèles. L'huile est un symbole plus riche encore de sens faciles à saisir et de transparentes allégories : elle échauffe et brille, comme la grâce échauffe et éclaire l'âme : elle s'étend et s'imbibe, comme la grâce pénètre et s'insinue dans l'âme : tout ce qu'elle touche s'assouplit et s'adoucit, comme la loi de grâce et le joug suave du Seigneur : comme la grâce elle nourrit, comme la grâce elle fortifie, et les athlètes en oignaient leurs membres, comme la grâce oint l'athlète chrétien. Enfin, dans la loi ancienne, l'onction de l'huile sainte sur la tête consacrait les grands prêtres et les rois ; dans la loi nouvelle, l'onction sur le front, au baptême d'abord et ensuite à la confirmation, fait de nous des christes du Seigneur et une famille de prêtres-rois, appelés, comme rois, à conquérir le royaume de la paix et de la gloire, en combattant et en régnant sur nous et sur nos passions ; appelés, comme prêtres, à offrir à Dieu ces mêmes passions et ces mêmes hosties spirituelles immolées sur l'autel de notre cœur, en union avec notre grand Pontife, qui n'offre aussi d'autre victime que lui-même dans son sacrifice.

9. *Pourquoi l'évêque fait-il le signe de la croix sur le front de celui qu'il confirme ? — C'est pour marquer qu'il ne doit point rougir d'être chrétien.*

Nous avons eu occasion de le dire souvent, l'évêque fait l'onction en forme de croix, pour marquer que toute grâce vient de la croix, et il la fait sur le front, siège de la mauvaise honte comme de la sainte pudeur, pour nous apprendre à rougir à propos, pour sanctifier notre front, en chasser les lâches rougeurs du respect humain et y établir les

chastes rougeurs de la vertu. La passion de la honte est bonne, et deux fois à plaindre le prévaricateur impudent et sans vergogne qui l'aurait foulée aux pieds : mais, comme toutes les autres, elle a été pervertie par le péché originel, elle rougit du bien et trop peu du mal. La grâce, qui redresse tout, donne au confirmé un front nouveau, un front d'airain pour braver, dédaigner ces moqueurs méprisables qui rient de ce que Dieu approuve et honore : un front de vierge qui se voile au premier cri de sa conscience et à la première apparence du mal.

10. *Pourquoi l'évêque donne-t-il un soufflet à celui qui est confirmé ? — C'est pour marquer qu'il doit être disposé à souffrir toutes sortes d'injures pour Jésus-Christ.*

Frapper la face de l'homme, c'est moins frapper le corps que flétrir l'homme même : le soufflet est un coup, et surtout une injure. Le léger soufflet que l'évêque donne au confirmé n'est rien de cela ; mais il lui rappelle que, baptisé puis confirmé en Jésus-Christ, deux fois uni à cet Homme de douleur saturé d'opprobres, il doit s'attendre et se résigner à être quelquefois humilié et persécuté avec lui ; que la grâce qu'il vient de recevoir est une grâce de force et de patience, et qu'il y trouvera la calme possession de son âme, qu'on lui souhaite en disant : *Que la paix soit avec vous.*

11. *Quelles sont les dispositions nécessaires pour recevoir dignement le sacrement de confirmation ? — Il faut être instruit des principaux mystères de la foi, avoir la conscience pure de tout péché mortel, et s'y préparer par le recueillement et la prière.*

1. Si vous saviez le don de Dieu ! dit Notre-Seigneur à la Samaritaine. L'ignorance des dons du Saint-Esprit fait qu'on s'y prépare mal, qu'on les demande peu, qu'on les reçoit dans un cœur froid qui en est à peine ému et n'en profite pas. La première préparation à apporter au sacrement de confirmation serait donc d'en connaître les grands

effets : de connaître par conséquent la grâce qu'il contient ; et la Rédemption, source de cette grâce ; et l'Incarnation, qui seule explique notre rédemption ; et l'auguste Trinité, qui seule explique et rend possible l'Incarnation. Cette connaissance sans doute devra être en raison de l'âge et de la capacité du confirmand : mais qu'il ne néglige rien de ce qu'il peut ; ceux qui l'aident à l'acquérir font une œuvre de charité spirituelle très-méritoire, ils auront leur part des grâces de la confirmation ; en ouvrant les voies au Saint-Esprit dans le cœur des autres, ils les lui ont surtout ouvertes dans leur propre cœur.

2. Confirmer n'est pas commencer, fortifier la vie n'est pas ressusciter. Sacrement des vivants, la confirmation demande donc 1^o Une âme vivante, pure au moins de tout péché mortel ; l'unir au péché, c'est vouloir unir Jésus-Christ avec Bélial, c'est un sacrilège qui, loin de donner la grâce, change au contraire le glorieux caractère du sacrement en sceau de malédiction, l'empreinte de Dieu en marque de Satan. 2^o Mais, pour ne rien perdre des faveurs que nous apporte le Paraclet, le *Don de Dieu*, il ne suffit pas de lui offrir un cœur vivant ; il faut lui offrir un cœur tout entier recueilli et tourné vers lui, dégagé du trouble extérieur qui agite quelquefois la foule des confirmands ; un cœur ouvert et dilaté par les saints désirs que cet Esprit de prière excite toujours dans l'âme au moment où elle a un si grand intérêt à prier, au moment où elle va recevoir son armure, sa force, son viatique pour toute la vie. 3^o Enfin, utiles pour recevoir abondamment le don céleste, le recueillement et la prière nous aideront encore à le garder fidèlement : refermons notre cœur comme on ferme un vase après y avoir versé une liqueur précieuse. Demandons à l'Esprit-Saint qui y réside de s'en rendre le maître, d'en diriger tous les mouvements, de nous inviter souvent par les douceurs de sa présence à converser et à prier avec lui ; demandons-lui surtout de nous avertir sévèrement et de

nous arrêter à temps, au moment où nous serions sur le point de souiller sa demeure et de l'en chasser par un péché mortel.

CINQUIÈME LEÇON.

DE L'EUCCHARISTIE.

Il faut avoir les lèvres pures et le cœur sans tache pour recevoir l'adorable Eucharistie : il faut avoir le cœur plein de religion et une parole sainte, même pour en parler. Daigne le Dieu de l'Eucharistie nous les donner, sanctifier nos lèvres avec un charbon de feu comme celles du prophète Isaïe, qui avait à dire de moins grandes choses que nous, nous purifier à l'entrée du temple avec l'eau divine de sa grâce, avant que nous osions approcher de l'autel pour en étudier à genoux le très-saint et très-aimable mystère.

1. *Qu'est-ce que l'Eucharistie ? — L'Eucharistie est un sacrement qui contient réellement et en vérité le corps, le sang, l'âme et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sous les espèces ou apparences du pain et du vin.*

Eucharistie veut dire *bonne grâce, grâce excellente*; soit la bonne grâce qu'elle renferme, soit les actions de grâces qu'elle mérite et qu'elle provoque, soit la grande action de grâces et le sacrifice proprement *eucharistique* ou de reconnaissance que les chrétiens offrent à Dieu en la lui offrant. Elle a bien d'autres noms, tirés de son institution, de sa nature ou de ses effets : on l'appelle la *Cène du Seigneur*, l'*Agneau pascal* et la *Pâque perpétuelle* des chrétiens : la *sainte hostie* ou *victime*, le *saint sacrifice*, les *saints mystères* ; le *pain du ciel*, le *pain des Anges*, le *pain des enfants*, la *fraction du pain*, la *sainte table*, la *table du Seigneur*, le *sacrement de l'autel*, le

viatique dans le cours comme à la fin de la vie, la *communion*, le *très-saint Sacrement*.

L'Eucharistie est, en effet, *un sacrement*, le plus auguste des sacrements. Signe sensible mangé par nous d'une manducation sensible, institué par Notre-Seigneur et nous donnant sa grâce avec sa personne, que lui manque-t-il pour être un sacrement ? Mais c'est un sacrement à part, et parce que le signe sensible n'y est plus qu'une apparence et non une réalité comme dans les autres sacrements, où l'eau reste de l'eau et l'huile de l'huile ; et parce que ce qu'il y a de réel sous ce signe n'est pas seulement la grâce produite en nous, mais le corps du Seigneur subsistant hors de nous, bien que, comme les autres sacrements, il ne produise la grâce sanctifiante et la grâce sacramentelle que lorsqu'il s'applique à nous. C'est alors, c'est dans la manducation qu'il est sacrement proprement dit, qu'il produit ce qu'il signifie, l'alimentation spirituelle de nos âmes : auparavant il est sacrifice, il est vrai Emmanuel ou Dieu avec nous, il est notre céleste nourriture toute préparée, quoique non encore prise ; et c'est pourquoi on l'appelle déjà sacrement, comme une table servie est déjà un signe de fusion de cœurs et de biens entre les amis, avant même qu'ils soient assis au repas commun.

Un sacrement qui contient véritablement, réellement et substantiellement, c'est-à-dire qui contient. Ces adverbess n'ont été ajoutés que pour écarter les équivoques misérables de la menteuse hérésie, qui a toujours voulu et voudra toujours conserver le langage consacré de la vérité pour en envelopper ses erreurs. « Ils viennent à vous revêtus en brebis, « mais au dedans ils sont loups ravisseurs. » Pendant quinze cents ans, on avait cru que le corps de Jésus-Christ est contenu dans l'Eucharistie, et on avait dit simplement : il y est contenu. — Contenu, c'est vrai, dit Calvin, car j'y vois son image. — Eh non ! il n'y est pas en portrait, ou en figure, il y est *véritablement*. — Contenu, ajoute-t-il et les

siens avec lui, mais uniquement parce que la foi l'y croit et l'y adore. — Non, la foi ne l'y adore que parce qu'il y est *réellement*. — Contenu, disent-ils enfin; ah! oui, il y a là une vertu émanée de lui, une influence qu'il exerce à distance, comme un astre qui projette au loin ses rayons. — Il a bien fallu leur répondre encore que, dans l'Eucharistie, nous possédons le corps de Jésus-Christ lui-même, son être, sa vraie *substance*.

S'il y est, selon l'évidente simplicité et le sens inévitable de la parole évangélique : « Ceci est mon corps, » ce divin corps n'y peut être séparé du sang et de l'âme de Jésus-Christ, qui ne meurt plus; son humanité y est donc tout entière. Mais nous savons que le Verbe l'a prise une fois pour ne la jamais quitter : l'Eucharistie contient donc sans division et sans partage possible le Verbe Incarné, Jésus-Christ Dieu-Homme : ce qui force à y reconnaître et à y adorer avec lui les deux autres personnes de l'indivisible Trinité. Le ciel entier, chante le premier communiant, le ciel est dans mon cœur.

Telle est la première notion et comme la première vue de la sainte Eucharistie, notion qui n'est pas complète, et ne montre guère qu'un des trois aspects de l'Eucharistie, la présence réelle de Notre-Seigneur. Mais, que fait sur la terre Jésus-Christ descendu du ciel, que fait-il sur l'autel devant son Père, que fait-il dans nos cœurs quand il daigne y venir ? Jésus-Christ reposant dans le tabernacle, Jésus-Christ aliment du fidèle, Jésus-Christ immolé sur l'autel ; présence réelle, communion, sacrifice, voilà les trois parties de l'Eucharistie, correspondant aux trois leçons que nous avons à expliquer. On pourrait donc la définir : *Le mystère de Jésus-Christ présent sous les espèces du pain et du vin, s'offrant à Dieu en sacrifice, et aux fidèles en nourriture*. Le tabernacle, l'autel, notre cœur : suivons-le avec amour dans ces trois stations.

2. Quand Notre-Seigneur a-t-il institué ce sacrement? — Le jeudi-saint, veille de sa mort.

Au moment même où les Juifs mettaient le comble à leur ingratitude, Jésus mettait le comble à son amour : à la veille de sa mort, pour ne pas nous laisser orphelins, il établissait le mystère de sa vie et de sa présence permanente sur la terre. Après avoir célébré la Pâque, « cette Pâque que j'ai ardemment désiré manger avec vous, » dit-il à ses disciples, après leur avoir lavé les pieds à leur grand étonnement et malgré les protestations de saint Pierre qui ne voulait pas le souffrir, Jésus-Christ se remet à table et institue l'Eucharistie. Mais alors ses Apôtres, toujours si prompts à l'interroger quand il disait ou faisait quelque chose d'extraordinaire, ne manifestent aucune surprise, ne lui font aucune question. C'est que le divin Maître les avait préparés à ce prodige en le leur annonçant d'avance, et avait exigé d'eux une foi absolue en sa parole, qui avait scandalisé les Juifs et paru à quelques disciples pusillanimes trop dure à entendre. Si claire a été la promesse de la divine Eucharistie, que même avant son institution elle a eu des ennemis, hérétiques avant l'Eglise en quelque sorte, et détachés immédiatement de Jésus-Christ.

Voici cette promesse, qui fut faite dans des circonstances admirablement choisies. Notre-Seigneur venait d'opérer le grand miracle de la multiplication des pains, prélude et figure d'une multiplication bien autrement merveilleuse. Les Juifs, très-sensibles à cette sorte de miracle, s'étaient entendus alors pour l'enlever et le faire roi ; mais il leur avait mystérieusement échappé. L'ayant retrouvé le lendemain, ils lui demandèrent un pain descendu du ciel, semblable à la manne que Moïse avait fait pleuvoir à leurs pères dans le désert. Jésus, après leur avoir reproché de s'attacher à ses pas par une grossière avidité plutôt que par une foi solide et réelle, voulant élever graduellement ces lourds

esprits et les amener peu à peu à la vérité si contraire aux sens qu'il allait révéler, leur dit d'abord : que Moïse ne leur avait pas donné le vrai pain du ciel, et que ce pain donné par son Père pour communiquer la vie au monde, c'était lui-même; qu'en vain ils se murmuraient entre eux qu'il était le fils de Joseph; que les cœurs dociles à l'attrait de son Père viendraient à lui, croiraient en lui pour être ressuscités par lui au dernier jour. Puis il leur dit ouvertement : « Je suis le pain de vie; quiconque le mangera vivra éternellement, et ce pain, c'est ma chair livrée pour le salut du monde. »

A ce mot, ils se disputaient, disant : Comment peut-il nous donner sa chair à manger? Alors Jésus, qu'on voit toujours dans l'Évangile attentif à expliquer ses paroles quand on l'a mal compris, mais ferme à insister sur le même sens et la même expression quand, l'ayant bien saisi, on n'y oppose que l'incrédulité¹, Jésus reprend : « En vérité, en vérité, je vous le dis : si vous ne mangez la chair du fils de l'homme et ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous. Celui qui mange ma chair et boit mon sang, demeure en moi et moi en lui. Vos pères ont mangé la manne dans le désert, et ils sont morts : celui qui mange

1. « Lazare, notre ami, dort ; je vais le réveiller. Les disciples entendant ces paroles d'un vrai sommeil, Jésus leur dit clairement : Lazare est mort. — Gardez-vous du levain des Pharisiens, » leur dit-il une autre fois : comme ils ne pensaient qu'au levain matériel, il leur expliqua sa parole du levain des vices et de l'hypocrisie. — Au contraire, ayant dit à Nicodème qu'il faut naître de nouveau pour voir le royaume de Dieu, et celui-ci ne voulant pas le croire, Jésus insista sur cette idée de renaissance, qui est vraie, tout en écartant la grossière imagination d'une renaissance corporelle, qui offusquait la pensée de ce maître en Israël : « Je vous le dis en vérité, si on ne naît de l'eau et de l'Esprit-Saint, on ne peut entrer dans le royaume. » Qu'il était digne de la Vérité incarnée de s'affirmer, et de s'affirmer encore devant l'opiniâtreté orgueilleuse et incroyante, mais de condescendre et de s'expliquer aux âmes droites qui ne demandaient qu'à la connaître !

« ce pain descendu du ciel vivra pour l'éternité... » Et il répète ces mots de *manger* et de *boire*, de *breuvage* et d'*aliment* jusqu'à douze fois; les mots de *chair* à manger et de *sang* à boire, jusqu'à dix fois, ne s'écartant jamais de la même pensée, la confirmant dans les mêmes termes, sans rien changer, sans rien adoucir, sans faire aucune concession à la répugnance de ses auditeurs, qui le comprirent tous de la même manière. Il voyait leur pensée, il entendait leurs murmures : s'ils se trompaient sur le sens de ses paroles, et ce n'était pas possible, il n'avait qu'un mot à dire pour les désabuser, et il ne l'a pas dit! C'est qu'ils ne manquaient pas d'intelligence, mais de foi; c'est que, malgré les miracles qu'ils avaient vus, ils croyaient à leurs sens plutôt qu'à la parole divine. Or, dit ensuite Notre-Seigneur, mes paroles sont esprit et vie, c'est l'esprit qui vivifie et les fait comprendre, la chair et les sens n'y servent de rien. En voyant plusieurs de ses disciples le quitter après ce discours, il ne les retint pas, il ne retrancha pas un iota de ce qu'il avait dit, mais se tournant vers les douze, sans doute avec tristesse : « Et vous, voulez-vous aussi vous en aller? Et Simon Pierre de répondre : Seigneur, à qui irions-nous? vous avez les paroles de la vie éternelle. » — Fermons ici l'Évangile, et adorons avec saint Pierre le Christ Fils du Dieu vivant : car toute réflexion est superflue. Si Jésus-Christ ne nous a pas promis son corps à manger et son sang à boire, il a indignement trompé tout le monde, nous et ses auditeurs ; et s'il nous l'a promis, il nous l'a donné¹.

1. Le savant cardinal Wiseman, dont la mort récente a été un deuil pour toute l'Angleterre, fait quelque part cette réflexion simple et frappante. Qu'un ministre calviniste prêche comme étant de lui, et sans avertir qu'elles sont de Jésus-Christ, ces paroles de l'Évangile ; qu'il répète sur tous les tons *que la chair du Sauveur est un aliment, qu'on le mange comme la manne du désert, mais avec plus de fruit...* : ses auditeurs s'écrieront qu'il les trahit et qu'il est catholique. Si un prêtre tenait le même langage, on n'y prendrait pas garde, on trouverait qu'il

3. *Que fit Notre-Seigneur lorsqu'il institua ce sacrement ? — Il prit le pain, le bénit, le rompit, et le donna à ses disciples en disant : Prenez et mangez, ceci est mon corps, et ensuite il prit le calice, rendit grâces à Dieu et le leur donna en disant : Ceci est mon sang.*

A aucun moment de sa vie Notre-Seigneur ne nous a témoigné autant d'amour, en aucun endroit il ne paraît aussi aimable qu'à la Cène. Là il s'anéantit encore plus profondément qu'à l'Incarnation : là il recommence sur la terre une vie plus longue, plus cachée, plus outragée que la première qui va finir ; là il offre le sacrifice non sanglant qu'il offrira demain avec effusion de son sang. Là il dit des paroles et fait des adieux qui sont ce qu'il y a de plus sublime et de plus tendre dans l'Évangile ; là pour la première fois un homme s'est reposé sur sa poitrine et il a reposé lui-même dans la poitrine des hommes. Là remonte la reconnaissance de tout fidèle et de tout prêtre, comme à la première de toutes les communions, à la première de toutes les ordinations, et à la première de toutes les messes ; là s'est accompli en un quart d'heure l'acte dont la reproduction sera, jusqu'à la fin du monde, le grand culte de l'Église et de ses enfants. Il n'y aurait donc ici qu'à remercier, adorer, bénir, admirer : mais, en gardant ces sentiments au fond de notre cœur, continuons aussi, en quelques mots, d'éclairer et de justifier notre foi.

CECI EST MON CORPS QUI EST LIVRÉ POUR VOUS. CECI EST MON SANG, LE SANG DU NOUVEAU-TESTAMENT, QUI SERA RÉPANDU POUR VOUS.

Ces adorables paroles disent-elles ce qu'elles signifient, ou bien Notre-Seigneur a-t-il dit une chose en en pensant une autre, a-t-il dit : « Ceci est mon corps, » pour faire

parle comme tous les fidèles. Cela seul ne dit-il pas où est le vrai Évangile ?

croire : *Ceci est la figure de mon corps* ? C'est là toute la question. Or, 1^o s'il a voulu dire ce que nous croyons, il ne pouvait le dire mieux, ni plus simplement, ni plus clairement : s'il a voulu parler de la figure de son corps, pouvait-il être plus inintelligible ? Est-ce qu'un morceau de pain ressemble à un corps, est la figure d'un corps ? Qui l'a jamais dit ? Qui a jamais parlé ainsi ? Et ne devrait-on pas avertir, quand on donne à un mot un sens nouveau, inouï, unimaginable, faux par conséquent ? 2^o Dans ma chère croyance, je comprends pourquoi Jésus-Christ dit *ceci* et non pas *ce pain* est mon corps : l'expression vague *ceci*, *ce que vous voyez*, est choisie à dessein, parce que le pain n'est plus quand l'affirmation divine arrive à mon oreille. Mais, selon les calvinistes, le pain demeure, Jésus-Christ pouvait très-bien dire : *Ce pain est mon corps* : pourquoi ne l'a-t-il pas dit ? En avait-il oublié le nom, pour dire *cette chose* au lieu de dire *ce pain* ? et un instant après, il avait oublié le nom du vin, et disait encore *cette chose* !

En outre, Jésus-Christ prévoyait alors que tous les chrétiens de tous les siècles, moins quelques-uns qui ne devaient venir qu'après quinze cents ans, prendraient sa parole à la lettre et dans son sens naturel : si ce sens n'était pas le sien, il prévoyait donc que tous ces chrétiens adoraient un morceau de pain, qu'ils mourraient avec amour pour le défendre, et couvriraient la terre, au prix de leur sang, d'une immense idolâtrie ; et lui, qui le lendemain allait mourir pour eux, il n'a pas daigné prévenir ce malheur par un simple mot qui eût tout sauvé, par la simple attention de parler comme tout le monde parle ! Et il faisait alors son testament, il instituait un sacrement, il nous donnait son dernier ordre, il nous adressait ses derniers adieux ; et il consentait à ce que tout cela fût mal compris par son Église, il lui laissait une énigme indéchiffrable !

De plus, il aurait permis et voulu que cette erreur ido-

lâtrique infectât jusqu'à ses Écritures, ces pages divines que tout chrétien sans distinction, hérétique comme catholique, croit dictées par le Saint-Esprit. Car, les trois Évangélistes qui racontent la Cène se servent tous des mêmes termes, sans variante appréciable : et saint Paul, qui nous en donne le quatrième récit identique, ajoute : « Donc, « manger indignement ce pain et boire ce calice, c'est se « rendre coupable du corps et du sang du Seigneur, c'est « boire et manger son jugement, en ne discernant pas le « corps du Seigneur. A cause de cela, plusieurs d'entre « vous ont été frappés de maladie, et plusieurs de mort...
 « Car jugez-en vous-mêmes : le calice béni n'est-il pas la « participation au sang de Jésus-Christ, et le pain que « nous rompons la participation à son corps ? »

Que veut-on que nous fassions avec de pareilles paroles ? ne faut-il pas, ou que nous jetions au loin la Bible avec tout le christianisme, ou que nous tombions en adoration au pied de l'autel ? Encore, si notre prétendue illusion était guérissable, et qu'on nous offrit quelque raisonnable moyen d'en sortir ! Mais il n'y en a pas ; Luther en a cherché et n'en a pas trouvé ; il a été vaincu, il le dit, par l'irrésistible et indiscutable évidence de ces mots : « Ceci est mon corps, » et il a été forcé, lui et ses luthériens, de continuer de croire à la présence réelle¹. Quant à l'autre Babel, celle des calvinistes, cinquante ans après sa sortie de terre on y comptait déjà deux cents interprétations différentes des quatre mots du Seigneur ! O vérité divine, invulnérable sous les replis du mensonge impuissant ! j'adore votre triomphe, car il est le mien. C'en est assez, je laisse la malheureuse hérésie, je la plains comme vous avec tris-

1. Dieu, qui met un frein à la fureur des flots, sait aussi arrêter la séduction et le mensonge dans des limites et comme des rivages fixés par lui. Chaque hérésie a gardé une portion de la vérité, et ne l'en atteste que mieux. Tous ces lambeaux de vérité sont réunis et vivent dans le grand corps de la vérité catholique ou universelle.

tesse, je vous prie pour elle et je reste avec vous. « Où irais-je? vous avez la parole de vie¹. »

4. Quel fut l'effet de ces paroles de Jésus-Christ? — Ce fut de changer le pain et le vin en son corps et en son sang.

Dieu parle de trois manières, il a comme trois paroles : une parole de communication et d'expression, qui énonce ce qui était déjà, comme quand il nous révèle quelque vérité à croire : une parole de commandement, qui ordonne aux créatures libres ce qui doit être, ce qu'elles sont obligées de faire avec son concours, comme quand il nous prescrit un devoir à accomplir par sa grâce : une parole de volonté efficace et d'exécution, qui réalise seule et par elle-même ce qui n'était pas, mais commence à être par la vertu de cette toute-puissante parole : « Que la lumière soit, et la lumière fut. Il a appelé les étoiles, et elles ont dit : Nous voici. » Aux noces de Cana, Notre-Seigneur a dit intérieurement, c'est-à-dire il a voulu que l'eau fût changée en vin, et l'eau ne fut plus de l'eau, mais du vin : sa parole, qui fait être de rien, ici fit être autrement, fit d'une chose une autre chose. Or, c'est une parole semblable, une parole d'action, qu'il a dite en instituant l'Eucharistie : seulement, il ne s'est pas borné comme à Cana à la dire intérieure-

1. Le P. Ventura raconte : Une dame protestante, qui croyait bien qu'on lui avait appris l'Évangile, nous dit un jour en société : — Votre dogme de la présence réelle est exorbitant. S'il était vrai, Christ n'aurait pas manqué de le révéler en des termes tels, qu'il eût été impossible de leur donner le sens métaphorique que, nous autres protestants, nous y voyons. Il aurait dû dire : Faites-y bien attention ; ma chair est une véritable nourriture, mon sang une véritable boisson ; voilà mon corps, voilà mon sang. — Quel malheur pour vous, madame, et pour vos coreligionnaires, qu'en saint Mathieu et en saint Jean, et en trois autres auteurs sacrés, Jésus-Christ ait effectivement dit tout cela, et précisément dans les mêmes termes ! Le moyen donc, selon vous, de nier le dogme de la présence réelle ? — Un sourire de satisfaction effleura les lèvres des assistants, et la dame rougit ; par égard on coupa court à la discussion, et l'on parla des nouvelles de Crimée.

ment, il l'a émise et prononcée au dehors pour avertir ses Apôtres du changement invisible, mais réel et profond, qu'elle opérait.

Car sa parole intérieure a été efficace, et sa parole extérieure a été vraie au moment même où il l'a voulue et articulée : qu'est-ce à dire ? « Ceci est mon corps ; » voilà ce qui est fait parce que Jésus le veut, voilà ce qui est vrai parce qu'il le dit. Donc *ceci* n'est plus du pain, le pain est détruit, anéanti par la même volonté qui l'a créé pain. Donc ceci est son corps, non pas un corps quelconque, mais le sien, non pas un second, un troisième corps à lui (il n'en a pas plusieurs), mais *son corps*, son unique corps, deux fois présent en deux lieux contigus, présent et assis visiblement à la table, présent invisiblement sur la table et bientôt dans la main et dans la poitrine des heureux convives à qui il a été dit : « Prenez et mangez ; » et plus tard, présent visiblement dans le ciel, et en même temps présent invisiblement sur tous les autels de la terre. Car, tel est le sens de cette simple et profonde parole : « Ceci est « mon corps, » le sens qu'y saisit la foi la plus naïve comme la science et peut-être mieux que la science la plus réfléchie. Nous ne l'avons pas encore épuisé ; nous y reviendrons.

5. *Comment se fait maintenant ce changement ? — Par la vertu des paroles de la consécration, que le prêtre prononce à la sainte messe.*
6. *Quelles sont ces paroles ? — Les mêmes que Notre-Seigneur a prononcées en instituant l'Eucharistie.*

A la Cène, le changement du pain au corps de Notre-Seigneur, et du vin en son sang, a donc été accompli par la vertu divine de sa parole intérieure, et exprimé par sa parole extérieure toute semblable à la nôtre : la première a voulu *que ceci fût son corps*, la seconde a dit : « Ceci est mon « corps. » Or, cette double parole se redit encore tous les

jours à l'autel avec la même efficacité ; et elle y produit la *consécration* du pain et du vin au corps et au sang du Sauveur, c'est-à-dire le même changement que la première fois. Le prêtre y répète les mots de Jésus-Christ, à qui il sert de bouche et d'organe, et Jésus-Christ lui-même, partout présent par sa divinité, présent dans le prêtre par son assistance promise, Jésus-Christ y répète sa parole intérieure, sa volonté toute-puissante, à l'ordre de laquelle le pain fuit dans le néant pour céder la place à son divin corps. Réellement donc et au fond, c'est toujours Jésus-Christ qui consacre, sur l'autel entouré des ministres et des fidèles, comme sur la table entourée des Apôtres, et le prêtre n'est que son instrument : nous avons à l'autel et le même changement, et la même volonté, et les mêmes mots qu'à la Cène ; il n'y a de différent que la voix, il n'y a de nouveau que la volonté du prêtre s'ajoutant à la volonté de Jésus-Christ. C'est du reste ainsi partout pour le prêtre : il ne peut évidemment opérer sur les âmes, corps mystique de Jésus-Christ, aussi bien que sur son corps naturel, que par la vertu de Dieu, c'est-à-dire par Dieu lui-même opérant en lui. Nous l'avons déjà dit, après saint Augustin : Que Paul baptise (extérieurement), et c'est Jésus-Christ qui baptise (intérieurement) : Que Paul absolve, et c'est Jésus-Christ qui absout. Que Paul consacre, ajouterons-nous ici, et c'est Jésus-Christ qui est en lui et par lui l'efficace et véritable consécrateur.

7. Qui a donné ce pouvoir aux prêtres ? — C'est Jésus-Christ lui-même, lorsqu'il a dit à ses Apôtres, après avoir institué ce sacrement : Faites ceci en mémoire de moi.

En leur laissant l'ordre de faire ce qu'il venait de faire lui-même, Jésus-Christ en a nécessairement laissé le pouvoir aux Apôtres et à leurs successeurs dans le sacerdoce : cela n'a jamais fait difficulté. Mais il serait intéressant de voir comment nos grands docteurs des premiers temps ont

entendu, et ce que Jésus-Christ a fait à la Cène, et ce que le prêtre fait à l'autel, et ce que les fidèles y vont recevoir avec foi et tremblement. On a rempli de gros volumes de leurs magnifiques témoignages, on les a suivis comme en pèlerinage, pour entendre saint Ambroise à Milan, saint Léon à Rome, saint Augustin en Afrique, saint Chrysostome à Constantinople..., et partout on a reconnu la même voix, la même doctrine qui retentit encore aujourd'hui dans nos églises. En voici seulement quelques échos, mais fidèles : un saint Père, et quelquefois plusieurs, parle dans chacune des phrases qui suivent.

L'arbre de vie du paradis terrestre figurait l'Eucharistie ; il eût donné l'immortalité à nos corps, comme le corps de Jésus-Christ garde nos âmes pour la vie éternelle. La manne, autre figure, était un pain descendu du ciel ; dans l'Eucharistie est le corps même de l'auteur du ciel ; quelle différence ! Les Juifs devaient marquer les deux montants de leur porte du sang de leur agneau pascal ; mieux qu'eux nous attirons le sang du vrai Agneau de Dieu par la bouche du corps et par la bouche du cœur. Si Jésus-Christ, pour des noces charnelles, a daigné changer l'eau en vin, combien plus, pour fêter nos noces spirituelles avec lui, changera-t-il le vin en son sang ? A table avec ses Apôtres, il fut à la fois convive et aliment, se portant dans ses propres mains, par la toute-puissance du Verbe, par la divine vertu de son corps qui, né d'une vierge par miracle, vient aussi par miracle dans le sacrement. Ne dis donc plus : Je voudrais voir sa figure, la beauté de sa face. Car c'est lui-même que tu touches, que tu manges ; le même qui a été cloué à la croix, le même dont le soleil obscurci n'a pas voulu éclairer la mort, et tu le vois sur nos autels devenus un ciel.

Nous ne sommes pas des anthropophages¹, puisque ce n'est pas

1. Allusion à la calomnie des païens qui, connaissant mal nos sacrés mystères, accusaient les chrétiens d'anthropophagie, c'est-à-dire de manger de la chair humaine : calomnie précieuse aujourd'hui, qui nous montre à elle seule quelle était la foi de nos pères. — Et de cette preuve en née une seconde. Pour prévenir ces fausses interprétations, on

une chair humaine que nous mangeons, mais le corps du Verbe qui vivifie tout : quand nous prenons sa chair et son sang, notre âme s'engraisse de Dieu. Nous sommes alors mêlés à Jésus-Christ comme la cire qui se fond dans une cire ; car, tout ainsi qu'il est en son Père par sa divinité, il vient en nous par sa chair, et nous n'avons plus avec lui qu'un même sang. Vainqueur de la mort, il la vaincra aussi en nous : ce corps immortel nous fera immortels, comme le germe qui est dans le grain le fait lever, comme la chaleur qui est dans l'eau la fait bouillir, comme l'étincelle qui tombe sur la paille et l'embrase. Ne juge donc pas de ce mystère par tes yeux ni par ton goût, mais par ta foi : ta foi percera jusqu'à l'Agneau qui efface les péchés du monde, et qui est là sur cette table : mange-le appuyé sur ta foi, comme les Juifs mangeaient l'Agneau pascal appuyés sur un bâton de voyage. Chose étonnante ! Abraham servit aux Anges des mets grossiers, et ils en mangèrent : chose plus étonnante, Jésus-Christ nous sert l'Esprit et le feu en nous servant son corps, et nous le mangeons ! Crois ces merveilles d'une foi ferme, parce que tu ne t'appelles pas curieux, mais fidèle. Étends donc ta main comme un trône pour recevoir ton roi, et viens ensuite au calice en adorant, car le Saint doit être adoré ¹.

établit la discipline du secret : quand il n'y avait que des fidèles dans l'assemblée, les évêques parlaient de l'Eucharistie ouvertement, comme on le voit dans les passages cités ici : quand les catéchumènes étaient présents, ils employaient alors un langage mystérieux, qui ne pouvait être compris que des baptisés ou des initiés, comme ils les appellent. On rencontre souvent dans leurs écrits des phrases comme celle-ci : « Le pain de l'autel est ensuite béni : que ceux qui ont des oreilles entendent : les initiés connaissent la vertu de cette bénédiction ; les autres la sauront au jour de leur baptême. » Une pareille discipline, un pareil langage ne nous en disent-ils pas plus que tous les témoignages ensemble ? On cachait donc pour un temps à quelques-uns un profond et important mystère : et où serait le mystère, si le pain de l'autel n'était que du pain béni ? où serait la merveilleuse révélation promise aux catéchumènes pour le jour de leur baptême ?

1. On sait qu'alors les fidèles communiaient sous les deux espèces. Ils recevaient l'espèce du pain dans la main gauche sur un linge très-blanc : avant de la leur donner, le diacre qui la distribuait leur disait : *Le corps de Jésus-Christ*, et ils répondaient : *Amen, je le crois*. Ils aspiraient en-

Voilà comment on parlait dans toute l'Église, en Orient et en Occident, il y a quinze ou dix-sept cents ans. Si quelqu'un de ces docteurs des anciens jours revenait sur la terre, il nous comprendrait et nous le comprendrions ; il y trouverait tout bien changé sans doute, excepté sa religion et sa foi. A entendre ainsi retentir son *Credo* au fond des âges, le catholique est bien plus heureux que le voyageur arrivé au bout du monde, et reconnaissant tout à coup l'accent et la langue de son pays.

8. *Le pain et le vin restent-ils après la consécration ? — Non, ils sont changés au corps et au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et il n'en reste que les espèces ou apparences.*

Revenons à notre divine parole, qui renferme et produit un monde de miracles, comme la parole créatrice du premier jour. « Ceci est mon corps, » ce n'est donc plus du pain. « Ceci est mon corps qui sera livré, mon sang qui sera répandu pour vous ; » or, à la croix, il n'y avait dans le corps de Jésus-Christ aucun mélange de pain, ni aucun mélange de vin dans son sang. Ainsi, avant la consécration, il y a sur l'autel du pain et du vin : aussitôt après il n'y en a plus, il y a Jésus-Christ, et c'est la consécration qui change ces éléments en son corps et en son sang. Ce changement s'appelle, non transfiguration ou passage d'une forme à une autre, de la glace à l'eau, de l'eau à la vapeur ; il s'appelle *transsubstantiation*, changement total et radical, changement de substance, qui fait qu'une chose n'est plus et qu'une autre est à sa place. Nous voyons tous les jours des espèces de transsubstantiations naturelles, dans nos aliments changés en sang, dans l'eau de la

suite quelques gouttes du précieux sang dans le calice avec un chalumeau d'or. C'est pourquoi saint Remi, ayant fait d'un grand vase d'or que lui avait donné Clovis un magnifique calice, fit graver sur le pied deux vers latins dont voici la traduction : « Que *le peuple* vienne ici puiser la vie avec le sang divin sorti des plaies sacrées de Jésus-Christ. »

sève changée en jus de raisin et en vin : le miracle de Cana, la verge d'Aaron changée en serpent, le limon pétri sous les doigts du Créateur et changé en corps d'Adam, sont des exemples de transsubstantiation miraculeuse. Mais bien plus profonde est la transsubstantiation eucharistique : le pain y est changé, non en un corps qui n'existait pas et auquel il pourrait au moins servir de base, mais en un corps qui existe, qui est déjà complet et qu'il n'augmentera pas, qui n'attend rien du pain et ne lui prendra que sa place en le refoulant dans le néant.

9. *Qu'entendez-vous par les espèces ou apparences ? — J'entends ce qui paraît à nos sens, comme la couleur, la figure et le goût.*

Espèces ou apparences ; ce dernier mot dit tout. Si Jésus-Christ nous faisait voir son corps glorieux, nous n'oserions ni en approcher ni le manger ; et puis, où serait le mérite de notre foi ? S'il ne nous faisait rien voir, rien ne nous avertirait qu'il est là, et nous ne pourrions pas le manger sacramentellement. Il nous devait donc un signe de sa présence et de son entrée en nous, et ce signe il nous l'a donné dans les apparences du pain et du vin anéantis ¹. Mais ces apparences n'ont aucune réalité, elles paraissent être et ne sont pas, elles sont comme l'ombre subsistante d'un corps disparu. Voici, entre moi et le soleil, une vapeur aérienne : que ce nuage est léger ! plus léger encore le nuage qui me cache mon Dieu, puisqu'il n'est rien qu'une illusion de mes sens avertis de ne pas y croire : Dieu lui-même ne le

1. On sait que le vin consacré a été, à l'Offertoire, mêlé de quelques gouttes d'eau. Cet usage est très-ancien, et les Pères le font remonter à l'institution même de l'Eucharistie. Par ce mélange de l'eau au vin, Notre-Seigneur a voulu exprimer, l'Eglise continue de vouloir nous rappeler et l'union de l'humanité à la divinité dans l'Incarnation, et notre union avec Jésus-Christ en un seul Christ, et l'union de nos mérites heureusement absorbés et transformés dans les siens, comme un peu d'eau dans un vin généreux.

voit pas, l'œil d'un Saint ressuscité ne le verrait pas, car il n'est pas. Cette tour carrée, aperçue dans le lointain, me paraît ronde, elle ne l'est pas ; ce bâton, à demi plongé dans l'eau et regardé de côté, m'y paraît brisé, il ne l'est pas : simples apparences auxquelles je ne m'arrête plus, comme ma foi traverse les voiles eucharistiques pour arriver à la divine réalité qu'ils me cachent. La vérité se dérobe souvent à mon esprit sous un faux semblant ; ainsi le corps de mon Sauveur se dérobe à mes sens sous une forme vide et une apparence illusoire, qui n'a de réel que l'impression que j'en éprouve, et que Dieu produit en moi sans cause physique autour de moi ¹.

10. *N'y a-t-il que le corps de Jésus-Christ sous les espèces du pain et que le sang sous les espèces du vin ? — Le corps et le sang de Jésus-Christ sont également sous chaque espèce.*

A n'entendre que les paroles « Ceci est mon corps, ceci est mon sang, » à ne voir que les espèces d'un pain solide et d'un vin liquide, on croirait qu'elles séparent le corps et le sang de Jésus-Christ, qu'elles immolent de nouveau notre victime, tant elles représentent vivement à nos sens son sacrifice sanglant. Tellement que, si les Apôtres avaient pu consacrer entre la mort et la résurrection du Seigneur, ils n'eussent sans doute rendu présents que son corps séparé de son sang, son sang séparé de son corps, et l'un et l'autre séparés de son âme. Mais Jésus-Christ ne meurt plus ; son corps, son sang, son âme, sa divinité, réunis par le lien d'une vie unique et par une *concomitance* indissoluble, ne cessent de former un Christ indivisible et immortel. Il est donc tout entier partout où est son corps, partout

1. A moins qu'on n'admette, et c'est le droit de chacun, que Dieu, au lieu de produire par lui-même cette impression sur nous, la fait produire par le corps même de Notre-Seigneur, qui agirait ainsi directement sur nos sens : explication qui ne serait, peut-être, ni la moins simple, ni la moins consolante pour la piété.

où est son sang, tout entier dans le calice, tout entier sur la table et le linge sacré de son sacrifice.

11. *Quand on divise les espèces du pain et du vin, divise-t-on aussi le corps et le sang de Jésus-Christ? — Non : on ne divise que les espèces du pain et du vin : le corps et le sang de Jésus-Christ est tout entier sous chaque partie de l'espèce divisée.*
12. *Sous une petite hostie, y a-t-il autant que sous une grande? — Oui : la plus petite hostie contient Jésus-Christ tout entier comme la plus grande.*

Non-seulement Jésus-Christ est vivant et ne meurt plus, mais il est impassible et glorieux; et, quoique sur la terre en même temps que dans le ciel, son corps ne peut plus être altéré ni modifié par rien de ce qui vient de la terre. Ce divin corps a au plus haut degré la vertu et les propriétés des corps ressuscités, il étend ou retire son action et sa présence, comme une lumière qui pourrait émettre ou retenir ses rayons; il acquiert ou perd de nouvelles relations de voisinage, mais il est en lui-même inaltérable. Quand donc le prêtre semble le diviser, ce n'est que le signe de sa présence qu'il multiplie avec sa présence même. Et alors Jésus-Christ, Jésus-Christ tout entier suit son signe, présent sous le plus grand, présent sous le plus petit, et ne se retirant que quand le signe est, soit diminué, soit altéré par corruption ou par mélange, au point de cesser d'être perceptible à mes sens, c'est-à-dire d'être signe.

13. *Comment tout cela peut-il se faire? — Tout cela se fait par la toute-puissance de Dieu.*

Cette seule explication suffit au vrai chrétien, et devrait suffire à tout homme raisonnable, qui souvent n'en a pas d'autre devant les plus simples phénomènes de la nature, gardienne jalouse de tous ses secrets. Il y a surtout deux grands miracles dans l'Eucharistie : le premier est la transsubstantiation, manifestement possible à la puissance créa-

trice qui n'a, pour détruire un être, qu'à ne le plus conserver. Le second, qui effraye plus les sens grossiers qu'une calme raison, c'est la présence du corps de Notre-Seigneur en plusieurs lieux à la fois et sous une apparence réduite, contre les lois ordinaires de l'étendue et de l'espace. Mais l'auteur libre de ces lois ne peut-il les changer? ou bien, ne les ayant faites que pour des corps lourds et mortels, serait-il tenu d'y soumettre le corps spiritualisé et immortel de son Fils? le bon sens ne le dira jamais, et si la saine raison veut ici faire taire les fantômes et ne consulter qu'elle-même, elle verra que, ne connaissant assez ni l'espace ni la nature intime des corps qui s'y meuvent, elle ne peut trouver aucune impossibilité dans le mystère eucharistique.

Bien plus, de grands esprits, et des philosophes protestants à leur tête, ont pensé qu'il n'y avait même aucun mystère dans la présence simultanée d'un corps en plusieurs lieux. Observant que l'espace vide, absolument vide, n'est absolument rien, et n'offre pas plus de prise à l'esprit qui essaye de le concevoir que le mot *néant*; que la plupart des qualités attribuées aux corps, couleur, odeur, saveur, son, froid et chaud, ne sont que des sensations qu'ils nous font éprouver, sensations qui n'existent pas hors de nous assurément: qu'au fond ces corps ne sont que des forces et n'agissent sur nous que comme des forces: ils en ont conclu que leur présence ou leur éloignement par rapport à nous n'était que leur action ou leur inaction sur nous, et que, pour être présents en deux lieux éloignés entre eux, il suffisait qu'ils pussent influencer sur deux êtres n'ayant l'un sur l'autre aucune influence; de même à peu près, si on veut bien entendre cette comparaison, que le soleil fait sentir sa vive action et sa *présence*, comme on dit très-bien, à des corps qui sont loin d'être contigus et voisins.

Voilà ce qu'ils disent. Nous ne sommes pas obligés de les comprendre; mais ce que nous savons tous, c'est que s'il y

a des nuages pour notre imagination autour de la manne eucharistique, tous les saints et illustres génies qu'a produits l'Église les ont vus et raisonnés mieux que nous, et qu'ils ont continué à l'adorer et à s'en nourrir. Ce qu'ils ont cru si fermement, ce qui les a sanctifiés si efficacement, ne saurait être une erreur. Que ce témoignage des hommes, que cette triple autorité du nombre, du génie et de la vertu nous aide, si nous en avons besoin, à soumettre nos sens et notre faible jugement à la parole infallible, « en croyant à la charité que Dieu a eue pour nous. » Croire à la charité de Dieu est, en effet, tout notre Symbole : les mystères chrétiens, depuis la Trinité, qui ne se révèle que pour se donner, jusqu'à la grâce et à la gloire, qui sont les deux manières dont elle se communique, tous les mystères chrétiens ne sont que des mystères d'amour : et quel est l'esprit qui s'étonnera, le cœur à qui il déplaira que Dieu nous ait aimés au delà de ce que nous pouvons comprendre?

14. Faut-il adorer Jésus-Christ dans l'Eucharistie? — Oui, parce qu'il faut adorer Jésus-Christ partout où il se trouve.

Cette raison saute aux yeux. Si notre Dieu Jésus-Christ daigne descendre au milieu de nous, s'il fait de l'autel son trône et de nos églises un ciel, les fidèles qui ont l'honneur d'y être admis ne doivent-ils pas tomber à genoux et l'adorer profondément comme les Anges du ciel? Et quand il condescend à passer par nos rues et à venir visiter lui-même nos malades, ne doit-il pas trouver tous les fronts courbés et tous les cœurs prosternés sur son passage? Le culte de l'adorable Eucharistie est le grand culte de l'Église, le centre de toute sa religion : elle adore Jésus-Christ vivant dans ses temples, et unie à ce divin médiateur elle adore la Trinité tout entière, d'où lui est venue la vie par Jésus-Christ, et où elle fait remonter tous ses devoirs par Jésus-Christ.

15. Pourquoi Jésus-Christ a-t-il institué l'Eucharistie? — Pour laisser à son Église le gage le plus parfait de son amour.

La question suivante nous montrera ce qu'est l'Eucharistie pour chaque fidèle en particulier. Mais Notre-Seigneur l'a aussi instituée pour être à son Église un principe de gloire et de vie incomparables. Par l'Eucharistie, l'Église n'a rien à envier au paradis terrestre, qui en un sens fut son berceau. Le premier plan, le dessein de Dieu est repris et embelli : l'arbre de vie reste planté au milieu de l'Église, et chacun peut y aller cueillir le fruit qui assure, avec l'immortalité du corps, l'immortalité et la vie divine des âmes. Par l'Eucharistie, l'Église continue et surpasse la Synagogue, qui était la préparation et la figure de l'Église : elle a un sacerdoce plus sublime que le sacerdoce d'Aaron, un sacrifice plus efficace que tous les sacrifices de la loi, un pain de proposition plus saint que les pains de proposition réservés aux seuls prêtres. Par l'Eucharistie, le corps de l'Église devient digne de son âme ; intérieurement animée par la grâce de Jésus-Christ, elle se nourrit extérieurement de sa chair sacrée. Elle réunit visiblement tous ses enfants autour de sa chair, comme elle les unit invisiblement par sa divine grâce ; au dehors elle adore et mange le corps de Jésus-Christ, au dedans elle vit de son Esprit et de sa vie.

Par l'Eucharistie, enfin, l'Église voit fleurir trois vertus éminentes, appelées justement les trois fruits de l'Eucharistie, parce qu'elles s'y rattachent comme le fruit à la sève : la religion, la chasteté et la charité. Religion profonde, tendre piété, n'est-ce pas ce qu'inspire la vue d'un Dieu religieux d'un Dieu, et se faisant son adorateur pour les hommes ? Chasteté, pureté, sainteté des vierges et des chrétiens de tout état, n'est-ce pas l'effet propre du sang de Jésus-Christ que nous buvons ? Amour actif, dévouement généreux à toutes les infirmités du corps, à toutes les maladies

de l'âme, à toutes les douleurs du cœur, désir et besoin de se dépenser, de se sacrifier en les soulageant : est-ce bien étonnant, n'est-ce pas plutôt naturel, quand on a mangé l'amour et qu'on s'est incorporé le Rédempteur¹? Ah! ils le savent ceux qui le mangent souvent, ils savent le secret de leur force et le principe de leur vertu. Otez à l'Église l'Eucharistie, et ce jardin de l'Époux devient un désert, et ce grand corps mystique du Sauveur, privé du corps naturel du Sauveur, devient une secte froide et mortelle, sans culte, sans sacerdoce, sans vie, un cadavre de religion.

16. *Comment l'Eucharistie est-elle le gage de l'amour de Jésus-Christ envers son Église? — En ce qu'elle est la nourriture la plus excellente que les fidèles puissent recevoir, le sacrifice le plus parfait qu'ils puissent offrir à Dieu.*

Tous ces grands biens, cette gloire et cette sainteté que l'Église doit à l'Eucharistie, retombent sur le fidèle. On les exprime d'un seul mot, en disant avec nos saints Pères que l'Eucharistie est l'extension, le prolongement, l'application à chaque chrétien du mystère de l'Incarnation. L'Incarnation, en effet, renferme trois choses : l'union du Verbe avec l'humanité, son habitation au milieu d'elle, son sacrifice pour elle. Or, ces trois grands bienfaits sont développés

1. Ce qui a frappé surtout les témoins du sacrifice de Mgr Affré, pendant les sanglantes journées de juin 1848, c'est moins son dévouement, peu rare et peu surprenant dans les pasteurs de l'Église, que le sang-froid et la simplicité d'un héroïsme qui s'ignorait lui-même, et marchait au martyre comme il montait tous les jours à l'autel. *Le bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis*, disait-il avec calme aux généraux qui lui remontraient le péril certain et l'inutilité probable de sa généreuse démarche ; et, fendant la foule, le rameau de la paix à la main, il se jeta au milieu de ses enfants qui s'entr'égorgeaient. Quand la balle parricide et sacrilège lui eut fracassé les reins, il tomba et souffrit avec la même simplicité : deux jours d'atroces douleurs ne purent altérer sa profonde sérénité, ni lui arracher une plainte, et on n'entendit sortir de ses lèvres qu'une prière : *Que mon sang soit le dernier versé !*

jusqu'à l'infini par l'Eucharistie, qui est comme le terme et l'épuisement d'un amour infini. *Dieu très-sage n'a pas su concevoir, très-puissant il n'a pu réaliser, très-riche il n'a pas eu à nous donner un plus grand bien que l'Eucharistie.*

1^o L'Incarnation a uni Dieu à notre race, nous lui devons l'honneur d'une alliance divine. Mais elle n'a touché qu'un point de notre humanité : une seule âme et un seul corps humain ont été élevés jusqu'à Dieu. L'Eucharistie amène en chacun de nous ce corps et cette âme privilégiés, avec la divinité et la grâce divine qui se communiquent par eux et avec eux, elle nous en nourrit, et par là nous unit à Dieu de l'union la plus intime qui se puisse concevoir après l'union hypostatique. Dieu ne s'incarne pas en moi pour absorber ma personne, mais il met en moi sa chair personnelle, et si je ne suis pas insensible et rebelle, il me ravit mon cœur.

2^o « Le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous, « il a été vu sur la terre conversant avec les hommes. » Mais cela ne s'est vu que sur un point de la terre et du temps, loin d'ici, il y a deux mille ans. Oh ! fallait-il nous faire attendre quarante siècles notre Sauveur, le montrer un moment à quelques-uns, pour le faire ensuite regretter à tous et pour toujours ? Non, « je ne vous laisserai pas orphelins, mes délices sont d'être avec les enfants des hommes, » je resterai avec chacun de vous. Chaque église sera une étable de Bethléem où je renaitrai, chaque village un Nazareth où j'habiterai, chaque tabernacle un désert où je multiplierai les pains, où je reproduirai mes exemples d'annéantissement devant mon Père et d'obéissance aux hommes, où je répéterai tous mes discours aux oreilles attentives, où j'écouterai les vôtres, où vos peines vous seront ôtées et vos maux guéris. Bienheureux, dites-vous, les témoins qui m'ont vu des yeux du corps ; je vous dis, moi : Plus heureux les fidèles qui me voient des yeux de l'âme.

3^o *Souffrant, crucifié, mis à mort, enseveli, sous Ponce-Pilate,*

et au milieu d'un monde qui n'en savait rien ! Que n'ai-je pu assister avec Marie au sacrifice de ma rédemption, recueillir avidement et m'appliquer le sang de ma grande victime, recevoir sur moi son regard mourant ! Regret inconsolable, que je n'adoucirais que faiblement en allant visiter le Calvaire nu et désolé où je ne trouverais plus mon Rédempteur, si l'autel ne me le rendait avec la vive représentation sous mes yeux, avec la continuation toujours réelle dans son cœur, et toujours efficace pour le mien, de son oblation et de son sacrifice.

Ces trois dons ineffables de l'Eucharistie, qui prolongent l'Incarnation et les bienfaits de la vie de Jésus-Christ sur la terre, nous nous les approprions par les trois grands devoirs que nous lui rendons, en visitant seuls ou avec les fidèles réunis Jésus-Christ présent au milieu de nous, en assistant à la messe comme nous eussions voulu être à la croix, en participant avec pureté et religion au corps de notre victime : trois devoirs correspondant aux trois parties de l'Eucharistie objet de nos trois leçons sur ce grand mystère.

La visite au très-saint Sacrement, par laquelle nous honorons spécialement la présence réelle et permanente de Jésus-Christ sur nos autels, peut être considérée comme une des premières, sinon comme la première des dévotions chrétiennes. 1^o Elle répond directement aux desseins qu'a eus Notre-Seigneur en demeurant jour et nuit avec nous. Ne nous attend-il pas toujours dans son tabernacle ? N'est-ce pas pour nous qu'il y reste ? Est-ce aux Anges de l'y adorer, eux qui n'ont rien à espérer de ce mystère, et ne peuvent qu'admirer combien il y aime les hommes, combien les hommes l'y abandonnent ? Et pourtant nos églises catholiques (c'est un des signes qui les annoncent) sont toujours ouvertes, preuve que nous sommes toujours invités ; la lampe du sanctuaire brûle toujours, expressive image de l'adoration perpétuelle due à notre perpétuelle victime.

2^o Cet isolement où on le laisse, cette oublieuse ingratitude, cette insouciance qui passe en vue de ses temples sans lui adresser un hommage, sans éprouver un désir de l'aller saluer, ne seront-ils pas pour nous un nouveau motif de courir à lui, un nouvel attrait pour nos âmes reconnaissantes ? Ne sent-on pas le besoin de redoubler d'empressement auprès d'un ami méconnu, de grossir la cour d'un roi abandonné par les indifférents, les lâches et les traîtres ? Ne sommes-nous pas sûrs d'être d'autant mieux accueillis par lui, que nous serons presque seuls à recevoir les épanchements de son amour prodigue ? 3^o Où le prions-nous avec plus de confiance et plus de bonheur ? Il est là, ses yeux nous voient, son oreille s'incline vers nous, son cœur compte pour ainsi dire les battements de notre cœur. Il est là, comme à Béthléem, comme à Nazareth, comme au Calvaire ; notre foi le saisit derrière ses voiles, et rien ne nous échappera de ce qu'a si longtemps et si amoureuxment contemplé Marie sa mère. Parlons, soupirons, conjurons ; il nous entend, non pas seulement comme Dieu, il nous entend physiquement comme un frère son frère, comme il entendait la voix des malades qui lui criaient de loin, les gémissements de Madeleine qui pleurait à ses pieds, les questions des Apôtres qui lui soumettaient leurs doutes, la tendre charité de Jean qui reposait sur sa poitrine. 4^o Quand nous aurons fini de lui parler, quand nous lui aurons versé tout notre cœur avec tous ses désirs, à notre tour écoutons-le : que nous demande-t-il ? quels reproches nous adresse-t-il ? quels encouragements nous donne-t-il ? quelles consolations, quelles forces nous promet-il ? Regardons-le : que fait-il dans cet état de victime anéantie où il persévère ? quels devoirs rend-il à son Père ? quelles grâces en obtient-il pour nous, pour les personnes que nous lui recommandons, pour tous les hommes, dont il est toujours le Sauveur vivant et agissant ?...

Tels sont quelques-uns des motifs et des moyens que

nous avons de visiter et d'entretenir Notre-Seigneur dans le sacrement de son amour. Les livres de piété, particulièrement les *Visites au Saint-Sacrement* de saint Liguori, nous en fourniront d'autres ¹ : mais nous les trouverons surtout dans notre cœur, si nous sommes dociles aux attraites que la grâce lui fera sentir, si nous nous rappelons les exemples des Saints soupirant sans cesse après le tabernacle du Dieu des vertus, et y volant, dès qu'ils étaient libres, « comme la tourterelle à son nid, comme le passereau vers le lieu de son repos. »

SIXIÈME LEÇON.

DE LA SAINTE COMMUNION.

1. Qu'est-ce que communier ? — C'est recevoir Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie.

Le grand signe sacramentel de l'Eucharistie est la manducation de l'Eucharistie. C'est quand nous mangeons la chair de notre adorable victime qu'elle nous nourrit, c'est alors que le sacrement se consomme et produit son effet, c'est alors surtout qu'il faut lui ouvrir notre cœur en même temps que nos lèvres, pour communier à la fois à son corps

1. Voir à la fin de ce volume une *Méthode* pour la visite au Très-Saint-Sacrement : les actes à y produire sont résumés dans ce vers mnémonique :

Regarde, adore, parle, écoute, imite, aspire.

1° Regarder, contempler l'Eucharistie et toutes ses merveilles. **2°** Rendre hommage et faire amende honorable avec les Anges du sanctuaire. **3°** Parler à Jésus de tous nos besoins et lui demander toutes ses grâces pour nous et pour nos frères. **4°** Écouter ses reproches, ses invitations, ses paroles consolantes. **5°** Se proposer d'imiter sa religion envers son Père et sa charité pour les hommes. **6°** Attirer en nous son esprit et sa vie par la communion spirituelle.

et à sa vie divine. L'union si intime de sa chair avec notre chair est le signe expressif et efficace de l'union de son Esprit avec notre esprit, et ces deux unions font la bonne et complète communion. Communier, c'est recevoir Jésus-Christ sacramentellement, c'est-à-dire, selon tout le sens du mot, recevoir son corps et sa grâce, son corps dans notre poitrine et sa grâce dans notre âme.

2. *Est-il nécessaire de recevoir les deux espèces? — Les prêtres qui célèbrent la messe reçoivent les deux espèces; mais les fidèles ne communient que sous l'espèce du pain.*

Dans les premiers siècles, on communiait quelquefois sous la seule espèce du pain, mais ordinairement sous les deux espèces¹. Des raisons de sécurité et de révérence ont fait, plus tard, abandonner par les fidèles et interdire par l'Église la communion sous l'espèce du vin, et cette discipline est aujourd'hui presque universelle. L'Église pourra de nouveau la changer, quand sa sagesse le trouvera bon, sans préjudice du dogme, qui nous a appris que Jésus-Christ étant tout entier sous chaque espèce, deux ne donnent pas plus qu'une, ni une moins que deux : celui qui recueillait en trop grande quantité la manne du désert n'en avait pas en excès, et celui qui en recueillait moins n'en manquait pas. Mais le prêtre qui célèbre a toujours com-

1. On n'a jamais fait un devoir aux abstèmes, qui ne peuvent supporter le vin, de communier sous cette espèce : on ne portait habituellement l'Eucharistie aux malades, ou aux confesseurs détenus pour la foi dans les cachots, et les évêques ne se l'envoyaient les uns aux autres en signe de communion, que sous l'espèce du pain. Une des erreurs des manichéens était d'interdire toujours, et surtout dans le sacrement, l'usage du vin, créé, croyaient-ils, par le principe mauvais. Expulsés d'Afrique au cinquième siècle, ils se réfugièrent en grand nombre à Rome, où ils restèrent quelque temps cachés parmi les fidèles, assistant avec eux aux divins offices et communiant avec eux : ceux-ci ne communiaient donc pas tous sous l'espèce du vin. Le pape Gélase les y obligea par un édit, forçant ainsi les hérétiques à se démasquer eux-mêmes et à s'enfuir de l'assemblée des vrais fidèles.

munié et communiera toujours sous les deux espèces, pour reproduire le sacrifice tel que Jésus-Christ l'a célébré et institué à la Cène, pour accomplir l'ordre qu'il a reçu de ce divin Prêtre lui-même : « Faites ceci en mémoire de « moi. »

3. Quels sont les effets que la communion produit ? — 1^o La communion nous unit intimement à Jésus-Christ. 2^o Elle augmente en nous la grâce sanctifiante. 3^o Elle est pour nous une source de plusieurs grâces actuelles. 4^o Elle affaiblit en nous la concupiscence et nous fortifie contre les tentations. 5^o Elle est un gage de la vie éternelle.

« Venez toutes à moi, âmes fatiguées et accablées, et je « vous referai. » Nous savons d'avance que l'Eucharistie, étant un sacrement, doit produire une double grâce ; une augmentation de grâce sanctifiante qui s'applique immédiatement à l'âme et la retrempe déjà vivante dans une nouvelle vie ; une grâce sacramentelle, ou droit aux secours nécessaires pour conserver cette vie et la féconder. Mais, quelle n'est pas la plénitude d'une grâce produite par un signe lui-même divin, par le corps et le sang de l'auteur même de la grâce ? Quels ne seront pas sur notre âme, et même sur notre corps, les effets du passage de Jésus-Christ dans notre corps pour arriver et demeurer personnellement dans notre âme ?

1. L'Eucharistie nous unit intimement à Jésus-Christ ; car elle est proprement le sacrement de l'union, le banquet nuptial, l'alliance profonde, parce qu'elle est spirituelle et se passe au fond de nous-mêmes, qui nous associe au céleste Époux, nous couvre de ses tendresses et nous remplit de sa vie : « Quiconque me mange demeure en moi, et « je demeure en lui, et il vivra pour moi. Adhérer au Seigneur, c'est être un seul esprit avec lui. » Le second effet de l'Eucharistie sur l'âme est de la nourrir, d'entretenir les forces que lui ont données les sacrements antérieurement

reçus et surtout la confirmation, d'en réparer les pertes quotidiennes et de les développer, comme la nourriture corporelle conserve, répare et augmente la force des membres : car elle est un aliment, et Notre-Seigneur nous l'a répété assez de fois. C'est donc elle qui couronne et achève la vie chrétienne et peut la porter jusqu'à sa plus éminente perfection : car, après elle, il n'y a plus pour ainsi dire que des sacrements de circonstance, qui n'entrent pas dans le progrès régulier de la vie spirituelle. Tout ce progrès sera l'œuvre et le fruit des communions bien faites, comme la pleine force de l'homme s'acquiert par sa nourriture de tous les jours, comme l'arbre grossit par les couches superposées de la même sève.

2. Quant aux effets de la sainte Eucharistie sur nos corps, que notre piété n'aille pas se créer des chimères : laissons sans peine les illusions, qui ne seront jamais aussi belles que ce que Dieu fait réellement pour nous. Le corps de Notre-Seigneur, avons-nous dit, suit son signe, et il cesse d'être présent quand ce signe est altéré et ne paraît plus du pain, ce qui a lieu dans nos poitrines moins d'une demi-heure après la communion. Notre-Seigneur lui-même reste dans notre âme, mais son corps n'est plus en nous, et n'a rien laissé en nous que la grâce dont il a été le véhicule et le signe. Dire donc qu'alors le sang de Jésus-Christ circule dans nos veines, qu'il y dépose un germe de résurrection, c'est une métaphore ou manière de parler qu'il ne faut pas prendre à la lettre, et qui n'est vraie, ce qui est infiniment plus précieux pour nous, que de la grâce *circulant* dans notre âme, si on tient à ce mot, et lui donnant droit à l'immortalité bienheureuse.

Qu'est-ce donc que l'Eucharistie produit sur nos corps ? Ah ! elle les a touchés, elle en a fait son trône, son temple, son autel, le trône de la miséricorde, le temple où le corps du Seigneur a habité, l'autel où s'est offerte cette victime qui s'offre toujours : par là ne les a-t-elle pas sanctifiés, ne

les a-t-elle pas consacrés, plus consacrés que ces vases d'or ou d'argent que son seul contact suffit pour sanctifier à nos yeux ? Quelle sainte horreur donc elle nous inspirera pour

1. On sait que la partie des vases sacrés qui touche le corps de Notre-Seigneur, l'intérieur du calice, du ciboire et de la patène, doit être d'or ou tout au moins d'argent doré. Ce respect de l'Église pour Jésus-Christ vivant dans l'Eucharistie le cède néanmoins à sa charité pour Jésus-Christ vivant dans les pauvres : elle a plus d'une fois vendu et au besoin elle vendrait encore les vases et les ornements du sacrifice pour nourrir et revêtir ces membres souffrants de son Dieu. — Et puisque nous en sommes aux effets de l'Eucharistie, pourquoi ne transcrivons-nous pas ici une gracieuse légende qui les décrit et les explique en parabole ?

LE CIBOIRE DORÉ.

Je vous raconterai l'histoire,
Que j'ai lue en un manuscrit,
Au sujet d'un petit ciboire
Qui fut doré par Jésus-Christ.

C'était à ces heures funestes
Où tout un peuple contre Dieu,
Contre ses dons les plus célestes,
S'armait et du fer et du feu.

Un pasteur, craignant les furies
De ce peuple impie et brutal,
Déposa les saintes hosties
Dans un ciboire de cristal.

Avec le sceau du presbytère
Soigneusement il le scella,
Et dans un lieu profond sous terre,
Sa pieuse main le cacha.

Mais voici la sainte merveille !
Quand le trésor fut déterré,
L'hostie était pure et vermeille,
Et le ciboire était doré.

Jésus avait empreint sa trace,
Et ce qu'il touche devient or !
Et cette empreinte à la surface
Du ciboire se voit encor.

.

Jésus, mon cœur est un ciboire
Qui n'offre rien de riche en soi :

le péché qui les souille, quelle vigilance à réprimer les mouvements de cette concupiscence maudite toujours disposée à se révolter, quelle garde fidèle de nos sens, pour en interdire l'entrée à tout ce qui pourrait rendre moins pur le lit de repos, et comme le sein virginal où le corps du Fils de Dieu et du Fils de Marie est venu et veut venir encore prendre ses délices avec un enfant des hommes? En sanctifiant nos corps, elle leur assure l'immortalité de la gloire, non par un germe matériel qu'elle y déposerait, mais par la promesse formelle de Notre-Seigneur dont elle est le gage. « Celui qui me mange, je le ressusciterai au dernier jour » : comme s'il disait : En touchant mon divin corps, vos corps deviendront immortels comme lui, la mort vaincue en lui sera vaincue en eux, et en paraissant les vaincre comme le mien, elle y sera aussi absorbée dans sa victoire.

Tous ces fruits de l'Eucharistie nous sont annoncés par le prêtre qui nous l'administre : *Que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ garde votre âme pour la vie éternelle.* Car, si l'âme est gardée, elle gardera elle-même le corps; gardée par la grâce d'union et de perfection qu'elle reçoit dans l'Eucha-

Pour lui renouvelle l'histoire
Du ciboire doré par toi.

L'humilité, la modestie,
La patience, la douceur,
Voilà, divine Eucharistie,
La dorure que veut mon cœur.

Mais le cristal se laissa fatre,
De nous il en est autrement :
Dieu nous dore comme ce verre ;
Nous, nous souillons notre ornement.

O Jésus, désormais fidèle,
Je ne veux plus t'abandonner ;
Et ne plus perdre une parcelle
De l'or que tu viens me donner.

C'est la morale de l'histoire
Que j'ai lue en un manuscrit,
Au sujet du petit ciboire
Qui fut doré par Jésus-Christ.

ristie, elle gardera son corps contre la corruption du péché, et le retirera infailliblement de la corruption du tombeau.

4. *L'Eucharistie produit-elle ces effets dans tous ceux qui communient ? — Elle ne les produit pas dans ceux qui communient indignement.*

Tout sacrement est un signe productif de la grâce, un signe extérieur appliqué au corps, et produisant une grâce nécessairement intérieure qui ne peut s'appliquer qu'à l'âme. Quiconque communie s'applique le signe divin de l'Eucharistie, en mangeant le corps de Jésus-Christ : mais c'est tout ce qu'il s'applique, s'il communie indignement, puisque cette indignité, qui est son péché et son affection au péché, ferme l'âme à la grâce et ne l'y laisse pas entrer. Il communie et ne communie pas, il mange et ne mange pas, comme parlent les Pères, il reçoit Jésus-Christ et ne le reçoit pas : il le reçoit dans son corps, mais son cœur lui reste impénétrable, glace au milieu du feu, point sombre dans le soleil, réprouvé dans les embrassements impuissants de son Sauveur.

5. *Qui sont ceux qui communient indignement ? — Ce sont ceux qui communient en état de péché mortel.*

On peut distinguer trois sortes de communions ; la communion efficace et sainte, la communion nulle et sacrilège, la communion nulle sans être sacrilège, suivant les trois états où se trouve l'âme du communiant. S'il est en état de grâce, sa communion est sainte et produit en lui ses effets : s'il est en état de péché mortel et qu'il le sache, sa communion est nulle, c'est-à-dire sans fruits, et de plus sacrilège, volontairement indigne. Mais s'il est en état de péché mortel sans le savoir, s'il croit de bonne foi n'avoir pas péché mortellement, ou s'en être confessé et repentí, sa communion n'est pas sacrilège : car pour offenser Dieu et surtout l'offenser aussi grièvement, il faut le vouloir ; et il ne le

veut pas, puisqu'il n'en a ni la connaissance ni le soupçon. Sa communion n'est donc ni sacrilège, à cause de son ignorance, ni sainte et utile à cause de son péché; elle est simplement nulle et sans effet, comme un rayon de soleil dans les yeux d'un aveugle. Si cependant ce mort qui se croit vivant, après s'être préparé de son mieux à recevoir son Dieu, arrivait à la table sainte au moins en pénitent contrit et digne d'absolution, il y a lieu de présumer de la bonté de Notre-Seigneur que sa robe nuptiale lui serait rendue : entré sans fraude dans la salle du festin, il n'en sortirait pas sans fruits, et la chair du Rédempteur, en le touchant et le trouvant sans affection au péché, ferait tomber cette lèpre desséchée qui ne tient plus.

6. *Ceux qui communieraient en état de péché mortel recevraient-ils Notre-Seigneur Jésus-Christ dans ce sacrement? — Oui : mais ils commettraient un horrible sacrilège, et ils recevraient en même temps leur jugement et leur condamnation.*

Hélas! oui, ils le recevraient, mais pour leur malheur, mais comme Judas, qui le reçut deux fois sans grâce, une fois dans sa poitrine pour le livrer au démon, une fois dans ses bras pour le livrer à ses ennemis. Ce nom odieux et exécré revient ici nécessairement, car il est comme l'affreux patron de l'indigne communiant. Ce que nous savons maintenant nous dispense heureusement d'être longs sur un crime rare, il faut le croire, bien qu'il date de l'institution même de l'adorable sacrement, et qui demande plus de larmes que de paroles. Bornons-nous à rappeler en tremblant le texte sacré de saint Paul, priant en même temps l'Esprit-Saint, qui le lui a inspiré, de le graver avec sa grâce au fond de notre cœur, et de nous le montrer gravé aussi sur l'autel redoutable, le jour où nous serions tentés d'en approcher avec une conscience trop légèrement éprouvée.

1. « Celui qui mange et boit indignement se rend cou-

« pable du corps et du sang du Seigneur. » *Il se rend coupable, quand ?* Quand il reçoit de Jésus-Christ le plus touchant témoignage d'amour, quand Jésus-Christ fait plus que l'embrasser en lui disant : « Mon ami, » quand Jésus-Christ vient offrir à son âme son sang répandu pour elle : il eût été moins indigne de l'insulter quand il mourait sur la croix. *Il se rend coupable, comment ?* En abusant de ce sang divin, en outrageant le bienfaiteur avec son bienfait, et quel bienfait, et quel bienfaiteur ! en lui faisant de fausses protestations que son cœur dément, en fléchissant hypocritement le genou devant le Roi des Juifs et du monde qu'il va crucifier, en obligeant les Anges du sanctuaire à se voiler, et à se demander : Comment le Sauveur, prévoyant ces sacrilèges abus de son très-saint corps, l'a-t-il laissé parmi les hommes ? *Il se rend coupable, pourquoi ?* Qui le force à communier, s'il n'est pas digne ? quelle passion violente l'entraîne et l'excuse ? Quel profit retirera-t-il de son crime ? une légère humiliation évitée ; on ne dira pas qu'il est moins pieux qu'un autre peut-être ; il n'avouera pas un péché qu'il eût détruit en l'avouant, qui eût été aussitôt et éternellement oublié de Dieu et de son ministre. O fausse honte, je te reconnais, tu n'es pas la sainte pudeur du front confirmé, la honte avant le péché ; tu es la honte après le péché, la honte mère des mensonges, la honte des damnés, honteux de leurs crimes et qui les gardent. *Il se rend coupable, de quoi ?* D'un devoir omis ? non : d'une loi violée ? non : d'une insulte au prochain ou d'un blasphème à Dieu ? non. Dieu en lui-même lui paraît trop loin et trop peu vulnérable à ses coups : mais le corps dont son amour s'est revêtu est là ; il le prend, il le flagelle et le déchire autant qu'il peut avec sa langue souillée, il l'attache, non à une croix, mais à un cadavre, à son propre corps corrompu par le péché, au démon de l'impureté ou de l'avarice ou des autres vices qui sont en lui. O Saint des saints, vous que l'Église étonnée remercie de n'avoir pas eu horreur

d'entrer dans le sein très-pur de Marie, descendez dans ce cloaque immonde!...

2. « Il mange et boit son jugement. » Jadis, chez certains peuples, on forçait le condamné à mort à avaler sa condamnation, à se l'incorporer, afin qu'il vît bien par là qu'elle était irrévocable, et qu'il lui fallait mourir. Mais ce n'était là qu'un signe, qu'un vain papier; on ne pouvait pas l'obliger à manger sa victime pour qu'elle criât vengeance en lui contre lui. C'est ce que fait le « coupable du corps et du sang du Seigneur : » il s'incorpore son juge, sa victime, sa sentence. Il est marqué du sceau de la réprobation; la malédiction de Dieu n'est pas sur sa tête, elle est en lui, et celle qui brûle les réprouvés, pour être plus douloureuse, n'en est pas plus terrible. Celle-ci du moins ne croît plus, tandis que la sienne, s'il ne se hâte de l'effacer par ses larmes, ravage de plus en plus son âme et continue son œuvre de destruction, en attendant la condamnation fixe et irrévocable. Rien ne flétrit et n'endurcit le cœur comme la communion et surtout la lamentable coutume de la communion sacrilège : à quelle voix de Dieu, à quel appel de son amour, à quel attrait de sa grâce, à quel tonnerre de sa colère pourrait-il être encore sensible? *Communiez*, disait à un novice dans le mal, le plus fameux, le plus cynique et le plus sacrilège des impies du siècle dernier, *communiez deux ou trois fois sans aller à confesse, et vous n'aurez plus peur!* Il en avait fait sur lui-même la scandaleuse et abominable expérience, qui avait soulevé de dégoût ses plus aveugles partisans. Après le sacrilège de Judas, il n'y en a pas de plus tristement célèbres ni de plus révoltants que ceux de cet homme : il était digne de mourir désespéré comme Judas, et Dieu lui a fait cette justice.

7. *En quel état faut-il être pour communier dignement? — Il faut être en état de grâce.*

8. *Que faut-il faire pour se mettre en état de grâce, quand on a*

eu le malheur de pécher mortellement? — Il faut recourir au sacrement de pénitence.

9. *Suffit-il de s'être confessé pour aller ensuite communier? — Non; il faut s'être confessé avec les dispositions nécessaires, et avoir reçu l'absolution de ses péchés.*

Il faut donc être en état de grâce, avoir la conscience pure au moins de tout péché mortel, pour communier avec fruit. Être en état de grâce, ce n'est pas s'y croire présomptueusement, après avoir excité en soi quelques moments de ferveur factice et de contrition superficielle. C'est là pour nous le point vraiment pratique, qui sera traité dans une leçon de la pénitence : car, si le sacrilège audacieux, pleinement reconnu et voulu contre le cri de la conscience, est très-rare; trop faciles et trop communs sont les sacrilèges qui s'ignorent à demi, qui frappent Jésus dans l'ombre d'une conscience douteuse, non en lui mettant un voile sur la face comme les Juifs, mais en se mettant à eux-mêmes un masque. « Que l'homme donc s'éprouve soi-même, » qu'il descende au fond de son âme et en suive exactement et attentivement tous les replis, après avoir invoqué sur lui la lumière d'en haut; qu'il visite avec soin la maison où il veut introduire son Sauveur, où il sait que plus d'un serpent s'est souvent caché; qu'il la fasse visiter et juger par le juge que ce divin Sauveur a lui-même chargé de lui ouvrir et de lui préparer les cœurs. Tel est le précepte formel de l'Apôtre et de l'Église, et nul chrétien n'osera s'en dispenser, n'osera, après avoir contracté la lèpre du péché, revenir à Jésus sans s'être « montré aux prêtres. » Nous verrons bientôt que se montrer aux prêtres, ce n'est pas seulement raconter confidentiellement une histoire intime; c'est montrer son mal à son médecin avec confusion et douleur, c'est, en s'avouant coupable et promettant sincèrement de ne plus l'être, implorer et obtenir le pardon de son juge.

10. *Que faut-il faire encore pour communier avec fruit? — Il faut se purifier, autant que l'on peut, des péchés véniels et de tout attachement déréglé aux créatures, et ne rien négliger de ce qui peut exciter en nous la dévotion et la ferveur.*

Les âmes, ici-bas, se rangent elles-mêmes en quatre classes faciles à déterminer, suivant les quatre degrés bien distincts, les quatre états où elles s'arrêtent et s'établissent. On est pécheur ou dans l'état de péché, quand on n'aime pas Dieu par-dessus toute chose et qu'on reste attaché au péché mortel, même à un seul. On est tiède ou dans l'état de tiédeur, non si on pèche par faiblesse et fragilité, mais si on conserve de l'affection pour le péché véniel, n'y en aurait-il qu'un seul dont on ne voulût pas se corriger. On est fervent ou dans l'état de ferveur, quand on est détaché de toute affection désordonnée, plaçant toute la loi de Dieu dans un cœur bien résolu à ne lui désobéir en rien. Enfin, on est parfait ou dans l'état de la vraie perfection, lorsqu'on se tient, vis-à-vis des conseils ou des invitations de Dieu, comme le fervent vis-à-vis de ses moindres ordres. Le chrétien *parfait* est décidé à pratiquer de son mieux toutes les vertus de sa condition, mais en appliquant sagement les règles de la prudence chrétienne, toujours ennemie des excès qui ne durent pas et font plus reculer qu'avancer, et sous la direction d'un guide spirituel, nécessaire surtout à ces hauteurs.

Or la communion, sacrement des vivants, exige que nous soyons sortis de la première classe : elle nous mènera à la quatrième, si nous sommes fidèles, et nous avons vu que c'est là sa grâce ; mais elle ne nous demande pas d'y être encore. Elle produit son fruit essentiel dans les tièdes : mais les tièdes en profitent peu, ils n'ont pas la chaleur qui digère et s'assimile tous les principes de vie que met en eux la manne divine, ils lui trouvent même peu de goût, comme les Juifs fatigués de la manne du désert, et comme eux ils

ont des faims plus grossières qu'ils ne tarderont pas à satisfaire : la communion tiède, surtout lorsqu'elle est répétée souvent, est une communion dangereuse. Avant donc de communier, et dès la confession qui nous y prépare, il faut sortir de notre tiédeur, c'est-à-dire : 1^o laisser dans le bain de la pénitence, non-seulement nos taches légères, mais les attaches légèrement dérégées qui en sont la cause, puis- qu'un péché dont nous aimons la cause est un péché que nous aimons, et qu'un péché aimé est un péché gardé ; 2^o profiter des grâces de ce sacrement, pour nous affermir de plus en plus dans la résolution de ne jamais offenser Dieu de propos délibéré. Nous serons alors dans l'état de ferveur, dans la ferveur habituelle, facile à changer en ferveur actuelle et en dévotion par l'affectueuse récitation de nos *actes*, qui nous assureront ainsi tous les fruits d'une communion fervente.

11. *Quelles sont les dispositions corporelles pour bien communier ?*
 — *Il faut être à jeun depuis minuit, et avoir un extérieur modeste et recueilli.*

1. *Il faut être à jeun* : n'avoir ni bu ni mangé depuis minuit, ni volontairement ni par distraction, ni beaucoup ni peu : c'est-à-dire n'avoir, en forme d'aliment ou de remède, rien ingéré dans l'estomac qui s'y puisse digérer. Mais ne serait pas nourriture ce qui n'est pas *digestible*, ou ce qui resterait dans la bouche et ne descendrait pas dans l'estomac, ou ce qui serait respiré par accident. Ce jeûne sacré dont est seul dispensé le malade qui communie en viatique, remonte aux temps apostoliques ; il est absolu, et la violation, pour minime qu'en parût la matière, en serait toujours très-coupable, à la différence des autres jeûnes, qu'on enfreint plus ou moins gravement selon la quantité de nourriture prise. C'est que ceux-ci sont des jeûnes de pénitence, et que le plus ou le moins nous rapproche ou nous éloigne de la mortification prescrite par l'Église : mais le

jeûne eucharistique est un jeûne de religion envers « le « pain plus que substantiel, » à qui nous devons bien cet honneur de le prendre le premier.

2. *Il faut avoir un extérieur modeste et recueilli* : *modeste* dans la mise, qui ne doit être ni négligée ni recherchée, qui doit être en tous irréprochablement propre, qui doit accuser, selon la condition de chacun, un soin religieux et une respectueuse attention, comme il sied à des invités à la table du grand Roi : *recueilli* dans toute la démarche et l'attitude du corps, grave et silencieux dans ses mouvements, humble et retenu dans ses regards, digne en tout des Anges qui nous entourent, adorent le pain qu'ils nous envient, et viendront tout à l'heure l'adorer dans notre cœur. Ce recueillement extérieur *recueille* les puissances trop souvent dispersées de l'âme, et la rappelle tout entière à elle-même et à son Dieu ; il produit ainsi le recueillement intérieur, qui n'est jamais plus nécessaire qu'en ces précieux moments, et qu'il faut avoir assez profond pour ne se troubler de rien, ni des allées et venues qui se font autour de nous, ni d'un accident qui surviendrait à la table sainte ou dans le sanctuaire, et auquel d'autres pourvoient, ni d'un partage d'hostie où nous n'avons rien à perdre, ni d'une difficulté momentanée, et qui disparaîtra d'elle-même, de détacher de notre langue la sainte espèce. N'oublions pas cependant de l'avaler aussitôt que nous le pouvons ; si elle perdait auparavant son apparence de pain, nous courrions risque de ne pas communier, Jésus-Christ n'y serait plus, et nous n'aurions pas mangé notre divin aliment. Le manger, c'est le recevoir dans la bouche et dans l'estomac ; c'est alors que le sacrement se consomme et que le corps de Notre-Seigneur, par la grâce qu'il lui communique seulement alors, garde notre âme pour la vie éternelle.

12. Qu'est-ce que la communion spirituelle ? — La communion spirituelle est un vif désir de la communion sacramentelle, accompagné de ferventes aspirations de notre âme à l'Esprit et à la grâce de Jésus-Christ présent au sacrement de l'autel.

Avoir bien compris la communion sacramentelle et la double manducation qui la constitue, c'est déjà ne plus ignorer la nature et les avantages de la communion spirituelle. 1^o Nous ne pouvons pas toujours recevoir le corps de Jésus-Christ, canal et véhicule de la grâce : mais nous pouvons toujours désirer cette céleste nourriture, et même, plus souvent et mieux on la mange, plus ardemment on la désire, le propre du pain des Anges étant de satisfaire et d'exciter à la fois, sans jamais le rassasier, l'appétit de nos âmes, qui est un signe de vie et de santé : « Qui me mange » aura encore faim, et qui me boit aura encore soif. » Prostré au pied de l'autel, j'ose regarder le tabernacle, j'y pénétre par la foi, je produis à peu près les actes préparatoires au sacrement, j'adore, je crois, je confesse trois fois mon indignité, mais bien plus de fois encore je tends les bras à mon Bien-Aimé, je m'élance vers lui de toutes mes forces, et, comme un élu qui serait retenu sur le seuil du paradis, je lui crie : « Venez, Seigneur Jésus, oui, venez vite. Ainsi soit-il. » C'est là la communion en désir, qui en soi n'est que le désir de la communion. Mais ce désir est une prière efficace, une vraie communion ou participation à la grâce, qui, comme l'air vital, remplit toujours le cœur qui l'aspire. De plus, le corps de mon Sauveur ne vient jamais au digne communiant sans son Esprit, mais son Esprit peut bien venir sans lui : je sais cela, et c'est pourquoi, privé de la grâce attachée au sacrement, je presse et j'attire d'autant plus vivement la grâce qui rayonne toujours, la vie que Jésus offre toujours à ses membres, l'Esprit qui souffle où il veut et surtout là où on le veut sincèrement. Je ne suis pas à la Cène avec Jean, mais

je suis avec Madeleine à l'ombre de la croix, je contemple « l'Agneau comme tué », je colle mes lèvres à ses plaies sacrées et à son cœur ouvert, aspirant à longs traits l'Esprit qui me fera vivre de lui et mourir avec lui.

Voilà la communion spirituelle à l'Eucharistie. On peut de même communier spirituellement à tous les autres sacrements, et par là en ressusciter ou en anticiper en partie la grâce. Au fond, toute aspiration aux dons surnaturels de Dieu, toute prière qui demande l'accroissement de sa vie en nous, est une espèce de communion spirituelle.

2° La communion spirituelle est loin de produire par elle-même une grâce comparable à la grâce du sacrement : la première se mesure sur la vivacité de notre désir, la seconde sur la libéralité et l'amour immense de Jésus se donnant lui-même. Et pourtant, c'est celle-là souvent qui fait le plus progresser les âmes, comme parfois une nourriture légère est plus profitable qu'un aliment substantiel. Pourquoi ? 1° La communion spirituelle peut se répéter chaque jour et plusieurs fois le jour ; l'autre est nécessairement beaucoup plus rare. 2° La communion spirituelle donne souvent à l'âme plus d'essor et plus d'élan vers Dieu, précisément parce qu'elle ne nous promet qu'une mesure de bénédictions proportionnée à notre énergie personnelle. 3° Il est difficile d'abuser de la communion spirituelle, qui est par sa nature ferveur même et prière ardente, tandis, hélas ! qu'on contracte trop facilement l'habitude de recevoir avec une foi languissante et dans un cœur tiède le corps du Seigneur. 4° La meilleure préparation à la communion sacramentelle, n'est-ce pas la communion spirituelle elle-même ? Comment manger sans goût l'aliment divin tant de fois et si vivement désiré ? Comment s'asseoir sans reconnaissance et sans amour à la table dont on a recherché et recueilli les miettes avec tant d'avidité ? 5° Enfin, la communion spirituelle est une prière parfaite et complète, qui attire toutes les grâces avec l'Auteur

même de la grâce, qui le saisit et le surprend en quelque sorte sur le trône de ses miséricordes où il ne peut rien refuser, qui le considère comme victime immolée et comme nourriture préparée, deux titres irrésistibles à notre plus ardente charité. Souvent renouvelée, elle nous forme donc à bien prier, à prier de toute notre âme; à tenir notre Ami, et à ne pas le laisser aller « qu'il ne nous ait bénis : » n'eût-elle que cet avantage, il faudrait encore la conseiller fortement aux fidèles : s'ils sont désireux de s'affermir et d'avancer dans le bien, ils n'assisteront jamais à une messe, à un salut, à un office quelconque, sans y faire la communion spirituelle.

SEPTIÈME LEÇON.

DU SAINT SACRIFIÈ DE LA MESSE.

1. *Qu'est-ce que la messe ? — La messe est un sacrifice où Jésus-Christ est offert à Dieu sous les espèces du pain et du vin.*

« J'ai vu l'Agneau debout et vivant, et cependant comme mort et égorgé, l'Agneau offert et immolé dès l'origine du monde, » dit saint Jean dans son *Apocalypse* ou révélation. Voilà ce qu'il a vu une fois sur l'autel éternel, voilà ce qu'il voyait tous les jours et ce que nous devons voir avec lui sur les autels de la terre, l'Agneau vivant et comme mort, continuant ici-bas et dans le ciel le sacrifice de la croix symbolisé et déjà efficace dès le commencement. Car le sang expiateur a exercé sa vertu aussitôt après le péché, et c'est notre sainte victime qu'ont annoncée et prophétisée, en la figurant, tous les sacrifices sanglants et non sanglants jusqu'à la croix, comme c'est elle encore « qu'annoncent dans le monde entier, » mais en la reproduisant, tous les sacrifices de l'autel depuis la croix. Nous n'avons qu'à rap-

peler brièvement ici ce qui a été dit au mystère de la Rédemption, dont la messe n'est que l'application prolongée.

Sans parler des sacrifices d'Abel, offrant au Seigneur les prémices et le meilleur de ses troupeaux, de Noé lui immolant au sortir de l'arche l'élite des animaux qu'il avait sauvés; signalons seulement, avant la loi, le sacrifice de Melchisédech, roi de Salem, c'est-à-dire *roi de justice et de paix* (ce nom est déjà une prophétie), offrant le pain et le vin, principes de la vie et figures si expressives de l'Eucharistie; le sacrifice d'Abraham, levant le glaive sur la tête d'Isaac et prêt à l'immoler, comme le Père éternel livrant mais laissant immoler son Fils unique. Avec la loi apparaît l'Agneau pascal, cette victime de la délivrance et de l'entrée dans la terre promise, cette vive et prophétique image de l'Agneau qui opérera le passage de la mort à la vie et de la terre au ciel. Puis viennent tous les autres sacrifices, l'holocauste brûlé tout entier en signe d'anéantissement et d'adoration, les victimes de propitiation et d'expiation chargées des péchés et quelquefois des malédictions de tous, les victimes pacifiques ou de reconnaissance et de demande: le sacrifice du matin et le sacrifice du soir, le feu perpétuel, les pains de proposition toujours exposés et offerts sur l'autel..... Il n'est presque pas un détail du culte judaïque, ordonné par Dieu dans tous ses détails, auquel on ne puisse ajouter : *comme Jésus-Christ*. Inintelligibles en eux-mêmes, ils s'éclairent et deviennent frappants de ressemblance quand on les rapproche de Jésus-Christ : ils sont ou sa copie parfaite, ou une œuvre sans raison, un caprice sans but : qui l'oserait dire d'une œuvre de Dieu ?

Enfin, le corps de toutes ces ombres, l'original de toutes ces figures paraît, et le véritable sacrifice commence. Il commence par l'oblation au sein de Marie, son premier autel, et cette oblation dure toute la vie du Sauveur. A la Passion, le cœur et les sentiments intérieurs de la victime ne changent pas, mais son attitude extérieure change ; elle est

chargée des imprécations des Juifs, qui la maudissent et la dévouent à la mort au nom de tous les pécheurs qu'ils représentent, elle est immolée à la croix. Après l'immolation, il faut la partager entre Dieu et les hommes réconciliés par elle. Autrefois, le sang des hosties arrosait la terre et le peuple, comme le sang de Jésus-Christ nous a purifiés, et leur chair était brûlée sur l'autel et montait vers Dieu en agréable odeur, comme Jésus-Christ à sa résurrection d'abord, et ensuite à son ascension, qui a consommé son sacrifice. Dès lors, ce sacrifice n'a plus eu qu'à continuer; il continue dans le ciel, où Notre-Seigneur fait à son Père une oblation non interrompue de lui-même en montrant ses glorieuses cicatrices, qui sont comme la marque du couteau sacrificateur; il continue sur la terre de la même manière, mais rendue visible aux hommes par la représentation que la messe nous donne de sa passion. La messe est donc le sacrifice même de Jésus-Christ s'offrant à Dieu sous les espèces du pain et du vin¹.

2. *Quelle différence y a-t-il entre le sacrifice de la messe et le sacrifice de la croix? — C'est le même sacrifice, mais la manière de l'offrir est différente.*

Il y avait, dans le sacrifice de Notre-Seigneur à la croix, deux parties fort différentes et qu'il ne faut pas confondre; il y avait l'intérieur et l'extérieur, l'âme et le corps de son sacrifice. Intérieurement et par sa volonté, Jésus-Christ répétait sans discontinuation ce qu'il avait dit en entrant dans le monde : « O mon Père, toute vie et tout don parfait viennent de vous, et les hommes, loin de vous adorer et de

1. *Messe* veut dire simplement *renvoi*. Les catéchumènes, païens qu'on instruisait autrefois pour les préparer au baptême, n'assistaient pas au saint sacrifice, et on les renvoyait vers l'offrande, qui en est le commencement : c'était le *renvoi* ou *messe* des catéchumènes. A la fin avait lieu la *messe* ou *renvoi* des fidèles, comme encore aujourd'hui : *Ite missa est*. Jamais plus petit mot n'a désigné une plus grande chose.

vous bénir, vous ont outragé; ni eux ni leurs victimes n'ont pu ensuite vous plaire et vous apaiser. Me voici à leur place, adorateur et réparateur pour eux, chargé de leurs péchés, et prêt à en porter la peine. Frappez, ô grandeur méconnue; que je tombe à vos pieds pour attester que vous êtes le Maître de la vie, que je meure pour expier l'abus qui en a été fait contre vous. Mais qu'ils vivent ces coupables pour qui je meurs, abandonné, soumis, sacrifié à votre volonté sainte, l'unique loi placée au milieu de mon cœur. » Extérieurement, sa chair volait en lambeaux, les hommes le frappaient et l'insultaient, son sang se séparait de son corps, il était « l'homme de douleurs, » il mourait.

Mais, est-ce cette douleur de son Fils qui plaisait à Dieu, ou l'obéissance et la soumission de son Fils souffrant? Est-ce ce sang en lui-même qui lui était une hostie d'agréable odeur, ou la volonté généreuse qui le lui offrait? Est-ce la mort ou la libre acceptation de la mort, qui a fait le mérite et le prix infini de notre victime? Non, souffrir n'est rien, souffrir n'expie rien, sans la résignation à la souffrance : mourir pour un ami ne serait rien, si on ne voulait mourir. Le sang divin répandu à la croix n'aurait par lui-même aucune valeur expiatoire : il est le prix accepté de notre salut, parce qu'il en a été le prix offert, et « c'est « dans la volonté qui l'a offert que nous avons été sanctifiés. » Donc, si j'ai le bonheur de retrouver quelque part cette volonté à jamais bénie de Dieu qu'elle honore et des hommes qu'elle sauve, quand même elle ne serait accompagnée que des signes de l'immolation extérieure, je dirai sans hésiter : Ici est tout l'essentiel et toute la vertu du sacrifice de la croix, ici je suis encore sanctifié, ici je suis au Calvaire, et l'arbre divin m'y donne toujours ses fruits ; du Calvaire j'ai tout, excepté, ô bonheur ! excepté les blasphèmes des Juifs et la douloureuse agonie de mon Dieu.

3. *Pourquoi dites-vous que le sacrifice de la messe est le même que celui de la croix? — Parce que c'est le même prêtre et la même victime, c'est-à-dire Jésus-Christ qui s'est offert à Dieu son Père sur la croix, et qui s'offre encore lui-même sur nos autels.*

Or, ce second calvaire où le ciel continue d'être infiniment honoré, où je retrouve toute la sainteté et toute l'efficacité de la mort d'un Dieu sans déicide, c'est l'autel, vrai calvaire chrétien, qui ne présente aux regards de Jésus toujours prêt à mourir, que des disciples fidèles, et plus de bourreaux. Là, il est lui-même présent, et ma foi le voit à travers les ombres qui le cachent, comme à la croix elle eût adoré sa divinité cachée sous son humanité. Là il s'offre à son Père, il est le prêtre de son sacrifice, comme à la croix : là, comme à la croix, c'est lui-même qu'il offre, victime et prêtre tout ensemble. Il est vrai que le prêtre terrestre le tient dans ses mains tremblantes, comme ses bourreaux le tenaient sous leurs mains sacrilèges : mais ceux-ci ne l'offraient pas, et n'étaient prêtres à aucun degré ; celui-là n'est que sacrificateur secondaire, offrant sans doute l'adorable victime, mais s'unissant surtout à l'offrande qu'elle fait de sa vie à Dieu.

De plus, dernier trait fort important et fort digne d'attention, quoique facile à comprendre pour qui voudra réfléchir un instant à l'état céleste de la très-sainte âme du Verbe Incarné ; de plus, cet acte d'offrande, cette oblation de Notre-Seigneur est la même que sur la croix. Car il ne l'a pas rétractée, assurément : il ne l'a pas davantage interrompue par fatigue, ou par distraction, ou par d'autres élans de son cœur, pour la recommencer ensuite et s'offrir ainsi je ne sais combien de fois : elle dure donc toujours, toujours pleine et sans déclin, actuelle et sans reprises, vive et sans défaillance, comme un rayon incessamment jaillissant, qui ne se refroidit ni ne s'éteint jamais. Ainsi, même prêtre,

même victime, même volonté, et en quelque sorte même jet de volonté qu'à la croix : que faut-il de plus pour avoir un sacrifice, non pas semblable, non pas égal, mais tout à fait le même qu'à la croix ? Car il n'y en a pas deux, mais un seul, toujours un et identique, comme le soleil qui se voila au Calvaire est le même qui fait resplendir les vitraux de nos cathédrales.

4. Pourquoi dites-vous que la manière de l'offrir est différente ? — Parce que Jésus-Christ s'est offert sur la croix en souffrant la mort et en répandant son sang ; au lieu que sa mort est seulement représentée dans le sacrifice de la messe.

Non, notre victime ne meurt plus : une nouvelle mort n'ajouterait rien à la gloire infinie qu'elle rend toujours à Dieu, à l'amour infini qu'elle a toujours pour nous, aux mérites infinis qu'elle nous applique toujours. Mais quelle vive représentation de son unique mort ! N'est-elle pas mangée par le sacrificateur et par le peuple, comme l'étaient les victimes réellement immolées ? N'est-elle pas comme

1. Dans l'ancienne loi, celui qui offrait un sacrifice y participait ordinairement ; une portion de la victime lui était rendue, et il la mangeait avec sa famille. La communion à notre divine hostie étant aussi le complément du sacrifice de l'autel, ceux-là seuls l'offrent et y assistent parfaitement qui y communient sacramentellement, comme faisaient sans exception les premiers chrétiens, surtout dans les temps et les lieux où le sacrifice de la messe ne se célébrait que le dimanche. Quand la piété se fut refroidie et les mœurs relâchées, on n'admit plus à la communion que les fidèles plus fervents qui s'y étaient spécialement préparés. Mais, pour conserver la mémoire de l'ancienne communion vraiment commune entre tous, on distribua aux assistants du pain ordinaire, béni et sanctifié par la prière, et qu'on nommait *eulogie* ou *bénédiction*. C'est notre pain béni, souvenir et symbole du pain eucharistique, et qui en a toute la signification extérieure, bien qu'il n'en contienne pas la grâce intérieure et ne nous apporte que les prières de l'Église, comme tous les sacramentaux. Il nous rappelle que nous sommes tous enfants d'un même père, membres d'une même famille, assis à la même table, appelés à posséder le même héritage, frères par conséquent et obligés à nous aimer en frères, ne formant qu'un même corps

ensevelie et détruite dans le cœur qui l'a reçue, puisqu'elle y disparaît bientôt et s'y évanouit, perdant l'existence locale, la présence qu'elle y avait ? Et auparavant, les deux espèces séparées du pain et du vin n'ont-elles pas remis sous nos yeux son sang répandu et ses veines épuisées ? Et auparavant encore, et surtout là, avons-nous remarqué comment il était venu sur l'autel ? Il y est descendu sur la parole du prêtre consécrateur : mais comment le prêtre l'a-t-il appelé ? A-t-il appelé Jésus-Christ tout entier, Jésus-Christ régnant au ciel ? non : il a appelé un corps à part, du sang à part ; il a appelé Jésus immolé, le Jésus du Calvaire et de la croix. Ce sang n'a-t-il pas dû comme frémir à des mots qui renouvelaient le souvenir de son effusion, qui étaient capables de le répandre encore s'il pouvait l'être ? Cette parole de la consécration n'a-t-elle pas été comme le glaive du sacrifice, le glaive tombant sur la tête d'Isaac, et subitement arrêté par Dieu pleinement obéi et satisfait ? Admirons ces belles et vives figures, dignes du divin sacrifice qu'elles renferment et représentent, et assez sensibles pour le chrétien spirituel et attentif, qui n'a plus besoin des grossiers symboles du Juif charnel ; demandons-en de plus en plus l'intelligence « à l'Agneau debout et vivant, « et cependant comme mort et égorgé, égorgé depuis l'ori-

comme plusieurs grains ne forment qu'un même pain. C'est la grâce que demande pour nous l'Eglise en bénissant ce pain commémoratif et symbolique. Nous devons donc le manger dans des sentiments de religion et de charité, mais principalement de regret de nous voir privés du pain céleste qui opère effectivement ce que celui-ci signifie, notre union intime à Jésus-Christ et à tous ses membres. Pour exprimer cette union, même entre absents, les chrétiens s'envoyaient autrefois des eulogies ou du pain bénit : des évêques s'envoyèrent même l'Eucharistie en signe de fraternité ; mais un concile du quatrième siècle blâma et défendit cet usage. Les Grecs, qui consacrent du pain ordinaire et fermenté, et non du pain azyme et sans levain, bénissent ensemble tout le pain offert au commencement de la messe, puis en détachent la partie qui doit être consacrée, et distribuent le reste aux assistants qui ne doivent pas communier.

« gine du monde, » et qui le sera jusque dans les profondeurs de l'éternité.

5. *Qui a le pouvoir d'offrir le sacrifice de la messe ? — Les seuls prêtres.*

6. *Qui a donné ce pouvoir aux prêtres ? — Notre-Seigneur Jésus-Christ, lorsqu'il a dit à ses Apôtres, après l'institution de l'Eucharistie : Faites ceci en mémoire de moi.*

Pour instituer en même temps et par un même acte le sacrement de l'Eucharistie et le sacrifice eucharistique, Jésus-Christ n'avait pris avec lui que ses douze Apôtres : les autres disciples n'y étaient pas : Marie elle-même, qui devait être le lendemain à la croix, n'y était pas, et le traître y était ! Jésus-Christ avait choisi les dépositaires futurs de tous ses pouvoirs, et ce fut alors qu'il leur conféra le plus grand de tous, le pouvoir sacerdotal par excellence, celui de consacrer son corps et son sang. Première messe et sacrifice réel avant la croix, comme il devait l'être après, première communion, première ordination : ce sont les trois merveilles de la Cène. Il n'y eut ainsi d'abord que douze prêtres, chargés à leur tour de transmettre et de perpétuer le sacerdoce, non comme Jésus-Christ par leur seule volonté, mais par un sacrement. Ne sont donc pas prêtres les laïques ni même les clercs qui ne reçoivent pas ce sacrement, pas plus qu'on n'est chrétien et membre de l'Eglise avant le baptême. Tous les fidèles cependant sont appelés une race sacerdotale, puisqu'ils peuvent et doivent offrir Jésus-Christ à son Père et s'offrir avec lui, être prêtres et victimes avec lui en s'associant à son sacrifice, mais non pas en le reproduisant sur l'autel. Il ne leur a pas été dit : « Faites ceci en mémoire de moi. »

7. *A qui offre-t-on le sacrifice ? — A Dieu seul.*

8. *Ne dit-on pas la messe en l'honneur de la sainte Vierge et des Saints ? — Oui : mais ce n'est pas pour leur offrir le sacrifice ;*

c'est seulement pour remercier le Seigneur des grâces qu'il leur a faites, et pour les prier de nous obtenir, par leur intercession, celles dont nous avons besoin.

Ce n'est pas devant un de ses serviteurs que Notre-Seigneur Dieu Jésus-Christ s'humilie, s'immole, s'anéantit. Offrir à un Saint ce Dieu adorateur que lui-même adore, mettre le Créateur aux pieds de sa créature, ne serait-ce pas plus qu'une idolâtrie ? Si nous ne devons adresser qu'à Dieu nos propres adorations, à qui faudra-t-il que nous adressions les adorations de Jésus-Christ Dieu ? Mais ceci a déjà été expliqué au premier commandement.

9. *Pour quelles fins offre-t-on le sacrifice ? — 1^o Pour adorer Dieu. 2^o Pour le remercier des grâces qu'il nous a faites. 3^o Pour lui demander pardon de nos péchés. 4^o Pour lui demander les grâces dont nous avons besoin, soit pour l'âme, soit pour le corps.*

Infinis sont les devoirs que rend à Dieu pour lui et pour nous notre divin Prêtre. Verbe de Dieu, il lui redit dans le temps tout ce qu'il lui dit éternellement dans son sein. Verbe incarné, il est par là devenu aussi la parole et comme le Verbe de toute la création, parlant, adorant, suppliant au nom de toutes les créatures, et les invitant à s'unir à lui en un seul concert de louanges et de prières. Tout ce qu'il y avait dans le cœur de Jésus à la croix s'y trouve encore à l'autel, où, s'offrant par la même oblation, il ne peut pas ne pas s'offrir pour les mêmes fins. Or, ces fins innombrables que nous ne connaissons jamais toutes ¹, mais dont nous sommes toujours sûrs de rencontrer quel-

1. Pour montrer en quelque sorte cette vérité aux yeux des fidèles, M. Olier avait fait exécuter, puis reproduire par la gravure, un riche ostensor, dont chaque rayon portait inscrit un des devoirs que Notre-Seigneur, vivant dans l'Eucharistie, rend à son Père : *Adoration, Anéantissement, Action de grâces, Immolation, Amour, Prière...* Dans le rayon vertical supérieur on lisait : *Devoirs inconnus.*

qu'une chaque fois qu'en priant nous en avons nous-mêmes une bonne, se ramènent pourtant à quatre plus générales; et c'est dans ces quatre intentions que l'Église offre Jésus-Christ à son Père, et que nous devons l'offrir nous-mêmes.

1^o Pour adorer Dieu, source de toute vie, libre créateur de tout être, qui n'est que par Dieu et se doit tout à Dieu, nous lui présentons Jésus-Christ proclamant cette grande vérité par sa mort et toujours comme mourant à ses pieds : notre sacrifice est *latreutique*. 2^o Pour remercier Dieu, conservateur et bienfaiteur, auteur de tous nos dons de nature et de grâce, nous lui rendons Jésus-Christ, qui se rend lui-même à son Père et lui verse tout son grand cœur, acquittant ainsi sa reconnaissance et la nôtre : notre sacrifice est *eucharistique*. 3^o Pour apaiser la justice de Dieu irrité par nos péchés, pour assurer de plus en plus notre pardon et expier de plus en plus la peine qui reste due à nos péchés pardonnés, pour arrêter de justes vengeances prêtes à fondre sur nous, sur nos familles, sur de chers et malheureux pécheurs qui désolent et alarment notre tendresse, nous offrons la victime infiniment réparatrice, qui s'est chargée des iniquités de tous afin de les effacer et de les expier : notre sacrifice est *propitiatoire* et *expiatoire*. 4^o Enfin, pour obtenir les bénédictions dont notre âme et notre corps ne peuvent se passer un instant, puisqu'ils ne vivent que des bienfaits continus de Dieu; pour les obtenir et les attirer sur toutes les vies qui nous sont précieuses et sur toutes les âmes que nous aimons, nous offrons la prière infailliblement exaucée, nous nous unissons à la voix de Jésus mourant : notre sacrifice est *impétratoire*. Heureux les pieux croyants qui assistent et participent ainsi à l'adorable sacrifice, associés à tous les sentiments de Jésus-Christ, dilatant leur cœur dans son cœur! Ils descendent du second calvaire pénétrés de ses grâces, et comme couverts de son sang.

10. *Pour qui offre-t-on le sacrifice ? — Pour les vivants et pour les morts.*

Le Verbe s'est incarné pour la gloire de Dieu et pour notre salut, pour être notre médiateur de religion en honorant son Père, notre médiateur de rédemption en nous rachetant de la mort du péché et nous faisant vivre à la grâce. Son sacrifice, qui est le grand acte de toute sa vie, atteint toutes ces fins, soit à la croix, où il se consomme et se révèle tout entier, soit à l'autel, où il se reproduit. Comme latreutique et eucharistique, il remonte vers Dieu en une louange qui lui est plus glorieuse que tout l'encens et tous les vœux des hommes et des Anges. Comme hostie de propitiation, d'expiation et d'impétration, il retombe sur nous en pardon et en grâce; les plantes ne doivent pas plus à la rosée et à la lumière du ciel, que nos âmes ne doivent au sacrifice sans cesse renouvelé de leur rédemption. Bien que ces bénédictions se répandent sur toute l'Église, et même sur toute la terre, puisque Jésus-Christ est mort et que l'Église le prie pour tous les hommes, elles sont très-spécialement et très-abondamment assurées aux chrétiens pour qui l'auguste victime est particulièrement offerte : ayant le mérite de la faire offrir, n'ont-ils pas un droit acquis aux mérites et aux fruits de la divine offrande faite en leur nom? Celui qui reçoit un sacrement n'a-t-il pas, avec le mérite personnel de la bonne œuvre qu'il fait en le recevant bien, toutes les grâces précieuses qu'il renferme? il en est de même des fidèles qui reproduisent ou font reproduire l'adorable sacrifice. Jésus-Christ vient s'immoler sur l'autel à leur intention, comme on dit admirablement : qu'est-ce à dire? sinon que venant pour eux, c'est sur leur âme que son sang coulera d'abord, sans qu'ils aient rien à perdre au rejaillissement qui s'en fera sur le reste du monde.

Or, on peut offrir et faire offrir le saint sacrifice : 1^o Pour tous les vivants : pour les fidèles, justes et pécheurs, qui

les premiers ont droit à ce grand trésor de l'Église ; pour les hérétiques et même les infidèles, afin d'obtenir leur conversion et leur retour, pourvu que leur nom ne soit pas prononcé dans la liturgie et dans l'assemblée des saints.

2^o Pour les âmes des défunts qui ne sont ni au ciel ni en enfer. Elles n'ont plus, il est vrai, aucune grâce ni aucune rémission de péché à obtenir, et ce n'est ni comme impétra-toire ni comme propitiatoire que le sacrifice peut les atteindre : mais le sacrifice *expiatoire* les aide à expier leur peine, en adoucit la rigueur et en abrège la durée. Saint Jean Chrysostome à l'autel vit un jour les Anges puiser avec des coupes d'or dans le calice du précieux Sang, et se répandre ensuite par toute la terre et jusqu'au purgatoire pour en arroser les âmes : belle mais faible image de la grande distribution de grâces qui se fait à la table du sacrifice, infini dans sa valeur, immortel dans sa durée, universel dans son étendue. De l'autel, comme d'un centre du monde, il rayonne en tous sens pour honorer Dieu, réjouir le ciel, fortifier les vivants et soulager les morts.

11. Avec quels sentiments devons-nous assister à la messe ? — Avec des sentiments de foi, de contrition de nos péchés, de confiance et d'union avec Jésus-Christ qui s'offre pour nous.

Nous avons vu ailleurs, et il est facile de conclure de la doctrine qui précède, avec quels sentiments de foi vive, de profond respect, d'entière confiance, d'amour généreux et reconnaissant, le chrétien doit assister au sacrifice toujours subsistant de son salut, devant la croix toujours debout, sous le regard toujours ouvert et près du cœur toujours aimant de son Sauveur, qui l'attire dans ses bras toujours étendus pour le pénétrer de la vertu toujours sanctifiante de son sang. Il y a plusieurs *méthodes* ou manières d'exciter en nous ces sentiments, et d'entendre avec fruit la sainte messe : chacun peut, suivant son attrait, s'attacher à une

en particulier, ou varier pour prévenir la monotonie. La première et la plus simple est de lire attentivement, pieusement, avec lenteur et réflexion, les prières de la messe qui se trouvent dans les livres de piété ; par exemple, celles qui ont été choisies pour être placées à la fin du 1^{er} volume.

Seconde méthode. Entrer dans les quatre fins du sacrifice, et pour ainsi dire dans le cœur de notre sainte victime, et avec elle : 1^o Adorer les grandeurs, les infinies perfections et la souveraine puissance de notre Créateur. 2^o Ajouter, aux innombrables bienfaits dont il nous a comblés depuis notre naissance, tous les biens qu'il nous destine encore, et l'en remercier avec effusion de cœur et désir de n'en user que pour sa gloire. 3^o Puisque, loin de lui renvoyer ainsi ses dons en hommage, nous les avons tournés contre lui et n'avons fait que des péchés avec ses grâces, humilions-nous, frappons-nous la poitrine, crions miséricorde, acceptons avec mérite toutes les peines qu'il nous faudra subir par nécessité, unissons-les aux peines, à la douleur, à la contrition de Jésus innocent, de Jésus mourant après avoir crié : *Mon Père, pardonnez-leur.* 4^o Unissons-nous aussi à la grande prière qui connaît mieux que nous tous nos besoins et en sollicite mieux le soulagement : Jésus n'en oublie pas un, il n'oublie ni nous, ni nos parents, ni nos amis, ni ceux, hélas ! que notre oubli enveloppe comme d'un second linceul : suivons sa longue prière, et à chacune de ses demandes disons d'un cœur ardent : *Ainsi soit-il, Amen.* Les personnes qui ne savent ni méditer, ni lire, peuvent au moins réciter des prières vocales, successivement à ces quatre intentions : elles réuniront ainsi les deux premières méthodes. Les pensées, même les plus belles et les plus saintes, ne servent que pour ouvrir le cœur, et s'il est déjà ouvert par une foi vive et une volonté droite et sincère, la grâce s'y précipite sans passer pour ainsi dire par l'esprit, qui suit plus souvent le cœur qu'il ne le mène ; au Calvaire,

après Marie et saint Jean, ce furent les saintes femmes qui recueillirent plus sur elles du sang rédempteur.

La troisième méthode suit le prêtre à l'autel, attentive à toutes les cérémonies, et divisant la messe en cinq parties qui sont celles du sacrifice même. 1^o Du commencement à l'*Offertoire*, le fidèle se prépare au grand acte qui va s'accomplir, en purifiant son cœur par la contrition, pendant que le prêtre incliné se confesse pécheur au bas de l'autel ; en purifiant ses désirs et ses vœux, qu'il met en commun avec les prières de l'Église pendant les oraisons ; en purifiant son esprit des fausses maximes du monde, et l'ouvrant à la vérité divine annoncée dans l'*Épître*, proclamée dans l'*Évangile*, résumée et professée dans le *Credo*. 2^o Pendant et après l'*Offertoire*, il s'offre avec Jésus-Christ, il se détache de toutes ses affections déréglées, il ne veut plus tenir à rien de ce qui engagerait une partie de son cœur dans la créature et l'empêcherait de dire sans aucune réserve avec saint Thomas : « Allons et mourons avec Jésus-Christ. » 3^o A la *Consécration*, il entend retentir en lui la puissante parole : « Ceci est mon corps livré pour vous ; » il l'entend comme s'il eût été à la Cène, il la croit comme s'il voyait Jésus-Christ tomber du ciel, il la prononce sur lui-même en livrant et abandonnant à Dieu son corps, son âme, sa vie tout entière, heureux de s'associer à la victime sans tache qu'il adore profondément, qu'il bénit, qu'il remercie, qu'il aime de toute l'ardeur de son âme ; car il sait que c'est alors le plus précieux et le plus solennel moment de sa journée ou de sa semaine. 4^o Au *Pater* jusqu'à la *Communion*, il dilate son cœur, il aspire le sang divin, il mange sa victime en communiant spirituellement et très-réellement à la grâce qu'elle répand en lui ; il envie le bonheur de ses frères qui communient au sacrement. Par une foi vive et humble comme la foi de la Cananéenne, qui ne demandait que des miettes tombées de la table du Sauveur, il se rend digne de recevoir le pain des enfants, et en a déjà reçu en partie la

force. 5^o Dès lors, jusqu'à la fin, il chante l'hymne de la reconnaissance avec le prêtre, il recueille comme une dernière grâce du sacrifice la bénédiction de la main et des lèvres qui viennent de toucher le corps et le sang du Seigneur, il fléchit le genoux au grand souvenir du « Verbe « fait chair et habitant parmi nous ; » et il ne l'oubliera pas, car il a vu à la fois Béthléem et le Calvaire.

La quatrième méthode, une des plus faciles et des plus salutaires, consiste précisément à retourner au Calvaire, à assister en esprit au sacrifice sanglant pendant qu'on est de corps au sacrifice non sanglant. On peut pour cela : 1^o lire le chemin de la croix, et en suivre en esprit les quatorze stations. Ou bien 2^o lire des yeux et du cœur une des quatre passions de l'Évangile ; on peut prendre celle que nous avons donnée dans la première partie. Ou bien 3^o se rappeler de souvenir cette grande histoire, en la divisant en trois points : le premier depuis la Cène jusqu'à la prison où l'on croit que Notre-Seigneur passa le reste de la nuit du jeudi au vendredi : le second depuis la prison jusqu'à la flagellation : le troisième depuis le portement de la croix jusqu'à la sépulture. Ceux qui suivront cette voie douloureuse à côté de Marie, en la priant de temps en temps de leur faire voir, comprendre et sentir ce qu'elle a senti, vu et compris, ceux-là ont fait plus que porter la croix de leur Sauveur comme Simon de Cyrène ; ils ont consolé ses douleurs en les partageant : la vertu de son sang est sur eux, et du fond de son tabernacle, où ils l'ont laissé comme dans son tombeau, son regard reconnaissant les accompagne et les bénit partout.

HUITIÈME LEÇON.

DU SACREMENT DE PÉNITENCE.

Le mot *pénitence* a deux sens fort différents, très-faciles du reste à distinguer : il exprime tantôt des actes, des sentiments qui sont en nous ; tantôt un tribunal, un jugement, un sacrement qui est hors de nous et dont le signe doit nous être appliqué du dehors, comme dans les autres sacrements, pour que la grâce se produise dans notre âme. Nous ne recevons le *sacrement de pénitence* que de temps en temps, nous devons toujours avoir la *vertu de pénitence* et en faire très-souvent les actes, dont le principal, l'acte de contrition, est une partie de notre prière du soir. La vertu de pénitence nous prépare au sacrement de pénitence, qui, sans un certain degré de cette vertu, serait nul ; et quand nous le recevons, c'est encore et surtout une grâce de pénitence ou d'amour pénitent qui nous y est donnée. L'attrition est le degré de pénitence nécessaire pour être valablement et réellement absous. Elle est excitée par les mouvements du Saint-Esprit ranimant peu à peu le pécheur pour rentrer en possession de son âme par l'absolution, briser alors toutes les portes de l'enfer, chasser le péché, et se remettre sur son trône entouré de toutes les vertus infuses, et particulièrement de la vertu infuse de pénitence, qui a comme la charge spéciale de garder le cœur réconcilié à Dieu, et de prévenir le retour du mal en l'expiant et le réparant de plus en plus, en le pleurant et le détestant toujours.

1. *Qu'est-ce que le sacrement de pénitence ? — La pénitence est un sacrement qui remet les péchés commis après le baptême.*

La pénitence est un sacrement : le signe sensible en est le jugement de miséricorde, la sentence de pardon que pro-

nonce le juge des consciences en étendant la main sur nos têtes coupables. En même temps, Dieu ratifie invisiblement cette sentence extérieure, change notre peu d'amour et notre contrition imparfaite en contrition parfaite et en charité justifiante, efface tout péché mortel et fait succéder la vie à la mort, l'habitation de l'Esprit-Saint en nous à ses efforts pour y rentrer : c'est la grâce intérieure du sacrement, produisant ce qu'exprime son signe visible. Si notre âme est déjà vivante alors et en état de grâce, elle n'en est que plus apte et plus ouverte à cette infusion de vie; ce qui pouvait la ressusciter la fera mieux vivre, « le don de Dieu ne remontera pas inutile vers Dieu ; on donnera à celui qui a, et il sera dans l'abondance. » Cette grâce est sanctifiante et sacramentelle, rendant ou doublant la vie, et assurant des secours pour la conserver ; force qui relève tout d'abord, puis empêchera de retomber tant qu'on suivra sa direction ; main divine qui nous arrache au démon, et tient ensuite à l'écart cette bête cruelle qui ne peut plus mordre que ceux qui le veulent bien. Nous savons d'ailleurs que cette grâce ne se donne qu'aux baptisés pour la rémission de leurs péchés depuis le baptême : l'eau baptismale purifie toutes les souillures qui l'ont précédée, et la vie qui se puise ensuite dans les autres sacrements n'est que pour réparer ou accroître la grâce première et fondamentale de notre régénération en Jésus-Christ

2. *Qui a le pouvoir de remettre les péchés ? — Dieu seul : mais il se sert, dans le sacrement de pénitence, du ministère des prêtres qui les remettent en son nom.*

Dire à un pécheur : *Je t'absous*, ou : *Je ne t'absous pas* ; ouvrir ou fermer sa conscience à la grâce ; lui fermer ou lui ouvrir le ciel, nous avons vu qu'il n'y a pas de merveille plus divine. Le pouvoir même d'amener le corps de Jésus-Christ sur l'autel, si on y réfléchit, paraîtra moins

prodigieux que le pouvoir d'amener Dieu dans une âme qu'il hait, et de faire entrer l'Esprit sanctificateur dans ce tabernacle souillé encore par la présence de son ennemi. Jamais de lui-même l'homme n'aurait osé usurper, ni même conçu une puissance si manifestement au-dessus de l'homme; la seule idée en décèle l'origine, et n'a pu venir que du ciel sur la terre. Notre-Seigneur Jésus-Christ s'est dit Dieu, il a montré qu'il se croyait Dieu, et le simple bon sens, sans attendre les autres preuves, en a conclu qu'il l'était, puisque, s'il ne l'était pas, il ne serait pas même un homme raisonnable. De même, ses Apôtres ont dit et montré par leur vie et par leur mort qu'ils croyaient avoir le pouvoir de remettre les péchés : Jésus-Christ le leur avait donc formellement donné : car, se l'attribuer à faux eût été une folie ou une imposture inouïe ; et on n'a pas encore fait voir comment la face de la terre aurait pu être renouvelée, et le monde converti et sanctifié par des imposteurs ou des insensés. Sans doute nous ne croyons pas, ce qui est impossible, que la parole des successeurs des Apôtres ait en elle-même la vertu de ressusciter une âme : ils parlent, et Dieu agit; ils ne sont que les instruments visibles de son action invisible : mais quels admirables instruments, que ceux auxquels la main du Tout-Puissant s'est comme enchaînée pour agir à leur gré, pour recevoir d'eux le mouvement et le suivre sans résistance !

« Les péchés seront remis à qui vous les remettrez ; » toujours remis, à moins qu'ils ne se les retiennent eux-mêmes : « Ils seront retenus à qui vous les retiendrez ; » toujours retenus, sans exception ; la grâce de mon sacrement n'opérera jamais sans vous !

3. *Qui a donné aux prêtres le pouvoir de remettre les péchés ? — Notre-Seigneur Jésus-Christ, lorsqu'il a dit à ses Apôtres : Recevez le Saint-Esprit, les péchés seront remis à qui vous les remettrez, et retenus à qui vous les retiendrez.*

Notre-Seigneur en a usé pour le sacrement de la rémission des péchés comme pour le sacrement de l'Eucharistie : il a également préparé de loin l'esprit de ses Apôtres à ces deux extraordinaires institutions, il leur a annoncé d'avance le pouvoir des clefs, « des clefs du royaume des cieux, » comme il leur avait annoncé le pouvoir de changer le pain en son corps et le vin en son sang. Après leur avoir donné celui-ci par une simple parole, la veille de sa mort, il ne leur donna l'autre qu'après sa résurrection, en soufflant sur eux son divin Esprit : comme s'ils avaient eu besoin d'une foi plus affermie et d'une grâce plus abondante pour produire Jésus-Christ dans les âmes, que pour le produire sur l'autel ! Ainsi, c'est en deux fois que leur a été conférée la plénitude du sacerdoce ; institués consécrateurs par Jésus-Christ mortel et déjà mourant, ils ont été établis juges des consciences par Jésus-Christ ressuscité et immortel. Et c'est encore ainsi que l'Eglise exprime successivement, dans la grande cérémonie de l'ordination, le double pouvoir sacerdotal transmis sans interruption à ses prêtres depuis les Apôtres. Ce n'est qu'après leur avoir consacré et sanctifié les mains, et avoir dit : *Recevez le pouvoir d'offrir le sacrifice à Dieu et de célébrer la messe, tant pour les vivants que pour les défunts*, qu'elle prononce enfin sur leur tête inclinée la parole toujours efficace de Jésus-Christ : « Recevez le Saint-Esprit : les péchés seront remis, quand vous les remettrez, retenus quand vous les retiendrez. »

4. *Le sacrement de pénitence est-il nécessaire à tous les fidèles ? — Il est absolument nécessaire à ceux qui ont commis quelque péché mortel depuis le baptême.*

Second sacrement des morts, second baptême, planche après le naufrage, le sacrement de pénitence est aussi nécessaire pour effacer les péchés mortels du chrétien, que le baptême pour effacer le péché originel. Le baptême nous tire des eaux et du déluge d'iniquités où nous étions ense-

velis, la pénitence nous en retire après que nous y sommes retombés par notre faute : le baptême est le sacrement de la renaissance, la pénitence le sacrement de la résurrection : Adam ne pouvait commencer à vivre sans le souffle créateur de Dieu ; Lazare ne pouvait sortir de son tombeau sans la puissante voix de Jésus qui le rappelait à la vie. Si nous avons eu le tort et le malheur de quitter l'arche où nous avons été recueillis par pure bonté, saisissons du moins avec avidité et reconnaissance la planche de salut que nous offre notre Noé plusieurs fois libérateur.

Quand on pense au nombre effrayant de ces fugitifs de la vie, de ces malheureux qui n'ont pas su rester avec leur Sauveur, peut-on ne pas adorer profondément, ne pas remercier tendrement Notre-Seigneur Jésus-Christ dont les bras sont toujours tendus pour nous arracher à l'abîme, dont le cœur se plaint sans cesse que nous nous obstinions à périr, dont la voix ne nous menace que pour nous pousser au tribunal qui pardonne et rend l'innocence au lieu de punir le crime ? Ah ! aimons notre Jésus à la Cène, mais aimons-le plus encore, s'il est possible, instituant le nécessaire sacrement de pénitence par l'effusion de son Esprit d'amour sur ses Apôtres. Il faudrait être un Ange pour l'aimer dignement quand il nous donne le pain des Anges : il suffit d'être pécheur, il suffit d'être enfant prodigue, pour pleurer de joie et de bonheur à la vue de notre Père toujours prêt à nous rendre la robe blanche et le premier anneau, toujours prêt à nous servir le festin du retour, que nous envieront au ciel nos frères aînés qui n'ont point failli : vrai « Père des miséricordes et Dieu de toute consolation, ami des pécheurs, » ne repoussant jamais leur repentir, n'attendant pour les accueillir que ce cri de leurs lèvres : *Mon père, j'ai péché !* sachant même le lire dans leur cœur quand ils ne peuvent pas l'aller prononcer de bouche à son ministre de grâce, et les sauvant par le désir de la pénitence, comme il sauve par le baptême de désir l'in-

fidèle qui veut mais ne peut pas se traîner jusqu'aux sources de la vie.

5. *Quand reçoit-on le sacrement de pénitence? — On reçoit le sacrement de pénitence au moment où le prêtre donne l'absolution.*

C'est alors, en effet, que le signe sacramentel nous est appliqué, que la parole sacramentelle est prononcée, que la main du prêtre repose sur nos fronts humiliés, pour nous transmettre la grâce : main bénie et pleine d'efficaces bénédictions, main levée moins pour prier que pour commander au démon de s'enfuir et à Dieu d'approcher; figure saisissante de cette autre main invisible qui s'étend sur nous, non pour nous écraser, comme elle en aurait le droit, mais pour nous relever et nous ramener sur le cœur de notre Père.

6. *Qu'est-ce que l'absolution? — L'absolution est une sentence que le prêtre prononce au nom de Jésus-Christ pour remettre les péchés au pénitent bien disposé.*

Absoudre veut dire *déliver*, affranchir de l'esclavage du péché. L'absolution est précédée d'une prière, où le prêtre conjure Jésus-Christ de briser lui-même tous nos liens d'iniquité; elle est suivie d'une autre prière très-belle, où il appelle sur notre âme tous les mérites de la passion du Sauveur, de la bienheureuse Vierge, des Saints, et même de nos bonnes œuvres et de nos propres souffrances, pour qu'ils nous soient une expiation de nos péchés, un accroissement de grâces et un gage de vie éternelle. Mais, en elle-même, l'absolution est une parole d'autorité, un jugement résolutoire, une sentence prononcée du haut du plus auguste tribunal qui soit sur la terre. Le prêtre parle en juge, non en suppliant ni en avocat; il parle au nom de Jésus-Christ, qui seul peut exécuter la sentence de vie rendue par son ministre. Alors s'ouvre « le ciel en joie, » Dieu en descend avec sa grâce, il rentre dans notre âme comme

la lumière dans l'obscurité et la vie dans un mort, et nous revivons ; car « la charité a été répandue en nous par le « Saint-Esprit qui nous a été donné. » Mais pour ressusciter ainsi par la pénitence, il faut être *bien disposé* : tout mort n'est pas propre à revivre. Que le juge de notre conscience n'y trouve pas ces dispositions, il devra, sous peine d'être un sacrilège prévaricateur, ne pas prononcer sa sentence, et alors il n'y aura pas de sacrement : que si, trompé par sa propre indulgence ou par les fausses allégations du pénitent, il absout un indigne, sa parole est inefficace, Jésus-Christ ne l'a pas confirmée, et le sacrement profané sciemment ou de bonne foi est toujours nul, avec ou sans sacrilège.

7. *Quelles sont les conditions nécessaires pour obtenir par l'absolution la rémission de ses péchés ? — Il y a trois conditions nécessaires : la contrition, la confession et la satisfaction.*

C'est le jugement de Dieu qui s'exerce dans le sacré tribunal de la pénitence. Or, il ne serait pas même un jugement, s'il n'était pas éclairé, s'il décidait au hasard du sort d'une âme, sans connaître ses dispositions et ses fautes. C'est le jugement de Dieu, c'est donc un jugement saint, effaçant les péchés, mais ne les encourageant pas, sauvant le pécheur qui veut sincèrement être sauvé, lui remettant la peine éternelle, mais lui laissant la salutaire obligation d'une expiation temporelle, comme un reste amer de son péché destiné à en entretenir le dégoût. De là la contrition, la confession et la satisfaction : conditions si nécessaires, qu'on les appelle des parties du sacrement de pénitence. L'instruction ou la connaissance de la cause fait partie de tout jugement : et le repentir, avec le désir de la réparation, n'est-il pas essentiel à un jugement de grâce ?

NEUVIÈME LEÇON.

DE LA CONTRITION.

1. *Qu'est-ce que la contrition ? — La contrition est une douleur et une détestation des péchés que l'on a commis, avec une ferme résolution de ne les plus commettre.*

Contrition veut dire *brisement* : un cœur contrit est un cœur *broyé* par le regret et la douleur, un cœur *converti*, c'est-à-dire comme *retourné* et tout bouleversé dans son fond, un cœur *mort*, mort à sa première vie, et vivant ou prêt à revivre d'une vie nouvelle. Nous devons maintenant être initiés à cette admirable profondeur du langage chrétien : conservons-en bien l'intelligence, pour que les mots entendus ou prononcés par nous ne soient plus de vains sons à notre oreille, mais des voix vivantes qui portent jusqu'à notre âme la vérité et la lumière dont elles sont pleines. La contrition est une douleur et une détestation des péchés commis : ce qui signifie que, plus ou moins répandue dans la sensibilité, regret plus ou moins cuisant, elle a surtout son siège dans la volonté, qui déteste son passé criminel, le rétracte, l'abjure et voudrait qu'il n'eût pas été ; comme elle proteste qu'à l'avenir elle ne péchera plus, et fuira plus que la mort le mal dont elle gémit, qu'elle connaît, qu'elle repousse. Elle a ainsi comme deux faces, regardant en avant et en arrière, ou plutôt elle n'en a qu'une seule : elle regarde le péché, avec honte et componction celui qu'elle a commis, avec répulsion et horreur celui qui la menace. Sentant le poison qui lui brûle les entrailles, elle rejette énergiquement les restes de la coupe empoisonnée, et court raconter au médecin son imprudence et son malheur.

2. *Combien y a-t-il de sortes de contritions ? — Deux : l'une parfaite et l'autre imparfaite, que l'on appelle attrition.*

La contrition ne peut être une douloureuse et chrétienne détestation du péché, sans être un amour de Dieu chrétien et repentant : qui hait le péché aime Dieu, et qui aime Dieu hait le péché. Tous les motifs d'aimer Dieu (voir 1^{er} volume, leçon de la charité, question 3^e), tous les motifs de fuir le péché (même volume, leçon du péché, question 6^e) sont donc les vrais motifs de la contrition. Nous ne les répéterons pas ici : mais il nous sera bon de les relire et de nous en pénétrer quand nous nous préparerons au sacrement de pénitence. Ces motifs se divisent en deux classes bien distinctes, en motifs désintéressés pris du côté de Dieu, en motifs intéressés pris du côté de nous-mêmes. Nous avons vu, en effet, que nous devons avoir une souveraine horreur du péché : 1^o parce qu'il est le mal de Dieu ; 2^o parce qu'il est notre plus grand mal, notre seul mal : que nous devons aimer Dieu : 1^o parce qu'il est infiniment bon, aimable et voulant être aimé ; 2^o parce qu'avec l'amour de Dieu tous les biens nous sont assurés, tous nos maux diminuent ou disparaissent.

Or, notre contrition sera parfaite ou imparfaite, selon qu'elle sera principalement excitée en nous par la première ou par la seconde classe de ces motifs. Aimer Dieu pour lui-même et détester le péché parce qu'il lui déplaît, c'est l'amour pur, la contrition parfaite : quoi, en effet, de plus noble, de plus élevé, de plus filial envers notre Père céleste, quoi en un mot de plus parfait ? Aimer Dieu parce que nous y trouvons notre bonheur, regretter nos péchés comme la cause de tous nos malheurs, c'est l'amour intéressé, la contrition imparfaite. Nous louerons l'enfant qui est docile par crainte : car, après tout, il fait la volonté de son père, qui ne menace que pour être obéi ; mais il y a de l'esclave en lui, et nous aimerons mieux son frère dont l'obéissance, moins servile et plus généreuse, appréhende surtout de déplaire, de contrister le cœur paternel. Non qu'il soit insensible à la crainte des châtimens ou à l'appât de la ré-

compense : les Saints les plus parfaits avaient plus peur de l'enfer et plus de désir du ciel que pas un de nous : mais, quand ces motifs les avaient pour ainsi dire soulevés de terre et détachés du mal, les ailes du saint amour les prenaient et les enlevaient plus haut, dans une région plus pure et plus près de Dieu.

Faisons comme eux, usons de toutes nos ressources, et pressons-nous par tous les motifs pour nous élever de la contrition imparfaite à l'amour parfait. Imitons ce saint et illustre évêque d'Amiens, M. de la Motte, qui parcourait trois stations avant d'arriver aux pieds de son souverain Juge siégeant invisiblement dans le tribunal de la pénitence : une première station en enfer, pour y entendre détester et maudire comme il faut le péché, pour y voir la place qu'il croyait avoir plus d'une fois méritée et où ses infidélités pouvaient encore le conduire : une station au ciel, en face de l'éternité du bonheur et de la gloire, prix infini de travaux légers et momentanés, prix perdu ou follement risqué par un seul péché : une station devant la croix, où le péché paraît plus horrible encore qu'en enfer, où le ciel paraît plus beau par le sang d'un Dieu qui ne nous l'achète pas trop cher, mais où le cœur de ce Dieu mourant par amour ravit nos cœurs, et les remplit, à son exemple, d'un amour généreux qui ne calcule plus, et se donnerait sans la crainte des menaces comme sans l'espoir des récompenses, parce qu'il est alors véritablement l'amour.

3. *Qu'est-ce que la contrition parfaite ? — C'est celle qui est conçue par le motif de la charité.*

La contrition parfaite, nous venons de le voir, n'est que la charité même, mais la charité pénitente, l'amour d'un enfant rentré en grâce, et qui en est plus touchant parce qu'il est plus reconnaissant et plus humble. Or, la charité, c'est la justice, la vie, la grâce sanctifiante, et le Saint-Esprit donné avec elle. Ainsi, avant même d'arriver au sacre-

ment de pénitence, par ses généreux efforts pour s'y préparer, le pécheur qui a la contrition parfaite est déjà justifié : heureux prodigue, qui en se levant pour retourner de si loin à la maison de son père, s'est trouvé tout à coup dans ses bras ! Ne négligeons donc aucun moyen pour nous exciter à cette bienheureuse contrition ; elle est difficile sans doute, mais beaucoup moins qu'on se l'imagine. Est-elle autre chose que l'accomplissement du premier commandement : « Vous aimerez le Seigneur de tout votre cœur ? » Et ce premier précepte imposé à tous, même aux plus faibles, ne doit-il pas leur être toujours possible ? Il ne dépasse pas les bornes d'une bonne volonté ordinaire, il n'est que ce joug léger que le vrai chrétien porte tous les jours sans fatigue. Espérons-le sans témérité, un pécheur qui ferait avec une foi vive les trois stations de M. de la Motte ¹, serait le plus souvent réconcilié avant d'entrer au tribunal de la réconciliation, comme les lépreux que Jésus envoya se montrer aux prêtres et qui furent guéris en route. Il ira néanmoins jusqu'au prêtre, soit parce que sa guérison reste toujours douteuse, soit pour obéir au précepte qui ne cesse pas de l'obliger, et dont la violation lui serait mortelle aussitôt après que le désir amoureux de l'accomplir lui a rendu la vie ; soit enfin pour acquitter sa reconnaissance, et puiser dans le sacrement des morts toutes les grâces dont pas une seule n'est soustraite à celui qui le reçoit vivant.

1. On peut les faire en lisant et méditant ce qui est dit sur l'enfer, sur le ciel et sur la croix, au 1^{er} volume, leçons de la résurrection de la chair et de la rédemption. Ces trois stations seraient de temps en temps remplacées utilement par deux autres, l'une à notre lit de mort, l'autre aux pieds de notre souverain Juge : voir la première partie de cet ouvrage, vers la fin des leçons dixième et seizième. Avec la récitation des actes qui sont à la fin de ce volume, avec la lecture indiquée plus haut sur le péché et sur les motifs de l'amour de Dieu, voilà quatre méthodes pour nous exciter à la contrition, ce point capital dans la réception du sacrement de pénitence, ce point qui peut au besoin suppléer tous les autres, et sans lequel tous les autres ne servent de rien.

4. *Qu'est-ce que la contrition imparfaite ou l'attrition ? — C'est celle qui est ordinairement conçue par le motif de la crainte des peines de l'enfer, ou de la laideur du péché.*
5. *Cette contrition dispose-t-elle le pécheur à obtenir la grâce dans le sacrement de pénitence ? — Oui, si elle exclut la volonté du péché, et si elle est accompagnée de l'espérance du pardon.*
6. *Un pécheur doit-il s'exciter aussi à la douleur de ses fautes par la considération de la bonté de Dieu ? — Oui, parce qu'il ne peut s'assurer de sa réconciliation avec Dieu dans le sacrement de pénitence, qu'autant qu'il commencera d'aimer Dieu comme source de toute justice.*

Cette attrition, nous la connaissons déjà, puisqu'elle n'est que la contrition elle-même, la vraie contrition, quoique imparfaite et intéressée dans ses motifs. Ainsi : 1^o Elle exclut la volonté de pécher, elle est souveraine et universelle, elle a toute la force de la contrition parfaite pour détester et fuir le mal : seulement elle le déteste plus comme son malheur que comme l'offense de Dieu, elle le fuit en s'éloignant plus qu'en s'élevant, elle a des pieds et point d'ailes. 2^o Quoique intéressée, ce ne sont point les biens ou les maux du temps, mais les intérêts de l'éternité qui la touchent : or, après la divine charité, cet intérêt-là est ce que Dieu produit de plus élevé et de plus grand dans un cœur. L'attrition est donc l'œuvre de la grâce, elle est surnaturelle dans son principe comme dans ses motifs, éclairée par la foi et excitée par le Saint-Esprit. 3^o Elle est aussi animée par l'espérance, puisqu'elle se dirige, quoiqu'en tremblant, vers le tribunal du pardon, et qu'elle a dit : « Je retournerai à la maison que j'ai quittée et je dirai : Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre vous. » Non, sa honte en se voyant nue et souillée n'est pas la honte du damné : elle frémit en se sachant sur la voie de l'enfer, mais elle sait aussi qu'elle peut s'arrêter, et elle le veut ; le long regard qu'elle adresse au ciel, quoique plein de regrets,

est encore un regard de désir et non de désespoir. 4^e Voilà ce que l'Esprit-Saint met dans l'âme sincèrement pénitente : détestation souveraine du péché auquel elle préférerait désormais la mort; détestation sainte et surnaturelle, détestation animée et soutenue par l'espérance, par le désir de voir Dieu et de jouir de Dieu. Mais, n'est-ce pas là déjà le commencement, le premier rayon, l'aube et l'aurore de la charité ? dit saint François de Sales. Quoi ! ce cœur est détaché de tout ce qui déplaît à Dieu, et il serait vide de tout amour de Dieu ? et il n'aimerait Dieu que comme une chose, que comme un instrument de bonheur ? et en criant miséricorde à son Père, il le regarderait froidement, et sans qu'une fibre s'émût en lui ? Non, tel n'est pas heureusement le cœur de l'homme ; et surtout on ne croira pas que l'Esprit d'amour, qui a consumé toutes ses affections déréglées, n'ait pas laissé tomber sur lui une seule étincelle de son amour. Qu'il la recueille donc précieusement cette étincelle, qu'il l'excite, qu'il s'essaye à aimer, qu'il se soulève au-devant de son Sauveur qui approche.

Car il peut maintenant venir, ce bon Sauveur ; il s'est frayé lui-même les voies, tout est prêt pour le recevoir, il ne manque que sa présence. Qui pourrait l'arrêter encore ? l'attache au péché ? elle est rompue : l'absence de la charité ? mais la charité est précisément l'effet attendu de son sacrement : le péché lui-même ? mais quand me le pardonnera-t-il, sinon quand je le déteste de tout mon cœur et que j'en ai coupé avec sa grâce toutes les racines ? C'est ainsi que la contrition imparfaite dispose l'âme au sacrement de pénitence, et la place, comme un bois desséché par le souffle divin, sous le feu du ciel qui doit rallumer en elle les ardeurs du saint amour.

7. *Quelles sont les qualités d'une véritable contrition ? — Il y en a quatre. Elle doit être intérieure, surnaturelle, souveraine et universelle,*

8. *Qu'entendez-vous lorsque vous dites qu'il faut que la contrition soit intérieure? — J'entends qu'elle doit venir du fond du cœur.*

Connaissant la contrition et ses deux espèces, il nous reste peu de chose à dire sur les qualités qu'elle doit avoir; car elle les aura toutes si elle est elle-même, si elle est une vraie contrition. Le serait-elle, si elle ne venait pas du cœur, si elle n'était pas un changement ou une conversion de la volonté se détournant avec horreur du mal qu'elle a commis, et se retournant avec regret vers le Dieu qu'elle a abandonné? C'est la volonté qui a péché, c'est elle qui a aimé le péché, c'est donc à elle de le haïr et de le détester. En s'attachant à son iniquité, elle se l'est attachée comme un vêtement de malédiction, qu'il lui faut arracher ou repousser violemment, dût-elle en saigner. La contrition n'est donc pas la récitation d'un acte de contrition, elle en est la production; elle n'est pas sur les lèvres ni dans les yeux, elle est dans le cœur, où Dieu veut lire imprimés et gravés, c'est-à-dire sentis et voulus, les sentiments d'une véritable pénitence.

9. *Pourquoi dites-vous qu'il faut que la contrition soit surnaturelle? — Parce qu'elle doit être excitée en nous par un mouvement du Saint-Esprit et un motif provenant de la foi.*

Nous avons vu les motifs surnaturels, intéressés ou désintéressés, de la contrition. Ces motifs, c'est la religion ou la foi chrétienne qui nous les suggère, c'est la grâce ou le Saint-Esprit qui en fait sentir la force à notre âme, et les lui applique comme des aiguillons puissants pour la secouer et la détacher du mal. Mais il y a d'autres motifs qui peuvent nous donner le regret ou le dégoût du péché : car il est naturellement amer, il fait souvent rougir le coupable à ses propres yeux, il n'est pas rare qu'il le déshonore ou le rabaisse aux yeux du monde, qu'il compromette sa fortune ou sa santé, qu'il brise une confiance ou des amitiés

précieuses. Regretter le péché pour ces motifs connus et sentis des païens, c'est en avoir une contrition naturelle, qui n'est pas mauvaise, qui est même un don naturel de Dieu, mêlant une salubre amertume à nos plaisirs coupables : mais elle n'est pas un don du Saint-Esprit, elle n'est pas une grâce, elle ne nous fait pas avancer d'un pas vers la grande grâce de la réconciliation, et ne nous prépare nullement à en recevoir avec fruit le sacrement.

10. *Pourquoi dites-vous qu'il faut que la contrition soit souveraine? — C'est que nous devons être plus fâchés d'avoir offensé Dieu que de toute autre chose.*

11. *Pourquoi dites-vous qu'il faut que la contrition soit universelle? — C'est qu'elle doit s'étendre à tous les péchés sans en excepter aucun.*

« Si quelqu'un aime son père, sa mère, ses frères, ses biens plus que moi, il n'est pas digne de moi. Cherchez donc avant tout le royaume de Dieu. » Cette sentence, qui paraît une des plus dures de l'Évangile, n'est-elle pas éminemment raisonnable? Dieu doit-il, peut-il occuper dans notre cœur une autre place que la première? Nous avons vu (t. Ier, p. 326) que l'aimer moins qu'une de ses créatures, ce n'est pas l'aimer, que la charité est dominante, ou qu'elle n'est pas. Il n'en saurait être autrement de la contrition : si elle ne va pas jusqu'à regretter plus que tout autre mal le mal d'avoir offensé Dieu, jusqu'à être disposée à tout perdre et à tout souffrir plutôt que de l'offenser encore, si elle n'est pas souveraine, elle n'est pas la contrition requise pour le sacrement de pénitence. Alors, en effet, elle équivaut à cette prière : Pardonnez-moi, mon Dieu, car je ne veux plus vous offenser, excepté quand j'y trouverai beaucoup de plaisir ou un grand intérêt! Ou bien, en la retournant du côté du passé : Mon Dieu, pardonnez-moi mes péchés dont j'ai grand regret, excepté de quelques-uns que j'aime encore, à cause du profit que j'en ai retiré.

La contrition qui n'est pas souveraine n'est donc pas non plus universelle; elle fait ses réserves pour certains péchés commis ou à commettre; elle veut embrasser Jésus-Christ d'un côté et continuer à le flageller de l'autre. Jésus-Christ repousse cette dérision de la vraie contrition. Mais il ne repousse pas l'âme qui s'attache à lui de toute sa volonté, quoiqu'elle aime plus sensiblement les créatures que le Créateur, quoiqu'elle ait des larmes pour la perte d'un père, et n'en ait pas pour son innocence perdue avec l'amitié de son Dieu. Ce qu'il demande, ce n'est pas l'amour sensible, mais l'amour de volonté et d'estime. Il ne peut pas exiger de nous ce qui ne dépend pas de nous, ce qu'il n'a pas toujours voulu avoir lui-même, lui qui au jardin des Oliviers protestait par sa volonté contre sa sensibilité révoltée, et la traînait au supplice malgré elle. Ce n'est donc que par la volonté, souveraine elle-même, que la contrition est tenue d'être souveraine et de dominer sans exception toutes nos autres affections. — Il vous est arrivé un double malheur : votre calomnie est retombée sur vous et vous en êtes deshonoré. Mais voici cette fois un moyen de vous réhabiliter par un autre crime : le voulez-vous ? — Non, plutôt mourir ! — Allez, vous avez la contrition.

12. *Suffit-il de détester les péchés que l'on a commis ? — Non, il faut encore avoir un bon propos et une ferme résolution de ne plus les commettre.*

13. *A quelles marques peut-on connaître qu'on a ce bon propos et cette ferme résolution ? — On peut le connaître : 1^o par le changement de vie ; 2^o par les efforts que l'on a faits pour se corriger ; 3^o par la fuite des occasions du péché.*

Il a été dit, et cela se voit, que la contrition est à la fois regret pour le passé et ferme propos pour l'avenir : pleurer un mal qu'on ne veut pas sincèrement éviter, c'est une comédie qui ne peut tromper que celui qui la joue. Le péché à commettre n'est pas moins détestable que le péché com-

mis : il l'est plus, puisqu'il serait une nouvelle ingratitude plus noire que la première et moins pardonnable. Pleurons donc toutes les larmes de notre cœur sur notre malheur passé, sur la part de douleur que nous avons infligée à Jésus en croix, pourvu que par là nous nous excitions à cesser enfin d'être ses bourreaux. Aussi bien, ce passé ne peut qu'être déploré ; mais l'avenir nous appartient encore et nous pouvons le sauver. C'est donc en avant que doit se porter surtout l'énergie de notre contrition, dont la marque la plus rassurante, la seule rassurante, se trouve ainsi être le ferme propos.

Le ferme propos se reconnaît lui-même à un signe unique, mais infaillible, aux œuvres : s'il est stérile, s'il ne produit rien au dehors, c'est un bois mort que nous avons pris pour une racine vivante. Mais quelles œuvres ? des œuvres de lumière contraires aux œuvres de ténèbres qu'il a maintenant en abomination et qu'il veut réparer : la sobriété après la gourmandise, l'obéissance après l'insubordination, le respect de la réputation et du bien d'autrui après des torts injustes, l'amour filial de l'Église après la violation de ses saintes lois. — Eh quoi ! le ferme propos qui n'amène pas ce changement total de vie n'a donc pas été sincère ? la contrition a donc été insuffisante et le sacrement profané ? — Si le sacrement qui rend la vie ne nous a pas fait mieux vivre, si nous avons été aussi faibles et aussi lâches en sortant de ces eaux fortifiantes qu'en y entrant, si nous y apportons toujours les mêmes souillures : oui, il est bien à craindre que nous n'abusions du don de Dieu, que nous ne profanions le trône de ses miséricordes, que le sacrement, aussi nul en lui-même qu'il est nul dans ses effets, n'ait pas mis en nous une grâce qui n'a laissé d'elle-même aucun vestige, un germe qui n'a pas germé. Mais si nos confessions sont suivies de cette « bonne volonté » qui amène toujours un résultat depuis que le ciel l'a bénie sur le berceau du Sauveur naissant, si nous

nous *efforçons*, c'est-à-dire si nous déployons nos forces pour nous corriger et nous amender, si nos chutes sont moins fréquentes, si nous en combattons le principe dans nos mauvaises habitudes, surtout si nous fuyons les occasions volontaires qui les laisseraient sans excuse : alors rassurons-nous : nous n'avons pas profané le sacrement, puisque nous en voyons d'heureux fruits. Il ne nous a pas rendus impeccables : mais nous y retournerons, et de nouvelles grâces nous y promettent de nouvelles victoires.

14. *Qu'entendez-vous par les occasions prochaines du péché ? — J'entends ce qui nous porte ordinairement au péché, ou qui nous met en danger de le commettre.*

Depuis la chute originelle, tout peut nous être occasion de péché, tout peut devenir scandale sous nos pas mal affermis, toute créature un piège, comme tout est danger pour un malade. Il ne s'agit pas d'éviter ces occasions *éloignées* du mal : « autrement il vous faudrait sortir de ce monde. » La prudence chrétienne et la sincérité du ferme propos, quand nous sortons guéris mais faibles de la piscine sacrée, ne nous recommandent donc de fuir que les occasions *prochaines* du péché, c'est-à-dire, créant pour nous un péril probable de chute qu'il nous est facile de prévoir, si une funeste expérience ne nous l'a déjà trop appris. L'estomac connaît les aliments qui lui ont nui; les voyageurs, les passages redoutables; les navigateurs, les écueils célèbres en naufrages; et ils les évitent autant qu'ils peuvent, et s'ils ne les évitaient pas, qui les plaindrait quand ils périssent? ne l'auraient-ils pas voulu? Or, le pénitent qui veut encore périr, non-seulement périra comme l'Esprit-Saint le prédit à quiconque aime le danger, mais il a déjà péri : son ferme propos n'était qu'une ombre de contrition, et son péché ne lui a pas été pardonné; il le renouvelle en s'induisant lui-même en tentation, et il le renouvellera encore en y succombant. Fuyons donc comme le mal même

les occasions prochaines du mal, les lieux, les personnes, les choses qui sont des armes trop souvent victorieuses aux mains du tentateur, des embûches où il nous attend. « Si votre pied, si votre main vous scandalisent, coupez-les et les jetez au loin. » Pour chères donc que soient ces occasions, il *faut* nous y arracher. Que si elles étaient nécessaires, si nous les trouvions dans notre famille, dans notre maison, dans un emploi que nous ne pouvons quitter : entourons-nous de précautions contre ces ennemis domestiques, d'autant plus dangereux qu'ils peuvent l'être à leur insu et malgré eux, que nous les aimons et qu'ils nous aiment : prions beaucoup, armons-nous du bouclier de la foi, c'est-à-dire du souvenir vif et fortifiant des grandes vérités du salut, soyons prudents, évitons du moins tout ce qui est évitable : faisons comme ceux qui sont obligés de vivre dans un air pestilentiel, et demandons des préservatifs à notre médecin.

DIXIÈME LEÇON.

DE LA CONFESSION.

1. *Qu'est-ce que la confession ? — C'est une accusation de tous ses péchés, faite à un prêtre approuvé pour en recevoir l'absolution.*

Confession veut dire *aveu*, déclaration d'une chose qu'on sait. La confession n'est pas un aveu ordinaire, une simple confidence ¹, mais une *accusation* que nous portons contre

1. Même réduite à cela, elle serait déjà utile et bonne. « Qu'y a-t-il de plus naturel à l'homme que ce mouvement d'un cœur qui se penche vers un autre pour y verser un secret ? Le malheureux, déchiré par les remords ou par le chagrin, a besoin d'un ami, d'un confident qui l'écoute, le console, et quelquefois le dirige. L'estomac qui renferme un poison, et qui entre de lui-même en convulsion pour le rejeter, est l'image d'un

nous-mêmes, avec douleur et confusion, devant Dieu qui nous écoute. Celui qui s'est trompé se frappe instinctivement le front ; celui qui a péché se frappe la poitrine : c'est là le geste naturel d'un homme qui s'accuse, geste qu'il peut bien ne pas prolonger durant toute son accusation, mais qui est l'expression sensible des sentiments qu'il ne doit pas cesser d'y avoir.

Car il n'y parle pas de choses indifférentes, qui seraient déplacées en un si saint lieu et en un moment si solennel : ce n'est pas pour entendre des historiettes que les juges siègent sur leur tribunal. Il y parle de ses péchés, de ses maladies honteuses et mortelles, qui ont blessé, tué, dépouillé son âme, et l'ont marquée pour l'enfer dont elle est digne : il y parle de ses tentations, des penchants qui l'in-

cœur où le crime a versé ses poisons. Il souffre, il s'agite, il se contracte, jusqu'à ce qu'il ait rencontré l'oreille de l'amitié ou du moins de la bienveillance. Mais, lorsque l'aveu est fait à l'autorité, la conscience universelle reconnaît dans cette confession spontanée une force expiatrice et un mérite de grâce : il n'y a qu'un sentiment sur ce point, depuis la mère qui interroge son enfant sur une porcelaine cassée, jusqu'au juge qui interroge du haut de son tribunal le voleur et l'assassin. Souvent même le coupable, pressé par sa conscience, refuse l'impunité que lui promettait le silence, et s'écrie : C'est moi ! Instinct mystérieux, dont pourtant la raison se laisse entrevoir. Il y a, en effet, dans le simple aveu de nos fautes, en dehors même de toute idée surnaturelle, quelque chose qui ne sert pas médiocrement à établir l'homme dans la droiture et la sincérité. Comme tout crime est de sa nature une raison d'en commettre un autre, tout aveu volontaire est une raison pour se corriger. Savez-vous, disait Sénèque, pourquoi nous cachons nos vices ? C'est que nous les aimons : dès que nous les confesserons, nous guérirons. Un sage de l'antique Orient a dit : Plus l'homme qui a péché s'en confesse véritablement et sincèrement, plus il se débarrasse de son péché, comme un serpent de sa vieille peau. Ne croirait-on pas entendre Salomon ? « Qui cache ses crimes se perdra, mais qui les confesse et s'en retire obtiendra miséricorde ? » Et cette loi de Moïse : « Lorsqu'un homme ou une femme auront violé par négligence le commandement de Dieu ou le droit de leur frère, ils confesseront leur péché, et rendront le juste prix du tort commis, avec un cinquième en plus ! » La raison et la Loi pressentaient la *confession*. » (De Maistre.)

clinent encore vers l'abîme d'où la grâce l'a retiré, des obstacles qu'il voit sur la route étroite qui le mènera à la vie, et des moyens de les écarter ou d'en triompher. Il y parle, non à un homme, à un père, à une mère, mais au Père des pères, à Dieu, qui n'a rien à apprendre de lui, qui lit dans son cœur mieux que lui, mais qui exige un aveu sincère de fautes qu'il connaît, et juge la sincérité de la déposition qui en est faite à son ministre. Son ministre, en effet, son représentant autorisé, *ordonné* et consacré pour remettre ou retenir les péchés, *approuvé* et reconnu digne (si on l'est jamais !) d'exercer ce pouvoir divin, *envoyé* par l'Église qui a fixé le ressort de sa juridiction et quelles âmes seraient soumises à ses sentences. C'est pour cela qu'il est sur son tribunal, qu'il entend et interroge le pécheur : la confession qu'il recoit est sacramentelle, préparant son jugement et en faisant partie. Dans sa conscience de juge, il aura à voir s'il doit donner ou refuser le pardon : mais en tout cas, son refus ne sera jamais qu'un délai : la cause est entamée, elle n'attend que le repentir de l'accusé pour se terminer par un acquittement de grâce, qui sera l'absolution.

2. *Qui a établi la confession ? — C'est Notre-Seigneur Jésus-Christ qui a établi la confession, lorsqu'il a donné à ses ministres le pouvoir de remettre ou de retenir les péchés.*

1. Ce pouvoir est double ; et si étonnant que paraisse d'abord le pouvoir de remettre, peut-être, à la réflexion, on s'étonnera plus encore du formidable pouvoir de retenir. Quoi qu'il en soit, ni l'un ni l'autre ne peut être exercé arbitrairement : la perle de la grâce ne doit être ni jetée aux pourceaux par une main sacrilège, ni barbaquement refusée aux chrétiens qui par leur baptême ont droit de l'obtenir, dès qu'ils la demandent sans en être indignes. Le ministre de Jésus-Christ est donc juge de ce mérite ou de cette indignité : il est donc juge des consciences ; elles doivent donc lui être connues. Or Jésus-Christ, en lui imposant le

devoir d'apprécier leurs dispositions et leurs maladies intérieures, ne lui a pas donné sa toute-science pour les découvrir. C'est donc au malade à parler, au coupable à se dévoiler ; dans ce tribunal divin et secret où tout se passe entre Dieu, son ministre et le pénitent, il ne peut y avoir d'accusateur et de témoin que le pénitent. C'est donc Jésus-Christ lui-même, et pas un autre, qui a institué la confession.

2. Si elle est divine, la confession est obligatoire et nécessaire : car Jésus-Christ n'a pas établi un autre moyen d'obtenir la rémission des péchés. S'il suffisait, par exemple, de se confesser à Dieu ou de se confesser à son épée, comme Bayard ¹, n'est-il pas évident que tout le monde

1. Tradition erronée : voici l'histoire authentique :

• ... fut tiré un coup d'arquebuse, dont la pierre le vint frapper au travers des reins, et lui rompit tout le gros os de l'échine. Quand il sentit le coup, se prit à crier : *Jésus ! ah ! mon Dieu, je suis mort !* Si prit son épée par la poignée et en baisa la croisée en signe de la croix de Notre-Seigneur, et dit tout haut : *Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam* ; et devint incontinent tout blême, comme failli des esprits, et pensa tomber. Mais il eut encore le cœur de prendre l'arçon de la selle, jusques à ce qu'un gentilhomme lui aida à descendre et le mit sous un arbre... Le vint voir le marquis de Pescayre, un des principaux capitaines ennemis (les Espagnols), qui lui dit : Plût à Dieu, gentil seigneur de Bayard, qu'il m'eût coûté une quarte de mon sang, sans mort recevoir, et ne dusse manger chair de deux ans, pour vous avoir en bonne santé mon prisonnier : par le traitement que je vous ferais, verriez combien j'estime la haute prouesse qui était en vous. Dieu ne me soit jamais en aide, si je ne voudrais avoir donné la moitié de mon vaillant pour qu'il en fût autrement. Mais, puisqu'à la mort n'y a remède, je requiers cil (celui) qui tous nous a créés à sa ressemblance qu'il veuille retirer votre âme auprès de lui... Il demoura encore en vie deux ou trois heures, et par les ennemis lui fut tendu un beau pavillon dans lequel il fut couché. Et lui fut amené un prêtre auquel dévotement se confessa, et dit ces propres mots : *Mon Dieu, étant assuré que tu as dit que celui qui de bon cœur retournera vers toi, tu es toujours prêt de le recevoir à merci et lui pardonner ; hélas ! mon Dieu, Créateur et Rédempteur, je t'ai offensé durant ma vie grièvement, dont il me déplaît de tout mon cœur. Je connais bien que, quand je serais aux déserts mille ans, au pain et à l'eau, encore n'est-ce pas pour avoir entrée en ton royaume de*

préférerait ce *Confiteor* commode, que la plupart des pécheurs s'endormiraient ainsi dans de fatales illusions et ne descendraient jamais à fond dans leur conscience, et que Jésus-Christ se serait moqué de ses prêtres en leur donnant un pouvoir de délier dont personne n'aurait besoin, un pouvoir de lier ce que chacun aurait la faculté de délier en dehors de leur ministère, un pouvoir des clefs pour ouvrir une porte qui s'ouvrirait sans clef? L'Église, il est vrai, nous enseigne que la contrition parfaite peut justifier avant la confession : mais, si vous croyez l'Église, ne prenez pas seulement la moitié de sa parole, écoutez-la jusqu'au bout. N'ajoute-t-elle pas aussitôt, que cette justification ne s'accomplit pas sans le vœu du sacrement, que jamais personne ne sera justifié s'il persiste à n'y vouloir pas recourir, qu'elle a le droit, la volonté et le devoir d'assurer et de compléter par les eaux de la pénitence une guérison dont vous n'êtes nullement certain, et dont l'espoir présomptueux ne saurait vous soustraire à sa loi? Lazare, remarquent nos Pères, bien que ressuscité et debout à la voix de Jésus-Christ, dut encore être délivré des bandelettes de la mort par les ministres de Jésus-Christ; et les dix lépreux ne furent guéris qu'en allant se montrer aux prêtres selon ses ordres.

3. Aussi le confessionnal n'est-il pas dans l'Église moins ancien que l'autel, la piscine sacrée paraissant le vestibule nécessaire de la salle du festin où se mange le pain des Anges. Ce sont les plus vieilles hérésies qui ont retenu le plus fidèlement la confession; les sectateurs d'Eutychès et

paradis; car nulle créature ne peut mériter en ce monde si haut loyer. Mon Père et mon Sauveur, je te supplie n'avoir nul égard aux fautes par moi commises, et que ta grande miséricorde me soit préférée à la rigueur de ta justice. Sur la fin de ces paroles, le bon chevalier sans peur et sans reproche rendit son âme à Dieu, dont tous les ennemis eurent un deuil non croyable. (*Chronique de Bayard*, par le Loyal Serviteur, ch. 64 et 65.)

de Nestorius la pratiquent encore aujourd'hui dans cet immobile Orient où ils subsistent toujours. Ces utiles ennemis nous servent à prouver l'antiquité de nos dogmes ; on dirait des débris échoués le long du fleuve pour attester ce qu'il charriait à son origine. Car, assurément, ce n'est pas depuis leur révolte contre l'Église qu'ils auraient accepté ou imité d'elle la confession ; ils l'avaient donc auparavant.

Ce seul fait vaut tous les témoignages des saints Pères, proclamant que *confesser ses péchés c'est les effacer*. Dans les *tribunaux humains*, disent-ils, *celui qui avoue ses crimes est condamné, tandis que celui qui les confesse à Dieu et au prêtre est absous*. Si le serpent infernal vous a insinué son venin, dites-le au maître qui possède des paroles de guérison : car le mal que la médecine ignore, elle ne le guérit pas. Ce que vous cachez, Dieu le révélera ; ce que vous révélez, Dieu le cachera. Vous ne voulez pas le découvrir à ces hommes assis en son nom sur la chaire de Moïse ? il l'étalera à la face de l'univers. Quand votre estomac se trouve délivré par une crise heureuse, vous êtes soulagé : et vous ne vomiriez pas l'iniquité qui pèse sur votre conscience ? Vous refusez de faire pénitence, vous qui avez sacrifié (aux idoles) et acheté des billets aux magistrats (attestant à faux qu'on n'était pas chrétien) : combien plus louables ceux qui, pour en avoir eu seulement la pensée, viennent s'en confesser aux prêtres de Dieu ! — On sent que nous sommes ici en pleine persécution ; et nous le voyons, on parlait dans les catacombes comme on parle dans nos cathédrales.

4. Luther disait qu'il aimerait mieux subir la tyrannie du Pape que d'abandonner la confession : mais il est plus facile de déchaîner une révolution que de l'arrêter, et la confession fut emportée avec tant d'autres saintes choses. Quelques fractions protestantes la retinrent, il est vrai : mais la plupart se bornèrent à la regretter, à constater en gémissant le débordement des crimes qui en suivit l'abolition, à tenter des essais infructueux pour la rétablir, et

enfin à la calomnier avec rage, pendant que leurs plus graves écrivains¹ continuaient de l'envier aux catholiques, et en proclamaient hautement les avantages. En effet, serait-il téméraire de demander quel est le plus précieux de nos deux grands trésors, notre sacrement le plus sanctifiant, de l'Eucharistie ou de la pénitence? Nous dirons du moins que, si l'Eucharistie nourrit de plus sublimes vertus, la pénitence prévient plus de péchés : si l'Eucharistie donne plus de joies aux âmes fidèles, la pénitence offre plus de consolations aux pécheurs : si l'Eucharistie est un plus grand bien, la pénitence était un bien plus nécessaire. Quoi de plus nécessaire à l'homme si fragile, que de trouver une main toujours tendue pour le relever? à l'homme si prompt à se décourager de ses maladies sans cesse renaissantes, que d'avoir un médecin qui le guérira toujours, sans lui demander autre chose que de déclarer son mal et d'en vouloir guérir? à l'homme si enclin à désespérer de Dieu et de lui-même, que de rencontrer un envoyé du ciel qui lui dise comme Nathan à David : « Le Seigneur a transféré votre péché? »

Et si nous entrons dans l'ordre des faits, que de chutes, que de tentations n'arrête pas la prévision de la confession? Combien de fois la jeunesse, prête à tomber, a-t-elle été retenue par la sainte pudeur d'un aveu bientôt obligatoire? par le regard redouté du confesseur, suppléant heureusement au regard de Dieu? par l'appréhension du jugement qui pardonne, mais en rappelant les terreurs du jugement

1. Voici l'argument tout à fait catholique que fait l'un d'eux : « A qui-conque vous remettrez les péchés, ils seront remis, » dit Christ. Ce commandement de Dieu, nous ne pouvons pas le mutiler. Or, il y a ici trois personnes clairement désignées : 1^o la personne du pécheur, *qui-conque*; 2^o la personne de Dieu, par qui seul les péchés *sont remis* dans le ciel; 3^o la personne du prêtre, *vous remettrez*. Où l'on désigne trois individus, il en faut trois; où il en faut trois, deux ne suffisent pas. Vouloir donc exclure ici le prêtre, ce serait arracher les clefs des mains à qui Christ les a données. (La Réforme contre la Réforme.)

sans miséricorde? Que d'heureuses larmes versées aux pieds du ministre divin! que de vifs sentiments de l'infinie bonté! que de résurrections, aussi sensibles à la surface que réelles au fond de l'âme, ont amené ces cris de joie et de délivrance : *Ah! que Dieu est bon! Maintenant, je commence à vivre! Que ne l'ai-je su plus tôt!* Et après qu'on est sorti justifié du tribunal de Dieu et relevé aux yeux de sa conscience, après qu'on a rompu la lourde chaîne du passé, quelle nouvelle ardeur pour recommencer sa vie! quel courage, qui est la force même! que de passions domptées, après avoir paru indomptables! Que de haines éteintes, qu'on aurait pu croire éternelles! que de ferments de division étouffés! que de restitutions opérées en secret, plus nombreuses et souvent plus héroïques que les faits du même genre dont s'étonne quelquefois le public!

Ce qui précède est tiré, non des livres de piété, mais des livres des protestants et des philosophes, obligés comme malgré eux de rendre hommage à l'admirable institution de la confession, qui a fait dire à un moraliste : *Si elle ne vient pas de Dieu, Dieu a sujet d'être jaloux de l'homme qui l'a inventée; car lui-même n'a rien imaginé de plus utile au bien moral de l'humanité.* Mais c'est précisément pour cela que les âmes qui en ont besoin n'en veulent pas. A cette volonté fixe et obstinée, il n'y a rien à dire, car elle n'a pas d'oreilles, il n'y a qu'à prier pour elle, sans répondre à ses objections¹,

1. En voici une, la principale peut-être, qui court les rues et même quelquefois les châteaux. Un gentilhomme du Nivernais disait dernièrement à M. de C..., chrétien pratiquant, qu'il ne comprenait pas qu'on pût aller s'humilier et s'accuser aux pieds d'un homme. — Moi non plus, dit M. de C..., et je suis trop fier et trop chrétien pour le faire jamais : je ne m'agenouille que devant Dieu représenté par son ministre. — Bah! ce ministre est toujours un homme, et c'est bien humiliant... Le lendemain, ce fort raisonneur, surpris en délit de chasse, se laissait ramener par le garde-champêtre qu'il suivait docilement chez le maire. M. de C... le rencontrant : — Voilà un fier et beau gentilhomme, bien soumis à un assez pauvre sire! — Que voulez-vous? voyez sa plaque : c'est la loi. — Ah! vous le comprenez aujourd'hui?

qui ne sont jamais sérieuses, qui en cachent souvent d'autres venues de plus bas et qu'on ne réfute pas, et qui, au surplus, ne l'empêcheront jamais, quand une fois la grâce l'aura touchée et redressée, de recourir avec reconnaissance au moyen si naturel, si simple, si facile, lorsque les autres difficultés sont levées, de reconquérir la paix, l'espérance, la dignité de l'homme et du chrétien. L'aveugle guéri s'écriera alors comme tant d'autres : *Que n'ai-je compris et vu clair plus tôt !* Et ses amis, ses enfants peut-être, qui auront prié longtemps pour lui, se réjouiront avec les Anges du ciel et verseront de douces larmes, qui ne seront pas encore aussi douces que les siennes.

3. *Quelles qualités la confession doit-elle avoir pour être bonne ?*

— *La confession doit avoir quatre qualités : elle doit être entière, humble, simple et prudente.*

4. *Pourquoi dites-vous que la confession doit être entière ? —*

C'est que, si l'on omettait volontairement l'accusation d'un seul péché mortel, la confession serait nulle, et on commettrait un sacrilège.

La confession est une accusation de nos péchés : qu'elle soit cela, et elle aura toutes les qualités qu'elle doit avoir ; elle dira tout ce qu'il faut dire, et sera entière et simple ; elle le dira comme il faut le dire, et sera humble et prudente. La qualité fondamentale de la confession, la qualité sans laquelle les autres seraient inutiles ou feintes, c'est l'intégrité. Si elle n'est pas intégrale ou complète, si le pénitent y cache volontairement quelque péché grave, qu'est-elle, et à quoi peut-elle servir ? Ce n'est pas une confession, c'est un mensonge, puisqu'elle vient pour se montrer et ne se montre pas, pour avouer ses crimes et tait les plus grands, pour s'humilier et déguise sa honte. Mensonge impudent, puisqu'il est fait à Dieu, à Dieu qui le voit. Mensonge pitoyable, puisqu'il ajoute un nouveau péché aux péchés anciens qu'il croit vainement effacer par son partiel et

inutile aveu. Mensonge sacrilège, puisqu'il profane un sacrement, abuse du remède céleste en l'appliquant sur une plaie fermée, et force Dieu à contredire la solennelle sentence de son ministre, à condamner quand il absout, à maudire quand il bénit. Mensonge deux fois sacrilège; car, ordinairement, l'hypocrite qui trompe son confesseur n'en veut pas rester là; du confessionnal il regarde l'autel, *il sait où Jésus se retire avec ses disciples*, il se propose d'aller lui donner l'affreux baiser, il l'a déjà trahi et vendu dans son cœur ¹.

1. On ne lira pas sans fruit cette page de Chateaubriand dans ses *Mémoires d'outre-tombe* :

L'époque de ma première communion approchait... Ma piété paraissait sincère, j'édifiais tout le collège, mes abstinences répétées allaient jusqu'à donner de l'inquiétude à mes maîtres... J'avais pour confesseur le supérieur des Eudistes, homme de cinquante ans, d'un aspect rigide. Toutes les fois que je me présentais au tribunal de la pénitence, il m'interrogeait avec anxiété. Il ne savait comment accorder mon trouble avec le peu d'importance des secrets que je déposais dans son sein. « N'oubliez-vous rien? — Non, mon père. — Ne me cachez-vous rien? N'avez-vous pas commis telle faute? — Et toujours : Non, mon père. » Il me renvoyait en soupirant, en me regardant jusqu'au fond de l'âme, et moi je sortais de sa présence pâle et défiguré comme un criminel... Je devais recevoir l'absolution le mercredi saint; je passai la nuit qui le précède en prières, et à lire avec terreur le livre des *Confessions mal faites*. En arrivant à l'église, je me prosternai devant le sanctuaire, et j'y restai comme anéanti. Mes genoux tremblaient sous moi lorsque j'allai me jeter aux pieds du prêtre : ce ne fut que de la voix la plus altérée que je parvins à prononcer mon *Confiteor*. — Eh bien! n'avez-vous rien oublié? me dit l'homme de Jésus-Christ. Je demeurai muet. Ses questions recommencèrent, et toujours le fatal : *Non, mon père*, sortit de ma bouche. Il se recueillit, pria, et, faisant un effort, se prépara à me donner l'absolution. La foudre que le ciel eût lancée sur moi m'aurait causé moins d'épouvante : je m'écriai : « Je n'ai pas tout dit! » Ce redoutable juge, ce délégué du souverain arbitre, dont le visage m'inspirait tant de crainte, devient le pasteur le plus tendre : il m'embrasse et fond en larmes. « Allons, me dit-il, mon cher fils, du courage! » Je n'aurai jamais un tel moment dans ma vie. Si l'on m'avait débarrassé du poids d'une montagne, on ne m'eût pas plus soulagé : je sanglotais de bonheur. J'ose dire que c'est de ce jour que j'ai été créé honnête homme : je sentis que je ne survivrais jamais à un remords... Le premier aveu

Au nom de Dieu et de nous-mêmes, soyons donc au moins raisonnables, et ne jouons pas un jeu impie et déplorable avec ce qu'il y a de plus sacré. Laissons les divins sacrements, plutôt que d'y venir insulter Dieu et nous perdre. Et si c'est nous perdre encore que de désertier ces fontaines de vie, venons-y en hommes, et ne nous effrayons pas d'une ombre, d'un fantôme de honte. Ne confondons pas la honte de commettre un péché avec la gloire de le confesser, la honte véritable qui nous a rendus dignes de l'enfer, avec la beauté d'un aveu qui nous rend dignes du ciel, le départ ignominieux de l'enfant prodigue, avec son noble et courageux retour. Pensons que ce bienheureux *J'ai péché*, Dieu l'accepte en expiation de l'infamie des damnés que nous avons méritée, et qu'il nous faut choisir entre un moment d'humiliation secrète, et une confusion éternelle à la face de l'univers. Pensons que Dieu et son ministre ne peuvent pas nous estimer moins pour une sincérité, un aveu qui est au contraire la raison de leur pardon, qu'ils en ont en-

fait, rien ne me coûta plus : mes péchés furent pesés au poids de la religion : le supérieur hésita d'abord à m'absoudre ce jour-là, puis : « Enfin, me dit-il, le temps manque à votre pénitence, mais votre aveu courageux permet de l'abréger : » et il prononça, en levant la main, les paroles de l'absolution. Cette seconde fois, ce bras foudroyant ne fit descendre sur ma tête que la rosée céleste : j'inclinai mon front pour la recevoir, ce que je sentais participait de la félicité des Anges. Je m'allai précipiter dans le sein de ma mère qui m'attendait au pied de l'autel ; je ne parus plus le même à mes camarades, je marchais d'un pas léger, la tête haute, dans tout le triomphe du repentir... Ce que fut le lendemain, je n'essayerai pas de l'exprimer ; tout en moi fut à Dieu et pour Dieu. Je sais parfaitement ce que c'est que la foi : la présence réelle de la victime dans le sacrement m'était aussi sensible que la présence de ma mère à mes côtés. Quand l'hostie fut déposée sur mes lèvres, je me sentis comme tout éclairé en dedans. Je tremblais de respect, de crainte et d'amour en m'incorporant le pain sacré.

Le pain que je vous propose
Sert aux anges d'aliment ;
Dieu lui-même le compose
De la fleur de son froment. (Racine.)

tendu bien d'autres, qu'ils connaissent la faiblesse humaine, et que nos taches disparaissent dans toutes les souillures que lave l'océan des divines miséricordes. Pensons enfin que Dieu oblige son ministre, tenu au même secret que lui, à ensevelir nos fautes dans le silence de la tombe, d'où ne les tirera même pas le jugement général, qui cependant révélera tout. Le sceau de la confession a eu ses persécuteurs et ses martyrs, mais une assistance providentielle et vraiment miraculeuse n'a jamais permis et ne permettra jamais qu'il soit violé. Il y a eu des prêtres apostats, il n'y a pas eu de révélateurs des consciences : le Dieu de l'Eucharistie a mieux protégé nos secrets qu'il ne s'est gardé lui-même contre les lèvres des prévaricateurs !

La confession volontairement incomplète est donc un malheureux et inexcusable sacrilège, aussi bien que si on la faisait sciemment sans contrition : le sacrilège est de se présenter à l'absolution et de la recevoir avec la conscience de son indignité. Ce n'est pas là ce que veut l'âme sincère qui, après un examen sérieux pour se rappeler ses péchés, vide sans réserve sa mémoire et son cœur dans le sein de la miséricorde assise, pour pardonner, sur le tribunal de la justice. Si plus tard elle s'aperçoit de quelque péché involontairement omis, qu'elle soit sans crainte : Dieu ne l'a pas oublié et s'en est souvenu pour l'effacer avec les autres, créancier libéral et compatissant qui se paye de notre bonne volonté, et lui remet toutes les dettes qu'elle oublie d'acquitter. Seulement la bonne foi l'oblige, quand elle reviendra solliciter de nouveaux pardons, à lui rappeler l'inexactitude de son premier compte ; et il serait mieux qu'elle le lui rappelât au plus tôt, si elle doit communier, ou ne revenir qu'assez longtemps après pour avoir lieu de craindre un deuxième oubli.

5. *Est-on obligé de confesser ses péchés véniels ? — Il est bon et utile de les confesser ; mais cela n'est pas absolument nécessaire, parce qu'il y a d'autres moyens d'en obtenir le pardon.*

Pour les péchés véniels, qui ne font pas déchoir de la grâce de Dieu, il est bon et utile de les déclarer en confession, comme le prouve la pratique des hommes pieux; mais il n'y a pas faute à les omettre, et ils peuvent s'expier par beaucoup d'autres remèdes.

Telle est la doctrine du saint concile de Trente. 1^o *Les péchés véniels ne font pas déchoir de la grâce de Dieu* : ils n'empêchent donc pas de participer avec fruit à un sacrement des vivants, surtout quand on les a commis par pure fragilité et sans parti pris. S'ils sont des taches sur l'âme, ils n'en détruisent pas la beauté intérieure due à la charité, semblables à ces vapeurs légères qui obscurcissent le verre sans en altérer la transparence essentielle.

2^o *Il est bon et utile de les déclarer* : ne dit-on à son médecin que les maladies mortelles ? Au père qui veut tout pardonner, ne confesse-t-on que les fautes qui ont mérité l'exclusion de la maison et de l'héritage ? Aux eaux qui peuvent tout laver, ne fait-on toucher que les taches qui défigurent ? A la grâce, à la vie qui va rentrer ou être renouvelée par le sacrement, voudra-t-on soustraire quelque membre, et garder comme des parties mortes ou moins vigoureuses ?

3^o *Comme le prouve la pratique des hommes pieux.* L'Église approuve donc cette pratique. De plus, elle nous exhorte à nous confesser souvent ; entend-elle par là que nous ayons souvent des péchés graves à déclarer ? Les personnes pieuses n'en commettent guère : pourquoi ? sinon parce que, avec la grâce directe de les éviter, elles puisent aussi dans la pénitence le pardon des péchés véniels, et que rien n'éloigne les maladies dangereuses comme la prompte guérison des petits maux.

4^o *Il n'y a pas de faute à les omettre* : non, puisque, compatibles avec la grâce, ils ne sauraient en arrêter l'effusion par le sacrement. Il n'est donc que conseillé, il n'est pas prescrit de les dire : mais, quel conseil plus facile et plus avantageux à pratiquer ? quelle sécurité dans nos confes-

sions, où nous serons toujours sûrs de n'avoir rien omis d'essentiel, puisque nous aurons prudemment dépassé le strict précepte ?

5^o *Ils peuvent s'expiar par d'autres remèdes* : après, mais non avant notre réconciliation avec Dieu, qui ne nous pardonne rien tant que nous restons ses ennemis. Tout pardon accordé par lui est un acte d'amitié. On conçoit qu'il consente à effacer nos péchés mortels seuls, lors même que nous conservons de l'attache pour nos péchés véniels ; il nous rend alors son amour sans nous en rendre toutes les délicatesses, que nous refusons. Mais ces délicatesses, il ne nous les rendra pas sans l'amour qui en est la base et dont elles sont la perfection ; il ne guérira pas les plaies légères d'un cadavre, il ne remettra pas des dettes temporelles aux débiteurs de la dette éternelle. Ce n'est qu'en redevenant ses amis que nous avons sous la main des remèdes au péché véniel, même en dehors du sacrement de pénitence ; entre amis, on a mille moyens d'oublier les légers griefs et de se pardonner les petits manquements, sans recourir aux formes solennelles de la réconciliation : l'expression d'un regret, un acte de générosité, un redoublement de zèle ont bientôt dissipé tout nuage. Ainsi l'âme unie à Dieu pourra, grâce à cet or pur de la charité qui se mêle à toutes ses actions surnaturelles, obtenir facilement la rémission de ses péchés véniels. Mais il faut pour cela qu'elle en soit vraiment détachée, qu'elle les déteste plus qu'aucun mal d'ici-bas, qu'elle ait le ferme propos de n'y plus retomber volontairement : tout péché qui n'est pas haï comme il le mérite tient encore au cœur, et Dieu nous « ôte » nos péchés, il ne nous les arrache pas.

6. *Suffit-il de confesser tous les péchés mortels ? — Il faut encore confesser leur nombre, leurs différentes espèces et les circonstances notablement aggravantes.*

On pourrait bien dire que confesser tous ses péchés suffit :

car, qu'exige-t-on autre chose? Mais, qu'est-ce que confesser tous ses péchés? C'est d'abord en assigner le nombre, déclarer, selon ses souvenirs, si, et quand, et pourquoi on a trompé, médit, omis un devoir, violé un commandement de Dieu ou de l'Église : combien de personnes on a lésées, combien de fois même on a voulu les léser, puisque la volonté du mal est un mal. Le confesseur le devinera-t-il, si on ne le lui fait connaître? et alors aura-t-on confessé réellement *tous* ses péchés? Si ensuite vous vous bornez à ces généralités : « J'ai péché contre Dieu et contre mon prochain, j'ai manqué à mes devoirs de religion, de justice, de charité : » chacun peut à peu près en dire autant, vous ne vous confessez pas vous-même, vous confessez le genre humain. Montrez donc votre péché, le *vôtre*, ce qui le distingue des autres, avec sa physionomie propre dans son espèce. Vous êtes malade? mais où? de quoi souffrez-vous? depuis quand? quelle est la fréquence et la violence des crises?

7. *Qu'entendez-vous par les différentes espèces de péchés? — J'entends ce qui fait que les péchés changent de nature; par exemple, voler dans l'Église est un sacrilège, et un péché d'une autre espèce qu'un simple vol.*
8. *Qu'entendez-vous par les circonstances notablement aggravantes? — J'entends ce qui rend le péché beaucoup plus grand dans la même espèce : par exemple, voler dix écus à une personne pauvre est un plus grand péché que si on les avait dérobés à une personne riche.*

La circonstance notable ou aggravante fait qu'on viole une loi beaucoup plus gravement; le changement ou mieux la multiplication d'espèces fait qu'on en viole plusieurs. La circonstance grossit le péché, le changement d'espèces le multiplie, lui donne plusieurs sortes de malices, en fait un monstre à plusieurs têtes, comme ces troncs multiples qu'on rencontre dans nos bois sur une même souche. Voler dix ou cent francs, frapper légèrement ou jusqu'à l'effusion

du sang, avec ou sans préméditation; médire par légèreté ou par haine, scandaliser avec ou sans intention d'induire au mal... : on voit comment un même péché s'aggrave ou s'atténue. Mais, si je porte les mains sur mon père, je viole le quatrième et le cinquième commandement; deux péchés en un. Si je vole un objet sacré, si j'affirme un mensonge avec serment, si je chante en société des paroles obscènes ou impies : deux péchés encore. Il y aura même trois péchés, trois commandements transgressés, le premier, le septième et le huitième, dans un seul faux serment prêté au préjudice d'autrui. On ne confesse donc pas *tous ses péchés*, si on n'en expose les espèces, et on ne les fait pas connaître, on ne les confesse pas tels qu'ils sont, quand on en dissimule les circonstances aggravantes.

9. *Quand est-ce que la confession est humble ? — Quand elle est accompagnée d'un extérieur modeste, d'une confusion salutaire, et qu'on ne cherche point d'excuses.*

Si un malheureux réprouvé se trouvait tout à coup transporté à la porte du paradis, pour y faire l'aveu de ses péchés avec l'espérance d'en obtenir le pardon, la sainte espérance qu'il ne connaît plus ! quelle ne serait pas son attitude, son humilité, la sincérité sans excuse et sans voile de sa confession ! C'est avec le même sentiment profond de notre indignité que nous devons approcher, nous traîner en esprit vers le saint tribunal, derrière lequel nous apercevons le paradis reconquis, où la miséricorde nous attend pour nous donner le baiser de paix, mais où la justice veille toujours pour voir si nous ne cherchons pas à le surprendre. Cette humiliation de l'esprit et du cœur nous est rappelée par le *Confiteor*, qui ne doit jamais être récité plus humblement qu'alors, et dont nous ferons bien de relire de temps en temps le commentaire (seconde partie, leçon V) avant de nous rendre au confessionnal.

10. *Quand est-ce que la confession est simple ? — Quand on accuse ses péchés comme on les connaît, sans les augmenter ni les diminuer.*

La simplicité voit les choses telles qu'elles sont, et les dit telles qu'elle les voit : elle a un regard pour regarder et non pour grossir ou rapetisser les objets. On la dit sincère parce qu'elle est pure et vraie, sans fard parce qu'elle se montre telle qu'elle est, candide parce qu'elle a les couleurs mêmes de la lumière. Elle a une parole d'enfant, qui est comme le miroir de sa pensée, qui dit toute la vérité et rien que la vérité, qui affirme comme certain ce qui lui paraît certain, et donne comme douteux ce qui lui paraît douteux. Nous ne devons pas plus exagérer nos péchés que les atténuer, notre confession ne doit être que notre conscience parlante. Lisons simplement, épelons ce qui est écrit dans ce livre de notre conscience, nous souvenant que Dieu qui nous écoute lit en même temps dans le grand livre de sa justice, qu'il note toutes les fautes que nous pourrions faire, toutes les suppressions d'une timidité maladroite et menteuse, toutes les additions d'une timidité malentendue; nous ne sommes pas assez saints pour avoir besoin de nous faire plus coupables que nous ne sommes, nous n'avons pas trop d'humilité pour nos vrais péchés.

11. *Quand est-ce que la confession est prudente ? — Quand on se confesse en termes honnêtes, et qu'on ne découvre pas les péchés d'autrui sans nécessité.*

La simplicité est sœur de la prudence : le langage simple n'est pas le langage éhonté ni grossier, et la sainte pudeur qui montre ses plaies ne les découvre pas brutalement au risque de les déchirer et de les rouvrir : elle fait tout voir, mais avec précaution et décence. D'un autre côté, c'est nous-mêmes que nous confessons et non pas nos complices : prenons notre part dans le mal commis et laissons

la leur, sans les accuser pour nous excuser. La première de toutes les confessions a été une confession imprudente et mal faite, quoique Dieu lui-même y fût interrogateur, confesseur et juge; il n'a servi de rien aux chefs malheureux du genre humain de s'entr'accuser, de mêler des noms de complice et de tentateur à leur aveu forcé. Tombés comme eux par notre propre volonté, relevons-nous mieux, et profitons pour notre instruction d'une faute dont nous avons tant souffert.

12. *Que doit faire celui qui a caché des péchés ou manqué de contrition dans ses confessions précédentes? — Il doit réparer au plus tôt les confessions qu'il a mal faites, et recevoir de nouveau l'absolution.*

Il doit d'abord se repentir amèrement de son sacrilège, et conjurer Notre-Seigneur, indignement outragé par lui, de lui donner part à la sainte horreur et à la douleur profonde qui chassèrent le sang de ses veines avant sa passion : car c'est surtout la vue de si noires ingraturités qui accablait son âme et la rendait triste jusqu'à la mort. Puis il réparera ses confessions nulles en s'en accusant d'abord; ensuite, en accusant tous les péchés qu'il a commis depuis la dernière absolution bien reçue, soit les péchés qu'il a tenus secrets, soit les péchés qu'il a déclarés : car tout est à recommencer à partir du dernier pardon, ce qui l'a suivi n'ayant fait qu'envenimer ses plaies par des remèdes mortels. Si néanmoins, continuant de s'adresser au même confesseur, celui-ci retrouvait au moins un souvenir confus des fautes portées à son tribunal, le pénitent pourrait se borner à en faire une accusation générale, qui éclairerait suffisamment son juge. Les confessions nulles et sacrilèges par défaut de contrition se répareront de la même manière que les confessions sacrilèges et nulles par défaut de sincérité. Si donc, ayant l'absolution, nous avons négligé de nous exciter au regret d'avoir péché et au ferme propos de

ne plus pécher; si, après, es fruits en ont été nuls et n'ont amené ni amendement ni sérieux efforts pour nous amender; reprenons l'édifice où nous l'avons laissé, renouons la chaîne depuis trop longtemps brisée de nos fortes résolutions, effaçons par nos larmes et par nos aveux l'intervalle qui nous en sépare : c'est une ligne noire dans notre vie, où il n'y a que des sacrilèges ajoutés, et pas une seule iniquité disparue.

Beaucoup d'âmes timorées se troubleront ici inutilement. A elles, et non aux consciences larges et présomptueuses, il faut donc donner cette règle : Soumettez au confesseur vos inquiétudes et vos doutes sur vos confessions passées : s'il vous conseille de les recommencer, à la bonne heure, mettez-vous à l'œuvre avec courage : s'il vous conseille de vous tenir en repos, suivez avec confiance son avis, et voici le fondement solide de votre confiance. Dieu, certainement, ne vous oblige pas à répéter des aveux que vous interdit et que ne veut pas entendre celui qu'il vous a donné pour guide ; car vous pouvez et devez lui obéir. Concentrez donc tous vos efforts sur la confession présente, apportez-y tout le soin et toute la contrition que vous destiniez à la réparation du passé, et vous vous assurerez tous les fruits de l'absolution ; or, être absous des péchés d'aujourd'hui, c'est l'être des péchés d'hier et de toute la vie. Votre passé, quel qu'il soit, est donc pardonné, et de plus, Dieu ne veut pas lire le compte détaillé que vous désireriez lui en présenter de nouveau : quelle plus grande sécurité peut-il vous donner ? et faudra-t-il qu'il vienne vous dire lui-même : *Allez en paix ?*

Ce que nous disons de la confession d'une partie de la vie, s'applique à la *confession générale* de la vie entière. Les confessions générales se font ordinairement à l'époque de la première communion, et lorsqu'on s'engage dans quelque état irrévocable : il est d'autres circonstances où elles sont utiles, pour renouveler l'esprit de pénitence et rani-

mer la ferveur : mais comme elles peuvent aussi être une cause de troubles et d'alarmes, nous ne les entreprendrons qu'avec l'assentiment du directeur de notre conscience.

ONZIÈME LEÇON.

DE LA MANIÈRE DE SE CONFESSER.

1. *Que faut-il faire pour se préparer à la confession? — Il faut demander à Dieu la grâce de connaître ses péchés, et l'esprit de pénitence pour en avoir une vraie contrition.*

Nous ne devons aborder le saint tribunal qu'après avoir examiné notre conscience et nous être excités à la contrition : or, nous ne pouvons faire l'un et l'autre sans une grâce puissante, la grâce même de la conversion. Demandons-la donc instamment à Jésus-Christ notre Juge, qui connaît nos iniquités une à une, à Jésus-Christ notre Rédempteur, qui a porté la honte et la douleur de toutes. Ce début de notre préparation au sacrement de pénitence est très-important : c'est le premier pas du retour ; s'il est ferme et décidé, il détermine notre allure pour toute la route, et nous arriverons heureusement. Faisons donc avec humilité et ferveur notre invocation à l'Esprit de lumière et de sainteté, qui seul opère les conversions vraies et durables.

2. *Que faut-il faire après cette prière ? — Il faut examiner sa conscience avec soin sur les commandements de Dieu et de l'Église, sur les sept péchés capitaux, sur les devoirs de son état et de sa condition.*
3. *Que faut-il faire pour se souvenir plus aisément de ses péchés ? — Il faut penser aux lieux où l'on a été, aux personnes que l'on a fréquentées, aux affaires auxquelles on a été employé, et aux péchés auxquels on est le plus porté.*

Si nos péchés étaient visibles dans notre conscience, un regard en dedans suffirait pour les y apercevoir, et ce serait là tout notre examen. C'est celui qu'en un instant Dieu fait faire aux âmes qui comparaissent à toute heure à son tribunal : il les pénètre de sa lumière, et les révèle à elles-mêmes telles qu'elles sont. Heureux les chrétiens pénitents qui, ajoutant une quatrième station aux trois de M. de la Motte, s'établissent aux pieds du Juge suprême, en face de cette grande lumière, pour examiner leur conscience ; ils en recevront des éclats anticipés, qui les aideront merveilleusement dans la recherche de leurs péchés. Car, enfin, il faut procéder à la recherche de ces monstres ; et comme ils n'ont été vus qu'un moment, lorsque nous leur avons permis l'entrée de notre âme, ce sont ces traces de leur passage que nous devons nous appliquer à découvrir, ce sont ces permissions, ces acquiescements, ces volontés malheureuses que nous avons à retrouver dans notre mémoire.

Or, la mémoire a deux manières de nous rappeler ce que nous avons fait : tantôt elle saisit les choses en elles-mêmes, telles qu'elles se sont passées en nous ; tantôt elle les revoit dans les lieux qui en ont été le théâtre, dans les personnes et les objets qui en ont été l'occasion. De là deux méthodes d'examen de conscience : 1^o Rechercher nos péchés en eux-mêmes, en suivant les commandements de Dieu et de l'Église, les vertus capitales et nos devoirs d'état, dont ils ont été la transgression volontaire, par pensées, paroles, actions et omissions. Les livres de piété contiennent un formulaire de questions sur chacun de ces quatre points : il nous sera utile de les lire quelquefois, pour nous habituer à cet interrogatoire complet auquel nous devons soumettre notre conscience, dont nous sommes nous-même le juge d'instruction. 2^o Revoir en esprit les lieux, les personnes, les choses, les principaux événements au milieu desquels se passe notre vie, pour retrouver sur ce chemin les traces de nos chutes, les objets qui ont été

pour nous des pierres d'achoppement, les endroits où notre conscience a crié sans être écoutée. Ces deux méthodes se complètent l'une l'autre, et il est bon de les employer toutes les deux successivement, parcourant ainsi le champ de notre conscience en deux sens divers, comme le laboureur retourne sa terre en long puis en large, quand il veut n'y laisser dormir aucune mauvaise racine.

Cet examen doit être une recherche exacte, prudente et douloureuse. *Exacte*, elle aura l'attention qu'on apporte à toute affaire grave et sérieuse, elle ne sera ni précipitée ni superficielle, elle sera un vrai compte rendu, et non pas une vue sommaire : ce qui ne l'oblige pas à être une inquisition minutieuse, tourmentée, jamais satisfaite d'elle-même; examiner sa conscience n'est pas la torturer. *Prudente*, elle évitera de renouveler des impressions dangereuses; elle ne regardera le mal que de loin, dans l'âme qui en souffre plutôt que dans la cause qui l'a fait tomber et dans la tentation qui l'a séduite : elle se gardera bien de trop approcher du feu, sous prétexte de mieux voir comment elle s'est brûlée. *Douloureuse*, elle ne sera pas un compte aligné avec indifférence : c'est un compte de pertes, dont chaque ligne s'inscrit tristement; un compte de blessures, et chacune est sentie autant que remarquée; un compte de fautes et d'offenses, qu'on constate en baissant les yeux, et qu'on reconnaît avec repentir aux pieds de Dieu offensé. L'examen de conscience est ainsi tout pénétré de contrition avant même qu'on se soit excité à la contrition, laquelle en effet ne doit pas être un sentiment factice et de commande, une douleur subite, mais une douleur habituelle, dont la considération des motifs de repentir ne fera que provoquer le redoublement et amener l'explosion.

4. *Que faut-il faire quand on s'est suffisamment examiné? — Il faut s'exciter à la contrition.*

Dans la leçon sur la contrition, nous avons vu quels en

sont la nature, l'importance et les motifs : qu'en faut-il conclure ici pratiquement ? 1^o Parcourir ces motifs selon les méthodes indiquées. Les fidèles qui, depuis leur dernière confession, n'ont commis que des péchés véniels, et n'en déclarent point d'autres, doivent surtout s'appliquer à en concevoir une vraie contrition, sans laquelle le sacrement serait nul : qu'ils relisent ce qui est dit de ces péchés, page 364 du premier volume. 2^o Puisque la contrition est incomparablement la meilleure et la plus importante des préparations au sacrement de pénitence, donnons-lui sa place, une place et une attention au moins égales à celles que nous consacrons à l'examen de conscience. Sans doute les avis, les exhortations d'un prêtre zélé pourront nous toucher et nous inspirer la contrition au dernier moment : mais il serait téméraire et coupable d'attendre jusque-là et de trop compter sur cette suprême ressource, que nous ne mériterions pas. 3^o Enfin, si la contrition est une grâce, un don surnaturel, une eau divine qui se reçoit d'en haut plus qu'elle ne se puise d'en bas, pensons à l'attirer plus qu'à la produire en nous, à la demander plus qu'à nous y exciter, n'en considérant les motifs que comme des motifs de crier vers Dieu plus encore que de gémir seuls en nous-mêmes, nous arrêtant après chacun pour conjurer l'Esprit-Saint de nous le graver au fond de l'âme, et lui disant d'un cœur à la fois résolu et timide, décidé à marcher, mais avec son appui : « Convertissez-moi, Seigneur, et je serai converti. »

5. *Comment faut-il commencer la confession ? — Après avoir fait le signe de la croix, il faut dire : Mon père, bénissez-moi, parce que j'ai péché ; et ensuite réciter le Confiteor jusqu'à Mea culpa, en latin, ou en français si on ne le sait pas en latin.*
6. *Après le Confiteor, que faut-il dire ? — Il faut dire le temps qu'il y a depuis sa dernière confession, si on a accompli la pénitence, et déclarer ensuite ses péchés.*
7. *Quand la déclaration des péchés est finie, que doit faire le pénitent ? — Il doit dire : Je m'accuse généralement de tous les*

autres péchés que je pourrais avoir commis, dont je ne me souviens pas; j'en demande pardon à Dieu, et à vous, mon père, pénitence et absolution. Ensuite il faut achever le Confiteor.

1^o Remarquons ce nom de *père*, donné à un homme que nous ne connaissons peut-être pas; mais il va connaître notre âme, qu'il bénit même avant qu'elle lui soit ouverte, il va la régénérer, et il en sera le père. Car, si l'amour qu'il nous porte est dans un cœur d'homme, la source en est plus haute, elle coule du sein de la divine paternité; c'est notre Père céleste qui nous bénit, nous aime et nous engendre par lui. Notre premier mot au saint tribunal signifie donc amour, confiance; il promet donc ouverture et docilité. 2^o Si nous avons des péchés dont la déclaration nous coûte, — et elle ne nous coûtera guère si notre contrition est profonde, — commençons par ceux-là, lors même que, ne devant pas recevoir l'absolution, nous ne serions pas obligés à tout dire dans une confession préparatoire. Retarder serait dangereux : quand on va à reculons, sait-on toujours où l'on s'arrêtera? ce serait aussi plus pénible, les appréhensions grossissant le mal et faisant plus souffrir que le mal même. En face de l'inévitable, les forts s'exécutent d'abord : ce sont les peureux qui devraient faire ainsi, pour ne pas dépenser leur peu de courage en craintes vaines qui ne remédient à rien et laissent, après des efforts perdus, la difficulté entière. 3^o On complète sa déclaration en y ajoutant les fautes qu'on peut avoir oubliées. C'est une très-salutaire pratique, quand on n'en a déclaré que de vénielles, d'accuser aussi quelque grave péché de sa vie antérieure, dont on a certainement la contrition : on assure ainsi la validité du sacrement pour le cas même où l'on ne serait pas suffisamment contrit de ses péchés plus légers : car l'absolution qui ne rencontre pas le repentir, qui ne tombe pas au moins sur une faute réellement détestée, Dieu ne la ratifie jamais.

8. *Le pénitent n'a-t-il plus rien à faire ? — Non, mais il doit écouter avec beaucoup d'attention les avertissements que le confesseur lui donne, et recevoir avec soumission la pénitence qu'il lui impose.* —

9. *Que doit faire le pénitent quand le confesseur lui donne l'absolution ? — Il doit la recevoir comme une grâce qu'il ne méritait pas, la tête baissée, et le corps courbé, faisant de tout son cœur un acte de contrition.*

1^o Quand nous avons déchargé notre conscience, laissons-la en paix, et soyons tout entiers au bonheur de voir tomber nos chaînes, à l'espérance du pardon qui approche, aux paroles de vie qui achèvent d'y préparer notre âme. Chassons comme une tentation toute autre pensée, toutes recherches nouvelles, toute préoccupation de péchés involontairement omis ou que nous croirions avoir mal expliqués : ne les avons-nous pas dits comme nous avons pu ? Dieu n'en demande pas davantage : il demande, surtout dans ces moments précieux, que nous fassions chaque chose à son temps et à son tour ; et ce n'est plus le temps de nous examiner ni de nous confesser. Néanmoins il faudrait, avant l'absolution, déclarer une faute qui nous reviendrait alors d'elle-même à la mémoire. 2^o Si le confesseur juge que nous avons encore besoin de préparation et d'épreuve, remercions Dieu qui nous préserve de la profanation de son sacrement, et ne nous refuse ou plutôt ne nous diffère sa grâce que par amour, parce que nous lui présentons un vase trop étroit pour la recevoir, et trop souillé pour la conserver. Ne murmurons pas d'un refus mérité et qui nous est un bien, et surtout n'essayons pas de forcer à s'étendre pour nous délier une main qui ne pourrait que nous lier d'un nouveau crime. Loin d'accuser la sévérité de notre juge, redoutons plutôt, et pour lui et pour nous, son excessive indulgence : il lui est si commode de nous absoudre, si dur et si peu agréable de nous contrister !

3^o Mais, si cette main qui porte le pardon s'étend sur nous d'elle-même, oh ! alors, tirons de notre cœur un dernier cri de contrition et d'amour, abaissons-nous jusqu'à terre sous les cieux qui s'ouvrent, sous le sang divin qui arrive à notre âme, comme Madeleine au pied de la croix, comme le Prodigue aux pieds de son père incliné pour le relever et l'embrasser. Car en ce moment tout est consommé, nos péchés ne sont plus, et à leur place l'Esprit-Saint rentré dans son temple y habite avec toutes ses grâces et le cortège de toutes les vertus.

10. *Que doit faire le pénitent après être sorti du confessionnal ?*

— *Il doit remercier Dieu de la grâce qu'il vient de recevoir, et prendre une nouvelle résolution et les mesures convenables pour ne plus pécher.*

11. *Quand faut-il accomplir la pénitence que le confesseur a imposée ? — Il faut la faire au temps et de la manière que le confesseur l'a prescrit ; et s'il n'a point marqué de temps, il faut la faire le plus tôt qu'on le peut.*

1^o Quand nous avons reçu une aussi grande grâce, il faut faire comme la terre sous une forte pluie, nous en laisser détremper quelque temps en silence et dans un profond recueillement. Ah ! si nous sentions la vie divine rentrer en nous, si nous voyions l'admirable transformation qu'elle y opère ! La foi doit nous donner ce sens et ces yeux. 2^o Commençons ensuite notre acte de reconnaissance, chantons les miséricordes du Seigneur comme on les chante au ciel, ne soyons pas ces lépreux guéris qui ne revinrent pas à Jésus. 3^o La vraie reconnaissance est effective et a hâte de se produire par les œuvres : renouvelons nos résolutions, prenons nos mesures pour les tenir, donnons un corps, un objet précis à notre ferme propos. 4^o La première œuvre, c'est notre pénitence sacramentelle ; puisqu'elle fait partie du sacrement, ne l'en séparons pas en la retardant sans raison au delà de l'intention de notre juge, accomplissons-

la promptement et avec la ferveur des âmes du purgatoire, heureuses de payer leur dette infiniment réduite, réduite l'éternité au temps, du désespoir à l'espérance et à la certitude du ciel.

DOUZIÈME LEÇON.

DE LA SATISFACTION.

1. *Qu'est-ce que la satisfaction ? — C'est la pénitence que le prêtre nous impose.*

La satisfaction est la réparation de l'injure que nos péchés ont faite à Dieu, et du tort qu'ils ont fait au prochain. La réparation due au prochain a été traitée dans les commandements qui nous défendent de lui nuire, le cinquième, le septième et le huitième : la réparation due à Dieu se fait par toute espèce d'œuvres satisfactoires, dont la première est la pénitence *sacramentelle*. Ce nom en indique à la fois l'obligation et l'excellence. Le vœu ou le désir de l'accomplir est, avec la contrition et la confession, un des trois actes essentiels du pénitent ; et si le prêtre ne le supposait en nous, il ne nous absoudrait certainement pas : serait-ce mériter l'absolution que d'en rejeter la condition nécessaire ? D'ailleurs, comment allier ce refus avec une vraie contrition ?

Si l'Église, dans son empressement maternel à nous réconcilier avec Dieu, ne nous impose plus comme autrefois de longs délais ¹, et n'exige plus que nos pénitences pré-

1. Les *canons pénitentiaux*, ou règles de pénitence, prescrivaient aux confesseurs la nature et la durée de l'épreuve qu'ils devaient imposer aux pécheurs, avant de les admettre au bienfait de la réconciliation et surtout de la communion. On y voit des crimes punis de plusieurs mois, de plusieurs années, quelquefois de toute une vie de rude pénitence :

cèdent notre réconciliation ; si elle es a mitigées en même temps que renvoyées après le sacrement, alors qu'une grâce nouvelle nous les rend et plus faciles et plus méritoires ; nous serons touchés de cette indulgence qui adoucit même la miséricorde, et nous répondrons à la confiance par la fidélité. Après avoir accepté avec une docilité reconnaissante notre légère pénitence, nous nous hâterons de la faire avec ferveur, pour profiter de la vertu du sacrement qui y est attachée, et qui la rend plus efficace que toute œuvre plus considérable de notre choix. Loin de la vouloir omettre, et de tronquer ainsi par un péché la sentence qui a remis nos péchés, nous devrions la demander à notre juge, s'il oubliait de nous la prescrire : de même que si, à notre tour, nous venions à l'oublier ou à ne pouvoir pas l'accomplir, il faudrait prier le confesseur qui nous l'a imposée de la renouveler ou de la changer. Lui seul, ou un autre prêtre à son défaut, peut faire cette commutation, et aucun bien pratiqué par nous ne vaudrait ni ne réparerait notre pénitence sacramentelle omise : il n'appartient pas à un coupable gracié de modifier lui-même les conditions de son pardon : le jugement rendu n'appartient qu'au juge.

2. *Pourquoi le prêtre nous impose-t-il une pénitence? — C'est afin que nous nous punissions nous-mêmes de nos péchés, pour satisfaire selon notre pouvoir à la justice de Dieu, que nous avons offensé.*

quand ces crimes avaient été publics, la réparation l'était également, et les pénitents se tenaient à l'entrée de l'église, sous la cendre et le cilice. Si, après avoir été absous en danger de mort, ils revenaient à la santé, leur expiation interrompue était reprise jusqu'à complet achèvement, à moins que l'Eglise ne crût devoir user d'*indulgence* en leur faveur. L'imposition des cendres au premier jour du carême, et l'absoute du jeudi-saint, sont un vestige de cette ancienne discipline : la pénitence publique, commencée avec le carême, finissait par l'absolution donnée, après examen, le jeudi-saint avant les Pâques, qui mettaient le sceau à la réconciliation, en faisant rentrer dans la pleine *communio*n de l'Eglise.

N'oublions jamais que la grâce est un secours qui aide et ne remplace pas notre action; que les signes productifs de la grâce, en nous donnant ce que nous ne pouvons pas, ne nous dispensent pas plus qu'elle de faire ce que nous pouvons : « J'achève dans ma chair ce qui manque à la passion de Jésus-Christ : » nous savons dans quel sens saint Paul a dit cela. La pénitence achève dans le même sens ce qui manque au sacrement. 1^o Elle satisfait à la justice divine pour la partie de nos dettes qu'il ne remet pas, et complète ainsi notre expiation; elle porte sur ses épaules la petite croix des peines temporelles, à la suite de son Rédempteur portant la croix qui rachète des peines éternelles : elle est *expiatoire*. 2^o Elle continue la cure divine qu'a opérée notre bon Samaritain en versant l'huile et le vin dans nos blessures, elle les ferme de plus en plus, elle guérit les faiblesses qui nous en sont restées : elle est *médicinale*. 3^o Elle est notre correspondance à la grâce sacramentelle qui nous a été assurée dans le sacrement, elle est le sage régime qui prévient les rechutes, prescrivant ce qui nous répugne peut-être, mais nous fortifie, écartant ce qui nous attire pour nous nuire encore; elle est l'arrière-goût salutaire que nous a laissé l'amertume du péché, un instinct surnaturel qui se soulève en nous à son approche; elle est *préservatrice*.

Ce triple effet d'expiation, de guérison radicale et de conservation, les longues pénitences imposées par l'Église, tant que ses enfants les ont pu supporter, l'obtenaient complètement : la pénitence sacramentelle, cette ombre de pénitence qu'on nous impose aujourd'hui, n'en obtient qu'une faible partie. A nous de voir si nous voulons nous en contenter, si notre ferme propos n'a pas été un engagement sérieux à prendre les moyens de ne plus pécher, si nous désirons vivre de la vie qui nous a été rendue et qui est une vie de pénitents, si nous espérons réussir à diviser la grâce du sacrement, pour n'en prendre que la grâce justificante une

fois donnée, et en rejeter les grâces postérieures qui sont l'indispensable entretien de la première. Celui qui n'est pénitent que le jour où il se confesse, n'a rien compris aux règles de la vie chrétienne; il se trompe lourdement, en croyant que le sacrement qui lui donne la vertu de pénitence l'exempte d'en faire les actes:

3. *Le sacrement de pénitence remet-il toute la peine due au péché?*

— *Le sacrement remet la peine éternelle due au péché, et quelquefois même la peine temporelle, quand il est reçu avec d'excellentes dispositions.*

1^o On conçoit très-bien une réconciliation qui veuille poser ses conditions, qui ne soit pas une amnistie complète du passé, qui exige du coupable quelque réparation; une remise qui réclame du débiteur insolvable tout ce qu'il peut payer, ou du moins une partie, ne fût-ce qu'en reconnaissance de la dette plus considérable dont on lui fait grâce. « Combien dois-tu? — Cinq cents mesures. — Écris cinquante. » Dieu a souvent pardonné ainsi le péché: il pardonne à Adam, mais à quelles conditions! il pardonne à Moïse, qui a manqué de foi et de confiance en frappant à plusieurs reprises le rocher d'où l'eau jaillit à la première fois, mais ce conducteur de son peuple mourra, sans y entrer, en vue de la terre promise: il pardonne à David son double crime, mais il aura à pleurer la révolte et la mort de ses enfants.

2^o Il pardonne sans réserve au baptisé qui n'a pas péché par sa volonté propre, ou ne l'a encore offensé qu'en infidèle, et non en fils ingrat: mais aux enfants de la maison qui ont outragé leur père, qui sont revenus à leur vomissement après avoir goûté le don céleste, qui ont crucifié de nouveau leur Sauveur connu, convient-il d'accorder la même plénière indulgence? N'est-il pas bon qu'ils se souviennent de leur crime, et que leur second baptême soit laborieux? N'ont-ils pas prouvé contre eux-mêmes qu'ils ne

sont pas dignes d'être gouvernés par la pure miséricorde, qu'ils abuseraient d'une bonté sans limites, qu'ils ont besoin d'être maintenus par un peu de sévérité et de justice, qu'ils ne craindraient pas assez un mal incessamment expié par le seul sang de Jésus-Christ, sans une goutte de leurs sueurs? L'Église l'a toujours cru : puissent les hommes lui montrer un jour qu'elle s'est trompée! elle changera sa pratique quand ils changeront leur nature.

3^e Mais enfin, on conçoit aussi que la contrition soit si profonde qu'elle tienne lieu de pénitence, qu'un seul acte de repentir renferme toute l'amertume de longues expiations, que Dieu n'ait plus à compter avec un cœur dont le dévouement est sans bornes et qui payera de lui-même plus qu'il ne doit. Alors beaucoup, c'est-à-dire tout est remis à qui a beaucoup aimé, et la vertu expiatoire du sacrement achève ce qui pouvait manquer encore à l'expiation d'une contrition aussi excellente : c'est le Prodiges rentré immédiatement dans tous ses droits, c'est Madeleine aux pieds de Jésus, c'est le larron mourant si parfaitement avec son Sauveur, qu'il sera le jour même avec lui dans le paradis.

4. *Quelles sont les œuvres par lesquelles nous pouvons satisfaire à la justice de Dieu? — Elles peuvent se réduire à la prière, au jeûne et à l'aumône.*

Toute œuvre chrétienne faite dans la charité, ou dans l'état de grâce, est à la fois expiatoire et méritoire, acquittant une dette en même temps qu'elle s'inscrit dans le ciel comme un titre à un surcroît de récompense. Car elle est unie aux œuvres de Jésus-Christ, elle est produite en nous par sa grâce, c'est-à-dire par lui, et c'est pourquoi elle mérite et expie comme lui-même expiait et méritait, comme lui-même, par chacune de ses actions, nous fermait l'enfer et nous ouvrait le ciel, désarmait la justice de son Père et nous attirait ses faveurs. Heureuse condition du chrétien

ici-bas, à qui même la terrible justice ne demande rien que pour le lui rendre, que pour ajouter à son trésor ce qui lui est si légitimement dû à elle-même ! Ce sont les âmes du purgatoire qui la payent sans s'enrichir, mais en hâtant le terme de leur délivrance : pour les malheureux réprouvés, ils payent toujours et ne s'acquittent jamais, leur dette est inextinguible comme le feu qui les consume : choisissons entre ces trois manières de régler nos comptes avec Dieu ! Nous prendrons sans hésiter la prière, le jeûne et l'aumône. Par là nous n'expierons pas seulement, mais nous réparerons même en nous les tristes suites de tous nos péchés, de tous nos devoirs violés contre Dieu, contre le prochain et contre nous-mêmes. Car la prière est prise ici pour tout acte de religion honorant Dieu, le jeûne pour tout ce qui nous prive et nous mortifie, l'aumône pour tout bien fait à nos frères ; nous en avons suffisamment parlé ailleurs.

5. *Ne pouvons-nous pas satisfaire à Dieu par les afflictions qu'il nous envoie ? — Oui, pourvu que nous les recevions de la part de Dieu, avec soumission et avec patience.*

Voici qui rend inexcusables tous les pécheurs qui ne sont pas des pécheurs pénitents, puériles toutes les terreurs qu'excite ce nom redouté de la pénitence. S'il s'agissait de nous infliger volontairement de nouvelles souffrances, comme plusieurs font à la suite de la victime volontaire de leur salut, peut-être nous serait-il permis de frémir. Mais, que nous demande-t-on ? D'abord, de ne pas reculer devant les peines de devoir, c'est-à-dire de ne pas violer nos devoirs sous le prétexte qu'ils coûtent à remplir et veulent quelque courage pour n'être pas lâchement omis : ceci est demandé de tous, même des innocents et des saints qui n'auraient rien à expier. Et ensuite, quoi plus ? Rien. Seulement il y a des peines de nécessité, que la religion ne nous impose pas, que la religion nous permet de fuir tant que nous

pourrons, mais qui nous atteindront toujours. Ce sont celles-là qu'on nous conjure de ne pas perdre, de ne pas rendre plus amères par des murmures sans profit, par des résistances où nous serions toujours brisés, d'adoucir même, en faisant de ces nécessités inexorables de faciles vertus. N'y avons-nous pas tout à gagner? nous y gagnons d'accomplir, sans qu'il nous en coûte, la plus fructueuse des pénitences : nous changeons des peines stériles comme celles de l'enfer, en peines expiatoires et méritoires comme celles du Calvaire. Le travail fatigant ou ennuyeux de chaque jour, les chagrins de famille, les caractères insupportables qu'il faut bien supporter, les maladies, les assujettissements ; quel purgatoire, qui rachèterait de l'autre s'il était chrétiennement souffert ! quelle pénitence ! Tout le monde la fait, ou plus rude ou plus douce : plus rude ceux qui la subissent en patients qui regimbent, plus douce ceux qui s'y résignent en victimes.

6. *Nos satisfactions et nos pénitences tirent-elles leur vertu de nos propres mérites? — Non; elles tirent leur force et leur vertu de la satisfaction de Jésus-Christ.*

Ce point, traité au mystère de la Rédemption, a été rappelé à la leçon de la grâce, et nous n'en sommes plus à apprendre comment nous ajoutons à la passion de Jésus-Christ : nous y ajoutons des souffrances, et non pas des mérites. Quand nous avons souffert avec Jésus-Christ, il n'y a pas plus de mérite, quoiqu'il y ait plus de sujets méritants et plus de douleurs; c'est la même âme dans un corps grandissant, c'est la même sève divine circulant dans plus de branches. Ses mérites nous sont appliqués, et par là des œuvres qui, seules, eussent été sans valeur, plaisent à Dieu et satisfont à sa justice, parce que Jésus-Christ les a offertes avec les siennes, parce qu'il les fait en nous et avec nous et les offre encore à son Père, toutes les fois que nous nous montrons des instruments dociles de sa grâce,

des membres vivants et animés de sa vie. A Dieu ne plaise que nous nous attribuions rien de cette vie surnaturelle, comme si la source en était en nous-mêmes; mais nous nous laissons pénétrer par elle, nous lui abandonnons des douleurs à sanctifier, et nous en attendons la récompense promise. Nos peines ici-bas s'ajoutent aux peines de Jésus-Christ, notre bonheur dans le ciel s'ajoutera à son bonheur; mais entre ces deux termes, il y a un lien et un rapport unique, les mérites de Jésus-Christ. C'est nous qui souffrons, c'est nous qui jouirons, c'est lui qui mérite en nous, et nul ne mérite que par lui : l'humiliation est à nous, la gloire sera à nous; le principe qui transforme l'humiliation en gloire reste à ce Sauveur béni aux siècles des siècles.

TREIZIÈME LEÇON.

DES INDULGENCES ET DU PURGATOIRE.

1. *Qu'est-ce qu'une indulgence? — Une indulgence est la rémission entière ou partielle de la peine temporelle que nous devrions subir pour les péchés que nous avons commis.*

Après les leçons sur la pénitence, après l'article du Symbole sur la communion des Saints, la nature, la source et les conditions des indulgences s'expliquent d'elles-mêmes et ne peuvent offrir aucune difficulté. L'indulgence est la remise, non du péché, mais de la peine temporelle qui reste ordinairement due au péché après qu'il a été remis : c'est un supplément à notre satisfaction, non à notre conversion. Elle suppose le péché déjà effacé, elle suit et complète la rémission de la peine éternelle, et ne pourrait pas plus la précéder que le pardon des péchés véniels ne peut précéder le pardon des péchés mortels. L'indulgence n'est pas une

grâce proprement dite, un accroissement d'amour entre Dieu et nous, mais un simple acquittement d'un ami envers son ami, et qui n'augmente pas l'amitié. Voilà pourquoi elle est octroyée en dehors du sacrement et par les mains de l'Église, qui cependant ne dispose de la grâce et ne la donne que par les sacrements.

L'indulgence est *plénière* ou *partielle*. Plénière, elle nous libère entièrement envers la justice divine : il faut donc être pur de tout péché pour la gagner, puisque mourir après l'avoir gagnée c'est aller droit au ciel. Partielle, elle ne remet qu'une partie de notre dette. Mais si cette partie est tout ce qui nous reste à payer, notre compte étant déjà fort avancé, soit par nos expiations personnelles, soit par des indulgences précédemment gagnées, alors l'indulgence partielle devient plénière ; le souverain qui, usant de son *droit de grâce* ou *d'indulgence*, remet un an de peine à tous les condamnés de son empire, n'ouvre-t-il pas les portes de la prison aux captifs qui n'avaient plus à faire que ce temps de détention ? Ceci prépare la réponse à cette question : *Que faut-il entendre par une indulgence de cent, de trois cents jours, de sept années, etc. ?* Autrefois, nous l'avons dit, l'Église n'admettait les pécheurs publics à l'absolution et surtout à la communion, qu'après une pénitence de plusieurs mois et de plusieurs années : mais la ferveur du pénitent, ou la crainte de le décourager, ou la lettre d'un martyr écrivant en sa faveur du fond des cachots ou de l'exil, faisait souvent abrégé son expiation : l'Église lui accordait une remise, une indulgence d'un certain nombre d'années ou de jours. Or, cette indulgence partielle a toujours le même sens, et vaut encore aujourd'hui ce qu'elle exprime : une indulgence de cent jours est la remise de cent jours de pénitence, qui nous sont comptés comme si nous les avions faits, mais seulement quant à l'expiation. En les faisant en état de grâce nous aurions acquis beaucoup de mérites, nous ne les avons pas : nous aurions en même temps payé

beaucoup de dettes, elles sont payées. Mais si nous appliquons cette indulgence de cent jours à une âme du purgatoire, abrégera-t-elle ses peines de la même durée? rien n'autorise à le penser : qui osera affirmer que, pour des péchés égaux, les années du purgatoire égalent, ni plus ni moins, les années de pénitence canonique?

On peut distinguer encore : l'indulgence personnelle, dont le Pape favorise et encourage certaines œuvres, associations ou confréries, et qui ne peuvent être gagnées que par les fidèles qui en sont membres : l'indulgence réelle, qui est attachée au pieux usage d'une chose (*res*) et d'un objet béni, comme chapelet, médaille, crucifix : l'indulgence locale, attachée à une église, une chapelle, un autel, pour les personnes qui y viendront prier ou célébrer. Involontairement on se rappelle ici les sacramentaux, que l'analogie permet de comparer, mais non de confondre avec les indulgences ; ils sortent de la même source, et leurs eaux sont différentes ; ils sont puisés au même trésor, mais leur valeur n'est pas la même, et n'a pas le même emploi. L'Église est avec nous et nous aide dans les sacramentaux et les indulgences, comme la grâce est avec nous dans les sacrements : elle prie avec nous dans les sacramentaux, elle expie avec nous dans les indulgences : ici elle répare pour nous et nous épargne des souffrances, là elle demande pour nous et nous obtient des grâces : son trésor renferme des satisfactions surabondantes et elle nous les applique par les indulgences : il renferme des vœux et des supplications, et elle nous les applique par les sacramentaux : double participation à ses biens indivis et communs, double manière de nous les approprier, double fruit de la communion des Saints.

2. *L'Église veut-elle dispenser les fidèles de satisfaire à Dieu, lorsqu'elle leur accorde des indulgences ? — Non, mais elle veut récompenser la ferveur de leur pénitence, et suppléer à leur impuissance.*

3. *Comment l'Église supplée-t-elle au défaut de nos satisfactions par les indulgences? — En nous appliquant, par les indulgences, les mérites et les satisfactions de Jésus-Christ, et les mérites surabondants de la sainte Vierge et des Saints.*

Rappelons-nous que, dans le grand corps de l'Église, la vie circule d'un membre à l'autre, et qu'il se fait entre eux, comme dans tout corps vivant, un perpétuel échange. Si la force est en excès dans un membre, elle ne s'y accumule pas inutilement, elle se répand sur une partie plus faible, soit directement, soit en remontant pour passer par le cœur. Il n'y a pas de force perdue dans ce monde dont Jésus-Christ est l'âme ; tous les mérites y sont récompensés, toutes les prières exaucées, toutes les souffrances et toutes les satisfactions utiles : ce n'est qu'en dehors de lui que les larmes sont stériles et les peines sans fruit.

Or, que d'expiations surabondantes, c'est-à-dire qui n'ont pu être que des mérites, et non des expiations, pour les Saints qui les infligeaient à leur chair innocente ? Toutes les douleurs de la Reine des martyrs n'ont rien expié pour l'immaculée Vierge : les quelques gouttes de sang qu'elle a vues couler à la circoncision de son Fils auraient suffi pour racheter le genre humain des coups de la justice de Dieu satisfaite. Que faire donc de ce grand fleuve de sang qui se précipite du Calvaire, qui s'est grossi dans son cours et se grossit encore tous les jours du sang de tant de martyrs et des larmes de tant de pénitents¹ ? La justice en a pris sa part et n'y a plus droit ; une grande partie reste à l'Église,

1. La vie des Saints est sublime d'amour et de pénitence. S'il est vrai que beaucoup de fidèles restent en deçà des limites que leur expiation devrait atteindre, il est également visible que les Saints vont au delà. Tout le peuple de Dieu est agenouillé autour de la croix : toutefois ses rangs n'en sont pas tous également rapprochés, et quelques-uns lui apportent des tributs bien faibles de souffrances volontaires. Mais au centre du peuple saint, au pied même de l'Arbre de la Passion, se trouve un chœur d'âmes dont la pénitence n'est en grande partie que de la charité pure, et qui souffrent bien moins comme coupables que comme vic-

qui pourra la dériver sur les fidèles en canaux divers ; ce sont les diverses indulgences. Le fidèle, à son tour, pourra donner gratuitement ce qu'il a reçu gratuitement, et déverser sur ses frères du purgatoire, incapables de venir les puiser eux-mêmes, ces eaux salutaires d'une pénitence qu'il n'a point faite, comme il peut leur appliquer les œuvres satisfactoires qu'il accomplit personnellement. Sa charité n'y perdra rien ; ce qu'il donne en expiations lui sera rendu en mérites, et c'est pour l'encourager à cette utile générosité que la plupart des indulgences sont déclarées applicables aux âmes du purgatoire. L'aider, et lui fournir le consolant pouvoir d'aider ces pauvres âmes en détresse, voilà ce que veut l'Église. Il peut abuser de ce précieux moyen de satisfaction pour se croire moins obligé à la pénitence, comme il peut abuser de l'espérance pour ne plus craindre, du sacrement de la réconciliation pour pécher plus librement. Mais l'abus d'un don retombe sur le corrupteur et non sur l'auteur du don : ni Dieu ni l'Église n'ont dû, pour prévenir la témérité de quelques ingrats, priver de leurs bienfaits les hommes de bonne volonté qui devaient y trouver un stimulant à leur ferveur, une ressource à leur impuissance, un moyen heureux d'éteindre tous les jours des dettes qui se renouvellent tous les jours, et de payer en cette vie avec l'Église ce qu'il leur faudrait payer seuls par les longues et douloureuses expiations de l'autre vie.

4. Qui a le pouvoir de donner les indulgences ? — Le Pape dans toute l'Église, et les évêques dans leurs diocèses.

times. — Cette pénitence surabondante ne saurait être inutile. L'idée d'une seule bonne souffrance perdue serait plus sinistre que l'anéantissement d'une étoile dans le ciel. Que deviendrait l'ordre moral, si l'on ne croyait pas à l'éternité de la plus petite parcelle de bien ; si, tandis qu'il n'est pas un grain de poussière qui s'anéantisse dans l'espace, il fallait penser que dans l'essence de Dieu il y a des abîmes où des trésors de larmes saintes vont s'engloutir et se perdre ? (Gerbet.)

« Tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel. » Qui tentera d'opposer de vaines restrictions à ces paroles, qui n'en souffrent point? qui viendra dire à Jésus-Christ les adressant à l'Église : Prenez garde, Seigneur, vous promettez trop : avec le pouvoir de briser le lien du péché, de briser le lien de la peine éternelle, vos Apôtres vont s'attribuer encore le pouvoir de briser le lien de la peine temporelle? Ils se le sont attribué en effet, et ils ont osé croire qu'ils pouvaient, après avoir pardonné le péché, adoucir encore les conditions mises par eux à leur pardon. Saint Paul condamne un pécheur scandaleux à une rigoureuse pénitence : plus tard, apprenant son sincère repentir et sa tristesse amère, il a peur qu'il ne soit tenté par le démon du désespoir, et il lui remet le reste de sa peine, « agissant dans la personne de Jésus-Christ. » Les confesseurs de la foi, mettant le poids de leurs chaînes dans la balance de la justice ecclésiastique, demandaient souvent et obtenaient indulgence pour leurs frères pénitents.

C'est au Pape et aux évêques, successeurs des Apôtres, qu'il appartient d'exercer ce pouvoir des clefs du royaume des cieux. Il est restreint dans les évêques, par leur juridiction même, aux limites de leur diocèse, et le quatrième concile de Latran l'a restreint encore aux indulgences partielles d'un an quand ils consacrent une église, de quarante jours en toute autre circonstance : mais le souverain Pontife l'a en plénitude, et rien ne limite le droit de grâce qu'il exerce, par les indulgences partielles et plénières, sur tous les catholiques. Il en a enrichi presque toutes les prières, et il n'est point de pratique pieuse ni d'œuvre utile qu'il ne soit prêt à en gratifier encore¹.

4. Voici quelques-unes des principales prières indulgenciées :

I. EN L'HONNEUR DE LA TRÈS-SAINTÉ TRINITÉ, DU SAINT-ESPRIT
ET DE NOTRE-SEIGNEUR.

1^o Pour la récitation trois fois le jour de trois *Gloria Patri*... trois cents jours d'indulgence, et indulgence plénière tous les mois.

L'indulgence la plus solennelle est celle du Jubilé, ce pardon universel qui est proclamé dans le monde entier à chaque quart de siècle (autrefois tous les cent ans), et dans les circonstances graves où l'Église et la société sont mena-

- 2° Pour les actes de foi, d'espérance et de charité, sept ans et sept quarantaines chaque fois; indulgence plénière une fois le mois.
- 3° Pour la prière : *Bénie soit en tout, louée, accomplie et exaltée à jamais la très-sainte, très-haute et très-aimable volonté de Dieu.* Cent jours chaque fois; plénière une fois le mois.
- 4° Pour l'hymne *Veni Creator* ou la prose *Veni sancte Spiritus*, cent jours chaque fois; plénière une fois le mois.
- 5° Pour les Litanies du saint nom de Jésus, trois cents jours.
- 6° Pour le *Pange lingua*, trois cents jours : cent jours pour le *Tantum ergo*...
- 7° Cent jours chaque fois, et indulgence plénière chaque mois, quand on récite tous les jours la prière : *Louons et remercions à chaque instant le très-saint et très-divin Sacrement de l'autel.*
- 8° Pour le chemin de la croix, indulgence plénière.
- 9° Indulgence plénière pour réciter à genoux devant un crucifix, après s'être confessé et avoir communiqué, la prière suivante :

« Me voici, ô bon et très-doux Jésus, prosterné à genoux devant votre divine face. De toute l'ardeur de mon âme je vous prie, je vous conjure d'imprimer en mon cœur de vifs sentiments de foi, d'espérance et de charité, un vrai repentir de mes égarements, une très-ferme volonté de me corriger. Je vous en supplie, le regard fixé sur vos cinq plaies, je les considère en moi-même et les repasse dans mon esprit ému d'une profonde douleur, en voyant de mes yeux ce que le prophète David annonçait déjà de vous : *Ils ont percé mes mains et mes pieds. ils ont comblé tous mes os.* »

II. EN L'HONNEUR DE LA TRÈS-SAINTÉ VIERGE, ETC...

- 1° Pour les Litanies, trois cents jours : indulgence plénière aux cinq principales fêtes de Notre-Dame : Conception, Nativité, Annonciation, Purification, Assomption.
- 2° Pour l'*Angelus*, cent jours; plénière une fois par mois.
- 3° Pour la récitation du *Salve Regina* le matin et du *Sub tuum* le soir, cent jours chaque fois, sept ans tous les dimanches, et indulgence plénière à deux dimanches de chaque mois.
- 4° Pour le *Stabat Mater*, cent jours.
- 5° Pour le *Memorare* ou *Souvenez-vous*, trois cents jours, et plénière une fois le mois.
- 6° Pour le chapelet ou le rosaire récité sur un chapelet bénit et indul-

cées de quelque péril, ou bien ont à rendre grâces à Dieu pour quelque signalé bienfait. C'est alors comme un carême abrégé, qui en apporte toutes les grâces et en produit tous les fruits de conversion. Les enfants de l'Église entendent ce cri de leur mère, ils s'unissent à ses supplications, et se mettent en mesure de profiter de ses faveurs en gagnant leur Jubilé.

5. *Que faut-il faire pour gagner les indulgences ? — Il faut faire en esprit de pénitence ce que l'Église nous ordonne pour les gagner.*

1^o Il faut être en état de grâce, du moins à la fin des œuvres prescrites, alors que s'applique l'indulgence : si elle est plénière, il faut être exempt de péché véniel : nous savons que la peine du péché ne peut être remise avant le péché. 2^o Il faut avoir l'intention, sinon actuelle, du moins persévérante et non rétractée, de gagner l'indulgence : les fontaines publiques coulent pour tout le monde, mais ne désaltèrent que les lèvres qui s'en approchent. 3^o Il faut s'acquitter exactement de toutes les pratiques ordonnées : les omettre, ou même les remplacer par quelque chose de meilleur, ce serait perdre l'indulgence. 4^o Il faut s'en acquitter avec piété, humilité et componction, dans les sentiments d'un débiteur obéré qui donne le peu qu'il a, et se voit réduit à attendre que d'autres viennent solder pour lui. L'ensemble de ces conditions montre assez que l'Église entend nous sanctifier, et non favoriser notre lâcheté par les indulgences. Les faux dévots qui en abusent ne les gagnent même

gencié, cent jours sur chaque *Pater* et chaque *Ave*, et indulgence plénière tous les mois.

7^o Pour la prière *Ange de Dieu*, cent jours, et plénière le 2 octobre.

8^o Pour l'oraison mentale d'un quart d'heure tous les jours, indulgence plénière chaque mois.

9^o Pour le *De profundis* avec le *Requiem*, cent jours.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes des fidèles trépassés.

pas, semblables à ces dissipateurs qu'on verrait se livrer, sur une promesse d'héritage, à de folles dépenses qui les en feraient exclure. Il montre aussi que les plus fervents eux-mêmes sont loin d'être sûrs de recueillir toujours tout le fruit d'une indulgence, ce qui justifie le pieux et louable usage où ils sont d'en gagner le plus qu'ils peuvent, de suppléer à la qualité par le nombre, et de grossir leurs profits en les multipliant¹.

6. *Ceux qui meurent après avoir reçu l'absolution de leurs péchés, sans avoir satisfait entièrement à la justice de Dieu, sont-ils damnés? — Non, ils vont en purgatoire.*

Nous ne sortons pas du chapitre de la satisfaction. Il faut satisfaire, ou par nos propres œuvres, et c'est la pénitence; ou par les expiations de Jésus-Christ et de ses Saints, et c'est l'indulgence; ou par nos souffrances forcées dans l'autre vie, et c'est le purgatoire. Le purgatoire est un lieu ou un état d'expiation par lequel passent les chrétiens qui meurent dans la grâce de Dieu sans avoir entièrement satisfait à sa justice. Leur pénitence, interrompue ici-bas par la mort, s'achève ailleurs. Car l'expiation en ce monde et l'expiation en l'autre ne constituent pas deux ordres différents, mais un seul et même ordre. La terre est un purgatoire, et le purgatoire n'est que la continuation de la pénitence terrestre, sa dernière station au delà de la tombe, station, et non pas état fixe et définitif : l'expiation, dans l'autre vie comme dans celle-ci, doit avoir un terme pour les justes, puisque Dieu leur a remis la peine éternelle du péché avec le péché

1. C'est l'esprit de l'Église, qui se relâche même de ses conditions pour favoriser le gain d'un plus grand nombre d'indulgences. Ainsi, bien que la confession soit toujours requise pour l'indulgence plénière, celle-ci est gagnable tous les jours avec la confession hebdomadaire et même quelquefois de quinzaine : on peut même en gagner plusieurs en un jour avec la communion du jour, quoiqu'il soit essentiel de communier pour une indulgence plénière.

même. Pourrait-il d'ailleurs repousser à jamais de « sa maison » des enfants *réconciliés* avec lui et rétablis dans leur droit à l'héritage ? Le ciel et l'enfer sont éternels, le purgatoire n'est que temporaire et disparaîtra un jour, lorsque les justes y auront payé leurs dettes jusqu'à la dernière obole.

Que les âmes, en quittant cette vie, ne doivent pas toutes immédiatement, ou s'envoler au ciel, ou tomber en enfer, il serait difficile de dire qui le proclame plus haut, de la foi, de la raison, ou du cœur. Ne voyons-nous pas tous les jours mourir des parents, des amis, bons mais très-imparfaits, que nous n'aurions le courage ni d'invoquer comme des bienheureux, ni d'oublier comme des réprouvés, mais que nous aimons à accompagner de nos prières, de notre compassion et de notre espérance ? Ces révoltés qui ont nié le purgatoire étaient-ils donc sans entrailles ? Quoi ! ce père que je pleure, qui aimait Dieu et ses enfants, mais que toute ma piété filiale n'oserait jamais appeler un saint, ils viendront me dire de ne le plus chercher, de ne le plus voir que dans l'affreux abîme ! Ils auraient la raison pour eux, que je l'appellerais cruelle, et la vérité ne l'est jamais. Mais l'ont-ils ? Nieront-ils qu'on puisse mourir comme on a vécu, c'est-à-dire souvent digne de bien des reproches, mais point digne de damnation ? Que feront-ils des âmes qui ont fini leur épreuve en cet état ? Qu'ils les jugent ! les enverront-ils au ciel, pour y faire voir ce qu'on n'y a jamais vu, des péchés non expiés : ou en enfer, pour y faire voir pour la première fois aussi des âmes qui aiment Dieu¹ ? Ou un enfer immérité, ou un ciel profané : qu'ils choisissent.

Rentrons dans l'Eglise, nous y entendrons des voix plus

1. Beaucoup de protestants se sont convertis au cimetière, pour sortir de cette situation violente, pour n'être pas obligés à damner tous leurs morts ou à les canoniser immédiatement. Entre ces deux extrêmes, leur raison voyait un milieu, et leur cœur le voulait, et ils revenaient à l'Eglise pour pouvoir espérer.

raisonnables et plus consolantes. Ce n'est pas elle qui déchirera les pages du saint Livre où il est parlé de nos chers défunts : elle aime mieux nous en voir recueillir les passages, pour en faire comme un bouquet à nos espérances. Tobie ordonne à son fils de déposer sur la tombe des morts des aliments et des aumônes, pour qu'ils en soient soulagés : ces offrandes, destinées aux pauvres, retombaient donc en consolation sur les trépassés. Ceux-ci pouvaient donc n'être ni au ciel, où la consolation est inutile, ni en enfer, où elle est impossible. Judas Machabée vainqueur n'oublie pas ses morts, et il envoie une partie de son butin à Jérusalem pour faire offrir un sacrifice à leur intention. « Car c'est une sainte et salutaire pensée¹ de prier pour les « morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés, » dont la peine temporelle est en effet un dernier lien, qui subsiste après que le lien principal en a été rompu et la tache effacée. Il est des péchés qui ne sont complètement remis que dans le siècle futur, dit Notre-Seigneur lui-même, et il y a des prédicateurs de l'Évangile qui ne seront sauvés que comme en passant par le feu, dit saint Paul. L'Église pouvait-elle méconnaître ces enseignements divins ? pouvait-elle se mutiler elle-même, et ne pas se sentir *souffrante* dans une partie de ses membres, lorsque son Dieu, son chef lui affirmait qu'elle souffrait dans les uns comme elle triomphait dans les autres ? Non, elle a toujours cru au purgatoire comme au ciel, de même qu'elle a toujours prié pour les morts comme pour les vivants, et saint Augustin n'était^t

1. Parce que Judas Machabée avait eu cette pensée, les protestants rejetèrent comme profane le livre de la sainte Écriture qui la loue en la rapportant. Mais il y a seize cents ans que nous avons ce livre, et les Juifs nous l'ont transmis comme une partie des Écritures divines ? — N'importe ; l'Esprit-Saint n'a pas pu dire il y a plus de deux mille ans ce qu'on a toujours cru, mais ce que, à partir d'aujourd'hui, nous ne voulons plus croire ! — Manière commode de se débarrasser d'un livre qui gêne, et digne d'être recommandée à ceux qui trouvent que certaine page du Code pénal restreint trop leur liberté.

qu'un des mille témoins de son antique croyance, quand il s'écriait :

Dieu de mon cœur, je ne songe point aux vertus de ma mère, pour lesquelles je vous rends grâces; c'est pour ses péchés que je vous prie. Pardonnez-lui, Seigneur, pardonnez-lui, vous souvenant qu'au lit de la mort elle n'a pas songé à son corps, ni demandé les honneurs funèbres, mais ardemment souhaité qu'on fit mémoire d'elle à votre autel, où elle savait que s'offre la victime sainte qui déchire la cédula de notre condamnation. Inspirez, ô mon Dieu, à tous mes frères, vos serviteurs, qui liront ceci, de se souvenir à l'autel de Monique votre servante, et de m'aider à accomplir sa dernière volonté.

Ces accents de la piété filiale et chrétienne sont la voix même de l'Église, ils l'ont toujours été jusqu'à Luther. Lui aussi avait prié pour ses parents défunts; il avait célébré pour eux le saint sacrifice, ce moine de l'Ordre de saint Augustin : mais un jour il descendit de l'autel le cœur flétri par d'autres sentiments. Il pleura plus d'une fois ses croyances perdues, et remplaça l'amour de sa mère par un amour scandaleux et sacrilège ¹.

1. La comtesse de Strafford, avant son abjuration, voyait de temps en temps M. de la Motte, évêque d'Amiens, dont les discours faisaient une vive impression sur son âme. Après un sermon de lui entendu aux Ursulines, elle sentit plus que jamais le désir de croire comme le prédicateur qui l'avait tant édifiée. Il lui restait pourtant des doutes sur la messe et sur le purgatoire : elle vint les proposer à Monseigneur, qui lui dit simplement, sans vouloir attaquer de front ses préjugés : — Madame, vous connaissez votre évêque de Londres, et vous avez confiance en lui. Eh bien, écrivez-lui ceci : « L'évêque d'Amiens vient de me dire une chose qui m'étonne; c'est que, si vous pouvez nier que saint Augustin ait dit la messe et prié pour les morts, particulièrement pour sa mère, il se fera lui-même protestant. » Ce conseil fut suivi, la lettre envoyée : mais l'évêque de Londres ne répondit pas : il dit seulement au porteur que madame de Strafford avait respiré un air contagieux, et que sa réponse ne remédierait probablement pas au mal. Ce silence et cette défaite d'un homme qui avait eu toute sa confiance achevèrent d'ouvrir les yeux à la comtesse : elle fit, peu après, abjuration entre les mains de M. de la Motte. On le voit, c'est de Londres plus que d'Amiens qu'avait soufflé l'air contagieux.

7. *Qu'est-ce que le purgatoire ? — C'est un lieu de souffrance, où sont les âmes de ceux qui sont morts en la grâce de Dieu, mais qui n'ont pas entièrement satisfait à sa justice pour leurs péchés.*

Dieu les aime, ces âmes, mais comme il aimait son Fils à la croix, en leur faisant sentir les rigueurs de sa justice, « ce feu consumant » qui les purifie comme la flamme purifie l'or de toutes ses scories, et les prépare à soutenir éternellement le regard du Dieu trois fois saint. Dans ce creuset où elles doivent laisser jusqu'à la moindre rouille du péché, elles souffrent les peines du *sens*, « la main du Seigneur les a touchées, » et la terre ne connaît pas de douleur plus pitoyable que leur douleur. Ici-bas, Dieu règne en père plus qu'en maître; sa miséricorde y tempère sa justice, ses deux mains sont sur nous, celle qui corrige et celle qui soutient, celle qui châtie et celle qui guérit : nous ne savons pas combien est pesante sa main de justice quand elle frappe seule, comme dans le purgatoire. Elle punit en enfer le péché mortel, elle punit en purgatoire, avec les restes de toutes nos fautes remises, le péché véniel. Si nous nous rappelons les caractères communs de ces deux péchés, nous trouverons sans doute qu'ils ne diffèrent pas plus entre eux que le temps ne diffère de l'éternité, et qu'ils se ressemblent assez pour que les peines qui les expient n'aient pas entre elles d'autre différence qu'il n'y en a de l'éternité au temps. Les âmes du purgatoire souffrent donc aussi la peine du *dam*, et c'est la plus évidente comme la plus terrible de leurs souffrances. Elles sont privées de la vue de Dieu qu'elles aiment uniquement, toujours emportées vers lui et toujours repoussées, se soulevant et retombant avec gémissement au fond de leur cachot, déchirées par deux forces contraires sur le chevalet de leur douleur, déchirées comme Jésus en croix, et poussant comme lui ce cri suprême qui exprime toutes les angoisses, moins l'affreux désespoir : « Mon Dieu, « mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? »

8. *Quelle est la consolation des âmes du purgatoire? — C'est de savoir qu'elles souffrent pour satisfaire à la justice de Dieu, et qu'elles jouiront un jour de sa gloire dans le ciel.*

1. Elles souffrent pour la justice, et non-seulement elles se résignent à ses coups, mais elles prennent son parti contre elles-mêmes, et ne voudraient pas la frustrer du moindre de ses droits. A peine jugées, elles se précipitent au-devant de la main qui les frappe, loin de la fuir et de la maudire comme font les damnés. « Votre jugement est juste, » crient ceux-ci avec rage: « Il est bon, » crient celles-là avec amour. Car elles aiment Dieu, elles l'aiment autant qu'elles l'aimeront dans le ciel, elles l'aiment d'un amour souffrant, comme plus tard elles l'aimeront d'un amour jouissant; et de même que dans le ciel l'amour des Saints est égal à leur bonheur, ainsi les âmes du purgatoire aiment leurs peines autant qu'elles en souffrent. D'ailleurs, aimant Dieu, elles savent que Dieu les a aimées et les aime toujours le premier: et quelle force, quelle consolation il y a à se savoir aimé, à se sentir aimé de Dieu, les pieux fidèles l'éprouvent tous les jours dans leurs tribulations.

2. Elles aiment toute la cour céleste, qui les aime; elles aiment toute l'Église militante, qui ne les oublie pas: or, aimer console déjà: être aimé et plaindre dans son malheur par tout ce qu'il y a de cœurs généreux, après Dieu, console plus encore. Mais, entre l'Église de la terre et l'Église du purgatoire, il y a plus que l'amour affectif, il y a l'amour réciproquement effectif, l'amour heureux de faire autant que de recevoir du bien. Les prières, les expiations, les aumônes que nous déposons, comme Tobie, sur la tombe des morts, soulagent et adoucissent leurs peines: à leur tour, ces saintes âmes s'intéressent à nous, elles prient pour nous, et la charité qui prie est nécessairement agréable à Dieu. Il est vrai qu'elles ne peuvent rien pour elles-mêmes: mais les Saints du ciel peuvent-ils davantage, peuvent-ils obtenir

pour eux-mêmes le plus léger accroissement de gloire? leur prière pour nous en est-elle moins efficace? Pourquoi donc la prière qui s'élève du purgatoire serait-elle rebutée de Dieu? que lui manque-t-il pour être exaucée? Croyons sans difficulté, croyons avec bonheur que nos morts nous sont utiles comme nous leur sommes secourables, qu'ils nous rendent don pour don, prières impétratoires pour œuvres satisfaites : croyons la communion des Saints du purgatoire et des Saints de la terre, la communion complète et dans les deux sens, d'eux à nous comme de nous à eux, qui laisse passer le bien qui descend, et n'arrête pas le bien qui remonte.

8. Enfin, la consolation la plus sensible du purgatoire, et sans laquelle il serait presque un enfer, c'est l'espérance, ou mieux, la certitude du ciel. Avoir traversé le terrible passage de la mort et du jugement, avoir affronté les regards du grand Juge et n'en avoir pas été confondu, apercevoir le paradis devant soi comme un but qui approche toujours, qu'on ne peut plus manquer, parce qu'il n'y a plus de péché ni de chute possible, parce que les seuls accidents de cette voie sûre ne seront jamais que des secours d'amis qui feront avancer plus vite, quel avant-goût du ciel! N'oublions pas cependant qu'aucune consolation du purgatoire n'y détruit aucune douleur, que consolation n'est pas joie, que même ici-bas il y a des cœurs à la fois très-heureux et très-désolés, des larmes très-douces et très-amères ¹, que la victime adorable de notre salut avait dans son âme toute la béatitude du ciel avec toutes les tristesses

1. Le père de Mgr Daveluy, martyrisé en Corée le vendredi-saint de l'année 1866, laissant échapper de ses mains la lettre qui lui annonçait cette mort triomphante, s'écria, les yeux levés au ciel : « *Quel honneur, mon Dieu, et quel bonheur! Par quoi l'avons-nous pu mériter? Un fils missionnaire, évêque, martyr!* » Puis le père pleura abondamment et avec sanglots : mais le chrétien se releva bientôt, et alla droit à l'église Saint-Léu, d'Amiens, demander à son curé une messe d'action de grâces.

de la terre : alors, nous pourrons à la fois envier et craindre le sort de nos frères souffrants, les féliciter du bonheur qui leur est assuré, sans cesser de prêter une oreille compatissante au cri de leur détresse présente.

9. *Pouvons-nous aider les âmes du purgatoire ? — Oui, nous pouvons aider les âmes du purgatoire par nos prières et par nos bonnes œuvres.*

Oui, nous le pouvons et nous le devons. Le dogme du purgatoire n'est pas un dogme de pure spéculation destiné à amuser notre esprit, c'est un dogme pratique proposé à notre volonté et à notre cœur, un dogme qui doit nous sanctifier par la crainte et surtout par la charité : il est une partie de la communion des Saints, vie active et commune de tous les chrétiens, influence réciproque de tous les membres du corps vivant de Jésus-Christ. Nous le pouvons par toutes nos bonnes œuvres, qui sont toutes satisfactoires, renfermant, avec un mérite qui nous reste toujours, une satisfaction ou expiation qui peut être cédée, et cédée sans regret, cet abandon libéral étant lui-même un nouvel acte méritoire et satisfactoire à notre profit. Nous le pouvons par nos prières, nos aumônes, les pénitences docilement acceptées ou librement choisies : que de douleurs perdues à la mort d'un parent, que de larmes stériles, et qui rafraîchiraient son âme et la nôtre si elles étaient vraiment versées sur sa tombe, c'est-à-dire offertes à Dieu pour lui ! Nous le pouvons en puisant dans le trésor de l'Église par les indulgences, et surtout par la grande indulgence du saint sacrifice de la messe, source première de toutes les autres.

Nous le devons, et c'est avec le cœur qu'il en faut sentir les nombreux et pressants motifs. 1. Nous le devons à Dieu, qui aime ces âmes, qui veut que nous les secourions, et ne nous a donné de si puissants moyens de le faire qu'afin sans doute que nous le fassions. Sa terrible justice accepte les expiations que nous lui présentons pour nos frères

mais son amour, son cœur de père ne les accepte pas seulement, il les demande, et quand il les a obtenues, il nous en remercie presque, il nous bénit avec tous les Saints du ciel que nous réjouissons en augmentant plus tôt le nombre des élus.

2. Nous le devons à l'Église de la terre : serions-nous ses enfants, si nous ne comprenions sa voix, si nous restions étrangers à son esprit et aux sentiments qui remplissent son cœur? Or l'Église est mère, mère des vivants par la tendresse qui veille et se dévoue, mère des défunts par la tendresse qui se souvient, qui prie et fait prier. A la table de sa nombreuse famille, elle remarque la place des absents et leur envoie leur part, la part d'expiation qui peut encore leur profiter. Leur souvenir se mêle toujours à ses prières et les termine toutes : *Et fidelium animæ... Et que les âmes des fidèles défunts, par la miséricorde de Dieu, reposent en paix!* Ses habits de deuil sont toujours là, et elle abrège quelquefois ses plus joyeuses fêtes pour s'en revêtir; ses cloches pleurent plus souvent qu'elles ne chantent, et retentissent dans les airs comme des voix du purgatoire, importunes peut-être pour quelques-uns, qui ont hâte d'oublier et de se divertir, aimées et comprises des cœurs qui ont la mémoire fidèle. Elle-même connaît les notes de la douleur; ses *Offices des morts* réveillent la conscience et font tressaillir les plus insensibles : plainte de la tombe unie au cri de la crainte et de l'espérance, chant terrible et tendre de la mort, du jugement et de l'éternité, que les génies de la musique ont déclaré inimitable et divin. Mais il lui faut une voix plus puissante. Tous les jours, au moment le plus solennel du sacrifice, lorsque le sang « qui parle mieux que le sang d'A-
« bel » est descendu sur l'autel, le prêtre, étendant puis joignant les mains, les yeux fermés ou abaissés sur la victime, s'arrête et se tait, après avoir dit : *Souvenez-vous aussi, Seigneur, de vos serviteurs et de vos servantes qui nous ont précédés avec le caractère de la foi, et dorment du sommeil de la paix!* Car,

au grand jour de son ordination, en le faisant prêtre pour l'éternité, l'Église l'a placé comme aux confins du temps, avec le pouvoir et l'ordre de *célébrer tant pour les vivants que pour les morts.*

3. Nous le devons à l'Église du purgatoire, partie souffrante du corps dont nous sommes membres : « les membres « compatissent aux membres. » Où trouverons-nous des frères plus malheureux, des malheureux qui profitent mieux de nos secours, des malheureux et des pauvres plus exclusivement à notre charge, puisque, sans autre ressource que leur patience, ils ne peuvent recevoir de soulagement que de nous ? Peut-être est-ce pour nous qu'ils ont péché, trompés par une tendresse aveugle ; peut-être est-ce par notre négligence à les corriger, par notre lâcheté à les avertir, par nos conseils funestes, par nos mauvais exemples. Croyons-nous être quittes envers eux ? Sur la terre, ils auraient droit à nos réparations : ce droit est-il devenu moins sacré ? Si quelqu'une des âmes blessées ou affaiblies par notre pernicieuse influence était en enfer ! Ah ! qu'au moins nos dédommagements ne manquent pas là où ils sont encore utiles. Utiles à qui ? aux personnes que nous avons le plus aimées et qui nous ont le plus chéris. Les vides se sont multipliés autour de nous, nous sommes à moitié découverts, la mort a ravagé nos familles et emporté souvent le meilleur de notre cœur dans l'autre vie. C'est de là que nous implorent toutes ces voix à l'accent si pénétrant et si connu : « Ayez pitié de nous, ayez pitié, vous du moins « nos amis, parce que la main du Seigneur nous a touchés ¹. »

1. Saint Pierre Damien avait été abandonné de sa mère surchargée de nombreux enfants. Après la mort de ses parents, l'orphelin fut mis sous la rude tutelle d'un de ses frères, qui le traitait en esclave et ne l'employait qu'aux plus vils services. Un jour il trouve un écu : c'était le premier qu'il eût jamais eu en sa possession, et il avait faim. Il entre dans une église, voit un prêtre qui va monter à l'autel, et lui donne son petit trésor en demandant une messe pour son père.

4. C'est pour nous qu'elles plaident autant que pour elles; car prier pour les morts est une pensée aussi salutaire que sainte. Si nous prions pour eux, Dieu qui nous inspire inspirera à d'autres de prier pour nous : délivrés du purgatoire par nos prières, ils seront au ciel nos intercesseurs reconnaissants. Ils le sont déjà sur leur lit de douleur, n'oublions pas cette chère doctrine; ils le sont, parce qu'ils ressentent dès maintenant les effets de notre charité, qui adoucit leurs peines non moins certainement qu'elle les abrège. En outre, ne nous est-il pas bon de penser à eux, de converser avec eux, de nous habituer à voir les choses à leur point de vue, qui est le vrai, à juger de tout comme on en juge de l'autre côté du tombeau? Ne nous est-il pas bon de leur raconter nos chagrins, dont ils nous apprendront à faire un si saint usage, en même temps qu'à les trouver bien petits et bien courts en face de l'éternité? de les interroger sur nos espérances terrestres, dont leur seul souvenir nous montrera souvent la vanité et l'illusion? de les consulter dans nos tentations et nos doutes, qui seraient vite dissipés à la lumière des flammes où s'expiant si sévèrement les moindres fautes? Non, nous n'avons pas besoin qu'ils reviennent pour nous instruire : notre âme peut aller à eux, et elle n'a qu'à écouter pour les entendre.

La dévotion aux âmes du purgatoire est donc une consolation et un profit pour nous comme pour elles, nous y recevons autant que nous y donnons; c'est le vrai commerce, la vraie communion des âmes. C'est la religion de la famille et du cœur, qui attendrit et sanctifie, qui rappelle à Dieu par la voix du sang. Nos parents vivants peuvent nous donner plus d'une fois occasion d'offenser Dieu; nous ne serons jamais portés qu'à la vertu par nos parents défunts : ne rompons pas avec la plus sainte, avec la plus secourable en même temps que la plus nécessaire partie de notre parenté, soyons de toute notre famille,

QUATORZIÈME LEÇON.

DE L'EXTRÊME-ONCTION.

1. *Qu'est-ce que l'extrême-onction ? — L'extrême-onction est un sacrement institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour le soulagement spirituel et corporel des malades.*

Extrême-onction veut dire *onction dernière*, reçue après les autres, et non pas reçue à toute extrémité : c'est à l'entrée, non à la fin du terrible passage, que la grâce nous attend pour nous aider à le franchir, pour nous oindre et nous fortifier avant notre dernier combat. Au baptême, nous avons reçu deux onctions, l'une avec l'huile des catéchumènes, l'autre avec le saint chrême : le chrême a coulé encore sur nos fronts confirmés ; une dernière onction avec l'huile des infirmes sera appliquée à nos membres malades pour nous défendre ou nous aguerrir contre les coups de la mort. Il était digne d'un Dieu mort pour nous sauver d'établir un sacrement des mourants, et de ne pas nous laisser sans secours au moment suprême et décisif où nous avons le plus besoin de secours, où nous sommes plus faibles, et nos ennemis plus furieux. Qu'il soit béni pour avoir trouvé dans son cœur cette dernière invention de son amour, *le sacrement de la prière, la consommation de la pénitence, le sceau et la couronne de tous les sacrements.*

Jésus-Christ a institué le sacrement de l'extrême-onction, peut-être lorsqu'il « envoya les soixante-douze disciples « guérir les infirmes par l'onction de l'huile, » ou plus tard certainement ; car, quel autre que lui aurait pu attacher à ce rite extérieur la grâce dont parle l'apôtre saint Jacques ? « S'il se trouve quelque malade parmi vous, qu'il appelle « les prêtres de l'Église : ils prieront pour lui en l'oignant « d'huile au nom du Seigneur, et la prière de la foi sau- « vera le malade, et ses péchés, s'il en a, lui seront remis. »

L'huile sainte consacrée par l'évêque est appliquée aux infirmes, et c'est le signe qui m'indique la grâce : les prêtres prient (un seul aujourd'hui, autrefois plusieurs) et je comprends mieux de quelle grâce il s'agit : la prière de la foi est exaucée, la grâce annoncée au dehors est communiquée au dedans et arrive à l'âme : que faut-il de plus pour un sacrement?

2. *Quel soulagement spirituel le malade reçoit-il de ce sacrement?*
— *L'extrême-onction achève de nous purifier de nos péchés, nous fortifie contre les tentations, et nous aide à mourir saintement.*

Comme tous les sacrements, elle produit une grâce sanctifiante et immédiate, une grâce sacramentelle ou droit aux grâces prochaines, alors si nécessaires. 1. *Elle achève de nous purifier*, en ôtant les restes du péché et parfois le péché même à qui la reçoit véritablement contrit. Ces restes du péché sont les peines temporelles qui n'ont pas été remises avec lui, et que l'extrême-onction remet en partie ou en totalité, selon le degré de ferveur et d'esprit de pénitence qu'on y apporte ; ce sont les faiblesses, les dégoûts du bien, les attraites et les regrets du mal, qui même alors peuvent survivre au mal, et qu'elle guérit en nous rendant toutes nos forces pour la lutte qui s'engage. C'est une des raisons qui, dans beaucoup de diocèses, la font administrer avant le saint viatique : car elle complète et consomme le sacrement de pénitence. Elle peut aussi le suppléer : le mourant n'est pas toujours en état de se confesser, et l'absolution qui lui est donnée dans ces conditions n'a pas une efficacité certaine : peut-être il l'a reçue sans contrition suffisante : peut-être a-t-il, depuis, commis quelque péché intérieur ou extérieur dont il n'a pas maintenant conscience : dans tous ces cas, le sacrement des vivants peut produire l'effet du sacrement des morts, lorsqu'il se rencontre dans le cœur avec une attrition sincère, qu'il change en contrition justificante.

2. *Elle nous fortifie contre les tentations* : tentations d'impatience, de révolte et d'accablement, sous la juste main qui nous châtie en nous imposant la grande expiation du péché, la mort : tentations de défiance et de désespoir, en face du jugement qui approche et projette déjà un jour effrayant sur une conscience trop tardivement réveillée, sur une vie remplie de péchés et vide de bonnes œuvres : tentations de fausse confiance, d'abandon présomptueux ou indifférent à une miséricorde lassée enfin par ce dernier abus et cédant la place à la justice : tentations de frayeurs excessives, aux signes avant-coureurs d'une mort toujours rappelée et toujours imprévue, fondant comme un voleur sur l'aveugle volontaire et pusillanime qui n'a pas osé la regarder venir de loin. Elle n'en veut qu'au corps ; mais l'âme, engagée dans les sens, tremble comme si elle devait se dissoudre avec eux, ses forces l'abandonnent, sa raison se trouble comme un enfant, et la livre sans résistance aux attaques redoublées de l'ennemi qui se hâte, « sachant qu'il n'a que « peu de temps. » Sainte onction, qui calmez et justifiez, dernière application du sang de mon Rédempteur, je vous ouvre d'avance mon âme : aidez-moi, quand Dieu le voudra, aidez-moi à bien mourir.

3. C'est cette grâce suprême, couronnement de toutes les grâces, que porte avec elle l'extrême-onction. Les tentations qu'elle nous fait vaincre se changent en expiations méritoires et en moyens de salut ; l'impatience se soumet et se résigne, les mouvements de désespoir expirent en confiance et en courage, l'insensibilité et la présomption en crainte salutaire, les agitations et les troubles en calme qui se possède et retient toutes ses forces pour l'heure et l'épreuve décisives, les frayeurs d'une victime éperdue en filial abandon, en sacrifice volontaire qui s'unit au sacrifice de Jésus mourant et reunit avec lui : « Seigneur, je remets « mon esprit entre vos mains. » Ainsi soit-il.

3. *Quel soulagement corporel le malade reçoit-il de l'extrême-onction ? — L'extrême-onction adoucit les souffrances des malades, et leur rend même la santé du corps, si Dieu le juge utile au salut de leur âme.*

C'est là l'effet secondaire de l'extrême-onction, effet qui n'est pas infailible, mais conditionnel : n'étant pas absolument bon ni toujours utile, rien d'étonnant que Dieu le subordonne à un bien meilleur, comme il subordonne aux intérêts de notre âme et de sa propre gloire la prière qui lui demande des biens temporels. Combien, avant d'arriver à l'endurcissement et à l'impénitence où ils marchaient, ont été arrêtés à l'entrée d'une carrière de crimes et de scandales par une mort heureusement prématurée, qui a sauvé leur âme en perdant leur corps ? et n'y a-t-il pas plus d'un réprouvé à qui il eût été bon de mourir dans une première maladie ?

Mais, quand il y va de la gloire de Dieu et de l'utilité spirituelle du malade, le soulagement corporel est certain. L'Esprit-Saint nous l'assure dans les paroles de saint Jacques, l'expérience le confirme souvent, et plus d'une fois les médecins même incrédules en ont rendu le véridique et consciencieux témoignage¹. Là, comme pendant sa vie

1. Le célèbre médecin Tissot donnait, à Lausanne, les secours de son art à une jeune dame dont l'état était très-grave. La malade, instruite de sa position, s'abandonnait à de violentes agitations et au désespoir, en pensant qu'elle allait mourir. Tissot, quoique protestant, avertit la famille que le terme redouté approchait, et qu'il n'y avait pas de temps à perdre si l'on voulait procurer à la mourante les consolations de la religion. Un prêtre est appelé, la malade l'écoute, et accepte le dernier espoir qui lui reste en ce monde. Elle se calme peu à peu, reçoit les sacrements avec une résignation et une ferveur édifiante, et le lendemain le médecin la trouve dans une paix et une joie qui l'étonnent. La fièvre avait baissé, les symptômes alarmants avaient disparu, et bientôt la maladie cessa. Tissot aimait à répéter ce trait ; et malgré les préjugés de secte où il avait été élevé, il ne pouvait s'empêcher de dire : « Quelle est donc la puissance de la confession chez les catholiques ? »

mortelle, Notre-Seigneur guérit encore les corps en guérissant les âmes : car, indépendamment de la vertu divine attachée au sacrement, la paix, le calme, la confiance rendus à l'âme par l'extrême-onction, ne sont-ils pas un premier apaisement à ses douleurs, une première guérison qui prépare les voies à tous les remèdes et en seconde l'efficacité ? Les médecins chrétiens le savent bien, que tout va mieux quand la conscience respire à l'aise du côté du ciel, et ils ne manquent pas de s'adjointre cet auxiliaire utile. Que Dieu les bénisse pour le double bien qu'ils font, et leur réserve une part de la couronne sacerdotale dont ils partagent le poids et le mérite ! Pour nous, si nous aimons nos malades et voulons que Dieu nous les conserve, suggérons-leur à temps le remède divin, ne comptons pas sur un miracle immérité en les y engageant trop tard, alors que le mal a fait en eux tous ses ravages, que leur âme n'est plus capable de mériter ni leur corps de guérir, que les médecins se sont retirés silencieux, abandonnant un cadavre à l'action impossible de l'extrême-onction méprisée.

4. *Qui sont ceux qui confèrent ce sacrement ? — Les seuls prêtres.*
5. *Comment confèrent-ils ce sacrement ? — En faisant sur les principales parties du corps du malade plusieurs onctions accompagnées de prières ?*
6. *Qu'est-ce que le prêtre demande à Dieu par ces prières ? — Qu'il pardonne, par sa miséricorde et par la vertu de ce sacrement, les péchés que le malade a commis par ses sens extérieurs.*

Le prêtre seul est ministre de ce sacrement, et tout prêtre a toujours le pouvoir de l'administrer : mais, hors le cas de nécessité, il ne doit pas s'en donner la mission sans le consentement du curé. « Qu'on appelle les prêtres de l'Église, » dit saint Jacques, et bien que le mot *prêtre* veuille dire *vieillard*, il n'a jamais signifié dans la langue sacrée que ce qu'il signifie encore aujourd'hui, un ministre

de Dieu. Autrefois, et encore aujourd'hui chez les catholiques d'Orient, les onctions étaient faites par plusieurs prêtres : c'étaient les solennels adieux de l'Eglise à une âme partant pour l'éternité. Cette religieuse et maternelle sollicitude n'a point cessé; les fidèles qui le peuvent sont toujours invités, exhortés, encouragés par des indulgences, à accompagner le prêtre qui porte les derniers sacrements aux malades. Mais la gravité du spectacle, les touchantes et instructives cérémonies qu'ils y verront, leur promettent des grâces plus précieuses encore. En priant pour le malade, ils s'assurent pour ainsi dire d'avance contre ce grand passage, ils en emporteront un souvenir sanctifiant; et s'ils le consultaient souvent, s'ils se représentaient quelquefois eux-mêmes étendus sur leur couche de douleur, bénis et consolés par l'Eglise, ce serait l'une des plus faciles et des plus salutaires manières de méditer sur la mort.

Qu'ils soient donc pieusement attentifs à tout ce qui s'accomplit sous leurs yeux. Après qu'il s'est prosterné devant la croix et a dit : *Paix à cette maison et à tous ses habitants*, après le *Confiteor* et l'absolution générale, suivie d'une invocation à la très-sainte Trinité pour la conjurer d'enchaîner le tyran des âmes, le prêtre commence les saintes onctions ¹. Il les fait principalement sur les cinq sens, qui sont comme les portes par où l'iniquité est entrée dans l'âme du malade, et qu'il sanctifie de nouveau comme au baptême, demandant en même temps à Dieu de par-

1. La chambre du malade doit être décente et son lit couvert d'un linge blanc, par respect pour le sacrement qu'il va recevoir. On prépare une table sur laquelle on met une nappe blanche, un crucifix, deux chandeliers garnis de cierges ou de bougies allumées, de l'eau bénite avec un aspersoir, et deux bassins. L'un contient sept ou huit petits pelotons d'étoffe ou de coton pour essuyer les onctions, et un peu de mie de pain pour essuyer les doigts du prêtre; l'autre est destiné à recevoir les pelotons après chaque onction. On place aussi sur la table un vase plein d'eau avec une serviette et un bassin, pour recevoir l'eau et les miettes de pain lorsque le prêtre s'est lavé les mains.

donner tous les péchés dont ils ont été l'occasion et l'instrument : ne faut-il pas qu'ils soient purifiés, pour être un jour les instruments de sa gloire et participer à sa béatitude éternelle ? *Par cette onction sainte et par sa pieuse miséricorde, que le Seigneur vous pardonne tous les péchés que vous avez commis par la vue..., par l'odorat..., par l'ouïe..., par le goût et par la parole..., par le toucher..., par vos démarches.* Le malade doit alors renouveler la détestation de chacune de ces espèces de fautes, les assistants l'y aider par leurs prières, et cependant relire aussi dans leur propre conscience pour s'exciter à la même componction et avoir part au même pardon. En cas d'urgence, une seule onction suffirait : la mort survenant pendant l'administration du sacrement n'en empêcherait pas la validité : triste consolation, à laquelle ne s'exposent jamais des amis ou des parents chrétiens ! — C'est après l'extrême-onction que se donnent la bénédiction et l'indulgence plénière à l'article de la mort.

7. *A qui ce sacrement doit-il être conféré ? — Aux malades qui sont en danger de mort.*
8. *Faut-il attendre l'extrémité de la maladie pour administrer ce sacrement ? — Non, il faut tâcher de le recevoir avec une parfaite connaissance.*
9. *Peut-on recevoir plusieurs fois l'extrême-onction ? — Oui, pourvu que ce ne soit pas dans la même maladie.*

On ne la donne pas aux enfants, ni aux insensés qui n'ont jamais pu pécher, pas plus qu'on ne leur donne la pénitence, dont elle est le complément. Mais, le soldat qui va s'exposer à la mort pour sa patrie, le criminel qui va la subir pour ses crimes, le martyr qui va l'accepter pour sa foi, peuvent-ils recevoir l'extrême-onction, comme on dit que la demandaient les Polonais avant d'aller au combat ? La pratique de l'Église nous répond assez que non. Il ne suffit pas d'être devant la mort, il faut y être malade, pour avoir droit au sacrement des mourants. On a le droit et le

devoir d'y recourir une fois dans chaque maladie dangereuse, mais on n'y a pas droit quand on se présente à la mort avec toutes ses forces; pour ce cas, le chrétien a d'autres ressources et d'autres grâces, dont il devra user fidèlement en face de son éternité. C'est donc moins contre la mort que contre les faiblesses de la maladie, qui nous abattent et nous désarment devant la mort, qu'a été établie l'extrême-onction.

Ils vont donc contre les intentions de leur pieux Sauveur, ces gens de peu de foi qui attendent au dernier moment pour la demander : ils en refusent les principales grâces aux jours et aux heures où elles leur seraient plus salutaires et pour l'âme et pour le corps; ils s'exposent au danger manifeste de la mal recevoir, et au danger plus grave encore d'être prévenu par la mort. Autrefois, comme toujours chez les Grecs, elle s'administrait dans l'église, aux malades à genoux ou assis : preuve évidente que l'extrême-onction n'est pas l'onction de l'extrémité. C'est ce malheureux et faux préjugé qui en rend l'annonce si dure et si douloureuse à tant de malades : s'ils savaient que ce sacrement doit être conféré à *la première apparence de danger*, s'ils étaient persuadés qu'on n'a pas attendu pour leur offrir ce saint remède que le mal eût fait des progrès irréparables, ils n'en regarderaient pas la proposition comme un arrêt de mort, ils le recevraient sans alarmes excessives, et considéreraient comme un secours ce qu'ils envisagent avec terreur comme une ressource désespérée.

10. *Avec quelles dispositions doit-on recevoir le sacrement de l'extrême-onction ? — Avec une vraie contrition de tous ses péchés, une parfaite confiance aux mérites de Jésus-Christ et une résignation entière à la volonté de Dieu.*

Ces dispositions doivent être lues et étudiées avec attention : car nous pouvons avoir plus d'une fois l'obligation sacrée de les suggérer nous-mêmes à de chers malades qui

auront grand besoin d'être soutenus, encouragés et consolés par nos paroles, par le crucifix que nous présenterons souvent à leurs lèvres décolorées, par les noms fortifiants de Jésus et de Marie que nous essayerons de leur faire entendre comme une dernière voix de la terre, alors que peut-être ils les entendront déjà dans l'éternité. Pussions-nous apporter dans ces occasions assez de vraie charité, de zèle et de religion, pour en sortir plus confiants que désolés, comme les anges de la bonne mort !

1. Ce qui reste de forces au malade, qu'il l'emploie et qu'on le lui fasse employer surtout à s'exciter à la contrition, à la demander, à l'aspirer du cœur et des plaies de son Sauveur. C'est toujours le point capital, sans lequel tout est vain ; c'est la contrition seule qui rend au pécheur l'amitié de Dieu, et sans elle les clefs du royaume des cieux n'ouvrent pas. 2. « La prière de la foi guérira le malade. » Que sa confiance aux mérites, à l'amour, à la miséricorde de Jésus-Christ mourant pour lui soit donc entière. Notre-Seigneur exigeait toujours cette confiance des infirmes qui venaient se jeter à ses pieds, et quand ils s'étaient relevés guéris : « C'est votre foi qui vous a sauvés, » daignait-il leur dire. 3. Il doit se résigner entièrement à la volonté de Dieu, s'abandonner au Maître de la vie et de la mort, espérer s'il le veut sa délivrance, puisqu'elle peut être un des effets du sacrement, et la demander comme Jésus agonisant : « Mon Père, s'il est possible, que ce calice passe loin de moi : mais, votre volonté et non la mienne. » Alors, et le lendemain sur la croix, Notre-Seigneur a pensé à tous les malades en danger de mort ; une vertu sortait de lui avec son sang pour les soulager, il offrait leurs souffrances unies aux siennes. Que le malade s'offre donc avec lui, et se laisse attirer dans ses bras pour mourir avec lui sur son cœur. Expirer dans le sein de la vie, ce n'est pas la quitter, c'est s'envoler dans une meilleure, et si nous ne repoussons pas cette grâce, quand elle

nous sera donnée, nous l'éprouverons heureusement, à l'exemple de ce pieux savant qui s'écriait : *Je ne savais pas qu'il fût si doux de mourir* 1.

11. *Le sacrement de l'extrême-onction est-il nécessaire pour être sauvé ? — Non, il n'est pas absolument nécessaire : mais négliger ou refuser de le recevoir serait un grave péché.*

Non, ce sacrement n'est pas indispensable aux mourants qui se verraient réduits à l'impossibilité de le recevoir : mais, même parmi ceux-là, plus d'un périra pour en avoir été privé, pour n'y avoir pas trouvé la grâce qui l'aurait converti, qui aurait changé en contrition parfaite une attrition qui ne suffit pas pour être justifié et sauvé. L'extrême-onction est un de nos grands secours, un de nos précieux moyens de salut. S'il nous manque, et que nous omettions

1. Auguste Lefèvre, de Corbie, clerc du séminaire de Saint-Sulpice, y fit, à l'âge de vingt et un ans, une mort admirablement douce et édifiante. Avant même de soupçonner la gravité de son mal, il avait offert spontanément à Dieu le sacrifice de sa vie. Un de ses directeurs lui rappela que saint François de Sales, dangereusement malade à Padoue, récitait pour toute prière deux vers latins *, dont voici le sens : « Ordonnez que je meure, ordonnez que je vive : avec vous, mon Sauveur, il m'est doux de vivre, doux de mourir. » Il les répéta aussitôt avec une dévotion et un bonheur qui illuminèrent sa souffrante et pâle figure, il les redisait aux confrères attendris qui le venaient voir, les traduisait à la religieuse qui prenait soin de lui, et peu d'heures avant sa mort il les murmurait encore en regardant l'image de Jésus crucifié. Pendant toute sa maladie, il ne se plaignit de rien, il ne demanda rien, il ne refusa rien. Si la garde-malade lui disait : Désirez-vous prendre quelque chose ? que voulez-vous ? — Ce que vous voulez : *Ma nourriture est de faire la volonté de mon Père*, répondait-il avec les paroles mêmes de Notre-Seigneur. — Souffrez-vous beaucoup ? — Ce n'est rien. — N'avez-vous pas bien du regret de mourir ? — Oh ! non, non : mais, à Corbie, quel chagrin ! — Et deux larmes achevaient sa phrase. C'est là ma seule peine dit-il plus d'une fois à son directeur ; offrons-la ensemble à Jésus par sa mère, pour qu'il adoucisse la douleur de mes bons parents et les aide à la sanctifier.

*

Sive mori me, Christe, jubes, seu vivere mavis ;
Dulce mihi tecum vivere, dulce mori.

de prendre les autres, nous périrons comme l'incendié qui vient se buter contre une porte fermée, et ne songe pas qu'il a d'autres issues pour échapper à l'embrasement. C'est donc déjà un danger que de ne pas pouvoir arriver à cet heureux complément et quelquefois supplément de la pénitence : mais ne pas le vouloir serait plus qu'un danger, ce serait un péché grave commis sur le seuil même de l'éternité, et comme à deux pas du souverain Juge. Dieu, nous l'avons déjà dit, ne nous laisse pas libres d'accepter ou de refuser ses sacrements : les accepter, c'est augmenter par le mérite même de cette acceptation les grâces qu'ils renferment : les refuser, c'est se priver de la vie qu'ils contiennent, et s'en priver par un refus qui est un péché de présomption ou de mépris.

Il y a donc obligation rigoureuse pour le malade qui se sait en péril de mort, de demander ou de permettre avec empressement qu'on lui fasse les dernières onctions du salut : cette obligation passe à ses parents, ou aux étrangers qui l'assistent, si lui-même oublie son devoir ou ignore son état. Au nom de Dieu et de l'Église, le médecin est tenu d'avertir le patient ou sa famille du danger qui menace : aurait-il la cruauté, quand il n'a pas su sauver le corps, d'être le bourreau de l'âme et de se faire le second du démon, qui trompe alors de pauvres mourants par des espérances manifestement illusoires, sanglante ironie de ce menteur homicide dès le commencement ? Qu'on ne trouble pas l'animal qui se couche pour mourir, soit : mais que, par crainte de l'alarmer, on n'avertisse pas un chrétien qui arrive devant le Juge redoutable de toute sa vie, devant le pas qui va le jeter dans l'une ou l'autre éternité, cela est intolérable, et il n'est point d'excuse pour une aussi barbare tendresse. D'ailleurs, le malade est souvent plus préparé qu'on ne pense à se tourner vers Dieu, et à apprendre une nouvelle qu'il sait déjà à moitié, par là même qu'il la redoute ; et quand la voix du sang et

de la charité, toujours insinuante et douce, s'unit à la voix intérieure de la grâce pour lui parler de son âme, elle ne lui fait jamais de mal, et il est rare qu'elle ne soit pas écoutée avec reconnaissance et bonheur ¹.

QUINZIÈME LEÇON.

DE L'ORDRE.

1. *Qu'est-ce que le sacrement de l'ordre? — L'ordre est un sacrement qui donne le pouvoir de remplir les fonctions ecclésiastiques et la grâce pour les exercer saintement.*

Le mot *ordre* est à la fois actif et passif : il signifie d'abord l'expression d'une volonté, d'une sagesse qui commande et ordonne ; et par suite l'arrangement, la disposition des personnes ou des choses classées et ordonnées. Toutes les œuvres de Dieu sont dans l'ordre par son ordre : on admire l'ordre de l'univers, et les Anges sont disposés en

1. Il y a quelques années, une persévérante des catéchismes de Saint-Sulpice se désolait dans la crainte de voir mourir son père sans sacrements. Depuis fort longtemps il ne s'était occupé que d'entreprises de commerce ; sa vie religieuse avait fini avec son enfance. Pauline D... avait toujours été simple, affectueuse et très-prévenante pour son père, qui l'aimait tendrement. Plus la maladie faisait de progrès, plus ses alarmes redoublaient, sans qu'elle osât les laisser entrevoir ; car elle n'avait plus de mère, et ses frères, loin d'encourager ses communications, étaient pour elle un autre sujet de douleur. Enfin, après avoir beaucoup prié, elle s'approcha du lit de son vénéré et cher malade : — Papa, vous savez si je vous aime : personne ici n'a le courage de vous dire que vous êtes bien mal... — Les larmes lui coupèrent la parole ; mais elle avait été comprise. — Chère enfant, lui dit le père en lui prenant les mains et les serrant contre son cœur, je t'entends : tu as toujours fait mon bonheur, et tu es maintenant mon ange. Je ne connais point de prêtre ; mais, fais-moi venir ton confesseur, et dis-lui que je veux mourir en bon chrétien. — Et ayant rempli avec consolation tous ses devoirs, deux jours après il mourait en paix, bénissant Dieu qui sauve quelquefois les pères par les enfants.

trois ordres. Dans une nation, on peut distinguer plusieurs ordres, comme autrefois en France l'ordre du clergé, l'ordre de la noblesse, l'ordre du tiers-état. Dans l'Église il y a des ordres particuliers, des ordres religieux approuvés et établis par elle : mais il y a un grand ordre qu'elle n'a pas établi, sur lequel elle est fondée elle-même ; c'est l'ordre de ses ministres, institué par Jésus-Christ son fondateur, et perpétué par un sacrement qui prend lui-même le nom d'ordre.

Car l'ordre est un sacrement, établi par Notre-Seigneur. L'imposition des mains de l'évêque sur les ordinands, avec la prière qui l'accompagne, exprime sensiblement les pouvoirs et la grâce qu'elle communique ; il y a donc, dans l'ordre, signe expressif et en même temps productif de la grâce, comme dans tout sacrement. Nous avons vu que Notre-Seigneur avait donné en deux fois les admirables pouvoirs qu'il renferme, la veille de sa mort celui de consacrer son corps naturel, après sa résurrection celui de sanctifier son corps mystique ou les fidèles par la rémission des péchés. Les Apôtres transmirent par l'imposition des mains le sacerdoce qui ne devait pas mourir avec eux. C'est par l'imposition des mains qu'ils ordonnèrent ou élevèrent à l'ordre les sept premiers diacres : en foudant partout des églises, ils imposaient les mains aux plus dignes, et leur recommandaient de ne pas laisser s'éteindre la grâce qui avait été déposée en eux par l'imposition des mains.

Les effets du sacrement de l'ordre sont plus grands que les effets d'aucun autre sacrement : il imprime un caractère ineffaçable, confère des pouvoirs tout divins, les accompagne d'une grâce non moins abondante qu'ils sont sublimes, pour aider l'homme faible qui les reçoit à les exercer saintement, à porter sans en être accablé le poids d'une dignité qui ne semble point faite pour un mortel, et que les Pères appellent un fardeau redoutable aux Anges mêmes.

Le caractère de l'ordre est le troisième que nous voyons : il s'ajoute aux deux empreintes spirituelles déjà gravées par le baptême et la confirmation (car on doit être confirmé lorsqu'on se présente même à la simple tonsure), il en surpasse l'éclat, il associe pour l'éternité au sacerdoce de Jésus-Christ. Dans le temps, comme hors du temps, le prêtre sera toujours prêtre, toujours marqué du sceau divin qui l'a pénétré profondément, qui a imprimé sur son âme les traits et la ressemblance spéciale du Pontife selon l'ordre de Melchisédech. Fait semblable à ce Prince des pasteurs, le prêtre participe aussi à la plénitude de sa grâce. Il y participe dès le moment de l'ordination, par la plus grande peut-être de toutes les effusions de grâce sanctifiante, puisqu'elle le rend, non-seulement parfait chrétien, mais capable de diriger et de conduire les chrétiens parfaits. Il y participe toute sa vie, par le droit sacramentel à toutes les grâces qui lui seront toujours nécessaires, et jamais refusées, pour représenter Jésus-Christ, pour remplir dignement la céleste ambassade dont il est chargé, et qu'il exerce toutes les fois qu'il s'acquitte de ses saintes fonctions.

2. *Quelles sont les fonctions ecclésiastiques? — Les principales fonctions ecclésiastiques sont d'offrir le saint sacrifice de la messe, d'administrer les sacrements et de prêcher la parole de Dieu.*

Nous disons *les principales* : il y a au-dessous d'elles, les fonctions des ministres inférieurs, que nous verrons bientôt : il y a, en dehors d'elles, le pouvoir de juridiction, par lequel l'Église se régit elle-même et gouverne les fidèles par sa discipline et ses lois. Mais cette autorité ne lui a été donnée que pour l'aider à sanctifier les âmes, et c'est surtout par l'exercice du pouvoir d'ordre, c'est-à-dire par le sacrifice, par les sacrements et par la prédication de la parole sainte, qu'elle les sanctifie, qu'elle ouvre sur nous toutes les sources de la sainteté. En mettant sa parole dans la

bouche de ses prêtres, Jésus-Christ continue à instruire le monde, il parle, il exhorte par eux, et ses paroles sont toujours « esprit et vie, » reçues par les vrais fidèles, « non « comme une parole d'homme, mais comme la vraie parole « de Dieu. » En descendant du ciel à leur voix, il change l'autel en Calvaire, il perpétue sa passion, il en renouvelle le spectacle sous nos yeux et la grâce dans nos cœurs. Cette grâce, elle coule à flots par les sacrements, et en nous les administrant par ses prêtres, il tient pour ainsi dire ses plaies toujours ouvertes pour nous appliquer toujours le fruit de son sang.

Les fonctions ecclésiastiques sont donc les fonctions mêmes de Jésus-Christ sauveur et sanctificateur de nos âmes. Le prêtre est un autre Jésus-Christ ; l'homme disparaît dans le ministre de Jésus-Christ. Sublime est son ministère, honorons-le ; mais surtout il nous est bon et salutaire, aimons-le ; mais encore, il est périlleux et terrible, tout le danger en est pour lui, toute la grandeur et tous les biens pour nous ; aidons-le par nos prières. Et s'il avait le malheur de tomber de la cime escarpée où Dieu l'a élevé pour notre salut, plaignons cet ange déchu, qui n'avait pas la force des Anges, et prenons notre part de la tristesse qu'en ressent l'Église. Agir autrement, triompher avec les impies d'une douleur qui n'est pas une honte, puisque notre Seigneur trahi par un des siens ne se l'est pas épargnée à lui-même, ne serait-ce pas une ingratitude et une injustice¹ ? Dieu a confié son sacerdoce à des hommes, et il a bien prévu qu'ils resteraient des hommes : en même temps il y a joint

1. L'empereur Constantin assistait au concile de Nicée, assis après tous les évêques, en évêque du dehors, en défenseur et non en juge de la foi. Comme on lui eut présenté des lettres renfermant des accusations contre quelques prêtres, il en fit un paquet et les jeta au feu, disant que les fautes des prêtres ne devaient pas être révélées. Dans une autre circonstance il dit que, s'il voyait un prêtre ou un évêque pécher, il le couvrirait de son manteau impérial pour le soustraire aux regards du monde.

des grâces surabondantes, et il a prévu aussi, ce qui est plus éclatant que le soleil, que ces hommes vaincraient le monde, qu'ils l'étonneraient par l'héroïsme de leur charité et de leur dévouement, que le miracle permanent de la catholicité de son Église serait toujours dû à leur zèle, que la sainteté et les vertus éminentes de son Épouse sans tache, cet autre miracle, brilleraient surtout en eux. Si nous n'avons pas d'yeux pour voir cela, c'est que nous ignorons les éléments de l'histoire et de ce qui se passe sur la surface de la terre : alors du moins taisons-nous, et n'imitons pas ce paysan qui ne voulait pas croire à la bravoure de l'armée française, parce qu'il avait vu deux déserteurs dans son village¹.

3. *Combien y a-t-il d'ordres? — Il y a sept ordres, dont trois majeurs ou sacrés, et quatre mineurs.*

4. *Quels sont les ordres majeurs ou sacrés? — Les ordres majeurs sont : 1^o le sacerdoce, qui comprend l'épiscopat et la prêtrise; 2^o le diaconat; 3^o le sous-diaconat.*

C'est ici le premier et le seul exemple d'un sacrement qui se divise; il n'y a qu'un sacrement de l'ordre, et il y a plusieurs ordres : faut-il s'en étonner? Les pouvoirs divins donnés à la société religieuse, aussi bien que les pouvoirs humains de toute société, n'étaient-ils pas divisibles? Notre-Seigneur en devait-il donner la plénitude à chacun des nombreux ministres nécessaires à l'Église, lui qui avait déjà l'ordre de ses Apôtres supérieur à l'ordre de ses disciples? et en les partageant, n'était-il pas convenable qu'il en par-

1. Dans une guerre récente, l'une des plus sanglantes et des plus bravement soutenues, les statistiques officielles ont relevé plusieurs milliers de déserteurs par mois du côté de l'armée victorieuse. C'est toujours plus ou moins ainsi, bien que rarement à ce degré. Les chefs le savent, et les poltrons qu'ils flétrissent ne leur font pas nier les héros qu'ils admirent. Ils croient, comme le public, au courage de leur armée, mais ils y croient autrement. Ayant vu les choses de près et en détail, ils ne disent pas que tout est bien, mais ils disent encore moins que tout soit mal : ils affirment la prédominance du bien sur le mal.

tagéât aussi la grâce ? Il a donc établi des degrés dans le sacerdoce et dans le sacrement qui le confère, une subordination dans les ministres qui en sont revêtus : et c'est la divine hiérarchie ou principat sacré de l'Église, copiée sur la hiérarchie céleste et composée de trois degrés, comme celle-ci se divise en trois ordres d'Anges formant chacun trois chœurs.

Le sacerdoce est comme ébauché et à son premier degré dans le diaconat, développé et ayant déjà ses principaux pouvoirs dans le presbytérat, complété et atteignant sa plénitude dans l'épiscopat. Le diacre chante l'Évangile et annonce la parole de Dieu du haut de la chaire de vérité, touche le corps sacré du Sauveur et le distribue aux fidèles, qu'il peut engendrer à la vie surnaturelle par l'administration solennelle du baptême¹. Nous avons vu tout à l'heure les grands pouvoirs du prêtre : ils ne le cèdent qu'au pouvoir épiscopal, au-dessus duquel il n'y a rien sur la terre, puisque soumis au Pape qu'il appelle son père par le pouvoir de juridiction, l'évêque est son égal et s'entend par lui appeler son frère par le pouvoir d'ordre. Le plus remarquable de ses pouvoirs, et qui découle naturellement de

1. Le diacre exerçait autrefois tous ces pouvoirs, et la permission pourrait lui en être rendue : ce qui s'est vu dans plusieurs diocèses au sortir de la Révolution. La pénurie de prêtres obligea d'envoyer des diacres dans quelques paroisses pour y faire toutes les fonctions de leur ordre, et préparer les voies aux curés voisins pour les sacrements de pénitence et d'extrême-onction, que les diacres ne peuvent pas administrer. — On s'est beaucoup moqué d'un dictionnaire qui définissait le diacre : *espèce de prêtre*. On voit qu'il y avait dans cette grossière erreur une part de vérité que n'y soupçonnait sans doute pas l'auteur. L'ignorance des choses de la religion, dans des hommes instruits d'ailleurs, qui veulent en traiter et en juger, est un des symptômes de notre siècle léger : il en tonne, quelquefois de très-haut, des exemples qui seraient curieux s'ils n'étaient pas si tristes. Quelqu'un a remarqué que, pour chasser un homme, il y a un apprentissage nécessaire, mais qu'on s'en dispense volontiers pour faire deux petites choses, de la religion et de la politique.

leur plénitude, comme l'eau d'un bassin qui déborde, c'est la puissance qu'il a de les communiquer et de les étendre, en ordonnant des prêtres et même des évêques comme lui. N'y eût-il qu'un seul évêque dans le monde, c'en serait assez pour maintenir la fécondité et la perpétuité du sacerdoce chrétien; que ce seul évêque disparaisse, ce que Dieu ne permettra jamais, et c'en est fait de l'Église, qui n'a plus ou bientôt n'aura plus de sacerdoce, de l'autel bientôt sans victime, du sacré tribunal encombré de pécheurs, mais sans juge pour les absoudre. *L'Église est dans l'évêque*, disent les Pères, et nous voyons comment.

Ce qu'avait fait Notre-Seigneur, l'Église l'a religieusement conservé, et conservé en l'imitant. En tout ce qui ne tient pas à la foi, elle a développé l'œuvre de son fondateur. Elle a ajouté des ordres à ses ordres, comme elle a ajouté des commandements à ses commandements, complétant sa hiérarchie divine par une hiérarchie ecclésiastique, qu'elle a étendue différemment selon les temps et les lieux. Les Apôtres, exécuteurs du précepte de leur Maître, avaient établi les diacres ou *servants*, pour aider dans leurs fonctions les évêques et les prêtres. L'Église leur a adjoint d'autres coopérateurs, et en premier lieu les sous-diacres, servants-mineurs, *sous-serviteurs*. Une des principales fonctions du sous-diacre est de préparer les vases sacrés, qu'il a droit de toucher; il avait autrefois aussi la garde des tombeaux et des reliques des martyrs. Jusqu'au douzième siècle, le sous-diaconat n'a été qu'un ordre mineur. Aussi n'était-il pas une consécration irrévocable au service des autels, et n'entraînait pas, du moins partout, l'obligation de la continence perpétuelle, à la grande différence du diaconat et du sacerdoce, dont la sainteté et le dévouements'allieraient si mal avec les devoirs et les sollicitudes du mariage; et c'est pour cela que l'Église leur a interdit cet état moins parfait du mariage, au diacre dès le temps des persécutions, et au prêtre toujours. La tolérance que les Grecs lui ont arrachée en se

soustrayant à cette sainte et sage discipline ne leur a pas porté bonheur : ils n'ont plus eu qu'un sacerdoce impuissant, bientôt devenu la proie du schisme, et y vivant dans son humiliation. Les sous-diacres furent longtemps exhortés, puis obligés à la continence par de nombreuses lois qu'il fallut renouveler souvent, mais qui prévalurent enfin vers l'époque de la première croisade. Ce fut alors aussi que l'Église, après avoir attaché une obligation si grave au sous-diaconat, le déclara ordre *sacré* ou *majeur*, puisqu'il lui consacrait pour toujours des ministres en les séparant du monde.

5. *Quels sont les quatre ordres mineurs ? — Ce sont les ordres d'acolyte, d'exorciste, de lecteur et de portier.*

6. *La tonsure n'est-elle pas un ordre ? — Non : c'est seulement une cérémonie établie par l'Église pour entrer dans l'état ecclésiastique, et pour se préparer à recevoir les ordres.*

Moindre, mineur ou plus petit, est un terme de comparaison qui peut s'appliquer à une très-grande chose, par opposition à une plus grande : la lune est plus petite que la terre, Marie moindre que son Fils. Vus d'en haut du côté du sacerdoce, dont ils sont comme les échelons, les ordres mineurs doivent être vus d'en bas par les clercs qui y aspirent, puisqu'ils n'aspirent à rien moins qu'à être placés au-dessus des fidèles, à passer de la nef de l'église dans le sanctuaire. Autrefois on croyait récompenser dignement un martyr, un confesseur de la foi revenu des prisons ou de l'exil, en l'élevant à quelqu'un des ordres moindres. Il y en a aujourd'hui quatre dans l'Église latine ; mais avant le sous-diaconat, les Grecs ne confèrent à part que l'ordre du lectorat.

¶ L'acolyte, ou *suivant*, reçoit dans l'ordination le pouvoir d'accompagner et d'aider à l'autel les ministres sacrés, il porte un cierge allumé à l'Évangile et aux moments les plus solennels du sacrifice : il représente ainsi Jésus-Christ la

lumière du monde, et sa vertu propre est d'éclairer les chrétiens en les édifiant par ses bons exemples. L'exorciste reçoit le pouvoir de chasser les démons du corps des possédés, de leur commander au nom et par les rites de l'Eglise ; et il doit les chasser d'abord de lui-même par la pureté, l'oraison et l'humilité. Le lecteur a le droit de lire aux offices les livres sacrés : jadis il accompagnait l'évêque en chaire, et lisait les versets que celui-ci expliquait : le dépôt de ces saints livres lui était confié, et plus d'une fois il versa son sang pour avoir refusé de les livrer aux persécuteurs. Sa vertu est de les aimer, de les étudier avec religion, et sa grâce sera de les comprendre, et d'y trouver ses chastes délices. Le portier est ordonné pour garder l'entrée du temple, fonction surtout importante alors que les païens cherchaient à se mêler aux chrétiens pour les surprendre dans la célébration des saints mystères ; il doit aussi veiller à la conservation des objets sacrés, et la religion est la vertu de son ordre.

Enfin, le tonsuré ne reçoit aucun pouvoir et n'est chargé d'aucune fonction, il n'est que *postulant* aux ordres inférieurs, qui sont comme le noviciat de l'ordre supérieur du sacerdoce et la préparation graduée qui y conduit. La tonsure n'est donc pas un ordre ; c'est une oblation spontanée et révocable que fait de lui-même à Dieu le jeune homme qui se croit appelé au service des saints autels. Voilà pourquoi il renonce déjà au siècle, dont il quitte les livrées pour prendre le costume ecclésiastique ; la soutane, habit de deuil et de mort au monde ; le surplis, symbole de pureté et d'innocence. L'Eglise accueille avec tendresse et bonheur cet enfant d'espérance, elle l'adopte, elle le fait *clerc*, et se donne à lui comme il se donne à elle. Les Lévites, dit Dieu à Moïse, ne partageront pas la terre avec leurs frères ; car ils sont les *clercs* du Seigneur, c'est-à-dire que le Seigneur se fait leur héritage, et qu'ils seront eux-mêmes l'héritage du Seigneur. Telle est la divine origine du nom de *clerc*, « héritier ou héritage de Dieu, » et les insultes du mécréant

ne parviendront jamais à en faire un terme de mépris : la vertu, depuis que les méchants essayent de se moquer d'elle, est encore un beau nom.

7. Qui peut donner le sacrement de l'ordre? — Les évêques seuls peuvent donner le sacrement de l'ordre.

L'évêque seul a le pouvoir de faire les ordinations ou de conférer le sacrement de l'ordre, dont seul il a reçu la plénitude au jour de son sacre : dans les *Actes*, on appelle toujours les Apôtres pour donner l'imposition des mains aux chefs des églises naissantes, et jamais d'autres que leurs successeurs les évêques n'ont été les ministres de l'ordre. C'est pour cela que, sans les évêques, le sacerdoce serait interrompu, et la hiérarchie divine de l'Église anéantie ¹. Mais il n'en est pas de même de la hiérarchie ecclésiastique, dont les divers ordres sont regardés plutôt comme une préparation que comme une participation au sacrement de l'ordre. Aussi, bien que l'évêque soit seul ministre des ordres divins, un simple prêtre délégué par le Pape pourrait-il donner tous les autres jusqu'au sous-diaconat inclusive-

1. C'est le cas de l'église schismatique et hérétique d'Angleterre. Tous les évêques anglicans remontent, d'ordination en ordination, jusqu'à une source unique, un certain Thomas Parker, nommé archevêque de Cantorbéry par Édouard VI, et qui consacra quelques évêques, lesquels en consacrèrent d'autres, et ainsi jusqu'à nos jours. Or, ce Parker lui-même ou ne fut pas sacré du tout, ou le fut dans une taverne d'une manière dérisoire et invalide, en violation des rites établis par Jésus-Christ et transmis par les Apôtres. De là la nullité de l'épiscopat anglican, qui n'est qu'un épiscopat nominal ; l'Église n'en tient aucun compte, puisqu'elle ordonne absolument et sans condition les évêques et les prêtres qui quittent l'anglicanisme, lorsqu'elle juge opportun de leur rendre une dignité dont ils n'avaient que le nom. — Il n'en est pas ainsi de l'épiscopat et du sacerdoce de l'Église grecque schismatique. Ses premiers évêques, d'abord catholiques, avaient été ordonnés par des évêques catholiques suivant les formes traditionnelles : ces formes ayant toujours été observées depuis, les évêques grecs possèdent et transmettent le pouvoir d'ordre, et les prêtres qu'ils ordonnent sont de vrais prêtres.

ment ; c'est ce que font pour leurs religieux certains abbés crossés et mitrés, l'Église leur donnant de l'épiscopat tous les pouvoirs qui ne tiennent pas à cet ordre suprême, et n'en exigent pas le caractère.

A moins de permission ou d'*indult* particulier, l'évêque ne fait plus d'ordination qu'aux samedis des quatre-temps, de la Passion et de Pâques, époques de grâce et de prière, où les fidèles conjurent le souverain Prêtre de donner à leurs âmes des guides qui les sauvent, à l'Église des ministres qui l'honorent, à lui-même de dignes continuateurs de son sacerdoce, des sacrificateurs qui se dévouent comme lui en se sacrifiant avec lui. La cérémonie de l'ordination est la plus imposante de toute la liturgie, et tout à fait digne du sacrement des sacrements, du sacrement qui est la source de tous les autres : il suffit d'y avoir assisté une fois pour en rapporter une impression qui ne s'efface pas. Plus d'un pécheur en est sorti converti, plus d'un incrédule en est sorti croyant, à la vue sensible de ce cénacle où le Saint-Esprit descend toujours sur des apôtres qui n'attendent que la force d'en haut pour aller sanctifier le monde, à la vue de cette cène toujours renouvelée où Jésus-Christ perpétue son sacerdoce, et ne cesse pas de dire aux disciples qui ne lui manquent jamais : « Faites ceci en mémoire de moi. »

C'est après les ordres mineurs qu'arrive la cérémonie la plus saisissante, celle de la grande prostration, où les ordinands qui vont être promus aux grands ordres tombent ensemble tout à coup, étendus de toute leur longueur et immobiles sur le pavé du temple, comme des victimes immolées pour le sacrifice et jonchant de morts les marches de l'autel. C'est ce qu'ils sont en effet, gisant là comme dans un tombeau, et ne demandant qu'à mourir au monde et à eux-mêmes, pendant que le pontife récite sur eux les litanies des Saints, puis les bénit par trois fois en priant le Pontife éternel de les bénir, de les sanctifier, de se les consacrer à jamais. Suit l'ordination des sous-diacres, précédée

du grave avertissement que leur adresse l'Église : *Vous êtes libres encore, vous pouvez retourner au siècle; vous donner à moi, c'est vous engager à une virginité sans tache et pour la vie : pensez-y donc bien, pensez-y encore, pensez-y attentivement, et si vous persistez dans votre pieux dessein, avancez.* Et ils avancent.

Mais le moment le plus saint commence avec l'ordination des diacres, qui est certainement une partie du grand sacrement de l'ordre; aussi est-ce alors qu'apparaît l'imposition des mains. L'Esprit-Saint, appelé en même temps par le pontife, descend sur chaque ordinand; le ciel s'ouvre, et il restera ouvert jusqu'à ce que le dernier des diacres présents ait été ordonné prêtre. Mais, tandis que l'évêque n'a posé sur la tête du sous-diacre qu'il a fait diacre qu'une seule main, il les étend toutes deux sur les diacres qu'il fait prêtres, d'abord sur tous ensemble et du haut de l'autel, puis en allant à chacun en particulier et appuyant les deux mains sur leur tête inclinée et tremblante. Cependant, tous les prêtres le suivent en imposant aussi les mains à leurs nouveaux frères, pour montrer l'admirable unité du sacerdoce, qui est toujours un, le même dans les prêtres qui en sont honorés depuis longtemps, le même dans les prêtres qui l'ont à peine reçu, et frémissent encore sous le souffle de l'Esprit de Dieu.

Ce grand don leur est bientôt développé et expliqué : l'huile sainte coule sur leurs doigts pour les consacrer, et il leur est déclaré au nom du ciel qu'ils peuvent prendre le calice du salut, l'offrir pour les vivants et pour les morts, et ressusciter par l'absolution d'autres morts plus à plaindre que les morts du purgatoire. Après qu'ils ont très-réellement célébré et consacré très-efficacement avec lui (concélébration de plusieurs prêtres ensemble qui n'était pas rare autrefois), l'évêque prend dans ses mains leurs mains humides encore de l'onction sacrée, et ils promettent de les y laisser toujours, en lui obéissant religieusement, en ne rompant

jamais cette unité d'action, la force et la gloire du sacerdoce catholique, que les vains efforts de l'enfer n'entameront pas, parce qu'elle est divine. — Et maintenant, qu'ils se retirent en chantant d'une voix profondément recueillie le *Magnificat* de leur reconnaissance, inspiré à Marie et sorti de son cœur après un bienfait semblable, qu'ils donnent à leurs parents et amis prosternés les prémices de leurs bénédictions. Demain ils monteront à l'autel, ils y verseront et y feront verser de saintes larmes, joie pour les vivants, consolation et rafraîchissement sur les âmes *qui nous ont précédés avec le signe de la foi dans le sommeil de la paix.*

8. *Toutes sortes de personnes peuvent-elles entrer dans l'état ecclésiastique? — Il faut y être appelé de Dieu.*

Il ne suffit pas d'être homme ¹, d'être chrétien confirmé, d'être en état de grâce pour aspirer au sacrement de l'ordre; il faut y être appelé de Dieu et ne s'y présenter qu'à son appel. C'est moi qui ai fait choix de vous, dit Notre-Seigneur à ses Apôtres, et non pas vous qui m'avez choisi. Apôtre veut dire envoyé, et ne l'est pas quiconque va de lui-même, et s'arroe sans mission quelque fonction du ministère apostolique. En quel nom se présentera-t-il au peuple chrétien, et comment pourra-t-il lui parler de la part de Dieu, qui n'a pas mis sa parole en sa bouche? C'est Dieu qui a fait tous les états de la société, et les hommes pour les remplir : tous ne sont pas appelés à tout, et chacun a sa

1. Il y avait autrefois des *diaconesses*, c'est-à-dire des femmes âgées, vierges ou veuves, qui se consacraient par le vœu de chasteté au service des églises : elles étaient chargées du linge sacré, de catéchiser les femmes, de visiter celles qui étaient pauvres, et de quelques autres attributions bienséantes à leur sexe. Mais la cérémonie de leur consécration était moins une ordination sacramentelle qu'une bénédiction semblable à la bénédiction qui se donne aux abbesses : les diaconesses n'avaient de commun avec les diacres que le nom et certaines fonctions que remplissent aujourd'hui les laïques; ce n'étaient guère que des religieuses sacristines.

vocation, vocation marquée dans ses attraits et dans ses aptitudes propres. L'ordre et les desseins de Dieu sont renversés, la société en souffrance, les états mal exercés, les hommes malheureux, quand ils s'ingèrent par ambition ou par légèreté dans des emplois pour lesquels ils ne sont pas faits : premier châtiment infligé par la Providence à ces violateurs de ses lois, qui oublient pourquoi et par qui ils sont sur la terre, ne suivent que le hasard, et vont se briser sous la conduite de cet aveugle contre des règles qui se vengent pour ainsi dire elles-mêmes.

Si donc pour tout état, il faut la vocation de Dieu, combien plus la faudra-t-il pour l'état ecclésiastique, qui donne des ministres et des ambassadeurs à Dieu? Qui aura l'audace d'usurper de pareils titres, d'agir en son nom malgré lui, d'entrer dans son sanctuaire s'il le repousse, d'en gérer les intérêts sacrés s'il ne l'avoue, de se dire son représentant, s'il ne lui a mis entre les mains des lettres de créance? S'immiscer, sans y être appelé, dans les fonctions saintes, serait donc une intrusion sacrilège. Malheur à qui l'oserait ! sa perte est comme inévitable, au milieu de dangers et de devoirs pour lesquels il n'a ni disposition naturelle ni grâce surnaturelle : un faux ambassadeur compte-t-il que le maître qui ne l'a pas envoyé lui payera ses frais de représentation? Sa vie sera sombre et triste, toutes ses obligations une chaîne d'esclave, ses prières un ennui, sa solitude forcée un tombeau que le regard d'un Dieu ami n'éclairera pas, où il sera seul avec le ver de sa conscience. Malheur aux peuples qui l'auront pour pasteur ! Avec quoi les nourrirait-il, ce mercenaire qui ne vient pas pour paître ni défendre, mais pour dépouiller le troupeau qui n'a pas été confié à sa garde? « Celui qui n'entre pas par la porte est un larron et « un voleur. »

Si cet infortuné l'est devenu par la faute de parents cupides et aveugles, qui ont indignement abusé de leur autorité, qui l'ont trompé en lui faisant prendre leurs dé-

sirs pour ses attraits, et leurs convoitises pour ses goûts, qui ont violemment ravi ou diminué la plus sacrée de ses libertés ; que son crime et son malheur retombent sur eux ! leur prétendue tendresse n'a été qu'un égoïsme sans entrailles. Quant aux fidèles, si intéressés à avoir des prêtres choisis de Dieu, qu'ils partagent donc sur ce point capital la sainte et maternelle sollicitude de l'Église, qu'ils s'unissent à ses prières pour obtenir de vrais apôtres, qu'ils fassent pénitence avec elle aux quatre-temps, qu'ils prient toujours pour les séminaires, où se préparent et se décident sous l'œil de Dieu des vocations qui auront une si grave influence sur leur salut. Qu'ils viennent au secours de l'Église, et par leurs aumônes qui l'aideront à cultiver les vocations d'en haut, et par les renseignements et les révélations qu'elle demande pour pouvoir écarter les vocations terrestres et usurpées. C'est à leur religion et à leur conscience qu'elle s'adresse, lorsqu'elle fait dans les paroisses la proclamation des ordinands : au nom des âmes, dont le sort éternel est ici en jeu, ils sont obligés de lui dénoncer les indignes.

9. *A quelles marques peut-on connaître qu'on est appelé de Dieu ?*

— *Lorsque, ayant toutes les qualités d'esprit et de corps que l'Église demande, on se sent une grande inclination pour cet état, et qu'on n'y entre que dans le but de travailler à son salut et à celui de son prochain.*

La vocation étant la destinée personnelle de chacun de nous, Dieu nous y prépare dès notre création par des aptitudes et des qualités spéciales ; il nous la manifeste par des goûts et des attraits dominants, qui sont comme le pli et la pente habituelle de notre âme ; telle est la double marque de toute vocation, et en particulier de la vocation à l'état ecclésiastique. L'Église peut bien juger si le sujet qui se présente à elle réunit toutes les aptitudes de corps, d'esprit et de science qu'elle exige. Mais celui-ci reste juge de ses dispositions cachées, de ses inclinations, de la pu-

reté de ses intentions et de ses vues : ou plutôt, il doit les exposer naïvement au directeur de sa conscience, et s'abandonner d'avance à une décision qui fera seule plus tard toute sa sécurité et toute sa consolation, dans les périls et les peines qui l'attendent, et lui permettra de dire toujours avec la confiance du jeune Samuel : « Je suis ici, Seigneur, parce que vous m'avez appelé. »

10. *La vocation à l'état ecclésiastique est-elle une grande grâce ?*

— *Oui, c'est une grande gloire et un grand bonheur d'être appelé à l'état ecclésiastique.*

C'est une grande gloire d'être appelé à l'état ecclésiastique, pourquoi ? Parce que, répond le catéchisme de Paris, les prêtres sont les ministres de Jésus-Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu, les pasteurs et les médecins des âmes, les docteurs des fidèles et la lumière du monde. Cette réponse, dont tous les mots sont empruntés à la sainte Écriture, n'a plus besoin maintenant de nous être longuement commentée. Elle résume ce que nous avons vu dans cette leçon, dans la leçon sur l'Église et ailleurs. Le sacerdoce est une royauté, et l'enfant qui naît dans les palais des rois est moins grand, aux yeux de Dieu, que l'enfant du laboureur qui porte sur son front le sceau, invisible encore, qui l'a prédestiné et marqué de toute éternité pour le ministère des autels. Qu'il s'en souviennne, lorsqu'il croira l'apercevoir en lui aux inclinations divines que la grâce imprimera à son âme, qu'il soit docile à ses attrait, qu'il porte avec précaution la couronne de son innocence, gage et prélude d'une autre couronne.

C'est un grand bonheur, parce que le prêtre, par sa consécration à Dieu et sa séparation du monde, est à l'abri de beaucoup de dangers et des inquiétudes de la vie, et qu'il reçoit dans son union intime avec Jésus-Christ des secours plus abondants. Comment, en effet, le distributeur de tant de grâces n'en aurait-il pas sa large part ? Dieu sera-t-il

moins généreux que les hommes, qui ne donnent jamais de grands titres, n'imposent jamais de grands devoirs, sans y attacher les revenus nécessaires pour les porter et les remplir avec décence et dignité? Quelle sera cette dignité convenable à l'ambassadeur de Dieu, sinon la sainteté? Le chrétien en a la plus haute idée et y croit volontiers; le monde qui y croit moins facilement, l'exige pourtant encore plus sévèrement, et il reproche au prêtre, comme une déchéance, presque comme un vice, une vertu commune et vulgaire : n'est-ce pas dire que le prêtre peut et doit devenir aussi saint qu'il est grand, que ses grâces sont proportionnées à ses pouvoirs, et que, envoyé pour bénir, il a été le premier et le plus abondamment béni¹? Ce bonheur du prêtre rejaillit sur sa famille, dont il est l'honneur, dont il est la bénédiction par ses prières, par la vertu de ses sacrifices quotidiens, par ses avis respectés, par sa présence et même son seul souvenir, qui retiennent heureusement dans le devoir. Les parents qui chercheraient à étouffer la voca-

1. Ces vertus supérieures qu'on attend du prêtre catholique, les sectes qui ont perdu la notion du sacrifice, et partant du sacerdoce, ne l'exigent pas de leurs prêtres, et c'est justice : qu'est-ce qu'un prêtre sans autel et sans tribunal? Cette équitable indulgence perce souvent d'une manière fort naïve. Exemple : Le docteur mitré Burnet, racontant l'assassinat juridique de Charles I^{er}, roi d'Angleterre, dit que l'évêque Juxon, qui l'assista à ses derniers moments, *s'y prit d'une façon sèche et triviale peu propre à lui élever les sentiments, mais que pourtant il fit son devoir en honnête homme*. Supposez que l'abbé Firmont Edgeworth (on sait avec quel courage et quels sublimes accents de piété il soutint Louis XV jusqu' sur la guillotine, disant au roi qui refusait ses mains aux cordes : *Sire, encore ce trait de ressemblance avec Jésus-Christ!* et peu après, lorsque le couperet partit : *Fils de saint Louis, montez au ciel!*) supposez qu'il se fût conduit comme l'évêque Juxon : concevriez-vous qu'un prélat français, écrivant l'histoire de la Révolution, vint vous dire qu'en face de cet échafaud dont le pied était baigné du sang des martyrs, et au-dessus duquel le ciel s'ouvrait, le confesseur du fils de saint Louis *fit son devoir en honnête homme*? Le sentiment catholique en serait révolté. A ses yeux, tout prêtre qui, en descendant de l'autel ou en assistant un mourant, ne serait qu'un honnête homme, serait un monstre. (Gerbet.)

tion naissante de leur enfant, qui lui imposeraient de longs délais non exigés par une sage épreuve, sont donc aussi aveugles que les parents qui le pousseraient imprudemment dans le sanctuaire : leur peu de foi ou leur impiété ne reste pas sans châtement. Plus d'un jeune homme, qui eût été dans la retraite et à l'ombre de l'autel la gloire de sa maison, en devient l'opprobre dans le monde, où Dieu ne le veut pas. Que les familles élevées y pensent bien : Dieu distribue les vocations aujourd'hui comme autrefois : pourquoi germent-elles moins parmi les riches, depuis que l'Eglise est pauvre ?

SEIZIÈME LEÇON.

DU MARIAGE.

1. *Qu'est-ce que le sacrement de mariage ? — C'est un sacrement qui sanctifie l'union légitime de l'homme et de la femme, et leur donne les grâces nécessaires pour remplir les devoirs de leur état.*
2. *Que signifie cette union si étroite de l'homme et de la femme dans le mariage ? — Elle signifie l'union parfaite de Jésus-Christ avec son Eglise.*

Le mariage n'a pas toujours été un sacrement, mais il n'a jamais été un contrat ordinaire et profane. C'est Dieu qui l'a établi et béni, qui a voulu être l'auteur, le témoin et le ministre du premier mariage. Après avoir formé le premier homme, et ensuite la première femme pour être sa compagne, il ne les laissa pas se rencontrer au hasard : il amena Ève à Adam, et la lui présenta lui-même. Adam alors, voyant l'avenir et comprenant le dessein du Créateur, s'écria : « Voici l'os de mes os, la chair de ma chair : c'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et ils seront deux dans une

« même chair. » Et Dieu les bénit en disant : « Croissez et multipliez, et remplissez la terre. » Dans cette simple et divine histoire, le mariage apparaît avec tous ses caractères. Nous y voyons la sainteté du mariage, institué et présidé par Dieu ; son unité, entre un seul homme et une seule femme ; son indissolubilité, entre deux époux inséparables comme deux membres d'un seul corps, et quittant tout pour constituer une nouvelle famille ; sa fin principale, dans la croissance de leur race appelée à peupler la terre. Et quand Notre-Seigneur voudra réformer les grossières idées des Juifs sur ce saint contrat, il n'aura qu'à leur en rappeler l'institution primitive.

Mais il a fait plus, il l'a élevé à la dignité de sacrement, en y attachant la grâce, comme il avait élevé les pieuses ablutions de Jean-Baptiste à la dignité d'un baptême intérieurement efficace et sanctifiant. Ce n'est pas en dehors du mariage qu'il a cherché un signe propre à exprimer la grâce dont il voulait le pénétrer : où aurait-il pu en trouver un plus expressif et plus parlant que le mariage lui-même ? où l'union de la grâce avec l'âme est-elle mieux marquée que dans l'alliance de l'homme et de la femme ? Cette alliance n'est-elle pas le symbole et l'image des deux grandes unions productrices de la grâce ? de l'union du Verbe avec notre humanité, qu'il a comme épousée dans son incarnation ? de l'union de Jésus-Christ avec l'Eglise, cette Épouse bien-aimée qui lui donne toujours des enfants ? Ainsi, avant d'être un sacrement, le mariage était déjà un admirable signe de grâce : Notre-Seigneur n'a eu qu'à le prendre et lui dire : Beau signe, produis ce que tu signifies ; bel arbre stérile, porte des fruits ; vase vide, sois plein de mes dons ; sainte union qui rappelles et exiges la sainteté donne-la, et sois sanctifiante.

Est-ce aux noces mêmes de Cana qu'il a opéré cette transformation, plus heureuse que le changement de l'eau en vin ? Réparateur de toutes choses et surtout de la pureté

des mœurs et du mariage, a-t-il voulu, comme le Créateur au commencement, non-seulement établir, mais bénir et présider lui-même le premier le mariage chrétien ? ou bien ne l'a-t-il institué qu'après sa résurrection ? Nous ne le savons pas certainement : mais qu'importe, si les Apôtres, si toute la tradition, si l'Église, qui ne font qu'une seule voix, ne nous permettent pas de douter que le mariage ne soit un sacrement ? Puisqu'il venait sanctifier le genre humain, où Jésus-Christ pouvait-il mieux placer sa grâce qu'à l'origine des familles, en face de toutes les passions qui les avaient bouleversées et souillées ? La sainteté du mariage, dont il avait donné à ses Apôtres une si haute idée qu'ils s'étaient écriés : « Il n'est pas utile de se marier, » ne devait-elle pas être entourée et protégée par une grâce spéciale ? L'état commun des chrétiens, l'un des plus chargés de devoirs et de peines, l'un des plus importants et des plus difficiles à sanctifier, qui fait de nos maisons un sanctuaire de paix et de vertu ou un enfer de troubles et de péchés, qui a tant d'influence sur le salut des âmes que l'Église elle-même se voit presque réduite à l'impuissance sans le concours de la famille : non, le Sauveur ne pouvait pas l'oublier. Il n'a pas oublié les pécheurs et les mourants : or, est-il plus difficile de se convertir par la contrition parfaite avant la grâce du sacrement de pénitence, de se disposer à mourir saintement avant la grâce de l'extrême-onction, que de porter chrétiennement toutes les charges du mariage sans la grâce sanctifiante et sacramentelle, qui seule peut en adoucir le joug et en alléger le fardeau ?

Car cette grâce est comme la grâce de tous les sacrements, présente et prochaine, donnée en partie et en partie promise et don spirituel au jour même des noces, revenu spirituel assuré aux époux pour tout le temps de leur union. Immédiatement bénis de Dieu, enrichis par lui d'une grâce nouvelle ajoutée à la grâce sanctifiante que doit trouver en eux le sacrement des vivants qu'ils reçoivent, revêtus de cette vraie

robe nuptiale qui leur donne la beauté et la force des époux chrétiens, ils emportent encore avec eux l'assurance que l'Esprit-Saint les suivra dans leur maison pour y faire habiter la paix, l'amour chaste et fidèle, l'assistance et l'édification réciproques, des enfants élevés dans la piété et le devoir, dociles à en accepter les leçons, comme sont le plus souvent les enfants des Saints.

Telle est donc la grandeur, telle la sainteté du mariage : il est saint dans son essence, qui associe l'homme et la femme au pouvoir créateur, et leur fait donner des habitants à la terre, des citoyens à la société, des fidèles à l'Église et des élus au ciel : saint dans son institution primitive, où Dieu l'a béni d'une bénédiction durable, que ni le déluge ni les crimes des hommes n'ont pu suspendre ; saint dans son institution chrétienne, qui en a fait une source de grâce placée à côté des sources de notre vie ; saint dans ses effets, qui sont la sanctification des parents et des enfants par les parents : saint dans sa signification, puisqu'il exprime l'union, les droits et les devoirs mutuels de Jésus-Christ et de son Église : « Femmes, soyez soumises à vos époux comme au Seigneur, comme l'Église est soumise à Jésus-Christ : maris, aimez vos épouses comme Jésus-Christ a aimé son Église, livrant son corps pour elle. Grand est ce sacrement, mais en l'Église et en Jésus-Christ. »

3. *N'y a-t-il rien qui puisse rompre le lien du mariage ? — Il ne peut être rompu que par la mort.*

« Et des Pharisiens s'approchèrent de Jésus pour le tenter, disant : Est-il permis à l'homme de renvoyer sa femme pour quelque cause que ce soit ? Il leur répondit : N'avez-vous pas lu que Celui qui fit l'homme au commencement dit : L'homme quittera son père et sa mère, et il s'attachera à sa femme, et ils seront deux dans une seule chair ? Ce que Dieu donc a uni, que l'homme ne le

« sépare point. Ils lui dirent : Pourquoi donc Moïse a-t-il
 « ordonné de lui donner un acte de répudiation et de la
 « renvoyer ? Jésus leur répondit : A cause de la dureté de
 « vos cœurs, Moïse vous a permis de renvoyer vos fem-
 « mes ; mais, au commencement, il n'en fut pas ainsi. Je
 « vous le dis : qui renvoie sa femme et en épouse une au-
 « tre est adultère, adultère aussi qui épouse la femme ren-
 « voyée. »

Le divorce proprement dit, non la simple séparation de corps ou de biens, qui peut être autorisée dans certains cas, le vrai divorce est donc absolument condamné par l'Évangile. Quand les lois humaines cesseraient de le défendre, comme il arrive avec de grands scandales dans quelques pays, revenus pour leur honte et pour leur malheur à la législation païenne, la loi de l'Évangile n'en subsisterait pas moins. Le nœud du mariage est indissoluble, l'anneau fragile que les époux se mettent au doigt n'est qu'une figure de la chaîne qui les attache l'un à l'autre pour la vie ; et la mort seule peut les séparer après que Dieu les a une fois unis. Sainte et précieuse inviolabilité du lien conjugal, qui met un frein aux passions inconstantes, qui rend seule possible la nécessaire affection des époux, par la certitude qu'elle leur donne de s'appartenir toujours, qui est indispensable à l'éducation des enfants, qui leur assure la tendresse d'une mère, en lui permettant de les aimer sans crainte, et de n'avoir à trembler du moins que devant la mort ; enfin, qui n'expose pas leur cœur à de cruels déchirements, à être orphelins d'un père vivant qui les abandonne, ou d'une mère éplorée qui les réclame en vain.

4. *Que faut-il pour contracter une union légitime ? — Pour contracter une union légitime, ou pour se marier valablement, il faut : 1^o n'être lié par aucun des empêchements qui annulent le mariage ; 2^o le contracter devant son curé et en présence de témoins.*

C'est un dogme de foi, dit sa sainteté Pie IX au roi de Sardaigne, que le mariage a été élevé par Jésus-Christ Notre-Seigneur à la dignité de sacrement ; et c'est un point de la doctrine de l'Église catholique, que le sacrement n'est pas une qualité accidentelle ajoutée au contrat, mais qu'il est de l'essence même du mariage, hors duquel il n'y a qu'un pur concubinage. Une loi civile qui, supposant le sacrement divisible du contrat du mariage¹ pour les catholiques, prétend en régler la validité, contredit la doctrine de l'Église et usurpe ses droits inaliénables. Que César, gardant ce qui est à César, laisse donc à l'Église ce qui est à l'Église ; qu'il dispose des effets civils qui dérivent du mariage, mais qu'il ne sorte point de sa sphère en usurpant sur l'Église le droit de régler la validité du sacrement. Retenons donc ces trois points importants : 1^o Entre chrétiens, il n'y a pas de mariage sans sacrement. 2^o C'est à l'Église seule que Notre-Seigneur a donné le pouvoir de régler les conditions du sacrement. 3^o Tout prétendu mariage fait en dehors de ces conditions n'est pas un sacrement, ni par conséquent un vrai mariage, qu'il soit ou non reconnu par le pouvoir temporel. Qu'on respecte les lois de l'État, garant des effets civils du contrat, à la bonne heure, et c'est un devoir : mais qu'on ne se croie pas marié, quand on a violé les saintes lois que l'Église a prescrites sous peine de nullité du sacrement de mariage.

Dans l'ordre civil, il y a certains actes, certains contrats qui sont défendus sous peine d'amende, mais qui pourtant subsistent une fois accomplis, par exemple, vendre sans la patente requise : il en est d'autres qui sont frappés de nullité, déclarés invalides et non avenus, comme acheter les biens d'un mineur. L'Église a porté sur le mariage deux espèces de lois semblables. Les unes sont des obstacles à la

1. Il ne s'agit pas ici de la donation de biens devant le notaire, laquelle est moins un contrat de mariage qu'un contrat pour le mariage prochain : il s'agit du contrat par lequel on entendrait sérieusement se marier, par exemple devant le maire.

grâce du sacrement plutôt qu'au sacrement lui-même, elles le défendent sans l'annuler, on a été coupable en les transgressant sans dispense, mais on a formé un vrai lien, un vrai mariage, quoique par exemple en temps clos ou prohibé, ou sans publication de bans, ou avec un hérétique. Les autres lois détruisent le mariage dans sa racine, annulant le contrat et le sacrement, le rendant sans effet et comme non venu en conscience et devant Dieu ; être atteint par quelqu'une de ces dernières lois, c'est être lié par un *empêchement dirimant* ou dissolvant, réduisant le mariage, si on le tentait alors, à une pure apparence, à un mariage de paroles qui ne lie pas les volontés, ne donne aucun droit et n'impose aucun devoir. La parenté entre cousins germains, issus de germains et petits cousins au quatrième degré ; l'engagement dans les ordres sacrés, l'infidélité, c'est-à-dire la fausse religion d'une des parties, juive ou païenne, le défaut d'âge, de consentement ou de liberté, l'affinité ou parenté par alliance jusqu'au quatrième degré : voilà des empêchements dirimants, destructifs ou plutôt préventifs du mariage, puisqu'ils l'étouffent en quelque sorte avant sa naissance.

Il est difficile aux fidèles de les connaître et de les bien appliquer tous : c'est au confesseur ou au curé de les leur expliquer dans l'occasion, à eux de l'éclairer en lui exposant avec droiture leur situation, les doutes et les obstacles qui les arrêtent. Cette déclaration doit être franche et sincère comme une confession : car la dispense qui aurait été sollicitée et obtenue sur un faux exposé, serait nulle de plein droit, et ne délierait pas plus de l'empêchement au mariage que l'absolution ne délie des fautes volontairement cachées. D'où on conclura aisément qu'il faut s'y prendre à l'avance, proposer assez tôt ses difficultés et ses incertitudes pour laisser à la dispense le temps d'arriver, s'il y a lieu, et ne pas se jeter dans la nécessité de reculer un mariage dont les préparatifs sont faits. C'est la seule nécessité

qu'un chrétien puisse reconnaître et subir ; s'il lui reste quelque foi et quelque principe, il ne songera même pas à y échapper en essayant de contracter une union nulle, criminelle et sacrilège.

Mais un des plus graves empêchements, pour lequel il n'y a pas de dispense quand il est volontaire, puisque alors il renferme une révolte et une espèce d'apostasie, c'est la clandestinité. Sont clandestins tous mariages contractés à l'insu de l'Église, c'est-à-dire hors de la présence du propre curé, ou du prêtre délégué par lui, et de deux ou trois témoins. Pendant la Révolution, lorsque la présence du curé était impossible, les simples témoins suffisaient, l'Église n'imposant jamais à ses enfants des obligations impraticables, ne commandant que pour le salut et jamais pour la ruine de leurs âmes. Sauf ce cas d'impossibilité évidente, tout mariage contracté en dehors de l'Église est un mariage nul. Il n'y a plus, pour le chrétien, qu'une manière de se marier valablement, c'est de se marier chrétiennement et suivant les lois de la mère des chrétiens. Sur ce point, comme sur bien d'autres, nous ne sommes plus libres de n'être que des hommes : nous sommes chrétiens, et par là forcés à être plus que des hommes en observant notre loi, ou moins que des hommes en la violant. Jésus-Christ a fait du mariage un sacrement : il nous faut prendre ce mariage sanctifié, ou nous passer de tout mariage ; nous unir comme les enfants des Saints, on retombera au-dessous des unions païennes pour nous unir dans le crime. Les malheureux pour qui la mairie a été l'église ne sont donc point mariés. Quand ils mourront, on viendra le déclarer aussi à la mairie, et le maire inscrira encore une fois leur nom ; espèrent-ils que tout sera fini alors ? Qu'ils rapprochent ces deux inscriptions, que Dieu rendra peut-être plus voisines qu'ils ne pensent : la seconde ne sera pas plus leur jugement que la première n'a été leur mariage.

5. *Que faut-il faire pour recevoir dignement le sacrement de mariage ? — Il faut consulter Dieu, y entrer par des vues chrétiennes, et s'y préparer par la confession de ses péchés et la sainte communion.*

On doit apporter au mariage une préparation éloignée et une préparation prochaine. De loin, on demandera à Dieu ses lumières pour faire choix de l'état et de la personne qu'il nous destine : de près, on s'y préparera par des intentions droites, par une conduite chrétienne, et par la réception des sacrements.

1. Bien que la vocation au mariage soit la plus commune parmi les hommes, elle n'est pas cependant universelle comme la vocation au salut. S'il faut consulter Dieu avant d'embrasser l'état ecclésiastique ou l'état religieux, devratt-on s'engager à la légère dans un état qu'on a appelé, non sans quelque raison, *la plus austère des religions*? 1^o Où trouvera-t-on des obligations plus graves à remplir? Obligation d'aimer la personne que l'on aura choisie, et dont les défauts se révéleront bientôt, de l'aimer d'un amour tendre, respectueux, fidèle, patient, dévoué et chrétien. Obligation d'accepter les enfants que Dieu enverra, de les nourrir, de les établir convenablement, et par-dessus tout de les élever dans la piété et la crainte de Dieu. 2^o Où trouvera-t-on des croix plus pesantes à porter? Croix venant des obligations mêmes : des bizarreries et des humeurs, des refroidissements et des dissensions, de l'opposition des vues et des goûts, de l'antipathie des caractères et de la divergence des principes entre les époux, quelquefois même entre les mieux assortis et les moins imparfaits : car les parfaits se cherchent peut-être encore. Croix du côté des enfants, qui peuvent être vicieux ou disgraciés par la nature, des esprits bornés ou indociles, des tempéraments sans ressort pour le bien ou impétueux pour le mal. 3^o Où trouvera-t-on plus de dangers pour le salut? Il faut user de ses droits sans

violer ses devoirs, et garder la moins parfaite, il est vrai, mais la plus difficile des trois chastetés que distinguent les Pères, la chasteté des personnes mariées : ils affirment que la couronne des vierges, et même des veuves, est à la fois plus belle et plus facile à porter. Il faut savoir, sans pécher, partager son cœur entre le Créateur et la créature ; concilier le soin et le désir de plaire à des yeux créés, avec l'inviolable pureté qui n'offense jamais le regard de la sainteté incréée ; tout donner à la condescendance généreuse qui s'oublie elle-même, sans rien accorder à la lâche complaisance qui serait tentée d'oublier son devoir. Cette tentation doit être délicate, puisqu'elle a fait d'Adam, encore dans toute sa force, un mari complaisant qui a tout perdu.

Que si, de plus, le lien qui impose tant d'obligations, tant de croix, tant de dangers, est indissoluble à jamais ; s'il est plus fort que tout autre contrat, que le serment, que le vœu, dont on peut être relevé quand ils deviennent trop onéreux ; si cette rude profession n'a point de noviciat ni de temps d'épreuve avant l'engagement définitif, croira-t-on encore qu'on peut l'embrasser sans réflexion ? Ne dira-t-on pas plutôt avec les Apôtres : Dans ces conditions, il n'est pas bon de se marier ? Ce seraient là deux excès et deux erreurs. Il est bon de se marier quand on y est appelé, et le libertinage seul, ou quelque moraliste morose, jamais l'Évangile, cherche à exagérer les charges du mariage pour le rendre odieux, et détourner les hommes de la grande voie tracée par Dieu au genre humain. Mais il est bon aussi de regarder attentivement le joug avant de le placer sur ses épaules, et d'examiner mûrement si Dieu nous invite à le porter, s'il nous en a donné des signes dans notre caractère, dans notre santé, dans les ressources de notre position, dans toutes nos aptitudes, en un mot, et s'il nous en donnera la grâce. Combien gémissent sous ce joug, pour avoir appris trop tard qu'il n'était pas fait pour eux !

2. Tous ces dangers, ces croix, ces devoirs perpétuels

s'aggravent ou s'allègent singulièrement, selon la personne avec laquelle on les partage : on sera heureux et porté au bien avec celle-ci, malheureux et en voie de se perdre avec celle-là. Quelle est celle que Dieu vous a destinée, « adap-tée, » selon le mot profond de l'Écriture, pour être votre complément et comme la sœur de votre âme ? Quelle est celle qu'il a formée exprès pour vous, en disant : « Faisons-lui une aide semblable à lui ? » Car il y en a une, Dieu la connaît, et il veut que vous la connaissiez. Prenez donc pour cela tous les moyens qu'il vous offre.

1° Priez-le instamment de vous faire rencontrer ce trésor que vous cherchez et qui vous cherche, mais auquel Dieu seul peut vous réunir : car il est écrit : « Les maisons et l'argent sont donnés par les parents, mais la femme prudente est le propre don du Seigneur. » Priez-le surtout par votre conduite, par une jeunesse régulière et chrétienne : car il est écrit encore : « La femme vertueuse se mérite par les actes de vertu. » 2° Recherchez ensuite cette personne pour elle-même, pour les qualités de son âme, de son esprit et de son cœur, pour ses vertus naturelles et acquises, et pour sa religion qui les garantit toutes ; non pour une beauté fragile et périlleuse, non pour une fortune douteuse, instable, brillante à la vue, mais pleine d'épines au toucher. 3° Cherchez-la, néanmoins, dans les limites et les convenances de votre âge, de votre condition et de votre état. Les mariages disproportionnés, fruits d'une passion aveugle, ou d'un calcul qui ne l'est pas moins, sont rarement heureux : l'harmonie des contraires est difficile, les métaux qui se ressemblent peu se soudent mal, l'amitié naît d'elle-même entre égaux, et « l'aide semblable à vous » ne saurait être ni bien au-dessous ni bien au-dessus de vous. 4° Enfin appelez, pour vous guider, l'Esprit de conseil, qui est surtout la recherche et la docile acceptation des bons conseils. Consultez d'abord vos conseillers naturels, ces parents qui sont après vous les plus intéressés à votre choix, qui respecte-

ront votre liberté, comme vous respecterez leur expérience et leur autorité ; vous souvenant que l'amour qui vous empêche de bien voir les rend au contraire plus clairvoyants. Prenez les autres informations qu'exige la prudence, mais défiez-vous des voix jalouses aussi bien que des voix vendues ; ne précipitez ni votre jugement, ni votre conclusion ; n'épousez pas l'inconnu, qui peut receler des abîmes, et ménagez-vous, contre les croix inévitables, la très-efficace consolation de pouvoir dire : Mon Dieu, vous l'avez voulu, c'est votre joug que je porte et non le mien, et vous avez promis de l'adoucir par votre grâce.

3. Nous sommes les enfants des Saints, nous ne pouvons pas nous unir comme des gentils qui ignorent Dieu, disait Tobie au moment de s'allier à Sara son épouse. N'excluez donc pas Dieu de votre pensée et n'apportez au mariage que les intentions pour lesquelles il l'a établi. « Il n'est pas bon que l'homme soit seul, faisons-lui une aide qui lui ressemble. » Promettez-vous donc d'abord ce secours, cette société douce et fortifiante qui comblera les vides de votre cœur, cet amour légitime et permis qui est le remède divin préparé à vos faiblesses, cette protection mutuelle qui vous soustraira aux ennuis et aux dangers de l'isolement, et doublera le bonheur d'être protégé par le bonheur de protéger à votre tour. Le plus saint de tous les mariages n'a pas eu d'autre fin que cette réciproque assistance ; il n'a été que l'union de deux cœurs et de deux volontés entre Marie et Joseph, ces aimables modèles des époux chrétiens. Promettez-vous la consolation de revivre dans vos enfants, l'honneur de propager la vie dont le Créateur vous a faits dépositaires, le mérite de continuer la race des Saints et de donner des membres à Jésus-Christ. Préparez-vous à la bénédiction que l'Eglise appellera bientôt sur vos têtes, de voir vos enfants et les enfants de vos enfants assis à votre table jusqu'à la troisième et à la quatrième génération.

4. Cette bénédiction, et toutes les grâces qu'elle portera

avec elle, méritez-la d'avance par des rapports aussi chastes que respectueux avec la moitié de votre âme. Vous dites que vous l'adorez, soit : on tolérera peut-être un instant l'abus que vous faites d'un mot si saint, pourvu que vous en reteniez le sens essentiel, et que votre culte ne devienne pas une profanation. Ne flétrissez pas la fleur avant de la cueillir ; ne jetez pas d'abord dans la coupe de vos joies innocentes l'absinthe du crime ; ne corrompez pas une vertu qui doit faire le charme et la sécurité de toute votre vie ; déliez-vous de vous-même, et de passions qui ne sont jamais plus dangereuses qu'à la veille de devenir légitimes. Le démon se sert alors avec fureur d'une arme qui va lui échapper : bien aveugles et bien coupables les parents qui s'endorment à ce moment du plus grand péril. Plusieurs se sont réveillés dans la honte et dans les larmes, pour regretter amèrement qu'un jour d'oubli eût rendu inutiles de longues années de surveillance, pour pleurer sans remède leurs plus chères espérances flétries ou ruinées par le vice, pour apprendre aux autres, à leurs dépens, que le père et la mère ne doivent pas suspendre leur garde avant que Dieu ne les en ait relevés.

5. Enfin, à mesure qu'approche le sacrement qui fera de votre vie deux parts si différentes, qui va clore l'âge frivole et commencer le temps des graves soucis, disposez-vous à traiter saintement les choses saintes, à ne rien perdre des grâces que le Seigneur vous tient en réserve, à recueillir tout entière une dot qui vous sera bientôt si nécessaire. Terminez votre jeunesse par une confession qui en répare tous les manquements, faites-la comme vous désirez faire celle qui terminera votre vie, réglez à fond vos comptes avec Dieu, avant d'entrer dans vos nouveaux devoirs, afin de partir désormais de là comme d'une base sûre, et de pouvoir dire avec confiance comme David : « Seigneur, ne vous souvenez pas des péchés de ma jeunesse. » Puis, n'oubliez pas cette touchante parole de l'Évangile : « Il se fit des no-

« ces à Cana en Galilée, et la mère de Jésus y était : Jésus « fut aussi convié aux noces. » Heureux les fiancés qui se sont rencontrés aux pieds de la Vierge-Mère, à l'autel de Dieu, pour lui jurer fidélité avant de se la jurer l'un à l'autre! qui ont invité Jésus et Marie à leur mariage, et mérité par une sainte préparation qu'ils y vinssent en effet! S'il arrive que quelque chose leur manque, la mère s'en apercevra et le dira à son Fils : et Jésus changera encore l'eau en vin, l'eau amère des tribulations, que nul n'évite complètement, au vin généreux d'une patience méritoire qui console de toutes les larmes, parce qu'elle n'en perd aucune.

6. *Ceux qui reçoivent le sacrement de mariage en état de péché mortel, reçoivent-ils la grâce du sacrement ? — Non, ils commettent un sacrilège.*

Un sacrilège, puisqu'ils profanent un sacrement, une grâce qui n'est pas destinée à convertir, mais à fortifier l'âme qui est déjà sainte et vivante. Un sacrilège déplorable, qui les prive de toutes les grâces présentes et futures, qui attire les colères du ciel sur leur union, qui la maudit au lieu de la bénir. Un sacrilège dont le souvenir leur sera bien amer quand, plus tard, regardant en arrière vers le plus grand jour de leur vie (celui de la première communion n'en est que le plus beau), ils y verront un crime et comme un péché originel, placé à l'entrée de leur rude carrière pour en infecter et en assombrir tout le cours.

Car ne cherchons pas ailleurs la cause de tant de mariages malheureux : elle est là, dans les mauvaises dispositions qu'on y a apportées. On a voulu se passer de Dieu dans l'acte le plus grave et l'un des plus sacrés de la vie : on a méconnu toutes les lois de la Providence et de la plus vulgaire sagesse ; on n'a écouté que ses passions : au lieu d'une alliance sainte, on a fait une affaire et un marché, sans songer qu'on en était soi-même le prix ; *on s'est marié sans s'épouser*, c'est-à-dire que pour unir des noms et de

l'argent, qui s'allient toujours bien, on a lié ensemble des tempéraments et des caractères qui se repoussent ; on a couru se jeter étourdiment sous le joug, et attendu que la chaîne en fût rivée pour le trouver insupportable : on s'est moqué peut-être de la confession en la subissant, pour ensuite venir braver Dieu dans son temple, et lui demander de bénir une union qu'il réprouve. « C'est sur de tels mariages, dit l'Ange à Tobie, que le démon a puissance ; » et il n'est pas besoin de percer les murs des maisons pour s'en apercevoir. Puissent les regrets et les douleurs qu'ils renferment vous servir d'avertissement s'il en est encore temps, d'expiation et de pénitence s'il est trop tard.

7. Quelle est l'obligation des personnes mariées ? — Les personnes mariées doivent : 1^o se garder une fidélité inviolable ; 2^o s'aimer d'une manière chaste et chrétienne ; 3^o supporter mutuellement leurs défauts et leurs infirmités.

1. Se garder une fidélité inviolable. C'est là le premier et le plus sacré de leurs devoirs, qu'ils ont juré formellement devant les autels, et dont la violation serait une honte, une injustice et un parjure. L'ancienne loi punissait de mort, et l'Église a toujours mis au rang des plus grands crimes, au niveau de l'homicide et de l'idolâtrie, l'infidélité entre les époux. Ils se sont donnés l'un à l'autre, le mari appartient à sa femme et la femme à son mari, dit saint Paul, parce qu'ils sont deux dans une même chair. Ils se sont donné leur cœur aussi bien que leur corps, et les infidélités du cœur, qui sont les plus dangereuses, sont aussi les plus à craindre, comme la première atteinte portée à la sainteté de leurs serments, comme la première brèche de l'ennemi attaquant la place. Qu'ils en éloignent tous les rôdeurs, qu'ils s'avertissent au moindre péril ; car ils se doivent plus que la fidélité, ils se doivent la sécurité.

2. S'aimer d'un amour chaste et chrétien. L'amour conjugal est la grande loi des époux, comme l'amour de Dieu est la grande loi des chrétiens : c'est le précepte du Seigneur qui

les a unis, et seul il suffit, parce qu'il rend facile et certaine l'exécution de tous les autres. C'est l'amour qui a d'abord rapproché et uni les cœurs, c'est lui qui toute la vie les tiendra enlacés de sa douce et forte chaîne. Comme l'amour de Dieu encore, il commence par être plus tendre et plus sensible que fort, pour se tourner, à la longue, en habitude plus solide que sensible et tendre. Comme l'amour de Dieu, il ne doit pas être un instinct, mais résider dans la volonté et la raison plus que dans les sens, afin de pouvoir lutter contre les épreuves et les dégoûts. Il faut qu'avant de cesser d'être un attrait ou un charme involontaire, il soit devenu une vertu. Comme l'amour de Dieu, enfin, dont il fait partie, puisqu'il accomplit une de ses lois les plus hautes, il sera respectueux et pur : la sainte chasteté lui est moins une gêne et un obstacle qu'une garantie qui le conserve, un voile protecteur qui l'empêche de se faner et de se flétrir. Ne nous étonnons pas de voir le saint amour de nos pères et de nos mères, cet amour dont nous sommes nés, comparé à l'amour de Dieu : n'est-ce pas l'Esprit-Saint lui-même qui lui donne pour exemplaire l'amour de Jésus-Christ pour son Église et de l'Église pour Jésus-Christ, cet amour dont nous sommes aussi le fruit, et qui a régénéré nos âmes ? Époux chrétiens, regardez sur ce modèle ; il a la hauteur qui effraye, mais il a plus encore la grâce qui attire et la lumière qui éclaire ; vous y pouvez lire d'un coup d'œil tous vos devoirs.

3. *Supporter mutuellement leurs défauts et leurs infirmités.* C'est la vie de l'amour vrai et vertueux, qui jouit moins qu'il n'endure, et veut toujours plus donner que recevoir. L'Église embrasse Jésus-Christ couronné d'épines et chargé d'une croix, qu'elle porte avec lui ; Jésus-Christ embrasse l'Église chargée de péchés et de pécheurs, qu'il sanctifie. Après cet amour tout divin, le plus beau est l'amour maternel, qui est aussi le plus éprouvé et le plus patient. L'amour conjugal vient en troisième ligne : c'est lui dire

assez qu'il doit être prêt à souffrir et à supporter beaucoup, que le support fera sa première gloire et son premier mérite. Support des défauts, qui ne se corrigent qu'avec le temps et la patience, que la contradiction aggrave et irrite ; support des infirmités de l'esprit et du caractère, qui s'atténuent quelquefois, mais ne se guérissent guère, et avec lesquelles il faut savoir vivre et mourir ; support des infirmités du corps, qu'on doit traiter, soigner et endurer avec résignation comme les siennes propres. Support qui est justice autant que charité, celui qui pense porter la croix étant lui-même une croix : les plaintes réciproques paraissent toujours justes, ce qui les détruit l'une par l'autre et fait assez voir qu'elles sont injustes. Support qui est une nécessité : attachés au même joug, que gagnez-vous à tirer en sens contraire ? vous vous blessez, vous changez un fardeau qui pèse en une chaîne qui déchire, vous n'avancez en rien, et vous ne vous séparerez pas.

Bien mieux avisés les époux qui ont compris que l'union fait le bonheur autant que la force, qu'elle n'est jamais achetée trop cher, que la condescendance, si elle n'était une vertu généreuse, serait encore le plus habile des calculs, et que c'est ici surtout que la charité acquiert tout ce qu'elle paraît céder. Nous retombons toujours là, à la charité, à la patience, à la sainteté, à toutes les vertus chrétiennes. Quand notre divine religion ne serait pas nécessaire au monde, elle le serait encore à la famille, et c'est par les familles qu'elle a purifié et renouvelé le monde. Seule elle y sauvegarde tous les droits, et avec eux l'honneur et le bonheur, parce qu'elle seule y rappelle tous les devoirs avec autorité. L'histoire nous a appris ce qu'ont été sans elle les familles païennes, et cette leçon nous est répétée par l'expérience de tous les jours. Qu'elle ne soit pas perdue pour vous ni pour vos conseillers quand vous serez à la veille de former une maison : la foi, la vertu est la première fortune à rechercher avant le mariage, parce qu'elle

est la première garantie des mariages heureux. « Si le Seigneur n'édifie la maison, en vain travaillerez-vous à l'édifier. »

8. *Y a-t-il un état plus parfait et plus agréable à Dieu que celui du mariage? — Oui; c'est l'état de la virginité chrétienne et du célibat religieux.*

Ce qui se passe sous nos yeux dans le monde, ce que nous savons maintenant des saintes et lourdes charges du mariage, nous est une double preuve que tous ne sont pas faits pour cet état, qui même n'est pas possible à tous. A quoi donc sont appelées les personnes que Dieu ne destine pas au mariage? car elles sont nombreuses, et il n'est pas possible qu'elles n'aient pas leur place marquée dans les desseins de la Providence. Dieu, en effet, ne les a pas oubliées, et c'est à elles qu'il a réservé la meilleure part : elles seront sa troupe choisie, la plus utile, la plus heureuse, et la moins exposée. Leur vocation à toutes est de rester vierges comme lui, comme sa très-sainte mère, comme Jean son disciple bien-aimé, et de « suivre l'Agneau partout où il va. »

Or, il va en effet partout, dans le monde et dans la solitude, de même que pendant sa vie mortelle il était tantôt au désert, et tantôt dans les villes et les bourgades parmi les foules. Les unes le suivront donc dans le monde, resteront vierges au milieu du monde, pour y être le lien des familles, pour y verser sur tous la plénitude d'un cœur plus libre de se dévouer à tous; messagères de paix et de consolation qui visiteront nos pauvres, soutiendront nos œuvres de zèle et de charité, verront de près nos chagrins et en prendront leur part, recueilleront nos orphelins et leur feront oublier qu'ils n'ont plus de mère. Les autres, fleurs plus délicates ou plus précieuses, iront peupler nos ordres religieux pour y élever nos enfants, soigner nos malades, consoler toutes les douleurs de la terre, ou les conjurer et les prévenir par la prière et par la pénitence. Elles

partageront avec le clergé la sublime mission de sauver des âmes, elles attireront la grâce qui féconde sa parole, elles seront comme lui la gloire et la force de l'Église sainte et catholique : comme lui elles auront l'honneur d'être attaquées, calomniées, dénoncées par le monde, qui combat ceux qui le combattent, et sait bien où sont ses vrais ennemis. Mais ses vrais ennemis sont les vrais amis de Jésus-Christ, et les amis de Jésus-Christ sont les vrais heureux.

Pensez-y, parents chrétiens : vous qui vous plaignez si souvent du monde, de sa perversité et de ses misères, n'y retenez pas malgré eux et malgré Dieu des enfants à qui Dieu n'y a préparé ni grâce ni bonheur. Si vous les aimez, ne leur enviez pas le sort meilleur qui leur a été fait par le suprême distributeur des dons et des états. Si vous aimez Jésus-Christ, ne refusez pas son alliance, estimez-vous honorés d'unir votre sang aux grandes familles religieuses qui sont les siennes, et de fournir un combattant à la glorieuse et héroïque armée de son Église. Si vous craignez Dieu, respectez ses droits qui priment les vôtres, laissez-le gouverner le monde et choisir des ouvriers pour ses œuvres, reconnaissez de bonne grâce que vos fils et vos filles sont à lui avant d'être à eux-mêmes, et à eux-mêmes avant d'être à vous. Cessez de dire que vous aurez fait le sacrifice d'un enfant quand vous ne lui aurez pas confisqué la liberté sacrée de suivre sa vocation, de chercher son bonheur et de le trouver, de mettre en sûreté sa vertu, d'être auprès de Dieu le député et l'ange protecteur de toute sa maison ¹.

1. Une dame du Midi disait à Mgr Delalle, ancien évêque de Rodez : « Le bon Dieu m'a donné cinq enfants : après bien des résistances et bien des larmes, j'en ai laissé deux se consacrer à l'Église dans la religion et dans la prêtrise. Eh bien ! depuis, ce sont les seuls qui ne m'ont donné aucun chagrin ni inquiétude, les seuls qui m'ont conservé la première place dans leur cœur, les seuls que je n'ai jamais eu à consoler, et sans doute aussi les plus fidèles à prier pour leur vieille mère. »

CONDUITE POUR LA CONFESSION.

De la Confession fréquente.

De tous les moyens ménagés par la Providence pour conduire un chrétien à la perfection à laquelle il doit aspirer, un des plus efficaces et des plus nécessaires, c'est la fréquente confession. Non-seulement elle nous obtient la rémission des fautes actuelles dont nous nous rendons coupables, et nous maintient par là dans l'innocence et la pureté de cœur; mais elle nous fait acquérir la connaissance si nécessaire de nous-mêmes et de notre défaut dominant; elle nous fait prévoir les occasions dangereuses que nous devons éviter; elle empêche que nos imperfections, par une malheureuse prescription, ne s'enracinent et ne dégénèrent en habitude; elle est, selon l'expression admirable du concile de Trente, un remède de vie, *remedium vitæ*, mais un remède infailible, un remède prompt et assuré, un remède universel pour guérir toutes les maladies de notre âme. L'expérience montre, en effet, que les âmes assidues à la confession fréquente se soutiennent et font de grands progrès dans le chemin de la perfection; tandis que celles qui la négligent se relâchent bientôt, s'éloignent peu à peu de Dieu, et tombent dans une insensibilité qu'on peut regarder, à bon droit, comme le plus grand des malheurs dans l'ordre du salut.

Mais il ne suffit point d'être assidu à la confession : l'essentiel est de la bien faire. Dans une confession mal faite volontairement, il n'y va pas moins que d'un sacrilège, dit le P. Bourdaloue; et ce serait un étrange renversement, que, bien loin de se purifier au saint tribunal, on s'exposât à en sortir plus criminel devant Dieu qu'on n'y était venu. Les fautes qu'on vient confesser peuvent n'être que vénielles; et par la miséricorde de Dieu, les personnes qui sont dans l'habitude de la confession fréquente, n'ont ordinairement que des fautes vénielles à déclarer. Cependant, on ne doit jamais oublier que, sans la contrition et le ferme propos, il n'y a point de sacrement de pénitence; d'où il suit que

1. Bourdaloue, *Retraite*, 8^e jour, dernière considération.

la confession où l'on n'accuse que des péchés véniels est nulle, toutes les fois qu'on reçoit l'absolution sans avoir la contrition actuelle, au moins de quelqu'une des fautes vénielles qu'on vient de déclarer. Elle serait même sacrilège, si on agissait ainsi sciemment et volontairement. C'est pour éviter cet inconvénient, que les personnes pieuses ont coutume de joindre à l'accusation des péchés véniels, dans chacune de leurs confessions, l'accusation particulière de quelques péchés passés, qui excitent davantage leur contrition : pratique très-sage, qui a le double avantage d'assurer leurs dispositions au sacrement de pénitence, et d'entretenir en elles une confusion salutaire au souvenir de leurs fautes passées. Toutefois, il faut prendre garde que cette pratique, si utile en elle-même, ne nous fasse négliger la contrition des fautes vénielles que nous déclarons en confession.

Avant l'Examen de conscience.

Suprême et adorable Majesté, Dieu du ciel et de la terre, je crois fermement que vous êtes ici présent, que vous me voyez, que vous m'entendez ; je vous adore, je vous rends mes humbles hommages, je vous reconnais pour mon Dieu, mon créateur et mon souverain rédempteur, pour celui qui, seul, étant la vraie vie, ne peut pas ne pas être : et en témoignage de ma foi, je vous rends l'adoration qui n'est due qu'à vous seul : j'humilie mon âme, et je fléchis les genoux devant le trône de votre divine majesté.

O Dieu, père des lumières, qui éclairez tout homme venant en ce monde, envoyez dans mon cœur un trait de lumière, d'amour et de douleur, pour me faire bien connaître, détester et déclarer les péchés que j'ai commis contre vous. Mère de mon Dieu, si charitable envers les pécheurs qui désirent sincèrement leur conversion, assistez-moi de votre secours, puisque vous êtes ma plus chère espérance. Mon saint Ange, aidez-moi à reconnaître les offenses dont je me suis rendu coupable envers mon Dieu. Saints et Saintes du paradis, priez pour moi, afin que je fasse de dignes fruits de pénitence.

Je vous offre, ô mon Dieu, ô Jésus mon sauveur, l'examen que je vais faire pour vous glorifier dans votre divine justice. J'espère que vous me ferez la grâce de me bien disposer ; et ensuite celle de ne plus vous offenser ; j'entreprends donc en ce moment l'examen de ma conscience en esprit de charité, pour vous plaire, et pour accomplir votre sainte volonté, en un mot, avec toutes les intentions qui peuvent vous procurer plus d'honneur et de gloire.

Considérations pour s'exciter à la Contrition à la suite de l'Examen.

L'énormité du péché.

Considérez que tous les péchés, sans exception, quelque petits qu'ils soient, déplaisent grandement à Dieu, et font outrage aux infinies perfections de cet être infiniment parfait, et par conséquent digne d'un amour infini. Par votre péché, vous causez du déplaisir à celui qui vous aime de la manière la plus tendre. N'est-ce pas là une conduite pleine de folie et d'ingratitude ? Hélas nous ne parviendrons jamais à la bien comprendre, que quand nous serons au ciel ; non, nous ne connaissons jamais bien, durant cette vie, quel mal c'est que le péché, et quel châtement mérite celui qui le commet.

O Dieu infiniment aimable, je confesse que mes péchés se sont multipliés au delà du nombre des cheveux de ma tête, et des grains de sable de la mer. Mais quand je n'en aurais commis qu'un seul, en le commettant, j'ai offensé vos infinies perfections. Oh ! que ne suis-je pénétré d'une douleur et d'un regret infinis, puisque j'ai infiniment sujet de l'être ! J'ai péché contre vos bontés, que je devais aimer par-dessus tout ; j'ai préféré une vile créature, un peu d'honneur, un misérable plaisir, un vain intérêt, à votre souveraine majesté, que je devais adorer, servir et honorer uniquement. Ah ! mon Seigneur, pour l'amour de vous-même, pardonnez-moi mes péchés ! O bonté et beauté infinies, comment ai-je eu la hardiesse de vous outrager, de vous mépriser ! Mais j'ai une vive douleur de cet indigne outrage et de ce mépris insensé. Non, je ne veux plus vous offenser : j'aime mieux perdre mille fois les biens, l'honneur et la vie même, que de déplaire à un Dieu aussi bon que vous.

C'est ici le lieu de considérer le défaut auquel on est le plus sujet, et de prendre les moyens et la résolution de s'en corriger.

Les bienfaits de Dieu offensé par le péché.

Considérez que Dieu est un souverain bienfaiteur, qui vous a fait une multitude de biens, soit généraux, soit particuliers. Il vous a tiré du néant, et formé à son image et à sa ressemblance sans avoir aucun besoin de vous ; il vous a conservé ; il vous a racheté au prix du sang de son Fils : il vous a fait chrétien par préférence à des milliers d'autres qu'il a laissés dans l'infidélité ; il vous a supporté dans vos péchés jusqu'à présent ; il vous a donné tant et de si faciles moyens pour vous sauver, et vous le payez d'ingratitude ; il a fait toutes les créatures pour vous, et vous vous servez de toutes les créatures pour l'offenser !

O mon Dieu, quelle ingratitude est la mienne ! Non, il n'en est point et il ne peut y en avoir de semblable. O mon aimable Sauveur, voilà

donc la récompense dont je vous ai payé, pour m'avoir tiré du néant où je serais encore sans vous. C'est donc là l'estime que j'ai faite de votre sang précieux, que vous avez répandu pour moi avec tant d'amour, et parmi tant de douleurs.

O ingrat que je suis, qui donnera des soupirs à mon cœur, et des larmes à mes yeux, pour pleurer les outrages que j'ai faits à mon Dieu, à mon souverain bienfaiteur ? O Seigneur, plein de bonté, faites-moi miséricorde; j'ai un extrême désir, et je fais une ferme résolution de ne plus vous offenser. Ah! fallait-il donc recevoir la vie et tant de bienfaits de mon Dieu, pour l'offenser aussi souvent et aussi grièvement que je l'ai fait? Ne devais-je donc recevoir de lui des mains, des pieds, une langue, des oreilles, un cœur, que pour m'en servir contre lui et pour l'outrager? O malheureux yeux, ô mains criminelles, ô cœur infidèle! c'est vous qui, par vos péchés, avez été la cause des maux, des tourments et de la mort cruelle que le Fils de Dieu a soufferts sur la croix.

La présence de Dieu devant lequel l'homme pèche.

Considérez que la très-sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, Dieu seul et tout-puissant, est partout; qu'elle voit tout, qu'elle connaît tout, qu'elle entend tout, qu'elle pénètre jusqu'à nos plus intimes et nos plus secrètes pensées. Cette divine majesté est celle devant laquelle les plus élevés séraphins tremblent d'une sainte frayeur; et nous, faibles mortels, nous avons la hardiesse de pécher en sa présence, de faire, de dire, de penser des choses qui nous couvriraient de honte devant le plus misérable des hommes.

Considérez encore que ce grand Dieu est notre souverain juge, qui doit inévitablement porter sa sentence, à l'heure de notre mort, sur toutes nos pensées, nos paroles et nos œuvres. Après cette réflexion, vous pourrez produire l'acte suivant :

Suprême et juste juge des vivants et des morts, qui voyez, qui connaissez tout, jusqu'au plus profond de mon cœur, est-il possible que j'ose me présenter devant vous après vous avoir été si infidèle ! Mais que faire ! hélas ! Je ne puis vous fuir, puisque vous êtes partout ; je ne puis me cacher, puisque vous voyez tout. Ah ! quelle insolence n'a-ce donc pas été à moi, d'oser, en présence d'une si haute majesté, devant laquelle les séraphins se couvrent de leurs ailes, faire ce que je n'aurais pas voulu faire devant le dernier des hommes ? Ah ! mon Dieu, miséricorde ! je déteste de tout mon cœur mes péchés pour l'amour de vous.

Après la Confession.

PSAUME 2 (traduit par Bossuet.)

O mon âme, bénis le Seigneur, et que tout ce qui est au milieu de moi loue son saint nom ! O mon âme, bénis le Seigneur, et n'oublie

jamais les grâces que tu as reçues de lui. C'est lui qui te pardonne toutes tes offenses : c'est lui qui guérit toutes tes langueurs : c'est lui qui rachète ta vie de la mort : c'est lui qui te couronne de miséricorde et de grâce : c'est lui qui remplit tous tes désirs par l'abondance de ses biens ; qui te rajeunira, et te donnera la vigueur de l'aigle. Le Seigneur fait miséricorde, il fait justice à tous ceux que l'on opprime. Il a déclaré ses voies à Moïse et ses volontés aux enfants d'Israël. Le Seigneur est clément et doux : il est lent à punir et plein de miséricorde : il ne gardera pas éternellement sa colère : il ne fera pas toujours des menaces. Il ne nous a pas traités selon nos péchés, et il ne nous a pas rendu ce que nos fautes méritent ; car autant que le ciel est élevé au-dessus de la terre, autant il a affermi sa miséricorde sur ceux qui le craignent : autant que le levant est éloigné du couchant, autant il a éloigné nos péchés de nous. Comme un père s'attendrit sur ses enfants, ainsi le Seigneur a pitié de ceux qui le craignent ; parce qu'il connaît notre fragilité : il s'est souvenu que nous ne sommes que poudre, que la vie de l'homme passe comme l'herbe, et qu'il fleurit comme une fleur de la campagne : un vent souffle, et elle se sèche, et il n'en reste plus de trace sur la terre. Mais la miséricorde du Seigneur s'étend depuis l'éternité jusque dans toute l'éternité sur ceux qui le craignent ; et sa justice protège les enfants des enfants de ceux qui gardent son alliance, et qui se souviennent de ses commandements pour les observer. Le Seigneur a préparé son trône dans les cieux et tout sera assujetti à son règne. Anges du Seigneur, bénissez-le tous ; vous dont la puissance est si grande, qui êtes soumis à sa parole, et qui faites qu'on obéit à sa voix : armées du Seigneur, bénissez-le toutes, vous qui êtes ses ministres, et qui exécutez ses volontés : ouvrages du Seigneur, bénissez-le tous dans l'étendue de sa domination : ô mon âme, bénis le Seigneur !

Résolutions.

— BOSSUET, FÉNELON. —

Hélas ! combien de fois, par un excès de témérité, je me suis jeté dans le péril malgré vos detenses et vos menaces, ô mon Dieu, malgré le juste sentiment que vous vouliez m'inspirer de ma faiblesse ! Je veux toujours croire, en me flattant, que ces entretiens, ces occasions, qui m'ont été si souvent funestes, ne me nuiront pas ; je demeure dans ces conversations dangereuses où règnent la corruption, la médisance, le libertinage et l'impiété, et je croirais ne pas brûler en me jetant au milieu de ces flammes ! O mon Sauveur, je veux fuir, quoi qu'il m'en coûte, le dangereux commerce de ceux avec qui je me suis perdu. Je le fuirai, et pour éviter l'occasion du mal, et pour pleurer en liberté mon âme perdue et mon innocence souillée. Sainte douleur de la pénitence, venez m'atten-

drir le cœur; que je commence enfin à sentir combien il est horrible et combien il doit être douloureux d'avoir offensé un Dieu si bon.

Seigneur, c'est en vain que je garderais mes pieds pour me garantir des pièges innombrables qui m'environnent : le danger est en bas, mais la délivrance ne peut venir que d'en haut. C'est là que mes yeux s'élèvent pour vous voir venir à mon secours. La contagion du monde, ma propre corruption, les plaisirs qui se présentent, les richesses que j'entrevois, les honneurs qu'on me propose, Seigneur, tout est piège sans vous. C'est vers vous seul que j'élève mes yeux et mon cœur. Je désespère de moi-même; je n'espère qu'en vous : conservez-moi.

Ferveur dans la Pénitence.

— BOSSUET. —

O mon Dieu, ôtez de mon cœur cette funeste indifférence qui fait pratiquer la pénitence et les œuvres satisfactoires avec mollesse, avec nonchalance, sans componction, sans courage, sans sentiment, sans prendre rien de soi-même, sans éviter les occasions qui nous conduisent au mal. Il faut avoir oublié ses péchés, ses obligations, son salut, vos jugements, vos miséricordes, vos grâces, pour faire lâchement l'œuvre de la pénitence.

O mon Dieu, dans la pénitence il faut vaincre sa faiblesse et ses habitudes : quelle action demande plus d'effort que celle-là ? N'est-ce pas ici l'occasion où le royaume de Dieu souffre violence et doit être enlevé par force, afin que la coutume de mal faire cède à la violence du repentir ? Seigneur, pour éviter cette nonchalance, donnez-moi la crainte qui fasse fuir les occasions du péché, les larmes qu'un tendre amour et une douleur pénétrante tirent des yeux, une patience capable de tout supporter, et des œuvres qui fassent voir un repentir véritable. Sans quoi le pardon est une illusion, et la conversion est imaginaire.

O Seigneur, que votre indulgence m'excite à vous aimer; que je ne sois pas de ceux qui croient avoir tout fait et s'être parfaitement convertis parce qu'ils entrent dans l'église, et qu'ils approchent de la sainte table avec les autres, sans travailler sérieusement à la conversion de leur cœur.

Délivrez-moi, ô mon Dieu, de cette écorce trompeuse de dévotion, et donnez-moi dans la pénitence une si grande ferveur qu'elle me rende vraiment digne de votre miséricorde. Ainsi soit-il.

Bonheur d'une âme revenue à Dieu.

— MASSILLON. —

Quelle consolation pour une âme qui revient à Dieu de pouvoir se dire en elle-même : Je n'avais vécu jusqu'ici que pour le mensonge et pour

la vanité : mes jours, mes années, mes soins, mes inquiétudes, mes peines, tout jusqu'ici est perdu, et ne subsiste même plus dans le souvenir des hommes pour lesquels seuls j'ai vécu, pour lesquels seuls j'ai tout sacrifié, ma bonne foi, mes empressements, mon repos, ma liberté, mon honneur peut-être. Dans les voies de ma passion, je n'ai jamais été payé que d'ingratitude. Mais désormais tout ce que je vais faire pour Jésus-Christ sera compté ; mes prières, mes violences, mes soupirs, mes larmes, un simple mouvement du cœur, les plus légers sacrifices, tout cela subsistera éternellement dans la mémoire du maître fidèle que je sers ; tout cela, quelques défauts que ma faiblesse et ma corruption y mêlent, sera excusé, purifié même par la grâce de mon libérateur. Je ne vis plus que pour l'éternité ; je ne travaille plus en vain ; mes jours sont réels, et ma vie n'est plus un songe.

Oh ! que la piété est un grand gain ! et qu'une âme qui revient à Jésus-Christ a bien de quoi se consoler avec lui de la perte des créatures qu'elle lui sacrifie !

Mon Dieu ! j'aurais pu, depuis tant d'années, errer dans des voies tristes et périssables, sous la tyrannie du monde et des passions, et je ne pourrais pas vivre sous la tendresse de vos regards, sous les ailes de votre miséricorde, sous la protection de votre bras ! Le monde, qui ne vous connaît pas, croit que vous rendez malheureux ceux qui vous servent ; mais pour moi, Seigneur, je sais que vous êtes le meilleur de tous les maîtres, le plus tendre de tous les pères, le plus fidèle de tous les amis, le plus magnifique de tous les bienfaiteurs, et que vous prévenez par mille consolations secrètes, dont vous favorisez vos serviteurs, la félicité éternelle que vous leur avez préparée.

CONDUITE POUR LA COMMUNION.

De la fréquente communion.

— BOURDALOUE. —

Il est d'une conséquence infinie d'apprendre aux chrétiens l'usage qu'ils doivent faire du divin et salutaire aliment auquel ils participent par la communion, et de leur découvrir deux écueils également à éviter dans la fréquentation du sacrement de l'autel : celui de communier trop aisément et trop souvent; celui de communier trop difficilement et trop rarement. La vertu consiste dans un juste milieu, et elle ne se porte à aucune extrémité.

1^o Usage de la communion quelquefois trop fréquent.

A le considérer en lui-même, il ne saurait être trop fréquent, puisque, selon l'expresse doctrine du concile de Trente, il serait à souhaiter que tous les fidèles qui assistent au divin sacrifice fussent en état d'y participer chaque jour par la communion. Mais les dispositions que la communion demande, et que nous n'y apportons pas; mais les fruits que la communion doit opérer en nous, et qu'elle n'y produit pas; voilà par où on peut juger si quelques-uns n'en approchent pas trop aisément et trop souvent.

Et d'abord : dispositions que demande la communion, et qu'on n'y apporte pas. Je l'ai dit, et il est vrai : le caractère de l'erreur est de porter toutes choses à des excès ou de relâchement ou de sévérité. Lorsque, par une rigueur sans mesure, on a cru ne devoir admettre à la fréquente communion que des âmes élevées aux degrés les plus éminents de la perfection chrétienne, on a découragé un grand nombre de fidèles, qui, dans le désespoir d'atteindre à ce point de sainteté, se sont retirés du sacrement de Jésus-Christ, et ont dit, comme les Israélites au sujet de la terre promise : « Le moyen de parvenir là? » Bien plus, on a entretenu des âmes dans leurs terreurs chimériques, et cet éloignement de la communion, qu'elles devaient craindre comme un mal très-pernicieux et un désordre des plus grands, on le leur a représenté comme une vertu. Voilà ce que j'ai cent fois déploré, et sur quoi je ne cesserai

point de m'expliquer, tant qu'il plaira au Seigneur de me confier le ministère de la divine parole.

Toutefois, j'en dois point oublier la dignité du sacrement, ni la révérence qui lui est due; et je ne puis approuver de fréquentes communions faites sans la préparation qui convient, c'est-à-dire faites précipitamment et à la hâte, faites dans une dissipation habituelle et volontaire, dans un mouvement d'affaires, d'intrigues où l'on aime à s'ingérer, et dont on devrait se retirer; faites dans un état de tiédeur où l'on se néglige, où l'on se pardonne bien des fautes auxquelles on ne prend pas garde et qu'on traite de bagatelles, où l'on s'élargit la conscience sous prétexte de se garantir des scrupules; faites par coutume, peut-être par une secrète émulation, par comparaison avec celle-ci ou celle-là, quelquefois même par une espèce d'ostentation.

Examinons maintenant les fruits que la communion fréquente doit opérer en nous, et qu'elle n'y opère pas. « Vous les connaîtrez par leurs œuvres, » disait le Fils de Dieu parlant des faux prophètes : et, nous appliquant cette règle à nous-mêmes, nous pourrions juger du profit que nous tirons de la communion. Une communion peut suffire pour nous sanctifier : et quel changement, quel amendement, quel avancement tant de communions ont-elles produits dans notre âme? On communie souvent; mais que remporte-t-on de l'autel? mêmes imperfections, mêmes habitudes, même système de vie. On communie souvent; mais en est-on plus rempli de Dieu, plus détaché des intérêts ou des vains amusements du monde, plus zélé pour sa perfection, et moins négligent pour tous ses exercices? On communie souvent : mais en est-on plus discret dans ses paroles, plus charitable dans ses sentiments et dans ses discours, moins délicat sur les plus légères offenses, et plus facile à les pardonner. On communie souvent : mais quelles violences apprend-on à se faire? En quoi se renonce-t-on? Sur quoi se mortifie-t-on? que corrige-t-on dans ses caprices, ses hauteurs, ses vanités, ses impatiences? Je passe cent autres points que je pourrais marquer, et je m'arrête là; en convenant qu'après tout la communion ne nous rend point impeccables, que ce n'est pas toujours une raison de s'en abstenir, que de légères fautes qui échappent aux plus vigilants, que les progrès d'une âme, quelquefois insensibles, peuvent néanmoins être réels; et qu'enfin, sur les fruits qui suivent la communion, comme sur les dispositions qui la précèdent, ce n'est point tant nous-mêmes que nous devons croire, que le ministre qui nous connaît et nous gouverne. « Que l'homme s'éprouve lui-même, » dit saint Paul. Sondons notre cœur, examinons sans nous flatter quelles en sont les vues, les intentions, les affections, comment nous remplissons tous nos devoirs. Mais ne soyons pas juges nous-mêmes de nos dispositions à la communion, de crainte, soit de nous condamner trop scrupuleusement par une sévérité excessive, soit de décider trop légèrement en notre faveur par une aveugle présomption. Ayons recours à un directeur éclairé; ne lui cachons rien de nos fai-

blessés, ni rien même de ce qu'il peut y avoir de bien en nous; prenons ses conseils, et suivons-les avec confiance.

2° Usage trop rare de la communion.

La fréquente communion est utile aux pécheurs et aux justes, par conséquent, ni les uns ni les autres ne doivent se tenir éloignés du sacrement de l'autel.

I. — La fréquente communion est utile aux pécheurs. Je parle des pécheurs pénitents, des pécheurs qui se sont reconnus, et sont retournés à Dieu. Ce sont des morts ressuscités : car ils étaient morts selon Dieu, et la pénitence leur a rendu la vie; mais, quoique vivants, ils se ressentent encore des blessures mortelles qu'ils avaient reçues, ils ne sont pas tellement guéris qu'il ne leur reste une faiblesse extrême, et tout faibles qu'ils sont, ils ont, pour ne pas retomber, bien des ennemis à combattre, et bien des efforts à faire. Ils ont, de leur part, des passions qui les dominent, des habitudes qui les tyrannisent, de malheureuses concupiscences qui les attirent. Ils ont, de la part du monde, des railleries à essuyer, le respect humain à surmonter, des exemples auxquels il leur faut résister. Ah ! Seigneur, au milieu de tout cela, que feront-ils ? où iront-ils ? que deviendront leurs résolutions ? et sans un secours puissant, que peut-on se promettre de leur persévérance ? Or ce secours, c'est vous-même, Seigneur, c'est votre sacrement. Ce sacrement de salut, dit le saint concile de Trente, est comme un antidote, le plus excellent, par où nous sommes tout à la fois et purifiés des fautes journalières et préservés des fautes graves. C'est donc, pour le pénitent, un préservatif contre les rechutes. La grâce attachée au sacrement est pour lui une grâce de combat, et, suivant la pensée de saint Chrysostome, elle nous rend terribles à toutes les puissances de l'enfer.

Mais, dira-t-on, est-il digne de l'honneur rendu au sacrement le plus vénérable, qu'un homme, une femme, à peine sortis du péché, osent entrer dans la salle du festin, et venir prendre place à une table sainte ? Eh quoi ! l'on veut qu'un pécheur demeure ferme et inébranlable dans son retour, qu'il détruise ses habitudes vicieuses, qu'il résiste à toutes les attaques, qu'il pare à tous les coups, qu'il remporte mille victoires, tout cela par la grâce divine ; et on l'éloigne de la source des grâces ! et au milieu des plus rudes combats, on le désarme ! et lorsqu'il est le plus à craindre que ses forces ne viennent à défaillir, on lui soustrait le pain qui doit le réparer ! C'est un pécheur, il est vrai ; mais un pécheur ami de Dieu comme pénitent ; mais un pécheur rétabli dans la maison paternelle et admis au nombre des enfants, comme le prodigue pour qui l'on tue le veau gras, après l'avoir revêtu d'une robe neuve. Dieu de miséricorde, c'est selon vos sentiments que je parle, et vous ne me désavouerez pas.

II. La fréquente communion est utile aux justes, soit pour se soutenir et ne pas reculer, soit pour faire de nouveaux progrès et s'avancer toujours.

Elle est utile pour se soutenir et ne pas reculer, en tombant dans un état de tiédeur : malheureuse condition de l'homme, assujéti par sa nature corrompue à tant de vicissitudes ! L'âme aujourd'hui la plus ferme sentira demain son feu se ralentir. Après avoir aujourd'hui formé les plus beaux desseins, et s'être déterminée à tout, elle sera demain chancelante, indécise, irrésolue ; les moindres obstacles l'étonneront, et peu à peu elle commencera à déchoir, si elle n'a quelque ressource pour renouveler son zèle. Or, ce qui doit le plus contribuer à ce renouvellement intérieur, c'est sans contredit la communion fréquente. Pour peu qu'on ait quelque fond et de crainte et d'amour de Dieu, il est difficile, quand on approche régulièrement de la table de Jésus-Christ, il n'est pas même moralement possible qu'au pied de l'autel, où tout inspire le recueillement et la dévotion, on ne soit éclairé de certaines lumières, touché de certains sentiments, qui remuent une âme, qui la rappellent à elle-même, qui lui font voir les pertes qu'elle a faites ou qu'elle est en danger de faire ; qui lui découvrent les pièges où elle pourrait s'engager, qui lui reprochent diverses infidélités capables, quoique légères, de la conduire par degrés à la tiédeur, qui la réveillent, l'encouragent, redoublent son activité et sa vigilance. Peut-être une communion n'opère-t-elle pas tout cela, mais celle qui la suit achève l'ouvrage que l'autre a commencé. Tandis que, lorsque la religion est négligée et trop rare, bientôt le goût des choses de Dieu s'émousse, et insensiblement la piété s'éteint.

Enfin la fréquente communion est utile aux justes pour faire de nouveaux progrès, en s'élevant toujours, jusqu'à ce qu'ils parviennent au point de la perfection où Dieu les appelle. Ne vous trompez pas, âmes fidèles, ne pensez pas que vous soyez déjà au terme : je puis vous dire comme l'Ange au prophète Élie : « Il vous reste encore bien du chemin à faire. Mais, afin de ne point vous lasser dans la route, prenez et mangez ; le pain que je vous présente est le pain des forts. » Élie obéit à l'Ange ; il mangea et se remit de ses fatigues, il ne cessa point de marcher qu'il ne fût à la montagne d'Horeb. Puissions-nous, munis du divin aliment qui nous est offert, avancer nous-mêmes dans les sentiers de la justice chrétienne, et atteindre jusqu'au sommet de la montagne du Seigneur.

Actes avant la communion.

— BOSSUET. —

Acte de Foi.

Je crois, mon Sauveur, que vous êtes réellement et substantiellement présent sous ces espèces qui paraissent à nos yeux. Je sais que ce n'est plus du pain et du vin ; c'est votre adorable corps, c'est votre sang précieux : car vous l'avez dit, Seigneur, vous qui êtes la vérité même ; vous

l'avez dit de votre bouche sacrée et toute-puissante, et je sais que tout obéit à votre voix.

Je vous adore de tout mon cœur, ô Dieu caché sous ces figures ! mes sens, ni ma raison ne comprennent rien dans ce mystère ; mais il suffit que vous parliez ; mon esprit se soumet à vous tout entier. Ici la vue, le goût, le toucher, me trompent, l'ouïe seule ne me trompe pas, et me rapporte fidèlement ce que vous dites : je le crois, ô mon Sauveur, il n'y a rien de plus véritable que cette parole.

Vous ne cachez à la croix que votre divinité ; vous nous cachez ici l'humanité même : je les crois présentes l'une et l'autre dans ce sacrement, faites-moi la grâce de les voir un jour. Je ne vous demande pas, comme saint Thomas, à voir et à toucher vos plaies ; je reconnais sans rien voir que vous êtes Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme ; je ne veux plus suivre mes sens, ni les fausses douceurs qu'ils me présentent ; je croirai de chaque chose ce que vous en dites, et votre vérité sera ma règle.

Quand vous recevrai-je, ô mon Sauveur ? quand vous posséderai-je en moi-même ? Quand jouirai-je de votre présence désirable ?

Le jour approche, ô mon Dieu ! je le désire et je le crains. Je le désire, car avec vous sont toutes les grâces pour ceux qui vous aiment ; je le crains, car les indignes qui vous reçoivent, mangent et boivent leur condamnation. Qui sommes-nous, ô Dieu tout-puissant, que vous daigniez habiter en nous ? Le ciel et les cieux des cieux ne peuvent vous contenir, et cependant vous venez à nous.

Soyez loué à jamais de votre bonté ; préparez-vous en mon cœur une demeure agréable ; purifiez ma conscience par une foi vive. Je crois, Seigneur, je crois : aidez mon incrédulité, soutenez ma foi chancelante ; faites-moi vivre selon ma croyance. Venez, Seigneur Jésus, venez, mon cœur vous attend ; venez, et comblez-moi de vos grâces.

Acte d'Espérance.

Mon Dieu, mon Seigneur, j'espère en vous et je ne serai point confondu, je vous verrai un jour ; je vous posséderai dans le ciel ; vous me remplirez de joie par la vue de votre face, vous me montrerez tout le bien en vous découvrant vous-même, et j'en jouirai à jamais : voilà mon espérance, voilà ma vie. O Dieu ! quel gage m'avez-vous donné pour m'assurer de votre bonté et de mon bonheur éternel ? Votre parole, votre promesse, votre vérité ! Mais voici encore un autre gage, votre corps et votre sang, ô Seigneur Jésus.

Puis-je douter, mon Sauveur, que vous ne vous donniez à moi dans le ciel, puisque déjà je vous possède sur la terre ? Mon âme, bénis le Seigneur, et que tout ce qui est en moi bénisse son saint nom. Vous êtes à moi, ô Jésus ! car vous vous donnez tout entier dans ce sacrement : votre corps, votre sang, votre âme sainte, votre éternelle divi-

nité, toute votre personne adorable : vous me donnez tout, tout est à moi.

Mais, Seigneur, si dans cet exil je vous possède caché, dans le ciel je vous posséderai à découvert. Venez donc, ô Seigneur Jésus! Venez. Remplissez-moi de vous-même; faites moi goûter par avance les douceurs de ce céleste banquet où vous serez la nourriture éternelle et des hommes et des Anges. Les Anges vivent de vous, et s'en nourrissent; l'homme mortel s'en nourrit aussi; mais les Anges vous possèdent à découvert, et vous venez à nous sous une figure étrangère. O Jésus! menez-moi au dedans du voile; conduisez-moi à la claire vue. Qu'ont à espérer les enfants d'Adam?

Tout passe, tout s'évanouit; nos jours ne sont qu'une ombre sur la terre, et rien ne demeure; nos vains plaisirs nous échappent, et notre gloire s'efface en un moment. O mon âme, viens goûter avec Jésus-Christ une meilleure espérance. Qu'est-ce que les biens du monde? Qu'est-ce qu'un royaume sur la terre? Une vaine pompe, un éclat d'un jour. O Seigneur! je régnerai un jour avec vous; mon âme sera heureuse, car elle verra votre lumière; mon corps sera plein de gloire et de vie, car votre corps que je recevrai déploiera sur moi sa vertu. Qui vous mange ne mourra point à jamais, et vous le ressusciterez au dernier jour. Vous l'avez dit, et je le crois.

Un jour, quand la mort viendra, vous me serez, ô Jésus! un doux viatique; au milieu des ombres de la mort, je ne craindrai point les maux, parce que vous serez avec moi; ma chair se reposera en paix, et la corruption ne me retiendra pas; vous me montrerez les voies de la vie; vous me remplirez de joie avec votre face; je serai comblé éternellement des plaisirs célestes.

Acte de Charité.

Venez, Seigneur Jésus, venez; venez, ô le désiré des nations, ô la lumière du monde, ô les délices du Père éternel et l'objet de ses complaisances! Vous voulez qu'en fréquentant vos mystères, je me souviennne de vous. Je m'en souviendrai, ô mon Dieu! Je n'oublierai jamais vos bienfaits, ni l'amour immense qui vous a porté à me combler de tant de bienfaits.

Mon Sauveur, je me souviendrai qu'étant dans le sein de votre Père, le désir de vous approcher de nous vous a fait prendre une chair humaine. Je me souviendrai qu'ayant pris cette chair pour l'amour de moi, vous l'avez encore immolée pour mon salut. Et maintenant, ô mon Sauveur! non content de l'avoir prise pour moi dans l'Incarnation, et de l'avoir donnée pour moi à la croix, vous me la donnez encore dans ce sacrement adorable; et le don que vous me faites de vous-même m'est un gage certain que vous vous donnerez à moi dans la gloire, pour me rendre éternellement heureux. O mon Dieu! je me souviendrai

de toutes ces choses : ces témoignages précieux de votre amour me seront toujours présents. Oui, Seigneur, je m'en souviendrai, et mon âme sera attendrie par le souvenir de vos bontés. Je vous aimerai, Seigneur, qui êtes ma force, mon espérance, mon bien et ma vie, mon soutien et ma couronne. Heureux ceux qui demeurent en votre maison ! Ils vous loueront aux siècles des siècles. C'est vous qui pardonnez tous mes péchés ; c'est vous qui guérissez toutes mes langueurs ; c'est vous qui me rachetez de la mort ; c'est vous qui me couronnez par vos éternelles miséricordes ; c'est vous enfin qui me renouvellerez au jour de ma résurrection, et qui me donnerez une jeunesse éternelle. Mon âme, bénis le Seigneur et n'oublie jamais ses miséricordes.

Que n'ai-je, ô mon Dieu ! tout le zèle et toute l'ardeur que ressentent pour vous tous les Anges et toutes les âmes bienheureuses ! Encore n'est-ce pas assez ; quand toutes les créatures vivantes et animées seraient changées en amour, vous ne seriez pas autant aimé que vous êtes bon et aimable.

Vous pourrai-je offenser, mon Dieu ! Vous pourrai-je offenser jamais après cette communion ! Plutôt la mort, ô mon Dieu ! Plutôt la mort !

O Jésus ! aurai-je le goût si dépravé, qu'après vous avoir goûté, je puisse goûter autre chose ? Donnez-moi la grâce, ô Seigneur Jésus ! que, prévenu de la douceur de cette viande céleste, toutes les autres douceurs ne me trompent plus. Venez, tirez-moi à vous. Que je vous aime, ô mon Dieu ! que tous ceux qui me sont chers vous aiment ; que tout le monde vous aime ; que je sois à vous tout entier, que je meure plutôt que de vous déplaire.

Après la Communion.

Après la communion, demeurez recueilli en vous-même et intérieurement uni à Jésus-Christ, que vous portez dans votre poitrine comme dans un ciboire. Remerciez-le, écoutez-le, goûtez la joie de le posséder, admirez son amour, priez-le de ne vous quitter jamais. Ce grand silence de l'âme, où tout cesse, où tout se tait dans le ciel, dans la haute partie de notre âme, ne dure guère durant cette vie : mais pour peu qu'il dure, qu'il s'y dise de choses, et que Dieu y parle ! Sois attentive, âme chrétienne, ne te laisse pas détourner dans ces bienheureux moments.

Acte de Foi.

O mon Dieu ! quel bonheur est le mien ! Il est donc vrai que mon Sauveur est venu me visiter, qu'il réside en ce moment dans mon âme ! Oui, il est venu pour être à moi, et afin que je sois tout à lui, O bonté, ô miséricorde infinie, ô amour immense ! un Dieu vient s'unir à moi, et se faire, pour ainsi dire, une même chose avec moi ! O mon âme, ranime tous les sentiments de la foi ; pense que les anges t'environnent

en adorant leur Dieu ; adore-le toi-même avec eux ; bannis toute autre pensée ; tiens-toi recueillie en toi-même ; réunis toutes tes affections ; offre-les à ton Dieu dans les sentiments d'une foi vive et d'un ardent amour. Je crois, ô mon Dieu ; mais animez ma foi.

Acte d'Admiration.

Venez, ô vous tous qui adorez le Seigneur, venez admirer avec moi les prodiges de sa miséricorde, de sa puissance, de sa sagesse. Mais vous, Seigneur mon Dieu, où êtes-vous venu ? où vous trouvez-vous ? Hélas ! dans mon cœur, ce cœur pire que l'étable même où vous prîtes naissance ; ce cœur plein d'imperfections, d'attache, d'amour-propre, et de tant d'autres misères. O Dieu infiniment saint, comment avez-vous pu vous résoudre à y venir habiter ? Je voudrais vous dire avec saint Pierre : Éloignez-vous de moi, mon Dieu, parce que je suis un pécheur. Mais non, mon divin Rédempteur, ne vous éloignez point de moi, que deviendrai-je sans vous ? J'embrasse en esprit vos pieds sacrés ; je m'y tiens étroitement attaché, afin que rien ne m'en sépare jamais. Anges du ciel, et vous, divine Marie, aidez-moi à célébrer les miséricordes et les prodiges de grâce que Dieu daigne opérer dans une créature qui en est si indigne.

Acte de Remerciement.

Mon Seigneur et mon Dieu, je vous remercie, de toute l'étendue de mon cœur, de la faveur ineffable que vous venez de m'accorder, en daignant prendre votre demeure dans mon âme. Je voudrais pouvoir vous offrir des actions de grâces dignes de vous ; mais, hélas ! quelles actions de grâces puis-je vous présenter, pauvre et misérable comme je suis ? Tout ce que je puis, c'est de m'abîmer dans la profondeur de mon étonnement et de ma reconnaissance ; c'est de répéter sans cesse dans un sentiment d'admiration : *Un Dieu est à moi !... Un Dieu est à moi !* tout ce qu'il y a de plus grand et de plus saint, dans tout ce qu'il y a de plus vil et de plus misérable !

David s'écriait dans ses doux transports : Que rendrai-je au Seigneur pour tous les bienfaits dont il m'a comblé ? Combien plus de sujet n'ai-je pas de m'écrier avec lui : *Quid retribuam ?* Si un pauvre berger avait le bonheur de recevoir son roi dans sa cabane, sa reconnaissance serait si grande, qu'il n'aurait point de paroles pour l'exprimer, et son silence même serait une vive expression de ses sentiments. Voilà mon état, ô mon Dieu : après la grâce que vous m'avez accordée, je n'ai ni sentiment ni expression pour vous marquer ma juste reconnaissance, parce qu'en effet cette grâce est au-dessus de toute expression et de tout sentiment. Soyez-en loué et béni à jamais.

Acte d'Offrande.

Mon bien-aimé est à moi, et je suis à lui. Oui, mon Dieu, c'en est fait ; vous vous êtes donné tout à moi, je viens me donner tout à vous ; je viens m'offrir à vous sans partage et sans retour ; je veux être à vous, et à vous pour toujours. Je vous offre mon entendement, afin qu'il ne s'occupe plus qu'à méditer vos grandeurs ; je vous offre ma mémoire, afin qu'elle se rappelle sans cesse vos bienfaits ; je vous offre mon cœur, afin qu'il vous consacre tous ses sentiments, toutes ses affections, toutes ses inclinations ; je vous offre mon corps et mes sens, pour en faire autant de victimes dévouées à votre service et à votre hon plaisir.

Je vous offre donc et je vous consacre en ce jour, ô mon doux Sauveur, tout ce que j'ai et tout ce que je suis ; tout est à vous et rien à moi-même. Daignez accepter, ô majesté infinie, le sacrifice que vous fait de lui-même le pécheur le plus ingrat et le plus coupable, mais qui veut, en ce moment, vous être à jamais reconnaissant et fidèle. Venez donc, ô feu dévorant, venez consumer en moi tout ce qui peut rester encore de moi-même. Faites en moi, Seigneur, votre sainte volonté en tout, et disposez souverainement de moi comme il vous plaira, selon les desseins de votre providence, à laquelle je m'abandonne pour toujours sans réserve.

Vierge sainte, daignez présenter vous-même cette offrande à la très-sainte Trinité ; et obtenez-moi la grâce d'être fidèle à ma promesse jusqu'au dernier soupir de ma vie.

Acte de Demande.

O mon adorable Sauveur, puisque vous êtes venu en moi pour me faire part de vos grâces, et que vous voulez que je vous les demande, ce ne sont ni les biens de la terre, ni les richesses, ni les honneurs, ni les douceurs de ce monde que je désire : ce que je vous conjure de m'accorder, c'est une vive douleur des péchés que j'ai commis contre vous ; c'est la lumière qui me fasse connaître la vanité de ce monde ; c'est une fidélité inviolable à votre grâce ; c'est une sainte ferveur dans votre service ; enfin c'est votre saint amour, et une constante persévérance, jusqu'à la mort, dans votre service.

Changez mon cœur, et donnez-moi un cœur nouveau, un cœur selon votre cœur, soumis à vos ordres, conforme à votre volonté, embrasé des flammes de votre divin amour. Je ne mérite pas cette grâce, je le sais ; mais je vous la demande par vos mérites, par ceux de votre sainte Mère par l'amour que vous avez pour votre Père céleste, et par celui qu'il a lui-même pour vous.

Arrêtez-vous ici un moment pour demander encore quelque grâce particulière pour vous et pour les personnes pour lesquelles vous avez intention de prier. N'oubliez pas les pécheurs ; demandez leur conversion. Priez aussi pour le soulagement des âmes du purgatoire.

Aspirations.

O Père éternel, Dieu des miséricordes, Jésus-Christ, votre divin Fils, nous a assuré que tout ce que nous vous demanderions en son nom, vous nous l'accorderiez. Pour l'amour de ce divin Fils, que je possède au dedans de moi, exaucez ma prière, et accordez-moi ma demande.

O Jésus et Marie, doux objets de mes affections, faites que je vous aime toujours, que je vive désormais uniquement pour vous, que je meure pour vous, que je ne sois plus à moi, mais à vous pour toujours.

O Saints et Saintes qui réglez dans le ciel, intercédiez pour moi, rendez grâces à Dieu pour moi, et obtenez-moi le bonheur d'être un jour avec vous dans la gloire.

Béni et loué soit à jamais le très-saint sacrement de l'autel !

Louée et célébrée soit à jamais la Conception immaculée de Marie !

Louées et célébrées soient à jamais les miséricordes dont Dieu a usé envers moi. Ainsi soit-il.

Avis salutaires.

Après l'action de grâces, retirez-vous en silence, et prenez garde que la dissipation ne vous fasse perdre le fruit de votre communion.

— Conservez avec le plus grand soin le précieux trésor que vous possédez. — Continuez, autant que vous pourrez, à vous entretenir, de temps en temps, avec Jésus-Christ, dans le cours de vos occupations ordinaires. — Montrez par votre conduite les salutaires effets de la grâce ineffable que vous avez reçue. — Faites toujours en sorte que chaque communion soit une préparation à la suivante. — Enfin, faites toutes vos communions comme vous voudriez les avoir faites au moment de la mort : elles seront pour vous le gage d'une vie immortelle.

MÉTHODE POUR LA VISITE AU SAINT-SACREMENT.

La visite au Saint-Sacrement n'étant qu'une oraison devant le Saint-Sacrement, on peut très-bien la faire en suivant la méthode d'oraison que nous avons donnée au premier volume, seconde partie. Seulement, au lieu d'adorer Notre-Seigneur et de le prier dans un mystère quelconque, on le considérera tout le temps dans l'Eucharistie, qui est d'ailleurs le mémorial et la reproduction de tous ses mystères. La méthode que nous avons indiquée plus haut (leçon V de la quatrième partie), et que nous développons ici, est au fond la même, et n'en diffère que par une forme plus directe et plus vive : car, où l'oraison sera-t-elle un collo-

que fervent avec Jésus-Christ Notre-Seigneur, sinon à la porte même de son tabernacle, en face de sa croix et de son autel réunis ensemble ?

Regarde, adore, parle, écoute, imite, aspire.

1. *Regarde* un Dieu anéanti, un Dieu adorateur d'un Dieu, un Dieu que les hommes délaissent et que les Anges du sanctuaire entourent en tremblant : un Dieu victime pour toi, intercédant pour toi, s'offrant et s'immolant sans cesse pour toi : un Dieu non moins puissant dans sa mort eucharistique que dans sa gloire céleste, qui brise tous les obstacles et bouleverse toutes les lois de la nature pour arriver à ton cœur, invisible et réel sous des apparences sans réalité, hostie depuis deux mille ans par une oblation unique que les années n'épuisent et ne divisent pas, présent au ciel et sur tous nos autels d'une présence corporelle que l'espace, qui contient et limite tous les corps, ne limite pas.

2. *Adore* à ton tour cet adorateur adorable de son Père, reconnais ton néant et confesse tes péchés ! poussière souillée, abaisse ton âme et colle tes lèvres au pavé du temple comme le prophète, frappe ta poitrine et tiens-toi aux dernières places, osant à peine regarder le ciel (ici l'autel) comme le Publicain : rends grâces pour tant de grâces, pour tant de pardons, pour tant de bienfaits reçus : aime surtout, aime l'amour, regrette de l'aimer si peu et si tard, consacre-lui au moins les restes de ton cœur profané, envie avec quelques saints le sort des lampes tout entières consumées et brûlant nuit et jour devant lui...

3. *Parle*, puisque tu es à l'audience devant le trône de la miséricorde et de la libéralité infinies : parle de tout et de tous, des étrangers et des proches, de l'Église entière toujours persécutée quelque part, ou partout à la fois : parle de ta mère au fils de Marie, de tes amis à l'ami de Jean, de tes ennemis au Crucifié faisant sa dernière prière pour ses bourreaux : parle de tes tentations au Libérateur, de tes peines au Consolateur, de tes incertitudes à l'Illuminateur, de tous tes besoins à l'Auteur de tout don parfait : n'excepte, te dit une sainte, que le mal qu'il ne peut pas guérir, le bien qu'il ne veut pas t'accorder, c'est-à-dire, aucun !

4. *Écoute* après avoir parlé, car c'est pour cela qu'on se visite : Écoute le Verbe Incarné qui parle toujours, qui dit essentiellement toute vérité, à son Père la vérité qui l'honore et le glorifie, à nous la vérité qui éclaire, qui reprend, qui avertit, qui détrompe, qui console : écoute s'il ne te dit pas de dilater ton cœur et de l'ouvrir à la confiance qui centuple les forces ; s'il ne te dit pas que tes tristesses viennent de soi-même parce que tu ne recherches que toi-même ; s'il ne te reproche pas ces infidélités, ces résistances, ces dissipations et ces occasions où tu es toujours faible parce que tu marches seul et loin de lui : écoute, il te redira toutes les maximes de son Évangile, si opposées aux maximes du grand ou du petit monde où tu vis, à cette sagesse demi-profane, demi-chrétienne, qui tue la sainteté et trompe plus que l'erreur pure : ah ! si tu l'écoutes, ce Docteur sage et pratique, inflexible comme la vérité et en-

courageant comme la charité, tu sentiras qu'une seule de ses paroles en apprend plus que tous les livres, et tu t'écrieras comme ce Juif ravi de l'entendre : *Maître, vous avez bien dit !*

5. *Imite*, c'est ce qu'il t'a dit d'abord, si tu l'as bien écouté : car « il a commencé, » et il continue « de faire et d'enseigner, » et il n'enseigne que ce qu'il fait, vérité sous nos yeux, voie devant nos pas : imite donc ce grand Religieux de Dieu, humilié, prosterné, anéanti avec lui aux pieds de la Majesté suprême, quand tu pries, quand tu accomplis un devoir de religion, quand tu prononces ou entends prononcer son « saint et terrible nom : » imite ce divin pénitent, non pas un jour autrefois, mais aujourd'hui et toujours victime propitiatoire pour tes péchés, dont il porte toujours la confusion devant son Père et la détestation dans son cœur ; et ne crois pas que l'innocence recouvrée par la pénitence commencée se puisse conserver longtemps sans la pénitence continuée : imite ce silence, cette obscurité, cet isolement de Jésus dans sa prison d'amour, et contente-toi du coin de terre où de société ignoré où tu es placé sous le regard de Dieu : imite cette obéissance, cette dépendance, cette résignation à toutes les froideurs et à toutes les trahisons : imite cette bonté qui accueille surtout les misérables, cette condescendance compatissante qui écoute et console toutes les plaintes, cette libéralité qui donne tout ce qu'elle peut donner, cette patience qui espère et encourage toujours, cette charité tendre et universelle qui n'exclut personne, et se communique tellement à tous qu'elle semble se réserver tout entière pour chacun...

6. *Aspire*, ah ! oui, aspire la grâce ; car, sans elle, comment pourrais-tu imiter, même de loin, un si parfait et si désespérant modèle ? aspire, car s'il est *vérité* pour t'instruire, *voie* pour te guider, il est aussi *vie* pour t'animer, pour te pousser à toutes les hauteurs, pour t'élever jusqu'à lui : aspire donc toutes les grâces, puisque tu es à la source vive, au réservoir incliné, au foyer rayonnant de toute grâce ; son sang ne s'est pas refroidi, son cœur ne s'est pas refermé, il est là ouvert et penché vers toi, avec le même amour, la même tendresse, la même générosité, la même soif de ton salut qu'à la croix : aspire donc, aspire la mort et aspire la vie, aspire de ta mourante victime l'esprit qui éteint toute mauvaise convoitise, aspire de ta victime ressuscitée l'esprit nouveau qui fait vivre les ressuscités, c'est-à-dire les vrais convertis : aspire sagesse et intelligence, science et conseil, force, piété et crainte du Seigneur, les sept dons, qui se sont reposés sur lui comme sur la tête, mais qui ne veulent s'arrêter qu'aux membres : aspire-le lui-même tout entier, par une aspiration forte et prolongée, par un désir ardent et efficace, et ce sera la *communion spirituelle*, qui l'attirera en toi et te changera en lui.

FIN DU TOME SECOND.

TABLE DES LEÇONS

DU SECOND VOLUME.

TROISIÈME PARTIE.

Section seconde.

DES COMMANDEMENTS DE DIEU ET DE L'ÉGLISE.

I.	— Du premier commandement de Dieu.	1
II.	— Suite du premier commandement. Religion.. . . .	42
III.	— Du second commandement.. . . .	30
IV.	— Du troisième commandement.. . . .	45
V.	— Du quatrième commandement.. . . .	54
VI.	— Du cinquième commandement.	75
VII.	— Du sixième commandement.	88
VIII.	— Du septième commandement.. . . .	95
IX.	— Du huitième commandement.. . . .	114
X.	— Du neuvième et du dixième commandements.	131
XI.	— Des commandements de l'Église.	138
XII.	— Suite des commandements de l'Église.. . . .	152

QUATRIÈME PARTIE.

DE LA GRACE ET DES SACREMENTS.

I.	— De la grâce.	166
II.	— Des sacrements en général.. . . .	192
III.	— Du baptême.	209
IV.	— De la confirmation.	229
V.	— De l'Eucharistie.	240
VI.	— De la sainte communion.	265
VII.	— Du saint sacrifice de la messe.	281
VIII.	— Du sacrement de pénitence.. . . .	296
IX.	— De la contrition.	303
X.	— De la confession.	314
XI.	— De la manière de se confesser.	333
XII.	— De la satisfaction.	340
XIII.	— Des indulgences et du purgatoire.. . . .	347
XIV.	— De l'extrême-onction.	366
XV.	— De l'ordre.	377
XVI.	— Du mariage.	394
	CONDUITE POUR LA CONFESSION.	413
	CONDUITE POUR LA COMMUNION.. . . .	420
	MÉTHODE POUR LA VISITE AU TRÈS-SAINT SACREMENT.. . . .	429

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ASTEN LENOX TILDEN FOUNDATION